This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,075,032

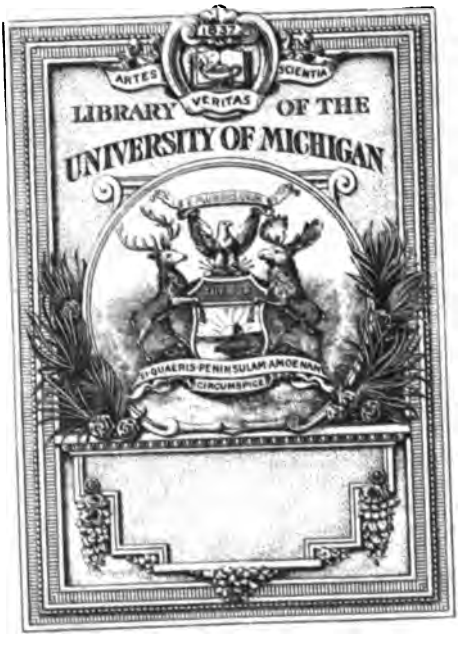

THE GIFT OF

Minister of Educ France

G
11
.F8
B9

BULLETIN

DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

BULLETIN
DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE
ET DESCRIPTIVE

ANNÉE 1891. — N° 4.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1891

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU SAMEDI 10 JANVIER 1891

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

La séance est ouverte à trois heures.

M. HAMY, retenu chez lui par une indisposition, s'excuse de ne pouvoir point remplir aujourd'hui ses fonctions de secrétaire. M. MAUNOIR veut bien le suppléer, et donne lecture en son nom du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La correspondance comprend :

Un mémoire manuscrit de M. G. Dumoutier, correspondant du Ministère à Hanoï, sur le mont Bavi. (M. HAMY, rapporteur.)

Un autre mémoire manuscrit de M. l'abbé Verlaque, correspondant du Ministère à Fréjus, intitulé : *Supplément au Dictionnaire géographique de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*. (M. A. DE BARTHÉLEMY, rapporteur.)

Diverses demandes de souscriptions. (M. MAUNOIR, rapporteur.)

MM. SCHEFER, LEVASSEUR et DUVEYRIER communiquent plusieurs rapports relatifs à des demandes de souscriptions et de subventions.

141049

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. CHARMES, JURIEN DE LA GRAVIÈRE, LEVASSEUR et SCHEFER, les conclusions de ces rapports sont renvoyées à la Commission centrale.

M. LEVASSEUR analyse un ouvrage du commandant Boulengier intitulé : *Les Origines de la Méditerranée.*

« L'auteur, rejetant l'opinion d'après laquelle les positions données par la *Géographie* de Strabon ne seraient pas exactes, attribue à la Méditerranée des temps historiques, des dimensions et des formes entièrement différentes de celles que nous lui voyons aujourd'hui. D'où il résulterait que, depuis l'époque du géographe grec, la mer qui baigne l'Europe méridionale aurait subi des transformations considérables.

« Elle aurait perdu 111 kilomètres dans sa longueur et 200 à 250 kilomètres dans sa largeur. Or, rien, dans les nombreuses études dont la Méditerranée, si parcourue par les navigateurs, a été l'objet depuis Strabon, n'indique des modifications de cette importance. »

M. HIMLY rappelle à ce sujet que, pendant plusieurs siècles, les cartes de la Méditerranée ont été affectées d'erreurs considérables dues à Ptolémée, mais que les navigateurs ont rectifiées.

M. BOUQUET DE LA GRYE pense que si la Méditerranée avait subi, en réalité, des changements de dimensions comme ceux que comporte la théorie de M. Boulengier, il en aurait été fait mention dans les documents et, en particulier, dans les cartes marines publiées depuis plusieurs siècles.

M. LEVASSEUR ajoute que M. Boulengier est partisan de la théorie d'une mer libre aux pôles. Or, cette manière de voir est en désaccord avec les indications fournies par les expéditions qui se sont le plus approchées des mers polaires. L'auteur des *Origines de la Méditerranée* défend d'ailleurs l'opinion de Strabon, d'après laquelle les Pyrénées auraient été dirigées nord-sud, ou encore celle de César qui voulait que la Grande-Bretagne fût un triangle dont un des côtés regardait le nord.

M. BOUQUET DE LA GRYE rend compte des nos 95, 96, 97 du *Bulletin de la Société des Études maritimes et coloniales*, dans lesquels il ne voit rien à signaler à la Section. Il en est de même pour le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort* (1889-1890), t. XI, no 3.

M. BOUQUET DE LA GRYE appelle dès aujourd'hui l'attention sur

un travail consacré à Sainte-Catherine par M. Gigoux, dans le recueil de la Société de géographie de Rochefort.

Il reviendra sur ce mémoire, quand la publication en sera terminée.

M. Duveyrier dit quelques mots d'une inscription communiquée à la Section par M. Collignon.

« L'inscription arabe de Telemsân communiquée par M. Collignon ne me paraît présenter d'autre intérêt que celui de la date qu'elle donne : 888 de l'hégire, c'est-à-dire 1483 de notre ère. L'inscription est donc relativement assez ancienne; elle a été gravée neuf ans avant la prise de Grenade par les chrétiens.

« Je n'ai malheureusement pas trouvé la moindre mention du savant et pieux jurisconsulte 'Alî Ben Mançoûr auquel elle se rapporte. Ce saint érudit n'a pas assez brillé pour que son nom ait été conservé dans la biographie des docteurs musulmans rédigée, au commencement du XVIIe siècle, par Ahmed Bâbâ, de Timbouktou. Les autres livres de référence que j'ai à ma disposition, c'est-à-dire les ouvrages d'Ibn-Khaldoûn, le grand historien de la Berbérie, celui d'Ez-Ziâni, etc., sont antérieurs à la fin du IXe siècle de l'hégire, époque à laquelle l'histoire du royaume de Telemsân ne nous est presque pas connue. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

Pour le Secrétaire :

Ch. Maunoir.

SÉANCE DU SAMEDI 7 FÉVRIER 1891

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

M. Hamy, après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles la mission de Madagascar fut organisée par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, expose les résultats généraux de ce beau voyage, tels que M. Catat les a présentés à la sous-commission, réunie pour l'entendre le vendredi 30 janvier dernier.

Cette sous-commission, composée de MM. Duveyrier, Grandidier, Hamy, Maunoir, Périn et Schefer, de la Section de géographie, A. Milne Edwards et Vaillant, de la Section des sciences, Maspero, de la Section d'archéologie, et Levasseur, de la Section des sciences économiques, à laquelle avait bien voulu s'adjoindre M. Girard de Rialle, représentant du Ministère des Affaires étrangères, a constaté que les instructions, qu'elle avait données à M. Catat, ont été suivies aussi exactement que possible.

Interrogé par divers membres, le chef de la mission a fourni des renseignements précis sur ses itinéraires, qu'il avait reportés sur une carte à grande échelle; sur la constitution du sol, les gisements aurifères, les zônes forestières et les régions agricoles, la flore et la faune, enfin sur les populations, dont il a spécialement étudié les caractères et la distribution géographique. Il a donné un aperçu général des collections recueillies, qui sont en ce moment rassemblées au Muséum d'histoire naturelle, où elles seront prochainement exposées dans une des salles du laboratoire d'anthropologie.

M. Hamy fait ensuite connaître l'état des publications de la Section. Le quatrième et dernier fascicule de 1890 est sous presse et ne tardera pas à paraître : les matériaux du premier fascicule de 1891 sont en partie réunis. M. Hamy propose d'y imprimer, outre les procès-verbaux et rapports, le mémoire de M. Gallois sur le géographe français Oronce Finée, qui doit accompagner les quatre feuilles de la carte de la Bibliothèque de Bâle que la Section a fait phototyper

l'année dernière; la notice sur le Darvaz et le Karatéguine que M. SCHEFER a présentée à la Section de la part de M. GRENARD, ancien élève de l'École des Langues orientales vivantes, enfin les mémoires de M. JAMMES et de M. REY-PAILHADE qui n'ont pas pu prendre place dans le volume de 1890.

Ces propositions sont adoptées.

M. HAMY et M. MAUNOIR donnent connaissance des rapports qu'ils ont rédigés sur deux demandes de missions.

M. MAUNOIR lit en outre un rapport sur une demande de souscription; ces divers rapports sont renvoyés à la Commision centrale.

M. MAUNOIR a été prié d'examiner une carte manuscrite en six feuilles, à l'échelle d'environ 1/300,000, dressée par M. de Morgan pendant son voyage dans le nord de la Perse.

« Cette carte, dit M. MAUNOIR, donne le littoral de la mer Caspienne d'Astrabad, dans l'ouest, à l'Atrek dans l'est.

« C'est la ligne suivie par l'itinéraire de M. de Morgan. Il envoie dans le sud deux branches dont l'une s'étale autour de Recht, avec un prolongement jusqu'à Kasvin, dont l'autre embrasse le massif du Bemavend avec la région qui l'environne.

« M. de Morgan ne donne que ce qu'il a vu de pays sur sa ligne de marche, mais il a su voir beaucoup, à en juger par la quantité des éléments compris dans la carte. Le nombre des localités dont il fixe l'emplacement est considérable, les massifs montagneux sont figurés largement, mais avec beaucoup d'intelligence du terrain. Les cols sont soigneusement indiqués, l'emplacement des mines est marqué avec soin et les éléments utiles aux archéologues sont abondants.

« Il est difficile de déterminer le degré d'exactitude d'une carte, sans savoir de quels procédés s'est servi le voyageur pour les levés; mais il est évident que M. de Morgan s'est préoccupé des déterminations de mesure; il note en particulier des altitudes barométriques déterminées par lui.

« Dès que M. de Morgan sera revenu, il y aura lieu de lui demander des informations qui feront certainement ressortir la valeur de son travail. »

M. MAUNOIR analyse les nos 3 et 4 du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, pour 1890.

M. Trivier, dont l'itinéraire avait été déjà parcouru et décrit presque entier par des prédécesseurs, ait été bien profitable à ses intérêts. La relation du voyage, publiée en ces temps derniers, n'abonde pas en détails utiles pour la géographie ou l'histoire naturelle; mais il faut espérer que l'explorateur, homme d'action, nous dédommagera par les résultats de la nouvelle expédition dans laquelle il est actuellement engagé. »

M. Hamy présente quelques observations à l'occasion de la carte marine de Pedro Reinel, qui fait partie des collections de la Bibliothèque Royale de Munich.

M. G. de la Noé donne lecture d'un rapport sur un volume de MM. Rosapelly et de Cadaillac sur *La cité de Bigorre*.

MM. A. de Barthélemy, Maunoir, G. Périn sont priés de se joindre au bureau pour étudier, en ce qui concerne la Section, les modifications à apporter à la liste des correspondants en province ou dans les colonies et pays de protectorat.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

SÉANCE DU SAMEDI 7 MARS 1891

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

La correspondance comprend, trois ouvrages en hollandais, présentés à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. le baron J. de Baye, correspondant du Ministère, au nom de M. J.-J. Meyer, officier civil du gouvernement des Indes néerlandaises. M. l'amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE veut bien se charger d'examiner ces publications relatives à Java et à Célèbes.

M. BOUQUET DE LA GRYE lit un rapport sur un mémoire de M. Bloch intitulé : *Nos droits de pêche à Terre-Neuve*, publié par la Société des études coloniales et maritimes.

M. HAMY donne la description d'un atlas manuscrit sur parchemin, qui appartient à la Bibliothèque municipale du Havre. Cet atlas, d'origine catalane, probablement composé à Barcelone, renferme treize feuilles de $0^m,29$ de haut sur $0^m,40$ de large : cinq de ces feuilles donnent le littoral africain avec Madagascar; cinq autres font connaître l'état d'avancement de la carte d'Amérique. L'une nous montre Terre-Neuve et l'Atlantique du nord jusqu'à l'Irlande et au Portugal, les quatre autres figurent les contours du nouveau continent, depuis la Floride jusqu'à l'embouchure de La Plata. Leur étude intime permet de fixer très approximativement la date de l'ouvrage, postérieure à la fondation de la Villa Rica de Cortez et au voyage ordonné par Garay, antérieure à l'expédition d'Ayllon. M. HAMY insiste sur l'intérêt tout spécial que présente la feuille 11 où se trouve représentée, pour la première fois, à l'aide de documents positifs, la courbe du golfe du Mexique.

Il propose à la Section de faire reproduire cette curieuse pièce par l'héliogravure, à l'appui de la notice détaillée qu'il donnera au prochain *Bulletin*. Cette proposition est adoptée.

M. Trivier, dont l'itinéraire avait été déjà parcouru et décrit presque entier par des prédécesseurs, ait été bien profitable à ses intérêts. La relation du voyage, publiée en ces temps derniers, n'abonde pas en détails utiles pour la géographie ou l'histoire naturelle; mais il faut espérer que l'explorateur, homme d'action, nous dédommagera par les résultats de la nouvelle expédition dans laquelle il est actuellement engagé. »

M. Hamy présente quelques observations à l'occasion de la carte marine de Pedro Reinel, qui fait partie des collections de la Bibliothèque Royale de Munich.

M. G. de la Noé donne lecture d'un rapport sur un volume de MM. Rosapelly et de Cadaillac sur *La cité de Bigorre.*

MM. A. de Barthélemy, Maunoir, G. Périn sont priés de se joindre au bureau pour étudier, en ce qui concerne la Section, les modifications à apporter à la liste des correspondants en province ou dans les colonies et pays de protectorat.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

Amiens et Abbeville. Il fait ressortir l'intérêt des résultats obtenus à l'aide d'une subvention minime et demande qu'une nouvelle allocation soit votée pour continuer des travaux de même ordre dans le département de la Seine-Inférieure. Cette proposition est renvoyée à la Commission centrale, avec un avis favorable.

La Section adopte et complète la liste des correspondants proposés par la commission mixte, qui a tenu séance le samedi 28 février, et dresse la liste des propositions de récompenses à présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

COMPTE RENDU DES FOUILLES EXÉCUTÉES DANS DIVERSES ENCEINTES FORTIFIÉES DE LA VALLÉE DE LA SOMME

PAR M. LE COLONEL G. DE LA NOË

Le Ministère de l'Instruction publique avait bien voulu sur ma demande mettre à la disposition de M. Vauvillé une somme de 350 francs pour exécuter des fouilles dans diverses enceintes fortifiées de la vallée de la Somme. J'ai l'honneur de rendre compte aujourd'hui du résultat de ces recherches[1].

Entre Amiens et Abbeville, la Somme coule sur le fond plat d'une large vallée que dominent à droite et à gauche des coteaux élevés découpés en nombreux promontoires par les vallées latérales.

A toutes les époques ces promontoires ont été occupés par les populations qui recherchaient les positions faciles à fortifier et d'un accès naturellement difficile. Aussi nous y trouvons mélangées le plus souvent les traces des différentes époques, débris de l'âge de pierre, enceintes d'oppidums, vestiges d'habitations gallo-romaines, ruines de châteaux du moyen âge.

C'est ainsi que, dans la partie de la vallée qui s'étend entre Abbeville et Amiens, on rencontre un nombre relativement considérable d'enceintes fortifiées anciennes, dont les plus remarquables sont celles de Tirancourt, de Liercourt et de l'Étoile. Signalées depuis longtemps aux archéologues, elles ont été très bien décrites par le comte d'Allonville[2] qui leur attribuait une origine romaine et voyait dans celles de Tirancourt et de l'Étoile les vestiges des camps élevés par César pendant l'hiver qui suivit la cinquième campagne de la guerre des Gaules, tandis que celle de Liercourt aurait été construite pendant la huitième.

Mieux renseignés aujourd'hui sur les caractères de la fortification romaine nous aurions pu, d'après le seul aspect de ces enceintes, affirmer qu'elles ne pouvaient pas être attribuées aux Romains : leur

1. Le compte rendu détaillé des fouilles, par M. Vauvillé, paraîtra dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

2. *Dissertation sur les camps romains de la Somme*, par le comte d'Allonville. Clermont-Ferrand, imprimerie de Thibaud-Landriot, 1828.

assiette, leur tracé, les dimensions de leurs profils s'y opposaient. Mais il restait à fixer la date de leur construction. C'est pour cet objet que nous avions demandé l'exécution des fouilles dont nous allons faire connaître les résultats.

Enceinte de Tirancourt.

Les recherches faites dans l'enceinte de Tirancourt ont montré que sa construction devait être antérieure à l'arrivée des Romains en Gaule. Les objets recueillis consistent, en effet, uniquement en poteries très grossières et en silex taillés, à l'exclusion de tous débris gallo-romains ou d'une époque ultérieure. Les caractères généraux de cette enceinte sont d'autre part ceux des oppidums gaulois. Elle occupait l'extrémité d'un contrefort élevé dont les pentes raides formaient son unique fortification sur la plus grande partie de son pourtour; sur le reste elle était fermée par un retranchement précédé d'un large fossé.

L'oppidum de Tirancourt nous fournit deux observations nouvelles.

Sa surface, qui est de 20 à 21 hectares, est plus faible que celle des oppidums connus jusqu'à ce jour. Cependant elle est encore notablement plus grande que celle des enceintes d'une autre époque; on peut donc continuer à admettre que l'*étendue* était l'un des caractères distinctifs de l'oppidum gaulois.

La seconde observation porte sur la composition du retranchement. Les fouilles n'ont fait reconnaître l'emploi d'aucune disposition ayant eu pour objet de donner à la muraille un parement extérieur vertical, conformément à une disposition que recherchaient les Gaulois au moment de la conquête romaine; car on n'a relevé ni traces de poutres à l'intérieur du retranchement, ni grosses pierres ayant pu soutenir les terres et former mur de soutènement. D'où il résulterait que les Gaulois se seraient contentés parfois d'un simple rempart en terre, à pente plus ou moins raide. Mais ce serait trop se hâter de conclure et nous pensons qu'il convient d'attendre que d'autres recherches du même genre ait confirmé le fait d'une façon indiscutable.

Même s'il était prouvé qu'il en ait été de la sorte, il resterait à savoir si ce genre de retranchement a été employé simultanément avec les autres ou s'il ne doit pas être rapporté seulement au début de la fortification gauloise, alors que les Gaulois n'avaient pas encore trouvé le moyen de donner au parement extérieur de leurs murailles la verticalité, qui en faisait un obstacle beaucoup plus efficace que la simple pente de leurs premiers retranchements.

D'après cette manière de voir, il faudrait faire remonter la construction de l'enceinte de Tirancourt à un assez grand nombre d'années avant la conquête romaine. L'étendue relativement restreinte de sa surface, qui correspondrait à une population moins dense, la grossièreté des poteries et l'abondance des silex recueillis dans son fossé, sont autant de faits qu'on peut invoquer en faveur de cette conclusion.

Enceinte de Liercourt.

L'enceinte de Liercourt occupe l'extrémité d'un promontoire élevé situé sur la rive gauche de la Somme. Elle a la forme d'un quadrilatère, assez irrégulier d'ailleurs, dont trois côtés sont bordés par les versants raides de la vallée de la Somme et de deux vallées adjacentes, le quatrième par un retranchement d'un relief assez considérable précédé de deux fossés en partie comblés aujourd'hui.

Les fouilles faites dans ces fossés ont produit des silex taillés et de nombreux débris de poteries de diverses époques, indiquant que l'ensemble de la position a été occupé depuis les temps préhistoriques jusqu'au moment de l'arrivée des Franks et peut-être au delà. La découverte, à l'intérieur de l'enceinte, d'habitations des époques néolithique, gauloise et gallo-romaine conduit à la même conclusion.

En présence de ces occupations successives il serait bien difficile, sinon impossible, de fixer la part qui revient à chaque époque dans la construction des fortifications, dont il ne reste plus d'ailleurs que des ruines, qui n'ont qu'un rapport lointain avec leur disposition primitive. Nous ne nous attarderons pas à les décrire. Nous constaterons seulement que la position est de celles que les Gaulois recherchaient pour leurs oppidums et qu'il est fort probable qu'ils furent les premiers à la fortifier. Dans ce cas, il faudrait leur attribuer la construction du fossé contigu au retranchement, qui correspondait à un vide assez grand pour fournir les matériaux d'une solide muraille, et admettre que cette muraille s'élevait sur l'emplacement du retranchement actuel, en englobant une surface de 32 à 33 hectares très suffisante pour un oppidum.

Plus tard seulement, vers la fin de la période gallo-romaine et peut-être au moment de l'établissement des Franks dans cette région, une nouvelle enceinte aurait été construite sur l'emplacement de la muraille primitive dont elle aurait utilisé les matériaux et le fossé, et un nouveau fossé aurait été creusé, en avant du premier, pour augmenter la résistance de cette fortification d'un nouveau type.

La position de Liercourt a été occupée, mais localement, à une époque encore plus récente. On trouve, en effet, le long de l'escarpement qui domine la vallée de la Somme, c'est-à-dire sur le côté du quadrilatère opposé au grand retranchement, les ruines d'une enceinte circulaire de 30 mètres environ de diamètre entourée d'un fossé. Cette disposition qui rappelle la fortification féodale paraît devoir faire attribuer la construction de cette petite enceinte à une époque postérieure à l'arrivée des Normands en France. La nature des poteries recueillies dans cette partie de la position confirmerait cette manière de voir.

Enceinte de l'Étoile.

L'enceinte de l'Étoile diffère essentiellement, par son étendue et par son tracé, des deux précédentes avec lesquelles elle n'a d'autre ressemblance que sa situation à l'extrémité d'un contrefort formé par la rencontre de deux vallées. Elle couvre à peine 9 hectares de surface et sa fortification n'emprunte presque rien aux obstacles naturels du sol. Tracée en forme d'ellipse, elle est formée sur la moitié environ de son développement, la plus éloignée du point de rencontre des deux vallées, par un retranchement en terre dont le relief a sa plus grande hauteur au milieu et s'abaisse ensuite de plus en plus, de part et d'autre, pour disparaître complètement. Ce retranchement est remplacé, sur l'autre moitié du pourtour, par une terrasse qui se raccorde avec le terrain extérieur par un talus raide, dont la hauteur augmente d'autant plus qu'il se rapproche davantage du confluent des deux vallées. Deux fossés parallèles, séparés par un intervalle de 6 à 7 mètres, précédaient la partie de l'enceinte munie du retranchement. Creusés dans la craie ils ont été facilement retrouvés par les fouilles.

Les dispositions que nous venons de décrire sommairement ont un caractère tout particulier, par lequel l'enceinte de l'Étoile se distingue de toutes celles que nous connaissons et qui la rend plus intéressante à étudier. Aussi serait-il à désirer que des fouilles plus étendues y fussent faites dans le but de fixer exactement la date de sa construction.

Les débris que M. Vauvillé y a recueillis nous fournissent bien quelques données sur cette question, mais rien d'absolument certain. On y a trouvé des poteries grossières et des silex taillés; mais les poteries gallo-romaines et même mérovingiennes s'y sont rencontrées en nombre plus considérable. Or, si l'on considère que le contrefort de l'Étoile, comme tous ceux qui bordent la vallée de la Somme, a dû

« Les premières pages de cette livraison du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse* sont consacrées au résumé d'une communication adressée à la Société par le vicomte de Brettes, sur son voyage dans le Grand Chaco. C'est avec une mission du Ministère de l'Instruction publique qu'il l'a accompli. Dans cette communication où les aventures occupent la plus grande place, il est parlé de 52 positions déterminées astronomiquement. Si les observations faites par M. de Brettes se trouvent dans des rapports adressés au Ministère, l'administration rendrait service au voyageur et à la science en les livrant à l'examen des calculateurs. Malheureusement M. de Brettes n'a jamais présenté aucun rapport sérieux, fait aucune publication d'ordre scientifique qui permette d'apprécier exactement la valeur des résultats de sa mission. Le temps ne lui a pas fait défaut, car le voyage, dont il a rendu compte à la Société de géographie de Toulouse, remonte à 1887.

« Par des déplacements successifs le Grand Lac, le Tonlé-Sap, déversoir du trop plein des eaux du Ménamkhong a recouvert d'alluvions épaisses le sol de la dépression qu'il occupe. Au-dessous de ces dépôts M. Jammes a trouvé des *kjœkenmædding* et des gisements d'objets en pierre et en bronze, avec de nombreux squelettes et une quantité d'ossements d'animaux. Trois civilisations ou trois époques distinctes ont été révélées par les fouilles de M. Jammes : l'époque de la haute pierre polie, l'époque de transition où les instruments de bronze sont mêlés à ceux de pierre, enfin, à proximité de la surface, l'époque du bronze pur.

« Au plus loin que porte l'histoire, l'Indo-Chine aurait été peuplée par une race de couleur très foncée, aux cheveux longs, au nez aquilin et se rapprochant des peuples de souche aryenne. Les Khmers qui vinrent plus tard asservirent ces autochtones représentés aujourd'hui, d'après M. Jammes, par les Couis, les Penong, les Moïs du Laos et du haut Cambodge.

« L'un de ces érudits comme la province n'en compte pas assez, M. Trutat, a entretenu la Société de géographie de Toulouse, des curiosités archéologiques de Naples et surtout de Pompéï. Cette communication a fourni au *Bulletin de la Société* un intéressant chapitre.

« Le récit d'une excursion à Saint-Ferréol, Lampy et Sorrèze, exécutée par des membres de la Société, puis d'une course d'alpinistes dans la vallée encaissée et difficile, sorte de *barranca*, de la Neste de Louron, par M. Fontès, enfin la suite de la description de la Me-

djerda par le capitaine Boyé et un chapitre sur Segou-Sikoro, extrait du volume tout récemment publié par M. Caron, lieutenant de vaisseau, sont les documents les plus originaux que renferme le cahier 3-4 du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse.*

« Le cahier nos 5-6 du même recueil renferme un travail de M. C. Vincent sur le *Développement du commerce français dans l'Afrique subéquatoriale par l'expansion coloniale de l'Algérie et du Sénégal.* Ce document est un plaidoyer en faveur du Soudan et de la construction du chemin de fer transsaharien. Il ne renferme aucune indication, aucune vue d'un caractère nouveau.

« Un article, emprunté au *Bulletin de la Société de géographie de Lyon,* constitue l'un des plus importants chapitres du *Recueil de la Société de géographie de Toulouse.* Ce chapitre est un résumé de la communication dans laquelle M. Trivier, capitaine au long cours, a exposé son voyage à travers l'Afrique, du 10 décembre 1888 au 1er décembre 1889. Lui, quatorzième comme voyageur, premier comme Français, il a traversé le continent qui préoccupe tant, aujourd'hui, les États européens, qui les préoccupera plus encore dans l'avenir.

« Le voyageur se montre un peu sceptique au sujet de l'État indépendant du Congo et met le roi des Belges en garde contre les illusions dont le leurrent les journalistes. Pour M. Trivier, l'État libre du Congo n'est « qu'une réédition plus avancée de la République de Counani » ... — Si, ajoute-t-il ailleurs, « le pavillon de l'État indé« pendant flotte toujours sur ces territoires, c'est en réalité le croissant « musulman qui commande ». Il est certain, pour prendre la question avec plus de mesure, que l'infiltration arabe, partie de l'est, gagne du terrain vers l'ouest. M. Trivier n'a pas eu trop à s'en plaindre, car le traitant Tippo-Tib lui a fourni les moyens et les conseils nécessaires pour continuer sa route. Un traité en bonne forme stipulait que le voyageur français, par les soins de Tippo-Tib, serait conduit à Zanzibar et nourri, moyennant une somme convenue. L'Arabe a tenu parole. D'autres voyageurs n'avaient eu, du reste, qu'à se louer de ses services.

« Le voyage de M. Trivier s'est heureusement accompli et il faut rendre justice au courage, à la « virtuosité », pour ainsi dire, dont le voyageur a fait preuve. Malheureusement pour lui, des amis trop zélés se sont efforcés de le mettre en parallèle avec M. Stanley; il n'a mérité cependant « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ». La science n'a pas vu jusqu'ici que la traversée de l'Afrique par

M. Trivier, dont l'itinéraire avait été déjà parcouru et décrit presque entier par des prédécesseurs, ait été bien profitable à ses intérêts. La relation du voyage, publiée en ces temps derniers, n'abonde pas en détails utiles pour la géographie ou l'histoire naturelle; mais il faut espérer que l'explorateur, homme d'action, nous dédommagera par les résultats de la nouvelle expédition dans laquelle il est actuellement engagé. »

M. Hamy présente quelques observations à l'occasion de la carte marine de Pedro Reinel, qui fait partie des collections de la Bibliothèque Royale de Munich.

M. G. de la Noé donne lecture d'un rapport sur un volume de MM. Rosapelly et de Cadaillac sur *La cité de Bigorre.*

MM. A. de Barthélemy, Maunoir, G. Périn sont priés de se joindre au bureau pour étudier, en ce qui concerne la Section, les modifications à apporter à la liste des correspondants en province ou dans les colonies et pays de protectorat.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

SÉANCE DU SAMEDI 7 MARS 1891

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

La correspondance comprend, trois ouvrages en hollandais, présentés à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. le baron J. de Baye, correspondant du Ministère, au nom de M. J.-J. Meyer, officier civil du gouvernement des Indes néerlandaises. M. l'amiral Jurien de la Gravière veut bien se charger d'examiner ces publications relatives à Java et à Célèbes.

M. Bouquet de la Grye lit un rapport sur un mémoire de M. Bloch intitulé : *Nos droits de pêche à Terre-Neuve*, publié par la Société des études coloniales et maritimes.

M. Hamy donne la description d'un atlas manuscrit sur parchemin, qui appartient à la Bibliothèque municipale du Havre. Cet atlas, d'origine catalane, probablement composé à Barcelone, renferme treize feuilles de $0^m,29$ de haut sur $0^m,40$ de large : cinq de ces feuilles donnent le littoral africain avec Madagascar; cinq autres font connaître l'état d'avancement de la carte d'Amérique. L'une nous montre Terre-Neuve et l'Atlantique du nord jusqu'à l'Irlande et au Portugal, les quatre autres figurent les contours du nouveau continent, depuis la Floride jusqu'à l'embouchure de La Plata. Leur étude intime permet de fixer très approximativement la date de l'ouvrage, postérieure à la fondation de la Villa Rica de Cortez et au voyage ordonné par Garay, antérieure à l'expédition d'Ayllon. M. Hamy insiste sur l'intérêt tout spécial que présente la feuille 11 où se trouve représentée, pour la première fois, à l'aide de documents positifs, la courbe du golfe du Mexique.

Il propose à la Section de faire reproduire cette curieuse pièce par l'héliogravure, à l'appui de la notice détaillée qu'il donnera au prochain *Bulletin*. Cette proposition est adoptée.

M. Hamy analyse ensuite le volume du *Bulletin de la Société normande de géographie*, pour 1890.

« Le *Bulletin de la Société normande de géographie* est le mieux présenté et l'un des plus intéressants qui nous viennent de la province. S'il lui arrive, trop souvent encore, qu'il reproduise des conférences déjà faites ailleurs ou des notices qui ont déjà reçu une large publicité, du moins nous apporte-t-il chaque année un certain nombre de choses originales. Je mentionnerai, en particulier, dans le volume de 1890, la relation du voyage au Laos de M. Jacques Taupin. Chargé en octobre 1887, par M. Filippini, d'une mission politique et commerciale au Laos siamois, M. Taupin a pénétré jusqu'à Oubon et a séjourné pendant sept mois dans ce centre important, étudiant sur place le pays et ses habitants et poussant parfois quelques pointes dans les régions moins connues du voisinage, comme Sanassai par exemple. On trouve dans le mémoire de M. Taupin des renseignements abondants sur le Laos inférieur, ses voies de communication, son commerce, son ethnographie, son histoire. Le voyageur a rassemblé aussi des données sur les idées religieuses et cosmogoniques des Laotiens, leur organisation sociale et politique, etc. Le travail de M. Taupin se termine par le récit d'un séjour au pays des Braous, qu'il a visités en traversant au retour la province de Stung-Trêng.

« Un second travail mérite d'être mentionné, c'est un commentaire sur un mémoire d'Abraham du Quesne, relatif aux ports du Havre, de Fécamp et de Honfleur, dont M. Ch. Bréard reproduit le texte inédit, emprunté aux archives de la marine.

« Les considérations de M. Petitot sur *L'origine asiatique des Esquimaux* n'avanceront pas beaucoup, je le crains bien, les difficiles questions que l'auteur traite avec ses procédés habituels. Mais on lira avec beaucoup d'intérêt ce que le colonel Chaillé-Long dit du dernier voyage de Stanley et de certaines nouveautés scientifiques que contient le livre récemment publié par le voyageur. Le capitaine Decaze, qui est en garnison à Rouen, a aussi communiqué en décembre à la Société le récit inédit d'un voyage à travers le Soudan français, à la suite du colonel Archinard, pendant la campagne de 1888; on trouve dans ces pages des impressions très personnelles et une peinture fort vivante des pays traversés entre la côte et le Niger. »

M. G. de la Noé donne lecture d'un rapport sur les fouilles exécutées grâce à son initiative, par M. O. Vauvillé dans les anciennes enceintes fortifiées de Tirancourt, de Liercourt et de l'Étoile, entre

Amiens et Abbeville. Il fait ressortir l'intérêt des résultats obtenus à l'aide d'une subvention minime et demande qu'une nouvelle allocation soit votée pour continuer des travaux de même ordre dans le département de la Seine-Inférieure. Cette proposition est renvoyée à la Commission centrale, avec un avis favorable.

La Section adopte et complète la liste des correspondants proposés par la commission mixte, qui a tenu séance le samedi 28 février, et dresse la liste des propositions de récompenses à présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

COMPTE RENDU DES FOUILLES EXÉCUTÉES DANS DIVERSES ENCEINTES FORTIFIÉES DE LA VALLÉE DE LA SOMME

PAR M. LE COLONEL G. DE LA NOË

Le Ministère de l'Instruction publique avait bien voulu sur ma demande mettre à la disposition de M. Vauvillé une somme de 350 francs pour exécuter des fouilles dans diverses enceintes fortifiées de la vallée de la Somme. J'ai l'honneur de rendre compte aujourd'hui du résultat de ces recherches[1].

Entre Amiens et Abbeville, la Somme coule sur le fond plat d'une large vallée que dominent à droite et à gauche des coteaux élevés découpés en nombreux promontoires par les vallées latérales.

A toutes les époques ces promontoires ont été occupés par les populations qui recherchaient les positions faciles à fortifier et d'un accès naturellement difficile. Aussi nous y trouvons mélangées le plus souvent les traces des différentes époques, débris de l'âge de pierre, enceintes d'oppidums, vestiges d'habitations gallo-romaines, ruines de châteaux du moyen âge.

C'est ainsi que, dans la partie de la vallée qui s'étend entre Abbeville et Amiens, on rencontre un nombre relativement considérable d'enceintes fortifiées anciennes, dont les plus remarquables sont celles de Tirancourt, de Liercourt et de l'Étoile. Signalées depuis longtemps aux archéologues, elles ont été très bien décrites par le comte d'Allonville[2] qui leur attribuait une origine romaine et voyait dans celles de Tirancourt et de l'Étoile les vestiges des camps élevés par César pendant l'hiver qui suivit la cinquième campagne de la guerre des Gaules, tandis que celle de Liercourt aurait été construite pendant la huitième.

Mieux renseignés aujourd'hui sur les caractères de la fortification romaine nous aurions pu, d'après le seul aspect de ces enceintes, affirmer qu'elles ne pouvaient pas être attribuées aux Romains : leur

1. Le compte rendu détaillé des fouilles, par M. Vauvillé, paraîtra dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

2. *Dissertation sur les camps romains de la Somme*, par le comte d'Allonville. Clermont-Ferrand, imprimerie de Thibaud-Landriot, 1828.

assiette, leur tracé, les dimensions de leurs profils s'y opposaient. Mais il restait à fixer la date de leur construction. C'est pour cet objet que nous avions demandé l'exécution des fouilles dont nous allons faire connaître les résultats.

Enceinte de Tirancourt.

Les recherches faites dans l'enceinte de Tirancourt ont montré que sa construction devait être antérieure à l'arrivée des Romains en Gaule. Les objets recueillis consistent, en effet, uniquement en poteries très grossières et en silex taillés, à l'exclusion de tous débris gallo-romains ou d'une époque ultérieure. Les caractères généraux de cette enceinte sont d'autre part ceux des oppidums gaulois. Elle occupait l'extrémité d'un contrefort élevé dont les pentes raides formaient son unique fortification sur la plus grande partie de son pourtour; sur le reste elle était fermée par un retranchement précédé d'un large fossé.

L'oppidum de Tirancourt nous fournit deux observations nouvelles.

Sa surface, qui est de 20 à 21 hectares, est plus faible que celle des oppidums connus jusqu'à ce jour. Cependant elle est encore notablement plus grande que celle des enceintes d'une autre époque; on peut donc continuer à admettre que l'*étendue* était l'un des caractères distinctifs de l'oppidum gaulois.

La seconde observation porte sur la composition du retranchement. Les fouilles n'ont fait reconnaître l'emploi d'aucune disposition ayant eu pour objet de donner à la muraille un parement extérieur vertical, conformément à une disposition que recherchaient les Gaulois au moment de la conquête romaine; car on n'a relevé ni traces de poutres à l'intérieur du retranchement, ni grosses pierres ayant pu soutenir les terres et former mur de soutènement. D'où il résulterait que les Gaulois se seraient contentés parfois d'un simple rempart en terre, à pente plus ou moins raide. Mais ce serait trop se hâter de conclure et nous pensons qu'il convient d'attendre que d'autres recherches du même genre ait confirmé le fait d'une façon indiscutable.

Même s'il était prouvé qu'il en ait été de la sorte, il resterait à savoir si ce genre de retranchement a été employé simultanément avec les autres ou s'il ne doit pas être rapporté seulement au début de la fortification gauloise, alors que les Gaulois n'avaient pas encore trouvé le moyen de donner au parement extérieur de leurs murailles la verticalité, qui en faisait un obstacle beaucoup plus efficace que la simple pente de leurs premiers retranchements.

D'après cette manière de voir, il faudrait faire remonter la construction de l'enceinte de Tirancourt à un assez grand nombre d'années avant la conquête romaine. L'étendue relativement restreinte de sa surface, qui correspondrait à une population moins dense, la grossièreté des poteries et l'abondance des silex recueillis dans son fossé, sont autant de faits qu'on peut invoquer en faveur de cette conclusion.

Enceinte de Liercourt.

L'enceinte de Liercourt occupe l'extrémité d'un promontoire élevé situé sur la rive gauche de la Somme. Elle a la forme d'un quadrilatère, assez irrégulier d'ailleurs, dont trois côtés sont bordés par les versants raides de la vallée de la Somme et de deux vallées adjacentes, le quatrième par un retranchement d'un relief assez considérable précédé de deux fossés en partie comblés aujourd'hui.

Les fouilles faites dans ces fossés ont produit des silex taillés et de nombreux débris de poteries de diverses époques, indiquant que l'ensemble de la position a été occupé depuis les temps préhistoriques jusqu'au moment de l'arrivée des Franks et peut-être au delà. La découverte, à l'intérieur de l'enceinte, d'habitations des époques néolithique, gauloise et gallo-romaine conduit à la même conclusion.

En présence de ces occupations successives il serait bien difficile, sinon impossible, de fixer la part qui revient à chaque époque dans la construction des fortifications, dont il ne reste plus d'ailleurs que des ruines, qui n'ont qu'un rapport lointain avec leur disposition primitive. Nous ne nous attarderons pas à les décrire. Nous constaterons seulement que la position est de celles que les Gaulois recherchaient pour leurs oppidums et qu'il est fort probable qu'ils furent les premiers à la fortifier. Dans ce cas, il faudrait leur attribuer la construction du fossé contigu au retranchement, qui correspondait à un vide assez grand pour fournir les matériaux d'une solide muraille, et admettre que cette muraille s'élevait sur l'emplacement du retranchement actuel, en englobant une surface de 32 à 33 hectares très suffisante pour un oppidum.

Plus tard seulement, vers la fin de la période gallo-romaine et peut-être au moment de l'établissement des Franks dans cette région, une nouvelle enceinte aurait été construite sur l'emplacement de la muraille primitive dont elle aurait utilisé les matériaux et le fossé, et un nouveau fossé aurait été creusé, en avant du premier, pour augmenter la résistance de cette fortification d'un nouveau type.

La position de Liercourt a été occupée, mais localement, à une époque encore plus récente. On trouve, en effet, le long de l'escarpement qui domine la vallée de la Somme, c'est-à-dire sur le côté du quadrilatère opposé au grand retranchement, les ruines d'une enceinte circulaire de 30 mètres environ de diamètre entourée d'un fossé. Cette disposition qui rappelle la fortification féodale paraît devoir faire attribuer la construction de cette petite enceinte à une époque postérieure à l'arrivée des Normands en France. La nature des poteries recueillies dans cette partie de la position confirmerait cette manière de voir.

Enceinte de l'Étoile.

L'enceinte de l'Étoile diffère essentiellement, par son étendue et par son tracé, des deux précédentes avec lesquelles elle n'a d'autre ressemblance que sa situation à l'extrémité d'un contrefort formé par la rencontre de deux vallées. Elle couvre à peine 9 hectares de surface et sa fortification n'emprunte presque rien aux obstacles naturels du sol. Tracée en forme d'ellipse, elle est formée sur la moitié environ de son développement, la plus éloignée du point de rencontre des deux vallées, par un retranchement en terre dont le relief a sa plus grande hauteur au milieu et s'abaisse ensuite de plus en plus, de part et d'autre, pour disparaître complètement. Ce retranchement est remplacé, sur l'autre moitié du pourtour, par une terrasse qui se raccorde avec le terrain extérieur par un talus raide, dont la hauteur augmente d'autant plus qu'il se rapproche davantage du confluent des deux vallées. Deux fossés parallèles, séparés par un intervalle de 6 à 7 mètres, précédaient la partie de l'enceinte munie du retranchement. Creusés dans la craie ils ont été facilement retrouvés par les fouilles.

Les dispositions que nous venons de décrire sommairement ont un caractère tout particulier, par lequel l'enceinte de l'Étoile se distingue de toutes celles que nous connaissons et qui la rend plus intéressante à étudier. Aussi serait-il à désirer que des fouilles plus étendues y fussent faites dans le but de fixer exactement la date de sa construction.

Les débris que M. Vauvillé y a recueillis nous fournissent bien quelques données sur cette question, mais rien d'absolument certain. On y a trouvé des poteries grossières et des silex taillés; mais les poteries gallo-romaines et même mérovingiennes s'y sont rencontrées en nombre plus considérable. Or, si l'on considère que le contrefort de l'Étoile, comme tous ceux qui bordent la vallée de la Somme, a dû

être occupé à l'époque néolithique, on trouvera tout naturel de retrouver dans les terres du retranchement des silex et des poteries de cette époque, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'admettre que ce dernier ait été construit par les hommes de l'âge de la pierre. Ces débris, en effet, qui se trouvaient répandus à la surface du sol, ont été tout naturellement introduits dans le retranchement, au moment de sa construction, avec les terres voisines et ramenés ensuite dans le fossé par les eaux de ruissellement.

Mais les poteries gallo-romaines et mérovingiennes, en nombre beaucoup plus considérable, indiquent par leur situation dans le fossé une accumulation successive résultant d'une occupation prolongée pendant les époques correspondantes. L'enceinte aurait donc été construite vers la fin de la période gallo-romaine ou peut-être au début de l'arrivée des Franks sur les bords de la Somme. Quelque probable que nous paraisse cette opinion, nous voudrions la voir confirmée par des fouilles nouvelles. Ces recherches seraient d'autant plus désirables qne nous ne connaissons encore aucune enceinte fortifiée en terre qu'on puisse attribuer aux Franks avec certitude et que si nous pouvons espérer en rencontrer une, c'est précisément ici, sur les bords de la vallée de la Somme, qui formait, vers 446, la limite méridionale du royaume des Franks.

A la gorge de la grande enceinte dont nous venons de parler, sur la pointe extrême du contrefort de l'Étoile, on remarque d'autres vestiges de fortifications qui ne sauraient provenir d'un ouvrage élevé à la même époque. Les débris qu'on y rencontre consistent, en effet, en tuiles et en poteries d'une date notablement plus récente que les débris trouvés dans la grande enceinte. Cette petite enceinte, formée principalement d'un monticule elliptique de 20 mètres sur 30 entouré d'un fossé profond, rappelle la fortification féodale. Sa forme générale, les débris de maçonnerie qu'on y retrouve, la présence d'un puits maçonné au centre du monticule, la tradition même qui veut qu'une tour ait été construite autrefois sur ce point, nous engagent à considérer ces restes de fortifications comme provenant d'un château fort du moyen âge, qui n'aurait eu aucun rapport nécessaire avec la grande enceinte.

En résumé, les fouilles de M. Vauvillé ont permis de reconnaître :

1° A Tirancourt, les restes d'un oppidum gaulois d'une origine probablement très ancienne;

2° A Liercourt, l'emplacement d'une station préhistorique, devenue plus tard l'assiette d'un oppidum gaulois sur les ruines duquel, posté-

rieurement au ve siècle, une nouvelle enceinte se serait élevée sur le même plan, mais plus compliquée dans le détail. En outre, à l'intérieur de la position, les traces d'un petit château fort datant du xe siècle au plus tôt;

3° Enfin, à l'Étoile, les restes de deux enceintes fortifiées, dont la plus grande ne paraît pas pouvoir remonter au delà du ve siècle, et dont la plus petite, qui peut avoir été construite vers le xe siècle, date probablement d'une époque encore plus récente.

Des fouilles plus étendues auraient été nécessaires pour fixer avec plus de précision la date de ces enceintes et nous devrons attendre pour le faire que d'autres recherches du même genre nous fournissent des données nouvelles. En attendant, celles que nous venons de résumer suffisent pour les classer et surtout pour les faire effacer de la liste des « camps romains » ou des « camps de César » où elles figurent depuis si longtemps avec beaucoup d'autres enceintes qui ne méritent pas plus qu'elles cette dénomination.

LES ORIGINES DE LA CARTE DE FRANCE

LA CARTE D'ORONCE FINÉ

PAR M. L. GALLOIS

Oronce Finé, né à Briançon en 1494, mort à Paris en 1555, n'est guère connu que comme mathématicien. Les historiens des mathématiques, Montucla, Delambre, lui ont seuls, dans leurs ouvrages, consacré quelques lignes. Encore le traitent-ils assez durement, car ils ne signalent guère de lui que ses tentatives malheureuses pour résoudre le problème de la quadrature du cercle. Je ne veux point m'attarder à montrer combien on a tort de ne tenir compte, dans une œuvre considérable, que des défaillances qui peuvent s'y rencontrer. Finé a rendu de grands services aux études mathématiques, en travaillant à les rendre plus accessibles à tous, en remontant surtout aux sources grecques et particulièrement à la *Géométrie* d'Euclide, dont il a donné plusieurs éditions. Il serait aussi injuste de se refuser à reconnaître l'importance de son enseignement, que maladroit d'essayer de l'absoudre de ses erreurs. Mais il est toute une partie de l'œuvre de Finé qui jusqu'à présent n'a pas attiré l'attention et celle-ci est inattaquable. Il fut en effet un de nos premiers géographes et sa renommée, comme tel, ne fut pas seulement grande en France pendant tout le XVIe siècle; elle se répandit encore dans les pays voisins. C'est ce géographe inconnu que je voudrais tirer de l'oubli, en étudiant seulement ici une de ses œuvres les plus importantes, sa grande carte de France, la première carte de notre pays qui ait été dressée et imprimée en France[1].

On n'étudie guère d'ordinaire dans l'histoire de la géographie que l'histoire des découvertes géographiques. C'est là certainement un des côtés les plus brillants de cette histoire : c'est son côté héroïque. Il en est un autre cependant, qui ne présente pas moins d'intérêt : c'est l'histoire des progrès de la science géographique. Les résultats des explorations récentes n'entrèrent pas en effet, au XVe et au XVIe siècle,

1. Pour la biographie d'Oronce Finé et l'étude de ses travaux, je me permettrai de renvoyer le lecteur à mon travail : *De Orontio Finæo, gallico geographo*, Paris, Leroux, 1890.

immédiatement dans la science. Ce n'est que peu à peu, en apportant une ample moisson de faits nouveaux, qu'ils contribuèrent à modifier les vieilles théories imaginées par le moyen âge pour expliquer le monde. Il fallut bien se résoudre, quand les navigateurs eurent visité l'hémisphère austral, à reconnaître qu'il pouvait y avoir des antipodes et que la zone torride n'était pas inaccessible. La discussion dut cesser devant le fait partout reconnu. Il y eut donc, à cette époque, une véritable révolution dans la science géographique; et cette révolution, ce furent les savants qui l'accomplirent, par opposition aux navigateurs, beaucoup moins préoccupés de travailler au progrès de la science que de satisfaire à leur passion rarement désintéressée pour les découvertes. Qu'on ne se méprenne pas sur l'importance du rôle que jouèrent alors les savants : l'esprit humain ne renonce pas en un jour à ce qu'il a admis pendant des siècles. Les idées ont leur évolution comme le monde organique. Ce ne fut pas non plus sans effort que de nouvelles méthodes de raisonnement se substituèrent aux procédés déductifs et qu'on admit l'existence du fait constaté. L'époque de la Renaissance a été une époque de crise intellectuelle, d'émancipation pour les esprits. Dans le domaine de la géographie, Finé a été un des artisans de cette émancipation.

Comment un mathématicien pouvait-il être alors amené à s'occuper de géographie? Il n'y a rien là qui doive nous surprendre. La terre fait partie du système solaire. Les astronomes la regardaient donc comme étant de leur domaine. Ils l'étudiaient après avoir étudié les astres. La géographie était l'appendice de la cosmographie, et c'est dans les livres de mathématiques du temps qu'on trouve ce qui intéresse surtout cette science. Il ne faut d'ailleurs pas regretter qu'elle n'ait été alors qu'une dépendance des mathématiques. Rien ne pouvait lui être plus favorable. L'œuvre des géographes, à cette heure où le monde connu s'étendait de toutes parts, devait être surtout de dresser des cartes. Il fallait pour cela savoir déterminer les longitudes et les latitudes et inventer de nouveaux systèmes de projection. C'était une œuvre de mathématiciens. L'École allemande de géographie du XVIe siècle ne doit son importance qu'à ce fait qu'elle a été une école de mathématiciens; et c'est parce que les géographes français de cette époque ont été, eux aussi, des mathématiciens, qu'ils ne tiennent pas

1. Pour l'histoire de l'École allemande de géographie, voir mon travail : *Les Géographes allemands de la Renaissance* (*Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon*, t. XIII) Paris, Leroux, 1890.

une place trop effacée à côté de leurs nombreux confrères d'Allemagne[1]. Comme les Allemands et à leur exemple, Finé s'est attaché à résoudre ces problèmes; comme eux aussi, il a voulu joindre la pratique à la théorie et il a dressé des cartes. Il a figuré sur ses mappemondes les nouvelles découvertes ; il a même eu l'honneur de les voir imitées par un des géographes allemands les plus méritants, bien qu'il ne soit guère plus connu que lui : Jean Schöner. Comme les Allemands aussi, il a voulu faire connaître son pays et c'est pourquoi il a dressé sa carte de France.

Il y a une division fondamentale à établir dans l'histoire de la cartographie à l'époque de la Renaissance. Les faiseurs de cartes ont obéi alors à deux tendances. Les uns ont reproduit ou imité Ptolémée, les autres se sont inspirés des cartes marines ou *portulans*. Ces cartes marines, fondées sur l'usage de la boussole, les marins italiens et catalans les avaient depuis longtemps mises en usage, et elles avaient atteint une précision remarquable. Elles ne donnaient, il est vrai, que le dessin des côtes ; on ajoutait quelquefois, pour l'intérieur du pays, quelques détails rudimentaires, mais ces détails étaient presque toujours sans valeur. Il était trop naturel cependant, ayant le dessin des côtes, qu'on ait cherché à y inscrire le dessin de l'intérieur, et ainsi les cartes marines ont donné naissance à des cartes continentales. Des mappemondes seules furent d'abord dessinées sur ce modèle. La célèbre carte catalane de 1375 et son prototype récemment découvert de 1339 sont autant des cartes continentales que des cartes marines. Mais plus tard on dressa de la même façon des cartes locales. C'est ce qui est arrivé, nous le savons d'une manière certaine, pour l'Italie. Une très curieuse carte d'Italie, en deux feuilles, a été trouvée par M. Paul Fabre jointe à un manuscrit de la *Chronique* de Jordanus[1]. Cette carte, qui doit être du commencement du XIVe siècle a le contour des portulans. Dans l'intérieur certaines provinces sont dessinées avec de nombreux détails, d'autres sont laissées en blanc. D'où tirait-on ce dessin intérieur? sans doute de cartes locales, comme nous en connaissons quelques-unes[2]. Pour les parties laissés vides, ces cartes locales manquaient probablement. L'Italie a donc eu de bonne heure sa carte, œuvre, on peut le dire, anonyme, puis-

1. Cf. Paul Fabre, *Note sur un manuscrit de la Chronique de Jordanus* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 5e année, 1885, p. 295) avec une reproduction de cette carte.

2. Voir les planches VI, VII, VIII de l'Atlas de Jomard.

qu'elle était le résultat des travaux de tous. Cette sorte de carte empirique nous a été conservée. Elle se trouve gravée dans la *Géographie* en vers de Berlinghieri, qui parut dans la seconde moitié du xve siècle[1].

Mais à côté de cette cartographie traditionnelle, il en existait une autre, celle de Ptolémée. La *Géographie* de Ptolémée était restée perdue pour l'Occident au moyen âge. On n'avait de lui que ses œuvres astronomiques. Ce fut à la fin du xive siècle seulement que la *Géographie* fut apportée d'Orient en Italie.

On se mit aussitôt à la traduire en latin. Giacomo d'Angelo da Scarperia dédiait, en 1409 ou 1410, sa traduction au pape Alexandre V. Parmi les vingt-sept cartes annexées à l'ouvrage, et qui avaient été également traduites du grec, il s'en trouvait une d'Italie. Mais les Italiens, quoique très respectueux de l'œuvre du maître, ne se laissèrent pas influencer par ce tracé défectueux. On sait que Ptolémée avait donné 20 degrés de trop en longueur à la Méditerranée. Il avait, pour ainsi dire, étiré cette mer et l'Italie se trouvait ainsi beaucoup trop allongée vers l'Orient. On se rend immédiatement compte de cette déformation en examinant la position relative de Venise et de Rome. Sur nos cartes modernes, ces deux villes sont à peu près situées sous le même méridien ; sur la carte de Ptolémée Rome est très loin à l'est du méridien de Venise. Je ne puis m'attarder ici à montrer comment ces deux types de cartes d'Italie réagirent par la suite l'un sur l'autre. Ils restèrent pendant longtemps distincts. Une seule tentative maladroite fut faite pour les mélanger, à la fin du xve siècle, ce fut l'œuvre d'un Allemand, Dom Nicolas[2]. Ce ne fut que beaucoup plus tard, vers le milieu du xvie siècle que l'influence ptoléméenne prévalut sur la forme de l'Italie, avec la carte de Gastaldo, œuvre cependant très étudiée et très remarquable pour l'époque; et cette déformation ne disparaîtra qu'au xviiie siècle lorsqu'on rendra à la Méditerranée sa véritable longueur.

Ce double courant, on le retrouve également dans l'histoire de la carte de France. Parmi les cartes de Ptolémée il s'en trouvait une de la Gaule, qui fut très souvent reproduite en Italie au xve siècle et de très bonne heure introduite en France. En 1427, en effet, le cardinal

1. *Geografia di Francesco Berlinghieri Fiorentino.....* Florence, Nicolo Tedesco, sans date.

2. Sur ce personnage généralement connu sous le nom de Donis, voir *Les Géographes allemands de la Renaissance*, ch. II.

Guillaume Fillastre faisait copier pour lui la traduction de la *Géographie* et des cartes. Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Nancy. La carte de la Gaule de Ptolémée était fort défectueuse. Le tracé des côtes surtout était très imparfait. Elle ne pouvait suffire aux nécessités de la pratique. Il semble qu'elle n'ait d'abord été en France, en Italie surtout, qu'un objet de curiosité.

Il y en avait une autre en effet, répandue en Italie au xve siècle, et très probablement d'origine italienne. Comme la carte moderne d'Italie, elle avait été dressée à l'aide des portulans qui avaient fourni le dessin des côtes. L'intérieur avait été rempli à l'aide de documents d'une autre provenance. Cette carte existait dans la bibliothèque des Médicis. Elle figure dans la liste des ouvrages qui furent prêtés au dehors entre 1483 et 1491[1]. Il ne peut s'agir dans ce passage d'une carte de Ptolémée, la distinction y est très nette. Ce type est incontestablement celui que nous trouvons reproduit, comme la carte analogue d'Italie, dans la *Géographie* de Berlinghieri[2]. Son contour est bien celui des portulans. On s'en aperçoit du premier coup à la position relative des deux côtes atlantique et méditerranéenne qui est défectueuse. Toutefois nous ne pouvons pas affirmer que nous soyons là en présence du type absolument pur. Il est possible que, dans une très faible mesure, cette carte ait subi l'influence de celle de Ptolémée, notamment pour la direction de certaines rivières. Et cela est d'autant plus admissible que nous avons, jointe à un manuscrit de Ptolémée conservé à la Bibliothèque nationale, une autre reproduction de ce type, mais où l'influence de Ptolémée est déjà beaucoup plus sensible[3]. Sur cette dernière, la côte de la Méditerranée est ptoléméenne. Quoi qu'il en soit, il y eut en Italie au xve siècle une carte moderne de France, issue des portulans et très distincte de la carte grecque.

Lorsqu'on examine avec soin la carte reproduite par Berlinghieri; lorsqu'on la compare surtout à celle de Ptolémée, on est frappé de sa perfection relative. Elle est d'abord très complète, dans l'intérieur sont inscrits un très grand nombre de noms. Elle est aussi très iné-

1. M. Piccolomini cite parmi ces ouvrages un exemplaire de Ptolémée, « di M^o Niccolo Tedesco, dipinto, bello, piccolo *e la pittura della Francia* che era in camera de Cancellieri ». Piccolomini, *Intorno alle condizioni ed alle vicende della Libreria Medicea privata*, Florence, 1875, p. 127, cité par Müntz, *Revue critique*, 1880, p. 212.

2. M. Nordenskiöld a donné une petite reproduction de cette carte, dans son *Fac-simile Atlas*, p. 13.

3. Ms. de Ptolémée, fonds latin, 4802.

gale, certaines provinces y sont beaucoup mieux traitées que d'autres. Les montagnes, chose remarquable, y sont représentées par des massifs, dans lesquels les fleuves prennent leurs sources et où on lit également les noms d'un certain nombre de villes. Tout ce dessin révèle une connaissance du pays prise dans le pays même. Mais de quels éléments cette carte a-t-elle été composée? J'ai le regret de ne pouvoir répondre. Je ne connais aucune carte de détail, digne de ce nom, antérieure à cette carte générale, aucune allusion à une œuvre de ce genre. Et cependant il faut bien que cette image dessinée en Italie ait été empruntée à des documents venus de France. Des cartes locales ou provinciales, quelque imparfaites qu'elles fussent, devaient exister dans notre pays. Il est presque inadmissible que nos rois n'aient pas eu même une représentation grossière de leurs domaines; qu'ils aient pu guerroyer sans avoir eu au moins devant les yeux un tracé des principales routes. Les pèlerins, les marchands avaient des itinéraires; il n'était pas très difficile, ayant la longueur des étapes, de marquer sur un plan les directions suivies et la position des principales villes. Il règne actuellement sur toutes ces questions une obscurité que des documents nouveaux feront sans doute disparaître. Il est malheureusement impossible, jusqu'à présent, d'élucider ce problème. Nous sommes en présence, à la fin du xve siècle, en Italie, d'une carte de France déjà très satisfaisante, sans pouvoir dire de quels éléments elle est composée. Cette carte ne fut publiée que dans un ouvrage assez rare, écrit en italien, et qui n'eut qu'une édition. Ce fut une autre qui prévalut.

La seconde, par la date, des cartes de France qui furent imprimées se trouve, avec d'autres cartes modernes dans l'édition de Ptolémée de Dom Nicolas d'Allemagne, généralement connu sous le faux nom de Donis. Celle-ci parut à Ulm en 1482, puis en 1846. Dom Nicolas fait subir à la carte de France le même sort qu'à celle d'Italie[1]. Fasciné par le grand nom de Ptolémée il ne peut se résoudre à abandonner les contours de la carte de la Gaule. Mais, comme le dessin intérieur de la carte grecque est par trop défectueux, il se résout à substi-

1. La carte de France ainsi modifiée ne se trouve pas dans les manuscrits que nous possédons de l'œuvre de Dom Nicolas, qui ne contiennent que trois cartes modernes, l'Italie, l'Espagne et les régions du nord. Elle apparaît pour la première fois dans l'édition d'Ulm de 1482 qui ne fut sans doute publiée qu'après la mort de l'auteur. Mais comme cette carte a été dressée suivant les mêmes principes que les précédentes, on ne peut douter qu'elle ne soit de Dom Nicolas.

tuer celui de la carte moderne, qu'il introduit, comme il le peut, dans cette nouvelle forme. Pour cela, il conserve à peu près la direction des fleuves de Ptolémée, et dans les intervalles il place, au jugé, les détails empruntés à la nouvelle carte. Tout au plus se laisse-t-il aller quelquefois à modifier certaines parties de la côte, à en marquer avec plus de précision les accidents. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que cette maladresse n'est pas l'œuvre d'un Italien, mais d'un Allemand, d'un savant, si on peut lui donner ce nom, dont la science a été tout entière puisée dans les livres, et qui n'a naturellement aucune confiance dans le tracé des cartes marines. En même temps, Dom Nicolas renonce au système si intelligent de représentation des montagnes adopté sur la carte de Berlinghieri et commence à substituer aux massifs de longues arêtes. L'influence de Dom Nicolas fut déplorable. Le contour ptoléméen qu'il substitue à celui des portulans va se perpétuer plus ou moins corrigé sur les cartes de France, jusqu'au jour où l'Académie des sciences, sous Louis XIV, fera procéder à une détermination exacte des principales positions de nos côtes et redressera scientifiquement ce contour.

La troisième est l'œuvre de l'École alsacienne, c'est la carte dressée par Waldseemüller[1] et qui parut, sans son nom, dans l'édition de Ptolémée publiée à Strasbourg en 1513. Waldseemüller et son collaborateur Ringmann ne peuvent, en aucune façon, être comparés à Dom Nicolas : ce sont de vrais savants. Ils ont, les premiers, fait imprimer une mappemonde montrant le Nouveau Monde. Ils ont donné à ce nouveau monde le nom d'Amérique, erreur très excusable, au moment où elle se produisit et qu'ils cherchèrent ensuite vainement à réparer en indiquant sur leur carte de 1513 que Christophe Colomb était le véritable auteur de la découverte. Ils ont donné enfin une édition de Ptolémée très supérieure aux précédentes. Ils reproduisent, dans cette édition, les vingt-sept cartes grecques et à la suite, sans les confondre avec celles-ci, comme dans un atlas spécial, ils donnent des cartes modernes, parmi lesquelles une carte de France. Cette carte est faite sur le modèle de celle de Dom Nicolas, mais elle lui est très supérieure. Quels documents a-t-on employés pour la rectifier, nous ne pouvons le dire exactement, mais en beaucoup d'endroits elle est corrigée. Pour la côte méditerranéenne, Waldseemüller est revenu au tracé de Berlinghieri et des portulans. Sa carte comprend d'ailleurs

1. Cf. *Les Géographes allemands de la Renaissance*, ch. IV. L'École alsacienne-lorraine.

non seulement la France mais tout le pays jusqu'au Rhin et la Suisse. Il a profité pour dessiner ces régions des cartes modernes de la Lorraine, de l'Alsace, de la Suisse qu'il avait introduites dans son atlas et en partie dressées lui-même. Il a également pour rectifier les positions des villes dans l'intérieur du pays fait usage d'itinéraires. On prend sur le fait, entre Chambéry et Valence, l'emploi d'un routier. Toutes les stations, à défaut d'autre document plus précis, sont placées là sur une même ligne droite. Comme Dom Nicolas, Waldseemüller représente les montagnes par de longues chaînes. Malgré toutes ces imperfections, malgré l'influence fâcheuse de la carte de l'édition d'Ulm, cette carte de Waldseemüller n'est pas mauvaise, quand on pense surtout qu'elle avait été faite hors de France, par un savant qui n'avait pas visité le pays.

Une autre carte de France se trouve encore dans l'édition de Ptolémée parue à Strasbourg en 1522, mais cette carte grossière n'est qu'une imitation très défectueuse de la précédente. Il n'y a pas à en tenir compte.

Telles étaient les cartes de France existantes, lorsqu'Oronce Finé fit paraître la sienne[1]. Cette œuvre, souvent citée au XVIe siècle, est restée depuis presque complètement ignorée. La Bibliothèque nationale n'en possède que des imitations ou des contrefaçons italiennes, amoindries, et dont on ne pouvait garantir la parfaite ressemblance avec l'original tant que celui-ci se déroberait aux recherches[2]. J'ai eu la bonne fortune de le retrouver à la bibliothèque de l'Université

1. Je signalerai encore parmi les cartes de France antérieures à celle de Finé une carte manuscrite qui se trouve dans un manuscrit du *British Museum, Harleian*, n° 6205, qui commence ainsi : *Francoys par la grace de Dieu Roy de France, secund Cæsar victeur et domateur des Souyces le dernier jour d'avril un moys après la nativité de son secund filz en son parc de Sainct Germain en Laye rencontra Jule Cæsar et l'interrogea subtilement du contenu ou premyer lyvre des Commentaires.* Le manuscrit est daté de 1519. La carte très soignée n'est qu'une copie de celle de Waldseemüller.

2. *Totius Galliæ descriptio, cum parte Angliæ, Germaniæ, Flandriæ, Brabantiæ, Italiæ, Romam usque. Orontio F. Delph. autore. Venetiis ad Signum Bibliothecæ Divi Marci. Dominicus Zenoi Venetus excudebat MDLXI.* 1 feuille. — Il existe de cette carte un second tirage, daté de MDLXIII. — *Totius Galliæ descriptio cum parte Angliæ, Germaniæ, Flandriæ, Brabantiæ, Italiæ, Romam usque. Orontio F. Delph. autore, Venetiis ex æneis formis Bolognini Zalterii MDLXI.* — La même carte avait été reproduite auparavant à Rome, mais sans le nom de Finé : *Totius Galliæ descriptio..... Pyrrho Ligorio Neap. auctore Romæ MDLVIII. Michaelis Tramezini formis.* — Autre tirage : *Claudii Ducheti formis MDLXXI.*

la Ville, et je dois à l'obligeance bien connue de M. le Dr Louis Sieber, conservateur de cette bibliothèque, de pouvoir en donner une reproduction. Cette carte se compose de quatre feuilles destinées à être cousues. L'ensemble mesure 0m,95 sur 0m,68 (sans les marges). Elle est gravée sur bois, et d'un aspect très élégant. A gauche, en haut, se trouve le monogramme d'un graveur inconnu. Six écussons de villes et de provinces sont dessinés dans la bordure. On lit en haut : *Totius Galliæ descriptio*, en bas : *Orontius F. Delphinas faciebat 1538*. Cette date de 1538 n'est, comme je vais le montrer, que celle d'un des tirages de la carte : le premier tirage, fait d'ailleurs avec la même planche, est plus ancien.

Dans un catalogue des œuvres de Finé antérieurement parues, mis en tête de l'édition d'Euclide qu'il publia en 1536, on lit l'indication suivante : *Charta, sive chorographia Galliarum, elegantissime depicta*. Dans une seconde édition d'Euclide, parue en 1544, ce titre est modifié comme il suit : *Chorographia Galliarum, seu charta Galliæ sæpius impressa*. On trouve, dans cette même liste, parmi les œuvres terminées, mais qui ne sont pas publiées encore : *Galliarum chorographia nova, ad justam locorum positionem, summa diligentia nuta, emendata et depicta*. Les mêmes mots se répètent dans la troisième édition d'Euclide, donnée en 1551.

D'après ses propres indications, Finé avait donc publié déjà en 1536 une carte de France et en 1544 plusieurs tirages en avaient été faits. Mais à cette date il avait revu et amélioré sa carte pour une seconde édition qui n'avait pas paru encore en 1551. C'est tout ce que nous savons par Finé lui-même. Des témoignages contemporains nous permettent d'être plus précis. Mizaud, son ami, qui publia après sa mort son *Funebre Symbolum*, donne dans cet opuscule un catalogue de ses œuvres et ne signale qu'une seule carte : *Chorographia Galliarum* [1]. Gesner, dans sa *Bibliotheca universalis*, parue à Zurich en 1545 [2], cite de lui : *Galliæ totius nova descriptio, gallice edita Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1525, in tabulâ circiter sex chartarum magnitudine*. L'appendice à cet ouvrage publié par Conrad Gesner en 1555 ne signale rien de plus. Ce serait donc en 1525, d'après Gesner, que Finé aurait publié en français chez Simon Coline,

1. *Funebre Symbolum virorum aliquot illustrium de optimo et doctissimo viro Orontio Finæo..... Lutetiæ apud Ægidium Gourbinum, sub insigni Spei, prope Collegium Cameracense MDLV.*

2. Gesnerus, *Bibliotheca universalis, sive catalogus omnium scriptorum locupletissimus.....* Tiguri, 1545. — *Appendix Bibliothecæ Conr. Gesneri.* Tiguri, 1555.

une carte de France, de la dimension d'environ six feuilles. Cette description paraît s'appliquer exactement à notre carte : le titre, en latin, est le même. Les noms et la légende sont en français. La dimension de six feuilles environ, dont parle Gesner, ne veut pas dire que la carte ait six feuilles; il ne l'avait vue, sans doute qu'assemblée. Mais si la planche est celle qui a dû servir dès 1525 (nous avons vu, en effet, que la carte n'avait été gravée qu'une fois) le tirage est un des nombreux tirages postérieurs. Pour celui-ci, Finé avait confié sa planche à un autre imprimeur, Gérôme de Gourmont, dont on ne s'étonnera pas de lire le nom sur la carte, puisqu'il se trouve dans un cartouche spécial avec la légende qui est imprimée et non pas gravée. C'est d'ailleurs ce même Gérôme de Gourmont qui, en 1536, lui a imprimé sa carte de Palestine. Quant à la date de 1538 qui est gravée, le *8*, à coup sûr, et probablement aussi le *3* sont d'une autre main que les deux premiers chiffres. Il s'agit là d'une correction introduite après coup sur la planche. On peut donc affirmer, je crois, que la carte de la Bibliothèque de Bâle n'est qu'un des nombreux tirages postérieurs de la carte gravée et imprimée pour la première fois en 1525. Quant à la deuxième édition, revue et corrigée, qu'avait préparée Finé, il est infiniment probable qu'elle ne fut jamais gravée, ce qui ne paraît[illegible] étonnant, quand on pense à la difficulté d'une pareille opérat[illegible] frais qu'elle devait nécessiter.

Comment c[illegible]-t-elle été dressée? Notons d'abord qu'elle [illegible]ose sur tou[illegible] de longitudes et de latitudes. Celles-ci ont-[illegible]s été dé[illegible]rectement, [illegible]n'ont-elles été appliquées [illegible]près coup [illegible]e dit Fin[illegible]s des longitudes et des [illegible]udes, dan[illegible] même [illegible] « Daultre part, pour [illegible] qui enten[illegible]ement l[illegible]aphie, lon trouvera es [illegible] costez, e[illegible]transve[illegible] degrez des longitudes, [illegible] dire des [illegible] vray o[illegible]xtremite occidentale de [illegible]e, distin[illegible]gnes [illegible] competens. Et es deux [illegible]aterauls[illegible] les d[illegible]itudes, cest a dire des [illegible]s du ce[illegible]al, le[illegible]t egales aux eslevations [illegible]eptent[illegible]arm[illegible] desditz degrez des lati-[illegible]nt in[illegible]ele[illegible] des climatz, scelon la [illegible] des [illegible]uart dheure : en facon [illegible] desd[illegible] dextre la quantite des-[illegible]atz. Tellement qu'il est [illegible] et plus grant jour, de [illegible]arte gallicane : mesme-

de Bâle, et je dois à l'obligeance bien connue de M. le Dr Louis Sieber, conservateur de cette bibliothèque, de pouvoir en donner une reproduction. Cette carte se compose de quatre feuilles destinées à être réunies. L'ensemble mesure $0^m,95$ sur $0^m,68$ (sans les marges). Elle est gravée sur bois, et d'un aspect très élégant. A gauche, en haut, se trouve le monogramme d'un graveur inconnu. Six écussons de villes ou de provinces sont dessinés dans la bordure. On lit en haut : *Totius Galliæ descriptio*, en bas : *Orontius F. Delphinas faciebat, 1538*. Cette date de 1538 n'est, comme je vais le montrer, que celle d'un des tirages de la carte : le premier tirage, fait d'ailleurs avec la même planche, est plus ancien.

Dans un catalogue des œuvres de Finé antérieurement parues, imprimé en tête de l'édition d'Euclide qu'il publia en 1536, on lit l'indication suivante : *Charta, sive chorographia Galliarum, elegantissime depicta*. Dans une seconde édition d'Euclide, parue en 1544, ce texte est modifié comme il suit : *Chorographia Galliarum, seu charta Gallicana sæpius impressa*. On trouve, dans cette même liste, parmi les œuvres terminées, mais qui ne sont pas publiées encore : *Galliarum chorographia nova, ad justam locorum positionem, summa diligentia aucta, emendata et depicta*. Les mêmes mots se répètent dans la troisième édition d'Euclide, donnée en 1551.

D'après ses propres indications, Finé avait donc publié déjà en 1536 une carte de France et en 1544 plusieurs tirages en avaient été faits. Mais à cette date il avait revu et amélioré sa carte pour une seconde édition qui n'avait pas paru encore en 1551. C'est tout ce que nous savons par Finé lui-même. Des témoignages contemporains nous permettent d'être plus précis. Mizaud, son ami, qui publia après sa mort son *Funebre Symbolum*, donne dans cet opuscule un catalogue de ses œuvres et ne signale qu'une seule carte : *Chorographia Galliarum* [1]. Gesner, dans sa *Bibliotheca universalis*, parue à Zurich en 1545 [2], cite de lui : *Galliæ totius nova descriptio, gallice ædita Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1525, in tabulâ circiter sex chartarum magnitudine*. L'appendice à cet ouvrage publié par Conrad Gesner en 1555 ne signale rien de plus. Ce serait donc en 1525, d'après Gesner, que Finé aurait publié en français chez Simon Coline,

1. *Funebre Symbolum virorum aliquot illustrium de optimo et doctissimo viro Orontio Finæo..... Lutetiæ apud Ægidium Gourbinum, sub insigni Spei, prope Collegium Cameracense MDLV.*

2. Gesnerus, *Bibliotheca universalis, sive catalogus omnium scriptorum locupletissimus.....* Tiguri, 1545. — *Appendix Bibliothecæ Conr. Gesneri.* Tiguri, 1555.

une carte de France, de la dimension d'environ six feuilles. Cette description paraît s'appliquer exactement à notre carte : le titre, en latin, est le même. Les noms et la légende sont en français. La dimension de six feuilles environ, dont parle Gesner, ne veut pas dire que la carte ait six feuilles; il ne l'avait vue, sans doute qu'assemblée. Mais si la planche est celle qui a dû servir dès 1525 (nous avons vu, en effet, que la carte n'avait été gravée qu'une fois) le tirage est un des nombreux tirages postérieurs. Pour celui-ci, Finé avait confié sa planche à un autre imprimeur, Gérôme de Gourmont, dont on ne s'étonnera pas de lire le nom sur la carte, puisqu'il se trouve dans un cartouche spécial avec la légende qui est imprimée et non pas gravée. C'est d'ailleurs ce même Gérôme de Gourmont qui, en 1536, lui a imprimé sa carte de Palestine. Quant à la date de 1538 qui est gravée, le *8*, à coup sûr, et probablement aussi le *3* sont d'une autre main que les deux premiers chiffres. Il s'agit là d'une correction introduite après coup sur la planche. On peut donc affirmer, je crois, que la carte de la Bibliothèque de Bâle n'est qu'un des nombreux tirages postérieurs de la carte gravée et imprimée pour la première fois en 1525. Quant à la deuxième édition, revue et corrigée, qu'avait préparée Finé, il est infiniment probable qu'elle ne fut jamais gravée, ce qui ne paraîtra pas étonnant, quand on pense à la difficulté d'une pareille opération et aux frais qu'elle devait nécessiter.

Comment cette carte a-t-elle été dressée? Notons d'abord qu'elle repose sur tout un réseau de longitudes et de latitudes. Celles-ci ont-elles été déterminées directement, ou n'ont-elles été appliquées qu'après coup? Voici ce que dit Finé à propos des longitudes et des latitudes, dans la légende même de sa carte. « Daultre part, pour gens qui entendent aulcunement lart de geographie, lon trouvera es deux costez, et paralleles transversaulx, les degrez des longitudes, cest a dire des distances du vray occident, ou extremite occidentale de la terre, distinguees par lignes et nombres competens. Et es deux costez lateraulx, sont notez les degrez des latitudes, cest a dire des distances du cercle equinoctial, lesquelles sont egales aux eslevations du pole septentrional. Item parmy et au long desditz degrez des latitudes, sont inserez les paralleles distincteurs des climatz, scelon la difference des plus grans jours, de quart en quart dheure : en facon que lordre desditz climats est a senestre, et a dextre la quantite desditz plus grans jours, respondans ausditz climatz. Tellement qu'il est facile scavoir, la longitude, latitude, climat, et plus grant jour, de chascun lieu comprins en ceste presente Carte gallicane : mesme-

ment et plus ayseement en produisant subtilement les meridiens et parallèles, cest a dire les degrez longitudinaulx et des latitudes, au long et travers de ladicte carte. Finalement cy dessoubz sont notees les lieues francoyses de deux mille pas, les communes dont chascune vault trois mille pas, et les grandes de quatre mille, respondans a ung degre latitudinal, et proportion de ladicte carte, a celle fin quon ait les distances des lieux a son plaisir et aussi a celle fin que chascun puisse adiouster telz lieux qu'il luy plaira, par la comparation et distance de deux ou trois lieux notez et situez en la carte. Car pour faire court, ce seroit ung trop grand labeur, et requerant meilleure recompense de exprimer et comprendre tout justement. Daultre part nostre principale intention a este pour satisfaire a la requeste daulcuns bons personnages, et de faire une generale reduction de toute la Gaule, et de generalement descripre et reformer les longitudes, latitudes et situation des lieux principaulx, bortz maritimes, fleuves, et montz plus notables, pour preparer la voye a chascun de lamplier et corriger a son plaisir. Plaise donc a toutes gens de boune sorte, benignement supporter les faultes et prendre en gre ce labeur pour le present, en attendant mieulx, ou de moy, ou dung aultre quant il plaira a dieu..... » Il résulte de la lecture de ce passage, que ce n'est point par souci de la précision mathématique que Finé a tracé sur sa carte les longitudes et les latitudes, mais beaucoup plutôt dans l'intention d'être utile, afin que chacun puisse facilement savoir : « la longitude, latitude, climat, et plus grant jour, de chascun lieu comprins en ceste presente Carte gallicane ». Il dit plus loin, il est vrai, qu'il a « generalement descript et reforme les longitudes, latitudes et situation des lieux principaulx », mais, comme il ajoute que c'est pour « préparer la voye a chascun de lamplier et corriger a son plaisir », on en peut conclure qu'il n'a pas la prétention d'avoir atteint la précision absolue. D'ailleurs le procédé qu'il indique pour placer par approximation sur la carte les lieux qui ne s'y trouvent pas indiqués, ne témoigne pas non plus d'une grande préoccupation d'exactitude.

Nous avons encore une autre source d'information. Dans sa Cosmographie en latin, qui fait partie d'une sorte d'encyclopédie mathématique, la *Protomathesis*, publiée en 1532, il a introduit une longue liste de longitudes et de latitudes. Or ces nombres correspondent très suffisamment aux positions marquées sur la carte. Comment donc les a-t-il obtenus? Voici dans quels termes il parle de cette liste : « Quam pro judicio nostro, dit-il, atque observationum collatione multiplici, quam veriorem potuimus effecimus, in eorum potissimum gratiam qui

tabulas astronomicas supputare vel horaria solaria aliave astronomica vel cosmographica instrumenta ad propriam fabricare regionem. » Ainsi c'est encore dans un but d'utilité pratique que Finé a dressé cette liste, c'est pour venir en aide à ceux qui voudront en un point quelconque se server de tables astronomiques ou fabriquer des cadrans solaires. La table, il l'a construite, le plus exactement possible, autant qu'il a pu en juger, et en comparant de nombreuses observations. On reconnaîtra qu'il s'exprimerait tout autrement s'il avait lui-même fait des observations directes. D'ailleurs il n'avait que trente et un ans lorsqu'il publia pour la première fois sa carte; il eût eu bien peu de temps pour achever des opérations aussi longues et aussi minutieuses. J'ajouterai un argument d'un ordre tout différent. La modestie n'était pas considérée comme une vertu par les savants de ce temps, si fiers de leur science. Quand ils parlent d'eux-mêmes, ils ajoutent plutôt qu'ils ne retranchent à leurs mérites. Finé n'eût pas manqué de parler quelque part de ses observations astronomiques, s'il eût pu en tirer honneur. Pour qui le connaît il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

L'examen de la table elle-même, ou, ce qui revient au même, des principales positions de la carte, va achever de nous montrer quelle est la valeur de ces longitudes et de ces latitudes et comment elles ont été obtenues. Chose singulière, Finé ne nous dit pas quelle est l'origine de ses longitudes. S'il accepte, comme on le fit presque toujours à cette époque, l'origine de Ptolémée, Paris devrait avoir pour longitude 23° 30′; il donne 23° qui doit être un nombre arbitrairement choisi. Comparons ces longitudes avec celles, mathématiquement déterminées, que donne la *Connaissance des temps*.

Pour rendre la comparaison plus facile, considérons Paris comme le centre des opérations de Finé, et transformons les nombres modernes en les rapportant à cette longitude 23° de Paris[1]. Nous apercevons immédiatement entre les deux tables des coïncidences remarquables :

Longitudes	Table de Finé	Table moderne
Cognac.	20°20′	20°20′
Rodez.	23 15	23 14
Meaux.	23 30	23 32
Montpellier	24 30	24 33
Le Puy	24 30	24 33

1. J'ai donné la comparaison de la table de Finé avec la table moderne, dans l'ouvrage cité : *De Orontio Finæo, gallico geographo.*

Mais il y a aussi des différences considérables, comme les suivantes :

Longitudes	Table de Finé	Table moderne
Strasbourg	30°15′	28°22′
Briançon	28 30	27 18
Bazas.	18 15	20 27
Oloron	18 10	20 3
La Rochelle.	18 15	19 30
Lyon.	26	25 29

Ces erreurs sont importantes : pour Bazas, par exemple, l'erreur est d'environ 175 kilomètres; pour Briançon, pays natal de Finé, où il était revenu lorsqu'il dressait sa carte spéciale du Dauphiné, elle est de 90 kilomètres environ ; pour Lyon, et sa longitude de Lyon est loin d'être une des plus mauvaises, l'erreur est encore de plus de 50 kilomètres. Pour bien apprécier l'importance de ces erreurs, il faut se rendre compte que sous le 50e parallèle une erreur de longitude d'une minute correspond à une distance de $1^{km},195$, et sous le 44e à une distance de $1^{km},333$.

Pour les latitudes, il en est également de très bonnes :

Latitudes	Table de Finé	Table moderne
Poitiers	46°35′	46°36′
Blois.	47 35	47 35
Verdun	49 10	49 10
Caen.	49 10	49 11
Angers	47 30	47 28

Mais il en est aussi de défectueuses :

Limoges.	45°45′	47°50′
Clermont-Ferrand. . .	44 50	45 47
Avranches	50	48 41
Briançon.	44	44 54
Lyon.	45 15	45 46

Il importe d'ailleurs de remarquer que dans sa table, Finé donne toutes ses longitudes et ses latitudes avec une approximation de 5 minutes, puisque ses nombres se terminent toujours par un 0 ou par un 5. Or, cette approximation correspond pour les longitudes à une distance moyenne de $6^{km},500$ et pour les latitudes à une distance de $9^{km},175$. Ce sont là des longueurs appréciables. On peut donc dire

que ni cette liste ni cette carte ne reposent sur des déterminations précises.

A l'aide de quels documents la carte de Finé a-t-elle donc été construite? D'abord, à l'aide des documents antérieurs. Nous prenons sur le fait cette imitation quelquefois servile, grâce à une particularité très curieuse. La Loire est en effet unie à la Saône sur cette carte, à peu près à la hauteur de Chalon, par un cours d'eau, dont les sources se rejoignent en deux points, de manière à enfermer une sorte d'île. Or cette communication vient des cartes antérieures. Sur la carte de Berlinghieri en effet, on trouve là un petit lac qui se déverse dans la Loire seule. Sur la carte du manuscrit de Ptolémée, ce lac a deux effluents, l'un vers la Loire, l'autre vers la Saône. Dom Nicolas paraît s'être mépris sur la signification de ce dessin; il trace là un cours d'eau à double communication. Waldseemüller reproduit le même tracé, et Finé le copie à son tour. Autour de ce lac, Finé inscrit les noms suivants : Challon (Chalon-sur-Saône), Tornut (Tournus), Saint-Gengon (Saint-Gengoux-le-Royal), Digoy (Digoin), Borbon, (Bourbon-Lancy), Desise (Decise), et, sur la rive même du double cours d'eau, Froche, qui ne peut être, à mon avis que Torcy (écrit Troca, chez Dom Nicolas, Thoca chez Waldseemüller). Toutes ces localités sont voisines des deux rivières Dheune et Bourbince, dont les sources sortent toutes deux de l'étang de Longpendu[1]. C'est probablement cet étang qui était dessiné sur les cartes italiennes avec un seul effluent, comme dans Berlinghieri, ou avec deux comme sur la carte manuscrite. C'est là une preuve de plus de la précision quelquefois remarquable de ces cartes.

Les parties de sa carte pour lesquelles Finé s'est le plus directement inspiré des cartes antérieures sont naturellement les régions étrangères à la France proprement dite. Car il ne se contente pas de représenter le royaume de France; « il fault premierement noter, dit-il dans la légende, que luniversel et total pays de la Gaule est distinguee en deux principales parties, cest a scavoir la Gaule cisalpine, et la Gaule transalpine ». Il nous donne donc tout le pays

1. Cette communication est fort bien indiquée sur une carte non datée mais qui doit être du XVIe siècle, conservée à la Section des cartes de la Bibliothèque nationale : *Carte géométrique des environs de l'Estang de Longpendu, dont leau tombe dans l'Océan et dans la Méditerranée, comprenant grand part du Comté de Charolois par Jan Van Damme, sr d'Amendale.* On lit aussi sur une carte de De Fer, datée de 1707 : *Lac de Longpendu par lequel on peut communiquer de la Méditerranée à l'Océan.* C'est là que passe aujourd'hui le canal du Centre.

jusqu'au Rhin, la Suisse, et la plaine du Pô tout entière, avec les côtes de la rivière de Gênes et de la Toscane jusqu'à l'Arno. La partie voisine du Rhin reproduit à peu près le dessin de la carte de Waldseemüller qui avait utilisé lui-même pour cette région ses cartes d'Alsace et de Lorraine. Il en est de même pour la Suisse, dont Waldseemüller avait donné un croquis assez exact. Pour l'Italie du nord, il a dû se servir de la carte moderne d'Italie reproduite par Berlinghieri, mais la copie n'est pas identique à l'original. Il a eu certainement en main d'autres documents, à moins qu'il n'ait recueilli des informations auprès de ceux qui connaissaient mieux ce pays. A cette époque, nombreux étaient les Français qui avaient passé les Alpes et les guerres d'Italie avaient naturellement attiré l'attention sur la géographie du Piémont et de la Lombardie. On peut même dire que ces régions étaient mieux connues en France que certaines provinces françaises. Un ouvrage, paru en 1515, donnait la liste des passages « par lesquelz on peut passer et entrer des Gaules es Ytalies » [1]. Une carte d'Italie avait même été gravée antérieurement en France, mais très grossière, et qui n'était destinée sans doute qu'à donner une vue d'ensemble de la péninsule [2].

Pour la France proprement dite, les documents antérieurs ne suffisent plus. Finé a évidemment profité de toutes les informations, de tous les documents qu'il a pu recueillir. La côte est empruntée en partie à Waldseemüller, et c'est ainsi que se transmet indirectement l'influence de Ptolémée. Pour les différentes provinces, il importe de distinguer, il en est qui sont traitées avec plus de soin les unes que les autres. Pour le Dauphiné, il l'avait dessiné « ad vivum », dit-il lui-même. Il avait dressé une carte de cette province qu'il offrit au roi François Ier et qui ne fut pas publiée. Je n'ai pu malheureusement retrouver ce précieux manuscrit. Parmi les autres provinces, celles qui lui sont le mieux connues sont l'Ile-de-France, la Picardie, la Guyenne. La vallée du Rhône est également assez exacte. Au contraire la Bretagne, la Normandie, la Provence sont défectueuses. Le cours de la Loire est fort mal dessiné. Il ne sait pas exactement où elle prend sa source. Le fleuve s'interrompt brusquement, en amont, à la hauteur de Vienne, bien au nord du Puy; il en est de même

1. *Totale et vraye description de tous les passages, lieux et destroictz par lesquelz on peut passer et entrer des Gaules es Ytalies. A Paris, à la rue Sainct-Jacques..... en la maison de Toussains Denis*, 1515.

2. Cette carte est reproduite dans l'ouvrage de M. Delaborde : *L'Expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888.

de l'Allier dont il place la source au nord de Brioude. Toute cette région est fort mal connue. A-t-il eu pour dresser sa carte quelques croquis de provinces? J'ai déjà dit combien il me paraissait improbable qu'il n'ait pas existé antérieurement quelques cartes de ce genre. Il a dû également faire usage d'itinéraires [1]. Nous sommes malheureusement très pauvres en ouvrages géographiques du commencement du XVIe siècle en France. Un livre de Boulengier, qui nous promet d'après son titre, sans doute trop ambitieux, une « calculation, description et géographie vérifiée du royaume de France », paraît être à jamais perdu [2]. Un autre qui nous annonce une « description de la Carte gallicane » ne tient pas sa promesse [3]. La carte de France de Finé reste en somme le monument le plus important de la géographie française à cette époque. Malgré ses imperfections, elle n'en est pas moins une œuvre très méritoire, c'est le canevas indispensable sur lequel d'autres ont travaillé.

Deux autres cartes de France seulement parurent en France au XVIe siècle. Celle de Jolivet en 1560 et celle de Postel en 1570 [4]. Tous

1. Je citerai parmi les itinéraires les plus anciens, le suivant, imprimé en caractères gothiques et sans date : *S'ensuyt le chemin de Paris à Lyon, de Lyon à Venise et de Paris à Romme par Lyon. Item plus le chemin de Paris à Romme par les haultes Allemaignes. Avec le chemin depuis Lyon jusques en Hiérusalem et combien il y a de lieues de ville en ville et avec ce sont toutes les Églises de Romme.....*

2. Cet ouvrage n'est connu que par son titre et par un très court et très insuffisant résumé qu'en donne du Verdier dans sa Bibliothèque : *Calculation, description et géographie vérifiée du royaume de France, tant du tour, du large que du long d'iceluy, déchiffrée par le menu jusques aux arpens et pas de terre en iceluy compris, avec la computation, valeur et somme des deniers qui se peuvent libéralement exiger sur ledit pays sans molestation des habitans; ensemble la description du bien spirituel et ecclésiastique et dénombrement des archevêchés, évêchés et abbayes dudit royaume, avec le taux du vacant d'icelles, le tout calculé et sommé par maistre Loys Boulenger, très expert géométrien et astronome; imprimé à Lyon, 1525.* D'après La Croix du Maine, il y eut une autre édition de cet ouvrage à Toulouse en 1565.

On ne sait presque rien de ce Boulengier. Cf. G. Marcel, *Louis Boulengier d'Alby. Bullet. de géog. hist. et descript.*, 1890.

3. *En ce présent Livre est la description de la quarte Gallicane tant desca que dela les mons. Et autres parties de l'Europe..... Item quarculation faicte par maître Loys Boulengier des deniers qui peuvent estre levés ou royaulme de rance à prendre un soulz par feu.....* Lyon, 1535. Ce livre qui devrait contenir, entre autres choses, au moins un extrait de l'ouvrage de Boulengier précédemment cité, ne répond pas à son titre et ne se compose que de 32 pages. Cf. Marcel, *ibid.*

4. Jolivet, *Galliæ regni potentissimi descriptio*, 1560; Postel, *La vraye et*

deux corrigent et améliorent l'œuvre de Finé, mais ce ne sont pas ces deux cartes qui méritent le plus d'attirer l'attention, dans l'histoire de la cartographie française à cette époque. L'intérêt doit se porter surtout sur les cartes de détail, les cartes de provinces, comme celles de Licinius Guyet, de Nicolas de Nicolay[1]. Rien ne pouvait être en effet plus utile, pour aider au perfectionnement des cartes d'ensemble, que d'entreprendre ainsi une reconnaissance du sol, province par province. C'est à quoi les géographes travaillèrent surtout pendant la seconde partie du XVIe siècle. L'éditeur Bouguereau, de Tours, des ateliers duquel sont sorties presque toutes ces cartes, pourra dès 1592 en composer un atlas de la France, et toutes, elles serviront à dresser la grande carte de France de la Guillotière, qui ne parut qu'en 1613, mais qui fut terminée bien avant[2]. Cette belle et grande carte, qui résume tous les travaux entrepris sur la géographie de la France au XVIe siècle, suffira à la curiosité du XVIIe jusqu'au jour où l'Académie des sciences fera procéder au levé général des côtes. Alors commence en France l'ère de la cartographie de précision et des levés topographiques et astronomiques, dont le résultat définitif est notre belle carte d'État-major.

entiere description du royaulme de France et ses confins avec l'addresse des chemins et distances aux villes inscriptes et provinces d'iceluy, 1570.

1. Cf. Drapeyron, *L'Image de la France sous les derniers Valois* (1525-1569) *et sous les premiers Bourbons* (1589-1682), *Rev. de géog.*, t. XXIV, 1889.

2. On lit dans la légende : « Cette carte recueillie des restes de cette féconde et riche bibliothèque de feu M. Pithou, est, suivant l'intention de Fr. de la Guillotière son autheur, rendue au public comme un dépôt sacré qui ne pouvoit sans offense lui être plus longuement receleé..... L'autheur, homme laborieux et excellent en cet art, a certifié par son testament y avoir travaillé vingt-cinq ans et plus. »

LES ANCIENNES CIVILISATIONS DE L'INDO-CHINE

L'AGE DE LA PIERRE POLIE AU CAMBODGE

D'APRÈS DE RÉCENTES DÉCOUVERTES

PAR M. LUDOVIC JAMMES

Ancien Directeur de l'École cambodgienne de Phnom-penh (Cambodge).

I

En parcourant les provinces avoisinantes du Grand-Lac Ton-le-sap, dans le Haut-Cambodge, le voyageur s'arrête saisi d'admiration, devant de superbes monuments qui rappellent, par leurs proportions colossales, ceux de l'antique Égypte. Les ruines d'Angkor ont été suffisamment décrites par le capitaine de vaisseau Doudart de Lagrée et M. de La Porte, pour que j'aie besoin d'en parler dans ce travail.

En étudiant ces prodigieuses manifestations du génie de la race khmère, nous remontons jusqu'aux frontières de l'histoire, car nous n'avons au delà, pour éclairer nos connaissances, que les pâles lueurs d'une obscure légende qui ne peut nous fournir que des données incertaines. Mais, voici qu'une découverte de date récente vient agrandir notre champ d'études et reculer de plusieurs milliers d'années l'histoire des civilisations qui précédèrent la période brillante des temples.

En 1878, M. Moura, représentant du protectorat français au Cambodge, en recherchant les origines du peuple khmer dans les bonzeries des pagodes bouddhiques, apprit que les Cambodgiens trouvaient dans des amas de coquillages, des objets en bronze et en pierre qu'ils conservaient précieusement dans leurs maisons. Poussé par la curiosité et par l'intérêt qui s'attachait à ces trouvailles, il se rendit au village de Somrong-sen situé sur un amas de coquilles que les indigènes exploitent pour la fabrication de la chaux à bétel. Ne pouvant exécuter de fouilles à cause de l'inondation qui couvrait le pays, il se contenta de recueillir quelques objets que les Cambodgiens conservaient dans

leurs cases et les expédia au docteur Noulet de Toulouse, qui les fit connaître dans une brochure ornée de dessins fort bien exécutés. M. Füchs, ingénieur français des mines, M. Roux, M. Corre, médecins de la marine, ont aussi rapporté en France quelques spécimens en pierre, provenant de ces mêmes gisements.

Mais avant d'entrer dans quelques détails sur les travaux que j'ai entrepris dans les nombreuses stations préhistoriques que j'ai découvertes dans le Haut-Cambodge, je crois qu'il est utile de faire comprendre le régime hydrographique du Grand-Lac Ton-le-sap, dans le voisinage duquel se trouvent les amas coquilliers, ou *kjökkenmœdings*, qui nous ont révélé l'existence de la civilisation de la pierre et du bronze. On n'en connaissait qu'un seul : celui de Som-rong-sen. J'en ai reconnu quinze et fouillé quatre.

II

Le Cambodge est arrosé par un des plus beaux fleuves du monde; le Mé-kong, qui prend sa source aux montagnes du Thibet. Après avoir arrosé dans un cours immense le Laos et une partie du Cambodge il vient se jeter dans la mer par huit bouches principales, qui, par les nombreux cours d'eau secondaires qu'elles forment, enserrent la Basse-Cochinchine dans un véritable réseau de voies navigables.

Tous les ans, de juillet à novembre, le Mé-kong, gonflé par la fonte des neiges du Plateau central, déborde et couvre de ses eaux les contrées de bas niveau qu'il traverse. Pendant quatre mois de l'année le Cambodge est sous l'eau ! Mais, au nord de ce dernier pays, existe une vaste dépression de terrain de 130 à 140 kilomètres, occupée par le Grand-Lac Ton-le-sap, qui reçoit le trop plein des eaux du Mé-kong, à l'époque des crues annuelles.

La différence de niveau entre le Grand-Lac et le Mé-kong étant de plus de 10 mètres, le courant, pendant la crue, remonte vers le nord, par le bras des lacs et le Ton-le-sap se remplit; l'inondation terminée, le lac se vide et les eaux se déversent de nouveau dans le Mé-kong. Le lac Mœris, en Égypte, nous offre un phénomène de ce genre et le régime hydrographique du Nil est semblable à celui du Mé-kong, sauf en ce qui concerne l'étendue de la crue.

On se fait une idée de la grande quantité d'alluvions déposées annuellement au fond du Ton-le-sap par des courants vertigineux de 7 à 8 nœuds à l'heure, et on comprend aisément les déplacements qu'a dû subir, à travers les âges, l'estuaire de cette nappe d'eau.

Le Grand-Lac qui, à l'époque des hautes eaux, a partout une profondeur de 10 à 12 mètres, et que sillonnent les gros vapeurs, n'est plus, aux basses eaux, qu'une vaste plaine de boue où la sonde accuse à peine des fonds de 80 à 90 centimètres. Sur ses dos d'âne laissés à sec et sur ses rivages viennent se fixer, pendant six mois de l'année, de florissants villages cambodgiens et annamites, qui s'adonnent à la culture du riz et à l'industrie de la pêche dont le revenu est estimé à plus de 4 millions de francs.

III

Dans les provinces riveraines du Grand-Lac existent de vastes amas de coquillages, que les indigènes exploitent pour la fabrication de la chaux à bétel. Pour se procurer ces coquillages, les chaufourniers creusent, d'espace en espace, des puits de 3 à 4 mètres de profondeur; après les avoir soigneusement lavés dans les cours d'eau voisins ils les soumettent à l'action lente d'un feu de charbon de bois, dans des fourneaux en forme de cône renversé et formés de branches protégées à l'intérieur contre l'action du feu par une paroi en briques sèches.

Le principal de ces bancs de coquillages, celui de Somrong-sen, a près de 3 kilomètres de long sur 2 de large. Il est exploité de mémoire d'homme pour la fabrication de la chaux. La quantité de coquilles extraites depuis les temps reculés est vraiment surprenante; on s'en fera une idée par le fait que je vais citer : pour rappeler les grands événements de la vie, la naissance d'un roi ou d'un prince, ou mieux l'inauguration d'une bonzerie, d'une pagode, les Cambodgiens ont l'habitude de planter un arbre sacré, un banian le plus souvent. Il existe à Somrong-sen, non loin de la pagode, un grand banian qui fut autrefois planté à l'inauguration d'un monastère bouddhique, détruit par un incendie, il y a plus de quatre-vingts ans.

Les fabricants de chaux ont respecté les environs de ce banian

sacré qui se trouve aujourd'hui à plus de 3 mètres au-dessus du terrain des fouilles. Les vieillards du village affirment que le banc de coquilles était au niveau du sol sur lequel se trouve l'arbre dont je viens de parler, et qui paraît situé actuellement sur un petit monticule.

IV

Avant de rechercher l'origine des stations préhistoriques que je signalerai plus loin, il est intéressant de parler d'une légende qui a cours dans le pays et qui donnera une idée des naïves croyances des peuples de l'Indo-Chine.

Voici donc comment les *savants cambodgiens* expliquent la formation des amas coquilliers.

« Lorsque les grands rois khmers voulurent bâtir les temples d'Ang-kor, la pierre à chaux manquait totalement au Cambodge. Ang-kor, à cette époque, se trouvait sur les bords de la mer. On arma de grands navires montés par des marins chinois, qui furent chargés d'aller chercher sur des côtes lointaines des coquillages pour la fabrication de la chaux nécessaire à la construction des superbes monuments. Une violente tempête assaillit au retour la flotille avant son entrée au port et tous les bateaux sans exception sombrèrent. Les squelettes que nous rencontrons tous les jours au sein des amas sont ceux des équipages chinois qui montaient les navires. Ce qui fut un malheur pour nos ancêtres est un bonheur et une fortune pour nous. La divinité voulut nous conserver une source de richesse et nous fournir la chaux nécessaire à la mastication de notre bétel. » [Passage traduit d'un ancien document en langue siamoise.]

Ce qui a fait encore accréditer cette légende, c'est la rencontre, dans l'amas coquillier d'An-luon-padau, village situé à 100 kilomètres de Phnom-penh, de plusieurs pièces de bois munies de poulies à leur partie supérieure et paraissant avoir servi de mâts. Ces poteaux servaient, sans doute, dans les habitations lacustres néolithiques, à monter des fardeaux jusqu'au niveau des maisons construites sur pilotis. Ces poteaux sont assez bien conservés et possèdent la dureté de la pierre.

V

Mais comment se sont accumulés ces immenses amas de coquilles? se sont-ils naturellement formés au sein des eaux à une époque où le Grand-Lac Ton-le-sap couvrait une étendue de pays plus considérable? ou ont ils été laissés à sec par un fleuve dont le lit se serait déplacé depuis?

Le docteur Noulet pense avec quelques savants que les objets trouvés parmi les coquillages pourraient bien avoir été rencontrés par un cours d'eau et roulés à de grandes distances.

Les fouilles que j'ai entreprises dans quatre principales stations me permettent de réfuter une pareille assertion. Les sépultures innombrables, la position des squelettes encore parés de leurs ornements de pierre, les poteries remplies de débris d'aliments, les haches et les instruments que les parents plaçaient pieusement à côté du cadavre sont encore dans un état de conservation et dans une situation telle que le doute n'est plus permis à cet égard.

Ces coquillages sont tout simplement des débris de cuisine, des rejets amoncelés par les générations qui en faisaient la base de leur nourriture.

Ce sont des *kjökkenmœdings*.

Les nombreux puits que j'ai fait creuser entre 4 et 10 mètres de profondeur me permettent d'affirmer que les amas coquilliers du Haut-Cambodge sont du genre de ceux que les savants danois ont signalés sur les rivages de la mer du Nord.

L'épaisseur de la couche varie d'un endroit à un autre et n'a aucune uniformité. Dans certains endroits, elle atteint 8 et 10 mètres de puissance. Les coquillages alternent avec des lits de vase, et, dans un grand nombre de puits, paraissent comme amoncelés et mélangés à des débris de toute sorte, ossements d'animaux, fragments de poterie, etc.

Le Grand-Lac Ton-le-sap nourrit, encore aujourd'hui, à quelques espèces près, les mêmes coquillages. Cependant, ceux des *kjökkenmœdings* sont plus robustes et plus épais que ceux qui vivent actuellement.

Sans aucun doute, les *stations préhistoriques* se sont trouvées à une époque bien loin de nous sur les rivages du Grand-Lac qui

occupait une vallée profonde entre les montagnes de Pursat et les plateaux élevés de la province de Kompong-swaï. Certaines en sont aujourd'hui distantes de 60 kilomètres.

Le Ton-le-sap annuellement comblé par les apports alluviaux du Mé-kong diminue de jour en jour de profondeur pour s'étendre en surface, et c'est ce qui explique l'énorme étendue de la crue qui comprend, du côté de l'est, un rayon de près de 200 kilomètres.

Le Mé-kong est un des fleuves du monde qui charrient le plus d'alluvions. Pendant les dix années que j'ai passées en Cochinchine et au Cambodge, il m'a été donné d'assister à la formation et à la disparition d'îles couvertes de verdure, emportées par le courant vertigineux du fleuve à l'époque des hautes eaux. Dans la province de Kratié on peut mesurer, à vue d'œil, la quantité de terre arrachée annuellement aux berges que le courant ronge aussi d'une façon surprenante, à la hauteur du poste de Krauchmar.

1° Pour nous résumer nous dirons donc : que les amas coquilliers que l'on rencontre çà et là, dans les provinces du Haut-Cambodge, sont dus à la main de l'homme.

2° Aux époques reculées, le Grand-Lac Ton-le-sap, véritable mer intérieure, possédait une profondeur et une étendue plus considérables.

3° Sur ses rivages vécurent, aux temps préhistoriques, des populations très denses, si nous en jugeons par l'importance et le nombre des amas que nous avons observés.

4° Le Mé-kong fut la voie naturelle des migrations de ces peuples, et c'est sur les bords de ce grand fleuve que les chercheurs de l'avenir devront porter leurs investigations.

VI

Parmi les quinze stations de la pierre et du bronze que j'ai pu, jusqu'ici, reconnaître dans le Haut-Cambodge, huit se trouvent dans la région du Grand-Lac. Comme je l'ai dit plus haut, des villages sont établis à leur surface et les exploitent pour la fabrication de la chaux.

L'amas coquillier de *Somrong-sen* est le point où se sont portées mes plus actives recherches. Sa situation qui me permettait,

d'ailleurs, de rayonner dans une étendue de pays considérable, le voisinage d'un cours d'eau accessible aux jonques, pendant huit mois de l'année, m'engagèrent à choisir ce village comme centre de mes opérations. J'y ai fait creuser et minutieusement fouiller plus de *150 puits* par des indigènes.

La station d'An-luon-padau située à 40 kilomètres de Somrong-sen et éloignée de tout centre, ne permettait pas à mes modiques ressources, malgré son importance, d'y entreprendre de grands travaux. Une vingtaine de puits m'ont cependant fourni un nombre respectable d'objets de toute sorte.

Bong-xa et *Kop-ché*, cette dernière surtout, sont d'une grande richesse et peu remaniées par les chaufourniers. Les débris de poterie y sont tellement nombreux qu'ils suffiraient à l'empierrement des rues d'une ville! La forêt vierge a aujourd'hui envahi cette ancienne station qui fut, sans doute, habitée à l'aurore des civilisations indo-chinoises. Le calme le plus imposant règne dans ces solitudes. Seul, avec quelques travailleurs cambodgiens, au milieu des fourrés impénétrables, mon esprit se reporta à l'époque où les hommes polissaient la pierre et créaient le noyau des populations qui devaient plus tard envahir la grande presqu'île. Je fus saisi d'une profonde émotion.

Les autres amas, situés en pleine forêt, sont vierges de tout remaniement et sont surtout intéressants à ce point de vue.

Les travaux de peu d'importance que j'ai exécutés dans l'amas de *Kamnianh*, sur la rive droite, m'ont fourni la preuve que la grande civilisation d'Ang-kor a laissé de nombreuses traces dans ces parages.

Immédiatement au-dessus de la couche de coquillages, j'ai recueilli deux poteries khmères et constaté la présence de nombreux débris.

Ainsi se sont succédé, dans les mêmes parages, pendant des milliers d'années, tant de peuples divers dont l'alluvion épaisse du Mé-kong nous a révélé les vestiges.

La station de *Dat-hô* située au bord du bras des lacs, au-dessous du poste de Kompong-chhnang, est aussi très importante.

Les Portugais possédaient un fort dans les environs, il y a environ quatre cents ans.

A Phnom-chereu l'existence de la pierre polie a été aussi signalée dans les montagnes. Je n'ai pu visiter cette station à cause de son éloignement et de la difficulté des moyens de transport. Les

indigènes affirment que le séjour dans les montagnes de Phnom-chereu est terrible pour les Européens. Je réserve cette excursion pour plus tard.

Dans les fouilles que j'ai entreprises dans quatre amas coquilliers dans la région des lacs, j'ai ordinairement traversé trois couches distinctes :

La première, en commençant par le bas, contenait seulement des objets en pierre et des poteries grossières. Cette couche représente l'époque de la *haute pierre polie*.

La deuxième caractérise l'époque de transition; on y rencontre quelques objets en bronze mélangés à ceux en pierre; les poteries paraissent plus finement exécutées et leurs formes sont moins grossières.

La troisième, près de la surface, est celle du *bronze pur*. Cependant quoique les objets en ce métal soient plus nombreux que ceux en pierre, l'usage de ces derniers n'est pas encore complètement abandonné. Les poteries sont plus parfaites et quelques-unes sont ornées de dessins qui n'excluent pas un certain art.

D'après les observations de M. Füchs, ingénieur des mines, le régime des eaux du Ton-le-sap change à vue d'œil et tend à se déplacer dans un autre estuaire.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les richesses archéologiques que doivent contenir les alluvions épaisses de cette mer intérieure, et le champ immense offert à l'activité des chercheurs!

Tous les amas coquilliers que j'ai visités, et sur quatre desquels sont établis des villages cambodgiens, sont situés dans la zone de l'inondation et recouverts, tous les ans, de juillet à novembre, de 3 à 4 mètres d'eau. Le dépôt alluvial se continue donc encore de nos jours.

Les cases des indigènes actuels, construites sur pilotis, de façon à se trouver à l'abri des plus hautes crues, doivent, après cinq à six mille ans, être la reproduction fidèle des habitations lacustres autour desquelles leurs ancêtres néolithiques entassèrent cette prodigieuse quantité de coquillages utilisés aujourd'hui par les mâcheurs de bétel.

VII

Sépultures. — Presque tous les objets en pierre que j'ai recueillis dans mes fouilles proviennent des sépultures situées en quantité innombrable au sein des amas. Les hommes des stations néolithiques du Haut-Cambodge semblent avoir eu un grand culte pour les morts. Les cadavres étaient simplement déposés dans la couche de coquillages sans cercueil ni dalles de pierre. Aucun débris de bois n'a été trouvé à côté des squelettes dont un assez grand nombre avaient la tête prise dans une poterie. Cette poterie servait à protéger le visage du mort lorsque le fossoyeur recouvrait le corps de terre.

Cette pieuse coutume et les vases remplis d'aliments, que les parents déposaient à côté de celui qui partait pour le grand voyage, prouvent surabondamment que ces peuples croyaient à une autre vie.

Certains squelettes avaient sur le front trois ou quatre haches en pierre en parfait état de conservation et parfois volumineuses.

D'autres avaient un assortiment d'hameçons en os ou en bronze autour du cou.

Des objets en terre cuite, cylindriques, munis d'une rainure et percés d'un trou dans toute leur longueur, semblent avoir servi à plomber des filets. J'en ai trouvé jusqu'à dix amoncelés dans une sépulture, pêle-mêle avec les os du bassin.

Un filet avait été, sans doute, déposé sur le cadavre d'un pêcheur.

Il est rare que la hache polie manque au mobilier funéraire, et c'est dans les sépultures que j'ai recueilli les plus beaux échantillons. Les poteries sont le plus souvent placées à côté de la tête et contiennent de grands coquillages, des os et des vertèbres de poissons. Quelques-unes sont de dimensions remarquables et mesurent $0^m,15$ de diamètre et $0^m,25$ de hauteur.

Dans certains endroits les squelettes abondent et sont placés côte à côte dans des positions différentes.

Ils sont le plus souvent couchés sur le dos ou à plat ventre. Quelques-uns ont les bras croisés et ramenés à la hauteur du front.

Ils sont presque toujours parés de leurs bijoux en pierre (ou en

bronze dans les couches supérieures). Un seul squelette avait au bras droit douze bracelets en pierre noire, qui ont tous été retirés intacts.

Le conglomérat est parfois tellement compact qu'il est presque impossible de retirer les objets sans les briser en petits fragments.

Il eût été plus pratique, sans doute, d'exécuter une large tranchée, mais, outre que j'ai été obligé d'adopter les moyens primitifs des chaufourniers cambodgiens qui exploitent les amas, mes modestes ressources ne me permettaient pas d'entreprendre des travaux d'une trop grande importance. Ce n'est d'ailleurs qu'à force de promesses et de sacrifices, que j'ai pu déterminer les superstitieux cambodgiens à toucher aux restes humains.

Le maire du village de Somrong-sen me voyant un jour emballer soigneusement des ossements dans des caisses me demanda sérieusement si je les emportais en France pour faire des médicaments! Comme je riais de sa naïveté il m'affirma que les médecins chinois savaient composer, avec des ossements humains pilés, des drogues possédant de grandes propriétés curatives, et que son fils avait été guéri de cette façon d'une forte fièvre paludéenne, qui le tourmentait depuis plusieurs mois.

VIII

Instruments en pierre polie, ciseaux, haches, gouges, erminettes. — Comme il est aisé de le constater, par un simple coup d'œil jeté sur les instruments que j'ai l'honneur de présenter, nous retrouvons chez certains d'entre eux des formes européennes. Je me contenterai de mentionner tout particulièrement ceux qui ont une forme remarquable et spéciale à l'Indo-Chine. Je les appellerai : *haches à talon*, avec saillie d'emmanchement. Ces instruments, munis d'une partie étroite les terminant, ne paraissent pas être sortis d'une aire de dispersion relativement restreinte. On en rencontre au Siam, en Birmanie et surtout en Basse-Cochinchine.

D'après les Chinois établis dans le voisinage du Grand-Lac, cette forme ne serait pas rare dans la province de Canton??

La plupart des haches trouvées en Basse-Cochinchine sont à *talon*. Au Cambodge cette forme est relativement plus rare, mais les instruments, outre qu'ils sont mieux conservés, possèdent un

cachet de fabrication qu'ils n'ont pas en Cochinchine, où ils sont en majeure partie en quarzites et ébréchés par le temps.

La pierre noire avec laquelle sont fabriquées les haches polies du Haut-Cambodge n'existe pas dans le pays. Il est aisé de remarquer que certaines d'entre elles possèdent une légère incurvation dirigée dans le sens de l'emmanchement[1]. Avec un peu de pratique on peut deviner sûrement la façon dont l'instrument a été emmanché et prévoir par conséquent son usage. Comme je l'ai dit, les plus beaux échantillons proviennent des sépultures.

Mes fouilles m'en ont fourni plus de mille.

IX

Objets de parure. — Poteries. — Le nombre des bracelets en pierre de formes diverses, des perles, pendeloques, etc., est très considérable. La station de An-luong-padau est la plus riche sous ce rapport. (Un seul squelette portait au cou huit cents perles de petite dimension.) Tous ces peuples eurent donc, comme les Cambodgiens et les Annamites d'aujourd'hui, un goût excessif pour la parure.

Certains bracelets trouvés sur des squelettes de dimensions plus qu'ordinaires paraissent exigus et peu propres à permettre le passage de la main. Mais il ne faut pas oublier que les Chinois et d'autres peuples de la presqu'île indo-chinoise gardent, jusqu'à leur mort, les bracelets en jade et en jais qu'ils portent aux bras depuis leur tendre jeunesse. C'est ainsi, sans doute, que les hommes néolithiques du Haut-Cambodge emportaient dans la tombe leurs parures et leurs attributs.

Quarante poteries ont été retirées entières; il est ordinairement très difficile de les extraire intactes du conglomérat avec lequel elles font corps le plus souvent. Elles sont presque toujours fendues en de nombreux endroits par la pression des terres et leurs débris sont incalculables au sein des couches.

En travaillant à ciel ouvert ou en pratiquant des galeries étayées et spacieuses, on pourrait arriver à les sauver presque toutes, en les dégageant du conglomérat et en les recouvrant d'une couche de résine quand elles sont en trop mauvais état.

1. Cette incurvation s'observe dans quelques haches scandinaves.

forme allongée, sont aujourd'hui en or ou en argent, au lieu d'être en pierre.

Les pendants d'oreille, qui paraissent monstrueux à ceux qui n'ont pas vu la grosseur démesurée des morceaux d'or ou d'ivoire que les Cambodgiennes portent dans leurs lobes déformés, n'ont rien qui doive étonner.

Contrairement à l'usage actuel, les hommes de Somrong-sen portaient les cheveux longs et noués derrière la tête. L'*épingle à cheveux* manque rarement, en effet, dans les sépultures, et se trouve toujours dans la région occipitale.

Les nombreux ossements de bêtes fauves, telles que félins, cervidés, bovidés, grands pachydermes, etc., prouvent que la chasse absorbait une partie de leur temps.

Presque toujours ces ossements sont dispersés de côté et d'autre et portent la trace d'instruments tranchants.

De tous les restes d'animaux, les os de rhinocéros sont de beaucoup les plus nombreux. On en chargerait de nombreux convois de chemin de fer!

J'ai pu reconstituer des squelettes presque complets de ces grands pachydermes, déposés non loin des foyers parmi des débris de charbon et de poteries.

Aujourd'hui, le rhinocéros a disparu de ces parages et il faut remonter jusqu'au Siam, à 400 kilomètres, ou redescendre vers les plaines marécageuses de Long-than en Cochinchine pour rencontrer ces animaux. Et encore sont-ils très rares.

Les restes humains retirés du sein des amas prouvent que la race de Somrong-sen avait une haute stature et se faisait remarquer par une force très grande, ainsi que le témoignent les aspérités et dépressions des os longs, aux endroits des insertions des muscles. L'épaisseur de certains crânes atteint *11* et *12 millimètres*.

Les crânes sont franchement dolichocéphales.

Malgré l'épaisseur de ses os et ses allures un peu sauvages, cette race a dû produire de bien beaux spécimens de la morphologie humaine!

XII

Il ressort de ces découvertes que l'Indo-Chine fut primitivement

habitée par une race aux cheveux longs, au nez presque aquilin, à la démarche fière, et qui se rattache par de nombreux caractères anthropologiques, aux peuples de souche aryenne, issus de la presqu'île gangétique.

Les Khmers, venus de l'Inde, la trouvèrent fortement constituée et arrivèrent à la dominer peu à peu. Cette invasion indienne n'eut pas un caractère essentiellement guerrier, mais plutôt pacifique ; les relations commerciales et toutes de pénétration y jouèrent un rôle prépondérant.

Ce n'est que bien plus tard que la civilisation khmère, arrivée à son apogée, éleva les temples superbes qui font l'admiration des voyageurs. Les peuplades couïs, pnongs, rongs et moïs, qui habitent encore aujourd'hui les contrées inexplorées du Laos et du Haut-Cambodge, sont les représentants de cette fière race que les conquérants indiens trouvèrent établie dans le pays.

Les Cambodgiens, tout en ayant conservé dans leurs mœurs, quelques pâles reflets de ces civilisations lointaines, ont assez purement conservé le type indien à travers les âges. Ce sont encore actuellement les mêmes danses, les mêmes cérémonies religieuses, les mêmes costumes que ceux que nous représentent les bas-reliefs des monuments khmers.

L'architecture cambodgienne est une faible imitation de l'architecture colossale des temples.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette brillante époque d'Ang-kor? Rien ou presque rien.

La richesse des stations que j'ai fouillées contraste singulièrement avec l'état de dénûment des villages établis à leur surface. Ici sous le sol, tout nous donne une impression d'aisance, de confortable et même d'abondance ; là haut, à la lumière, dans les villages, règne partout la plus abjecte pauvreté.

L'industrie cambodgienne est tellement primitive et grossière qu'on est forcé de reconnaître qu'elle se rapproche beaucoup plus de celle des *kjökkenmœdings* que de l'époque brillante des temples.....

Mais, si la nature marche vers le progrès avec la régularité d'un chronomètre, les peuples souvent reculent et suivent la loi qui régit toutes choses : « Naître, croître, progresser, décroître et mourir. »

Pressé entre la civilisation chinoise et l'immigration annamite, le jour n'est pas éloigné où le peuple khmer, qui fut autrefois grand et fort, comptera sa dernière famille.

forme allongée, sont aujourd'hui en or ou en argent, au lieu d'être en pierre.

Les pendants d'oreille, qui paraissent monstrueux à ceux qui n'ont pas vu la grosseur démesurée des morceaux d'or ou d'ivoire que les Cambodgiennes portent dans leurs lobes déformés, n'ont rien qui doive étonner.

Contrairement à l'usage actuel, les hommes de Somrong-sen portaient les cheveux longs et noués derrière la tête. *L'épingle à cheveux* manque rarement, en effet, dans les sépultures, et se trouve toujours dans la région occipitale.

Les nombreux ossements de bêtes fauves, telles que félins, cervidés, bovidés, grands pachydermes, etc., prouvent que la chasse absorbait une partie de leur temps.

Presque toujours ces ossements sont dispersés de côté et d'autre et portent la trace d'instruments tranchants.

De tous les restes d'animaux, les os de rhinocéros sont de beaucoup les plus nombreux. On en chargerait de nombreux convois de chemin de fer!

J'ai pu reconstituer des squelettes presque complets de ces grands pachydermes, déposés non loin des foyers parmi des débris de charbon et de poteries.

Aujourd'hui, le rhinocéros a disparu de ces parages et il faut remonter jusqu'au Siam, à 400 kilomètres, ou redescendre vers les plaines marécageuses de Long-than en Cochinchine pour rencontrer ces animaux. Et encore sont-ils très rares.

Les restes humains retirés du sein des amas prouvent que la race de Somrong-sen avait une haute stature et se faisait remarquer par une force très grande, ainsi que le témoignent les aspérités et dépressions des os longs, aux endroits des insertions des muscles. L'épaisseur de certains crânes atteint *11* et *12 millimètres*.

Les crânes sont franchement dolichocéphales.

Malgré l'épaisseur de ses os et ses allures un peu sauvages, cette race a dû produire de bien beaux spécimens de la morphologie humaine!

XII

Il ressort de ces découvertes que l'Indo-Chine fut primitivement

habitée par une race aux cheveux longs, au nez presque aquilin, à la démarche fière, et qui se rattache par de nombreux caractères anthropologiques, aux peuples de souche aryenne, issus de la presqu'île gangétique.

Les Khmers, venus de l'Inde, la trouvèrent fortement constituée et arrivèrent à la dominer peu à peu. Cette invasion indienne n'eut pas un caractère essentiellement guerrier, mais plutôt pacifique; les relations commerciales et toutes de pénétration y jouèrent un rôle prépondérant.

Ce n'est que bien plus tard que la civilisation khmère, arrivée à son apogée, éleva les temples superbes qui font l'admiration des voyageurs. Les peuplades couïs, pnongs, rongs et moïs, qui habitent encore aujourd'hui les contrées inexplorées du Laos et du Haut-Cambodge, sont les représentants de cette fière race que les conquérants indiens trouvèrent établie dans le pays.

Les Cambodgiens, tout en ayant conservé dans leurs mœurs, quelques pâles reflets de ces civilisations lointaines, ont assez purement conservé le type indien à travers les âges. Ce sont encore actuellement les mêmes danses, les mêmes cérémonies religieuses, les mêmes costumes que ceux que nous représentent les bas-reliefs des monuments khmers.

L'architecture cambodgienne est une faible imitation de l'architecture colossale des temples.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette brillante époque d'Ang-kor? Rien ou presque rien.

La richesse des stations que j'ai fouillées contraste singulièrement avec l'état de dénûment des villages établis à leur surface. Ici sous le sol, tout nous donne une impression d'aisance, de confortable et même d'abondance; là haut, à la lumière, dans les villages, règne partout la plus abjecte pauvreté.

L'industrie cambodgienne est tellement primitive et grossière qu'on est forcé de reconnaître qu'elle se rapproche beaucoup plus de celle des *kjökkenmœdings* que de l'époque brillante des temples.....

Mais, si la nature marche vers le progrès avec la régularité d'un chronomètre, les peuples souvent reculent et suivent la loi qui régit toutes choses : « Naître, croître, progresser, décroître et mourir. »

Pressé entre la civilisation chinoise et l'immigration annamite, le jour n'est pas éloigné où le peuple khmer, qui fut autrefois grand et fort, comptera sa dernière famille.

Ils sont à peine aujourd'hui huit cent mille !

L'esclavage et le despotisme ont éteint chez eux tout élan généreux et libre, et, tandis qu'à ses côtés, l'Annamite travaille et progresse, le Cambodgien vit dans l'énervement et dans la plus profonde indifférence.

L'archéologie préhistorique nous réserve en Indo-Chine bien des surprises. Si je devais tracer un plan aux chercheurs de l'avenir, je leur conseillerais de découvrir dans les montagnes de Pursat et de Phnom-chereu les nombreuses stations de la pierre éclatée qui existent, j'en ai la preuve, sur le versant oriental de la chaîne ; de suivre pas à pas les progrès des sociétés primitives dans la plaine, jusque sur la rive droite du lac, où les *kjökkenmœdings* s'échelonnent. En descendant le bras du Ton le-sap ils trouveront sur les deux rives de nombreux amas coquilliers qu'il faudra disputer à la forêt impénétrable, et redescendront vers Phnom-penh pour remonter le Mé-kong jusqu'aux frontières du Laos, pays du bronze. Quelle belle perspective !

Je ne doute pas que de sérieux efforts, dirigés dans ce sens, soient couronnés par un éclatant succès et rendent d'inappréciables services à l'histoire de l'homme.

Les peines et les privations que j'ai endurées, les sacrifices que j'ai dû m'imposer seront largement atténués, si j'ai fait entrevoir les richesses archéologiques d'un pays qui n'a reçu, jusqu'ici, que quelques pâles lueurs de l'histoire et si j'ai réussi à tracer un programme aux chercheurs qui viendront après moi, dans cette grande presqu'île aujourd'hui française, que les savants étrangers connaissent, hélas ! bien mieux que nous.

NOTE SUR UN CRANE HUMAIN TROUVÉ DANS LES ALLUVIONS ANCIENNES DU MÉ-KONG A PHNOM-PENH (CAMBODGE)

En creusant un puits à 200 mètres environ du fleuve, les ouvriers annamites rencontrèrent à $7^m,50$ de profondeur un crâne humain solidement encastré dans l'argile. Appelé immédiatement sur les lieux, j'arrivai, non sans quelques difficultés, à enlever le crâne parfaitement intact.

A la profondeur de $7^m,50$, les ouvriers puisatiers avaient traversé quatre couches d'alluvion bien distinctes.

$2^m,50$ { *La première*, la plus épaisse, se composait d'une terre argileuse légèrement rougeâtre mélangée de détritus organiques.

$2^m,20$ { *La seconde*, d'un aspect plus rougeâtre encore et presque semblable comme composition à la première.

$2^m,30$ { *La troisième*. — Argile noirâtre très compacte et tout à fait semblable à l'argile du lit du fleuve dont les briquetiers se servent pour fabriquer les tuiles et la poterie à Phnom-penh.

$0^m,50$ { *La quatrième* couche qui renfermait le crâne humain avait $0^m,50$ d'épaisseur au moment de la trouvaille et n'a pas été complètement traversée, argile noirâtre, mélangée de graviers.

Aucun débris de poterie, aucun instrument pouvant permettre de dater l'époque. Pourtant il était aisé de reconnaître que le terrain n'avait pas été remanié. A l'époque des basses eaux la différence de niveau est à cet endroit de près de 9 mètres, sur la berge, et il a été facile de constater à l'inspection de la coupe, que les couches correspondaient identiquement à celles que les Annamites avaient traversées en creusant le puits.

Malgré les recherches des ouvriers auxquels j'avais promis une prime, la mâchoire inférieure n'a pu être retrouvée. Aucun ossement, du reste, ne se trouvait dans le voisinage. Le crâne date donc bien de l'époque du dépôt et semble avoir été roulé.

L'intérieur de la boîte crânienne est encore à moitié remplie d'argile [1].

Grand développement de la partie postérieure; arcades sourcilières

1. A l'époque de l'inondation les crues du Mé-kong atteignent parfois 11 et 12 mètres à Phnom-penh où la moyenne des hauteurs de la berge est de $11^m,50$.

A Kra-tié, haut fleuve, elle est de 17 mètres et de 18 environ à Sambor (rapides de Sambor).

Sambor, dernier poste français, sur la frontière siamoise. Station préhistorique dans le voisinage.

bien marquées. Région occipitale projetée en arrière. Front fuyant et étroit relativement à la partie postérieure.

Ce crâne, malgré quelques notables différences, appartient, je crois, à la race actuelle qui habite le Cambodge et le Siam [race khmère ancienne][2].

2. Les Cambodgiens n'enterrent jamais leurs morts profondément. Le plus souvent, le cercueil est simplement déposé sur le sol et tapissé extérieurement d'une couche d'argile. Ils construisent ordinairement un petit abri en feuilles de palmier d'eau ou en chaume pour garantir la tombe contre les intempéries, en attendant que le moment de la crémation soit venu.

Les pauvres n'ont pas de cercueil et sont enterrés à $0^{m},20$ de profondeur, et même moins, dans une natte sordide. Parfois ce sinistre paquet est confié au courant du fleuve et il m'est souvent arrivé dans mes nombreux voyages à travers les inextricables arroyos du Cambodge, de voir des cadavres ainsi empaquetés le long de mon bateau. Les rameurs écartaient nonchalamment cette pourriture et continuaient leur route en chantant.

Pendant le choléra de 1887, j'ai vu les chiens déterrer les cadavres, dans les environs de Phnom-penh et se repaître d'immondes lambeaux de chair.

Les corps des riches sont souvent brûlés quelques jours après leur mort, parfois après plusieurs années. Cette cérémonie est l'occasion d'une fête splendide et de copieuses libations.

LE DERVAZ ET LE KARATÉGUINE

TRADUIT DU RUSSE DE M. ARANDARENKO

PAR M. GRENARD

Les glaciers éternels de la chaîne de l'Alaï et du plateau de Pamir, au sud du haut massif du Tian-Chan, envoient dans la direction du sud-ouest deux rivières considérables, le Kizil-Sou ou Sourkh-Ab, et, plus au sud, le Piandj, rivières dont la réunion près du village de Saraï-Katagone, dans le beylik de Kourgan-Tioupé, forme le plus grand fleuve de l'Asie centrale, l'Amou-Daria. De ces deux rivières, le Sourkh-Ab et le Piandj, quelle est celle qui doit être considérée comme la source de l'Amou? C'est une question à laquelle beaucoup hésitent à répondre, parce que le cours supérieur de ces deux rivières est peu connu, mais les montagnards indigènes des environs reconnaissent dans le Piandj l'Amou-Daria supérieur; le Piandj, en effet, fournit une plus grande masse d'eau; il est dominé par des chaînes de montagnes plus considérables, et son cours est une fois et demie plus long que celui du Sourkh-Ab. Les deux rivières sont séparées par la chaîne de Pierre le Grand qui, avec ses nombreuses ramifications ayant des noms locaux, atteint sous le méridien de Kokand, à partir de la vallée du Khingâb, une largeur de 120 verstes.

Comme, d'après la nomenclature admise par les indigènes, les chaînes de montagnes et leurs ramifications portent des noms de rivières qui y prennent leur source, l'énumération des affluents du Sourkh-Ab et du Piandj, d'après les dernières informations géographiques tirées des voyages faits dans l'Alaï, dans le Karatéguine et le Dervaz par les naturalistes Ochanine, Smirnof et Regel, accompagnés de topographes, expliquera, croyons-nous, tout le caractère du massif montagneux du haut bassin de l'Amou-Daria.

1° Le Kizil-Sou, qui prend au milieu du Karatéguine le nom de Sourkh-Ab, et, à partir du village de Diourtkoul, celui de Vaguich (Vach) prend sa source dans les monts Alaï et reçoit sur sa rive droite les affluents suivants: le Zankou, le Kovout-Jasman, le

Khyntch, le Sor-Boug, le Tagaba, le Poumbatchi, le Moudjigaror, le Khakimi, le Lougour, l'Abiguerm. Sur sa rive gauche, il reçoit le Mouk, le Nouchar, le Fatkhabot, le Kouglik, le Khidjbarak, le Rounaou, le Khingâb, le Zimonak, le Rogan, le Khoja-Veli-Châh. De ces affluents, les plus importants pour la masse de leurs eaux et le nombre de leurs branches sont le Mouk, le Zankou, le Sor-Boug, le Kovout et le Khingâb qui se jette dans le Sourkh-Ab, près du village de Pandaoutchi après avoir arrosé Vakhia et Khoulass.

2° Le Piandj, sur le territoire du Dervaz, est, en certains endroits, resserré jusqu'à n'avoir que 10 sagènes (21m,34) de large, par des montagnes aux neiges éternelles; il reçoit les affluents suivants en commençant en amont: à droite, l'Iazguilon, le Vantch (long de 100 verstes), le Pichkharv, le Kyrgavat, le Voulkhorouk, le Djarf, le Djarf-Païa, le Khimbaou, le Patkounaou, le Jaghyt, le Djokaou, le Zagaraou; à gauche, le Djachtak, le Maïmoï, le Djavakhou, le Khodor, le Goumaï, le Sanlytch, le Phoulon, le Koufaou (long de 150 verstes).

La haute rive du Piandj supérieur, ainsi que les vallées des affluents et de leurs branches, est occupée par les villages du Dervaz, le dernier beylik de Boukhara du côté de l'est; au nord, le Dervaz touche au Karatéguine, beylik arrosé par le système du Kizil-Sou—Sourkh-Ab.

Borné au sud par les montagnes du Badakhchan, au nord par le Karatéguine, à l'est par le Raouchan-Choungan et à l'ouest par les beyliks de Koulab et Baldjouan, le territoire du Dervaz a une longueur générale d'environ 400 verstes et une largeur, avec les chaînes longitudinales, de 120 à 60 verstes.

Dans le Dervaz, les plus larges vallées du Piandj et du Khingâb, se dirigeant de l'est vers le sud-ouest et le nord-ouest, coupent des montagnes de schiste siliceux et argileux, et par places de schiste talqueux, en couches tantôt verticales, tantôt obliques. Les roches cristallines affleurent en beaucoup d'endroits (sur le Khingâb, le Khoumbaou, le Sagrydacht, le Koufaou), et parmi ces roches c'est le granit qui couvre le plus grand espace; mais on trouve aussi des calcaires carbonifères. Le plus grand développement des roches cristallines se remarque dans le sud du Dervaz, les pentes des couches septentrionales sont plus douces que les méridionales, ce qui explique que les affluents de gauche du Piandj et du Sourkh-Ab sont plus longs et plus abondants. Ainsi, le plus grand affluent de gauche du Piandj, dans le Dervaz, le Koufaou, a

140 verstes de longueur. Coupant le territoire du Dervaz de l'est au nord-ouest, l'affluent de gauche du Sourkh-Ab, le Khingâb a une longueur d'environ 250 verstes et quinze affluents secondaires plus ou moins considérables, nommément : l'Arzoung, le Langar, le Ravnaou, le Loughi-Kharii, le Sabzy-Khorf, le Khoma-Poulat, le Jazgan, le Ribat-Val, le Chour, le Chokaou, sur la rive droite; le Goundar-Sogrydacht, le Polizak, le Khorsong, sur la rive gauche.

Presque tous les affluents supérieurs du Piandj et du Sourkh-Ab sont alimentés par des glaciers latéraux qui sont recélés dans les défilés à une hauteur de 12 à 15,000 pieds et sont accompagnés de moraines de cailloux de diverses espèces.

Quelques rivières (le Khingâb, le Sagrydacht, le Jazilou, le Koufaou) roulent de menus grains et de minces feuilles d'or, que les montagnards débarrassent de la gangue par le lavage. Outre l'or, comme objet d'exploitation, on rencontre dans le Dervaz du soufre sur le Khingâb et une riche mine de fer sur le Vantch.

La végétation forestière, arbres et arbrisseaux, est très pauvre dans le Karatéguine comme dans le Dervaz.

Les arbres (l'*artcha*, le bouleau, l'érable, le pommier sauvage, le poirier, le noyer, le peuplier blanc, le saule, le frêne) ne se rencontrent nulle part en bois compacts, mais ils sont dispersés sur les pentes des monts et dans des fissures inaccessibles, en individus isolés assez loin les uns des autres. En fait d'arbres cultivés, on trouve dans les jardins le mûrier blanc, l'abricotier, le prunier, le poirier, le pommier, le cerisier et rarement la vigne.

La plus grande quantité d'arbrisseaux (l'épine-vinette, l'aubépine, l'amandier piquant, le nerprun, le genévrier, le néflier, divers églantiers, le tamaris) couvre les deux rives du Khingâb et de ses affluents; mais, en général, la végétation forestière est sensiblement insuffisante pour la construction et pour le chauffage des habitations. Presque tous les indigènes du Dervaz et du Karatéguine se chauffent avec du fumier.

En revanche, la zône des herbages dans les montagnes du Karatéguine, et particulièrement sur les bords du Khingâb dans le Dervaz, est abondante et variée ; la garance et l'absinthe y dominent. La richesse des herbages y attire l'été, du Hissar, du Baldjouan, du Koulab, du Boïssoun, des masses de moutons, de bétail à cornes (sur le Khingâb) et de chevaux (dans la vallée du Dachty-Bidon, près du confluent du Khingâb avec le Sourkh-Ab). Ces troupeaux sont conduits, les uns par leurs maîtres nomades,

les autres par de simples bergers. Les gros moutons à la queue grasse, les grands chevaux aux os larges, au nez bossué, des gens du Hissar, errant en troupeaux sur le bord des rivières et le penchant des montagnes, s'y engraissent rapidement et attirent des marchands de Boukhara, Samarkand, Ouratioubé, qui, en échange des marchandises qu'ils apportent, indiennes, *mata*, étoffes de soie rayées, *alatcha*, coutil, calicot, peignes, miroirs, bracelets et colliers communs) acquièrent un mouton pour la valeur de 4 à 6 roubles, un cheval pour 20 à 40 roubles, une tête de bétail à cornes pour 8 à 20 roubles. Le commerce en gros ne porte que sur les moutons, sur les chèvres et en partie sur le bétail à cornes; quant aux chevaux, un seul marchand n'en achète pas plus d'une dizaine. Les marchands mènent leurs troupeaux par les plus courts chemins frayés depuis longtemps à travers les montagnes. Ils acquittent, au profit du gouvernement, en certains endroits des beyliks où ils passent, une taxe de 20 kopeks par cheval, 10 par âne ou tête de bétail à cornes, 5 par tête de petit bétail. Les endroits de péage sont le pont de Nourak, à travers le Sourkh-Ab, sur la route qui de Baldjouan mène au Karatéguine, à la vallée du Syr-Deria et à Hissar, et un point de la steppe, à Hissar-Pirchad, sur la route de Boukhara.

Quoique les fonctionnaires boukhariotes assurent que la taxe (باج, *bâdj*) est uniquement consacrée à l'entretien des ponts sur le passage des bestiaux, en réalité la somme entière que rapporte la taxe, environ 60,000 roubles, entre dans le trésor des beys ou indirectement dans celui de l'émir; mais les opérations des collecteurs sont attentivement contrôlées, non seulement par les beys, mais encore par des fonctionnaires spéciaux commissionnés par l'émir lui-même.

L'absence de forêts dans le Dervaz, l'insignifiance de la végétation arborescente, la nature du climat avec de longs hivers (15 septembre-1er mai) où la neige tombe en abondance, avec une température estivale de + 16°, un froid hivernal qui atteint — 35° pendant les orages fréquents en cette contrée, tout cela se répercute sur le règne animal, sur la manière de vivre et le caractère du montagnard, comme nous l'expliquerons plus loin. En fait d'animaux sauvages, on rencontre, dans le Dervaz et le Karatéguine, la panthère, l'ours brun, le loup, le renard, la martre, le bélier sauvage, la chèvre montagnarde, la marmotte, le sanglier et le lièvre. Parmi les poissons domine le barbeau.

Parmi les animaux domestiques, la première place appartient au bétail à cornes, d'assez petite taille, que l'abondance du fourrage permet d'élever, en petit nombre, du reste, pour la vente, les besoins du ménage et le chauffage. Ensuite viennent une très petite espèce de brebis à la queue non grasse, et une espèce de chèvre qui se distingue par un poil excellent. Les chevaux et les ânes sont en très faible quantité; seuls, les montagnards riches, ou qui ont fait le service militaire, en possèdent et n'en possèdent qu'un seul chacun. En fait d'oiseaux, on trouve partout dans les montagnes la perdrix, çà et là l'*oular*, le choucas des Alpes, la tourterelle, la colombe, etc. La plupart ont un plumage qui les distingue d'une façon tranchante des oiseaux des basses vallées, comme cela se remarque aussi pour la poule domestique commune.

On trouve encore, en fait d'animaux domestiques, le paon, apporté de l'Inde ainsi que le chien de chasse. Ces chiens sont abâtardis, mais n'ont pas perdu leur aptitude à la chasse que les montagnards pratiquent sur une grande échelle.

Nous sommes obligé de parler ici en même temps du Dervaz, sur le cours supérieur du Piandj et du Khingâb, et du Karatéguine qui occupe la vallée étroite du Kizil-Sou-Sourkh-Ab sur une longueur de 350 verstes; car ces deux contrées sont intimement liées au point de vue géographique, politique, ethnographique; leur nature physique est très analogue, la vie y est la même, et leurs habitants ont les mêmes idées sur le monde et les mêmes qualités morales.

Avant de parler de la vie des montagnards, de leurs coutumes, de leur caractère, de leurs occupations, de leurs relations avec leurs voisins, indiquons, aussi complètement que possible, le sort passé et présent de ces pays; faisons connaître leur situation administrative d'aujourd'hui, leurs forces de production et les divers impôts qui y sont établis.

En l'absence de toute espèce de documents historiques sur le Dervaz et le Karatéguine, la vie politique passée de cette région ne peut être esquissée que d'après les traditions seules, très dignes de foi, d'ailleurs, à cause du penchant qu'a une peuplade renfermée de transmettre à la postérité des récits sur les exploits des ancêtres, sur l'histoire de son propre pays et des pays voisins.

La situation géographique du Dervaz, ses montagnes aux neiges perpétuelles, ses routes dangereuses, son isolement, son éloigne-

ment des plaines, où les Arabes, les Mongols, les Turcs, les Euzbeks ont signalé leurs exploits, déterminent absolument sa destinée historique et son insignifiance politique. D'après tous les témoignages, on peut affirmer que le Dervaz et le Karatéguine n'ont pas pris part à l'histoire générale de l'Asie centrale, qu'ils n'ont eu sur son développement qu'une influence indirecte, en abritant dans leurs défilés contre les envahisseurs étrangers les aborigènes des vallées de l'Oxus et de l'Iaxarte, les anciens Perses du culte de Zoroastre, et les débris de l'armée d'Alexandre, qui conservent par tradition le souvenir de leur ancienne qualité d'étrangers et de conquérants d'où ils ont tiré le nom de Châh-Evladi-Iskender.

Cependant, malgré leur isolement, le Dervaz et en partie le Karatéguine, à cause de l'extrême pauvreté de leur sol et du peu de ressources qu'ils offrent, ont toujours été étroitement unis par des liens économiques aux beyliks voisins relevant de Boukhara ou de Kokand. Cet état de dépendance économique forcée a depuis longtemps entraîné ces pays dans les fréquentes agitations politiques de l'Asie centrale, qui ainsi ont influé sur leur destinée quoiqu'à un degré très faible.

On sait que le Dervaz fut autrefois gouverné par Kirghiz-Khan, lieutenant et propre fils du hardi conquérant et habile administrateur Abdoullah-Khan, khan de Boukhara (1538-1597). Kirghiz-Khan donna le nom de Kalaï-Khoum (قلعهٔ خم) à sa capitale, sans doute parce qu'il y trouva un énorme vase de granit, qui y est conservé, ouvrage, assure-t-on, des compagnons d'Alexandre réfugiés dans la « prison (*zindân*) de Hazret-Souleiman », comme les montagnards eux-mêmes nomment le Dervaz à cause de sa nature inaccessible et sauvage. Mais ce pays, ayant trompé l'espérance qu'avait conçue Abdoullah-Khan d'y trouver des richesses minérales, ce conquérant s'efforça de frayer une route plus courte vers l'Inde, et construisit un caravansérail de briques sur le chemin de Badakhchan. Bientôt après le Dervaz fut délivré du joug de Boukhara et demeura longtemps sous l'autorité de rois indigènes. Ce fut pour le Dervaz l'époque politique la plus brillante et la plus troublée. Ces princes indigènes s'emparaient du pouvoir suprême, soit par des usurpations ouvertes et la destruction de leurs adversaires, soit par des intrigues de partis et des querelles de familles; alors une oligarchie se formait, qui s'engraissait aux dépens des faibles, jusqu'à ce que le parti d'un nouveau prétendant se fût fortifié et eût escaladé la citadelle (*ark*) de Kalaï-Khoum

sur le mont Noch-Vachim, pour crier au roi : « Va-t'en! nous ne voulons plus de toi. »

Jamais au temps des châhs indigènes les montagnards ne furent tranquilles, soit à cause des querelles entre les parents du roi, ordinairement investis du gouvernement de provinces détachées (Khoulass, Vakhia, Vantch) et qui s'efforçaient de mettre à leur tour la main sur la province plus séduisante de Kalaï-Khoum, soit à cause des tentatives sans cesse renouvelées des châhs pour soumettre à leur puissance les pays voisins de Chougân, Raouchân, Karatéguine et Baldjouân, où dominait aussi l'oligarchie la plus déréglée, qui facilitait aux turbulents princes du Dervaz l'accomplissement de leurs plans de spoliation.

Laissant de côté l'histoire du Dervaz après Kirghiz-Khan nous citerons seulement les châhs indigènes de notre siècle. Mouzrab-Châh (1812-1822) a laissé la mémoire d'un prince sage entre tous. Après lui régnèrent Châh-Turk (1822-1830), Ibrahim-Châh (1830-1837), Sultan-Châh (1837-1845), Ismaïl-Châh-Ibrahim-Chakhof (1845-1863), Châh-Dervaz-Ismaïl-Chakhof (1863-1870) et enfin Syradjidin-Sultan-Chakhof (1870-1876).

Sous Ismaïl-Châh les Dervaziens réussirent non seulement à établir leur suzeraineté sur le Karatéguine et le Chougân dont ils firent des vice-principautés, mais encore à rendre tributaires le Koulab et le Hissar malgré leur résistance. Mais lorsque, enivré du succès de quelques escarmouches contre les Koulabiens, Ismaïl-Châh essaya d'étendre sa domination plus loin vers l'occident, il finit par être fait prisonnier par le prince de Koulab, Sary-Khan, et le Dervaz perdit non seulement le Karatéguine mais aussi ses meilleures provinces sur le Khingâb, Vakhia et Khoulass. Après la résistance victorieuse de l'énergique Sary-Khan, qui, à la suite de son triomphe sur le Dervaz, parvint à réunir sous sa domination le Hissar, le Baldjouân et le Karatéguine, les successeurs d'Ismaïl-Chah, pour conserver au moins le Dervaz central, recherchèrent l'appui de l'émir de Boukhara. La politique de Syradjidin (1870-76) le conduisit d'abord à se constituer vassal de l'émir à qui il alla offrir des présents (*tartouk*) à Chehrisebz, puis à perdre son indépendanee personnelle, à se faire dépouiller de son titre de châh par Mouzaffer-Khan, et enfermer dans la citadelle de Boukhara. Quant au Dervaz il devint un beylik de Boukhara, comme le Hissar et le Koulab l'étaient depuis 1868, le Karatéguine depuis 1869 : il fut réduit dans l'hiver de 1877 par un détache-

ment des troupes de l'émir sous les ordres du général Khoudaï Nazar Parmanatch, après une résistance insignifiante des montagnards.

Aujourd'hui le Dervaz est administré par un bey de l'émir, l'énergique Mourad-bey qui réside constamment à Kalaï-Khoum. Il a à sa disposition une garnison d'un bataillon de fantassins boukhariens (سرباز, *serbaz*) au grand mécontentement de ceux qui ont à faire un service pénible dans cette lointaine prison montagneuse privée pendant la moitié de l'année, en cas d'avalanches ou de tourbillons de neige, de toute espèce de communication même avec le pays le plus proche, le Karatéguine[1].

Les traditions orales du Karatéguine rapportent que les premiers habitants furent les Kirghizes Kara et Téguine du pays de Kokand, dont la contrée reçut le nom. Toutes les traditions s'accordent à dire que jusqu'en 1868 le Karatéguine fut indépendant et gouverné par une oligarchie de princes héréditaires. Mais, comme les prétendants à cette dignité étaient partout très nombreux dans le Karatéguine comme dans le Dervaz, chaque fois qu'un prince mourait, s'élevaient des querelles entre compétiteurs et des discordes intestines. Cela affaiblit l'état politique du Karatéguine au point que le peuple même sentit la nécessité d'un gouvernement plus stable. A leur tour, ses puissants voisins de Boukhara et de Kokand se disposèrent à faire leur profit de ce morceau de territoire de 500 verstes de longueur. L'émir de

1. Nous citerons ici les passages à travers les montagnes qui relient le Dervaz avec le Karatéguine et ce dernier avec le Fergana et la vallée du Zaravchan : 1° en commençant par en haut, Agba (passage) Kardoni-Kaftar, du village Djilandi (Karatéguine) à Langar (Vakhia supérieure); 2° Agba Agataï, du village Outal à Argonk (Vakhia); 3° Agba Saganaki de Almalyk à Laïroun (Vakhia); 4° Agba Louli-Kharvi, de Ganicha à Ichtion; 5° Agba Falouma, de Falouma à Sabzy-Khor; 6° Agba Doucha-Khakou, de Zigbit à Doucha-Khan; 7° Agba Chakh-Kondag, de Makhol à Chakaou (Khoulass); 8° Agba Yadoutch, de Yadoutch au Possououn; 9° Agba Toundak, du village Yakhak (Karatéguine) à Gondara (Baldjouân); 10° Agba Namok, de Rogon (Karatéguine) à Chaïdon (Baldjouân); 11° Agba Khoch-Kharf, de Talkhk-Tchachma à Koutdouz-Zaman (Baldjouân). Tous ces passages sont à gauche du Sourkh-Ab; à droite sont les passages suivants : 1° Kitchik-Kara-Mouk qui mène au village Ouloug-Kara-Mouk (district de Marghelan); 2° Gadaïli, de Pitokoul (sur Zankou) à Hazret-Châh-Mardan (Fergana): 3° Koumbel, de Tandy-Koul (sur Zankou) à Soukh (Fergana); 4° Kara-Kouch-Khan, de Zaour à Zardoli; 5° Toutak, de Yarktch à Zardoli (Fergana); 6° Matcha, de Nazar-Aïlak à Hazret-Moussa (sur le Zaravchan supérieur); 7° Pakchir de Garif à Pakchif (sur le Zaravchan).

Boukhara aujourd'hui régnant a été plus heureux en cela que ses prédécesseurs.

En 1868 le maître indépendant du Koulab, Sary-Khan voulant mettre ses provinces à l'abri des tentatives de l'émir de Boukhara, essaya de conclure une alliance militaire avec le Karatéguine. Mais le prince d'alors Mouzaffer jugea dangereux pour lui-même d'accepter une telle proposition et il envoya la lettre de Sary-Khan à l'émir de Boukhara. Irrité de la conduite perfide de son beau-père, Sary-Khan envahit avec un détachement considérable le Karatéguine, s'en empara en quelques jours et fit prisonnier Châh Mouzaffer. Mais les affaires du Koulab ne se rétablirent pas. Force fut à Sary-Khan de précipiter son retour à la nouvelle de l'invasion de l'émir dans le Koulab. Il dut renoncer à sa conquête et, après la signature d'une promesse de secours, laissa le Karatéguine sous l'autorité du même Mouzaffer, son parent. Bientôt et presque en même temps les deux princes intraitables de Karatéguine et de Koulab perdirent leur souveraineté. En un mois et demi le Karatéguine fut pris par un corps de troupes de Kokand sous le commandement de Chir Aly Pansad, et en même temps l'armée de l'émir de Boukhara s'empara du Koulab sans beaucoup d'efforts. Sary-Khan réussit à s'enfuir à Kaboul, mais Mouzaffer-Châh fut envoyé comme prisonnier de guerre au khan de Kokand, Khoudaïar.

Mais Chir Ali Pansad lui-même ne resta pas longtemps dans le Karatéguine. Lorsque l'armée de l'émir, après la prise de Koulab, s'approcha de la place forte de Guerm à la frontière occidentale, Pansad s'enfuit avec son petit détachement dans le khanat de Kokand par le même chemin qu'il était venu, à travers le Kitchi-Karamouk. Le Karatéguine fut pris par les Boukhariens et l'émir y envoya comme gouverneur Mohammed Rahim Pchouk (le camard). Depuis cette époque cette partie considérable et relativement riche du Kohistan est restée complètement dépendante de Boukhara.

Depuis l'occupation effective du Dervaz par les Boukhariens, les montagnards du Piandj, du Khingâb, du Sourkh-Ab et aussi les gens du Chougân, qui avaient fourni beaucoup d'esclaves à Boukhara par suite des invasions des Dervaziens, commencèrent à mener une vie paisible, calme et laborieuse. Le bey, contrôlé par un système d'espionnage qui est très développé en Boukharie et par des fonctionnaires envoyés chaque année pour inspecter

les troupes et la conduite du bey, instruit en outre par le supplice infligé en 1880 à son prédécesseur Davlet-bey, gouverne avec modération, met la population à l'abri de toute injure et de toute vexation de la part des *amlakdar* placés sous ses ordres.

Aujourd'hui l'organisation administrative du Dervaz et du Karatéguine est la même que dans les autres beyliks de Boukhara. Tout le Dervaz se divise en six districts et le Karatéguine en sept dictricts dont chacun a pour chef un amlakdar choisi parmi les parents du bey avec un nombre déterminé de *nouker*, ou cavaliers de milice, choisis parmi les notables du pays, non pas tant pour leur faire faire un service quelconque que pour avoir en eux un moyen d'influence sur la population.

Ces noukers sont recrutés par enrôlement volontaire parmi les montagnards distingués soit par leur naissance soit par leurs services; ils reçoivent des grades boukhariotes; on leur donne des robes en présent, et, en guise de traitement annuel, une certaine quantité de grains, proportionnellement au grade, depuis 100 batmans au colonel jusqu'à 12 au simple nouker (*alaman*).

Les rôles comptent six cents hommes pour le Dervaz et quatre mille pour le Karatéguine. Ces derniers reçoivent un traitement inférieur de moitié à celui des Dervaziens et leur effectif diminue graduellement par suite des manœuvres du bey de Karatéguine Khouda-Nazar-divan-bey (généralissime) en vue d'augmenter le revenu qu'il tire de son beylik. Sans doute le système suivi aujourd'hui dans le Karatéguine en ce qui concerne les noukers se justifie pleinement par la tranquillité complète dont jouit cette contrée, par l'absence de tout service de la part de cette milice, par l'inutilité de son influence sur les montagnards, par la dépense sans profit des trois quarts des revenus pour son entretien; mais le gouvernement de l'émir ne se décide cependant pas à supprimer définitivement dans tous les beyliks cette très nombreuse et peu utile milice de cavaliers, héritage du conquérant Tchinguiz-Khan. A plus forte raison l'exemple du Karatéguine ne peut-il être suivi par le Dervaz, soumis depuis peu de temps, où les noukers servent jusqu'à un certain point de médiateurs entre la population et l'administration et où la perception des impôts n'est possible que par le concours de fonctionnaires choisis parmi les montagnards eux-mêmes.

Le système des impôts dans le Dervaz et le Karatéguine est encore aujourd'hui le même qu'il a toujours été. L'amlakdar, qui

a dans son ressort un district de quelques dizaines ou centaines de villages (*kichlak*), perçoit au temps des moissons un *kharadj* de un dixième sur le produit des céréales et sur les fruits récoltés du mûrier blanc et en outre un mouton sur chaque propriétaire de maison, indépendamment de la quantité de bétail qu'il possède. Cet impôt se nomme *tankha*. Outre ces impôts réguliers, établis depuis un temps immémorial, tout propriétaire doit, en hiver, fournir le chauffage à son nouker et de la paille pour les animaux; il doit aussi donner vingt kopeks pour frais de route en cas d'expédition au delà des frontières du Dervaz ou du Karatéguine. Il arrive que cette milice de cavaliers et particulièrement les officiers (*ameldar*) prélevant pour eux-mêmes une taxe qui n'est pas médiocre sur les villages qui leur sont assignés par le bey, commettent des abus, extorquent des sommes plus considérables que celles qui sont fixées. Ce système pèse en général lourdement sur la population; mais au moins le bas peuple est-il à présent affranchi de la corvée qu'il devait aux gros propriétaires, sous les rois héréditaires du pays.

En fait, le produit des impôts dans ces beyliks montagneux est tout à fait insignifiant; les finances du Dervaz ne suffisent pas même à couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien d'un bataillon à Kalaï-Khoum.

En joignant aux deux sortes d'impôts mentionnés ci-dessus, le *kharadj* et le *tankha*, la taxe de 5 roubles par an sur les propriétaires qui s'occupent régulièrement du lavage de l'or pour leur compte particulier, nous pouvons établir comme suit le tableau des impôts du Dervaz et du Karatéguine :

KARATÉGUINE			
	BATMANS	TÊTES	ROUBLES
Kharadj sur le blé, l'orge.	75,000		30,000
Tankha		10,740	10,740
Taxe sur le lavage de l'or			3,000
Total.			43,740

DERVAZ			
Kharadj sur le blé, l'orge	25,000		20,000
Tankha.		6,000	6,000
Taxe de 1/20 sur les mûriers.			1,000
Taxe sur le lavage de l'or			5,000
Total.			32,000

En retranchant du total les trois quarts du kharadj et du tankha, employés par l'administration à l'entretien des noukers, en défalquant également l'entretien des amlakdars et de leurs gens, nous pouvons fixer le revenu net du Karatéguine à 10,000 roubles environ et celui du Dervaz à 6,000. Ces revenus sont à la disposition, sans contrôle, des beys locaux qui payent avec d'autres ressources les présents considérables qu'ils envoient à l'émir. Ainsi le gouverneur du Karatéguine perçoit une taxe du quarantième sur le bétail de tous les nomades du Hissar, du Koulab, du Baldjouan et du Karatéguine, et, de plus, encaisse les impôts de l'ancien beylik de Kourgan-Tioubé, transformé en simple district par l'émir, afin d'augmenter les ressources de son cher et vieux serviteur, le général Khouda-Nazar divan-bey.

En somme, en comptant ce qui reste de la taxe sur le bétail, une fois la somme de 300,000 roubles payée à l'émir, les revenus du bey de Karatéguine sont d'autant plus importants qu'il lui est permis de ne point envoyer à l'émir de plus riches présents que ses collègues.

Ces présents annuels, fixés par la tradition, consistent ordinairement en neuf paquets de robes, de dix robes par paquet, valant de 10 à 200 roubles, en neuf chevaux avec un riche harnais d'argent et une housse brodée, en buffles ou yaks au nombre de deux à cinq, en un sac de monnaie d'argent de Boukhara de 4,000 à 10,000 roubles. La valeur d'un tel cadeau est de 10 à 15,000 roubles en tout; mais il est des années où l'on doit faire trois ou quatre cadeaux de ce genre, et naturellement ils sont, en pareil cas, de moindre importance.

Les revenus du bey de Dervaz sont tellement faibles qu'il est dispensé des cadeaux et qu'il reçoit de l'émir un supplément assez considérable; car les ressources propres du bey suffisent à peine

à son entretien et à celui de sa famille, de ses nombreux domestiques et des messagers à cheval.

Le système des impôts expliqué, exposons, pour finir ce qui a trait à l'administration du Dervaz et du Karatéguine, qu'outre les amlakdars, il y a au-dessous d'eux, dans chaque village, des agents nommés *erbâh*. Ces agents sont chargés de la police, de l'exécution des sentences judiciaires; ils n'ont aucun traitement, mais ils ont le droit de recevoir quelques présents des habitants du village à l'occasion des ventes de terrain, des partages de succession, des fêtes de famille. Bon an, mal an, le revenu de ces agents ne dépasse pas 30 roubles.

Pour la justice, il y a dans chacun des deux beyliks quatre cadis avec un petit nombre de naïbs et de mouftis, sortes d'espions légaux.

Pour surveiller la moralité du peuple selon l'esprit du Coran, les Boukhariotes ont établi des raïs, qui ont réussi à organiser au milieu même des montagnards un système d'espionnage, à implanter toutes les cérémonies musulmanes, et même à familiariser les Dervaziens avec le *tchachban* (voile noir en crin de cheval) qui s'adapte mal à la vie libre des montagnardes. En attendant, c'est le seul résultat des missions boukhariotes dans le Dervaz et le Karatéguine. Pour le reste, la vie des montagnards demeure aujourd'hui telle qu'elle était il y a mille ans.

Le montagnard est l'enfant d'une rude et sauvage nature. Son type, son caractère, sa philosophie, tout porte la marque de la nature physique particulière avec laquelle il doit combattre sans cesse, à laquelle il est obligé de s'adapter. Rejetés dans ces milieux par des événements historiques inconnus, probablement par des persécutions religieuses, les anciens aborigènes de l'Asie centrale conservent encore aujourd'hui le type de l'ancienne race persane. Il ne faut aucunement regarder ces montagnards comme des métis Tadjiks. Ceux-ci sont représentés par les habitants de Khodjend, Ourgout et autres villes du Turkestan; ils se distinguent nettement des Karatéguiniens et, en particulier, des Dervaziens, tant par le type que par le langage, qui chez les montagnards abonde en expressions dialectales[1]. Les habitants du centre du Dervaz

1. Voici quelques exemples notés dans le Dervaz en 1882 :

Français.	*Persan.*	*Dervazien.*	*Yazge'an.*
village	abâdi	kichlak	diga
maison	khané	bouna	kout

comprennent peu la langue purement persane des **Karatéguiniens**, ont peine à s'expliquer avec les montagnards **du Vantch** et

Français	*Persan*	*Dervazien*	*Yazgelan*
fumée	doud	dou	zad
eau	àb	aou	khakh
terre	zémin	zoumin	zamin
feu	àtech	alaou	étiss
jour	rouz	rez	miss
nuit	cheb	chaou	chouhb
soir	cham	»	»
matin	soubh	sabh	rokhond
pain	nân	noun	zougân
lait	chir	char	date
viande	goucht	guycht	kouft
homme	merd	merd	vakhouk
femme	zen	zàn	indjik
père	péder	baba	vid
mère	méder	mouma	nagn
frère	berader	bièr	brid
sœur	khâher	khâher	phorok
fils	pucer	batcha	potiss
fille	doukhter	dikhtar	agak
montagne	kouh	koh	gortchouck
pierre	sengue	sengue	harr
rivière	deria	darié	darié
année	sâl	sâl	sal
mois	mâh	mouh	mit
fête	'id	'âd	'id
hôte	mihmân	mihmân	mismouss
neige	berf	bourf	zoïkh
pluie	bâràn	bouràn	bayada
cheval	asp	asp	varka
mouton	gouspend	mech	moaou, mouou
vache	mâdà gaou	gaou	gaiou
bête féroce	dérendé	daranda	vourk
donnez-moi à boire	bour men àbi khourden	ovoum bdied	khakh-min adjob-rozik
donnez à manger à mon cheval	aspi màra nahari bédéhind	*comme en persan*	vork marà naghir bridi oï
dans votre pays il fait très froid	der djaïchouna bicioner khounouk	*comme en persan*	kotchichoumo biciâr yakhol
apportez du bois	hizoum bérid	hizoum bérid	chonoun vorit

Les noms de nombre sont en dervazien comme en persan; mais ils diffèrent dans le dialecte yazgelan : 1, *vouk*; 2, *zou*; 3, *souï*; 4, *tchir*; 5, *tindj*; 6, *pou*; 7, *khout*; 8, *gouchl*; 9, *nou*; 10, *douss*.

n'entendent pas du tout le langage de leurs voisins du Chougân [1].

Le type des Dervaziens et des Karatéguiniens est à peu près semblable : teint basané; cheveux droits, épais, noirs, roux ou châtains; yeux noirs ou brun clair; visage régulier, expressif; nez fort, front tantôt bas, tantôt large et haut; taille au-dessus de la moyenne, constitution solide, poitrine large, muscles vigoureux, mollets minces, corps bien proportionné, plutôt maigre, mais parfois non sans embonpoint.

Il nous est arrivé de voir aussi des femmes de ces contrées, et parmi elles beaucoup avaient de fort beaux visages.

Le caractère de la nature et du climat, les étés frais, les hivers très froids avec 18 pieds de neige, les pluies abondantes ont accoutumé les montagnards à une vie renfermée et pénible, qui à son tour leur a donné un grand attachement au sol natal, un caractère sombre, mais sans méchanceté, la patience, la volonté énergique, la faculté de supporter toutes les privations, l'audace, l'endurcissement aux fatigues de la marche, au point qu'ils peuvent faire à pied de 80 à 100 verstes par jour avec leur sac à provisions ou un fardeau de 50 kilogrammes sur le dos.

Peut-être le lecteur mettra-t-il en doute ce que j'avance ici, et, moi-même, je ne croyais pas à la possibilité de telles marches avant d'avoir été dans le Dervaz, où j'ai fait à cheval, en compagnie de montagnards à pied, des journées de 80 verstes à travers des cols couverts de neige et hauts de près de 4,000 mètres [2]. On m'a même présenté le fameux messager Bâbi-Karaoulbeg, âgé de trente-six ans, qui, chargé d'un message par le bey, réussit à faire au milieu de mai la route de Kalaï-Khoum à Khovalyng (sur le Yakh-Sou) en faisant d'une traite, de 3 heures du matin à 7 heures du soir, 140 verstes à travers les cols Roubat, Rigân, Polizak, hauts chacun de 13,500 pieds. Du reste, Bâbi reconnaît n'avoir jamais

1. Les Tadjiks de la montagne ont conservé tout à fait l'ancien type iranien, modifié en certains endroits par un mélange de sang d'Aryens blonds; les Tadjiks de la vallée sont une variété de la race persane, fortement altérée par des éléments arabes et turcs.

2. Notons à ce propos que la puissance de l'habitude et des conditions de la vie agissent également sur les colons russes du Turkestan et en fait des marcheurs et des cavaliers infatigables. Il m'est arrivé de faire des marches de 40 verstes dans les montagnes du Zaravchan, et de parcourir en 24 heures 260 verstes avec des chevaux de rechange et jusqu'à 120 verstes par jour avec un seul cheval.

fait de pareille marche qu'en 1880 pour affaire de service, et avoir longtemps ressenti une douleur aux mollets; cependant il se déclare prêt à recommencer. Il m'a expliqué que dans une marche dans les montagnes, la première condition est de ne pas s'arrêter pour se reposer, et qu'il est beaucoup plus facile de monter, en tenant à la main un bâton derrière le dos, que de descendre du col dans la vallée. J'ai pu me convaincre par moi-même de la justesse de ces observations.

Si ces montagnards sont de si grands marcheurs, la cause en est sans doute à la nécessité où ils sont de gravir des pentes escarpées pour semer leur blé, de courir à travers les crêtes rocheuses à la poursuite des béliers sauvages, des chèvres et des ours, de faire en hiver des voyages de plusieurs centaines de verstes à Koulab, à Hissar, à Kokand, et même à Boukhara pour y gagner de 20 à 40 roubles et acheter de la toile à chemises pour leur famille, un mouchoir pour leur femme, de la farine, du sel et rien de plus, car leur vie dure et peu aisée ne comporte pas de superflu.

Si vous demandez à un montagnard, qui a été à Boukhara, pourquoi il ne transporte pas sa famille dans cette ville où la vie est meilleure et plus facile à gagner, vous obtiendrez une réponse de ce genre : Nous savons qu'à Boukhara et à Samarkand il fait meilleur vivre que chez nous; il y a de la terre labourable, du riz, des moutons plus gros que les nôtres; mais nous aimons notre douce patrie (*chirin vatan*, شيرين وطن), et quand nous sommes à Boukhara, il nous semble que nous sommes en prison; nous nous hâtons de revenir.

Avant de faire connaître la vie domestique de l'indigène, son caractère, sa conception du monde, ses idées et ses coutumes, nous dirons que dans les montagnes mêmes la culture du sol constitue l'occupation principale de la population.

Partout la terre cultivable pourvue d'aryks (canaux souterrains) et arrosée par l'eau de pluie, est en droit soumise au régime de la propriété individuelle; les pâturages, s'étendant dans un rayon déterminé, sont considérés comme la propriété commune de tout le village. Quoique la transmission des terres par vente ou par héritage s'opère sans pièces écrites et par un simple contrat verbal conclu devant deux ou trois témoins, les contestations au sujet des terres sont très rares, et elles sont réglées, non par contrainte judiciaire, mais par l'arbitrage des vieillards du village.

La densité de la population, qui prouve l'ancienneté de la vie agricole, est si remarquable que toutes les basses terres où la charrue peut s'enfoncer et même les pentes jusqu'à 9,000 pieds de hauteur sont occupées par la culture; et cependant on ne rencontre pas de très grands propriétaires, le possesseur de 400 tanaps (109 hectares) est considéré comme riche.

L'insuffisance de la terre arable se fait sentir surtout dans le sud du Dervaz, sur le Piandj. L'agriculture y est si insignifiante qu'elle ne suffit pas aux besoins des habitants. Ils suppléent à la farine de froment ou d'orge par de la farine faite avec des baies de mûrier blanc ou avec de la racine de *tatarok* dont le goût rappelle le chou-rave. Mais le bataillon boukhariote en garnison à Kalaï-Khoum fait venir du blé du Vakhia ou du Karatéguine, où les terres arables sont beaucoup plus considérables; seulement les produits y ont si peu de débit qu'un batman de 4 pouds (65 kilogr.). après un transport pénible à travers les cols neigeux de Châh-Kondah, de Rogân, de Roubât, se vend à peine 5 roubles.

Dans le Karatéguine comme dans le Dervaz la culture est exclusivement printanière; le sol est arrosé par la pluie et l'on ne trouve d'aryks que dans les jardins du bas pays, où l'on fait un peu de jardinage (concombres, courges, carottes, oignons) et de la luzerne qui donne seulement deux coupes à l'année au lieu de six comme dans le Zaravchan.

Accoutumé à son sort, le montagnard n'éprouve presque aucune peine à gravir des pentes de 6,000 à 10,000 pieds avec une légère charrue, plus exactement une araire, dans la langue du pays : *djouft*, un sac de semences sur les épaules et accompagné d'une paire de bœufs ou d'ânes, pour labourer et semer au milieu de mai, pour moissonner au milieu de septembre. Dans le Karatéguine les semailles ont lieu d'octobre à mars et l'on fait la récolte en juillet-août. Dans le Dervaz on ne donne qu'un labour après l'ensemencement, dans le Karatéguine on en donne deux. On sème surtout du froment et de l'orge, mais dans le Khoulass, le Vakhia, sur le Vantch on sème aussi le millet, la houlque (*qounâk*), la fève (*bokal*), le coton, qui rendent de 10 à 40 pour 1, selon la quantité des pluies. Dans le Karatéguine le rendement est de moitié plus faible parce qu'on ne laisse pas reposer la terre et qu'on ne lui fournit pas d'engrais et aussi parce que l'été est souvent privé de pluie, particulièrement dans le pays bas, à commencer par la capitale, Guerm.

Guerm possède un bazar, le seul qui existe dans le Karatéguine et le Dervaz. Le marché se tient le jeudi. Au bazar, comme à l'occasion dans les villages, les transactions commerciales consistent surtout dans l'échange des produits locaux de l'agriculture et de la chasse contre des marchandises telles que les toiles de coton, les soieries rayées de couleur, les indiennes, les mousselines de l'Inde, le *sakyz* (mastic) à mâcher, le tabac à priser, les médicaments. Sur le marché de Guerm les prix ont été dans l'été de 1882 les suivants : vaches : 10 à 15 roubles; bœufs : 10 à 30 roubles; chevaux : 20 à 40 roubles; moutons : 1 à 2 roubles; chèvres : 60 kopeks à 1 rouble; froment : 20 kopeks le poud ($16^{kg},380$); orge : 25 kopeks le poud; lentilles : 60 kopeks les 4 pouds; lin : 1 roub. 60 kopeks les 4 pouds.

La terre se vend dans le Karatéguine 20 roubles la déciatine (109 ares) et 40 quand elle est pourvue d'aryks. Dans le Dervaz méridional elle est un peu plus chère, et le prix des jardins est en proportion de la quantité des mûriers : ainsi dans le Dervaz un jardin ayant vingt mûriers se vend cent pièces (850 mètres) de toile de coton ou 40 roubles.

Les montagnards ne connaissent ni les monnaies, ni les mesures de poids, de longueur et de capacité ; ils emploient dans les transactions comme unité de poids le *kalatouch* ou bonnet et comme unité de valeur la pièce de toile de coton de 12 archines ($8^{m},53$). Une telle pièce vaut en argent 40 kopeks dans le Dervaz; une pièce de soie rayée ; 60 kopeks, la paire de bas de laine ; 20 kopeks, la paire de bottes en peau mégissée, 40 kopeks.

Quand nous aurons ajouté que dans les bonnes maisons les travaux de culture et la moisson se font avec l'assistance des parents moyennant la nourriture journalière, que la mouture des grains, pour laquelle on emploie des moulins à eau très primitifs, coûte le vingtième de la récolte, que pour l'éclairage on use d'huile de lin ou de noix, et que la culture des arbres à fruits, mûriers, pommiers, pruniers, cerisiers, abricotiers, a très peu d'importance dans le Karatéguine et surtout le Dervaz, il ne nous restera plus rien à dire sur l'agriculture.

La statistique agricole peut être établie approximativement de la façon suivante. Si l'on admet que le Karatéguine possède 512 villages contenant 10,740 maisons et 60,000 âmes et le Dervaz 350 villages contenant 6,000 maisons et 40,000 âmes [1], si, d'autre part, on

1. La multiplication par 5 du nombre des maisons pour obtenir le nombre

évalue la quantité moyenne des semailles de chaque maison à 60 pouds (980 kilogr.) dans le Karatéguine, à 20 pouds (327 kilogr.) dans le Dervaz, et le rendement respectivement à 5 et 10 pour 1, on peut fixer en gros la récolte du Karatéguine à 3 millions de pouds (500,000 quintaux) et celle du Dervaz, y compris le Vakhia, le Khoulass et le Vantch à 1,200,000 pouds (200,000 quintaux.)

Le bétail, gêné dans son développement par la longueur et les neiges abondantes de l'hiver, par la rareté du fourrage et des pâturages d'hiver, est tout à fait insignifiant dans le Dervaz et bien peu considérable dans le Karatéguine, où les Kirghiz conduisent des moutons et même des chameaux et des bêtes à cornes sur les bords du Sourkh-Ab supérieur libres de neige, même en hiver, à cause des vents violents qui y soufflent sans trêve. En général, sur le Sourkh-Ab, une maison possède en moyenne vingt moutons ou chèvres, quatre têtes de gros bétail et il y a un cheval pour quarante maisons; dans le Dervaz, le plus riche montagnard n'a que quatre vaches, deux paires de bœufs, un cheval, vingt moutons, trente chèvres; la majorité n'entretient qu'une vache et un ou deux bœufs, surtout pour le chauffage; il est, en effet, difficile de faire des approvisionnements d'herbe et plus encore de construire des étables par suite de la rareté du bois.

L'exiguïté de ces moyens d'existence tirés de la culture et du bétail a conduit les Dervaziens à chercher un supplément dans d'autres travaux, le lavage de l'or sur le haut Piandj qui rapporte à un ouvrier de 4 à 8 roubles en deux mois, l'exploitation de mines de fer sur le Vantch, le tissage du coton[1], la chasse aux renards, aux martres, aux ours, aux béliers et aux chèvres sauvages.

La chasse, avec toutes les fatigues et les privations qu'elle entraîne dans des montagnes couvertes de neige et souvent inaccessibles, n'en est pas moins pour le montagnard un plaisir aussi

des habitants ne donne pas dans l'Asie centrale un résultat bien exact. Une longue observation me permet d'affirmer que le multiplicateur en question oscille entre 3 et 7 selon les lieux; il varie suivant l'aisance de la population qui permet au maître d'entretenir deux ou trois femmes, suivant les conditions hygiéniques, suivant qu'on morcelle les propriétés par des partages, ou qu'au contraire la famille entière (*tirok*) demeure unie pendant plusieurs générations.

1. Un homme tisse en un hiver (six mois) de quarante à soixante pièces de toile faite avec de la ouate achetée dans le Koulab et le Hissar.

[illegible] Ils se [illegible] à mèche, à la [illegible] six pie- [illegible] prennent [illegible] Cette [illegible] battue qui com- [illegible] Beaucoup plus pénible et [illegible] et par surprise, la chasse de [illegible] (*dousdy chikâr*), comme s'expriment les montagnards. Le chasseur, portant dans un sac de cuir du pain, quelques boulettes de farine de mûrier, un paquet d'allumettes souffrées pour allumer du feu à l'occasion, attachant à son côté des raquettes faites de menues branches à la mesure de ses pieds, tenant en main un bâton et un fusil, s'enfonce seul, quels que soient le temps et la saison, dans les lieux les plus inaccessibles du voisinage, ou dans les montagnes éloignées d'une centaine de verstes; il suit à la piste l'ours, la panthère ou les béliers et les tue à coup sûr en s'approchant à la dérobée. En cas de succès rapide, il emporte son butin chez lui, et si en deux ou trois jours il a tué quelques béliers ou chèvres il les enfouit, fait venir des gens de chez lui et la chasse se termine là. En cas d'insuccès, le chasseur disparaît dans les montagnes, errant sur la neige profonde, passant la nuit dans un terrier ou sous un rocher, et poursuit sa route pendant une semaine et davantage, tant que durent ses provisions.

Le chasseur court un danger sérieux lorsqu'il a le malheur de tomber sur un ours, sans avoir préparé son fusil à mèche, ou lorsqu'il tire sur une panthère et la manque; cet animal se jette alors hardiment sur le chasseur, l'étourdit en lui frappant à la tête de sa longue queue et lui ôte la vie. Les accidents de ce genre arrivent assez fréquemment.

On chasse beaucoup le renard dans le Karatéguine, surtout en automne et en hiver; on fait, avec l'aide de chiens, une battue qui se termine toujours heureusement. Quant aux martres, on les prend à l'appât dans des pièges particuliers, faits avec des pierres ou des filets.

Les produits de la chasse se vendent sur place à des marchands venus de Boukhara et de Samarkand, ou bien sont envoyés, quand l'occasion se présente, à Koulab et à Hissar. Une dépouille d'ours vaut 5 roubles, de renards 80 kopeks, de martre 3 roubles, de panthère 2 roubles.

Dans le Dervaz et le Karatéguine, on tue, dans le courant de l'année, jusqu'à trois mille renards, mille martres, cent ours, quarante panthères, mille chèvres ou béliers. On chasse les perdrix à l'aide de bâtons, et les canards à l'aide de vautours. Ce genre de chasse est assez développée et constitue l'occupation favorite des montagnards, particulièrement dans le Karatéguine, et le Koulass sur le Khingâb. On fait aussi avec des limiers une grande chasse aux marmottes (*sougour*) vivant en nombreuses familles dans des terriers à la limite des neiges éternelles. Les peaux de marmottes se paient 5 kopeks la pièce.

La chasse est pour les montagnards à la fois un besoin de l'âme, parce qu'elle est une distraction dans leur vie monotone, et un supplément nécessaire à leurs maigres moyens d'existence; car, faute de débouchés, leurs produits agricoles ne peuvent se vendre à des prix suffisants pour leur permettre de compléter leur mobilier domestique et leurs vêtements, si modeste qu'en soit la dépense.

Sous l'influence d'une nature sauvage, d'un climat âpre, d'une pauvreté invincible, la vie du montagnard est sauvage aussi, étrangère à toute espèce de luxe, remplie par une lutte pour la vie, obstinée, énergique, non pas toutefois contre les hommes, mais contre la nature elle-même, contre la rareté du bois, contre l'abondance de la neige et des pluies de printemps, contre les avalanches de neige (*tarna*), qui font périr non seulement des personnes isolées, mais des villages entiers (Laktch, Bounaï, Maroum, Mâridian).

Ces exigences inexorables de la nature déterminent le mode de construction des habitations.

Les villages sont situés les uns sur les bords des rivières, les autres presque à la hauteur des neiges éternelles et toujours dans

une position où ils soient le moins possible exposés aux torrents de pluie (*sili*), et aux avalanches qui emportent des rochers entiers. Les villages renferment peu de maisons, de dix à cent, mais beaucoup d'habitants, parce que les fils mariés ne se séparent pas de la famille paternelle et parce qu'on ne pratique pas le partage des successions.

Les villages de la montagne ne sont pas semblables à ceux de la vallée, car ils n'ont point de cours, et les constructions surtout dans le Dervaz, sont jointes les unes aux autres, non seulement celles d'une même famille mais même celles de presque tout le village. Les maisons sont aussi de forme originale ; elles sont basses, avec des murailles solides, un toit de terre plat et un trou au plafond pour le passage de la fumée.

Entrons dans une maison et observons dans ses détails la vie matérielle et morale du montagnard. Nous fûmes un jour conduits à la demeure d'un riche Dervazien, Safer Karaoul Beg, qui s'empressa de faire passer ses femmes, et ses bru dans la maison voisine, d'où tout le beau sexe du village se mit à nous regarder furtivement avec crainte et étonnement. Nous eûmes soin de nous baisser pour ne pas nous heurter au sommet de la porte et nous entrâmes. A gauche nous vîmes une étable pour le cheval ou la vache, à droite un enclos pour les moutons, une cage pour les oiseaux domestiques, et, tout droit en face de la porte d'entrée, une chambre pour les gens de la maison, chambre séparée de l'étable par une mince cloison à mi-hauteur. Le sol de cette [illegible]bre commune est élevé d'une archine [illegible] au-dessus d[illegible] l'étable, et les mesures en sont 5 archines carrées de [illegible] (2m,50) et 2 1/2 archines de hauteur [illegible] si de la surfa[illegible] on retranche le foyer, le bercean d'argile pour les enfant[illegible] moires d'argile installées sur les côtés et remplies de [illegible] d'ustensiles divers. Les murs d'argile, le plafond épais, [illegible] par de solides colonnes, sont noircis par la fumée qui lai[illegible] toute[illegible] les fentes ou crevasses une forte couche de suie [illegible] l'h[illegible] une odeur âcre et désagréable y regnent mém[illegible] et [illegible] maison l'hiver où le bétail est parqué sous le [illegible] européen ne saurait supporter une pareille [illegible] ns un tel gîte que demeure la famille de [illegible] de six personnes d'âges différents. Ei[illegible] s'y tiennent pendant le jour tandis que les [illegible]ps, que les enfants jouent dehors avec les

se roulent sur le fumier, grimpent aux rochers à qui mieux mieux ; la nuit tout le monde se couche, serrés les uns contre les autres, les uns sur de la paille, les autres sur une peau de bête ou sur un morceau de feutre déchiré ; ils se couvrent de robes usées, de lambeaux de ouate, débris de quelque ancienne couverture.

Il n'y a point dans la maison de vêtements de rechange. Chaque homme a pour l'usage de l'année entière une paire de chemises, des caleçons ou des bas de laine, une paire de bottes, un bonnet avec un chiffon de coton en guise de turban, une robe de dessus en laine (*tchekmen*) et des culottes de laine. Les femmes ont une paire de chemises, une robe de coton, une sorte de chemise de dessus en laine (*agta*) et des galoches. On procède au blanchissage trois fois par an ; pour cette opération on se couvre de quelques haillons ou d'un vêtement emprunté au voisin.

Les ustensiles de ménage se composent invariablement d'un chaudron de fonte, d'une bouillotte de fonte également, de quelques vases d'argile pour l'eau, le lait aigri, la préparation des mets, de deux ou trois tasses d'argile. Joignez-y deux ou trois sacs pleins d'herbes alimentaires [1] ou médicales, une provision de savon grossier, une peau mégissée sur laquelle on fait la pâte et hache les vermicelles, un sac de cuir que le montagnard emporte toujours en voyage. Vous pourrez trouver encore un fusil à mèche, un sabre, quelq[illegible]inces bâtons pour la marche à travers les défilés, des ra[illegible]e saule en forme de cercle, de grosses galoches de b[illegible]hiver, un petit métier de tisserand primitif installé da[illegible] au-dessus d'une cavité afin de permettre au tisserand [illegible], cinq ou six flambeaux à mèche et c'est tout.

Les Karaté[illegible]ivent u[illegible]mieux parce qu'ils ont une suffisante qu[illegible]blé, do[illegible]ndent même une partie à Matcha sur le[illegible]avchan[illegible]u'ils sont près de Kokand [illegible]t du Hissar, [illegible]e des [illegible] du Piandj, isolés, privés [illegible]e blé qu'ils [illegible]t par [illegible]de mûrier, sans sel, sans [illegible]ande et sa[illegible] vêtus [illegible]e dépourvus de combusti[illegible], est un[illegible]nsi di[illegible]ive et véritablement tra-

[1] Il y a q[illegible]erbes [illegible]mployées par les montagnards. [illegible]oici les [illegible]h, gal[illegible], *poüy-pourmich*, *mouchound*, [illegible]uçak, [illegible]z, zirk[illegible]him-toukhmak, *pichoum*, *taz-* [illegible]gaulba[illegible]itch, s[illegible]y, *kamar*, *kârik*, *tarân*, *tatarân*,

une position où ils soient le moins possible exposés aux torrents de pluie (*sili*), et aux avalanches qui emportent des rochers entiers. Les villages renferment peu de maisons, de dix à cent, mais beaucoup d'habitants, parce que les fils mariés ne se séparent pas de la famille paternelle et parce qu'on ne pratique pas le partage des successsions.

Les villages de la montagne ne sont pas semblables à ceux de la vallée, car ils n'ont point de cours, et les constructions surtout dans le Dervaz, sont jointes les unes aux autres, non seulement celles d'une même famille mais même celles de presque tout le village. Les maisons sont aussi de forme originale ; elles sont basses, avec des murailles solides, un toit de terre plat et un trou au plafond pour le passage de la fumée.

Entrons dans une maison et observons dans ses détails la vie matérielle et morale du montagnard. Nous fûmes un jour conduits à la demeure d'un riche Dervazien, Safer Karaoul Beg, qui s'empressa de faire passer ses femmes, et ses brus dans la maison voisine, d'où tout le beau sexe du village se mit à nous regarder furtivement avec crainte et étonnement. Nous eûmes soin de nous baisser pour ne pas nous heurter au sommet de la porte et nous entrâmes. A gauche nous vîmes une stalle pour le cheval ou la vache, à droite un enclos pour les moutons, une cage pour les oiseaux domestiques, et, tout droit en face de la porte d'entrée, une chambre pour les gens de la maison, chambre séparée de l'étable par une mince cloison à mi-hauteur. Le sol de cette chambre commune est élevé d'une archine ($0^m,71$) au-dessus du sol de l'étable, et les mesures en sont 5 archines carrées de surface ($2^{mq},50$) et 2 $^1/^4$ archines de hauteur ($1^m,60$), si de la surface totale on retranche le foyer, le berceau d'argile pour les enfants, les armoires d'argile installées sur les côtés et remplies de farine et d'ustensiles divers. Les murs d'argile, le plafond épais, soutenu par de solides colonnes, sont noircis par la fumée qui laisse dans toutes les fentes ou crevasses une forte couche de suie grasse. L'humidité, une odeur âcre et désagréable y règnent même l'été, et à plus forte raison l'hiver où le bétail est parqué sous le même toit. Aucun nez européen ne saurait supporter une pareille atmosphère. C'est dans un tel gîte que demeure la famille de Karaoul Bey, composée de six personnes d'âges différents. En été les femmes seules s'y tiennent pendant le jour tandis que les hommes sont aux champs, que les enfants jouent dehors avec les chiens,

se roulent sur le fumier, grimpent aux rochers à qui mieux mieux; la nuit tout le monde se couche, serrés les uns contre les autres, les uns sur de la paille, les autres sur une peau de bête ou sur un morceau de feutre déchiré; ils se couvrent de robes usées, de lambeaux de ouate, débris de quelque ancienne couverture.

Il n'y a point dans la maison de vêtements de rechange. Chaque homme a pour l'usage de l'année entière une paire de chemises, des caleçons ou des bas de laine, une paire de bottes, un bonnet avec un chiffon de coton en guise de turban, une robe de dessus en laine (*tchekmen*) et des culottes de laine. Les femmes ont une paire de chemises, une robe de coton, une sorte de chemise de dessus en laine (*agta*) et des galoches. On procède au blanchissage trois fois par an; pour cette opération on se couvre de quelques haillons ou d'un vêtement emprunté au voisin.

Les ustensiles de ménage se composent invariablement d'un chaudron de fonte, d'une bouillotte de fonte également, de quelques vases d'argile pour l'eau, le lait aigri, la préparation des mets, de deux ou trois tasses d'argile. Joignez-y deux ou trois sacs pleins d'herbes alimentaires [1] ou médicales, une provision de savon grossier, une peau mégissée sur laquelle on fait la pâte et hache les vermicelles, un sac de cuir que le montagnard emporte toujours en voyage. Vous pourrez trouver encore un fusil à mèche, un sabre, quelques minces bâtons pour la marche à travers les défilés, des raquettes de saule en forme de cercle, de grosses galoches de bois pour l'hiver, un petit métier de tisserand primitif installé dans un coin au-dessus d'une cavité afin de permettre au tisserand de s'asseoir, cinq ou six flambeaux à mèche et c'est tout.

Les Karatéguiniens vivent un peu mieux parce qu'ils ont une suffisante quantité de blé, dont ils vendent même une partie à Matcha sur le haut Zeravchan, parce qu'ils sont près de Kokand et du Hissar. Mais la vie des riverains du Piandj, isolés, privés de blé qu'ils remplacent par la farine de mûrier, sans sel, sans viande et sans lait, mal vêtus et presque dépourvus de combustible, est une vie pour ainsi dire végétative et véritablement tra-

1. Il y a quinze espèces d'herbes alimentaires employées par les montagnards. En voici les noms : *korevch*, *galalatitch*, *zirk*, *poûy-pourmich*, *mouchound*, *aourouçok*, *touroumaki-agou*, *zirk-sourkh*, *outchim-toukhmak*, *pichoum*, *tazkouhi*, *goulbouï*, *matar*, *samtitch*, *sagoça*, *tchavâry*, *kamar*, *kârik*, *tarân*, *tatarân*, *goular*, *kot*, *zouboud*, *ziphy*.

gique, pleine de tourments pour les enfants et les vieillards, vouée à une lutte opiniâtre contre la rigueur de la nature. Cependant le montagnard supporte tout, et seule, une très mauvaise récolte peut le forcer à quitter sa famille, à se rendre à Koulab, à Hissar, à Marguélan ou ailleurs, pour se créer quelques ressources par le travail ; puis il revient dans sa maussade patrie, à laquelle il est instinctivement attaché comme le tigre à sa jungle.

Malgré ces mauvaises conditions d'existence, malgré le défaut de secours médical régulier contre les maladies et les épidémies, les fièvres malignes, l'hydropisie, la petite vérole, le typhus, les maladies sont plus rares et la mortalité plus faible que dans la vallée où les médecins ne manquent pas. La durée moyenne de la vie est telle que dans le Karatéguine on rencontre dans chaque village trois ou quatre centenaires et beaucoup de personnes de soixante à quatre-vingts ans. Mais il convient d'ajouter que ces témoignages de longévité ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, les indigènes ne sachant pas fixer le nombre de leurs années.

Les habitants des villages voisins d'Abi-Guerm respirent un air de santé tout particulier. Depuis leur enfance ils se baignent tous les jours même en hiver dans l'eau d'une source sulfureuse à la température de 28° à 32° Réaumur. Cette source attire en été une foule de malades du khanat de Boukhara, de Samarkand, du Fergana.

Les travaux des champs, la chasse, en partie, sont les seules occupations qui rompent la monotonie de la vie du montagnard. En hiver, il n'a rien à faire qu'à débarrasser sa maison de la neige. Cependant il ne s'ennuie pas et se considère comme tout à fait heureux s'il est rassasié et s'il a des enfants.

Voici l'emploi d'une journée d'un indigène. La famille se lève entre 4 et 5 heures ; la maîtresse de maison fait chauffer sur les charbons, qui ont couvé toute la nuit sous la cendre, du bouillon (*chir*) fait avec une poignée de farine, quelques oignons et carottes ; les hommes visitent le bétail, lui donnent à manger, ouvrent la porte de l'enclos aux moutons, celle de la cage à la volaille ; tout cela ne se passe pas sans que les enfants n'attrapent quelques bonnes taloches. Cette première besogne terminée tous s'asseoient en cercle dans la maison et, se passant l'un à l'autre une cuiller, mangent leur maigre brouet avec une galette de farine d'orge ou de froment cuite telle quelle dans le chaudron et quelquefois mélangée avec de la farine de mûrier ou de la farine

tirée de la racine d'une plante sauvage appelée *tatine*, racine très répandue, très employée et très goûtée des montagnards malgré son amertume. A midi, on mange de la même galette à raison de 100 grammes par personne adulte, et le soir on mange du même bouillon que le matin, ou des vermicelles (*achi-ard*) avec du lait aigre et des herbes ; les pauvres se contente généralement d'une boulette de farine de mûrier [1]. Quant à la viande et au gibier, le Dervazien n'en mange pas plus de deux fois par an chez lui, et cinq fois chez les voisins, à l'occasion d'un mariage, d'un enterrement, d'une circoncision.

Ces trois actes fondamentaux de la vie d'un mahométan s'accomplissent dans la montagne avec des cérémonies qui sont en substance les mêmes que celles pratiquées par les indigènes du bas pays.

Les hommes se marient ordinairement à seize ans, les filles à douze, âge un peu prématuré, car le climat rigoureux de la montagne ne permet pas aux femmes de se développer aussi vite que dans la plaine ; mais en revanche elles vieillissent moins rapidement, malgré les fatigues excessives auxquels elles sont condamnées. Les parent fiancent quelquefois leur fille dès son enfance (*gâvara-bakhch*), et cela est souvent un prétexte à procès si la jeune fille refuse le mari qu'on lui a destiné (*damât*) ; d'autres fois les fiançailles se font lorsque la jeune fille a atteint sa majorité sans aucune contrainte de la part des parents.

Dans le premier cas le prétendu paye son futur beau-père petit à petit dans l'espace de plusieurs années. Dans le second cas les fiançailles se font à la suite d'une enquête préliminaire, de pourparlers avec les parents, parfois d'entrevues secrètes entre les deux jeunes gens.

Lorsqu'on est assuré du consentement des parents de la jeune fille, on leur envoie deux ou trois proches parents du prétendu pour faire la demande en mariage. Ces envoyés sont appelés *zaoutchi* dans le Karatéguine, et *gobroçon* dans le Dervaz. Si les parents consentent, ils invitent ces envoyés à rester dans le *mihmânkhané* (chambre extérieure pour les hôtes), et ils les traitent du mieux qu'ils peuvent. Une fois leur consentement déclaré, les mandataires du prétendu se joignent dans les trois ou

1. Dans le Dervaz une famille aisée, de six bouches, ne consomme pas plus de 1,600 à 1,650 kilogrammes de blé.

quatre jours à une ambassade de huit ou dix voisins qui apportent à la maison de la fiancée des galettes, des gruaux au lait (*chirbrountch*), du *pilav*, des fruits secs et d'autres mets. Tous les hôtes soupent à la maison; au préalable, ils récitent mentalement des actions de grâce à Allâh, en se caressant la barbe, ensuite ils adressent leurs félicitations au maître de la maison. Les dons offerts sont envoyés aux femmes pour reparaître dans le *mihmân-khané* après avoir été préparés, et servir au dîner des ambassadeurs. Ceux-ci, peu amateurs d'abstractions, se mettent à traiter du prix à payer par le futur aux parents de la fiancée. Ordinairement on se met promptement d'accord et le jour même la famille du prétendu a connaissance de la dépense à faire. Elle ne monte pas très haut; les gens de conditions moyenne donnent un cheval, deux bœufs, une vache, un fusil, trois pièces de soie rayée, autant de toile de coton, 3 batmans (194 kilogr.) de farine, un bœuf pour tuer, enfin quelques cadeaux destinés à la fiancée: quelques mètres d'indienne pour une chemise et des pantalons; 4 archines ($2^m,84$) de coutil pour un vêtement de dessus appelé *altcha*; deux mouchoirs de coton ou de soie (*roumal*) et de deux paires de galoches. Le soir du jour fixé pour la cérémonie nuptiale (*nikâh*), les voisins et quelquefois tout le village se rassemblent dans la maison de la fiancée, le futur arrive avec ses compagnons, tout le monde soupe, cause de choses et d'autres, puis un *molla* demande à la fiancée qui est entre deux parrains (*peder-vekil*) si elle consent librement à épouser un tel; quand il a reçu une réponse affimative, il demande au futur s'il veut pour femme d'une telle et combien il a payé de dot (*mehr*). Le molla rédige l'acte de mariage (*nikâh-khatt*), en y insérant la mention des dépenses faites par le fiancé, et récite une prière (*khoutba*). La cérémonie terminée, la jeune fille se retire dans une maison voisine.

Le même soir, les hôtes, hommes et femmes, se régalent d'une grande quantité de vermicelles (*ougra*) trempé dans du lait aigre avec des légumes verts, des gruaux au lait et enfin du *pilav*. A dix heures, le banquet prend fin, le fiancé reçoit des parents de la fiancée une robe et se dirige vers sa demeure au milieu des chansons de ses compagnons. Une demi-heure plus tôt, les femmes du village ont conduit en procession la jeune fille chez son mari à la lueur des flambeaux. Elle entre dans une chambre séparée, formée pour la circonstance par des rideaux ; là le jeune

homme présente pour la première fois ses compliments à sa femme et lui permet de passer la nuit avec ses compagnes et de se régaler tout à son aise avec elles. Le lendemain, on apporte de la maison de la fiancée la dot, en échange de laquelle les nouveaux mariés donnent quelques modestes cadeaux. Dans les quinze ou vingt jours les nouveaux mariés vont voir les parents de la jeune femme, leur font présent d'un mouton, de cent galettes, de douceurs diverses, et ils reçoivent en retour une vache, une chèvre, cinq moutons, un mouchoir et des galoches. Puis la vie rentre dans l'ornière creusée par les siècles et poursuit sa route ordinaire avec ses retours de joies et de douleurs.

Le divorce (*talak*) est très rare ; il n'a lieu que si la femme est méchante, mauvaise travailleuse, et ne s'entend pas avec les autres femmes de son mari. Le divorce prononcé par sentence judiciaire (*khatti-talak*) donne à la femme pleine liberté de se remarier, ce qui a toujours lieu, car une femme divorcée coûte moins cher. Il arrive que le divorce est préparé par les secrètes intrigues d'un amant, mais il faut dire que les violations de la foi conjugale sont extrêmement rares parmi les montagnards.

La séparation de corps pour incompatibilité d'humeur se pratique également, mais est plus souvent réglée à l'amiable que par contrainte judiciaire. Les Dervaziens, qui sont de braves gens, quoique emportés, aiment peu recourir à la justice.

Chez les montagnards, comme chez tous les vrais croyants, la cérémonie la plus solennelle est la circoncision qu'on pratique sur les garçons de huit à dix ans. La coutume veut qu'on invite à cette fête non seulement les habitants du village mais encore tous ceux des villages voisins. Aussi voit-on souvent assemblés chez les riches jusqu'à cinq cents hommes ou femmes qui se régalent, pendant trois jours entiers, de *pilav* et de mets divers dont l'abondance et la valeur sont en rapport avec la richesse du maître de la maison. Dans cette fête tandis que les femmes bavardent en causant des menus faits journaliers, les hommes, jeunes et vieux, montent à cheval pour se livrer au jeu classique appelé *kopkori-oulak*. Dans le Dervaz il y a des amateurs qui jouent à pied. Au soir du troisième jour la fête se termine, les hôtes se séparent et rentrent chez eux ; le jour suivant le *sartarach* fait en secret l'opération qui a été l'occasion de la fête. Le père, chef de famille, règle soigneusement ses comptes et rend grâces à Dieu lorsqu'il en tes quitte pour vingt moutons, deux batmans de gruaux de riz,

douze chèvres, deux batmans de galettes, etc., le tout valant environ 140 roubles. Les pauvres ne dépensent guère que 10 roubles.

Lorsqu'on célèbre les funérailles, on distribue au cimetière à chaque assistant une archine (0^m71) de soie rayée ou de toile de coton en guise de souvenir (*irtych*) et l'on régale les voisins pendant trois jours. Les frais montent à 30 et 60 roubles pour les gens de condition moyenne, au quintuple pour les riches qui distribuent en souvenir de l'indienne. Il est inutile de dire qu'aux funérailles des gens riches l'affluence du peuple est plus considérable et les repas sont plus plantureux. Durant toute l'année qui suit les funérailles on délivre le vendredi une grande tasse de soupe et dix galettes à l'imam et à chaque personne qui prie pour le mort.

Les habitants du Dervaz et du Karatéguine sont tous musulmans sunnites ; mais ils n'ont pas un bien grand zèle religieux ; ils se soucient peu de leurs mosquées mal construites et de leurs imams qui reçoivent quelques maigres gratifications des fidèles pour l'accomplissement des cérémonies du mariage ou des funérailles, pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux enfants. Le revenu annuel de l'imam consiste dans les cadeaux (*fitirirouz*) que lui fait chaque fidèle d'une tasse à thé de grains de blé, lors du jeûne ramazan et de la peau d'un mouton, d'une chèvre sacrifiés à la fête annuelle du Kourvân-Baïrân. Cela fait en tout une vingtaine de roubles au plus. En outre les fidèles aident leur imam à labourer sa terre, à rentrer sa récolte, à faire sa provision de combustible, qu'il faut aller chercher à grand' peine dans des montagnes élevées et rocheuses, à trois ou quatre journées de marche du village.

La mosquée paroissiale de chaque village sert aussi de lieu de réunion aux jeunes gens qui y passent leurs soirées (*gochtak*), s'y entretiennent et y couchent. D'après une coutume ancienne due à l'étroitesse du logis des montagnards où souvent deux ou trois familles partagent côte à côte la couche conjugale, les garçons à partir de dix ans et en général tous les célibataires prennent un peu de combustible, une galette, quelque chose qui leur serve de literie où ils puissent se coucher et se rendent à la mosquée où ils passent gaîment leur temps à causer, à plaisanter et à chanter ; puis ils s'endorment côte à côte sur le plancher devant le bûcher commun et retournent chez eux, à l'aurore, laissant la place libre aux vieillards qui viennent prier.

Dans les montagnes ces soirées passées dans les mosquées en hiver remplacent les réunions (*gochtack*) qu'on se plaît à organiser dans les villes et les bourgs de l'Asie centrale avec le concours inévitable de danseurs (*batchèh*), jolis enfants, qui servent au divertissement des Sartes.

Outre le jeu de *kop-kori-oulak* et les luttes athlètiques, le divertissement favori des montagnards consiste à nager en chantant sur des outres de cuir (*toursouk*) dans les eaux du Piandj, du Khingâb, du Sourkh-Ab.

Les montagnards n'ont point d'autres distractions; leurs femmes en ont moins encore; car, mariées, dès l'âge de douze ans, elles sont absorbées par les occupations du ménage et par les soins à donner aux vieillards, pour qui elles ont le plus grand respect.

Pour compléter cette esquisse ethnographique, il nous reste à faire connaître, d'après ce que nous avons pu observer sur place, les traits distinctifs du caractère des indigènes, leurs croyances et leur culture intellectuelle.

Comme toutes les populations primitives et non corrompues, les montagnards ont un caractère à la fois bon et emporté; ils prennent en commun soin des orphelins et ils pratiquent la vendetta (*khoundâr*); ils sont respectueux de la vieillesse et du bien d'autrui, véridiques, fidèles à leur parole, hardis dans le danger et pleins de mépris pour les lâches, patients, durs à la peine et aux privations dans leur lutte avec la nature et les phénomènes sociaux, hospitaliers au point de partager de bonne grâce leurs dernières miettes même avec un hôte de hasard.

Quant aux qualités de l'esprit on doit reconnaître aux Dervaziens et aux Karatéguiniens de l'intelligence, un penchant à l'observation, une vaste mémoire, dont ils font preuve dans la connaissance de leurs généalogies, de leurs traditions, de leurs légendes et dans l'étude des sciences orientales. Beaucoup de jeunes gens du pays se rendent aux médressés de Boukhara et de Samarkand et y font leurs études complètes avec plus de rapidité et de succès que leurs camarades de la plaine qui restent, de seize à vingt-cinq ans, à la médressé, à apprendre par cœur la théologie, la jurisprudence et la philosophie orientales.

Par suite de leur vie renfermée et de l'absence de notions exactes sur les lois de la nature, les montagnards sont pleins de superstitions et de la crainte de l'esprit du mal, du vengeur (*latgâr*) et du protecteur (*patâkhgâr*).

Dans le Dervaz on ne connaît ni l'année de l'ère mahométane, ni le nom des mois, ni le nom des contrées étrangères. On considère le soleil (*aftâb*) comme la source de la vie, la lune comme le séjour des morts, l'astre polaire (*koutar*) comme le guide des voyageurs. Les éclairs et le tonnerre sont attribués aux tentatives du diable pour monter au ciel dont les anges le repoussent en lui jetant des pierres enflammées. Dieu envoie le printemps et l'été du paradis, l'automne et l'hiver de l'enfer.

Les tremblements de terre, qui se prolongent souvent de cinq à dix minutes et causent des avalanches et la ruine de villages entiers, sont attribués à l'enfer frémissant des péchés des hommes.

Dans les chansons, les contes et les proverbes des Dervaziens se réfléchit la gêne matérielle, parfois la jalousie envers ceux qui vivent dans l'abondance, le désir d'échapper à l'influence d'une vie rude et d'un sort injuste. Voici leurs chansons favorites de quatre vers chacune :

« Les descendants des familles nobles et pures comme l'argent sont aujourd'hui pires que le fer rouillé.

« Le mendiant, qui courait de porte en porte, est devenu riche et mange des friandises sucrées.

« Le vieux renard était au-dessous du mulet et du chien ; le voilà maintenant changé en tigre.

« Celui qui jadis mettait à profit les restes de ses repas est devenu un roi puissant et fier.

« L'homme généreux qui a toujours partagé son pain avec ceux qui avaient faim est devenu mendiant lui-même et ne trouve aucune assistance ; il n'y a plus de nos jours ni conscience ni pudeur.

« Aux chevaux on lie la bouche et ils ne hennissent pas ; un bœuf gorgé de nourriture beugle à plein gosier. »

A côté de ces poésies gnomiques il y a beaucoup de gais couplets chantant les fleurs, la voix du rossignol amoureux, les soucis domestiques de la colombe, etc.

L'HEURE NATIONALE ET L'HEURE UNIVERSELLE

PAR M. J. DE REY-PAILHADE

Membre de la Société de géographie de Toulouse.

Le Bureau des longitudes, après avoir étudié à diverses reprises l'unification de l'heure en France, en Algérie et en Tunisie, a nommé, le 4 janvier 1889, une commission pour lui faire un rapport à ce sujet.

La commission a présenté un rapport le 4 juin suivant et le Bureau des longitudes l'a adressé au Ministre de l'Instruction publique en proposant à son approbation, un projet de loi devant être soumis au Parlement, ainsi que divers arrêtés ministériels.

La nécessité de cette mesure et les conséquences qui en résultent pour Toulouse, vont être examinées rapidement.

Les motifs qui ont déterminé les administrateurs des chemins de fer à adopter une heure uniforme et légale pour toutes les stations d'un même pays, militent en faveur de l'adoption d'une heure unique pour tout le territoire de la France et de notre grande colonie africaine.

On emploie encore simultanément trois sortes d'heure : heure de Paris, heure du chemin de fer, heure locale, c'est-à-dire du méridien du lieu.

Il s'ensuit que si en parlant d'une heure, on ne spécifie pas de quelle sorte d'heure il s'agit, il y a trois instants qui correspondent à l'indication donnée.

Ces heures sont :

1° Heure de Paris ou heure moyenne du méridien de Paris; pratiquement, c'est l'heure que marquent les pendules des bureaux des postes et des télégraphes, et l'horloge extérieure des stations des chemins de fer. Le bureau central des télégraphes de Toulouse, et de chaque chef-lieu de département, reçoit chaque matin, l'heure de Paris par son fil direct.

2° Heure légale du chemin de fer, qui est indiquée par les pendules de la salle d'entrée des gares et de la voie. Cette heure est en retard de cinq minutes sur celle de Paris;

3° Heure locale ou du méridien du lieu, on obtient cette heure en augmentant ou en diminuant celle de Paris, de quatre minutes par degré de longitude, suivant qu'elle est orientale ou occidentale.

Toulouse, située à 0°52'31" de longitude ouest (Observatoire), diffère de Paris de 3^m30^s en moins. Le siège de la Société de géographie de Toulouse, étant environ à 1' de plus à l'ouest que l'Observatoire, deux montres réglées, l'une sur cet établissement, l'autre sur le méridien qui passe au point où je me trouve présenteraient une différence d'environ quatre secondes. Ici, à la latitude de 43°37', une longueur de $335^m,172$, comptée dans le sens est-ouest, correspond à une seconde.

Les recherches de physique générale, ainsi que les relations sociales et commerciales, gagneront beaucoup à l'unification de l'heure. Il est utile de rappeler ici que c'est en 1816 que fut adoptée en France l'heure moyenne en remplacement de l'heure solaire vraie.

La municipalité de Toulouse a fait régler, dès le 10 mars 1890, toutes les horloges publiques de la ville sur l'heure de Paris, en les faisant avancer de 3^m30^s sur l'ancienne heure. Cette différence est si petite qu'elle est passée inaperçue.

L'adoption de l'heure de Paris, ou *heure nationale*, comme on propose de la désigner, va faire varier, suivant les longitudes, les époques de l'année où le soleil passera au méridien du lieu à midi national.

Ainsi, à Toulouse, avant la réforme de l'heure, le soleil était sur la ligne nord-sud, à midi des quatre jours suivants :

15 avril, — 14 juin, — 31 août, — 24 décembre.

Maintenant, ce phénomène ne se produira plus aux mêmes époques, mais aux suivantes :

5 mai, — 23 mai, — 11 septembre, — 17 décembre.

L'unification de l'heure va diviser la France et l'Algérie en zones longitudinales présentant des particularités dignes d'être notées.

Les lieux situés dans la zone du centre, limitée par les méridiens passant par 0°58' longitude ouest et 1°34' longitude est, pourront trouver quatre fois par an la direction du nord en

observant l'ombre d'un style vertical à midi national, Toulouse est comprise dans cette zone I.

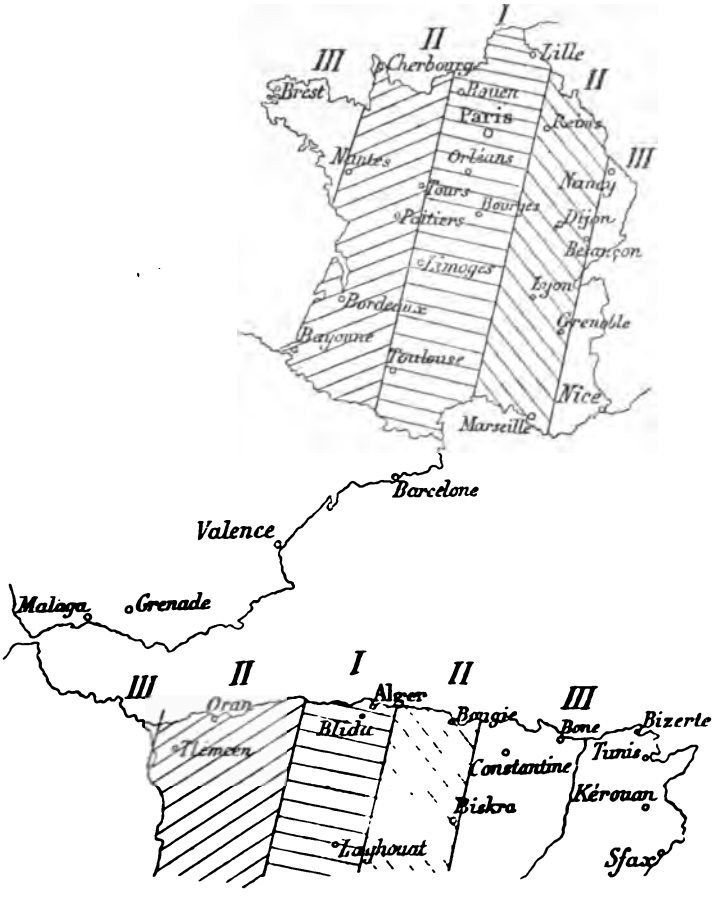

Les deux zones II, comprennent les parties qui se trouvent :

1° Entre les longitudes est 1°34′ et 3°37′ ;

2° Entre les longitudes ouest 0°58′ et 4°4′. Ces régions n'auront que deux fois par an, coïncidence du midi solaire et du midi national.

Enfin les deux zones III renferment les lieux situés au delà de 3°37′ longitude est et au delà de 4°4′ longitude ouest. Ces

pays n'auront jamais le soleil au méridien à midi national. A Brest, par exemple, le 10 février, le soleil passera au méridien 41 minutes après le midi légal. La plus petite différence aura lieu le 2 novembre et sera d'environ 11 minutes.

Chacun sait que le nombre de minutes qui s'écoulent entre le lever du soleil et midi, n'est généralement pas égal au nombre de minutes qui séparent midi du coucher du soleil.

L'adoption de l'heure nationale va exagérer la différence entre la matinée et la soirée. Ici, le 1er janvier,

	h m s	
le soleil se lèvera à $7^h 39^m 30^s$, soit. . . .	4 20 30	avant midi
et il se couchera à	4 36 30	après midi
Différence	16^m	

La soirée sera donc plus longue que la matinée de 16 minutes. Cette différence ira en augmentant jusqu'au 11 février, où elle atteindra alors sa valeur la plus grande, 36 minutes. A partir de ce moment, elle diminuera jusqu'à devenir nulle le 5 mai, qui est, comme on l'a vu, le jour où le soleil passe au méridien de Toulouse à midi national.

Du 5 mai au 23 mai, les matinées seront plus longues que les soirées; le maximum aura lieu le 15 mai; la différence ne sera ce jour-là que de 41 secondes.

Du 23 mai au 11 septembre, les soirées reprendront le dessus sur les matinées. La plus grande différence aura lieu le 26 juillet; à cette époque, la soirée aura 19 minutes de plus que la matinée.

Enfin, du 11 septembre au 17 décembre, les matinées l'emporteront sur les soirées. Le 1er novembre, la matinée aura 25 minutes de plus que la soirée.

A partir du 17 décembre jusqu'au 5 mai les soirées seront plus longues que les matinées.

Afin de peindre aux yeux les différences qui auront lieu pour les levers et couchers du soleil, entre deux villes situées sur la même latitude, mais à des longitudes très éloignées, j'ai tracé les courbes des levers et couchers du soleil à Nice. On voit que les matinées seront toujours plus longues que les soirées. Le 1er novembre, à Nice, la matinée aura une heure un quart de plus que la soirée.

La latitude fait varier aussi d'une manière très notable, les heures des levers et couchers de soleil. A l'époque du solstice d'été, le soleil se lève à Paris 20 minutes plus tôt qu'à Toulouse

TEMPS NATIONAL A MIDI VRAI A TOULOUSE

Jours	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Jours
	m s	m s	m s	m s	m s	m s	m s	m s	m s	m s	m s	m s	
1	7.29	17.23	15.58	7.21	0.27	1. 6	7. 6	9.34	3.18	6.55	12.48	7. 9	1
2	7.57	17.30	15.46	7. 6	0.20	1.15	7.17	9.30	2.59	7.14	12.48	6.46	2
3	8.25	17.37	15.33	6.45	0.13	1.25	7.28	9.26	2.40	7.32	12.48	6.22	3
4	8 53	17.42	15.20	6.27	0. 7	1.35	7 39	9.21	2 20	7.51	12 47	5.58	4
5	9.19	17.47	15. 6	6.10	0.02	1.45	7 49	9.15	2. 0	8. 8	12.46	5.33	5
6	9.46	17.51	14.52	5.52	0. 3	1.56	8.	9. 8	1.40	8.26	12 43	5. 8	6
7	10.12	17.54	14 38	5.35	0. 7	2. 7	8. 9	9. 1	1.20	8.43	12.40	4.42	7
8	10.37	17.56	14.23	5.18	0.11	2.18	8.19	8.54	1. 0	9. 0	12.31	4.15	8
9	11. 2	17.58	14. 7	5. 1	0.14	2.30	8.23	8.45	0.39	9.16	12.31	3.49	9
10	11.26	17.58	13.52	4.45	0 17	2.41	8.36	8.36	0 18	9.32	12.25	3.21	10
11	11.50	17.58	13.36	4.29	0.19	2.53	8.44	8.27	0. 3	9.48	12.18	2.54	11
12	12.13	17.57	13.19	4 13	0.20	3. 5	8.52	8.17	0.24	10. 2	12.10	2.26	12
13	12 35	17.56	13. 6	3.57	0.21	3.18	8 59	8. 6	0.45	10.17	12. 2	1.57	13
14	12 57	17.53	12.46	3 42	0.22	3 30	9. 6	7.55	1. 6	10.30	11.52	1.28	14
15	13.18	17.50	12.29	3.27	0.21	3.43	9 12	7.44	1.27	10 44	11.42	0.59	15
16	13.39	17.46	12 11	3.12	0.21	3.55	9 17	7.32	1.48	10.56	11.31	0.30	16
17	13.58	17.42	11.54	2.58	0.19	4. 8	9.23	7.19	2. 9	11. 8	11.19	0. 1	17
18	14.17	17 36	11.36	2.44	0.17	4.21	9.27	7. 6	2.31	11.20	11. 6	0.29	18
19	14.36	17.31	11.18	2.31	0.15	4.34	9.32	6.53	2.52	11.31	10.53	0.59	19
20	14.53	17.24	11.00	2.18	0.12	4.47	9.35	6.39	3.13	11.40	10.38	1.29	20
21	15.10	17.17	10.42	2. 5	0. 8	5.	9.38	6.24	3.44	11.50	10.23	1.59	21
22	15.26	17. 9	10.24	1.53	0. 4	5.17	9.41	6. 9	3.55	11.59	10. 7	2.29	22
23	15.41	17. 1	10. 5	1.41	0. 1	5.26	9.43	5.54	4.15	12. 7	9.50	2.59	23
24	15.56	16.52	9.47	1.30	0. 6	5.39	9.44	5.38	4.36	12.14	9.32	3.29	24
25	16. 9	16.42	9.28	1.20	0.12	5 52	9.45	5.22	4.56	12.21	9.14	3.59	25
26	16.22	16.32	9.10	1.10	0.18	6. 5	9.45	5. 6	5.17	12.27	8.55	4.29	26
27	16.35	16.21	8.52	1.	0.25	6.17	9.45	4.49	5.37	12.32	8.35	4.59	27
28	16.46	16.10	8.33	0.51	0.38	5.30	9.44	4.31	5.57	12.37	8.14	5.28	28
29	16.56	.	8.15	0.42	0.40	6.42	9.43	4.13	6.16	12.41	7.53	5.57	29
30	17. 6	.	7 57	0.34	0.48	6.54	9.41	3.55	6.36	12.44	7.31	6.26	30
31	17.15	.	7.39	.	0.57	.	9.38	3.37	.	12.46	.	6.55	31

Ajouter — Retrancher — Ajouter — Retrancher — Ajouter — Retrancher —

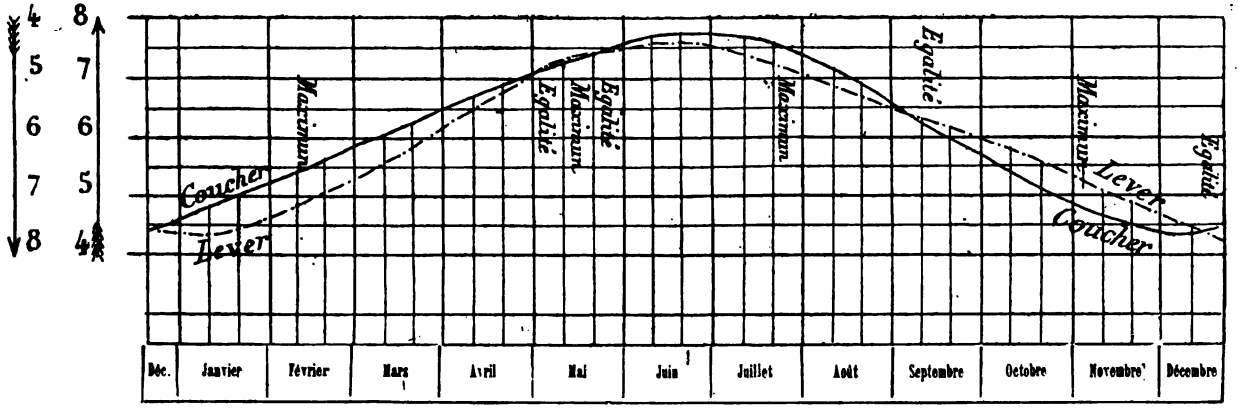

Courbes des levers et couchers du soleil, à Toulouse, heure nationale.

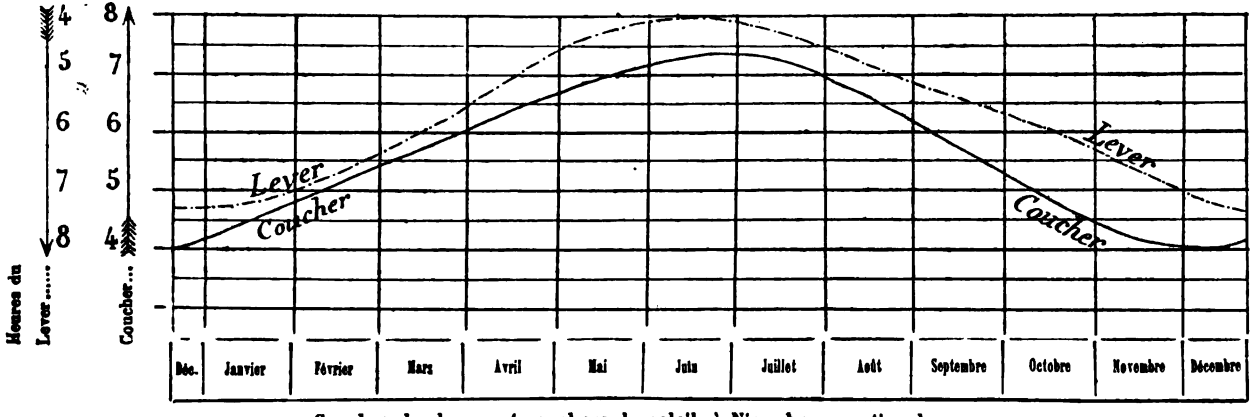

Courbes des levers et couchers du soleil, à Nice, heure nationale.

et se couche 20 minutes plus tard qu'ici. Dans le but de rendre ce travail aussi complet que possible, j'ai dessiné un graphique, qui permet de trouver facilement les levers et couchers du soleil, pour tous les points de France et d'Algérie.

L'unification de l'heure va avoir une autre conséquence. Le soleil restera toujours le régulateur des horloges, mais les montres qui donneront l'heure nationale d'après les observations de cet astre varieront avec la longitude.

Le tableau ci-dessus (p. 88), a été calculé pour Toulouse; ces nombres doivent être substitués à ceux qui figurent autour des cadrans solaires de nos jardins publics, qui donne en effet une heure en retard de $3^m\ 30^s$ sur celle que nous avons maintenant. Ils donnent le moyen de trouver l'heure de Paris, à laquelle l'ombre d'un style vertical, se projette suivant la ligne nord-sud. Ce tableau s'obtient en augmentant ou en diminuant l'équation du temps de 4 minutes par degré de longitude occidentale ou orientale.

Lorsque dans un avenir prochain, chaque peuple civilisé aura adopté une heure légale, les études internationales de physique générale et de météorologie deviendront plus faciles à comparer. A l'aide d'une addition ou d'une soustraction, qui sera la même pour toute les observations venant d'un même pays, sans distinction de longitude; on rapportera les heures étrangères à l'heure française.

Enfin, on prévoit le jour, peut-être plus rapproché de nous qu'il est permis de l'espérer aujourd'hui, où les progrès accomplis réclameront impérieusement l'adoption d'une heure universelle, heure universelle, qui je me hâte de le dire, ne sera employée que pour les services télégraphiques internationaux, ainsi que pour les trains de chemins de fer qui traverseront tout le continent européen et tout le continent asiatique.

On pourra alors se rendre un compte exact de la marche de ces trains internationaux, sans être obligé de faire de nombreux calculs.

Les trois courbes de ce dessin, qui se comprend sans explications, figurent les couchers du soleil au 50e degré de latitude, les levers du soleil au 50e degré, et les levers du soleil au 40e degré, sur le méridien de Paris.

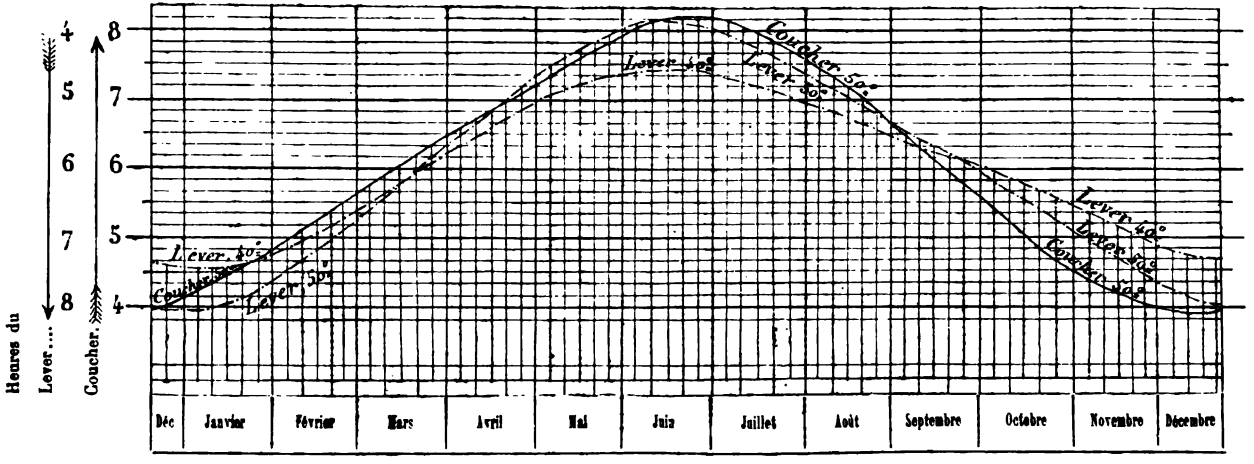

Les levers et couchers du soleil, en heure nationale, pour un lieu déterminé se calculent : 1° en trouvant par une interpolation le lever et le coucher du soleil d'un lieu de même latitude, mais situé sur le méridien de Paris; 2° en augmentant ou en diminuant les nombres trouvés de 4 minutes par degré de longitude occidentale ou orientale.

Voici deux exemples pour en montrer l'usage :

1er *exemple.* — On demande le lever et le coucher du soleil le 15 janvier à Bordeaux. La latitude de Bordeaux est 44° 50′ ou en chiffre rond 45°; la longitude occidentale 2°55′ ou en temps + 12m environ.

Sur la ligne verticale tracée par la pensée, parallèlement à celle du 16 janvier et à 1/2 millimètre à gauche de celle-ci, on lit :

Lever du soleil au 50e degré de latitude, 7h,57m; lever du soleil au 40e, 7h,23; coucher du soleil au 50e degré, 4h,24m.

On inscrit ces nombres sur un tableau comme ci-dessous, préparé à l'avance et on fait les calculs. On trouve pour le 15 janvier à Bordeaux : lever 7h,52; coucher 4h,53.

			h m		h m		h m
	50	Lever le 15 janvier à 50e latitude. . .	7 57	Lever le 15 janvier à 50e.	7 57	Coucher le 15 janvier à 50e.	4 24
Latitude de Bordeaux.	45	— 40e — . . .	7 23	Diminution pour 5e	17	Augmentation pour 5e..	17
Différence	5	Différence pour 10e latitude	34	Lever le 15 janvier à 45e.	7 40	Coucher le 15 janvier à 45e.	4 41
		Différence pour 5e = 5 × 3,4 =	17	Correction pour Bordeaux	+12	Correction pour Bordeaux.	+12
				Lever le 15 janvier à Bordeaux. . . .	7 52	Coucher le 15 janvier à Bordeaux. .	4 53

2e *exemple.* — On demande le lever et le coucher du soleil à Bône le 23 juin. La latitude de Bône est, en chiffre rond, de 37° et la longitude de 5° 30′ orientale ou en temps — 22m. Le tableau ci-dessous montre comment on opère.

			h m		h m		h m
	50	Lever le 23 juin à 50e latitude	3 53	Lever le 23 juin à 50e	3 53	Coucher le 23 juin à 50e.	8 11
Latitude de Bône. . .	37	— 40e —	4 33	Augmentation pour 13e.	+52	Diminution pour 13e..	—52
Différence.	13	Différence pour 10e	40	Lever le 23 juin à 37e.	4 45	Coucher le 23 juin à 37e.	7 19
		Différence pour 13e = 13 × 4,0 =	52	Correction pour Bône.	—22	Correction pour Bône.	—22
				Lever le 23 juin à Bône.	4 23	Coucher le 23 juin à Bône.	6 57

COMPTES RENDUS ET ANALYSES

ROSAPELLY et N. DE CARDAILLAC. — *La Cité de Bigorre.*

Dans un volume intitulé : *La cité de Bigorre*, MM. Rosapelly et A. de Cardaillac cherchent à déterminer l'emplacement du *castrum Begorra* qu'ils identifient avec Saint-Lézer, village du canton de Vic-Bigorre.

Pour justifier leur opinion ils invoquent les textes et les découvertes archéologiques.

Pour l'examen de la partie de leur thèse qui s'appuie sur les documents écrits nous avons eu recours aux lumières de M. Longnon dont l'opinion fait autorité en pareille matière. Ce sont les notes qu'il nous a fournies que nous allons reproduire tout d'abord.

On admet, d'une façon générale, le principe de la corrélation des cités de la Gaule romaine avec les anciens diocèses de notre pays qui, en grande majorité, ont subsisté sans variation territoriale importante jusqu'à la Révolution. Ce principe semblait particulièrement applicable au diocèse de Tarbes, primitivement de Bigorre, qu'on regardait comme identique à la *civitas Turba ubi castrum Begorra*, mentionnée par la *Notice des provinces et des cités de la Gaule* au nombre des douze cités de la Novempopulanie, parce que l'on n'a relevé jusqu'ici aucune preuve du contraire. C'est pourquoi M. Longnou avait pensé pouvoir en chercher le chef-lieu à Cieutat, jadis chef-lieu de l'un des archiprêtrés du diocèse de Tarbes, en se fondant d'une part sur le nom de ce lieu représentant le mot latin *civitas* et, d'autre part, sur les vestiges antiques qu'on y signale et que Froissart, le fameux chroniqueur du XIVe siècle, mentionne comme les ruines d'une ville détruite jadis par les Vandales : il préférait Cieutat à Tarbes, qui, ainsi qu'il ressort d'un texte de Grégoire de Tours, était originairement un simple *vicus*, nommé Talva.

MM. Rosapelly et de Cardaillac ont cru retrouver ailleurs qu'à Cieutat et à Tarbes le siège de la *civitas Turba* et, pour n'avoir pas à examiner les titres de Cieutat, ils ont assigné au territoire de la *civitas Turba* une délimitation tout à fait nouvelle, qui, sans tenir nul compte des anciennes limites diocésaines, est uniquement fondée sur les noms de lieu et particulièrement sur les noms tels que La Hitte ou La Fitte qui semblent devoir être traduits en français par « la borne ». Il est impossible d'imaginer une théorie plus étrange et surtout moins scientifique, puisque les vocables de cette espèce, n'indiquant pas nécessairement et seulement des limites de cités antiques, peuvent ne remonter qu'au moyen âge et désigner même parfois la limite de deux domaines ruraux.

Plusieurs parties de l'ancien diocèse de Tarbes, notamment la partie sud-est de cette circonscription où était située Cieutat, sont ainsi mises en dehors de la Bigorre romaine. MM. Rosapelly et de Cardaillac croient d'ailleurs justifier l'exclusion de Cieutat à l'aide d'un texte du XIIe siècle qui, à leur avis, indiquerait que cette localité aurait alors dépendu de Cominges. Or ce texte est interprété d'une manière fâcheuse, car lors même qu'il prouverait que Cieutat ne faisait pas partie du comté de Bigorre au XIIe siècle, il n'en résulterait nullement qu'il eût été étranger à la cité romaine de même nom. Les circonscriptions féodales n'ont jamais été considérées, en principe, comme la représentation fidèle des cités de l'époque romaine.

La question de la *civitas Turba* ne semble pas résolue par le travail de MM. Rosapelly et de Cardaillac. Elle demeure entière et nous serions curieux de savoir ce que sont les traces de castramétation (mentionnées p. 173) et les vestiges antiques de Cieutat. Quoi qu'il en soit, la *civitas Turba* doit être distinguée du *castrum Begorra* et la question soulevée par les mots : *civitas Turba ubi castrum Begorra*, de la *Notice des cités de la Gaule* paraît devoir être ainsi résumée : « Quel est l'emplacement de la *civitas Turbo* que M. Longnon estime ne pouvoir être Tarbes; quel est celui du *castrum Begorra* où le siège épiscopal a été transporté à une époque voisine du déclin de la période romaine? »

Nous passons maintenant à l'examen des preuves tirées des découvertes archéologiques.

La colline de Saint-Lézer présente à sa partie supérieure et sur son pourtour de nombreux ressauts, formant gradins, de 2 à 4 mètres de hauteur et, çà et là sur les pentes des versants, tantôt à leur base, quelquefois à leur sommet, parfois enfin dans une position intermédiaire, des débris de maçonnerie de diverses époques.

MM. Rosapelly et de Cardaillac voient dans cet ensemble la trace de fortifications élevées à différentes époques, mais ayant conservé chacune, malgré les occupations successives, leurs caractères propres et distinctifs.

C'est ainsi que la terrasse en forme de quadrilatère, qui occupe le point culminant de la position et que limitent sur deux côtés les versants de la colline et sur les autres des talus de 3 à 4 mètres de hauteur, marquerait l'emplacement d'un oppidum, gaulois ou celtibérien, tandis que les tracés, qui s'étendent au delà en englobant tout le sommet, correspondraient à une enceinte gallo-romaine.

Il nous est impossible de partager cette manière de voir.

Nous ne saurions admettre, en effet, que l'occupation gallo-romaine n'ait pas fait disparaître les traces de la précédente.

D'autre part, les caractères que les auteurs attribuent à la fortification des deux époques ne sont pas ceux que les documents écrits et les découvertes archéologiques nous ont fait connaître.

Les oppidums de la Gaule étaient caractérisés par leur étendue. Veson-

tio comprenait 133 hectares; Bibrax (Vieux-Laon), l'un des plus petits parmi ceux dont l'origine gauloise est certaine, en comprenait une trentaine. L'oppidum de Saint-Lézer aurait eu à peine 1 hectare de surface.

L'enceinte des oppidums était formée par une véritable muraille en pierres et poutres ou en pierres et terre, qui a laissé partout une masse imposante de débris au-dessus du sol. A Saint-Lézer elle aurait consisté en un simple *écrêtement des terres*, suivant l'expression même des auteurs, que ne surmonte aucun rempart.

En ce qui concerne les enceintes gallo-romaines nous savons qu'elles consistaient en une muraille en moçonnerie de forte épaisseur, flanquée de tours et précédée d'un fossé dans les parties où la pente du sol n'était pas assez raide pour opposer un obstacle suffisant à l'assaillant. A Saint-Lézer nous trouvons sur certains points un simple écrêtement des terres, comme dans la prétendue enceinte celtibérienne, des ressauts de 3 à 4 mètres de hauteur, qui peuvent être facilement attribués aux travaux de culture, et, çà et là, quelques pans de murs ou des blocs de maçonnerie dans lesquels nous voyons plutôt des restes de mur de soutènement et de constructions diverses que les débris d'une enceinte fortifiée; car on n'y remarque aucune disposition spéciale à la fortification.

Enfin nous signalons l'absence de fossé dans les parties de l'enceinte où la pente plus douce de la colline en aurait cependant exigé l'emploi.

Après ces observations, nous pouvons nous dispenser d'entrer dans le détail de la description de MM. Rosapelly et de Cardaillac. Mais il est un passage de leur ouvrage dont nous devons parler, parce qu'il contient une théorie contre laquelle il est nécessaire de protester.

Auprès de la terrasse qui occupe le point culminant de la colline s'élève un monticule de terre ou de débris, en forme de tronc de cône dont la face supérieure a la figure d'une ellipse de 30 mètres de long sur 20 de largeur. Pour MM. Rosapelly et de Cardaillac ce monticule aurait été construit en même temps que la terrasse et devrait être, par conséquent, attribuée comme celle-ci aux Celtibériens. Ils en concluent que les *mottes* que nous rencontrons si souvent dans la fortification d'une époque beaucoup plus rapprochée de nous sont d'origine gauloise ou celtibérienne. Mais ils oublient de démontrer que le monticule est contemporain de la terrasse, et nous avons vu, d'autre part, que l'origine celtibérienne de cette dernière était loin d'être prouvée. Enfin ils ne remarquent pas que l'une des parties essentielles de la motte féodale, le fossé, manque ici complètement et que par conséquent ce monticule n'est pas à proprement parler une *motte*. Ils ne produisent donc aucune preuve nouvelle contre l'opinion qui fait remonter au IXe ou au Xe siècle au plus tôt la construction, chez nous, des premières mottes fortifiées.

Cependant on ne saurait nier que le sommet de la colline de Saint-Lézer a été occupé à une époque assez reculée, sinon par les Gaulois, dont l'occupation *en nombre* n'est pas suffisamment démontrée par la décou-

verte de deux monnaies et de deux tessons de poterie grossière, du moins par les Gallo-Romains qui ont laissé des traces plus nombreuses. Mais l'installation de ces derniers s'est vraisemblablement bornée à quelques villas; car les débris qu'on rencontre à la surface du sol ne sont pas assez nombreux pour faire croire à l'existence d'une ancienne ville, encore moins d'un *castrum*.

Plus tard seulement, à une époque difficile à préciser, mais qui peut s'étendre jusqu'au xve siècle et peut-être au delà, un château fort en maçonnerie a vraisemblablement couronné le sommet de la colline et on en retrouverait les traces dans la terrasse supérieure et le monticule de débris qui l'accompagne. La présence d'un reste de fossé en avant de la face nord de cette terrasse, la plus accessible de l'enceinte, et le nom de *Castelbach* conservé à cette partie de la colline sont en faveur de cette conclusion.

E. DE LA NOÉ.

BLOCH (H.). — *Nos Droits de pêche à Terre-Neuve* (*Bulletin de la Société des Études coloniales et maritimes*, n°s 96-97, juillet-août, 1890).

Le *Bulletin* 96-97 *de la Société des études maritimes et coloniales* contient un article intéressant sur la pêche à Terre-Neuve et sur les droits de la France dans ces parages: cet article est dû à M. H. Bloch: il nous paraît utile de le résumer.

Les droits que nous avons sur Terre-Neuve sont basés sur une jouissance séculaire, puisque, en 1575, les neuf dixièmes des navires qui pêchaient à Terre-Neuve étaient de nationalité française.

Ces droits sont constatés par l'article 13 du traité d'Utrecht (1713) ainsi conçu :

« Il ne sera pas permis aux Français non plus d'y fortifier aucun lieu ni d'y établir aucune habitation en façon quelconque, si ce n'est des échafauds et cabanes nécessaires et usités pour pêcher le poisson, ni aborder dans la dite île, dans d'autres temps que celui qui est propre pour pêcher et nécessaires pour sécher le poisson.

« Dans la dite île il ne sera pas permis aux dits sujets de la France de pêcher et de sécher le poisson en aucune partie, que depuis le lieu appelé cap de Bona-Vista jusqu'à l'extrémité septentrionale de cette île, et de là en suivant la côte occidentale jusqu'au lieu appelé Pointe-Riche. »

Le traité de Paris (1720) confirma ces droits de la France, mais peu après commencèrent les discussions entre les pêcheurs français et anglais, ces derniers s'infiltrant peu à peu sur le territoire dont la pêche avait été cédée pendant une partie de l'année.

Le traité de Versailles (1783) stipule que « pour prévenir les querelles qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les deux nations anglaise et française » on limite à la côte ouest de Terre-Neuve le droit de pêche appartenant aux Français. C'est la portion de Terre-Neuve appelée depuis cette époque le French-Shore.

L'article 5 de ce traité reconnaît que la pêche en concurrence est impraticable, et l'article 4 que la propriété de l'île appartient à la Grande-Bretagne.

Ainsi c'est un droit de pêche exclusif, s'exerçant pendant une partie de l'année sur la côte ouest de l'île, que nous donnent les traités sans nous permettre des établissements permanents mais en nous accordant le droit de couper dans les bois des matériaux nécessaires à la réparation ou à la construction d'abris temporaires.

Or, depuis le siècle dernier, la population anglaise de Terre-Neuve s'est fort accrue, de nouveaux colons ont envahi la côte ouest et, comme la pêche est la seule industrie possible, ils viennent forcément faire une concurrence nouvelle aux intérêts de nos nationaux et contrairement au texte et au sens de nos traités.

Les légistes de Saint-Jean de Terre-Neuve ont d'ailleurs trouvé dans le libellé du traité d'Utrecht matière à discussion.

Quelques armateurs français pêchaient des homards, or le homard n'est pas un poisson et dans la langue anglaise on ne dit pas pêcher le homard mais le capturer, d'où un nouveau conflit cherché, car, se basant sur cette interprétation, des colons anglais ont fait des établissements permanents de homarderie et couvert de casiers des baies où nos nationaux ne trouvaient plus rien.

Pour éviter des difficultés immédiates, notre gouvernement n'a pas donné des ordres explicites à la division de Terre-Neuve et la question actuelle se compliquerait d'un *modus vivendi* où nos droits ne sont pas en fait conservés dans leur intégralité.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement français se trouve dans une situation légale indiscutable et qui n'est pas discutée par celui de nos voisins; mais, à côté de ce dernier, le parlement de Terre-Neuve pousse à l'extrême des revendications inacceptables, fait des lois comme celles relatives à la boëte (qui a tourné, il est vrai, contre ses auteurs) et intervient de toutes façons pour empêcher une entente entre les gouvernements anglais et français. C'est à la sagesse d'aviser et plusieurs solutions ont été présentées pour modifier une situation de plus en plus difficile au fur et à mesure de l'augmentation de la population de Terre-Neuve et, aussi faut-il ajouter, de la population française de Saint-Pierre-de-Miquelon, qui s'accroît par les naissances plus encore que celle de ses voisins.

A. Bouquet de la Grye.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

SECTION
DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 4 AVRIL 1891

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND, MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la séance du 7 mars est lu et adopté.

La correspondance comprend :

Des lettres d'excuses de MM. l'amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, H. DUVEYRIER et DE LA NOÉ, empêchés tous trois d'assister à la réunion;

Une lettre de M. Veuclin, de Bernay (Eure), relative à un manuscrit du livre de Müller sur les voyages et découvertes des Russes dans la mer Glaciale, daté de 1758. (M. HAMY, rapporteur.)

M. BOUQUET DE LA GRYE donne lecture d'un rapport sur le dernier *Bulletin* publié par la Société de géographie de Rochefort:

« La Société de géographie de Rochefort a publié, dans son quatrième trimestre 1889-90, deux articles très intéressants.

« M. Parfait, capitaine de vaisseau, ayant visité les possessions allemandes de la côte sud-ouest de l'Afrique, a décrit d'une façon

très vivante, le littoral qui s'étend sur une longueur d'environ 12° entre les fleuves Orange et Kumen, en enserrant en un point le petit territoire anglais de la baie Walfish. Cette longue étendue de côtes (près de 1,400 kilomètres), séparée de l'intérieur par une large région de hautes dunes, manque absolument d'eau douce.

« La première colonie fondée par Luderitz en faisait venir du sud par les goélettes qui la ravitaillaient.

« On imagina ensuite d'employer la chaleur du soleil pour faire distiller de l'eau de mer dans des bacs recouverts d'une cloison vitrée, mode d'opérer qui donna d'assez bons résultats.

« La colonie Luderitz n'eut pas de succès par suite de la difficulté de nouer des relations avec l'intérieur.

« On ne peut en effet franchir avec des voitures attelées de bœufs les hautes dunes qui s'étendent loin de la côte, si l'on ne suit le lit desséché d'un torrent, et le voyage dure au moins trois jours.

« Une fois ces difficultés vaincues, on se trouve, il est vrai, dans une région riche en pâturages et contenant des mines de cuivre et de plomb argentifère.

« Ce territoire allemand dont l'étendue est considérable peut avoir un bel avenir; mais l'émigration ne s'y fera que lorsqu'on aura relié l'un de ses ports, Ansa pequeña, par une voie ferrée avec l'intérieur.

« Toutefois l'*hinterland*, dont la côte figure sur les cartes comme possession allemande, est habité par des indigènes qui pourraient susciter de sérieux embarras aux colons; à l'heure actuelle la factorerie, située sur la plage, n'a comme population qu'un seul blanc qui en est le gardien, c'est une possession presque *in partibus*.

« Ce qui en fera la valeur ultérieure, lorsque le vieux monde se trouvera trop à l'étroit dans ses limites, c'est la beauté et la salubrité du climat, la richesse des mines et l'abondance du poisson à la côte.

« Une société allemande a essayé de commencer, à Itzibinque situé à l'est de la baie de Walfish, l'exploitation d'une mine de plomb et de cuivre argentifère, mais les menées des Anglais ont poussé les naturels à chasser les ouvriers qui ont dû se réfugier à Walfish même, c'est-à-dire en territoire anglais.

« C'est ce port qui sert à approvisionner les indigènes de cotonnades de Birmingham et d'armes à feu.

« Le commandant Parfait a visité au nord de Walfish la baie du Tigre, riche en poisson et Port-Alexander, qui est aussi le siège de nombreuses pêcheries.

« C'est à Port-Alexander que se termine le régime des sables et que la mer devient calme. Une rivière se jette dans la mer près de Port-Alexander; elle est utilisée pendant une partie de l'année pour les arrosages de cultures assez étendues. Des puits fournissent pendant la sécheresse à tous les besoins.

« En résumé, le récit du commandant Parfait donne une idée exacte d'une possession, dont le nom est à peine connu en France, quoiqu'elle soit plus étendue que notre pays. »

Le même numéro de la Société de géographie de Rochefort contient un article fort intéressant de M. Daniel Bellet, sur le voyage du Rév. William Deans Cowan à Madagascar, que M. Bouquet de la Grye analyse en ces termes :

« Ce clergyman anglais, qui a parcouru plusieurs provinces non encore soumises au joug des Hovas, fait un éloge enthousiaste de la beauté de cette terre, reine de l'océan Indien, et il indique comment il a été amené en sa qualité d'Européen, d'Anglais et de missionnaire, à essayer de réconcilier les gens d'Ivohitroso et les chefs Zafirambo qui étaient en guerre.

« Les détails des entrevues avec les délégués des deux partis donnent une idée très nette des mœurs originales des indigènes.

« La narration du Rév. Deans Cowan se termine par les phrases suivantes dont il est intéressant de donner la traduction, parce qu'elles ont été prononcées dans deux grandes villes anglaises.

« La Grande-Bretagne est à Madagascar le type de tout ce qui « est grand et bon comme empire, et c'est sur elle que les Mal- « gaches s'efforcent le mieux de modeler le leur.

« Toute la civilisation malgache est le résultat des efforts des « chrétiens. Le seul désir, le seul espoir des indigènes, c'est d'être « réunis à notre pays; avoir à supporter quelque chose de la « France, ou être sous son autorité, c'est pour eux une abomi- « nation. »

« Ce sont ces sentiments, qu'entretiennent à Madagascar les collègues du Rév. Deans Cowan, et cela explique les difficultés que rencontre le résident général à Tananarivo. »

« Dans le premier numéro du *Bulletin* de la même Société pour l'année 1891, continue M. Bouquet de la Grye, nous trouvons une description intéressante de la ville de Battambang à Siam par

M. Rochedragon. Ce voyageur a eu l'honneur d'être reçu par le vice-roi qui porte le nom officiel de Phngea-Katha-thom-Thoranin-Ream-norin-Entrea-Thibodi-aphaipiri-Pheah. Le nombre de ses dignités est supérieur à dix mille, celui de ses femmes ne dépasse pas soixante et il n'a que quatorze enfants.

« Les détails donnés par M. Rochedragon sur les coutumes et sur les mœurs des habitants de cette région sont intéressants; l'histoire de deux aventuriers français que l'auteur résume n'est pas faite malheureusement pour relever notre pays aux yeux des indigènes.

« M. Rochedragon donne ensuite le récit de son voyage aux ruines de Banôn, ville qui fut fondée avant Angkor.

« Banôn, située au sommet d'un monticule, a une forme rectangulaire et présente cinq tours dont une centrale. Les nombreuses sculptures sont en parties effacées par le temps, mais on voit encore, dans l'intérieur, des bouddhas en bronze. M. Rochedragon, après de nombreux pourparlers, en enleva un qu'il transporta au Musée de Saïgon. »

M. Grandidier fait connaître sommairement divers mémoires insérés par MM. H. Coudreau, J.-C. Reichenbach, Bloyet, Severtzow, Bonvalot, Capus et Mizon dans les derniers fascicules du *Bulletin de la Société de géographie de Paris.*

M. Hamy rend compte du troisième et dernier fascicule du *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran* pour 1890.

« Ce fascicule est bien plus archéologique que géographique; les quatre-vingts premières pages sont consacrées à une histoire de la lampe antique en Afrique, de M. P. de Cardailhac, dont l'examen revient d'office à la Section d'archéologie du Comité. Les seules observations que je puisse utilement présenter, à propos de ce travail, c'est qu'il ne dit rien de la lampe primitive des constructeurs de mégalithes et qu'il est extrêmement laconique sur les survivances, pourtant si curieuses, qu'ont laissées les lampes antiques chez les indigènes actuels de la Berbérie.

« M. J. Canal continue sa monographie de l'arrondissement de Tlemçen, qu'il y aura lieu d'analyser lorsqu'elle sera terminée. Enfin M. Camille Brunel, poursuivant la série des traductions inaugurées dans le *Bulletin* par le regretté Francisque Michel, donne

en français la curieuse relation de la *guerre de Tlemçen* de Francisco de la Cueva. On sait que l'heureuse campagne dirigée contre cette capitale, au printemps de 1541, par don Martin de Cordoue, comte d'Alcaudate, fut une véritable croisade, entreprise aux frais du général, en dehors de tout esprit de conquête, et dans le seul but de détruire un royaume ennemi du nom chrétien. Francisco de la Cueva était l'aumônier de l'expédition dont il se fit l'historiographe et sa relation suit minutieusement, jour par jour, les faits et gestes du commandant de l'expédition depuis son départ de Malaga et son débarquement à Mers-el-Kébir.

« On trouvera dans les dernières pages du *Bulletin* d'Oran des tableaux statistiques fort instructifs sur le mouvement des ports de la province en 1888 et 1889. A ne tenir compte que du *tonnage réel*, la balance s'équilibre partout, sauf à Béni-Saf, au profit de 1889. L'augmentation générale est d'environ 17,800 tonnes. »

M. Hamy donne aussi lecture d'un rapport sur un mémoire adressé à la Section par M. G. Marcel et intitulé : *Les Portugais dans l'Afrique australe; le Tchambèze, source du Congo, découvert par les Portugais en 1796.*

M. Maunoir analyse les nos 7 à 12 du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, pour 1890.

« Le *Bulletin* n° 7-8 ne renferme que deux documents de quelque importance. Le reste du fascicule est consacré aux actes de la Société. L'une de ces notices est la relation, présentée par M. G. Labit, de son voyage au Japon. C'est l'exposé animé des impressions de route d'un touriste dont l'excursion au royaume du Soleil levant a été rapide, dont la relation doit l'être plus encore. M. Labit y a donné ce que peuvent contenir quelques pages d'une description des sites et des centres visités : la mer intérieure constellée d'îles, Kobé et Yogo les localités jumelles, l'ancienne résidence féodale d'Akashi, Yokohama la cité commerçante, la vaste Tokio dont ses parcs et ses lacs font « une ville bâtie à la campagne », Nikko la ville sainte aux temples innombrables.

« L'exposé de M. Labit parle un peu de tout, histoire et politique, religion et philosophie, coutumes de la vie publique et de la vie intime, aspect des paysages et caractère des hommes ; le tout est vivant, coloré, et l'article de M. Labit est d'une lecture attrayante.

« M. Pressey-Rolland, dans la seconde des notices données par le *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, nous conduit de Kampot à une petite localité située dans le nord-est, Romang-Chol, dont il est pardonnable d'ignorer l'existence. La notice, qui relate ce voyage motivé par quelque affaire politique, est à la fois intéressante et instructive; elle renferme de jolies descriptions et les détails qu'elle donne sur les animaux et les végétaux de la contrée révèlent un auteur préoccupé des sciences naturelles. Un croquis sans échelle indique l'itinéraire suivi et fait apparaître quelques noms de hameaux qui ne figurent encore sur aucune carte.

« Le cahier 9-10-11-12 de la même Société renferme une notice consacrée au Congo français par M. de Poumayrac, commandant de poste à Diélé. Elle débute par un exposé rapide de nos progrès dans la région de l'Ogoôué et du Congo, depuis le moment où, après MM. de Compiègne et Marche, M. de Brazza entreprenait l'exploration de cette partie de l'Afrique tropicale, pour donner enfin à la France un territoire plus vaste qu'elle. Le travail de M. de Pommayrac est, quant au reste, consacré surtout à des détails sur les peuplades qui habitent le Gabon-Congo; ces données-là, il est toujours utile de les enregistrer, car, sur les champs envahis par la civilisation blanche, le passé se fait vite, les choses d'hier n'existeront plus demain.

« M. Du Paty de Clam a consacré un article aux fastes chronologiques de la ville de Nefta; c'est un document qui intéresse à la fois l'histoire et la géographie, mais dont la fin ne paraîtra que dans le prochain cahier du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*.

« La République sud-africaine, le Transvaal, fait le sujet d'une étude économique et politique, par M. Menu de Menil.

« M. Fontes a présenté une description détaillée et *de visu* de Sylvanès et de ses environs, qui fait une fois de plus penser à toutes les beautés trop peu connues, trop peu appréciées, que renferme notre France. Il faut reconnaître que les habitants ne font généralement rien pour attirer, puis retenir les visiteurs et réaliser ainsi un bénéfice économique.

« Le dernier article du *Bulletin* est intitulée : *Importante découverte à Martres-Tolosanes*. L'auteur de l'article est M. Félix Regnault, qui expose la découverte faite par M. Albert Lebègue, en 1889, d'un important gisement archéologique, sans doute d'un

atelier de sculpteurs gallo-romains, établi à proximité des carrières de marbre du pays. »

M. Schefer dit quelques mots du dernier volume publié par la Société asiatique.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

SÉANCE DU 2 MAI 1891

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

La séance est ouverte à trois heures; le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Beauvois, correspondant du Ministère à Corberon (Côte-d'Or), accompagnant l'envoi de deux brochures, l'une sur la *Tula primitive, berceau des Papas du Nouveau-Monde* (M. Hamy, rapporteur), l'autre sur *les voyages transatlantiques des Zeno* (M. Schefer, rapporteur);

Une lettre de M. le vicomte de Potiche, membre de la Société d'archéologie d'Avranches, jointe à un volume sur *la baie du Mont-Saint-Michel et ses approches* (M. le colonel de la Noé, rapporteur).

M. de Barthélemy donne lecture d'une note sur le Supplément au Dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, envoyé au Comité par M. l'abbé Verlaque.

« Lorsque le travail de M. l'abbé Verlaque, intitulé : « Supplé-« ment au Dictionnaire géographique du Cartulaire de Saint-Victor « de Marseille », me fut soumis en 1890, dit le rapporteur, je m'attachai principalement à l'ensemble de la communication. Remarquant que l'auteur s'était exclusivement occupé du département du Var, je conclus que je ne pouvais proposer à la Section de publier un supplément partiel à un volume qui intéresse une circonscription bien plus étendue. En présence de cette observation, je ne jugeai pas à propos d'entrer dans le détail qui eût été de la compétence du commissaire responsable de l'impression du manuscrit, si celle-ci avait été décidée.

« Aujourd'hui, M. l'abbé Verlaque envoie de nouveau son travail rédigé de manière à embrasser toute la Provence.

« Abordant le détail et la manière dont l'auteur a traité le sujet,

je remarque que, pour un grand nombre de localités, les assimilations et les rectifications proposées sont très conjecturales, parfois en opposition avec les règles de la philologie.

« Je citerai, au hasard, les noms de lieux suivants :

Albiano ou *Alberiano*,	Aubenas.
Altaiaria,	La Lauzière.
Albareto,	Valbarelle.
Amaralatis,	Menerbe.
Bedada,	La Bedoule.
Beraldunum,	Beaudument.
Bonizum,	Beyne.
Campus Macani,	Saint-Chamas.
Campus Martini,	Camas.
Cabriana,	La Coutronne.
Carias,	Jarjayes.
Casa Framberto,	Château-Gombert.
Galiana,	Galignan.
Gorvialitis,	Gordes.
Leviriaga,	Lauris.
Mauriscus,	La Resclave.
Senedo,	Seyne.

« Il est à regretter que M. l'abbé Verlaque n'ait pas appuyé ses hypothèses sur des textes qui leur aient donné certitude ou vraisemblance.

« Comme dans mon premier rapport, je persiste à dire que le manuscrit de M. Verlaque, revu et complété, ne peut pas être édité sous le patronage du Comité, mais qu'il figurerait utilement dans les publications d'une Société savante de la région. Tel qu'il est, il nécessiterait, d'accord avec l'auteur et le commissaire responsable, un travail considérable de révision pour lequel on trouverait difficilement quelqu'un de bonne volonté. »

M. Duveyrier lit un rapport sur deux manuscrits présentés à la section au nom de M. le capitaine Winckler et intitulés : le premier, *Histoire du pays des Khoumirs*; le second, *Journal de route en Tunisie*.

« L'*Histoire du pays des Khoumir* par le capitaine Winckler, est plus exactement celle du nord de la Tunisie. Elle débute par une notice sur les Khoumir, sur le sol qu'ils habitent, sur les inscrip-

tions latines du nord-ouest de la Tunisie et sur les voies romaines qui sillonnent l'ancienne régence tout entière.

« Parlant du peuple, l'auteur dit que les Khoumir font usage d'un « patois arabe ». S'il désigne ainsi le langage arabe de tout le Maghreb, il est dans la vérité ; mais on se demande s'il ne s'agirait pas d'un dialecte berbère et non d'un patois arabe. En effet, l'une des quatre tribus qui composent l'agglomération des Khoumir : les Dedmaka ou Tademekka, est d'origine berbère pure. C'est là un point qu'il eût été important de développer.

« Pour M. Winckler, qui s'appuie sur les traditions juives, grecques et arabes, le nord de l'Afrique, y compris la Tunisie, fut peuplé d'abord par les Hyksos ou Pasteurs et par les Chananéens, race qu'il rattache, ainsi que les Berbères, à la famille sémitique. Les traditions rapportées par Salluste et les écrivains sémitiques autorisent à croire à des invasions chananéennes anciennes en Afrique; quant à la parenté des Chananéens avec les Sémites, elle paraît aussi difficile à admettre que la preuve de l'exactitude de l'étymologie du nom des Numides, proposée par l'auteur. Suivant lui, Numide viendrait de *nome,* partie, division, « en égyptien ou en syriaque »; et d'*ida, yeda,* place, limite, contrée..... M. Winckler oublie de dire en quelle langue. Sans faire appel à l'érudition de maîtres dans la connaissance des langues syriaque et égyptienne anciennes, langues qui, d'ailleurs, n'appartiennent pas à la même famille, je crois qu'à l'exemple de Pline le Naturaliste, nous pouvons faire dériver le nom Numides de Νομάδοι (pasteurs, nomades). C'est en grec aussi, et non en égyptien ni en syriaque, que νομη a le sens de distribution, partage. Le substantif νομος n'existe dans la langue copte que parce que, sur le tard, les Égyptiens l'empruntèrent aux Grecs.

« M. Winckler ne respecte pas assez l'orthographe des noms propres, et il change d'orthographe pour un même nom. Il écrit Kroumir pour Khoumir; R'bea pour Rebia'; Sidi Abdahla pour Sidi 'Abd-Allah; Medjerdâh pour Medjerda ; Meckna pour Mâkena; Dakkla pour Dâkhela ; Muley Assan pour Moûlei Hasan ; Kaïrouan, Khaïrouân pour Qaïrouân, etc..... Il commet dans le même ordre d'idées des erreurs plus graves en écrivant et en traduisant Sidi Abdallah ben Djemel « monseigneur Abd-Allah fils de chameau » au lieu de Sidi 'Abd-Allah ben Djemâl (sous entendu Ed-Dîn) « monseigneur 'Abd Allah fils de Beauté de la religion ». Depuis longtemps le texte imprimé d'El-Bekri nous a livré la forme arabe

شقبارية *Chiqbendriya* ou *Chaqbâriya* sous laquelle les Arabes ont rendu le nom latin de *Siccae Veneria*, aujourd'hui la ville d'El-Kâf. Négligeant ce document respectable, l'auteur dit que c'est en Chat Ben Nahar : « Rivage fils du Fleuve ! », que les Arabes ont transformé le nom de *Sicca Veneria*.

« M. Tissot a retrouvé le *Tusca flumen*, frontière de l'Afrique propre et des Maurétanies dans l'Ouâd El-Kebîr de Tabarqa, limite séculaire entre la Tunisie et l'Algérie. Pour lui, malgré l'exiguïté du cours de l'Ouâd El-Kebîr de Tabarqa, la valeur de cette assimilation est hors de doute. M. Winckler, au contraire, voit le *Tusca flumen* dans l'Ouâd Zân, ou Ouâd Zouara, qui se jette dans la Méditerranée une vingtaine de kilomètres plus à l'est, et il a négligé de justifier ses vues sur ce point de géographie comparée.

« Certain passage où j'ai trouvé Salluste présenté comme « un « roi des Numides » m'a enlevé toute confiance dans la solidité des chapitres historiques du travail que vous m'avez chargé d'examiner.

« Abandonnons-nous le terrain géographique et historique, nous rencontrons des assertions tout au moins très hasardées :

« L'auteur dit, entre autres choses, que dans le pays des Khoumir, on a observé, par un temps de sirocco, des températures de 48° le jour. Tout météorologiste s'élèvera contre une pareille assertion. Quand on cite des températures sans ajouter qu'elles ont été mesurées au soleil, il s'agit de la température de l'air à l'ombre, la seule qui soit comparable dans tous les pays. Or, jamais la température de l'air ne peut monter jusqu'à 48° dans le pays des Khoumir. C'est dans le Sahara que, très rarement, on trouve ce maximum. Mais il y a mieux. Suivant M. Winckler, le minimum de la nuit, en temps de sirocco, est de 40° !!!

« Enfin, le capitaine Winckler qualifie de *limaçon de montagne* le gastéropode marin qui fournissait la pourpre aux anciens !

« Est-il nécessaire d'ajouter que sous sa forme actuelle, le mémoire du capitaine Winckler ne me paraît pas devoir être publié ; il faudrait qu'on le revît et corrigeât à tous les points de vue avant de l'imprimer. Et je voudrais qu'un érudit, plus versé que moi dans l'histoire de la Tunisie aux époques romaine et vandale, prît la peine de vérifier ce que je n'ai pu faire, faute de livres, la partie historique ancienne de ce travail.

« Quant au *Journal de route en Tunisie*, le capitaine Winckler ne présente maintenant que des notes qu'il rédigera plus tard.

Ces notes ont trait aux itinéraires de 'Aïn-Drâham, chez les Khoumîr à Gafsa, dans le Djerîd ; de Gafsa à Nafta ; de Gafsa à Qaçrîn ; de Tebessa à Gafsa; de Gafsa à Râs El-'Ayoûn et de Gafsa à Gâbès. Elles donnent l'emplacement et la description d'une quantité de ruines romaines et contiennent par conséquent beaucoup d'indications utiles, qui prendront toute leur valeur quand l'auteur aura un peu amélioré sa rédaction. »

M. Hamy analyse un manuscrit de M. Dumoutier, correspondant du Ministère à Hanoï, intitulé : *Notes sur la rivière Noire et le mont Ba-Vi* (*Tonkin*). Sur la proposition du rapporteur, la Section vote l'impression de ce travail dans le *Bulletin* en cours de publication.

Quelques-unes des nombreuses photographies qui accompagnent le mémoire pourront être reproduites avec le texte.

M. l'amiral Jurien de la Gravière communique le rapport qu'il a bien voulu rédiger sur diverses publications en hollandais, adressées à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. J.-J. Meijer, contrôleur de l'administration intérieure à Java et à Madoura.

M. de la Noé rend brièvement compte des premières publications de la Société de géographie de Lille pour l'année 1891.

M. Schefer communique un rapport verbal sur une demande de mission, dont l'examen lui a été renvoyé. Les conclusions favorables de ce rapport sont adoptées sans discussion et seront soumises à la ratification du Comité central.

M. Schefer dépose ensuite sur le bureau de la Section un volumineux manuscrit intitulé : *La Cour de Pékin*, envoyé de Séoul par M. Maurice Courant, et demande l'impression de ce travail dans un des prochains *Bulletins*. Cette demande est acceptée.

Lecture est donnée des titres des communications qui seront faites au prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

SÉANCE DU 6 JUIN 1891

PRÉSIDENCE DE M. ALEX. BERTRAND, MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures; le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté.

M. Hamy résume les travaux de la Section de géographie, au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne, du 22 au 26 mai dernier. De la note qu'il communique il résulte que les séances ont été un peu plus suivies que les années précédentes; la moyenne des auditeurs s'est élevée à une vingtaine environ et le nombre des communications a atteint environ quarante, réparties en six séances.

Les plus importantes de ces communications, rédigées par leurs auteurs, sont distribuées, suivant l'usage, à des commissaires, chargés de les examiner et d'en proposer l'impression totale ou partielle, s'il y a lieu.

M. de Barthélemy voudra bien rendre compte des communications de MM. Chauvigné (*Géographie historique du pays de Véron*) et Bladé (*Un comté de Vasconie au temps de Louis le Débonnaire*); M. Alex. Bertrand examinera le mémoire de M. Harant, intitulé *Otmus, chef-lieu du* pagus Otmensis *à l'époque gallo-romaine*; M. Bouquet de la Grye, la note de M. J.-V. Barbier sur l'*orthographe des noms géographiques*; M. H. Duveyrier, celle de M. Winckler, *Orographie et hydrographie de la vallée supérieure de l'Oued-el-Kébir*; M. Hamy, les documents nouveaux de M. Bonnet sur *la mission de Lenoir du Roule en Éthiopie* et les *Recherches anthropologiques en Khoumirie* de M. le Dr Bertholon; M. Héron de Villefosse, le travail de M. Lièvre, intitulé : *Les limites des cités de l'ouest de la Gaule*; M. Levasseur, la note de M. Breitmayer sur le *canal de jonction du Rhône à Marseille*; M. Longnon, celle de M. l'abbé Pigeon sur certains lieux dits du département de la Manche.

M. Maunoir donnera son avis sur les *monographies communales* de M. Baby, et M. de la Noé sur les manuscrits de MM. Delort, Barthélemy, Haillant, l'abbé Lemire, Luguet et Triboulet.

M. Hamy lit un rapport sur un volume récemment publié par M. le Dr Verneau et intitulé : *Cinq années de séjour aux îles Canaries*. Ce rapport est renvoyé, avec un avis favorable, à la Commission centrale.

Le rapport de M. de la Noé sur le livre de M. de Potiche, intitulé : *La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches*, est également renvoyé, avec avis favorable, à la même Commission.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1891

PRÉSIDENCE DE M. BOUQUET DE LA GRYE, MEMBRE DE L'INSTITUT

La séance est ouverte à trois heures; le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu et adopté.

La correspondance se compose :

De lettres d'excuses de MM. Alex. Bertrand et Jurien de la Gravière ;

D'une lettre d'envoi accompagnant une brochure de M. L. de la Beaulière sur les *voyages de Daniel Le Hirbec* (M. Hamy, rapporteur).

M. de Barthélemy communique un rapport sur deux mémoires présentés au dernier Congrès des Sociétés savantes, par MM. Bladé et Chauvigné.

Il propose l'impression du premier de ces écrits sans aucune modification et demande que les affirmations du second relatives aux origines mauresques d'une partie de la population du pays de Véron soient atténuées par l'auteur, la thèse ethnogénique développée par M. Chauvigné étant fort exagérée.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Bouquet de la Grye, Hamy et Schefer, les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. Bouquet de la Grye analyse les dernières publications de la Société des Études maritimes et coloniales et de la Société bretonne de géographie. Il signale en particulier, à la Section, un travail de M. Maurice Ordinaire, dans le premier de ces recueils intitulé : *L'Afrique française depuis l'accord anglo-français, du août* 1890; et dans le second, une note de M. X. Caillet, qui contient diverses traditions cosmogoniques recueillies par cet officier, de la bouche de Paiore, ancien régent des îles Tuamotou.

M. Hamy, à l'occasion de la note de M. Caillet, annonce à la

section la présentation prochaine d'un mémoire manuscrit de Mgr d'Axieri, sur les inscriptions de l'île de Pâques, dont ce savant prélat a trouvé la clef. On sait que les fameux *bois parlants*, de Rapa Nui, n'offrent d'analogues en Océanie qu'à Célèbes et dans les îles Pelew, et que jusqu'à présent tous les efforts tentés pour en fixer la signification avaient complètement échoué.

M. Bouquet de la Grye lit ensuite un rapport sur une note de M. J.-V. Barbier, secrétaire-général de la Société de géographie de l'Est, communiquée à la Section de géographie du Congrès de la Sorbonne, par M. Ch. Gauthiot.

« M. Barbier, secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, a envoyé au Congrès de la Sorbonne, une note sur l'orthographe des noms géographiques. Il désirerait voir publier cette note *in extenso* et non une analyse, dans le volume du Congrès de 1891. Pour que la Commission puisse prendre une décision à ce sujet, je vais lui donner un exposé succinct du contenu de cette note.

« M. Barbier déclare tout d'abord qu'il faut abandonner la théorie, aussi décevante que séduisante, d'écrire les noms comme on les prononce et qu'il faut apprendre à écrire avant de prononcer. Cette thèse est défendue par son auteur en s'appuyant sur ce que les prononciations varient et dans certaines langues sont difficiles à transcrire. Au contraire, un mot écrit officiellement échappe à toute contradiction. Enfin, les relations que l'on a par l'écriture sont plus étendues que par la parole.

« M. Barbier est heureux de voir que les noms géographiques écrits par les peuples qui emploient les caractères latins sont presque partout conservés avec leur orthographe originale et il demande qu'en Afrique, pays récemment partagé entre les nations européennes, on prenne dans chaque zône l'orthographe de la nation, maîtresse virtuelle du pays.

« M. Barbier félicite l'Institut géographique de Vienne d'avoir appliqué l'alphabet latin aux mots slaves de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais il craint qu'on n'en arrive à latiniser le turc. Pour la Grèce, il faut nous accommoder de la traduction vocale que chaque pays emploie, c'est-à-dire autant que nous le comprenons, conserver à la fois l'orthographe et la prononciation introduites en France et en Angleterre depuis trois cents ans.

« En ce qui concerne le russe, M. Barbier renvoie à M. Léger,

tout en penchant pour l'usage d'un alphabet latin mâtiné de slave.....

« En Annam, dit-il, il est puéril de tenter une transcription phonétique...

« Je crains que l'abondance des matériaux mis en œuvre par le très érudit secrétaire de la Société de géographie de Nancy et les variations de l'écriture de certains noms géographiques qu'il a rencontrées n'aient à la fin lassé sa patience, et que pour la formation du lexique auquel il travaille il ne se soit arrêté à prendre cette règle, évidemment simple, pour les pays employant l'alphabet latin : *de transcrire simplement l'écriture locale.*

« Mais en dehors de ces cas, ne faut-il pas arriver à une traduction la plus exacte que possible des sons? Partout d'ailleurs est-ce que le son n'a pas été de beaucoup antérieur à sa figuration et ne doit-il pas la dominer au point de la modifier progressivement en la simplifiant?

« M. Barbier déclare du reste qu'il a accepté les règles de transcription de la Société de géographie de Paris, donnant ainsi un désaveu à sa profession de foi, puisque la base de la transcription est le son.

« D'ailleurs, énoncer qu'avec l'écriture on pourra se reconnaître plus facilement dans un *Guide* de chemin de fer que si on prononçait le nom de la localité, n'est-ce pas parler plus en savant de cabinet qu'en voyageur.

« Je crois donc que, malgré l'étendue de la note de M. Barbier et la connaissance qu'elle montre, chez son auteur, de beaucoup de langues et de grammaires, sa publication ne pourrait faire avancer l'œuvre à laquelle la Commission s'est intéressée, celle de l'unification, dans la mesure du possible, de l'orthographe internationale des noms géographiques.

« En conséquence, j'estime qu'elle ne saurait être publiée *in extenso* par les soins de l'administration et par suite avec sa sanction au moins apparente. »

Les conclusions de M. Bouquet de la Grye sont adoptées.

M. Duveyrier communique un rapport sur le mémoire adressé au Congrès des Sociétés savantes, par M. le capitaine Winckler sur l'*orographie et l'hydrographie de la vallée supérieure de l'Oued-el-Kébir.*

« Ce court manuscrit, dit M. Duveyrier, donne des indications

géographiques intéressantes et en partie nouvelles. Mon sentiment serait donc qu'il y a lieu de l'imprimer, malgré ses imperfections parmi lesquelles la plus grande est la manière dont les noms propres arabes et berbères sont rendus en écriture française. »

M. Duveyrier propose que l'on imprime le travail en épreuve et qu'on envoie cette épreuve en Tunisie, afin d'avoir une liste des noms propres correspondants à ceux qu'énumère l'auteur, *écrite en caractères arabes,* liste à laquelle on se conformera dans l'impression définitive.

Les conclusions du rapport de M. Duveyrier sont adoptées par la Section.

M. Hamy demande l'impression des documents présentés à la Section par M. le Dr Bonnet et relatifs à la mission d'Éthiopie sous Louis XIV, dont ils complètent l'histoire. Il propose également de publier, en l'acccompagnant des figures les plus nécessaires, le travail de M. le Dr Bertholon, de Tunis, sur l'anthropologie de la Khoumirie, envoyé au Congrès par ce laborieux collaborateur.

Ces propositions sont adoptées.

M. Hamy rend compte du manuscrit de M. Albert Tissandier, résumant la mission archéologique accomplie par ce voyageur, dans l'Inde, à Ceylan, en Chine et au Japon. C'est un très court résumé d'un voyage fort étendu et il ne contient aucun document qu'il soit utile de publier au *Bulletin*; on y trouve cependant de nombreuses photographies, reproduisant de beaux dessins de M. Tissandier, et dont plusieurs pourraient être utilement exposées au Musée Guimet.

M. Héron de Villefosse a examiné le mémoire lu par M. Lièvre, au Congrès des Sociétés savantes, sur *les limites des cités de l'ouest de la Gaule*. Il en propose l'impression, avec quelques corrections légères, au *Bulletin* de la Section, et demande que l'on joigne au texte la petite carte dressée par l'auteur.

Ces propositions sont adoptées.

M. Longnon ne croit pas qu'il y ait lieu de publier la note lue au même Congrès par M. l'abbé Pigeon, en réponse à la 9e question du programme. Ce travail sera renvoyé à l'auteur avec une lettre de remerciments.

M. Maunoir adresse un rapport sur le manuscrit de M. Baby, dont le résumé a été communiqué à la Section pendant le dernier Congrès des Sociétés savantes. Ce manuscrit est intitulé : *L'œuvre nationale des monographies communales de la France.*

« De Foix, dit M. Maunoir, M. Paul Baby a envoyé au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, un projet de publication qui ne manque pas d'intérêt, mais dont la réalisation rencontrerait des difficultés pratiques qui semblent avoir échappé à l'auteur du projet.

« L'exposé de M. Baby débute par des considérations générales, patriotiques, empreintes des intentions les meilleures et de beaucoup de conviction.

« M. Baby a commencé par prêcher d'exemple en faisant établir, pour le département de l'Ariège, une série de cartes et de monographies destinées à figurer sur les cahiers d'élèves des écoles. La couverture du cahier porte d'un côté la carte de la commune à 1/50,000, avec tous les détails topographiques ; d'un autre côté est une notice descriptive de la commune. Carte et notice ont été rédigées avec soin, dit M. Guyon, inspecteur d'Académie de l'Ariège, dans un rapport officiel.

« Voilà un essai fort louable et dont on ne saurait trop féliciter M. Baby. Mais généralisant le sujet, l'auteur de ce travail voudrait voir constituer une *Association nationale des monographistes français*, dont il indique le plan, le fonctionnement, l'organisation. Malheureusement l'exposé de ce projet révèle une certaine inexpérience des hommes et de l'administration. M. Baby compte sur le *concours gracieux* des savants et des littérateurs de chaque département pour l'exécution ou la surveillance du travail ; il voudrait voir le Ministère de l'Instruction publique et celui de l'Intérieur intervenir pour la réalisation de l'œuvre. L'administration des Postes accorderait la franchise pour les correspondances échangées par les collaborateurs de l'entreprise ! Enfin des éditeurs départementaux auraient, chacun pour son département, le monopole de la confection et de la vente des cahiers scolaires.

« L'idée de M. Baby est excellente en elle-même, mais les moyens qu'il propose pour la réaliser demanderaient à subir une révision fondamentale. Il y aurait lieu, tout d'abord, de savoir si M. Gadrat aîné, imprimeur-éditeur à Foix, dont l'intervention a permis à M. Baby de réaliser son essai de monographie communale, se loue de cette opération. Si elle a été suffisamment rémunératrice, la

solution du problème a fait un pas, et il semble qu'en d'autres départements des éditeurs pourraient oser une entreprise de même genre. Ils trouveraient sans doute, auprès du Ministère de l'Instruction publique, dont le rôle serait alors limité dans des proportions acceptables, un concours utile. N'existe-t-il pas, d'ailleurs, dans plusieurs départements, des Sociétés de géographie qui trouveraient dans un travail du genre de celui que propose M. Baby, une occasion excellente d'affirmer leur vitalité, de montrer de manière irréfutable qu'elles sont en mesure d'agir, de rendre des services ?

« Un essai de ce genre devrait les tenter. »

M. le colonel G. de la Noé examine les communications de MM. Delort, Haillant, l'abbé Lemire, Luguet et Triboulet, qui ont été renvoyées à son examen. Il propose de donner un court extrait de la première dans le procès-verbal. Les renseignements réunis par M. Haillant et M. Luguet seront bons à utiliser plus tard pour les travaux d'ensemble, dans lesquels on se servira des notes de même nature envoyées de tous côtés, et relatives, les unes, aux conditions de l'habitat dans les diverses régions de notre pays; les autres, aux modifications subies par le littoral français.

Le travail de M. Lemire est bien fait et intéressant, et M. de la Noé en propose l'impression *in extenso* dans le *Bulletin* de la Section.

Quant à la note de M. Triboulet, M. de la Noé constate que l'auteur avance des faits sans les démontrer, et propose ce que beaucoup d'autres ont proposé déjà, sans donner les moyens pratiques de réaliser son idée. Il n'y a pas lieu d'insérer sa communication.

Les conclusions du rapport de M. G. de la Noé sont adoptées.

La Section aborde l'examen du programme du Congrès de 1892, dans lequel un certain nombre de modifications sont introduites sur la proposition de M. Hamy.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

MÉMOIRES

L'ŒUVRE GÉOGRAPHIQUE DES REINEL

ET LA DÉCOUVERTE DES MOLUQUES

PAR LE Dr E.-T. HAMY

I

On n'a connu pendant bien longtemps des Reinel que ce qu'en ont écrit Barros et Herrera[1].

Le premier de ces historiens avait conservé le souvenir de deux personnages de ce nom, employés à la côte occidentale d'Afrique par le gouvernement portugais vers 1487. L'un, Rodrigo Reinel, envoyé du château d'Arguin à Huãdem[2], avait été nommé facteur d'une factorerie de Maures créée dans cette ville par le roi don João[3]. L'autre, Pero Reinel, accompagnait dans le même temps,

1. Fr. Kunstmann est le premier, entre les géographes modernes, qui ai trappelé les textes de ces auteurs en les analysant sommairement dans la dissertation *Ueber einige der ältesten Karten Amerikas*, qui termine l'ouvrage *Die Entdeckung Amerikas nach den ältesten Quellen geschichtlich dargestellt*, München, 1854, in-4°, p. 126.

2. Oadem (Valentin-Ferdinand). « Von der Insel Arguim, ihrem Castell, ihrem Handel, von dem Festlande und seiner Wüste, der Stad *Oadem*, dem Salze und anderen Ortschaften, von den Völkern in diesen Gegenden und Wüsten, den Thieren, Vögeln, Kraütern und Bäumen, wie von den Sitten der Bewohner » (Fr. Kunstmann, *Valentin Ferdinand's Beschreibung der Westküste Afrika's bis zum Senegal mit Einleitung und Anmerkungen* [Aus den *Abhandl. der k. bayr. Akad. d. W.*, III Cl., VIII Bd., 1 Abth]. München, 1856, in-4°, p. 40). — Ouadan des cartes modernes, à 400 kilomètres environ à l'est de la baie d'Arguin.

3. « Neste mesmo tẽpo que el Rey dom João se visitava et carteaua cõ estes Principes barbaros, mandao tambem per via de castello de Arguim a cidade Huãdem, que este ao Oriente delle obra de setenta legoas, assentar hũa feitoria com os Mouros, por ali concorrer algum resgate de ouro : ao qual negocio forão *Rodrigo Reinel* por feitor, Diogo Borges escrivão et Gonçalo d'Antes por homem da feitoria » (*Decada primeira da Asia do João de Barros dos feitos que os Portugueses fezerão no descobrimento et conquista dos mares et terras do Oriente*, Lisboa, 1628, f° 59). — C'est peut-être ce même Rodrigo Reinel qui fit plus tard

en qualité de *moço d'esporas*[1], l'écuyer Rodrigo Rabello allant en mission par le rio Cantor[2], près du Mandi Mansa, l'un des plus puissants entre les chefs du pays mandingue. Des huit personnages qui composaient la petite expédition portugaise, Pero Reinel revint seul ; c'était, en effet, dit Barros[3], « un homme accoutumé à aller dans ces régions ». Les autres étaient morts en route de maladie.

On ne sait rien de plus de ce Pero Reinel ; aucun texte n'autorise donc à le rattacher, non plus que Rodrigo, un de ses proches sans doute, aux cosmographes de même nom, bien postérieurs en date, dont parle à son tour Antonio de Herrera.

Ces nouveaux Reinel sont mentionnés trente-cinq ans plus tard, en 1522, par l'historiographe des Indes.

Sebastian el Cano vient de ramener à Séville les débris de l'expédition de Magellan ; la route par l'ouest vers les terres des Épices est ouverte aux Espagnols ; on a besoin de pilotes expérimentés, connaissant plus particulièrement les découvertes relatives aux Indes des Moluques, *las Indias de los Malucos*. On enrôle donc Simon de Alcaçaba Sotomayor, chevalier portugais, « grand marinier et cosmographe », dont on avait jusqu'alors ajourné les offres de services, et l'on reçoit à la Casa Real *Jorge Reinel* et

partie de l'expédition de Cabral et fut fait prisonnier à Calicut en même emps que Aires Correa tombait sous les coups des Mores : « Hum Rodrigo Reinel, que fora cativo em Calecut no tempo de Pedralvares quando matáram Aires Correa Cabral » (Barros, *op. cit.* Dec. I, liv. VII, cap. VI).

1. *Moço fidalgo*, degré de noblesse inférieur à celui de *fidalgo escudeiro*.

2. La Gamble, ailleurs nommée rio Gambea de Cantor (Barros, Dec. I, liv. III, c. VIII, f° 49).

3. « Porque neste tempo mãdou Pero d'Euora et Gonçaleanes a el Rey de Tucurol (*Takhrour*), et assi a el Rey de Tungubutu (*Timbouktou*), et per outras vezes mandou a Mandi Mansa per via do rio Cantor (*la Gambie*) : aqual principe era dos mas poderosos daquellas partes da provincia Mandinga. Ao quel negocio foi hum Rodrigo Rabello escudeiro da sua casa, et *Pero Reinel* moço d'esporas, et João Collaço besteiro da camara, com outros homẽs de serviço q̃ farião numero de outo pessoas. E levarão lhe de presente cauallos, azemalas et mulas con seus areos et algũas sortes de cousas estimadas entrelles, por já lã tẽr mãdado outra vez. E de todos estos escapou Pero Reinel por ser homen costumado andar naquellas partes : et os maes faleçerão de doença » (Barros, *ibid.*, f° 58).

Je reproduis à dessein ce texte dans son entier, afin qu'il soit bien entendu qu'il s'agit ici d'un voyage dans l'intérieur et qu'on ne saurait en tirer, comme on l'a fait, cette conclusion que le Pedro Reinel de 1487 « passait pour un navigateur expérimenté ».

Pedro Reinel, pilotes portugais de grande réputation[1], *pilotos portugueses de mucha fama*[2].

Il est fort probable que l'un et l'autre attendaient cette nomination depuis un certain temps déjà dans le port de Séville. En effet, Navarrete a publié, en 1837, d'après une copie faite jadis par Muñoz à Lisbonne, une lettre au roi don Manuel écrite par son facteur en Andalousie, Sebastian Alvarez, et qui signale la présence à Séville de deux Reinel, le père et le fils, cartographes tous deux, travaillant pour le compte de l'Espagne.

Alvarez a vu une sphère et une carte qu'exécutait le fils et sur lesquelles étaient placées les Moluques ; le père est venu les finir[3], et cette œuvre, qui a servi de modèle à Diego Ribeiro, dit toujours Alvarez, était terminée avant le 18 juillet 1519, date de la lettre de cet agent au roi de Portugal.

La flotte de Magellan partait le 20 septembre suivant de San-Lucar de Barrameda, munie de vingt-trois cartes marines dont dix-huit avaient été exécutées dans l'atelier de Nuño Garcia[4] de

1. « Havia algunos dias que se havia ofrecido de servir al Rei Simon de Alcaçaba Sotomayor, Cavallero Portugués, que havia dexado el servicio del Rei de Portugal, ofreciendo de ser de mucho fruto, en la navegacion de las Indias de los Malucos, porque era gran Marinero, i Cosmografo ; i mientras se aguarda ba el fin que tendria el Armada de Hernando de Magallanes, no se tomó con él resolucion ; pero con la llegada de la Nave Victoria, fue recebido por continuo de la Casa Real..... *Recibióse tambien à Jorge Reinel, i à Pedro Reinel, Pilotos Portugueses de mucha fama.....* » — (Ant. de Herrera, *Historia general de los Hechos de los Castellanos en las Islas y Tierra Firme del Mar Oceano*. Dec. III, libr. IV, cap. XIII. Madrid, 1726, in-4°, p. 132).

2. Cf. J.-B. Schmeller, *Ueber einige ältere handschriftliche Seekarten* (*Abhandl. der philosoph. philolog. Class. der königl. bayerisch. Akad. d. Wissensch.* Bd. IV, f° 249, 1847, in-4°) ; — Fr. Kunstmann, *Die Entdeckung Amerikas*, p. 126 ; — H. Harrisse, *op. cit.*, p. 163.

3. ..... « la cual tierra de Maluco yo vi asentada en la poma y carta que aqui hizo el hijo de Reinel, la cual no estaba acabado cuando aqui vino su padre por él, y su padre lo acabó todo, y puso estas tierras de Maluco. Por este padron se hacen todas las cartas que las hace Diego Hiveiro, como tambien los cuadrantes y esperas. » (*Carta escrita en Sevilla al Rey de Portugal por Sebastian Alvarez su factor, sobre las contradictiones que sufria Magallanes, y de sus diligencias y persuasiones para que el y Falero se volviesen á Portugal. Da noticia de las armadas que se preparaban para otros destinos* [*Coleccion de Muñoz, quien la extractó en Lisboa del original*] ; M.-F. de Navarrete, *Coleccion de los Viages y Descubrimientos que hicieron por mar los Españoles desde fines del siglo* XV, t. IV, n° XV, p. XLIX et 156. Madrid, 1837, in-4°).

4. « 23 cartas de marear, disent les comptes de la flotte, hechas en pergaminos por Nuño Garcia » (Navarrete, t. IV, p. 8). *La Relacion del Coste que*

Toreno, soit par ordre de Rui Falero, soit par ordre de Magellan lui-même. Toutes ces cartes, celles en particulier que Magellan avait fait faire, avaient dû s'inspirer des travaux des Reinel. Nous savons, en effet, par le célèbre historien des Moluques, Argensola, qu'à son arrivée en Castille, Magellan se servait déjà d'un planisphère de Pedro Reinel, où étaient tracées les Moluques.

On sait que le grand navigateur portugais, n'ayant pas rencontré, à son retour à Lisbonne, l'accueil que ses services dans les mers des Indes et en Afrique lui avaient mérité, se dénationalisa et passa en Castille où, pour se venger du déni de justice de son maître D. Manuel, il s'efforça de démontrer que les Moluques, récemment découvertes par son ami Serrão, étaient en dehors de la ligne de démarcation de la bulle d'Alexandre VI et, par conséquent, devaient revenir à l'Espagne[1]. C'est principalement à l'aide d'un planisphère dessiné par Pedro Reinel, *vn Planisferio dibuxado por Pedro Reynel*[2], qu'il parvint à décider l'empereur Charles-Quint à revendiquer ses droits[3], et obtint ainsi les ordres nécessaires pour l'organisation du premier voyage autour du monde.

tuvo la Armada de Magallanes insérée plus loin dans le même volume, parle de 24 cartes exécutées pour le voyage et dont une fut envoyée au Roi. « 13,125 maravedis por siete cartas de marear que hizo (Nuño Garcia) por la orden de Rui Falero a cinque ducados ; 11,250 maravedis que se pagaron á Nuño Garcia de once cartas de marear que hizo por la orden de Fernando Magallanes ; 13,500 maravedis por otras seis cartas de marear que hizo haçer Rui Falero con una que envió á S. A. »

1. Cf. Navarrete, t. IV, p. xxix et sqq., lxxiii et sqq., 188-189, etc.

2. Il se servait aussi pour ses démonstrations, suivant Herrera (Dec. II, libr. II, cap. xix), d'un globe bien peint, *vn Globo bien pintado*, dont on ne connaît pas l'auteur.

3. « Hizo discurso, que pues el Maluco distaua seyscientas leguas de Malaca para oeste, q̃ son poco mas o menos de treinta y seis grados, yazia fuera del limite Portugues, segun las cartas antiguas. Buelto a Portugal, no le hizieron merced, antes se juzgo por agrauiado, y sintiendo el diffauor, passo a Castilla, *trayendo vn Planisferio dibuxado por Pedro Reynel. Por el qual*, y por coferencias, que por cartas auia tenido con Serrano, persuadio al Emperador Carlos V, que las Malucas eran de su derecho. » (*Conquista de las islas Malucas al rey Felippe III N° S^or* escrita por el Licenciado Bartolome Leonardo de Argensola, capellan de Su Megestad de la Emperatriz y Retor de Villahermosa. Madrid, 1609, in-f°, p. 16.) — Cf. *Lendas da India* por Gaspar Correa, publicadas de ordem da classe das sciencias moraes, politicas e bellas lettras da Academia Real das sciencias de Lisboa, t. II, p. 28 et 625. Lisboa, 1860, in-4°.

II

Il serait assez malaisé de se rendre compte aujourd'hui de l'importance des documents géographiques ajoutés ainsi à la connaissance des mers de l'Extrême-Orient, si un hasard heureux n'avait point préservé de la destruction plusieurs originaux de Pedro Reinel, et notamment une carte marine de l'océan Indien, d'un intérêt tout à fait exceptionnel.

Il existe à Munich dans un dossier, mal étudié jusqu'à présent, qui se trouve au Conservatoire supérieur de l'armée bavaroise, une carte marine portugaise comprenant les Moluques, non datée, mais postérieure au retour de l'expédition d'Abreu (1513), sans nom d'auteur, mais ressemblant à s'y méprendre jusque dans ses détails à une autre pièce signée du nom de Pedro Reinel.

Cette carte, si précieuse pour l'histoire de la géographie de l'Extrême-Orient, fait partie d'un lot de quatre cartes marines manuscrites, réunies sous un titre commun et portant un seul et même numéro d'inventaire[1]. L'auteur du Catalogue géographique du Conservatoire de l'armée, publié en 1832, considérait trois de ces cartes comme faites par un certain *Salvat de Pilestrina*, qui a signé et daté la première à Majorque en 1511; il voulait bien toutefois reconnaître qu'il était douteux que la quatrième, celle justement qui nous intéresse, fût l'œuvre du même auteur qui avait dressé les trois autres[2].

1. La description que je donne ici de ce précieux monument est faite d'après un excellent fac-similé sur parchemin exécuté à Munich par Otto Progel.

2. « Die ganz Welt vorstellend, auf Pergament gezeichnet

« 1) Ganz Europa und Theil von Africa und Asien enthaltend mit den Bildnissen der Herrschen;

« 2) Ganz Afrika und die südliche Hälfte von Europa;

« 3) Afrika, Asien und Europa in Allgemeinen, mit den bekannten Theil von Amerika;

« 4) Die Küsten von Süd-Afrika und Süd-Asien.

« Die ersten Nros von Salvat de Pilestrina en Mallorques en lay MDXI gefertiget. Nro 4 ungewiss of von gleichem Autor 4 bl. ».

(*Catalog über die im königlisch bayerschen Haupt Conservatorium des Armee befindlichet Landkarten und Pläne*. München, 1832, in-8°, s. 6-7.)

J'observerai seulement, en passant, que la troisième et la quatrième de ces cartes, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède de très belles copies exécutées par Progel en 1836 (Inv. gén., n° 1020), l'une et l'autre de facture nettement portugaise (je ne parle pas du n° 2 que je ne connais point), ne peuvent

Kunstmann accueillit ces doutes, au cours de ses études sur la cartographie du Nouveau-Monde, où il s'occupait en passant de la collection de Munich. Mais il se borna à les fortifier quelque peu, à l'aide d'indications de détails, qui montraient que certains contours extrêmes étaient postérieurs à la date (1511), juxtaposée à la signature de Salvat de Pilestrina[1].

Kunstmann n'alla pas plus loin ; il revint même quelque peu sur ses pas en admettant que le dessin des quatre cartes de Munich trahissait une même école, *eine Schule*, quoiqu'elles ne provinssent pas toutes de Salvat[2].

Ce Salvat, dont nous ne savons absolument rien autre chose, est certainement un Italien établi à Majorque, et originaire de la ville de Palestrina[3]. Sa nationalité transparaît dans son œuvre ; il a conservé certaines habitudes décoratives des cosmographes

point émaner d'un dessinateur, italien d'origine et travaillant à la mode majorcaine, comme notre Salvat de Pilestrina. Il existe, d'ailleurs, à la Bibliothèque publique du Havre, un atlas de treize cartes, sorti manifestement (je le prouverai dans un autre travail), de l'atelier de Salvat, et comprenant la totalité du monde connu des cosmographes de Majorque en 1519. On n'y a absolument rien représenté des terres de l'Extrême-Orient.

1. « Bei der zuletzt genannten (Nro 4) hat der Verfasser des Cataloges indessen gezweifelt, ob sie zu den vorhergehenden gehöre. Vielleicht hat ihn hierzu der Umstand bewogen, dass sich auf ihr die Moluccen mit den Beisatze « ilhas de « Maluco donde a o cravo » verzeichnet finden, der auf den schon bestehenden Handel mit Gewürznelken hinweist. Fast dieselben Worte finden sich indessen auch auf der vierte Karte unseres Atlasses (c'est le n° 3 du Catalogue), die in der Abbildung nur wegen der allzugrossen Breite der Karte weggelassen werden müssten, denn es heisst auch auf ihr : *ilhas de maluqua donde vem o crauo* ». In das Jahr 1511 können aber beide Karte nicht gehören, weil Albuquerque erst in diesem Jahre von Malacca aus den Handel mit den Moluccen zu eröffnen trachtete. » (Fr. Kunstmann, *Ueber einige der ältesten Karten Amerikas* [*Die Entdeckung Amerikas, nach der ältesten Quellen geschichtlich dargestellt*]. München, 1859, in-4°). — Kunstmann résume ensuite le voyage d'Abreu et Serrano qu'il connaît mal, n'ayant pas consulté le texte de Galvão, dont Hakluyt avait pourtant donné une traduction anglaise dès 1601.

2. « Die Zeichnung der vier Karten, welche im Cataloge der Hauptconservatorium der Armee zusammen angegeben sind, *verräth* übrigen *eine Schule*, wenn sie auch nicht alle von Salvat de Pilestrina, dessen weiten Lebensverhältnisse uns unbekannt sind herrühren » (Fr. Kunstmann, *loc. cit.*).

3. M. H. Harrisse a proposé de lire son nom Salvat[ore] de Palestrina : nous aurions là, ajoute-t-il, l'œuvre d'un cosmographe vénitien ou romain établi à Majorque, car « Pilestrina » n'est pas un nom majorquin de personne ou de lieu (H. Harrisse, *Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages*, etc. Paris, Leroux, 1882, in-8°, p. 161).

de son pays. La languette, par exemple, taillée à gauche du lecteur, est ornée d'une miniature de la Vierge portant l'Enfant Jésus ; les points cardinaux et collatéraux sont occupés par de petits médaillons bleus renfermant des têtes d'Amours roses à cheveux dorés qui représentent les vents.

Il copie en même temps les roses catalanes portant au centre les symboles ou les initiales des huit points principaux de l'horizon[1] et ornemente sa carte, là où cela est possible, de figures en pied reproduisant les portraits de convention des puissants de la terre[2] ou de petites vignettes, qui représentent les ports principaux du monde commercial[3]. Ailleurs, ce sont des écussons[4], des pavillons armoriés, etc.[5].

Presque tous ces accessoires empruntés à la fois aux deux écoles, italienne et catalane, sont absents de la carte n° 4 du dossier de Munich, dont l'ornementation discrète consiste exclusivement en quelques larges inscriptions pseudo-gothiques, en un certain nombre de roses ornées, d'un style particulier, en deux échelles sobrement décorées et en quelques drapeaux flottants, avec ou sans flammes, parcimonieusement distribués le long des côtes.

Les inscriptions, en grandes lettres noires de $0^{m},015$ de hauteur, portent quelques traces de dorure. Elles forment les mots : TROPICO DE CANCER~, CIRCOLO EQUINOCIAL~, POLO ARTICO~, POLO ANTARTICO~, TROPICO DE CAPRICORNIO~.

Les roses de vents offrent trois variétés : l'une de ces roses, beaucoup plus grande que les autres, peinte immédiatement à droite de la deuxième inscription (*circolo equinocial*), comprend une figure centrale, formée d'une sorte de feuille bleue trilobée,

1. Ces signes caractéristiques des cartes catalanes, ou de celles qui en sont dérivées, sont dans le même ordre, +, S, ○, ♌, ♃, ♏, ↑, ♂, qui correspondent à la nomenclature locale (*llevant*, *seloch*, *mijorn*, *llebeych*, *ponent*, *mestral*, *tramuntane* et *grech*).

2. *Rey de Ghinea*, *rey de Nubia*, *rey de Vigana*, *Preste Johan d'India*, *Soldā de Babiltōia*, *rey de Turchia*, *Grā cha de Tartaria*, *rey de Rossia*, *rey de Pollonia et Boemia*, *rey de Ungria*, *Emperador de Alamāya*, *rey de Francia*, *rey d'Ispanya*.

3. Les plus importantes de ces vues représentent Venise et Gênes, puis Barcelone, Valence, Lisbonne et Saint-Jacques de Compostelle, Le Caire, Jérusalem, etc.

4. Notamment pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, etc.

5. Les pavillons sont nombreux, depuis le pavillon horizontalement rayé de vert et de blanc qui domine le cap *de buxador*, jusqu'à celui de Gênes, qui flotte encore à Caffa, Savastopoli, etc.

base de l'aiguille aimantée, autour de laquelle rayonnent seize pointes bleues et rouges alternées. De cette figure centrale sortent huit grandes flèches bleues, ombrées de noir, à doubles échancrures prises deux fois sur chaque bord, et qui correspondent aux points cardinaux et collatéraux. Des flèches vertes, plus courtes parce qu'elles émanent d'un cercle intérieur tracé au niveau des échancrures des grandes flèches internes, correspondent aux points de troisième ordre (16es); elles ne sont échancrées qu'une fois et répondent aux pointes rouges de la rosace centrale. Enfin, les points de quatrième ordre (32es), sont figurés par de courts triangles rouges. Le tout est surmonté d'une large aiguille en forme de fleur de lis contournée, peinte de bleu et à laquelle se rattachent d'élégants petits pendentifs rouges.

Les autres roses sont tout à la fois moins grandes et plus simples. Elles appartiennent à deux variétés; l'une ayant les huit pétales principaux alternativement rouges et bleus ou tous bleus, une fois échancrés de chaque côté; l'autre présentant les mêmes alternances de couleur, sans aucune découpure.

Les échelles sont encadrées de filets alternativement rouges et bleus, agencés de telle sorte que si la moitié gauche du cadre est bleue au-dessus de la graduation, elle sera rouge au-dessous et inversement. L'un de ces encadrements se termine aux deux bouts par de simples équerres, l'autre se ferme par un double biseau un peu concave orné de trois petites boules et prolongé par deux points coloriés.

Les drapeaux, plantés tous sur de petites collines vertes, sont de deux sortes : les uns, carrés, ont la couleur du Portugal et sont surmontés plusieurs fois d'une longue flamme rouge ; les autres, triangulaires, rouges avec un croissant blanc, sont réservés aux pays musulmans. On rencontre aussi parfois superposés deux étendards triangulaires, l'un rouge et l'autre bleu.

Les côtes sont cernées dans la plus grande partie de la carte d'un mince filet vert qui s'étale ailleurs en taches plus ou moins étendues. Les points du littoral, où sont plantés les drapeaux et les étendards, sont généralement figurés sous l'aspect d'une colline verdoyante. Les petites îles et les îlots sont généralement peints de bleu ou de rouge ; les îles plus grandes sont en vert ; les noms qui accompagnent les terres isolées sont écrits en rouge. La nomenclature suit d'ailleurs toutes les règles usitées dans les cartes marines, et il est inutile d'y insister.

III

Tous ces détails se retrouvent, ou bien peu s'en faut, dans une autre carte de Munich, bien connue de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la géographie et qui est signée, celle-là, en grosses lettres pseudo-gothiques

JHŪS||PEDRO REINE|L AFEZ||.

Cette seconde carte, qui appartient à la Bibliothèque royale, où elle est classée sous la mention *Cod. iconogr.* 132, a été décrite par J.-A. Schmeller, dans un mémoire lu par ce savant bibliothécaire à l'Académie des sciences de Munich le 2 décembre 1843[1], et partiellement publiée en chromolithographie par Fr. Kunstmann, K. von Spruner et G.-M. Thomas, dans leur magnifique atlas de 1859, dont elle forme la planche première[2].

Ces auteurs ont malheureusement négligé de reproduire l'extrémité orientale de la carte, qui offrait l'intérêt, signalé déjà par Schmeller, de donner le nom d'un des plus anciens propriétaires de ce précieux document. On lit, en effet, dans l'espace vide qui correspond au centre de l'Afrique, tracés d'une autre main que celle du cartographe, ces mots :

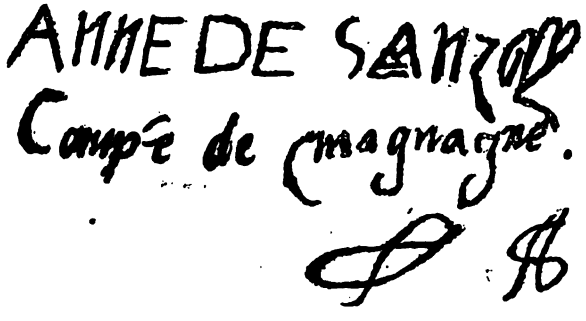

1. J.-A. Schmeller, *Ueber einige ältere handschriftliche Seekarten* (*Abhandl. der I Cl. d. Ak. d. Wiss.*, IV Bd. Abth., I, s. 247-250. München, 1847, in-4°).

2. *Atlas zür Entdeckungsgeschichte Amerikas, aus Handschriften der k. Hof. und Staats-Bibliothek, der k. Universitæt und des Hauptconservatoriums der k. b. Armee*, herausgegeben von Friedrich Kunstmann, Karl von Spruner, Georg M. Thomas. München, 1859, gr. in-f°. La brochure in-4°, citée plus haut, *Die Entdeckung Amerikas*, etc., contient entre autres choses l'explication des planches de cet atlas.

3. Je dois le fac-similé, reproduit ci-joint, à M. le Dr Laubmann, directeur

Anne de Sanzay, *compte de Magnagne*, signature autographe de l'un des personnages les plus extraordinaires de ce XVIe siècle, qui compte pourtant tant d'individualités exceptionnelles. Filleul du connétable Anne de Montmorency[1], Sanzay appartenait à une grande famille du Poitou, et combattit d'abord contre les Barbaresques, avant de devenir l'un des plus terribles entre les chefs de bande qui désolèrent l'ouest de la France pendant les guerres de religion. Notre confrère, M. Anatole de Barthélemy, a publié jadis une notice très riche en documents de toute sorte, sur ce redoutable partisan; je ne puis que renvoyer à ce consciencieux travail les lecteurs, que ne rebuteraient pas les récits d'une longue vie de brigandages[2].

C'est sans doute quand il armait contre les Algériens, que Sanzay s'était procuré la carte de Reinel, où il a mis son nom. Ses navigations dans la Méditerranée ne devaient guère durer d'ailleurs. Un boulet de canon lui emporta un bras, remplacé par un appareil métallique, qui lui valut plus tard le sobriquet de *Bras de fer*. Puis il fut prisonnier à Alger, où sa captivité a trouvé, il est vrai, des adoucissements, plaisamment commentés par Brantôme dans son *Discours premier sur les dames de son temps*[3].

Revenons à Pedro Reinel et à sa carte marine[4] pour insister seulement sur son identité avec l'œuvre non signée du *Haupt-conservatorium*, que nous attribuons au même cartographe.

de la Bibliothèque royale de Bavière, que je prie d'agréer tous mes remerciments pour son obligeante communication.

1. D'où ce prénom de *Anne*, très embarrassant pour Schmeller, qui ne savait si c'était le nom d'un homme ou d'une femme « was auf einen frühern Besitzer oder eine Besitzerin zu gehen scheint » (p. 250).

2. A. [de] Barthélemy, *Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, abbé séculier de Lantenac*. Saint-Brieuc, 1852, br. in-8°.

3. Brantôme, *Discours premier sur les dames de son temps*; cf. Barthélemy, *op. cit.*, p. 6.

4. La carte a, suivant Schmeller, 2 pieds 2 pouces bavarois de long, 2 pieds de large; elle est terminée par une languette à droite; c'était donc une carte roulée, une carte marine d'usage courant et non pas, comme on l'a dit « une feuille détachée d'un portulan ». On y voit à droite la plus grande partie de l'Europe et une partie de l'Afrique, à gauche les terres américaines du haut nord découvertes par les Corte Real (Cf. *Bull. de Géog. Hist. et Descript.*, t. I, pl. III, 1886). La côte d'Afrique est dessinée dans l'original depuis Libida, à l'est de Tripoli, jusqu'au cap Vert. Les côtes occidentales d'Italie, le littoral de la France et de la péninsule ibérique, une partie de la Néerlande et les îles Britanniques sont également représentées. C'est toute cette extrémité droite, un peu banale,

Les inscriptions en majuscules, comparées à celles de la carte du Conservatoire de l'armée, ne montrent dans la forme des lettres que des différences insignifiantes. Les lettres courbes, les *d*, les *o*, sont plus arrondies; les *a*, les *n*, les *r*, demeurent absolument semblables, et l'agencement des lettres est tout à fait identique.

Nous retrouvons l'échelle de degrés bicolore, ouverte en équerre à ses deux extrémités; l'autre échelle, terminée par une boucle losangique à peine différente; les roses de vent plus simples, mais avec les ombres noires et les échancrures des aiguilles; la fleur de lis bleue ouvragée, agrémentée de petits points rouges[1]; les drapeaux portugais et mauresques, carrés ou triangulaires, plantés sur de petites collines vertes; le mince galon vert qui court le long des côtes et s'étale en nappes sur les grandes terres insulaires[2]; les petites îles coloriées en bleu, rouge, vert, avec leurs noms en rouge, etc. Enfin, l'écriture des deux cartes est identique, autant du moins que l'on en peut juger sur les copies dont nous pouvons disposer.

Les seules différences, qui méritent d'être signalées, se tirent de la présence sur la carte marine signée *Pedro Reinel*, de deux drapeaux de l'ordre du Christ, plantés sur le Maroc et à Terre-Neuve, et de deux échelles de degrés, l'une noire et blanche suivant du nord au sud, à travers toute la carte, la ligne de démarcation pontificale, l'autre blanche et grisâtre, courant obliquement du nord-est au sud-ouest, à une petite distance des grandes terres découvertes par les Corte Real.

Ces différences sont, on le voit, bien minimes et ne sauraient infirmer la conclusion qui s'impose à l'observateur impartial. *Les deux cartes sont de même main*, et si l'une offre quelques particula-

que Kunstmann a supprimée en enlevant en même temps la légende d'*Anne de Sanzay*. Sa reproduction va bien en bas jusqu'au cap Vert, mais elle ne commence en haut qu'un peu à l'est de Gibraltar. Au centre sont figurés les archipels de l'Atlantique, Canaries, Madère, Açores, etc.

1. Il y a bien dans le détail de petites modifications, mais elles ne sont pas assez importantes pour changer l'aspect général de la pièce. Ainsi, l'une des roses secondaires, coupée par le bord inférieur de la carte, a les pétales peints en rouge ou en vert foncé, et l'aiguille en est rouge. Les autres ont les pointes alternées de rouge et d'un vert sombre, qui peut être, il est vrai, le résultat d'une décomposition lente du bleu.

2. Sauf cependant *lancerotte*, avec la croix de Gênes traditionnelle et la Grande Canarie, finement rayée de rouge et de blanc. Le cap Vert est couvert d'une large tache verte.

rités accessoires que ne présente pas l'autre, c'est qu'une quinzaine d'années séparent leur fabrication.

La première carte, celle de l'Atlantique, daterait, à notre avis, de 1502 ou environ ; la seconde remonterait au plus tôt à 1517, puisqu'elle renferme dans ses portions orientales des tracés inconnus des cartographes avant le retour d'Abreu de son voyage des Moluques (1512), et la vulgarisation très imparfaite de ses découvertes dans les Indes, puis en Europe (1516).

IV

Nous avons dit que le facteur Alvarez avait vu à Séville les deux Reinel achever une carte où étaient placées les Moluques. La carte marine du *Hauptconservatorium* de Munich montre, en effet, pour la première fois, un tracé relativement assez fidèle d'une partie de la Sonde et des îles des Épices, que les cartes antérieures ignorent toutes complètement[1].

Au delà de *Seilam* (Ceylan), que l'on voit à l'extrémité gauche de la reproduction photographique qui accompagne notre travail (Pl. VI) la côte indienne se détourne vers le nord et le golfe de Bengale se dessine avec une exactitude relative, inconnue jusqu'alors. Les bouches du Gange et du Brahmapoutre sont sommairement indiquées ; le Pégou, avec son fleuve, le Salouen, est bien reconnaissable. En avant d'un cap répondant au cap Negrais, cinq îles, sur deux rangs, rappellent la présence de l'île Preparis et du groupe de la Grande Andaman. Plus bas, la côte offre deux ouvertures qui semblent correspondre à l'embouchure des rivières de Tavoÿ et de Tenasserim.

Tous ces contours sont à l'état de simple trait, fermement dessiné et un seul mot peut s'y lire : celui de *pegu*, le Pégou. A partir de

1. Il est remarquable que ce soient aussi les Reinel qui, les premiers, aient fait connaître les contours approximatifs de Madagascar. La carte dite de Cantino et celle de Canerio représentaient bien San Lorenzo, récemment découverte, mais en faisaient un long quadrilatère irrégulièrement échancré. (Cf. L. Gallois, *Une nouvelle carte marine du* XVI*e siècle. Le portulan de Nicolas de Canerio* (Lyon, 1890, br. in-8°, pl. II). M. Grandidier a fait exécuter le fac-similé des deux cartes sus-mentionnées et celui de la pièce que j'attribue aux Reinel dans l'atlas historique qui accompagne son grand ouvrage sur Madagascar.

Queda, la ligne se renforce et se colore en vert, les détails se multiplient le long du rivage, où l'on reconnaît plus ou moins Poulo-Ladda, Poulo-Pinang, Dinding, Sambilong, etc., avec ce seul nom *ilhas de Sammarins*, un nom aujourd'hui disparu. On distingue assez bien les entrées de Pérak et de Panagin, de Malacca (*Malaca*), de Mouar (*rio de Muar*) et de Batou-Passat (*rio frremoso*) ; les basses de Capacia (*Capacya*), le cap Parcelar (*cavo de Meduar*), Poulo-Pisang (*Pulupica*), et enfin Singapour (*Ancapura*).

En face, sont dessinées deux des îles Nicobar (*Nycobar*), puis on trouve *Ganispora*, singulièrement exagérée comme presque toujours dans ses dimensions[1], puis Sumatra, assez exacte dans ses contours orientaux et septentrionaux, mais fort raccourcie en même temps que beaucoup trop large[2].

Le long du détroit de Malacca, on peut lire, sur la côte sumatraise, les noms de *Pacem* (Paséi), de *Dani*, sans doute Deli, d'*Aru* (les îles Arou), de *trra de Ryu* (Riouw), et enfin de *Campar* (Kampar).

Quelques-unes des localités dont on vient de dresser la liste étaient connues depuis Marco Polo. Les îles Nicobar sont nommées *Necuveran* par le grand voyageur vénitien ; Ganispora et Pacem correspondent au *Gauenispola* et au *Basma* de sa relation[3].

D'autres, comme *os baixos de Capacea*, font partie de la nomenclature du voyage de Diego Lopez de Siqueira en 1509[4].

1. C'est ici l'ensemble des petites îles Poulo-Nankai, Poulo-Bras, Poulo-Wai, près de la tête d'Atjeh (Cf. H. Yule, *The book of ser Marco Polo the Venetian*. 2e éd., vol. II, p. 290. London, 1875, in-8°).

2. On y voit le tracé de deux embouchures de fleuves indéterminés, dont le dessinateur a considérablement exagéré l'importance.

3. H. Yule, *op. cit.*, vol. II, p. 265 et 270. 283 et 289-290.

4. Les autres noms propres que je relève chez ce voyageur sont *Nicubar*, *Malaca*, *Sūmatra*, *Pedir*, *Pacem*, *Ylha de Poluoreira* (Poulo-Varela). Pedir est mentionné ainsi que Pacem, comme cité de Sumatra, et son roi possède une rivière d'huile, *por sua terra corria hũ rio dello* (*azeite*) (Galvão, *ed. cit.*, p. 108). Il est question des *Bacas*, les Battaks anthropophages, les Bathech de Conti Poggii Bracciolini Florentini *Historiæ de varietate fortunæ* libri IV. Lutetiæ Parisiorum, 1723, in-4, p. 131). « Esta ylha de Samatra he a primeira terra q' la sabemos, em q' se come carne humana, hũas gentes que viuem nas serras que se chamam *Bacas*, douram hos dentes, dizem que a carne dos homẽs pretos he mais saborosa que a dos brancos. » (*Ibid.*) Cette opinion sur la chair des blancs comparée à celle des noirs était encore prêtée, il y a quelques années, aux anthropophages de la Nouvelle-Calédonie. La dorure des dents

D'autres encore figurent dans la célèbre lettre sur Malacca de Giovanni da Empoli (1514) : *Pecù* (Pegou), *Den* (le Dani de Reinel, Deli)[1].

Mais il faut arriver jusqu'à Duarte Barbosa (1517), pour trouver mentionnés, dans le chapitre *Ha muy grande ilha de Çamatra*, des localités du sud des détroits, *Compar* (la Campar des Reinel), *Andiagao* (Indrajiri), enfin *Macaboo* (Menang Kabou), le pays de l'Or[2].

Un groupe de dix-sept îles de moyenne grandeur, coloriées en bleu et en rouge, dans les intervalles desquelles sont jetés, comme au hasard, d'innombrables îlots, occupe le sud de la péninsule malaise, en face de *Campar* dont il est séparé par un canal qui porte le nom de *Sabā*. C'est l'archipel qui s'étend de Mapor à l'est, à Groot Karimon, à l'ouest, et de Battam et Bintang au nord, à Lingga et Singkep au sud, et que Straat Saban sépare en effet du territoire sumatrais de Kampar.

des *Bacas* n'est sans doute autre chose que l'ensemble des embellissements de diverse nature procurés à la bouche des Battaks à l'aide du laiton. Siqueira, ou plutôt son abréviateur, mentionne en dernier lieu d'autres sauvages de Sumatra, les Dara, qui auraient des queues comme des carnassiers, *que tam rabos como carneiros*.

1. On y rencontre encore les noms de *Zamatora* ou *Zamatra*, *Passe* (Pacem), *Pedir* (Pidir), *Poluerera* (Poulo-Varela) *isola de' Chini*, l'île des Chinois, en face de Malacca (*Littera di Giovanni da Empoli a Leonardo suo padre intorno al viaggio da lui fatto a Malacca e frammenti di altre lettere del medesimo*, ecc., publ. da I. Gråberg da Hemsö (*Archiv. storic. italiano. App.*, t. III, p. 49, 52, 54, ecc.).

2. Parmi les villes de *Çamatra*, Duarte Barbosa mentionne : « ... *Pedir*, honde nase muyta e fermosa pimenta, mas non tam fine nem forte como ha de Malabar, tambem se cria muyta seda, mas nom tam fina com ha de China... *Pansem* ... tem hum bellissimo porto, e nelle nase grande quantidade de pimenta, de que se carregão navios : outro se chama *Achem* igualmente da parte do Norte situado n'hum cabo desta Ilha em 5 graos, outro *Compar*, outro *Andiagao*, outro *Macaboo*, que tem muyto ouro que aquy nase... » (Duarte Barbosa, p. 375). Andiagao est une mauvaise lecture pour Andragao, le manuscrit espagnol traduit en anglais par lord Stanley of Alderley écrit Andraguide (p. 196 de l'édition de Duarte Barbosa de la Société Hakluyt). Castanheda donne la forme *Andragide* (*Historia do livro segundo do descobrimento e conquista da India pelos Portugueses*. Lisboa, 1833, l. II, cap. cxi, t. II, p. 353). Eredia, la forme *Andriguir* (Godinho de Eredia, *Malaca, l'Inde méridionale et le Cathay*, reprod. et trad. par M. L. Jansen. Bruxelles, 1882, in-4, fac-similé, 24 v°). Les autres mots sont écrits *Campar* et *Manancabo* dans l'édition Stanley, *Pedir*, *Pacem*, *Campar*, *Menancabo*, dans Castaneda, qui donne aussi les mots *Auru*, *Polvoreira*, *Cincapura*, etc. (cap. cxi, cxvi, etc.).

Plus au sud encore, sont figurées deux grandes îles peintes de vert, l'une desquelles, la plus méridionale et la plus vaste, ne peut correspondre par sa forme et par sa position qu'à l'extrémité sud de Sumatra, quoiqu'elle porte l'inscription *Ilha de Jaavaa*. C'est pour nous, sans le moindre doute, le pays de Palembang avec le district des Lampongs, considéré par le géographe portugais comme une terre distincte du reste de Sumatra, erreur qui s'explique aisément par la nature même des atterrages formés de vastes plaines, basses et marécageuses, s'étendant au delà du large estuaire de Banjou Assin.

La seconde terre, située plus au nord, correspond parfaitement à l'île de Bangka, dont la côte nord-ouest prolonge d'ailleurs, comme sur la carte des Reinel, la limite septentrionale du pays de Palembang.

Java est plus à droite; on retrouve assez aisément la forme de ses côtes septentrionales, avec la saillie qui correspond au Bandjaran, et le canal qui sépare la résidence de Sourabaya de l'île de Madoura. Mais le cartographe qui a donné le nom vrai de cette terre, à celle qu'il avait par erreur détachée de Sumatra, n'ayant plus, sur le portulan fort sommaire qu'il possède, d'autre vocable à appliquer à une grande île que celui de *Simbabau*, transporte ce mot à l'ouest comme il a fait du précédent, au lieu de le réserver à l'île de Sumbawa, à laquelle il appartient sans aucun doute.

Ces deux erreurs en entraînent une troisième. Le seul nom, demeuré disponible dans la très courte nomenclature que possède notre géographe, est celui de *cabo da frroresta*, le Floreshoofd des cartes modernes, à l'extrémité orientale de l'île du même nom. C'est à la première grande terre, à l'est de Java, qu'il s'empresse de l'appliquer.

Madoura est bien reconnaissable, trop réduite seulement, comme Java, d'ailleurs, dans ses dimensions en travers. Les terres du voisinage, Kangilan, etc., sont suffisamment indiquées. Le géographe a même tenu compte des petites îles plus au nord, Karimon, Bawean, etc.

Bali, Lumbok sont en place et l'île transformée en *Frroresta*, Florès, ne peut être que Sumbawa, qui vient à la suite des autres, dans la nomenclature des îles de la Sonde. Les mots *ilha de fuego*, écrits un peu au-dessus et à gauche, s'appliquent d'ailleurs d'une manière particulièrement exacte à l'immense et terrible volcan

de Tambora, dans la presqu'île du même nom sur la côte nord de Sumbawa.

La chaîne se continue, sans nomenclature aucune, assez loin encore dans l'est : un certain nombre de terres en représentent la prolongation. Puis un énorme banc, tracé en pointillé, avec de petites croix signalant des récifs et quelques îles incluses, s'incurve lentement vers le nord-ouest, comprenant à la fois dans son expression graphique, tout ce qu'il y a encore de terres inconnues à l'orient des précédentes.

Il est remarquable que Java, (Simbabau) Sumbawa, (Frroresta) Florès et une autre île encore de la chaîne se prolongent considérablement, toutes quatre, dans la direction du sud, fournissant ainsi le premier modèle de ces déformations spéciales que reproduiront en les amplifiant tant de cartes portugaises et françaises[1].

Une petite île se détache au nord de la Sonde orientale, *Solitarya*, Seroua peut-être. Au nord-est de cet îlot, à la distance et dans la direction voulues, sont placées les îles de Banda, *ilhas de babaÿ*, avec l'inscription caractéristique *aquy a az maisiz* « *Ici il y a les macis.* »

Banda était connue, depuis les voyages de Nicolo di Conti, comme l'une des îles aux Épices, mais c'étaient les clous de girofle (*garofani*) que lui attribuait comme production particulière le célèbre voyageur italien[2]. Le livre de Varthema, imprimé pour la première fois à Rome en décembre 1510[3], a rendu à Banda sa véritable spécialité botanique, le muscadier[4], dont le noyau est la muscade, et

1. Encore à la fin du siècle, Linschoten assurait que la largeur de Java est « incongneue jusques à present, aucuns estimants quelle soit partie de la terre Australe qui regardant le cap de Bonne Esperance s'estend jusques a ceste coste. Toutes fois, elle est communement tenue pour Isle ». (*Hist. de la navigation de Jean Hugues de Linschot Hollandois aux Indes orientales*, etc., 3e éd., Amsterdam, 1638, in-fol., p. 35.)

2. Cf. Poggii Bracciolini Florentini, *Historiæ de varietate fortunæ. Ed. cit.*, p. 136.

3. *Itinerario de Ludovico de Varthema Bolognese nello Egypto, nella Suria, nella Arabia deserta et felice, nella Persia, nella India et nella Ethiopia. La fede, el vivere et costumi de tutte le prefate provincie. Con gratia et privilegio infra notato.* Stampato in Roma per maestro Stephano Guillireti de Loreno et maestro Hercule de Nani Bolognese ad instantia de maestro Ludovico de Henricis da Corneto Vicentino. Nel anno MDX a di VI de decembrio.

4. *Les Voyages de Ludovico di Varthema ou le Viateur en la plus grande partie d'Orient*, traduits de l'italien en français par Balarin de Raconis, publ.

dont l'arille est le *macis*, si recherchés de nos ancêtres[1] mais aujourd'hui en grande partie abandonnés l'un et l'autre.

Au commencement du XVIe siècle, le macis était encore un article de commerce fort important et notre cosmographe ne manque pas de signaler bien exactement le centre de production de cette précieuse marchandise. Il détermine plus loin avec la même netteté la patrie du clou de girofle.

Le petit groupe de Banda est couvert, du côté du nord, par des îles plus importantes, Céram avec ses annexes, Amboine, Honimoa, etc., et Bourou avec Amblauw. On reconnaît assez bien dans notre carte le tracé général de la côte sud de Céram, et un peu plus à l'ouest Amboine, puis Bourou. Mais aucune de ces terres ne porte de désignation particulière.

On ne trouve, non plus, aucun nom sur une grande île située un peu plus loin dans le nord-est et jointe aux précédentes par une zone épaisse d'écueils qui se contourne en une sorte de croissant irrégulier, dépassant un peu l'équateur du côté du nord. Cette terre ne peut être autre chose que la presqu'île septentrionale et occidentale de la Nouvelle-Guinée, le *Wonim-di-Atas* des cartes hollandaises modernes, augmenté des îles des Papous, qui en dépendent au nord et s'étendent jusqu'à la ligne. Entrevues par les Portugais, dès le début de leurs expéditions dans l'est, les îles mélanésiennes allaient être abordées un peu plus tard par Jorge de Meneses, auquel on en attribue généralement la découverte.

La carte des Reinel se termine par un certain nombre de petites terres irrégulièrement disséminées, les unes au nord, les autres au sud de l'équateur, et qui portent l'inscription, *ilhas de maluco domde a o cravo*. Ce sont les Moluques, la patrie du clou de girofle, une autre épice, très goûtée jadis, et qui occupait une large place dans les importations commerciales de l'Extrême-Orient en Europe[2]. Varthema avait le premier indiqué avec exactitude la véri-

par M. Ch. Schefer. (*Recueil de Voy. et de Docum. pour servir à l'hist. de la géogr. depuis le* XIIIe *jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*, etc.). Paris, 1882, in-8, t. IX, p. 241-244.

1. Voy. sur l'histoire de la muscade et du macis : W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, trad. Furcy-Renaud, t. II, p. 78, 500, 548, n. 2; 644-648; — *Les voyages en Asie au* XIVe *siècle du bienheureux frère Odoric de Pordenone*, publ. par M. H. Cordier (*Recueil de Voy. et de Docum.*, etc. Paris, 1891, in-8, t. X, p. 104, 140, 145-46, 161, 164-66, 169-71, 271).

2. Cf. W. Heid, *trad. cit.*, t. II, p. 603, etc.; H. Cordier, *Odoric de Pordenone, ed. cit.*, p. 145-150, etc.

table origine des clous de girofle que Nicolo di Conti faisait encore venir de Banda, ainsi que nous le rappelions plus haut. Dans cette partie de son récit, où le voyageur imagine, à l'aide des renseignements que lui fournissent ses compagnons de route, une expédition à *Monocq* qui n'a jamais été faite, on le voit expliquer comment « en ladicte ysle croist le clou de girofle et a plusieurs autres petites ysles autour qui sont deshabitées »[1].

Duarte Barbosa, en 1517, connaît par leurs noms cinq de ces îles Moluques. Ce sont : *Pachel* (Batchian), *Moreu* (Mareh), *Machian* (Makyan), *Tidor* et enfin *Ternate*[2]. Notre cartographe en dessine neuf qui comprennent, il est vrai, tout à la fois, les vraies Moluques et les terres, que Barbosa nommait *Andam*[3], correspondant très vraisemblablement au groupe d'Ombirah, qu'on laisse à droite en gagnant la baie de Batchian.

La carte des Reinel se termine du côté de l'est par une longue ligne, tracée au simple trait, qui doit représenter, tout à fait au hasard, la côte occidentale du Nouveau-Continent. Ces rivages, obliquement dirigés du sud-est au nord-ouest, viennent former avec ceux de l'Extrême-Orient de l'Asie qui marchent, du sud-ouest au nord-est, un large détroit, au milieu duquel les cartographes portugais ont disséminé les îles des *Chins*, ou Chinois.

V

Les Reinel avaient assurément puisé dans quelque portulan des premiers voyages aux Moluques les renseignements consignés sur la carte que je viens d'analyser. Une certaine connaissance d'un archipel se développant au sud de la presqu'île malaise, la mise

1. *Les Voyages de Ludovico di Varthema*, éd. Schefer, p. 244. L'étude du récit de Varthema m'a conduit à admettre avec Tiele (*De Europëers in der Maleischen Archipel* (*Bijdragen tot de Taal-Land-en Volken Kunde van Nederlandsch Indie*, IV v., 1 D. p. 322, 1878) et avec M. Schefer, que jamais le voyageur n'avait réellement fait le voyage aux îles des Épices, qu'il a raconté à la suite de celui de Sumatra et de la cité de Pédir. — Empoli parle aussi des girofles de Moluques : « È più avanti sono Maluc, donde viene garofani » (*Lettera di Giovanni da Empoli, ed. cit.*, p. 81).

2. *Ed. cit.*, p. 378-380.

3. *Ed. cit.*, p. 378.

en place relativement exacte des détroits de Saban et de Bangka, l'hypothèse d'un canal séparant du reste de Sumatra les cantons méridionaux de cette île, les notions assez précises sur l'orientation générale de la Sonde, le détroit de Madoura, les îles de Banda et le macis, Céram, Bourou et Amboine, les Moluques et le clou de girofle, enfin sur le pays des Chins ne peuvent avoir leur source que dans une relation quelconque de la mémorable expédition qui mit en 1512 aux mains des Portugais les îles des Épices.

Ce voyage si important, qui achevait la prise de possession par le Portugal du commerce de l'Extrême-Orient, avait été entrepris par ordre d'Albuquerque à la fin de décembre 1511[1]. Trois navires, montés par cent vingt hommes[2], étaient partis de Malacca sous les ordres d'Antonio d'Abreu, *capitão mõr*, qui s'était distingué au siège de cette ville[3]. Abreu commandait le navire *Santa-Caterina*, Francisco Serrão était sous-capitaine et montait un second navire dont le nom ne nous a pas été gardé; Simão Afonso était à bord d'une caravelle latine construite tout exprès pour le voyage. Les pilotes étaient Gonçalo d'Oliveira, *piloto mõr*, Luys Botim, Francisco Rodriguez dont nous retrouverons plus tard le nom et l'œuvre, enfin deux indigènes fournis par Nynapam, riche marchand de Malacca, qui fut autorisé à joindre à l'expédition une jonque chargée de marchandises avec un facteur, pour enseigner aux Portugais la traite des épices[4]. Le facteur portugais était João Freyre; l'écrivain, Diogo Borjes[5].

L'expédition, chargée de marchandises appropriées[6], avait pour

1. Barros, *op. cit.*, Dec. II, liv. VI, c. v. — Albuquerque (*Commentarios*, parte III, p. 184 et Correa (*op. cit.*, t. II, p. 265) donnent pour date le mois de novembre.

2. Il y avait, en outre, huit esclaves sur chaque bord pour le service des pompes.

3. Correa, *op. cit.*, t. II, p. 235. — « Antonio de Abreu que era homem de bom reçado. » — Cf. *Commentarios do grande Afonso dalboquerque capitão geral que foi das Indias Orientales*. Parte III, p. 182. Lisboa, Reg. Officin. Typogr., 1774, in-12, etc.

4. Correa, *op. cit.*, t. II, p. 215, 242. — Ce marchand malais est nommé Nehóda Ismaël par Barros et Ninachata dans les *Commentaires* d'Albuquerque (part. III, p. 183) qui nous apprennent que le capitaine de la jonque malaise partie et rentrée avec Abreu, s'appelait *Cogequirmani*.

5. Castanheda, *op. cit.*, l. III, c. LXXV. — Correa (t. II, p. 265) nomme le premier Gomez, le second Pero.

6. ... « roupas de Cambaya e outras cosas que valião en Maluco (Correa, *op. cit.*, t. II, p. 265).

objectif de découvrir la route des îles d'Épicerie, *ilhas d'Especearia*; le gouverneur de Malacca avait dressé des instructions spéciales, que Castanheda nous a conservées, sur la conduite à tenir à l'égard des naturels que l'on allait visiter[1].

Les journaux de bord de cette audacieuse entreprise n'ont pas été conservés, mais Antonio Galvão, le conquérant et l'apôtre des Moluques, en a donné, dans sa précieuse histoire des découvertes[2], des extraits étendus qui vont nous permettre de rectifier et de compléter les données géographiques de la carte marine des Reinel.

L'escadre portugaise, en quittant Malacca, s'engage dans le détroit de Saban, *estreito de Sabam*, longeant la côte de Sumatra et laissant à sa gauche, du côté du levant, d'autres îles nommées *Salites; q' chaman dos Salites*[3], et parvient à Palembang que Galvão donne comme une île distincte de Sumatra, *ylha de Palimbão*, ce qui concorde, on le voit, avec le tracé des Reinel. Au delà de Palembang est l'île de *Lusuparam*, Lucipara, un îlot tout au sud du détroit de Banka, à l'entrée de la mer de Java[4]. Abreu et

1. « Et a principal cousa q̃ ho gouernador deu ao capitão moor em regimento, et que lhe mais encomendou, foy que naquela viajem não fizesse presas nem tomadias, nem arribasse sobre nenhũa nao, nem lhe desse caça, nem sayse em nenhum porto, saluo hũa pessoa ou duas, et em todos os portos a que chegasse desse presentes aos reys et senhores da terra, ou aos gouernadores delas, et pera isso lhe deu escarlata baixa et outros panos somenos, et veludo de Meca, q̃ foy tomado en bũa nao de Calicut, nem doutras partes, assi nas ilhas do crauo como na das maças, ou fossem de mouros ou de gentios, antes lhes desse todo fauor et ajuda que lhes fosse necessario; et que do mesmo modo q̃ eles carregassem carregasse elo, goardando em tudo os costumes da terra et em Maluco nem em Banda não saysem nenhũs criados dos capitãos nem outras pessoas, saluo ho feytor et seu escriuão, et ate quatro pessoas que lhe pera isso ordenasse. (Castanheda, *loc. cit.*, p. 257.)

2. *Tratado que compõs o nobre e notavel capitão Antonio Galvão, dos diuersos e desuayrados caminhos, por onde nos tempos passados a pimenta e especearia veyo da India ás nossas partes, e assi de todos os descobrimentos antigos e modernos que são feitos ate a era de mil e quinhentos e cincoenta.* Éd. angl. London, Hakluyt Soc., 1862, in-8, p. 115-119.—L'auteur, qui terminait ce livre en 1553, est mort à Lisbonne en 1557. On connaît une édition rarissime de son livre publiée en 1563.

3. « Ilhas que se chamam Celate » (*Cartas de Affonso de Albuquerque seguidas de Documentos que as elucidam*, publicadas de ordem da classe de sciencias moraes, politicas e bellas lettras da Acad. Real das Sciencias de Lisboa. T. I, p. 65, Lisboa. Typ. da Acad. Real das Sciencias, 1884, in-4.

4. Voir la carte de Versteeg (*Oosterhelft der Residentie Palembang*). Lucipara est aussi le nom d'un cap qui forme la limite méridionale extrême du même détroit.

ses compagnons font voile pour l'île de ce nom, *pella nobre ylha da Java*, dont ils courent toute la côte vers l'est, pour pénétrer ensuite dans le canal qui la sépare de Madoura, *foram a Leste correndo sua costa per antre ella e a ylha de Madeira*. Les relations entre les explorateurs portugais et les indigènes ne furent probablement pas faciles ; du moins le journal, résumé par Galvão, ne fait-il guère l'éloge des mœurs et du caractère des Javanais[1].

Après Java et Madoura, nos navigateurs longent successivement les côtes septentrionales de *Bali*, d'*Anjano* (Lombok)[2], de *Simbaba* (Sumbawa), de *Solor*[3], de *Galao* (Kwella, Lomblen), de *Mauluea*[4] (Maloua, Ombai), de *Vitara* (Wetter), et enfin d'*Arus* (Arou), la patrie désormais célèbre des oiseaux de paradis[5].

Ils ont vu d'autres îles encore, sous le même parallèle, entre sept et huit degrés, « si voisines les unes des autres, qu'elles paraissaient ne faire qu'une seule terre »[6].

D'autres terres plus au nord nourrissent, dit Galvão, des peuples plus blancs, *gentes mais aluas*, vêtus de chemises, de pourpoints et de caleçons, comme les Portugais, *vestidas de camisas, gibões, e ceroulas como portugueses*, se servant de monnaie d'argent, *tem moeda de prata*, gouvernés enfin par des personnages ayant pour insignes des baguettes vermeilles et que notre auteur rattache pour toutes ces raisons à la Chine[7]. D'autres peuples encore sont

1. « A gente desta ylha he mais bellicosa e que menos tem en côta a vida que se sabe na redondeza, et dizem q' as molheres ganham soldo polas armas, e por qualquer cousa se desafiam e matam hus a outros, como se fazẽ a Mocos, e inuentam polejarem galos cõ naualhas, porq' ho principal seu de senfadamento he sanguinolento. » (Galvão, *ed. cit.*, p. 116). — Conti exprime sur les Javanais des sentiments à peu près identiques (Poggii Bracciolini Florentini *Historiæ de varietate fortunæ* libri IV. Lutetiæ Parisiorum, 1724, in-4, p. 133).

2. Le plus haut sommet de Lombok porte encore le nom de Rindjani.

3. Solor n'est pas immédiatement sur la route suivie par Abreu vers l'est, mais en est toute voisine et jouait probablement dès lors un rôle assez important dans la Sonde orientale, pour attirer son attention.

4. Je corrige ici le mot *Mauluca* du texte portugais.

5. « Arus, donde vê os passaros myrrados, q' sam mui estimados pera penachos. » (Galvão, *ed. cit.*, p. 116) — Voir ce que dit Linschoten des oiseaux de paradis.

6. « Et outras q' jazem nesta corda da parte do Sul, em sete ou oito graos daltura, et tam juntas hũas com as outras, q' parece toda hũa terra. » (Galvão, *ed. cit.*, p. 116.)

7. « Os q' gouernam a republica, trazẽ nas mãos varas vermelhas, por onde parece que deuem de ser da China e nam tam somente estas, mas ha por

tatoués, *gentes pintadas*, et on leur attribue ce nom de *Chins*, que les Reinel localisent, nous l'avons dit, tout au nord de leur carte. Il est assez difficile de baser quelque conjecture solide sur des descriptions d'un caractère aussi vague : étant donné surtout que Galvão a oublié de nous dire à quelle période de leur voyage ses compatriotes furent en rapport avec ces peuples demi-civilisés, dont les Malais orientaux fourniraient de nombreux exemples, depuis Bornéo et Célèbes jusqu'à Misool et Salwattie.

Antonio d'Abreu, n'ayant pas trouvé les îles qu'il cherche, en poursuivant sa route à l'est de la Sonde, se décide à remonter au nord. Il découvre le groupe de Banda, *Rosolanguim* (Rosingain), *Gumuape* (Gounong Api)[1], gagne *Burro* (Bourou), puis Amboine (*Amboino*), visite la côte d'Honimoa? (*Wonim-di-Muar*); enfin d'Amboine atteint Céram où il jette l'ancre au fond de la baie de Tarouno, où la rivière Kolli-Kolli porte encore le nom que le commandant portugais attribue à son mouillage (*Guli-Guli*)[2].

Les insulaires de cette partie de Céram étaient anthropophages, et nos navigateurs virent avec horreur dans leurs cases des cadavres humains dont ces cannibales faisaient leur nourriture.

C'est dans la baie de Tarouno qu'on brûla le navire de Serrão qui ne pouvait plus servir : cette baie fut le terme du voyage pour la plupart des hommes qui composaient l'expédition. Ceux-là seuls, en effet, une dizaine en tout, Serrão à leur tête, allèrent jusqu'aux Moluques, ou, comme on disait alors, aux îles du Clou, *ylhas do crauo,* qui échappèrent au naufrage de la jonque sur

aqui outras de gentes pintadas, que dizem ser dos Chins pouoadas. » (Galvão, *ed. cit.*, p. 117.)

1. Je rétablis ici *Rosolanguim*, énuméré par Galvão entre Wetter et Arou. Rosingain est si près de la Grande Banda qu'il est impossible d'admettre qu'ayant vu la première, les trois vaisseaux d'Abreu n'aient point vu la seconde. Le Gunong Api, la montagne de feu, n'est guère loin dans l'ouest et l'éruption de son volcan ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention des navigateurs « porque do mais alto della (ylheta) corre sempre e de contino ate o mar ribeiras de fogo, cousa muito pera ver. » (Galvão, *ed. cit.*, p. 117). C'est une interpolation d'Hakluyt qui, dans le texte anglais de 1601, traduit Gumnape par Ternati; le texte portugais mentionne seulement *ylheta que se chama o Gumuapé.*

2. « Daqui foram aa ylla de Burro et Damboino, et costearam a costa daq'lla q' se chama de Muar. Damboino surgiram em hũ porto, q' se diz Guli-Guli, saltaram em terra, tomaram hũa pouoaçam que ali estaua, e acharam nas casas homẽs mortos dependurados porque comem carne humana. » (Galvão, p. 117.) — *Gulli-Gulli, Ceiram, Bouro* (Rodrigues).

laquelle le second d'Abreu avait pris place pour rentrer à Malacca. On avait acquis cette jonque à Banda en même temps qu'on y chargeait de la muscade, du macis et du girofle [1].

La jonque se perdit sur les basses de Lusupino ou Lucupino [2], et il fallut tout le sang-froid, tout le courage de Serrão et de ses compagnons pour sortir sains et saufs de la lutte qu'ils eurent à soutenir, à peine sauvés des flots, contre une troupe de pirates malais. Cernés par ceux qu'ils croyaient déjà leurs prisonniers, les barbares durent se résigner à conduire les débris de l'expédition portugaise à Amboine. Les Portugais et ceux de Malacca qu'ils avaient avec eux, bien reçus par les gens de *Rucutelo* (Houkourila, sur la côte sud-est de l'île), leur vinrent en aide dans une expédition contre ceux de Veranula, *ciudad finitima de Batochina, Bachan* (Batchian), au sud des Moluques. Le bruit des victoires remportées par les gens d'Amboine, grâce au concours de Serrão, vint bien vite aux oreilles des rois de Ternate et de Tidor, et le premier, Boleyse, s'empressa d'envoyer une ambassade auprès de ces belliqueux étrangers, dont il comptait tirer un grand profit dans ses guerres contre ses voisins. Argensola donne de longs détails sur la venue à Amboine des dix navires et des mille soldats de Ternate, et sur la réception solennelle faite dans son île par Boleyse à Serrão et à ses compagnons [3].

« Ce furent les premiers Portugais, dit de son côté Galvão [4], qui

1. Il s'est glissé, dans le texte imprimé de Galvão, une grossière erreur à propos de Banda qu'il place par 8° de latitude sud. « Banda *q' estaa em oito graos da parte do Sul.* » Or les îles Banda sont entre 4° et 5°. Je suppose qu'en composant le texte de Galvão on aura pris un 5 pour 8 et traduit le chiffre mal lu par le mot *oito*.

2. « Padeció su Junco naufragio en las Islas de Lucupino, q̃ significa islas de tortugas, cuya abundancia y grandeza los dieron el nombre » (Argensola, *op. cit.*, p. 6). Ces îles de Lucopino sont sans aucun doute les îlots de Lucipara, isolés dans le milieu de la mer de Banda, entre Amboine et la Sonde. La carte de Melvill von Carnbee (1854) inscrit, à côté du mot *Lucipara, Schild pad E^n*, îles des Tortues.

3. Argensola, *Conquista de las islas Malucas*, *ed. cit.*, p. 7-8. — Correa a donné de toute cette histoire une version erronée ; il a cru en effet que le Serrão parvenu à Ternate était, non pas le lieutenant d'Abreu, mais un autre Serrão envoyé comme facteur à Banda, par Gracia de Sá, capitaine de Malacca en 1518 (Correa, *op. cit.*, t. II, p. 710.)

4. Par une singulière distraction, le vieux texte portugais de 1562, qui n'est décidément pas soigné, a remplacé le mot de Portugais par celui d'Espagnol, *Espanhoes*, et l'on y lit la phrase « *foram hos primeyros* ESPANHOES que viram

vinrent aux îles du Clou, qui gisent à un degré de la ligne vers le nord. Ils y restèrent sept ou huit ans[1]. »

Antonio d'Abreu suivit sa route pour Malacca, avec la *Santa-Caterina*, la caravelle latine et la jonque de Nynapam, ayant découvert toute cette mer et les terres nommées ci-dessus, mais il mourut en chemin en revenant en Portugal rendre compte de sa mission[2].

Le 20 mai 1513, un vaisseau rentrait à Lisbonne de Malacca avec 1,901 quintaux de noix muscades, 553 quintaux de macis, etc., etc. Tout porte à croire que c'était, sinon la *Santa-Caterina* elle-même, du moins un bâtiment rapportant les épices chargées à Banda par Abreu au printemps de l'année précédente[3].

VI

En même temps que l'expédition d'Abreu partait de Malacca, un autre navire se dirigeait également vers l'est pour faire des découvertes. Ce navire était commandé par un homme de mer, qui devait, un peu plus tard, attacher son nom à l'une des plus grandes entreprises qu'il ait été donné à l'homme de tenter : c'était MAGELLAN. Faisait-il tout d'abord partie de l'escadre d'Abreu, comme l'ont assuré quelques historiens portugais? Avait-il une mission spéciale à remplir pour Albuquerque dans les mers orientales? Aucun document précis ne nous a été conservé sur ce voyage, et l'on sait seulement que celui qui, quelques années plus tard, allait commander la première expédition autour du monde, s'avança hardiment à 600 lieues à l'est de Malacca,

as ylhas do crauo, que jazem da linha contra ho Norte em hum grao, onde esteueram sete ou oyto annos. Antonio Dabreu fez su caminho pera Malaca, deixando descuberto todo aquelle mar et terra nomeadas. » (Galvão, p. 119). Dès 1601 Hakluyt avait corrigé l'erreur.

1. Neuf ans même, en ce qui concerne Serrão (Cf. Argensola, *op. cit.*, p. 14).

2. Barros, *op. cit.*, Dec. III, liv. V, cap. VI.

3. Cf. W. Heid, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, trad. fr. de Furcy Renaud. Leipzig, 1886, in-8, vol. II, p. 548, n. 2.— Abreu avait été, en effet, retenu quelque temps à Malacca, avant de gagner Cochin, pour prêter son concours à diverses entreprises tentées alors contre les Malais (Cf. Correa, *op. cit.*, t. II, p. 280-287). On ne saurait donc s'étonner de voir son navire rentrer seulement à Lisbonne en mai 1513.

jusqu'à certaines îles, *vnas Islas*, où il put se mettre en communication avec Francisco Serrão, déjà réfugié à Ternate [1]. On ignore quelles sont ces îles; il pourrait bien se faire qu'elles correspondent à quelque point de la côte nord de la Nouvelle-Guinée, dont Texeira, beaucoup plus tard, attribuait à Magellan la découverte.

Quoi qu'il en soit, les renseignements rapportés par Magellan comme ceux qu'on devait à Abreu furent gardés secrets par le gouvernement des Indes. Giovanni da Empoli ne connaissait encore que vaguement ces divers voyages à la fin de 1515, et la lettre qu'il écrivit de Cochin le 16 novembre de cette année [2] mentionne seulement le retour dans ce port de deux des compagnons de naufrage de Serrão et la réussite d'une seconde expédition aux Moluques, d'ailleurs à peu près inconnue, qui suivit la première. Il s'agit très probablement du voyage d'Antonio de Miranda, qui alla créer à Tidor et à Ternate les deux premiers établissements qu'aient eus les Portugais dans ces îles.

La troisième expédition des Portugais aux Moluques, commandée par Tristan de Meneses, devança de six mois seulement l'arrivée

1. « En este mismo tẽpo, auiendo Magallanes passado seys cientas leguas adelante hazia Malaca, se hallaua en vnas Islas, desde donde se correspondia cõ Serrano. El qual, como le auia sucedido tã bien en Ternate cõ Boleyse, escriuio a su amigo los fauores y riquezas, que del auio recibido, y que per se boluiesse a su compañia. Magallanes dexando persuadir, propuso la yda al Maluco : pero en caso que en Portugal no premiassen sus seruicios como pretẽdia, desde donde luego tomaria la derrota de Ternate, cõ cuyo Reye en nueue años enriquecio Serrano tanto. » (Argensola, *op. cit.*, p. 15.)

2. Cf. *Capitoli di una Lettera, che scrive Giovani da Empoli Fiorentino, de' di* 15 *di Novembre* 1515, *in Cuccino, città d'India ; venuta in Cananor per Cambaia* 7 *detto et ricevuta in Lisbona a di* 22 *d'ottobre* 1516 (*Biblioth. Magliabecchiana*, Cod. 80 della classa XIII, publiée par Gråberg de Hemsö à la suite de la lettre d'Empoli déjà citée (*Archiv. storic. italiano. App.*, t. III, p. 85-86). Voici le texte d'Empoli : « Di Malacca sono venuti navi e giunchi con molta quantità di specie, garofali, macis, nuce, sandali et altre richezze. Hanno discoperto le cinque isole di garofani ; e sono signori dui Portogalesi ; comandano e reggono la terra a bacchetta : terra di molta carne, larance, limoni et arbori di garofali che per sè medesimi nascono senza altro, che sono come a noi i boschi. Sono come melaranci, et fanno quelli rami di fiori ; e quelli che sono grossi più degli altri, sono che li lasciano troppo stare in su li arboli. *Qui ci è dui che sono stati là tre anni, che si perderono quando di qua erano l'altra fiata e forono straportati là ; e son vi stati sino abbiamo mandato a discoprire que' luoghi, dove li abbiamo trovati.* Iddio sia laudato di tanta grazia e gran cose ! »

par le nord des survivants de l'expédition de Magellan. Elle avai pour principal objectif de ramener de Ternate Francisco Serrão, qui depuis son naufrage vivait près de Boleyse, dont il était devenu l'ami, et qui avait acquis dans les îles une grosse fortune et une influence énorme.

Ancien ami de Magellan, auteur d'une correspondance dont, nous l'avons vu plus haut, ce dernier avait tiré parti pour convaincre les conseillers de Charles-Quint, Serrão inspirait des craintes fort sérieuses au gouvernement des Indes.

On redoutait, à bon escient, une intervention en faveur des Espagnols quand ils se présenteraient avec Magellan à leur tête[1]. Serrão dut s'embarquer à bord d'un des navires de Tristan, chargé, il est vrai, d'une mission spéciale de Boleyse pour le roi D. Manuel. Une tempête dispersa l'escadre et Serrão mourut obscurément, dans une embuscade d'Indiens, le jour même, à ce que l'on assure, où Magellan tombait lui aussi sous les coups des Mores de Çebù (27 avril 1521)[2].

En dehors de ses lettres à Magellan, qui n'ont pas été conservées, Francisco Serrão n'avait rien rédigé sur son voyage et sur son séjour aux Moluques, et le petit opuscule que l'on a récemment publié sous son nom, n'est qu'une sorte de roman géographique à peu près sans valeur[3].

C'est donc, en somme, le portulan d'Abreu, augmenté de quelques données encore vagues sur les Moluques, tirées peut-être des lettres de Serrão à Magellan, qui constitue la base des additions faites à la carte des mers d'Orient par les deux Reinel.

1. On peut voir dans les procès-verbaux de la Junte de 1524 *para determinar la posesion y propriedad de las islas Malucas* (Navarrete, t. IV, p. 371 qu'il passait, en effet, pour avoir soutenu auprès du roi indigène, son ami, les intérêts de l'Espagne, *á cuyo Rey habia dicho muchas veces apretándole la mano, que aquellas islas eran del Rey de Castilla.*

2. Argensola, *op. cit.*, p. 17.

3. Lord Stanley d'Alderley a imprimé une traduction de ce factum à la fin de l'édition de Duarte Barbosa qu'il a donnée à l'*Hakluyt Society* (*A Description of the coasts of East Africa and Malebar in the beginning of the sixteenth century* by Duarte Barbosa, etc. London, 1866, in-8, p. 225). Le chef de l'expédition est appelé *Juan* dans le titre et *Francisco* dans le corps du récit; la date, rectifiée par lord Stanley, est *1522* dans le manuscrit original (Bibl. roy. de Munich, n° 570) et le petit bateau, monté par cinq Malais, trois Portugais et un Castillan, se promène avec une admirable désinvolture de Malacca à Pegu, pour toucher à Pedir sur Sumatra, puis à *Bandan*, aux îles de *Malut*

VII

Les contours de l'Indonésie se retrouvent tout à fait identiques sur une autre carte à peu près contemporaine, et qui porte le n° 3 du même dossier composite du *Hauptconservatorium* de Munich[1], dont le n° 4 est le document que nous venons d'étudier.

Cette magnifique pièce, que Kunstmann a publiée en partie dans son atlas, est un grand planisphère, deux fois plus large (1m,24) que haut (0m,62)[2]. Elle ne porte pas de date, mais elle a dû être exécutée en 1517[3]. On y voit, en effet, représentés avec quelques indécisions, les contours de la presqu'île yucatèque découverte cette année même, au prix de grands sacrifices, par Francisco Hernandez de Cordova, et ceux du littoral de la mer du Sud, MAR VISTO PELOS CASTELHANOS, à une certaine distance à l'ouest et à l'est des îles des Perles visitées dans le même temps par Vasco Nuñez de Balboa. De plus, un pavillon portugais est planté sur un point du rivage du Céleste-Empire; or, nous savons que si les couleurs de Portugal ont été montrées en Chine dès 1514, ce n'est que trois ans plus tard que Rafaël Perestello rapporta, d'un voyage fait à bord d'une jonque, quelques rares informations sur cette contrée, où ce négociant avait d'ailleurs réalisé d'immenses bénéfices[4].

La carte n° 3 du *Hauptconservatorium* n'a pas de nom d'auteur, ou si elle a été signée, le nom a été emporté dans la brutale déchirure qui a arraché l'angle inférieur gauche du parchemin. Mais on peut, sans aucune hésitation, assurer que cet auteur appartient à l'école portugaise; certains détails d'exécution tendraient même

(les Moluques) et en particulier à *Tidory*, à *Borney* (Bornéo), à *Zayton* (Canton) et enfin à Java.

1. J'ai étudié ce document à l'aide d'une belle copie en couleur sur vélin, que possède la Bibliothèque nationale (Inv. Gén., n° 1020 = 5627).

2. *Atlas zur Entdeckunggeschichte Amerikas*, etc. Bl. IV.

3. Fr. Kunstmann, *Ueber einige der ältesten Karten Amerikas*, p. 130. — Cf. H. Harrisse, *Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages* (*Recueil de Voy. et de Docum. pour servir à l'hist. de la géographie depuis le* XIIIe *jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*, t. I, p. 167. Paris, 1882, gr. in-8). — La Bibliothèque nationale de Paris possède une bonne copie en couleur du document tout entier sous le n° 5627 (Inv. Gén., n° 1020).

4. Cf. Ljungstedt (A.)., *An historical Sketch of the Portuguese Settlements in China*. Boston, 1836, 1 vol. in-8, p. 1.

à faire croire qu'il se rattache à l'atelier des Reinel. Il a gardé le mince filet vert qui court le long des côtes et les massifs verdoyants qui indiquaient les montagnes, les deux types de roses des vents à pointes droites ou échancrées, la forme toute spéciale de l'aiguille de la boussole, etc. Mais les grandes inscriptions sont en capitales romaines, l'intérieur des terres est faiblement teinté de jaune et, surtout, les roses ou les pavillons sont richement dorés ou argentés, tandis que de jolis petits navires, finement miniaturés, voguent sur toutes les mers.

Ce n'est donc pas une carte de navigation, c'est une carte de luxe, telle qu'on peut se figurer une œuvre destinée à quelque personnage princier.

Le parchemin, deux fois plus large que haut, ainsi que nous venons de le dire, est exactement coupé en deux par une méridienne formée de petits cercles rouges, espacés de degré en degré, et qui correspond à la ligne de démarcation pontificale de 1494, séparant la terre de Brésil (*t. brasilli*) d'une part et de l'autre les terres des Corte Real, comprises dans la zone portugaise, du reste de l'Amérique, dévolue aux Espagnols. La délimitation est extrêmement nette : le monde espagnol est tout entier à gauche de la ligne, le monde portugais en occupe toute la droite. Or, par une concession tout à fait inattendue, l'auteur, qui appartient sans aucun doute à la nationalité portugaise et se rattache, nous venons de le dire, à l'école des Reinel par maints détails d'exécution, place les îles Moluques à l'extrémité occidentale de sa carte, c'est-à-dire *dans le carré des possessions espagnoles.*

Un sujet loyal de Sa Majesté Très-Fidèle n'eût pas consenti à trahir ainsi sur le parchemin une cause nationale. Les Portugais se disaient chez eux dans les îles de l'est, si éloignées qu'elles fussent de la ligne de démarcation, et leurs astrologues ou leurs pilotes raccourcissaient systématiquement la route de Calicut par la côte de Guinée, pour pouvoir maintenir toutes les îles des Épices dans la zone lusitanienne[1].

Pour qu'un cosmographe portugais ait embrassé la cause de l'Espagne d'une façon aussi manifeste que l'auteur de la carte dont nous discutons l'origine, il fallait qu'il appartînt à cette petite troupe de mécontents qui abandonnèrent le Portugal et prirent du service à Séville, dans les premières années du règne de Charles-Quint.

1. Cf. Navarrete, t. IV, p. 347, 348, etc.

Le plus célèbre de ces transfuges, Magellan, avait apporté, avec lui, nous l'avons déjà rappelé plus haut, un planisphère composé spécialement pour les besoins de la cause qu'il venait plaider en Espagne, et nous avons pensé, un moment, que la carte n° 3 du *Hauptconservatorium* exécutée avec luxe, suivant les principes des Reinel, dans le courant de 1517, c'est-à-dire très peu de temps avant le passage de Magellan en Espagne, pouvait être précisément ce planisphère dessiné par Pedro Reinel, dont nous parle Argensola[1].

Mais cette hypothèse doit être tout à fait écartée. En effet, Magellan a écrit pour le roi un court *mémorial* dont Navarrete a publié le texte[2], et un certain nombre des longitudes calculées par le grand navigateur et consignées par lui dans cette courte note sont tout à fait inconciliables avec celles de notre carte[3].

Elle n'est point non plus en harmonie avec les données adoptées plus tard (1524) à la junte de Badajoz par les astrologues et les pilotes de la *casa da contratacion*[4], à la tête desquels figurait Simon de Alcaçaba; ce n'est donc point encore l'œuvre de ce cosmographe que nous avons sous les yeux.

Diego Ribeiro, le troisième des transfuges venus de Portugal, est à Séville dès 1519, mais son rôle se borne tout d'abord à co-

1. Cf. Argensola, *ed. cit.*, p. 16.

2. *Memorial que dejó al Rey Fernando de Magallanes cuando partió a su expedicion, declarando las alturas y situacion de las islas de la Especeria y de las costas y cabos principales que entraban en la demarcacion de la Corona de Aragon* (Navarrete, *col. cit.*, t. IV, p. 188).

3. Les longitudes varient peu du document écrit au document figuré pour le cap Saint-Augustin ou pour Sant Anton des îles du cap Vert, mais il y a une différence de 10 à 11 degrés pour le cap de Bonne-Espérance, reporté beaucoup trop vers l'ouest par Magellan; l'erreur en sens inverse pour le *c. de Sancta Maria* est de près de 4 degrés; il y a 3 degrés encore de différence pour Malacca, etc., etc.

4. C'étaient D. Hernando Colon, Simon de Alcazaba, le docteur Salaya, Pero Ruiz de Villegas, fray Tomás Duran et le capitaine Juan Sebastian del Cano, astrologues et pilotes. Simon de Alcazaba fut récusé par le roi de Portugal « por haber seido su vasallo y natural di aquel reino, y dice que se viene contra su voluntad, y que por esto le tiene por sospechoso ». Il fut remplacé par le maestro Alcaraz (Navarrete, t. IV, p. 328-329, 361). Le bachelier Tarragona, pilote major, Sebastian Cabot, capitaine et pilote major, Juan Vespuchi, pilote et les autres pilotes de la *casa de contratacion*, Diego Rivero enfin assistaient comme conseils aux conférences particulières des Espagnols (*id*, p. 331, 339).

pier les cartes des Reinel, comme l'assure le facteur Sebastian Alvarez[1].

Je ne vois donc que ces derniers pilotes, auxquels il soit possible d'attribuer la paternité d'un monument qui porte d'ailleurs jusqu'à un certain point la marque de leur travail.

Cette pièce est la dernière en date de celles qu'il est permis de comprendre provisoirement dans leur œuvre. Elle fixe l'état des connaissances acquises en Portugal sur l'Extrême-Orient, au moment où le premier voyage autour du globe va si grandement élargir le champ des navigations lointaines, entre la Plata, d'une part, dont Solis a marqué l'embouchure, et de l'autre les rivages de la Chine où Andrade et Pires viennent de débarquer.

VIII

Pedro Reinel avait assurément formé quelques élèves, avant d'abandonner sa patrie pour l'Espagne. L'un des pilotes portugais, qui continuent le plus nettement la tradition de ce cosmographe, est Francisco Rodriguez, le pilote de la caravelle latine du voyage de 1511, dont les *Commentaires* d'Albuquerque célèbrent les services nautiques et l'habileté cartographique[2] et auquel on doit un important atlas conservé à Lisbonne. Cet atlas, reproduit en esquisses par Santarem[3] dans sa célèbre collection, contient une série de feuilles, qui représentent à grande échelle toute la navigation de l'archipel Indien. C'est comme une édition, très agrandie et fort améliorée, de la petite carte qui a été le point de départ de notre travail. La feuille n° 18 met en place *Niquibar* et *Gamisspolla*, et l'île du poivre, Sumatra (*esta ilha terra de Çamara, homde a muita pimenta*) avec *Pidir* et *paccim*, et en face la péninsule malaise qui porte les noms de *Quedaa*, *rio do trom*, *baixos de capacia*, *rio de mellãa*, *muar*, *rio fermosso*, et enfin *Sangipura*, Singapour.

1. Navarrete, t. IV, p. 155.

2. « Francisco Rodriguez, homem mancebo, que sempre andou na India per piloto e sabia mui bem fazer hum padrão ». (*Ed. cit.*, parte III, p. 182.)

3. *Portulan dressé entre les années* 1524-1530 *par Francisco Rodriguez, pilote portugais qui a fait le voyage aux Moluques* (Santarem, *col. cit.*). — Il va sans dire que les dates assignées à l'atlas sont données par Santarem, qui ignorait que Rodriguez fût déjà à Malacca en 1511.

Rodriguez corrige l'erreur de ses devanciers, en soudant les deux fragments jusque-là séparés de la terre sumatraise; l'île de Palembang disparaît, c'est la fin de la grande île, *ista he a fim da ilha de Çamatara* (feuille n° 19).

Il marque pour la première fois sur la carte le nom de l'île de Banka qu'il confond du reste avec la ville de Bantam (*ilha de banta*). Il sait comment s'appelle le détroit qui sépare Java (*ilha de Iaaos*) de Sumatra; *se chama Ssunda,* c'est la Sonde.

Il a recueilli, chemin faisant, quelques noms de localités javanaises, *Ssurubaya*, Sourabaya, *Gracic*, Grésik.

Il énumère plus complètement que ses devanciers les autres grandes îles de la chaîne : *Ilha de Madura*, Madoura; *Ballaram*. Bali; *Lamboquo*, Lombok; *Ssimbaua*, Sumbawa; *Aramaram*, Mangerai, l'un des noms de Flores[1]; *Cabo de Frollis*, Floreshoofd; *Ilha de Solor*, Solor; *Batutara*, Wetter; Timor enfin, *ilha de Timor*, *homde nace o ssamdalo*. Giovanni da Empoli avait déjà donné Timor, comme le pays du santal. *Timor, onde viene sandali bianco e vermiglio*[2]. Duarte Barbosa parle aussi du santal de Timor et du commerce important qui se fait de ce bois aromatique dans l'Inde et la Perse[3].

Borneo, les îles de Banda (*ilhas de bainda, homde nacem ass maças*) Céram (*Ceiram*) Bourou (*Bouro*) sont indiqués. Il en est de même de *Gulli-Gulli*, où Rodriguez avait hiverné en 1511-1512 avec Abreu et Serrão. Le groupe d'Arrou (*Huro*) porte encore le nom de *I. dos papagaios*; Rodriguez a pris pour des perroquets les oiseaux de paradis, que ces îles commencent à exporter en grand nombre[4].

1. Est-ce à Mangerai, l'un des noms de Florès, que correspond ainsi Aramaram, ou ce mot n'est-il pas plutôt une forme un peu durcie d'Olemolem, nom d'une des tribus de la bande nord de l'île?

2. *Lettera di Giovanni da Empoli, ed. cit.*, p. 81.

3. « Nesta ilha (de Timor) ha muytos sandalos branquos que hos Mouros muyto estimaom na India e Persia, honde se gasta muyta soma deles e tem grande valia na Malabr, Narsyngua, e Cambaya » (*Livro de Duarte Barbosa, ed. cit.*, p. 377).

4. Rodriguez connaît aussi, bien mieux que ses devanciers, les côtes de la Chine et l'une de ses cartes remonte jusqu'à Pekin, dont elle dresse le plan et enseigne la route. On peut se demander dans quelle mesure les contours relativement précis des cartes de Rodriguez n'ont pas été empruntés par ce pilote à une pièce indigène dont Albuquerque lui avait fait faire un extrait pour le roi de Portugal avant son départ avec Abreu. Il est question de cette pièce, dont l'original était dès lors perdu, dans une lettre du grand capitaine,

Les Moluques font l'objet d'une mention spéciale : *estas quatro ilhas* [...?] *ssam as do Maluquo homde nace o cravo.*

Nous retrouvons, enfin, dans le nord-est, la grande terre figurée déjà par les Reinel et qui cette fois porte un nom, désormais célèbre dans les annales des navigations orientales, *Ilha de papoia,* l'île des Papous, la péninsule occidentale de la Nouvelle-Guinée avec les îles secondaires qui l'entourent[1].

récemment publiée qui porte la date du 1er avril 1512 (*Cartas de Affonso de Albuquerque seguitas de Documentos que as elucidam* etc., t. I. p. 64-65. Lisboa, Typ. da Acad. Real das sciencias. 1884, in-4°). Voici le texte d'Albuquerque :

« Tambem vos vay hum pedaço de padram que se tirou dũa gramde carta dum piloto de jaoa, aquall tinha ho cabo de boõa esperamça, portugall e a terra de brasyll, ho mar rroxo e ho mar da persia, as ilhas do crauo, a navegaçãm dos chins e gores, com suas lynhas e caminhos dereytos por omde as naos hiam, e ho sertãm, quaees reynos comfynauam huns cos outros; parece me, senhor, que foy a milhor cousa que eu nunca vy, e voss alteza ouuera de folgar muyto de ha ver; tinha os nomes por letra jaoa, e eu trazio jao que sabia ler e espreuer; mãmdou esse pedaço a voss alteza, *que francisco rrodiguez empramtõu sobre a outra,* domde voss alteza poderá ver verdadeiramente os chins domde ven e os gores, e as vossas naos ho caminho que am de fazer pera as ilhas do crauo e as minas do ouro omde sam, e a ilha de jaoa e de bamdam, de nos nozcada e maças e a terra del rrey de Syam e asy o cabo da terra da nauegaçam dos chins, e asy para omde volve e como daly a diamte nam nauegam : *a carta primcipall se perdeo em froll de la mar*; co piloto e com pero dalpoem pratiquey ho symtir desta carta, pera la saberem dar rezam a voss alteza; temde este pedaço de padram por cousa muyto certa e muyto sabida, porque he a mesma nauegaçam por omde eles vam o vem mingua lhe o arcepedego das ilhas que se chamam *celate*, que jazem amtre jaoa e malaca. »

Il paraît résulter de cette lettre d'Albuquerque que Rodriguez avait fait une sorte d'adaptation d'une grande carte javanaise, ou plutôt arabe, détruite depuis lors, et sur laquelle on ne s'explique pas aisément, il faut bien le reconnaître, les indications relatives au Portugal et surtout au Brésil. Il est assez probable que, suivant les habitudes des cartographes de son temps, Rodriguez avait introduit dans un cadre de sa fabrication les dessins fournis par la composition indigène et que c'est à l'ensemble ainsi obtenu que s'adressent les éloges d'Albuquerque.

Quoi qu'il en soit, l'atlas de Rodriguez que Santarem nous a conservé, postérieur en date au *padram* de 1512, doit se ressentir de l'influence exercée par ce document sur l'œuvre du cartographe portugais.

On ne sait d'ailleurs presque rien de bien précis sur les cartes des Arabes et des Chinois, relatives à l'Extrême-Orient, et il est impossible, pour l'instant, de déterminer leur part d'action dans les progrès de la géographie portugaise au commencement du XVIe siècle.

1. Je ne lis pas complètement la légende qui suit les mots *Ilha de Papoia* dans la copie de Santarem. Je crois pourtant comprendre qu'elle donne l'in-

La grand'route de l'archipel Indien est connue jusque vers ses extrémités les plus orientales et si l'œuvre des Reinel et de leur école n'est pas encore complète, du moins les navigateurs ont-ils dès lors à peu près les moyens de gagner la Sonde, Banda et les Moluques avec une sécurité relative.

Les cartes de Diego Ribeiro de 1529 constatent ingénieusement ces progrès énormes dans la connaissance des mers de l'Extrême-Orient.

Une flotte entière y est peinte, marchant à toutes voiles dans les routes récemment ouvertes, et chacun des jolis petits navires, qui passent sous les yeux du lecteur, lui jette la triomphante devise : *Vengo de Maluco*, *Vay à Maluco*, JE VIENS DES MOLUQUES, JE VAIS AUX MOLUQUES.

dication de la distance de ce point à la terre Sauta Cruz, par conséquent à la ligne de démarcation pontificale qui longe à l'ouest cette terre, c'est-à-dire le Brésil.

NOTES
SUR LA RIVIÈRE NOIRE ET LE MONT BA-VI (TONKIN)

PAR G. DUMOUTIER
Chargé de mission du Ministère de l'Instruction publique.

Géographie, orographie.

La rivière Noire, que les Annamites appellent Song-Bo, est un des principaux affluents du fleuve Rouge. Elle prend sa source en Chine, dans la préfecture de Pou-Eul, et descend sous le nom de Pa-Pien-Kiang d'un massif montagneux qui donne également naissance au Mékong.

Elle reçoit, sur le territoire chinois, deux ruisseaux assez importants, le Ha-Mo et le Sa-Pou, qui descendent de Ta-Lang.

Après la réunion de ces trois cours d'eau, la rivière prend le nom de Li-Siên-Kiâng, traverse en se dirigeant vers le sud-est, une petite partie de Laos septentrional et pénètre ensuite sur le territoire annamite où elle coule presque parallèlement au fleuve Rouge jusque vers le barrage de Cho-Bo appelé aussi Hao-Trang. Puis, après avoir fait un coude brusque, elle remonte vers le nord, traverse les gorges de Phu'o'ng-Lam, et va baigner le pied du Ba-Vi, avant de se jeter dans le fleuve Rouge, au-dessous de Hung-Hoa.

La géographie de la rivière Noire n'est guère connue que depuis ces dernières années, et cela, grâce à divers itinéraires civils et militaires, aux travaux des officiers topographes du corps d'occupation et aux voyages de M. Pavie.

Les affluents principaux sont :

1° Sur la rive droite, le Song-Na qui vient du Yûng-Nan et se jette à Laï-Châu. Cette rivière serait assez navigable malgré les rapides, et on pourrait, dit-on, descendre de la frontière de Chine à Laï-Châu par le Song-Na avec des pirogues indigènes portant jusqu'à vingt hommes. Cette rivière a un affluent, le Nam-Lun, qui est navigable à partir de Phong-Tho;

2° Le Nam-Ma, qui est peu considérable et impropre à la navigation pendant la plus grande partie de la saison sèche;

3° Le Nam-Mo, navigable aux sampans indigènes sur une partie seulement de son parcours, vers Hiên-Traï; il arrose presque tout le district de Chieu-Tan, descendant de Binh-Lu; la partie supérieure prend le nom de Ngoi-Mac;

4° Le Song-Hoa qui reçoit plusieurs affluents et arrose le district de Phu-Yên.

A partir du Song-Hoa et jusqu'au confluent du fleuve Rouge sur la rive gauche, on ne compte plus que quelques torrents et arroyos sans importance, à l'exception toutefois de celui de Tu-Vu qui arrose toute la région de Yên-Lang.

Sur la rive droite, les affluents sont insignifiants; aucun d'eux n'est navigable. Ce sont des torrents, la plupart encombrés de roches, comme le Suoï-Nuôm près le rapide de Chuông, le Suoï-Lang, qui aboutit au rapide de Vot-Mê, et l'arroyo de Cao-Phong.

Au point de vue de la navigabilité, la rivière Noire peut se diviser en trois sections : la première, du confluent au barrage de Hao-Trang; la seconde, de Hao-Trang à Laï-Châu; la troisième, de Lai-Châu à la frontière.

La première section comprend environ 80 kilomètres : elle est, sauf en certains points peu nombreux, pendant la saison sèche, accessible à toutes les chaloupes de commerce. Les Messageries fluviales ont établi depuis le commencement de cette année, un service régulier, du confluent au barrage.

Le confluent est obstrué par de nombreux bancs de sable au travers desquels il faut chercher un chenal. Depuis Trong Ha, qui est le point de passage de la route de Son-Tây à Hung-hoa, jusqu'à Phu'o'ng-Lam, le cours de la rivière est calme et régulier; sur la rive droite, on rencontre le poste de Bat-Bat près du village de ce nom; on passe la route de Son-Tay à Phuc-Lam : les rues de ce village sont très soignées, les cases sont propres et entourées d'une haute palissade de bambous.

Les premiers rochers calcaires se dressent avant d'arriver à Tu-Phap qui se trouve presque au pied du Ba-Vi. Ces rochers s'appellent les *tours Notre-Dame* à cause de leur silhouette particulière qui évoque le souvenir de l'église métropolitaine de Paris. A La-Pho, près de Vong-La, la rivière atteint 1 kilomètre et demi de largeur et découvre de nombreux bancs de sable; les échouages y sont fréquents.

A Dong-Son, les montagnes se rapprochent de la rive droite ; à Long-Mo elles enserrent étroitement la rivière de chaque côté, puis c'est une succession ininterrompue de mamelons couverts de forêts à la base desquels serpente la rivière plus resserrée et partant plus profonde jusqu'au cirque de Phu'o'ng-Lam où l'on pénètre dans les gorges.

De Phu'o'ng-Lam au barrage de Hao-Trang, les berges, à pente raide et quelquefois à pic, sont admirables; des hameaux s'accrochent au flanc des collines ou se cachent, au fond de vallées étroites, au milieu d'un fouillis d'arbres et de broussailles que surmontent et dominent les hauts panaches des aréquiers.

C'est au barrage de Hao-Trang, à droite et à gauche du village de Cho-Bo, que commencent les falaises de calcaire couvertes de broussailles qui impriment à cette contrée son cachet inoubliable de grandiose sauvagerie.

Le barrage est un amoncellement de blocs d'un calcaire très dur, gris et noir veiné de blanc que le pied des indigènes, dans les méandres du sentier qui l'escalade sur la rive gauche, a parfaitement poli.

Au travers de ces blocs, les eaux se précipitent par des passes étroites et impraticables à la navigation. Une seule passe pourrait être améliorée : on a fait, dans ce but, sauter quelques roches et une chaloupe à vapeur a pu la franchir, mais au prix des plus grandes difficultés. Les pirogues longues et effilées des indigènes et les trains de bambous descendent par ce chenal.

Au-dessous du barrage, la rivière reprend son calme au milieu d'un grand bassin presque entièrement entouré par les hautes murailles de calcaire qui se continuent jusqu'à Diêm où l'on rencontre les terrains primitifs. Alors commence une série d'étages successifs, séparés par des rapides, entre lesquels la rivière est calme.

Au-dessus de Su-Yut, la rivière fait un coude brusque et reçoit comme affluent la petite rivière qui longe le chemin de Maï-Châu : à cet endroit, une pointe rocheuse s'avance jusqu'au milieu du courant et forme le rapide de Vot-Mê que prolongent de longs bancs de galets et qui forme des tourbillons dangereux.

Les rapides les plus sérieux ensuite sont ceux de Diêm, de Hang-Miên, de Yap et de Thac-Chu'o'ng ; ce dernier est plutôt une succession de barrages formés par l'éboulement des falaises rocheuses de la rive.

D'après les Mu'o'ngs, la navigation des pirogues n'est jamais entravée par ces barrages; ce ne serait qu'au-dessus de Tam-Phong, près de Phu-Yên, que se rencontreraient les véritables difficultés.

Les grosses jonques remontent difficilement cette partie de la rivière, tant à cause de l'absence de chemin de halage sur les berges à pic que de la profondeur de l'eau qui ne permet pas la marche à la perche, il faut se contenter de barques effilées et légères. Au Thac-Chu'o'ng, les bateliers sont obligés de fixer des amarres aux arbres du rivage pour se déhaler. Le Thac-Mo-Tôm a peu d'importance, mais près de Gia-Phu se trouve le Thac-Dang qui est fort dangereux; deux énormes roches s'avançant de chaque côté de la rive ne laissent au milieu de la rivière qu'un couloir sinueux, de 12 ou 15 mètres de largeur seulement, où l'eau s'engouffre. Il est impossible aux pirogues quelque peu chargées de le remonter, il faut opérer un transbordement. Avant d'arriver à Laï-Châu, on doit encore franchir le Thac-Canh-Bê, le rapide de Mu'o'ng-Say et le Thac-Than.

C'est à Laï-Châu, sur la frontière laotienne, que cesse toute navigation; le lit de la rivière qui a 150 mètres de largeur est complètement obstrué par des roches et des bancs de galets. On compte en moyenne de vingt à vingt-cinq jours de pirogue pour remonter du barrage de Hao-Trang à Laï-Châu pendant les basses eaux, et jusqu'à quarante aux hautes eaux. Il ne faut que six jours pour descendre.

L'avis de tous les gens compétents qui ont étudié cette partie de la rivière Noire est que les rapides y sont moins nombreux que dans le fleuve Rouge, mais qu'ils sont bien plus considérables et qu'ils offrent à la navigation de très sérieuses difficultés.

Toute la contrée sillonnée par la rivière Noire depuis la Chine jusqu'au mont Ba-Vi est essentiellement montagneuse : les voies de communication par terre se réduisent à de simples sentiers dont la plupart sont impraticables pour des Européens. On appelle ce pays le territoire des châus. Le châu est un district, une sorte de préfecture de la montagne; on compte sur la rivière Noire seize châus; ils furent à différentes époques réunis en confédération, puis soumis, séparément ou collectivement, à la suzeraineté nominale tantôt de la Chine, tantôt du Siam, tantôt de l'Annam, voire même, à de certaines époques, de ces trois États à la fois, suivant en cela la fortune des provinces laotiennes de la rive gauche du Mékong, avec lesquelles les Châus doivent être confondus

géographiquement et même, suivant M. Pavie, ethnographiquement.

Les seize districts ou châus de la rivière Noire sont ceux de Chiêu-Tân, Laï-Diên-Bien, Luân, Tuân-Giao, Quinh-Nhaï, Lon-La, Tuân, Phu-Yên, Da-Bac, ce dernier est au barrage de Hao-Trang; puis sur la rive gauche : Maï-Son, An, Moc, Maï, Thuy-Vi et Van-Ban.

Le châu de Chiêu-Tan est un des plus intéressants; il comprend deux cantons, Dong-Qui et Phong-Tho. C'est un pays de longues vallées resserrées et profondes et de hautes montagnes boisées dont les plus considérables, au nord, sont quelquefois couvertes de neige en novembre, décembre et janvier. Il y a là des altitudes de plus de 2,000 mètres et tout porte à croire que cette région pourra, dans l'avenir, être au Tonkin ce que les hauteurs de Buitenzorg sont à Java et les pentes de l'Himalaya aux Indes anglaises, le *sanatorium* où les Européens iront, à une altitude suffisante, oxygéner leurs poumons et s'imprégner d'air frais pendant les lourdes chaleurs de l'été.

Ce châu est traversé par la chaîne rocheuse qui forme la ligne de partage des eaux entre le fleuve Rouge et la rivière Noire; trois cols seulement permettent les communications par cette chaîne entre les deux rivières : ce sont ceux de Van-Cho-Ho (1,700 mètres) sur la route de Phong-To à Ba-Xat; celui de O-Qui-Ho (1,800 mètres) sur la route de Binh-Lu à Lao-Kay, et celui de Cao-Co (700 mètres) sur la route de Bao-Ha à Than-Uyên. Cette dernière route est, dit-on, très praticable.

Les centres d'échanges, pour les habitants de cette région, sont Vu'o'ng-Bo-Diêm, Mu'o'ng-Lu, Ha-Héou; ce dernier se trouve sur le territoire chinois; Ta-Ping qui appartient au châu de Laï et Bac-Ha qui est à Ngoc-Huyên. Un grand marché se tient de plus tous les cinq jours à Tam-Du'o'ng et Mu'o'ng-Hung; autrefois tous les habitants de ce châu allaient au marché de Cho-Bo près du barrage de Hao-Trang, ainsi qu'à Ba-Vang : ils en sont empêchés aujourd'hui par les pirates

A part celui de Chiêu-Tan, les châus qui offrent le plus d'intérêt sont ceux que traverse la voie de communication trouvée et suivie, à plusieurs reprises, par M. Pavie pour aller du Tonkin à Luang-Prabang, c'est-à-dire par Laï-Châu et Diên-Biên-Phu.

Le châu de Laï, appelé aussi Châu-Nhiêp, était, il n'y a pas encore longtemps, à la fois tributaire de la Chine, de Luang-Prabang et de l'Annam. C'est à Laï-Châu que s'étaient réfugiés les

Pavillons de toute couleur, rouges, noirs, jaunes, venus du Yûn-Nan par la rive gauche.

Ils s'étaient retranchés dans une petite forteresse, barraient le fleuve, rançonnaient les barques marchandes et et essaimaient sur les centres importants où ils vivaient en parasites; on les appelle les Hôs.

Le général siamois qui se tient de l'autre côté en permanence, à la tête d'une petite armée destinée à affirmer les droits du Siam sur cette partie du Laos, voulut, en 1886, entrer en relations avec les Thôs de Laï-Châu, mais il commit la faute de saisir comme otages trois des fils du chef de canton de Diên-Biên-Phu et de les expédier à Bangkok. Le père, très influent, leva, le 1er avril 1887, cinq cents hommes auxquels s'adjoignirent des Hôs de Laï-Châu.

La troupe se mit en marche sous la conduite du fils aîné, Dinh-Van-Khi, que les Laotiens appellent Kam-Oum ; elle arriva à Luang-Prabang le 10 juin, s'en empara, réduisit la ville en cendres, après quoi elle rentra à Laï-Châu. La cour de Siam rendit un des captifs.

Au bruit de ces événements, le gouvernement de protectorat organisa une démonstration militaire, mais si ces peuplades peu guerrières acceptent volontiers une suzeraineté quelconque, elles répugnent à recevoir un maître et c'est ce qui explique que, même au lendemain des événements de Luang-Prabang, elles envoyèrent secrètement des émissaires pour appeler les Siamois.

Cependant l'action militaire eut lieu; le colonel Pernot s'empara de Laï-Châu, et sa démonstration, qui fit grand bruit sur toute la rivière Noire et jusqu'au cœur de Laos, eut pour résultat la création de cinq postes militaires nouveaux dans la région montagneuse : ce sont les postes de Laï, Tuan-Giao, Quinh-Nhai, Van-Bu et Son-La.

Nous avons parlé de Diên-Biên-Phu; c'est pour l'avenir du Tonkin un poste de la plus haute importance, situé au milieu d'un vaste plateau, sorte de nœud géographique formant, aux sources du Son-Ma, un point de partage entre les eaux du bassin de la rivière Noire et celles de la vallée du Mékong. La ville est entourée de pâturages; c'est une réunion de plusieurs villages qui comprenaient autrefois, dit-on, environ six cents maisons; le village le plus important est Ba-Vang qui est le siège du phu; on y remarque un temple élevé à la mémoire des rois Lê. A une heure de Ba-Vang, se trouve un ancien fortin qu'on appelle Phong-Thon-Xa.

Il ne faut de Laï-Châu, pour se rendre au Nam-Ou, affluent de Mékong, que cinq jours par terre en passant par Diên-Biên-Phu.

Les indigènes viennent de Laï-Châu à Diên-Biên-Phu en un jour et demi seulement, mais en l'état actuel des routes, il faut, à des Européens transportant des bagages, quatre jours au moins.

En partant de Laï-Châu, la route est praticable à tous les convois; elle est, du reste, assez fréquentée et bordée de maisons sur presque tout son parcours dans la plaine, qui est très cultivée. On traverse la rivière Noire à Mu'o'ng-Tông sur des sampans. De cette localité à Lang-Meo la route monte pendant cinq heures de marche. Lang-Meo n'est qu'une réunion de quatre pauvres villages. On descend ensuite pendant six heures et on atteint Mu'o'ng-Muôn où se trouve un ancien fortin dépendant de Laï-Châu. Diên-Biên-Phu est à cinq heures de Mu'o'ng-Muôn. C'est près de Laï-Châu que se dresse le massif de Ta-Phinh, couronné par un vaste plateau de 30,000 hectares d'étendue que son altitude moyenne, 1,800 mètres, gratifie d'un climat tout particulier. En mai, juin et juillet, qui sont les mois les plus chauds du Tonkin, le thermomètre sur le plateau de Ta-Phinh varie entre 16 et 25 degrés centigrades; on compte annuellement trois mois de neige, soit décembre, janvier et février. Le froid ne permet pas au riz d'y mûrir régulièrement; on s'y livrait autrefois, avant le passage des bandes chinoises qui ont ravagé le pays, à la culture du blé. Les indigènes cultivent la pomme de terre qui se récolte en août, le haricot nain, le haricot flageolet et le haricot rouge; on les plante partout dans les champs de maïs, utilisant la tige de maïs pour soutenir la liane du haricot. Les arbres fruitiers sont le pêcher, le noyer, le pommier, le poirier, le prunier, dont deux espèces estimées en France, la reine-claude et la mirabelle. On trouve aussi dans les jardins la fraise et la framboise.

Les indigènes sont de mœurs douces et hospitalières, robustes et pleins de santé; ils ne connaissent pas la fièvre et répugnent à descendre de leur plateau dans les vallées où ils prétendent ne pouvoir vivre sans danger plus de deux jours.

Le plateau de Ta-Phinh est donc un pays de colonisation européenne: l'élevage y donnerait des bénéfices considérables; la vigne y réussira très certainement et avec elle toutes les cultures des pays tempérés.

La situation est admirable : c'est un centre de culture et de commerce entre la Chine, le Laos et le Tonkin. Signalé par le

apitaine Michelez, l'intrépide et regretté topographe, il vientc d'être exploré et étudié par M. Poulain, officier de renseignements de la région de Son-La, au rapport de qui nous empruntons ces détails.

Faune, produits végétaux.

On trouve dans le bassin de la rivière Noire de nombreux animaux, des buffles, des bœufs, des porcs en grand nombre, des chiens, des chevaux, des éléphants, des rhinocéros, des cerfs, des tigres, des singes, des ours noirs, des chats tigres, des pangolins, des écureuils gris, etc.

La flore est extrêmement variée. Les indigènes cultivent le riz, le maïs, l'ortie de Chine, le taro, la patate, le coton, l'arachide, l'aréquier, le papayer et l'oranger. Parmi les essences forestières à exploiter, on peut citer le bambou, le bois de fer qui est très commun du côté de Than-Uyên, le teck qui parait être assez rare, et les produits suivants qui sont l'objet d'un important trafic et méritent une mention toute spéciale.

Le *cunao*, ou faux gambier, tubercule tinctorial ligneux, qui donne en abondance un cachou des plus résistants.

Il croît dans les forêts, après les racines d'un arbre dont on ignore le nom scientifique; sa production est telle que son exportation, en 1889, a presque égalé comme poids celle du riz.

La matière colorante s'obtient en divisant la boule de cunao en copeaux que l'on fait macérer dans l'eau pendant un certain temps; le tubercule ne doit pas être trop vieux car il perd en se desséchant toutes ses propriétés. Les étoffes teintes sont étendues à l'air; la lumière a beaucoup d'action sur cette couleur et la développe d'une singulière façon; le côté de l'étoffe exposé aux rayons lumineux est plus foncé que le côté opposé.

Le *tabac*, également cultivé par les montagnards, est, de leur part, l'objet des plus grands soins; les champs affectés à cette culture sont bien entretenus et fortement fumés; la plante se développe rapidement et, à la récolte, les feuilles sont divisées en deux catégories selon la qualité et la finesse ; on en fait des paquets liés aux deux extrémités et qui sont, en cet état, vendus sur les marchés.

La préparation industrielle des feuilles de tabac est des plus

défectueuses, la fermentation n'en est pas réglée et le tabac indigène serait un excellent tabac s'il était mieux traité.

La *gomme laque* (*sticklack* des Anglais) existe en abondance dans toute la rivière Noire; c'est une sorte de gomme rouge provoquée par les piqûres et les sécrétions des fourmis sur les rameaux de certains arbres; les Annamites l'appellent *canh-kiên*, ce qui signifie excréments de fourmis. On en tire un carmin très solide et d'une fort jolie nuance. Voici de quelle manière procèdent les indigènes : après avoir pilé et réduit en poudre le canh-kiên qui se présente sous la forme de grosses écorces rugueuses et brillantes, on le met dans des paniers garnis intérieurement de feuilles de bananier, et on suspend ces paniers au-dessus d'une chaudière en ébullition; la vapeur d'eau pénètre la gomme; la masse entière, amollie, arrive à la consistance de la gélatine et s'agglutine quelque peu.

On pose alors le panier sur un récipient et l'on verse sur le canh-kiên une certaine quantité d'eau chaude qui, en filtrant à travers la masse, se charge de la matière tinctoriale.

On se sert également du canh-kiên pour teindre les dents; à cet effet, on prend une certaine quantité de la poudre que l'on arrose avec de l'alcool de riz, et on étend cette pâte sur une feuille de bananier dont on recouvre toute la mâchoire. Il va sans dire que le patient doit s'abstenir de toute mastication pendant l'opération qui dure quelques jours, il ne lui est permis d'avaler que des aliments liquides. Au bout de trois ou quatre applications journalières, les dents ont pris une belle teinte rose; on applique alors un autre mastic composé de coque torréfiée de noix de coco pilée et macérée dans l'huile, et la mâchoire devient absolument noire et luisante.

Le *camphre* est obtenu, dans certains districts, d'une sorte de plante ayant de grandes analogies avec la camphrée de Montpellier. Cette plante croît avec une vigueur peu commune, aussi bien dans le terrain montagneux que dans la plaine; elle est bisannuelle et se reproduit d'elle-même. Elle n'est pas originaire du pays; elle a, dit-on, été apportée par les Chinois qui l'ont exploitée pendant très longtemps; depuis leur départ, cette culture est presque abandonnée.

Les indigènes nomment la plante *daï-bi*, et le produit, qu'ils appellent *bang-phien*, est obtenu de la façon la plus rudimentaire. Dans une bassine de fonte placée sur le feu et contenant une

quantité proportionnelle d'eau ils mettent des feuilles et des tiges hachées de la plante ; quand l'ébullition se manifeste, ils placent une bassine de cuivre remplie d'eau froide au-dessus d'un petit cuvelage de bois dont l'extrémité inférieure repose à peu près hermétiquement sur les bords de la bassine en fonte. Les vapeurs qui s'exhalent de la chaudière, emprisonnées dans le cuvelage de bois, se condensent au contact de la chaudière d'eau froide et les cristaux de camphre s'attachent aux parois ; on les recueille en raclant au moyen d'une grande cuiller de bois. Le camphre ainsi obtenu n'est pas très pur : il contient une forte proportion d'une huile essentielle, de couleur verte, qui modifie son parfum et dont il serait facile de l'isoler.

L'*arbre à laque*, que l'on appelle dans le pays *cây-son*, est un arbrisseau très vigoureux, très vivace, qui croît rapidement et en abondance dans les terrains rocailleux impropres à tout autre culture. Les indigènes le sèment sur place ; les graines doivent préalablement avoir macéré dans l'eau pendant trois ou quatre jours ; après quarante-huit heures on les voit germer.

L'arbrisseau reprend très bien de repiquage ; il s'élève à la hauteur de 3 mètres environ et atteint rarement la grosseur du bras.

Il faut attendre trois ans avant de le mettre en exploitation ; on obtient la laque en pratiquant sur l'arbre des incisions qui le privent de son écorce sur une surface d'un pouce carré environ. Un suc blanc laiteux s'écoule par cette plaie : on le recueille dans des coquilles disposées sous les entailles.

Les entailles doivent être faites le soir et la laque recueillie le lendemain de bon matin, car l'action de la lumière est telle que le produit noircit rapidement lorsqu'il y est exposé.

Le suc ainsi recueilli a l'apparence d'une crême épaisse ; il contient une forte proportion d'eau dont il se débarrasse par le repos en vase clos ; la laque surnage, on la prend avec des cuillers et on la filtre à travers une étoffe de coton pour en extraire les impuretés, poussières, insectes, débris d'écorce, etc.

La laque la plus pure, qui s'obtient au premier filtrage, s'appelle *son-mat-dau* ; le second filtrage donne la laque de deuxième qualité ou *son-roi*, et ce qui reste constitue la troisième qualité ou *son-bo*.

La laque est un produit fort cher et d'une consommation énorme dans tout l'Extrême-Orient ; la laque du Tonkin est très estimée ; le commerce est presque entièrement accaparé par les Chinois qui

ramassent toutes les quantités disponibles pour les expédier dans leur pays.

Nous mentionnerons pour mémoire le thé, l'indigo et l'écorce à papier, nous proposant d'y revenir un peu plus loin quand nous étudierons certaines localités où ils croissent plus spécialement.

Produits minéraux.

Sous le rapport minéralogique, la partie montagneuse du Tonkin est, sans contredit, une des plus riches qui soit au monde. Dans le bassin de la rivière Noire, les schistes carbonifères se retrouvent au même niveau qu'à Dong-Triêu, Quang-Yên et Kébao, de l'autre côté du delta ; ce sont les mêmes assises qui, inclinées et recouvertes par les dépôts alluvionnaires, se redressent par plissements successifs jusqu'à Tourane ; les premières couches de houille se retrouvent à Su-Yut, au-dessus du barrage de Hao-Trang.

Le nitre se rencontre en abondance dans cette même région ; la mine de Su-Khong, abandonnée depuis la seizième année de Gia-Long (1817), payait annuellement à l'État une redevance en nature de 180 kilogrammes de nitre. Celle de Minh-Nong, abandonnée en 1821, payait 100 kilogrammes. On trouve des traces d'exploitation de nitre à Ban-Dam, Hiêu-Trai, Ban-Vinh, Trinh-Bang, Mang-Tam-Ban, etc. ; partout les puits ont été comblés et les mines abandonnées à la suite de faits de guerre et de piraterie.

Une mine de soufre était exploitée dans la montagne de Thuan-Châu ; elle payait à l'État une redevance de 120 kilogrammes de soufre par an ; mais un décret de Minh-Mang ayant, en 1834, prohibé la vente du soufre, la mine fut soigneusement comblée en 1835 et est restée inexploitée jusqu'à ce jour.

On trouve du fer dans le massif du Ba-Vi ; deux mines étaient autrefois exploitées par les Annamites, celle de Cam-Tranh et celle de Bon-Lap : leur redevance annuelle était de 300 kilogrammes de fer brut.

Sur la rive gauche de la rivière, le cuivre abonde ; les Annamites avaient ouvert cinq mines dans un périmètre assez restreint ; ces mines donnaient de beaux bénéfices, mais on dut les abandonner faute d'ouvriers mineurs. A Trinh-Lang, une mine de cuivre rouge devait payer par année 400 kilogrammes de cuivre pur comme

redevance; en 1816, le chef d'exploitation se chargea de l'entreprise à ses risques et périls, moyennant une redevance de 6,120 kilogrammes; il continua d'exploiter dans ces conditions jusqu'à la deuxième année de Minh-Mang (1821), époque à laquelle il fut abandonné par tous ses ouvriers.

En 1841, Thiên-Tri, qui venait de montrer sur le trône, donna l'ordre au gouverneur de Hong-Hoa de recruter des habitants pour exploiter de nouveau cette mine dont l'impôt fut d'abord abaissé à 250 kilogrammes, puis porté trois ans après à 400 kilogrammes. En 1848, la mine fut abandonnée de nouveau par les ouvriers et l'on procéda à son comblement.

La mine de cuivre de Laï-Xong payait, en 1822, 190 kilogrammes de cuivre d'impôt.

La mine de Phong-Du payait 400 kilogrammes en 1830; comblée en 1838, elle fut rouverte en 1839, puis comblée encore en 1841 et livrée de nouveau à l'exploitation en 1845; ce n'est qu'en 1850 qu'elle fut définitivement abandonnée à cause de l'eau malsaine qui envahissait les galeries et causait des maladies aux mineurs.

Les mines de cuivre de Mang-Do et de Souï-Lam sont abandonnées pour la même raison depuis 1823.

Il ne paraît pas que l'argent ait été dans le bassin de la rivière Noire l'objet d'une exploitation sérieuse, si ce n'est à Phu-Thang, où existait sous Minh-Mang une mine qui payait une redevance annuelle de 60 taëls d'argent. Nous avons vu à plusieurs reprises de beaux échantillons de galène entre les mains des indigènes, mais nous n'avons pu en savoir exactement la provenance.

L'or a été trouvé dans maints endroits, peut-être à l'état de filons, à Yet-Ong (ou Ken-Ong), si on en croit les indigènes, mais assurément à l'état de paillettes et de pépites dans les terrains alluvionnaires.

Les terrains aurifères de la région de la basse rivière Noire, qui ont été de la part des Annamites et des Chinois l'objet d'une exploitation suivie, sont : ceux de Huong-Son-Dong, dont la redevance était fixée à un demi-taël seulement; Bang-Lo, qui, après une longue et fructueuse exploitation, fut comblée à cause de sa profondeur, la douzième année de Minh-Mang (1831), puis rouverte en 1840, et mise de nouveau en adjudication, moyennant une redevance annuelle de 10 taëls d'or; elle payait encore 10 taëls sous le règne de Tu-Duc.

Gia-Nguyên payait, en 1850, 2 taëls d'or.

Yet-Ong, mine très profonde, payait d'abord en 1831 6 taëls d'or, mais les inspecteurs des mines ayant reconnu, en 1842, la richesse des filons, portèrent la redevance à 7 taëls.

Quelques prospections ont été faites dans ces dernières années par des Européens ; une mine d'or a été découverte à Bai-Van, au pied de Ba-Vi, par M. Dumas, de Hanoï. Des échantillons du précieux métal figurèrent en 1887 à l'Exposition franco-coloniale de Hanoï. Cette exploitation qui donnait de belles espérances fut brutalement interrompue par un fait de piraterie.

Nous donnons ci-après le texte d'un rapport déposé par M. Dumas à la Résidence générale, à l'appui de sa demande de concession. Ce rapport a été publié à cette époque par les journaux de la colonie.

« Le 5 mai 1886, je partais de Phu-Lang-Thu'o'ng pour faire un voyage d'exploration, afin de constater si réellement, au Tonkin, il y avait de l'or dans certaines régions supposées aurifères. Je ne voulais pas visiter les mines officiellement reconnues qui avaient été exploitées autrefois par les Annamites, avaient payé une redevance quelconque au gouvernement de l'Annam et dont l'existence précaire et de courte durée se terminait toujours par cette sentence : Le rendement de la mine ayant été jugé insuffisant, ou bien, par suite de l'appauvrissement des filons, son comblement fut décidé, etc., etc.

« Je voulais chercher sans but déterminé, sans parti pris, au hasard. Pour cela, un guide d'une localité à une autre me suffisait. C'est ainsi que je visitai les versants est de la chaîne de mont de Bavi, en passant par Ten-Lé, Fossets, Khem, Ke-Son, My-Lu'o'ng, My-Duc, etc., les vallées et ruisseaux, sans pouvoir constater la présence de l'or, ou autre chose que quelques traces insignifiantes.

« Je revins sur mes pas et contournai le mont Ba-Vi pour explorer les versants ouest qui longent la rivière Noire.

« Là je fus plus heureux et constatai, dans différents endroits, des traces d'or bien accusées.

« Enfin, après avoir visité cette région, je m'arrêtai plus sérieusement à Bai-Van, où se trouvaient des traces d'or assez accentuées pour motiver une exploitation ultérieure.

« Je remarquai çà et là quelques trous béants, peu profonds, creusés, d'après les renseignements des indigènes, par des Chinois, Pavillons noirs ou jaunes, qui avaient essayé, disaient-ils, d'ex-

ploiter quelques parcelles d'or. Mais l'insuffisance de leurs moyens d'action les avait bien vite réduits à l'impuissance. Ils n'avaient pu obtenir le moindre résultat rémunérateur malgré la modicité de leur main-d'œuvre. De plus, l'eau des pluies et l'infiltration avaient dû les gêner complètement, aussitôt atteinte la profondeur insignifiante de $1^{m},50$, puisqu'ils n'avaient pas le moindre moyen d'épuisement sérieux à leur disposition.

« Mes renseignements obtenus réduisent à des essais insignifiants les tentatives qui furent faites, il y a longtemps déjà, dans cet endroit absolument sauvage.

« Je ne tardai pas, par des expériences répétées, à reconnaître l'exactitude de ces renseignements.

« Les premiers essais par simple lavage me permirent de recueillir quelques paillettes, quelques pépites, quelques petits grains d'or, mais je dus constater, séance tenante, que, quelques soins et quelque attention que j'apportasse à l'opération, les neuf dixièmes de l'or contenu dans la terre ainsi lavée, échappaient à l'action mécanique directe à cause de la finesse et de la ténuité de cet or. J'en fis la preuve en reprenant la terre déjà lavée dans laquelle je retrouvai encore de fortes traces d'or fin.

« Le doute n'était pas possible : cette terre était bien saturée d'or natif dans une proportion à déterminer exactement par l'analyse chimique ; mais son exploitation par les seuls moyens mécaniques du lavage direct ne saurait donner aucun résultat rémunérateur. Il faut absolument l'action absorbante et l'affinité du mercure pour recueillir cette poudre d'or.

« Convaincu par mes expériences que la richesse de ces gisements était largement suffisante, sauf à employer ultérieurement les moyens les plus pratiques et les plus perfectionnés pour leur exploitation dans des conditions rémunératrices, j'en demandai la concession en périmètre, réservé d'abord, et tout récemment, en concession définitive de propriété exclusive.

« Ayant acquis le droit de recherche en périmètre, réservé par une occupation régulière, je me mis à l'œuvre pour compléter mes expériences précédentes par des essais industriels d'exploitation en petit, et je me servis de l'agent universellement employé à cet effet, le mercure. Mon installation, quoique bien défectueuse, (j'étais obligé de laver la terre irrégulièrement en la jetant dans un petit *sluice* où l'on versait de l'eau à la main avec des seaux) fonctionna tant bien que mal.

« Apres quelques jours de travail, je voulus voir si l'amalgation s'opérait bien ; je fis recueillir le mercure et je procédai, comme il est d'usage, à la filtration du mercure à travers une peau de chamois. L'opération terminée, le mercure filtré avait passé à travers la peau de chamois sans y laisser la moindre trace d'or à l'état d'amalgame.

« J'avais cependant bien vu, ainsi que mes collaborateurs et ouvriers, de l'or circuler dans le sluice et se noyer dans le mercure. Pourquoi rien n'était-il resté dans la peau de chamois ?

« J'eus alors recours à la seule épreuve possible pour constater que l'or avait été entièrement et complètement dissous par le mercure.

« A cet effet, je fis évaporer, sur une plaquette de fonte placée sur un feu de charbon, une petite quantité du mercure en question (déjà filtré), et le dit mercure évaporé laissa effectivement au fond de la plaquette une croûte d'or natif.

« Tout allait pour le mieux ; il ne fallait dans ce cas qu'effectuer la distillation complète du mercure pour lui faire restituer l'or, si bien amalgamé, qu'il était absolument dissous.

« Pour cela, une cornue en fonte était indispensable et je dus faire des démarches auprès du directeur du Parc d'artillerie à Hanoï, pour en faire confectionner une, alors que je ne pouvais en obtenir dans l'industrie privée.

« Lorsque je fus en possession de cet appareil, tout se passa pour le mieux, et le mercure restitua l'or qu'il avait pris.

La seule explication qui se puisse donner de ce phénomène singulier (car dans la plupart des cas l'or est amalgamé par le mercure, mais non entièrement dissous), c'est qu'il doit exister dans le minerai en question, des éléments dissolvants, tels que le chlore ou le brome qui, se combinant avec le mercure, lui donnent une puissance dissolvante telle que l'or est entièrement dissous et passe à travers les pores d'une peau de chamois, tandis que, dans la plupart des cas ordinaires, le mercure est filtré, mais l'or reste sous la forme d'une pâte fine grisâtre. Il n'y a plus qu'à évaporer l'excès de mercure, et la poudre d'or reprend sa couleur naturelle.

« J'allais obtenir un résultat complet, en recueillant une quantité d'or quelconque, lorsque dans la nuit du 26 décembre dernier, nous fûmes attaqués par des pirates ou bandits de la région. Au premier moment, mon collaborateur, M. Faure, et deux de nos

hommes furent blessés. Malgré cela, nous repoussâmes les assaillants. Malheureusement, ils avaient saccagé les appareils d'exploitation, et sur 20 kilogrammes de mercure, nous ne pûmes en retrouver que 5 kilogrammes environ.

« Dès le lendemain, personne ne voulant plus rester dans cet endroit, je dus cesser mes expériences.

« Depuis, suffisamment édifié sur la valeur d'exploitation de ces terrains, j'ai adressé une demande en concession définitive de propriété, et j'ose espérer que la bienveillance de M. le Résident général me permettra de l'obtenir.

« Je n'attends que la délivrance de ce titre pour prendre mes dispositions et commencer une exploitation régulière en grand.

« Il y a de l'or dans cette région, et il n'est pas douteux qu'une entreprise de cette nature, obtenant des résultats rémunérateurs, n'amène des exploitations similaires à ses côtés.

« Ainsi, la pacification et la sécurité dans cette région s'obtiendront d'elles-mêmes lorsque des groupes d'Européens et des centres de travail existeront sur différents points.

« J'ajouterai que dans toutes les circonstances où les Annamites ont exploité des mines d'or, ils ont toujours, paraît-il, considéré la poudre d'or très fine, bien souvent invisible, comme une quantité négligeable, alors qu'au contraire c'est la quantité la plus considérable ; ils se sont toujours attachés à ne prendre que les parcelles visibles, ayant un poids spécifique et pouvant être extraites par simple lavage. Il y aurait donc encore beaucoup à faire, même après eux.

« *Signé* : Dumas, négociant à Hanoï. »

A l'époque peu éloignée encore où les Chinois travaillaient les mines, du côté de Liên-Son (huyên de Lap-Thanh), un groupe de ces Asiatiques avaient mis en exploitation un minerai appelé terre de Liên-Son (Dat-Liên-Son).

Ce minerai contient plusieurs métaux, parmi lesquels domine le cuivre ; mis en fusion, il donne un métal assez dense qui, par le frottement, prend une belle couleur cuivrée. On ne l'exploite plus aujourd'hui.

Les opérations qu'on lui faisait subir étaient assez curieuses ; on ne se servait de ce métal que pour la confection des socs de charrue et de la plaque de métal qui préserve le bois de cet instrument d'agriculture.

Bien que le minerai ne soit plus exploité, on ne laisse pas que de fabriquer encore des socs de charrue en métal de Dat-Liên-Son; on recueille, à cet effet, avec le plus grand soin, la ferraille des vieux instruments, on la concasse et on la soumet de nouveau à la fonte.

L'outillage du fondeur de socs de charrue se compose d'une forge, d'un jeu de moules fabriqués avec une sorte de terre glaise (dat-do), mélangée de balle de riz. Cinq hommes sont nécessaires pour l'opération.

On place dans le fourneau de la forge un certain nombre de débris de fonte concassée qu'on recouvre de charbon de bois; au moyen d'un très fort soufflet on active la combustion du charbon : le métal entre en fusion, s'écoule dans le récipient inférieur, et quand ce premier temps est achevé, on renverse le fourneau, on soulève le récipient inférieur et on verse le métal liquide dans les moules; après que le moule est refroidi on l'ouvre, et l'objet est prêt à être mis en vente.

Tout le massif calcaire dont les blocs gigantesques forment une ceinture au delta tonkinois, depuis la baie de Ha-Long et Dong-Triêu jusqu'au Thanh-Hoa, en passant par le haut fleuve Rouge et le Song-Day, est d'une richesse excessive en marbres de toute couleur.

En escaladant le sentier vertigineux qui franchit la muraille calcaire de Hao-Trang, dans la direction de Thach-Bi, on peut voir, dans les aspérités de la roche polies par la main ou le pied des voyageurs, les mances de marbre les plus fines et les plus riches.

Une carrière de marbre est exploitée sur le Song-Day, en face de la mission de Ké-So, par les frères Guillaume.

Les autres roches sont des schistes, des serpentines, des quartz, des porphyres, etc.

Ethnographie.

Le pays des Châus n'est pas habité par une seule race, mais par un certain nombre de peuplades qui n'ont entre elles que des liens de parenté fort difficiles à établir.

Leur ethnographie est peu connue; leurs différents dialectes n'ont encore été l'objet d'aucun travail comparatif, et on ne sait

de leur histoire que ce que les Chinois et les Annamites nous en ont dit dans leurs annales.

Plusieurs voyageurs ont cependant écrit sur les montagnards de ces régions, mais leurs récits sont absolument contradictoires, selon qu'ils ont abordé le pays par le Laos ou par le Tonkin. Nous nous rangeons à l'opinion de ceux qui disent que c'est par le Laos qu'il faut étudier les habitants de la rivière Noire, ou tout au moins ceux que les Annamites, d'après les Chinois, appellent Mu'o'ngs, et qui forment le fond de la population.

Quant aux autres peuplades qui se cantonnent à différentes altitudes dans toute l'étendue de la région montagneuse du Tonkin et du sud de la Chine, comme autant d'îlots épars ou de témoins encore en place d'anciens peuples disparus, leur étude est des plus difficiles.

De prime abord, on remarque que les noms actuels de ces diverses peuplades, tels que nous les présentent les caractères chinois, ne sont que des sobriquets, presque toujours injurieux, ce qui fait qu'on a toujours hésité à leur accorder quelque valeur ethnique.

Il est cependant possible que ces noms aient bien été, dès l'origine, au moins comme connaissance, ceux par lesquels ces gens se désignaient eux-mêmes dans leur propre langue, et que les Chinois, ayant eu plus tard à transcrire au moyen de leurs caractères ces sons étrangers aient, par un sentiment de mépris dont ils sont coutumiers envers tout ce qui n'est pas chinois, choisi, parmi leurs idéogrammes dont le son s'en rapprochait le plus, ceux-là seulement dont la signification présentait à l'esprit une idée désavantageuse.

C'est ainsi, par exemple, que le mot *Mu'o'ng*, qui signifie en cambodgien et en laotien une principauté, si petite qu'elle soit, une circonscription administrative, voire un village, et qui par extension a été appliqué aux habitants mêmes de ces circonscriptions administratives, aurait été écrit par les Chinois, tantôt au moyen du caractère *Mu'o'ng*, qui signifie *inculte*, *grossier*, tantôt par un caractère homophone, que les Annamites prononcent *Mu'o'ng* (*Mœong*), et qui signifie *chien sauvage*.

Presque tous les noms de tribus, nous l'avons dit, sont dans ce cas : le mot *Man*, qui est le nom d'une peuplade nombreuse dont les familles sont éparses dans le Tonkin montagneux, est figuré en chinois par le caractère *Man*, qui signifie *barbare*. *Laos*, qui

est le nom des Laotiens, par le caractère *Lao*, qui signifie *chien des bois brûlés*, et *Miao* par un caractère qui se prononce en annamite *Méo* et veut dire *chien des terres incultes*.

Il ne serait pas invraisemblable, toutefois, que certains de ces qualificatifs eussent été, même dans leur acception défavorable, des noms d'origine, tirés d'une région, de certaines habitudes, d'un caractère particulier, d'une singularité de costume, etc., et que ces montagnards les auraient conservés à travers les âges. C'est ainsi que les Annamites descendent d'une peuplade qui, dès les temps les plus reculés, s'appelait *les Pieds fourchus* (Giao-Chi), à cause de l'écartement excessif de leurs gros orteils, et que les annales chinoises, nous parlant des divisions administratives de l'antique royaume de Hung, qui comprenait alors les montagnes du Tonkin actuel, nous cite les *Éperviers rouges* (Châu-Dien), qui habitaient la basse rivière Noire, les *Savants* (Van-Lang), qui rayonnaient autour du confluent de la rivière Claire et du fleuve Rouge, les *Paisibles guerriers*, qui vivaient sur le territoire de Bac-Ninh, etc., toutes dénominations qui nous font involontairement songer à l'ethnographie américaine.

D'où venaient ces peuplades qui n'avaient avec les Chinois aucun lien de parenté, et à quel point du tronc primitif convient-il de rattacher ces branches importantes de la famille humaine? Ici encore, on est réduit aux hypothèses : on sait seulement qu'elles venaient de l'ouest.

Dès les premiers siècles de notre ère, on entend parler d'une puissante confédération de peuplades établies à l'ouest de l'Indo-Chine et qu'on appelait les six *royautés* (Luc-Chiêu), ou bien encore les *royautés du sud* (Nam-Chiêu). On cite parmi les plus fortes de ces royautés celle des *Mong-Xa* ; or, les Mông (Mu'o'ng) et les Xa sont des tribus encore assez importantes de ces montagnes.

Ces peuplades confédérées se livrèrent à de fréquentes incursions sur le territoire du bas Tonkin ; elles parvinrent même, au IXe siècle de notre ère, à s'emparer sur les Chinois de la forteresse de Daï-La (Hanoï), installèrent dans la contrée une garnison de vingt mille hommes, et furent pendant quelques années les maîtresses de l'Annam.

Une autre confédération, également très belliqueuse, que l'on appelait *Ai-Lao*, se trouvait au sud de celle-ci. Plus tard, la partie arrosée par la rivière Noire fut organisée aussi en confédération

sous le nom de *seize districts* (Thap-Luc-Châu) ; nous les avons sommairement mentionnés plus haut.

Les principaux groupes ethniques que l'on rencontre aujourd'hui dans le bassin de la rivière Noire sont les *Meos*, dont nous avons déjà parlé, les Chinois les appellent *Miao-Tse* ; ils sont originaires des montagnes du Koueï-Tcheou ; les plus anciens écrits des Chinois les décrivent comme ayant des ailes aux cuisses.

Ils sont divisés en trois familles : les blancs, les noirs et les rouges (Bach-Meo, Hach-Meo, Hong-Meo). Les premiers portent des habits blancs; les seconds des habits noirs; les derniers des habits blancs et un turban rouge. Ils paraissent offrir de nombreux points de ressemblance avec les *Mans*; on les appelle, du reste, les *Man-Méos* ; ils habitent le sommet des montagnes et se livrent à des cultures tout à fait primitives. Leurs vêtements et leurs chaussures sont en fibres de ramie ; ils incinèrent leurs morts; on les rencontre du côté de Hong-Hoa, dans les huyens de Thuy-Vi et de Van-Ban, et plus haut jusqu'à la frontière du Yun-Nan. Ils s'étendent au travers du Tonkin jusque dans le Quang-Si, par les huyens de Vinh-Thuy, Vi-Châu, Dê-Dinh et Vinh-Diên de la province de Tuyên-Quang. Ils portent les fardeaux dans des hottes à bretelles.

Ces montagnards, d'après les Annamites, auraient été attirés dans le pays par les familles nobles des Mu'o'ngs, dans le but d'augmenter la population ; on leur fit d'abord de grands avantages, on leur concéda des terres, on les exempta d'impôt ; puis, quand ils furent bien établis, on les frappa d'une contribution personnelle de 2 taëls d'argent et 3 ligatures, et on leur imposa, en outre, les plus dures corvées. Ils se révoltèrent sous Tu-Duc ; ce fût dans la province de Tuyen-Quang, la tribu des Bac-Meo de l'arroyo de Bac-Dông, près Vi-Xuyen, qui donna le signal.

Les Hach-Meo s'en mêlèrent, et l'insurrection se propagea dans tout le pays.

Il y eut des massacres considérables, le pays fut dépeuplé et ruiné; dans les provinces de Son-Lang, Quang-Yen, Cao-Bang, Thaï-Nguyên, Hong-Hoa, depuis la frontière de Chine jusqu'à Phu-Doan ; il ne resta pas trois habitants sur dix.

Seul, au milieu de la province de Tuyen-Quang, un groupe de villages administrés par un chef nommé Nong-Hung-Thac et son fils Dao-Van-Chu'o'ng se défendit de telle façon qu'il se conserva intact au milieu de la dévastation générale.

Il y a encore des Meos à Phu-Yên et à Thuân-Châu, à cinq jours du barrage de Hao-Trang; on dit qu'ils couchent sur la cendre et qu'ils ont coutume d'offrir de la cendre en présent aux nouveaux époux. Nous regrettons de n'avoir pu nous en assurer par nous-même; nous aurions voulu savoir si d'aventure ils n'accompagnaient pas leur présent du traditionnel *Memento, quia pulvis es.....*

Les Nung sont vêtus de bleu et inhument leurs morts; on les rencontre surtout dans les régions de Qui-Thuân, Hu'o'ng-Vu, Long-Châu, Tu-Thanh, Trân-An, Phu-Châu et Diên-Châu. Les Annamites disent qu'ils viennent du Quang-Si; ils étaient imposés, sous l'administration de Minh-Mang, à raison de 2 taëls d'argent par maison et par an. Les Nung passent pour d'excellents mineurs: les mines de la région de Hong-Hoa, comme celles de Son-Tay, Thay-Nguyên, Cao-Bang et Lang-Son ont été longtemps exploitées par eux.

Les Thôs forment une peuplade très hétérogène dont les groupes épars n'ont pas tous la même langue; ce sont les restes de ces colonies militaires que le gouvernement chinois préposait à la garde des frontières et des territoires nouvellement annexés. Pour la plupart, ramassis de vagabonds et de prisonniers libérés, appartenant à toutes les origines, on les fixait dans la contrée, en leur abandonnant une partie du sol et l'État était quitte envers eux. On les appela les territoriaux, du caractère chinois *Tou*, en annamite *T'hô* qui signifie *sol, territoire.*

Les Mans sont divisés en sept tribus ou familles : les Son-Tu-Bach, Son-Tu-Hac, Son-Trang-Bach, Son-Trang-Hac, Dai-Ban, Tiên-Ban et Cao-Lan.

Leurs vêtements sont de couleur bleue : le costume des femmes se composé d'une tunique à pans fendus sur les côtés et dont ceux de devant sont noués en ceinture, laissant pendre ceux de derrière comme un habit à la française ; un pantalon très collant s'arrêtant au-dessous du genou; un cache-sein tout enjolivé de petites ganses blanches en barrettes et une rangée de minuscules boutons d'étain ; la coiffure se compose d'un turban d'étoffe bleue qui, au lieu d'entourer la tête, la drape à la façon de certaines coiffures de la campagne de Naples; le col, les manches, les bordures de la culotte et de la tunique sont brodés de dessins représentant des *swastikas*; un grand ornement, figurant une croix latine au sommet d'un triangle, est brodé dans le dos de la tunique, et des

paquets de pompons rouges et blancs sont attachés dans le dos et sur les hanches. Nous avons donné un de ces curieux vêtements au Musée ethnographique du Trocadéro. Les Son-Tu-Bach et les Son-Trang-Bach portent des broderies blanches, les Son-Tu-Hac et les Son-Trang-Hac des broderies noires et les autres des broderies rouges. Les Dai-Ban et les Tiên-Ban portent attachées, dans le dos de leur tunique, sept sapèques de cuivre enfilées; on les a surnommés, à cause de cela Xa-Dau-Tiên. Les Cao-Lan ont des habits noirs et blancs, très amples. Les hommes portent parfois des colliers d'argent rappelant les *torques* gaulois; les femmes ont des boucles d'oreilles et des colliers de verroterie.

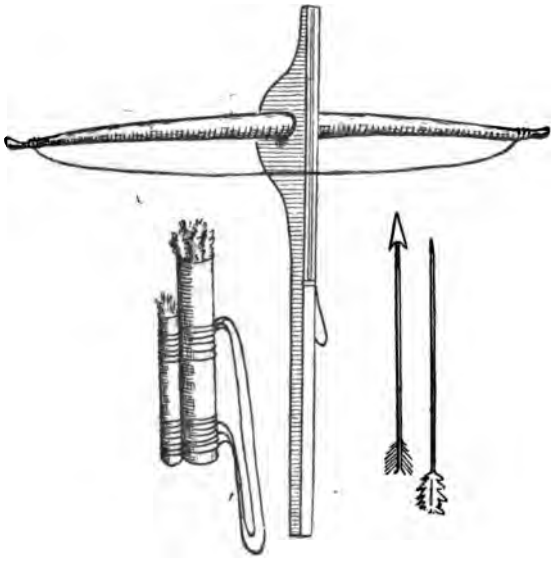

Arbalète et flèches des Mans du mont Ba-vi.

Les Mans habitent les sommets des montagnes. Ils procèdent aux défrichements nécessaires à l'établissement de leurs villages et de leurs cultures en incendiant les forêts.

Ils incinéraient autrefois leurs morts, ils ne paraissent plus aujourd'hui pratiquer cette coutume qu'en faveur de leurs chefs; ils se servent, pour la chasse et la guerre, d'arbalètes et de flèches, quelquefois empoisonnées. Ils portent les fardeaux dans des filets attachés aux épaules.

Les Mans cultivent le sésame, le ricin, le taro, le papayer, le tabac, l'arachide, un peu de canne à sucre, l'ortie de Chine et deux plantes fort intéressantes, le *Ruellia indigotica* et l'arbrisseau à papier.

Le *Ruellia indigotica* a été décrit une première fois par le Dr C. Thorel qui l'avait rencontré dans la vallée du Mékong (voyage d'exploration en Indo-Chine). Cette acanthacée est la seule plante indigofère qui soit cultivée au Tonkin; elle croît à l'ombre des grands arbres; elle ne paraît pas être spontanée dans la région de la rivière Noire, se sème d'elle-même et fleurit en janvier.

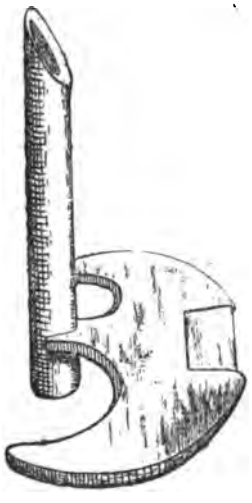

Faucille à couper le riz de montagne.
Mans du Ba-vi.

Les Mans fabriquent eux-mêmes leur indigo. Le procédé qu'ils emploient est des plus primitifs : ils prennent les feuilles et les tiges de la plante et après les avoir hachées menu, les laissent macérer pendant deux ou trois jours dans une sorte d'auge creusée dans un tronc d'arbre. Quand la macération paraît suffisante, on ajoute une certaine quantité de chaux et d'urine, de préférence de l'urine de gens âgés qui est sans doute plus ammoniacale, et l'on agite fortement le mélange pour isoler la matière colorante. On verse alors le liquide dans un autre récipient afin de le débarrasser des débris végétaux, et on le laisse reposer; quand l'indigo est suffisamment précipité, on décante les eaux-mères et on obtient un produit pâteux qui est employé dans cet état, les indigènes ignorant les procédés de dessication. C'est avec ce bleu que les femmes mans teignent leurs étoffes et telle est la solidité de cette teinture, que les vêtements, quelque usés ou exposés aux intempéries qu'ils soient, conservent entièrement leur couleur.

L'arbrisseau à papier, que les Annamites appellent *cây-gio*, est une daphnoïdée qui atteint 2 mètres de hauteur et donne pour fleurs de grandes panicules pendantes et blanchâtres. L'arbuste met deux ans à atteindre sa croissance; on l'exploite comme l'osier dans nos pays, en le récépant tous les ans; c'est son écorce qui sert à la fabrication du papier annamite. Cette écorce est un pro-

duit fort cher; on la transporte par bottes dans les marchés de la plaine.

Les Mans tirent leur amadou de la bourre du latanier; ils recueillent, au collet d'une fougère arborescente qui croît dans toutes leurs montagnes, une autre sorte de bourre que les Chinois appellent *kim-mao*, poils d'or, et dont on fait des coussins; le kim-mao possède, dit-on, de puissantes qualités hœmostatiques.

Nous avons eu l'occasion de manger, chez les Mans, une sorte de patate non sucrée, absolument comparable à la pomme de terre; ils l'appellent *fang-doi-bec* et la patate ordinaire *fang-doi-xi*.

Les Mans sont peu sédentaires. Quand ils changent de montagne, ils emportent avec eux les vases qui contiennent les cendres de leurs chefs. Le premier de leurs chefs s'appelle *phi*, le second *hiêu*, le troisième *thên* et le quatrième *quang*.

Indépendamment de ces grandes peuplades étrangères qui forment le tiers environ de la population du pays des Châus, on rèncontre encore : les Ho-Dao (têtes de tigres); les Langs (loups) : les Yaos (chiens sauvages) que les livres chinois signalent comme ayant une queue et qui, avec les Giams, paraissent appartenir à la famille Man; les Yaos et les Giams sont groupés en villages dans les montagnes de *Hu'o'ng-Binh* du châu de Chiêu-Tan; ils portent des vêtements blancs et des broderies à leur turban. Les *Xas*, dispersés dans tout le pays, portent leurs fardeaux dans des hottes à bretelles. Les Lam-Tiên, qui parlent le même idiome que les Yaos, portent les fardeaux dans les hottes retenues par une seule bretelle sur le front.

Nous avons gardé pour la fin les Mu'o'ngs qui sont de beaucoup les plus nombreux dans ces montagnes et qui sont la peuplade gouvernante. Ils appartiennent à la famille Thaï et seraient originaires du Tibet.

D'après M. Pavie, les Laotiens dans leurs divisions territoriales, au point de vue ethnographique et politique, comprennent trois régions entre la rivière Noire et le Laos proprement dit. Ce sont le pays des douze cantons et le pays des six cantons habités par les Pou-Thaï, et le pays de Tran-Ninh, habité par les Pou-Eul.

Le mot *mu'o'ng* n'est pas un nom de race, il est, en langue thaï l'équivalent du mot annamite *châu*; c'est par une erreur que l'usage a consacrée, au Tonkin tout au moins, que l'on a appelé Mu'o'ngs les Thaïs de la rivière Noire. Ce sont des gens très dociles, doux, hospitaliers et travailleurs, plus robustes que les Annamites; leur

nature indépendante les a soustraits à l'influence de la Chine qui a si complètement métamorphosé les Annamites de la plaine. D'un caractère fier autant que docile, ils reçoivent volontiers des conseils, mais difficilement des ordres : toute leur histoire et les événements de Luang-Prabang en font foi.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, les seize châus de la rivière Noire furent indépendants sous l'autorité de chefs héréditaires : ils ne payaient aucun tribut, aucun impôt; ils perdirent cette indépendance sous Minh-Mang et la recouvrèrent sous Tu-Duc. Leur chef politique a le titre de *quan-lang*; le chef héréditaire a le titre de *an-gia* et ses fils celui de *phi-truong* ou *trien-hiên*, ou *dao-bao*.

Les fonctionnaires subalternes prennent, selon leurs grades, le titre de *then-ban-bung*, *long-bung-cuong*, *quang-su-lam*, *dao-man*, *cuong-dao*, *then-dao-buoc* et *kha-ke-tang*.

Le pouvoir est transmis par ordre de primogéniture dans la ligne mâle seulement; les cadets prennent un titre secondaire, les nobles ne s'allient qu'entre eux ou avec des familles de mandarins annamites, les mésalliances sont très rares, les vieilles filles prennent le nom de *co-lang*. Le peuple professe le plus grand respect pour les familles nobles; les vieillards du peuple, eux-mêmes, prodiguent des marques de respectueuse déférence aux jeunes gens des grandes familles et n'oseraient jamais s'asseoir auprès d'un enfant noble, ce qui est, comme on le voit, fort différent des usages chinois qui placent le respect dû aux vieillards au-dessus même du respect dû au souverain. Cependant, chez eux, les qualités de famille sont très développées, la vieillesse est honorée; ils sont monogames et très respectueux de la femme; le père a le droit de mort sur son fils.

Les seize châus furent annexés par le roi Minh-Mang qui les divisa, comme le delta, en préfectures, sous-préfectures, cantons et communes et voulut leur imposer des administrateurs annamites. Cette tentative échoua pleinement : les mandarins de la plaine n'eurent dans la montagne aucun prestige, aucune autorité, ils ne purent même pas assurer le recouvrement de l'impôt; Minh-Mang, exaspéré, voulut les imposer par la force; il envoya des troupes, mais les soldats périrent presque tous de fatigue.

Le châu, actuellement, est gouverné par un fonctionnaire qu'on appelle *tri-châu*, c'est le grand chef justicier : il délègue ses pouvoirs au chef du canton et au maire pour des affaires de faible

importance. Il a droit de faire exécuter les sentences entraînant la peine de mort.

Les pénalités sont la réprimande, le rotin, la décapitation. L'impôt est perçu par le chef du village qui le fait parvenir au tri-châu par le chef de canton.

Un tri-châu, en temps de paix, a une garde de soldats composée de vingt hommes commandés par un doï; on paye les soldats, une ligature de cuivre et un picul de riz par homme et par mois.

Vers la fin de 1886, deux administrateurs du Tonkin, MM. Gouin et Moulié, écrivirent sur l'organisation politique des Mu'o'ngs une brochure très étudiée. A la suite de cette publication, Paul Bert organisa une province Mu'o'ng avec siège administratif à Cho-Bo sur la rivière Noire, et ne fit entrer dans l'administration indigène de cette province que des éléments mu'o'ngs.

Depuis, le siège de la province a été transporté à Phu'o'ng-Lam, puis reporté à Cho-Bo où il est encore en ce moment-ci, mais on parle de nouveau de le fixer définitivement à Phu'o'ng-Lam.

La province est administrée par un résident français; elle comprend environ 6,000 kilomètres carrés; le reste du pays des Châus est divisé en régions militaires.

Région du Ba-Vi.

La partie de la rivière Noire commandée par le mont Ba-Vi offre un vaste champ à la colonisation ; malheureusement jusqu'à ce jour, la malchance qui poursuit notre belle possession du Tonkin a semblé s'attacher plus particulièrement à cette région même; des colons ont été massacrés et, par suite des entreprises, qui paraissaient devoir être fructueuses, ont dû être abandonnées. Certains faits ayant eu en France un pénible retentissement et pouvant influer d'une manière très fâcheuse sur la mise en exploitation de ce magnifique domaine, nous croyons nécessaire de donner sommairement dans cette étude la raison de ces faits.

Pendant la période d'organisation des pouvoirs civils au Tonkin, les bords de la rivière Noire étaient parcourus par de hardis industriels européens qui, sous prétexte d'étudier le pays et de nouer des relations commerciales avec les bons montagnards, se livraient à toutes les opérations qui caractérisent les voleurs de grand chemin. Intimidant les autorités indigènes, terrorisant les

particuliers, ils prélevaient dans les villages des dîmes de toute nature ; on en cite un qui opéra, sous prétexte d'achat, une assez forte razzia de bœufs, les fit conduire par quelques *Mu'o'ngs* qui devaient recevoir l'argent jusque près du delta, après quoi il se débarrassa des conducteurs auxquels il substitua des Annamites, et fit vendre le troupeau volé sur les marchés de Son-Tay et de Hanoï. D'autres, à l'affût sur le bord de la rivière, guettaient les radeaux de bois et de bambous, qu'ils s'appropriaient, menaçant de leur fusil les pagayeurs, qui détalaient en abandonnant le convoi. On les appelait l'association *Winchester, Remington et Cie* ; ces *hardis pionniers* furent les premiers échantillons de Français que connurent les montagnards de la rivière Noire. Dans ces conditions, il ne faut pas trop leur en vouloir de n'avoir que des notions très imparfaites sur nos intentions dans leur pays et de n'avoir pas en toute occasion manifesté une confiance aveugle dans leurs protecteurs.

En 1887, deux Français, MM. M... et L..., allèrent se fixer dans le pays mu'o'ng pour s'y livrer à la culture et à l'exploitation des bois. D'abord bien accueillis, ils ne tardèrent pas à exaspérer contre eux toute la population par leurs exigences et par certaines maladresses résultant de leur ignorance complète des mœurs du pays. Néanmoins, leurs affaires prospéraient et l'avenir leur souriait à tel point que M. M... n'avait pas hésité à faire venir son frère de France pour prendre part à l'association. Il descendait à Hanoï avec M. L... au devant de ce frère qui arrivait par le paquebot, lorsque M. L... fut pris, dans la jonque, d'une attaque de choléra, à laquelle il succomba. Son compagnon retourna à la rivière Noire avec son frère, mais lorsque les Mu'o'ngs, qui se croyaient débarrassés de leurs exactions, les virent revenir, ils attaquèrent pendant la nuit la case dans laquelle ils reposaient, et le nouveau débarqué fut tué d'une balle dans le ventre. Le survivant mourut six mois après à l'hôpital de Hanoï.

La même année, la famille d'A..., composée du père, ancien repris de justice, de la mère et d'un fils d'une douzaine d'années, alla s'établir au pied du mont Ba-Vi. Cette famille devint la terreur de la contrée, et le père et le fils se rendaient, armés jusqu'aux dents, sur les marchés environnants, mettaient les marchands en fuite et s'emparaient de tout ce qui était à leur convenance. Les indigènes tolérèrent cela pendant deux ans, après quoi, ils se firent justice eux-mêmes ; le père, la mère et le fils

furent un jour cernés dans leur case et massacrés; cela ne se serait pas passé autrement dans des pays plus civilisés. Les journaux de la métropole qui ont raconté ces meurtres n'en ont pas donné les motifs, ce qui fait que l'on s'est trompé sur l'état du pays et qu'on a cru que la rivière Noire était à feu et à sang. A l'heure même où nous écrivons ces lignes, la justice française se transporte dans le pays mu'o'ng pour procéder à une enquête sur quatre assassinats commis par un Français. Il ne faudrait certainement pas de nombreuses histoires comme celles-ci pour amener les indigènes à ne plus vouloir supporter les Européens; mais en fait, pendant que se passaient ces évènements, le pays était habité et parcouru par d'autres Européens qui, agissant d'une façon correcte, n'ont jamais eu qu'à se louer des procédés des indigènes envers eux. Que des colons sérieux entreprennent des cultures dans cette région, pourvu qu'ils respectent les biens et les femmes des indigènes, ils n'auront jamais rien à craindre.

Le pirate blanc fait naître le pirate jaune, mais l'honnête homme qui, se bornant à planter et à trafiquer, devient une source de richesse pour le pays même, est respecté et protégé par les villages auxquels il procure du travail et du bien-être.

Et quelle magnifique contrée que celle-là et que n'est-on pas en droit d'en attendre? Nous l'avons à plusieurs reprises parcourue en compagnie d'un savant botaniste officiellement chargé d'y expérimenter des cultures et d'en étudier la flore, et nous en sommes toujours revenu émerveillé. Nous ne pouvons terminer cette étude succincte sans parler de ce botaniste, dont les travaux sont justement appréciés au Muséum, et dont le nom est désormais scientifiquement lié à celui de la rivière Noire. M. Balansa est un savant qui a consacré toute sa vie à l'étude de la flore des tropiques. Chargé de missions depuis trente ans, il ne se contente pas de parcourir des itinéraires en collectant des échantillons d'herbier, il se fixe dans une localité pendant des années, en reconnaît la flore, et y fait des essais de culture dont il attend sur place les résultats. C'est ainsi qu'il a successivement habité la Nouvelle-Calédonie, l'Asie Mineure, le Paraguay, la Colombie, l'Algérie, le Maroc, Java, l'Australie, etc. Pendant les quatre années qu'il a passées au Tonkin, il a parcouru le pays dans tous les sens, et il n'est pas un Annamite qui ne connaisse le « Vieillard occidental », comme ils l'appellent.

Son insouciance du danger et sont inaltèrable bonne humeur

sont légendaires au Tonkin; rien n'égale sa confiance dans les indigènes; sans cesse en course, seul, dans les endroits les plus suspects, jamais il n'a possédé la plus petite arme défensive. Il nie l'existence des pirates, même quand ceux-ci commettent leurs dépradations autour de lui, ce qui est arrivé quelquefois; jamais il ne se laisse distraire de son unique préoccupation.

Nous l'avons vu un jour sur le point de périr dans un des rapides du barrage de Hao-Trang, penché sur le bord d'un rocher couvert d'herbes visqueuses: voulant atteindre une plante hors de portée, il glissa et disparut dans l'eau bouillonnante. Comment s'en tira-t-il, il l'ignore lui-même, mais quand nous arrivâmes près de lui, il nous fit voir, triomphant, la touffe d'herbe qui avait failli lui coûter la vie et que, dans sa chute, il avait dextrement arrachée au passage. C'est au village de Tu-Phap, sur le bord de la rivière Noire, et au pied du mont Ba-Vi, que M. Balansa avait fixé sa demeure. Pendant les trois années que nous l'y avons connu, il a étudié la flore des environs et expérimenté pour le compte du protectorat un certain nombre de cultures riches, entre autres celles du café et du quinquina.

Tu-Phap est un gros village dont les habitants vivent de la pêche, du produit de l'exploitation des bois et de la culture du riz. Il est le centre d'un marché assez important, qui se tient tous les dix jours; il existe dans la basse rivière Noire quatre de ces marchés, à Cho-Bo, Phu'o'ng-Lam, Ke-Son et Tu-Thap. Ce sont des centres d'échanges où les montagnards apportent leurs produits forestiers et d'où ils remportent les ustensiles de poterie, les étoffes, les verroteries, outils, etc., apportés par les Annamites, ainsi que le sel, article important, qui constitue presque à lui seul la monnaie d'échange dans le haut pays. D'après un rapport officiel, plus de 100,000 piculs de sel (le picul de 60 kilogrammes), auraient été vendus pendant les mois de novembre et décembre 1889, sur le seul marché de Cho-Bo. Autrefois, ces marchés étaient fréquentés par les Laotiens; ils n'y viennent plus depuis les troubles de 1885; à peine aperçoit-on de temps en temps des étoffes de soie et ramie ou de coton, des écharpes rayées ou brochées, de provenance laotienne. Voici la nomenclature des produits que nous avons trouvés l'an dernier sur un de ces marchés.

Gingembre, poivre; *trao-diac* (fruit d'une mimosée); haricots; vésou de canne à sucre, sel, sucre indigène; *n-an* (gingiveracée);

noix de bancoul ; *qua-giac* (graine de clusiacée) ; graines de sésame, avec riz *nép* (gluaut), riz de montagne, riz blanc de la plaine, paddy ; *tray-quay* et *zay-zân* (racines masticatoires que l'on mélange à la chique de bétel) ; *sen* (bois de teinture) ; *bo-bo* (écorce à papier) ; caramboles, jujubes, *cunao* (tubercule tinctorial) ; courges, cire d'abeille, cire végétale, coton, champignons secs (*peziza*) ; ortie de Chine, manioc, rotin, oranges et citrons ; feuilles et boutons de thé indigène ; sucre noir en tablettes, pâtisseries et confiseries annamites ; porcs, poules, canards, oies, pigeons, tourterelles vertes comme des perruches ; rangs de perles jaunes, blanches et noires, de provenance chinoise (ces perles servent à broder les vêtements des Mans, et à faire des colliers) ; cannelle ; étoffes tissées et teintes dans la montagne ; plats en bois creusés au ciseau ; cinabre et chromate vendus comme fard et comme médicament ; pièces de soie annamite ; médecines chinoises, végétales et minérales ; amulettes ; indigo sec, indigo liquide ; alcool de riz ; pétards chinois ; bleu d'aniline anglais ; baguettes d'encens pour le culte ; tabac annamite coupé, tabac de montagne en feuilles, tabac colonial en paquets (marque tricolore) ; *Gnetum scandens* (graine alimentaire que l'on mange cuite) ; avirons de pirogue en bois de xôi ; cirage de Paris (marque Bisseuil et Cie) ; savon anglais (Windsor) ; bougie de Bruxelles ; allumettes allemandes et japonaises ; lait condensé anglais ; bonneterie anglaise (chaussettes et bas) ; cotonnades de Hong-Kong ; foulards imprimés allemands ; papier de verre et papier d'émeri anglais ; coutellerie annamite ; lampes à opium de fabrication allemande ; vert anglais (marque Victoria Green) ; peignes en bois chinois ; porcelaine de Canton ; poterie annamite ; aiguilles anglaises.

Nous n'avons trouvé que le cirage Bisseuil comme article de provenance française

Près du village de Tu-Phap, se trouve, sur la rivière Noire, un important village flottant, établi sur des radeaux de bambous ; il est peuplé de familles de pêcheurs et de conducteurs de trains de bois.

Le mont Ba-Vi.

Le chemin que M. Balansa nous fit prendre un jour pour aller de Tu-Phap à l'un de ses champs d'essai sert, comme tous ceux

qui viennent de la forêt, au traînage des bois. Ce traînage s'effectue au moyen des buffles; l'arbre abattu et dépouillé de ses branches est divisé en tronçons d'une longueur moyenne à l'extrémité desquels on pratique une mortaise qui permet d'y passer une grosse corde; le buffle est attelé à cette corde et la pièce, ainsi traînée jusqu'à la rivière, est précipitée dans l'eau où on la relie à d'autres au moyen de liens de rotin jusqu'à ce qu'on ait constitué un radeau suffisant; cela fait, on établit sur le radeau une petite paillotte, on installe sur les côtés de longues pagaies, à l'arrière une sorte de gouvernail et trois ou quatre individus, quelquefois avec leurs familles, s'installent sur le radeau qu'ils dirigent, en descendant le courant, jusqu'à Hanoï où il est vendu.

Les sentiers ainsi frayés sont naturellement encaissés, très battus et très propres. En se dirigeant vers le Ba-Vi, on laisse presque tout de suite les rizières, car le terrain se relève très sensiblement. En dehors d'un périmètre assez restreint autour des villages, les collines des approches du Ba-Vi sont pour la plupart incultes; la broussaille la plus épaisse les envahit. On remarque surtout un gigantesque roseau (*Saccharum arundinaceum*) que les Annamites appellent *cây-lau*: il atteint 8 à 10 mètres de hauteur, et ses tiges, surmontées de longs panaches, sont tellement pressées qu'il est très difficile et dans tous les cas fort imprudent d'y pénétrer. De chaque côté du sentier de traînage ces tiges forment un véritable mur. On monte encore et les roseaux de la jungle font place à de beaux arbres jusqu'au moment où, dans une éclaircie, sur un coteau, on aperçoit une plantation de thé.

Le site est très attrayant, la maison indigène bien tenue, de jolis pruniers et de très gros châtaigniers (*Castaneopsis*) l'abritent; les arbres à thé, régulièrement espacés, atteignent 3 et 4 mètres de hauteur; la plantation comprend à peu près un demi-hectare d'étendue: elle est bordée d'une double rangée de papayers surchargés de fruits.

Le sentier contourne ce mamelon et, après une demi-heure de chemin sous bois par une pente douce, on arrive au plateau des caféiers. Le défrichement, en plein bois, a été fait d'une façon très rudimentaire par les indigènes, néanmoins, les jeunes plants surgissent droits, verts et brillants de sève.

La végétation, sur ce plateau, est très vigoureuse; nous avons remarqué un très grand nombre de camellias en fleur: ces arbres atteignent la taille de nos beaux pommiers de Normandie, les in-

digènes en recueillent la graine pour faire de l'huile; les espèces oléagineuses paraissent du reste être en majorité dans cet endroit. De grands banians dominent le tout, escaladés eux-mêmes par des lianes monstrueuses dont les tiges, soudées au tronc des colosses, sont grosses comme des arbres. De place en place, des orchidées épiphytes s'accrochent aux branches des ficus.

Dans quelques endroits, des broussailles foulées, des trouées brutales dans les grandes herbes et une certaine odeur de ménagerie qui prend à la gorge font passer devant les yeux des visions peu rassurantes, il y a des tigres dans le pays. Ajoutons que M. Balansa ne s'en préoccupe pas plus que des pirates.

A 300 mètres environ de la plantation, le plateau se termine brusquement et on descend, par un chemin très rapide dans un vallon de peu d'étendue planté de grands arbres et traversé par un ruisseau assez large qu'il faut traverser sur un pont formé de deux bambous accouplés et posés sur des chevalets.

Ces sortes de ponts font penser aux exercices acrobatiques de Mme Saqui, et, la semelle de nos chaussures étant loin d'avoir la souplesse de la plante du pied de la célèbre funambule ou même de celle des indigènes, il nous est quelquefois arrivé de préférer passer sous le pont que de passer dessus.

De l'autre côté du ruisseau, le terrain n'est plus le même : les pentes raides commencent, de gros blocs de quartz, à facettes brillantes, surgissent du sol, blancs comme des blocs de sucre; on aperçoit les fûts grêles et élancés d'une plantation d'aréquiers, c'est le village mu'o'ng de Viep.

Les villages mu'o'ngs ne sont jamais bien peuplés, ils se composent de dix à vingt maisons, rarement plus. Ces maisons sont toutes élevées sur pilotis, à une hauteur d'au moins 2 mètres du sol; on y accède par une échelle. Le dessous des cases, à claire-voie, sert de refuge aux porcs, à la volaille, et de hangar pour remiser les instruments aratoires qui sont peu nombreux et très rudimentaires. La maison mu'o'ng est toujours isolée; elle occupe généralement le centre d'une cour plantée d'aréquiers et de papayers et entourée d'une palissade de bambous secs.

Si l'on gravit l'échelle d'une de ces maisons et qu'on pénètre à l'intérieur, on est reçu par le maître du logis qui vous accueille toujours de son mieux et vous invite à prendre place sur le plancher d'honneur, formé de cinq à six madriers posés à plat, au fond de la case, auprès d'une fenêtre. On ne peut se défendre d'un

certain malaise en traversant pour la première fois la chambre d'une maison mu'o'ng, le plancher est élastique; c'est un assemblage de bambous refendus, aplatis et nattés, suspendu sur des poutrelles de bambous; il cède sous le pied et se relève quand on est passé : on a l'impression troublante de marcher à l'intérieur d'un grand panier suspendu.

La maison comprend généralement une seule et vaste pièce; une cloison à hauteur d'homme, en nattes de bambous comme tout le reste, en isole cependant une partie, à peu près le quart, qui sert de chambre pour les femmes. Le second quart est occupé par le foyer, qui est carré et mesure environ 2 mètres de côté. L'âtre se compose de larges pierres plates posées sur le plancher de bambous et recouvertes d'une épaisse couche de cendres. Au-dessus du foyer, suspendu aux poutrelles de la toiture, se trouve un grand cadre ou étagère servant à remiser les ustensiles de pêche, filets, nasses, paniers et récipients divers. Tous ces objets sont naturellement très enfumés et ceci n'est pas sans intention de la part des Mu'o'ngs; la fumée tanne les filets et, pénétrant le bambou des engins de pêche et des paniers les rend imperméables, imputrescibles et inattaquables aux tarets et aux fourmis blanches.

Non loin du foyer se trouve le berceau des enfants; il affecte la forme d'une longue corbeille plate, en bambou tressé; il est suspendu par des cordes de jute à une traverse du toit.

L'autre moitié de la case ne contient rien que le plancher de bois sur lequel on reçoit les hôtes. Deux ou trois tablettes sont accrochées à la paroi : elles reçoivent de menus objets; l'arbalète et le carquois sont suspendus à un crochet de bois, ainsi que le riche fusil à la crosse si bien ornée, parfois décorée d'ivoire et d'argent, et qui devient de jour en jour plus rare; ces fusils sont de fabrication indigène : le canon est très long et la crosse courte est recourbée comme une crosse de pistolet. Ces fusils *s'épaulent* sur la joue, aussi tous les tireurs mu'o'ngs ont-ils une cicatrice sous l'os malaire droit. On trouve, aussi dans l'armement, des couteaux et des sabres.

Quelques vases de terre et une ou deux marmites de cuivre provenant du delta constituent toute la batterie de cuisine.

La toiture en chaume est très épaisse; elle forme un pignon élevé; les deux côtés descendent très bas et débordent sur les parois de la maison, afin d'empêcher le soleil de pénétrer à l'inté-

rieur par les ouvertures pratiquées autour de la case, et qui se ferment tout simplement au moyen d'un volet de paillottes.

L'hospitalité de ces montagnards est proverbiale; dès qu'on franchit le seuil d'un enclos on est invité à entrer dans la maison où l'on vous offre le thé et le bétel. Leur thé est une décoction effroyablement astringente et concentrée dans laquelle les feuilles vertes du précieux arbuste nagent tout entières. Quant à la chique de bétel, elle est, à notre avis, d'un grand secours contre la soif; elle provoque une salivation abondante, parfume la bouche et possède, dit-on, de précieuses qualités toniques.

Les Mu'o'ngs du mont Ba-Vi sont de beaux et solides gaillards; leur figure est plus mâle, leurs yeux sont moins bridés que chez les Annamites; leur allure est aussi plus martiale et plus fière, c'est une race énergique et résistante.

Leur costume diffère peu de celui des paysans du delta; ils portent communément à la ceinture une sorte de sabre d'abatis écourté, dans une gaine de bois cerclée de plusieurs tours de grosse corde; ce sabre est pour eux l'outil à tout faire : il suffit seul à la construction d'une case et constitue en outre, entre les mains de son propriétaire, une arme sérieuse.

L'attirail du fumeur est rudimentaire: il se compose d'une boîte ronde en bois d'un pouce de diamètre, pourvue d'un couvercle, elle contient l'amadou du latanier; cette boîte est suspendue à un gros cordonnet de coton dans lequel sont enfilées trois sapèques de cuivre, un fétiche; à l'autre extrémité du cordonnet pend le briquet; quant au quartz, il est partout sous les pieds. La pipe est formée d'un tube de bambou de 3 à 4 centimètres de diamètre, fermé à une extrémité par la cloison naturelle du nœud; à 5 ou 6 centimètres de cette extrémité se trouve le fourneau, formé très souvent d'un simple morceau d'écorce roulée. Le fourneau fait avec la pipe un angle de 45°; pour fumer, on remplit d'eau le tuyau à peu près jusqu'au quart et l'on aspire au travers, la fumée vient dans la bouche avec un glouglou de narghilé.

Les femmes sont vêtues d'un petit jupon qui tombe aux genoux et d'une tunique croisée sous la ceinture. Le cache-sein n'est pas attaché autour du cou par des cordons comme chez les femmes annamites: il se compose d'une seule pièce d'étoffe à rayures, probablement de provenance laotienne, pliée en plusieurs doubles épais, placée sur la poitrine et retenue par les deux côtés croisés de l'ouverture de la tunique; ce vêtement laisse voir la nais-

sance de la gorge que les femmes annamites cachent avec tant de soin.

La coiffure des femmes est très coquette et très légère; c'est un mouchoir drapé sur le sommet de la tête, dont une extrémité retombe par derrière.

Les hommes et les femmes portent, lorsqu'ils vont dans la montagne, des jambières d'étoffe qui montent de la cheville aux genoux.

Les enfants sont remarquables par leur vivacité et leur apparence de santé. Ce ne sont plus les êtres malingres, malpropres, couverts de plaies, des deltas du Mékong et du fleuve Rouge, ce sont de beaux enfants joufflus et pleins de sève, dont les fraîches couleurs rappellent celles de nos petits paysans français.

L'attirail de pêche comprend tous les engins des Annamites. Les Mu'o'ngs du pied de la montagne cultivent le riz dans la plaine et dans les vallées, ceux des bords de la rivière plantent du maïs sur les bancs de vase que la baisse annuelle des eaux met à découvert. Ils labourent superficiellement cette terre meuble et grasse au moyen d'un long bambou dont l'extrémité taillée en biseau est durcie au feu. Les rizières situées sur le bord des cours d'eau encaissés sont irriguées de la façon la plus ingénieuse au moyen de hautes roues élévatoires dont le bambou fait tous les frais. Immergées dans le courant rétréci à cet endroit pour lui donner plus de rapidité elles sont mues par la force hydraulique et servent parfois aussi de moteur pour faire mouvoir et claquer les uns sur les autres des appareils de bambous dans le but d'effrayer les oiseaux.

Dans d'autres endroits, les quartiers de terre ensemencés sont pourvus d'une petite logette en paillotte, juste assez grande pour permettre à un homme ou un enfant de s'y tenir couché ou accroupi; un gardien y veille constamment, afin d'empêcher les oiseaux de picorer la semence et, plus tard, les rongeurs de couper les jeunes pousses de la plante.

Les villages de la montagne sont moins prospères: la pêche leur fait défaut; la culture est moins facile. Entourés de forêts vierges, les habitants se livrent à l'exploitation, il serait plus exact de dire, au massacre des bois. Ils n'arrachent pas l'arbre, ils le coupent à hauteur d'homme, le débarrassent des branches et de la cime qu'ils abandonnent sur place et, pour lui ouvrir un chemin vers un sentier ou le traînage puisse s'opérer, sapent au travers du taillis, sacrifiant ainsi des centaines de jeunes arbres pour en

avoir un seul. Sur les pentes escarpées des environs de Phu'o'ng-Lam et de Cho-Bo, des troncs d'arbres sont précipités directement dans la rivière d'une hauteur de 100 et de 200 mètres. Parfois aussi, pour obtenir une certaine surface propre à la culture du riz de montagne, les Mu'o'ngs incendient la forêt, détruisant pour 20,000 francs de bois dans le but d'obtenir une récolte éventuelle de 10 piastres ; si encore ils entretenaient leurs champs, ce serait un sacrifice une fois fait, mais la broussaille repousse vite, et il est rare qu'au bout de trois ans le Mu'o'ng qui n'entretient pas sa terre ne l'abandonne pas pour s'en procurer une autre par le même procédé. Pour protéger les récoltes dans les montagnes, ils construisent également des abris, mais ils les perchent sur de hauts bambous afin de mettre pendant la nuit le guetteur à l'abri de la patte du tigre.

Pour arriver aux villages mans du mont Ba-Vi, il faut, en sortant de Tu-Phap, se diriger vers la partie orientale de la montagne; arrivé à l'extrémité des rizières, on rencontre, ombragée par des banians gigantesques, les plus beaux peut-être qui soient au Tonkin, une pagode dédiée au génie du Ba-Vi. Passé cette pagode, on commence l'ascension des mamelons qui forment au mont proprement dit comme un colossal escalier d'accès : ces mamelons sont en partie cultivés par les Mu'o'ngs; c'est là que se trouve la maison de Dinh-Van-Vinh, le chef héréditaire des Mu'o'ngs-Bi. Les villages mans se rencontrent à l'altitude moyenne de 700 mètres; le sentier qui y conduit est parfois extrêmement difficile et rapide : il descend dans des gorges, franchit des torrents, grimpe sur des rochers, mais la fatigue qu'on éprouve est largement compensée par la beauté du panorama que l'on a sous les yeux dans ces régions élevées, et la végétation extraordinaire au milieu de laquelle on marche. M. Balansa, qui a étudié la flore du Ba-Vi, assure qu'elle est une des plus riches du monde entier. On est frappé d'y rencontrer des arbres qui, à Java par exemple, ne s'observent qu'à de hautes altitudes, comme les chênes et les châtaigniers; les hyménophyllées tapissent les roches; d'autres fougères, arborescentes ou non (M. Balansa en a pu déterminer cent une espèces), élèvent de place en place leurs palmes gracieuses comme des plumes au-dessus des volutes de leurs crosses vertes; de grands bouquets de bambous éclatent comme des gerbes d'artifice et portent à de grandes hauteurs leur feuillage grêle qu'agite la moindre brise; les chênes et les châtaigniers forment de

hautes futaies, les rotins et les bambous sarmenteux s'accrochent à leurs troncs, escaladent leurs plus hautes branches, relient les arbres entre eux et recouvrent ainsi de grands espaces d'un uniforme manteau aérien qui ne laisse filtrer entre les feuilles pressées qu'une douce lumière verte. Les bégoniacées et les aroïdées se penchent au-dessus des ravins, se mirent dans l'eau des torrents tandis que les palmiers et de nombreuses espèces de gingibéracées complètent avec leur feuillage ornemental la décoration féerique de la forêt vierge.

Le village de Lang-Kok se présente tout à coup devant les yeux sur les pentes très rapides d'un ravin en entonnoir, de l'autre côté d'une crevasse que l'on franchit sur un tronc d'arbre. Les cases, basses et d'apparence misérable, sont éparpillées sans ordre au travers d'un espace déboisé dont les trois quarts sont sillonnés par de longs bambous posés horizontalement à diverses hauteurs sur des supports; ces bambous, dont on ne saisit pas d'abord le rôle, sont des aqueducs destinés à porter l'eau dans l'intérieur même des cases, chaque chaumière a le sien, alimenté par le torrent qui descend des sommets. Après avoir ainsi désaltéré le village, le torrent précipite ses eaux claires et bouillonnantes au fond de la gorge de Lang-Kok, sur un lit de roches et de galets roulés au milieu desquels les vertes serpentines, les quartz éclatants de blancheur et les schistes saupoudrés de fines paillettes de mica, scintillant au soleil comme des diamants, forment une mosaïque naturelle.

La case man, en raison de la grande déclivité du sol qui atteint parfois 45°, est à moitié soutenue sur des pilotis de bambous; c'est dans la partie suspendue qu'est la chambre de la famille; la partie encastrée dont le sol forme le plancher sert de cuisine et de salle de réunion. Le feu brûle constamment dans la maison man: le foyer est simplement sur l'aire au milieu de la case, deux ou trois troncs d'arbre sont disposés de façon à se toucher par leurs extrémités que l'on rapproche au fur et à mesure de la combustion; sous la maison se réfugient les pourceaux et les volailles. Il n'y a, dans ces villages difficilement accessibles, ni chevaux ni buffles, à peine quelques chiens. Les cases sont entourées de petites plantations où domine le *Ruellia* indigofère. Les Mans sont hospitaliers, mais craintifs et défiants, la moindre allure suspecte met les femmes en fuite et les hommes en éveil. Nous avons eu la surprise, en 1887, de trouver au milieu de cette peuplade perdue

par delà les forêts vierges, et au-dessus des nuages, une école fréquentée par une trentaine de bambins. Le maître, un Annamite de la plaine de Son-Tay, recevait de ces pauvres sauvages un maigre salaire, moyennant quoi, il enseignait à leurs enfants les caractères chinois et la morale de Confucius.

Les Mans sont fort superstitieux. Ayant remarqué dans la maison du chef qui nous donnait l'hospitalité une sorte de bâton en bois tourné surmonté d'une pomme à facettes et terminé par une pointe, nous voulûmes le prendre pour l'observer de plus près : notre hôte nous fit comprendre qu'il n'y fallait pas toucher; c'était, m'a-t-on dit, le fétiche de la famille.

C'est au-dessus des villages mans, vers le pic oriental du massif, que M. Balansa, sur les instructions de Paul Bert, avait commencé ses essais de plantation de quinquina.

On sait que, par une exploitation effrénée, ces précieuses essences deviennent de plus en plus rares; on a dû songer à introduire leur culture dans les colonies dont les conditions climatologiques se rapprochaient le plus de celles de leurs pays d'origine : des essais qui ont, du reste, pleinement réussi, ont été faits aux Indes et à Java. C'est à Java que M. Balansa était allé chercher les plants et les graines avec lesquels il avait commencé ses expériences. Dans un rapport publié à l'époque où nous avons visité ce qu'il appelait sa *closerie des quinquinas*, M. Balansa rendait compte de ses premières observations; parmi les plants rapportés de Java, un certain nombre, ayant souffert pendant la traversée, n'avaient pu s'enraciner, mais ceux qui avaient survécu étaient de la plus belle venue. Par contre, les semis qu'il avait faits le jour de la transplantation, c'est-à-dire vers la fin de décembre 1886, avaient parfaitement réussi; les graines de *Cinchona ledgeriana* germèrent au bout de quarante jours.

Au commencement d'août, les pieds étaient assez vigoureux pour se gêner mutuellement; il fut procédé au repiquage qui réussit au mieux; aucune plante n'avait souffert des froids de l'hiver, alors que tout autour d'elles les tiges de patates étaient gelées. M. Balansa répondait du succès et affirmait qu'aux environs seuls de sa closerie et dans des terrains jadis boisés et d'une fertilité extrême, dont l'altitude n'est pas inférieure à 500 mètres, on pourrait planter facilement et à peu de frais quatre cent mille pieds du *Cinchona ledgeriana*, qui est la plus riche en quinine des nombreuses variétés du *Cinchona calisaya*.

Qui aurait pu croire que quelques mois seulement après ces constatations, alors que, tous les frais de ces premiers essais et toutes les études préliminaires étant faits, on n'avait plus qu'à se croiser les bras et à laisser croître en les surveillant les précieuses rubinacées, on abandonnerait tout? Cela est vrai cependant; depuis notre visite, les champs d'essai de Tu-Phap et du Ba-Vi ont été délaissés, et la forêt vierge, un moment inquiétée, a repris ses droits; caféiers, théiers, quinquinas, arbres à gutta-percha, et tant d'autres espèces, dont l'acclimatement importe à un si haut point à l'avenir de notre colonie sont maintenant abandonnés.

Des essais de M. Balansa, il ne reste plus debout dans cette région que quelques champs de citronnelle. Cette culture, qui avait à l'origine déchaîné contre le naturaliste les quolibets de maints esprits étroits et jaloux, a été continuée par une grosse maison industrielle; des appareils distillatoires ont été installés, et l'usine de parfums fonctionne régulièrement depuis le commencement de l'année, dans la rue Dupuis, à Hanoï.

La citronnelle, dont il est question ici, est une graminée assez rustique (*Andropogon Schœnantus*), que l'on rencontre jusque chez les Mans du Ba-Vi; elle végète, du reste, à peu près partout au Tonkin; elle redoute seulement les terrains imperméables, là où l'eau séjourne deux ou trois jours après les fortes pluies. Dans ces conditions, elle ne tarde pas à périr.

Les terres à canne à sucre paraissent être les meilleures pour elle, à la condition que les crues des rivières ne puissent les atteindre. Elle ne croît pas dans les terrains saumâtres.

C'est une plante vivace à souche cespiteuse, qui dure un grand nombre d'années. Dans les plantations du Tu-Phap, les touffes sont à un mètre l'une de l'autre, ce qui produit dix mille touffes à l'hectare; la citronnelle ne fleurit jamais ou presque jamais. On peut la faucher à toute époque; huit coupes peuvent être faites dans l'année. Le rendement de cette culture est très rémunérateur.

On compte environ cent cinquante touffes pour produire un kilogramme d'essence, soit environ 200 kilogrammes par hectare, en faisant huit coupes par an. Le litre d'essence, en se basant sur une fabrication annuelle de 3,000 kilogrammes, ne peut revenir, tous frais compris, à plus de 1fr,50 le kilogramme; l'essence est plus légère que l'eau. Le prix de vente à Paris est de 7 à 8 francs le kilogramme. On donne à ce produit sur les marchés

d'Europe le nom d'essence de verveine, ce qui semble indiquer que l'*Andropogon Schœnanthus* du Tonkin se rapproche beaucoup comme parfum de l'*Andropogon nardus*, qui produit l'essence de verveine du commerce.

La parfumerie française était jusqu'à ce jour, pour ce produit, tributaire de l'Angleterre, qui la tirait de ses possessions de l'Inde. Le produit anglais paie, à l'entrée en France, 1 franc par kilogramme. Cette taxe est de nature à compenser très largement le fret du produit tonkinois qui, lui, entre en franchise dans nos ports.

Le vétiver était aussi cultivé à Tu-Phap, mais l'essai n'a pas duré assez longtemps pour donner des résultats concluants ; le vétiver croît au Tonkin, et surtout vers la rivière Noire dans tous les endroits marécageux ; c'est une culture qui devrait aussi produire de beaux bénéfices : le kilogramme d'essence vaut en moyenne 600 francs.

Nous avons dit plus haut que les graines oléagineuses étaient en abondance dans la région du Bavi ; voici quelles sont celles qui, à notre avis, pourraient, en dehors des graines de camellia, donner lieu à une exploitation industrielle :

Le sésame, qui est cultivé par les Mans ; il y en a de deux espèces : l'une d'elles ne vient bien que sur les pentes des montagnes.

Le fruit du cay-yap ; le cay-yap, *Garcinia Balansæ* (Baillon), est un grand arbre spontané ayant un peu le port du sapin. Il produit un fruit jaunâtre de la grosseur d'une pomme et renfermant quatre grosses graines oléagineuses. L'huile qu'on en retire n'est pas comestible, mais on pourrait s'en servir pour faire du savon. La quantité d'huile contenue dans un fruit est si considérable que si l'on allume ce fruit avec une allumette, il brûle comme une torche. Par incision, on peut obtenir, du tronc de l'arbre, une résine jaunâtre propre à l'éclairage.

Le *Calophyllum Inophillum* (tamanou des Néo-Calédoniens), autre guttifère commune en Cochinchine et dont les graines sont oléagineuses ; cette espèce est assez rare : on en trouve une seconde espèce dans les montagnes calcaires vers Cho-Bo.

Le cotonnier croît dans les montagnes du Tonkin, mais on n'extrait pas d'huile de ses graines.

Le ricin, cultivé partout, surtout dans les parties alluviales des grands cours d'eau, donne une huile exclusivement employée ici à l'éclairage.

Le *Jatropha curcas* (pignon d'Inde des Français), est très commun dans les villages, surtout dans les haies.

Le bancoulier (aleurites), assez rare ; ses fruits sont de la grosseur d'une noix et produisent une huile siccative.

L'*Elæococca*, grand arbre ressemblant au bancoulier ; il est assez commun dans les forêts du mont Ba-Vi ; ses graines, trois ou quatre fois grosses comme celles du ricin, produisent l'huile appelée par les Annamites *dâu trâu* (*yao kiao*). Cette huile, très précieuse, rendue siccative par la cuisson, est incorporée à la laque du Tonkin dans ses différentes applications.

Le mont Ba-Vi a une hauteur approximative de 1,200 mètres ; sa silhouette découpée s'aperçoit, par un temps clair, de tous les points du delta.

Ba-Vi est un nom vulgaire : il signifie *trois sommets* ; son nom poétique est Tan-Vien (parasol rond). Les Annamites entourent cette montagne d'une vénération craintive ; ils y rattachent toutes sortes de légendes merveilleuses, la considèrent comme sacrée, et prétendent que son sommet est la demeure d'un Génie puissant qui fait éclater la foudre sur la plaine.

Des souvenirs historiques touchant aux origines mêmes de la nation annamite se rattachent au Ba-Vi ; la tradition les présente sous la forme gracieuse de légendes, il en est de fort curieuses.

La plus ancienne est relative au différend entre le Génie des montagnes et le Génie des eaux.

Tous deux se disputaient la main d'une jeune princesse ; ce fut le premier qui l'obtint, et il emmena sa femme au sommet de Ba-Vi. Furieux de sa déconvenue, le Génie des eaux déclara la guerre au Génie des montagnes ; il ameuta les typhons et déchaîna les monstres aquatiques à l'assaut du Ba-Vi. Il y eut une lutte terrible dans laquelle le Génie des eaux fut vaincu ; il dut se retirer, mais chaque année il revient à la charge, et quand les Annamites voient le fleuve Rouge, la rivière Noire, la rivière Claire et le Song-Day sortir de leur lit, confondre leurs eaux dans la plaine et inonder le pied du Ba-Vi, ils disent : « Voilà encore les deux génies qui se disputent la femme. »

Le génie du Tan-Vien ne permet pas que l'on viole sa retraite ; aussi est-il difficile de déterminer des Annamites à faire l'ascension de la montagne. Ils prétendent qu'il se manifeste aux mortels, quand il fait beau temps, sous la forme d'un nuage qui s'accroche

à la partie supérieure du pic. Trois pagodes lui sont consacrées dans la montagne, en mémoire des trois sommets, et aussi des trois étages de la montagne qui, disent les Annamites, sont de couleur différente ; le dernier étage, qui est la demeure du dieu, est rouge ; il faut dire que le sommet du Ba-Vi paraît ainsi quelquefois aux gens de la plaine, quand il est éclairé par les feux du soleil couchant.

La pagode supérieure se trouve vers le second tiers de la montagne, au milieu de la forêt vierge, dans un site dont rien n'égale la sauvagerie. Quand cette pagode a besoin de réparations, le génie enlève les charpentiers dans les villages et les transporte dans la pagode ; ces gens reviennent de même chez eux sans avoir conscience du travail qu'ils ont fait.

Tous les trois ans, dit-on dans la contrée, les voisins du mont Ba-Vi ont coutume d'offrir au Génie du Tan-Vien des haches de bronze et de pierre ; le huyên de Bât-Bat fournit les haches de bronze.

L'offrande se fait dans la pagode de la forêt ; le Génie vient chercher ces haches et s'en sert pour frapper les mortels pendant les orages. Du sommet nuageux du Tan-Vien, disent les indigènes, et au milieu des éclairs, il lance indistinctement des traits de bronze et de pierre. Ces traits s'enfoncent profondément dans la terre, mais chaque coup de tonnerre les fait remonter, et on les retrouve bientôt à la surface du sol, où on les recueille avec soin, car ils constituent un talisman précieux contre la foudre.

Ces réminiscences des âges préhistoriques et ces allusions aux armes de pierre et de bronze qui ont précédé l'âge du fer sont intéressantes à retenir ; cependant nous devons dire que ni à Bât-Bat ni à Tong-Thiên ni à Ba-Vi, nous n'avons pu obtenir le moindre renseignement au sujet des offrandes dont parle la légende écrite. Quant aux trouvailles de haches de pierre et de bronze à la surface du sol, elles ont dû être très fréquentes à une certaine époque, au fur et à mesure des premiers défrichements, mais aujourd'hui elles sont, avec le système de culture des rizières, presque impossibles, au moins dans le delta.

On trouverait certainement des reliques préhistoriques dans la région montagneuse si elle n'était presque entièrement recouverte d'un impénétrable tapis de broussailles, et si les indigènes, qui attachent à ces objets des vertus miraculeuses, ne les cachaient avec un soin jaloux. M. Laune, officier de milice, a trouvé une

hache en pierre verte (probablement en serpentine), dans une sépulture du châu de Maï; cette hache lui fut volée par ses soldats mu'o'ngs. Voici un détail curieux que nous tenons de ce même officier : les Mu'o'ngs, qui sont assez heureux pour trouver une hache de pierre, la placent dans une tasse pleine d'eau, et cette eau acquiert immédiatement pour eux des qualités médicinales propres à tous les maux.

Les légendes abondent chez les peuples de la rivière Noire : nous avons retrouvé quelques-uns des apologues indiens qui, parvenus en Europe par la route opposée, ont fourni de si jolis thèmes à nos fabulistes, tels que *le Renard et le Corbeau*, *les Trois Souhaits*, et quelques autres encore, malheureusement travestis de telle sorte qu'il faudrait les traduire en latin, puisqu'il est pour cette langue morte des privilèges refusés aux langues vivantes.

Nous avons également retrouvé des souvenirs de sacrifices humains que l'on faisait autrefois près de Moc-Tinh à une sorte de génie dont la pagode existe encore; ce génie qui était anthropophage faisait une énorme consommation de chair humaine et dépeuplait la contrée; on ne parvint à l'adoucir un peu qu'en lui élevant un temple : il consentit alors à ne dévorer qu'une victime par an. Donc, à partir de cette époque, le 30e jour du 12e mois, on conduisait un homme dans la pagode et on l'immolait au génie. Ces sacrifices se continuèrent jusqu'au règne de Dinh-Tiên-Hoang (970 de notre ère).

Le génie Ma-Ca-Lo jouit d'une grande renommée et est fort redouté sur la rivière Noire. Pendant que le soleil est au-dessus de l'horizon, ce génie est en tous points semblables aux autres hommes, il va, vient, se livre à toutes les occupations ordinaires sans que rien puisse révéler sa terrible personnalité; mais dès que le soleil est couché, il devient une sorte de vampire privé de tête, d'entrailles et de foie, et pénètre dans les maisons où il suce le sang des vieillards et fait mourir les jeunes filles. Aux premières lueurs du jour il redevient un homme.

Ce génie est originaire du village de Ha-Lo, huyên de Van-Châu, province de Hong-Hoa. Pendant un voyage qu'il fit dans la province de Tuyên-Quang, il parvint à épouser une femme dont il eut une fille.

Dans la même province de Hong-Hoa, à Moc-Châu, se trouvent des génies qui ont le pouvoir d'introduire des pierres et du bois dans le ventre des hommes qui ne tardent pas à mourir sans qu'il

soit possible au médecin de reconnaître la maladie. Lorsque quelqu'un soupçonne qu'il est victime d'un de ces génies, il doit se hâter de faire des sacrifices, et il est rare que le génie ne se laisse pas attendrir. On peut se préserver de ces accidents en portant communément des vêtements de couleur très noire. Il est un moyen radical de préserver sa maison de l'atteinte de ces génies, c'est d'y brûler une lance : jamais ils n'osent dès lors s'en approcher.

Il est question d'ériger, sur le plus haut sommet du Ba-Vi, la statue de saint Michel terrassant le démon sous la forme du dragon, et de faire de la montagne le but d'un pieux pèlerinage. La statue, d'après un article de M. Romanet du Caillaud paru dans le *Pèlerin*, serait déjà fondue et on n'attendrait qu'une occasion pour procéder à son érection. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet qui aura pour résultat de mieux faire connaître le mont Ba-Vi, en y attirant et qui sait, en y fixant peut-être un plus grand nombre d'indigènes et d'étrangers, mais l'allégorie de l'esprit du mal sous les traits du dragon nous paraît très mal choisie et surtout très impolitique. C'est le tigre qui, au Tonkin, est l'emblème du mal et l'incarnation du diable; c'est l'image du tigre qui orne les autels des sorciers et des taoïstes; c'est le tigre que l'on charge de tous les méfaits, auquel on attribue toutes les calamités publiques et privées, maladies, épidémies et damnations; c'est la figure du tigre que l'on exorcise. Le dragon, au contraire, est l'emblème de la science, de la vertu, de la valeur militaire et de la noblesse d'origine; c'est l'animal bienfaisant que l'on oppose constamment au tigre; on appelle le roi « *auguste dragon* »; c'est le dragon des nuages qui distribue la pluie aux moissons et sauve le peuple des horreurs de la famine : il n'est pas au Tonkin de symbole plus respectable et plus universellement respecté.

Il nous semble donc que les promoteurs du sanctuaire du Ba-Vi n'ont pas suffisamment réfléchi à la différence radicale qu'il y a entre le dragon annamite et celui de l'Apocalypse, et nous craignons fort que l'apparition sur le Tan-Vien d'un personnage terrassant le dragon ne soit très mal interprétée par le pays et n'aille contre le but que se proposent les auteurs.

Les Pères des Missions étrangères ont établi des paroisses dans le pays des Châus, mais seulement vers le haut fleuve Rouge et sur le versant du Song-Ma, nous n'en connaissons pas sur la rivière Noire. Cependant plusieurs de leurs catéchistes ont vécu

parmi les montagnards, et nous donnons ci-après, à titre de document curieux, le texte même d'une lettre en latin que nous écrivait un de ces catéchistes annamites, en réponse à quelques questions que nous lui posions sur le pays qu'il habitait ; on verra de quelle façon est employée de nos jours la langue de Cicéron par quelques indigènes du haut Tonkin.

« *Fabula naturalis de Laos de Chaos.*

« Olim rex *Hung*[1] gubernavit omnes regiones montanas quæ divisæ sunt in multas partes, inter quas alia major suprema vocabatur *Muong-Pha*, alia autem minor infirma vocabatur *Muong-Din*. De parte superiori gubernabat rex *Chau-Pha* nominatus, qui sic dividit et constituit quatuor tempora et octo *tiêt*; pluvia ex cœlo descendentia, æstiva ex terra ascendentia, et cætera secundum ordinem, quem creavit *Chau-Pha*, vivunt.

« De parte inferiori gubernabat rex *Hung-Vuong*, qui inferiorem partem separavit in duas regiones, inter quas alia superior vocabatur *Muong-Nua*; in illa sunt montes et lapides et terranæ et vesperrimæ qui in illa oriuntur, imperitissimi et rudissimi omnium rerum. Sed etiam qui in ea regione sunt varii, habent nomina propria et linguas varias et proprias diversas : *Quân-Muong-Lao*, *Quân-Chau-Hang*, *Quân-Muong Hong-Huyen*, *Quân-Muông*, *Quân-Man*, *Quân-Xa*, *Quân-Meo*, *Quân-Lu'*, *Quân-Giao*, *Quân-Muôi*, tot *Muong*, habent linguas proprias et differentias habitus et vestitus, vito et vivo, præter Laocences et Chaocenses semisimiles de linguis et litteris, qui non solum habent linguas proprias, 36 *chu*, 25 *dau*.

« 1° In Laos sunt templa in quibus *La-Sa-Chau*, *Chau-hua* (*Su'*).

« 2° Tota membra Laocencium impressa et fincta figuris pictis omnium rerum, circulum capilli et vertice capitis et capita illorum rasa sunt.

« 3° Illa adorant cœlum et *phi-huon*, *phi-giao* (*ma-cua*, *ma-nhà*, *bô-mê*).

« Alia autem inferior divisa est in varias partes : *Quân-Muong-tô*, *Quân-Muong-cho*, *Quân-Kéo*, qui sunt sapientes et periti omnium rerum, qui habent terras planas.

1. Les rois Hung forment l'ère protohistorique de l'Annam : leur dynastie régna pendant deux mille ans environ.

« Rex *Hung-Vuong* et filii ejus semper gubernabant omnes populos in pace montaneos (*ô-Muong-luong*) multis abhinc annis postremo illorum successor appellatus *Le-ri-Hiêu* cum primo mandarino *Quach-công* et secundo *Quach-tôt* gubernabat *Muôn*. Tunc in illo tempore rex et aulici annamitici consilium ineuntes miserunt milites ad expugnandum cum illis ne forte sensim occupabunt nostras partes; quamvis voluerunt resistere adversus illos tamen non potuerunt et nullam victoriam acceperunt; hi, excitati pudore, simulaverunt arcescere duos mandarinos elegantissimos et excipere illos humaniter intenderunt fallire illos, inter faciendum iter illorum, milites missi expugnaverunt adversus ad occupandas omnes regiones montanas. Tunc omnes populi montanei, propter absentiam duorum illorum, victi sunt.

« Ex quo omnes regiones montanæ pertinent ad conditionem regis annamitici in omnibus sive majoribus sive minoribus; etiam in tributis. Ex quo tres *Huyen-lao*, *Trinh-co*, *Muông-hang*, *Sâm-na*, *Sâm-to* et omnes *Châu*, omnes *Muông*, omnes *Tho* non habent regem proprium et possunt param intelligere linguas annamiticas, ex quo pauci volunt imitari mores et consuetudines *Hoa-dân*[1].

« *Nota*. 1° Quotannis populi laocences interficiebant aliquos homines ad fel afferendum regi in *Lang-Prabang* residentis pro usu quotidiano.

« *Nota*. 2° Inter omnes homines supradictos *phu-Meo* habebant habitus et vestitus similes hominibus arabianis præter capillos intexos similes Sinicis tantum.

« Tanta verba sunt breviter exprimenda secundum intelligentiam.

« PETRUS NG. MINH DANG, manu mea subscripsi. »

Linguistique.

La langue des *Thais* ou *Mu'o'ngs* des châus de la rivière Noire est un dialecte laotien; on l'écrit au moyen de lettres à forme laotienne.

L'alphabet employé n'est pas le même pour les seize châus. On en compte trois qui offrent entre eux certaines différences dans

1. *Hoa-dan*; l'écrivain se sert ici d'une expression littéraire pour indiquer les Chinois (le peuple fleuri).

la forme comme dans le nombre des lettres. Chacun de ces alphabets est cependant compris dans toute l'étendue de la rivière Noire.

Le premier alphabet est composé de onze voyelles et de trente-six consonnes, dont dix-huit recto-toniques et dix-huit vario-toniques; il est employé dans les châus de Luân, Chiêu-Tan, Laï et Quinh-Nhai.

Le second alphabet comprend onze voyelles et trente-trois consonnes, dont dix-sept recto-toniques et seize vario-toniques; il est employé dans les châus de Tuân-Giao, Ninh-Biên, Son-La, Yen, Maï-Son.

Le troisième alphabet est spécial à Phu-Yen-Châu; il compte onze voyelles et trente-deux consonnes, dont dix-sept recto-toniques et quinze vario-toniques.

Les signes-voyelles, qui sont en même nombre dans les trois alphabets, se placent comme dans tous les alphabets dérivés du sanscrit, soit avant la consonne, soit au-dessus, soit au-dessous.

Les indigènes des châus de la rivière Noire s'intitulent aussi *Thôs*, ainsi qu'il résulte d'un manuscrit pour l'étude de leur langue que nous avons trouvé au Tonkin. Le vocabulaire, que nous donnons ci-après, est extrait de ce manuscrit; nous le faisons suivre d'un vocabulaire recueilli chez les Thôs de Cao-Bang, d'un second recueilli chez les Thôs du haut fleuve Rouge, à la hauteur de Tuân-Quân, et d'un troisième appartenant aux Thôs de Mang-Hao, sur le territoire chinois.

Nous terminerons par un vocabulaire du dialecte des Mans.

Vocabulaire Thô (Thaï ou Muong des Chaûs)

Rivière Noire.

Ciel,	buon.
Soleil,	ta pha.
Lune,	dong buong.
Étoile,	dao.
Nuage,	pha.
Vent,	lôm.
Pluie,	phân.
Tonnerre,	pha dang.
Éclair,	cô liêm.
Grêle,	ma kiêp.
Rosée,	câu.
Arc-en-ciel,	tu hông.
Voie lactée,	xu mo pha.
Le jour,	tan nghèn.
La nuit,	tang khun.
Le soir,	mut.
La lumière,	hung.
Beau temps,	phang han.
L'année,	pi.
Le mois,	buon.
Un jour,	nui.
L'heure,	chu.
La chaleur,	dêt.
Terre,	din.
Pierre,	hin.
Sable,	sa.
Boue,	pung *ou* khun.
Eau,	nam.
Feu,	phi.
Montagne,	pu.
Forêt,	pha.
Fleuve,	nam luong.
Torrent,	huôi.
Fontaine,	huôi.
Colline,	bang.
Caverne,	tham.
Désert,	ông *ou* thung na
Champ cultivé,	na.
Pont,	co.
Étang,	nông.
Mare,	phong nam.
Rivière,	tang tuc.
Sentier,	tang kiêp.
Village,	muông.
Camp,	ban.
Voisin,	chieng *ou* bân.
Marché,	phai lat.
Sentier,	tang xua.
Homme,	quân *ou* do cuôn.
Prince,	vu.
Sujet,	khôi.
Maître,	xây.
Élève,	pau.
Bisaïeul,	pi.
Aïeul,	pu.
Père,	po.
Mère,	mê.
Grand'mère,	gia.
Fils,	luc.
Fille,	luc xao.
Garçon,	luc chai.
Fille,	luc khuôi.
Épouse,	luc po *ou* mia.
Époux,	phua.
Frère aîné,	ai; *à Tudn-Châu on dit* : pi.
Frère cadet,	nong.
Sœur aînée,	noi; *à Tudn-Châu on dit* : xao.
Sœur cadette,	nong xao.
(Frère aîné du père), oncle,	lung.

(Sa femme), tante,	pao.
(Frère cadet du père), oncle,	ao.
(Sa femme), tante,	lua.
(Sœur aîné de la mère), tante,	a.
(Son mari), oncle,	ao khuôi.
(Frère cadet de la mère), oncle,	con na.
(Père de l'époux), beau-père,	po pu.
(Mère de mari), belle-mère,	mè gia.
(Père de la femme), beau-père,	po ta.
(Mère de la femme), belle-mère,	mè nai.
Étranger,	khach.
Lit,	phu.
Plateau,	ban.
Siège,	tang.
Lampe,	tièn.
Vase,	cai.
Marmite de cuivre,	mo.
Bol, tasse,	thuôi.
Assiette,	le.
Baguettes pour manger,	thu.
Mortier,	chuc.
Pilon,	tang.
Grande jarre,	hay.
Couteau,	mit.
Hache,	khoan.
Scie,	cua.
Marteau,	lo.
Faucille,	thây.
Charrue,	pau.
Pelle,	dung.
Billot,	ban bat.
Bois à brûler,	lua.

Mesures de poids.

Khan, équivaut à la livre annamite : 600 grammes.
Bia, un dixième de khan.
Lan bac, un dixième de bia.
Pong, un picul.

Bœuf,	khoai.
Cheval,	ma.
Porc,	mu.
Chien,	ma.
Poule.	cay.
Canard,	pêt.
Buffle,	ngua.
Chèvre,	be.
Éléphant,	chang.
Tigre,	xua.
Cerf,	phan.
Singe,	linh.
Chat,	miêu.
Serpent,	ngu.
Oiseau,	noc.
Vers,	pong.
Ver à soie,	mon.
Fourmi,	chung.
Abeille,	bong.
Arbre,	co.
Plante,	gia.
Fleur,	poc.
Fruit,	mac.
Fruit de jaquier,	mac mi.
Gingembre,	khinh.
Banane,	mac cuôi.
Orange,	mac pen.
Grenadier,	miêt la.
Bambou mâle,	may.
Bambou femelle,	may he.
Prendre,	au.
Faire,	et.
Dedans,	khuông.
Dehors,	thua.

Dur.	khanh.
Mou,	tê.
Haut,	na.
Bas,	tua.
Grand,	luong.
Petit,	noi.
Loin,	lac.
Près,	kho.
Longtemps,	hung.
Vite,	man.
Large,	hê.
Étroit,	ten.
Devant,	con.
Derrière,	lang.
Milieu,	ngun.
Égal,	phiên.
Un instant,	hin.
Vaincre,	lan.
Diminuer,	xuât.
Profond,	luc.
Peu profond,	tân.
Épais,	na.
Mince,	pang.
Élevé,	xung
Bas,	tam.
Étendu, vaste,	quang.
Étroit, restreint,	khêp.
Beaucoup,	lai.
Pu,	noi.
Sec,	hao.
Humide,	uon.
Gras,	pi.
Maigre,	
Fort,	khan.
Faible,	nay.
Malade,	chep.
Cela,	nua.
Ceci,	nây.
Être (oui),	nan.
Bleu,	kheo.
Rouge,	danh.
Blanc,	don.
Noir,	tham.
Jaune,	luong.

Apre,	phat.
Acide,	sâm.
Salé,	khêp.
Amer,	kham.
Doux,	vien.
Plein,	tam.
Non,	bô.
Oui,	mi.
Obtenir,	doi.
Perdre,	xe.
Rassasié,	um.
Famine,	giac.
Tête,	hua.
Oreille,	hu.
Œil,	ta.
Nez,	lang.
Bouche,	pac.
Sourcils,	bao ta.
Cheveux,	hâm.
Dents,	khéo.
Menton,	cang.
Barbe,	nuôt.
Joue,	kêm.
Front,	den.
Langue,	lin.
Duvet,	khêt ham.
Coin des lèvres,	kêm pac.
Cou,	kho.
Gorge,	po kho.
Épaules,	pa.
Main,	mu.
Doigt,	nich mu
Poitrine,	uc.
Ventre,	pôm.
Chair,	chin.
Nombril,	sa pa.
Dos,	eo.
Aisselle,	hac hê.
Cuisse,	cô kha.
Genou,	hoa khau.
Pied,	tin.
Os,	lua.
Peau,	nang.

Sueur,	heua.
Parole,	va.
Rire,	houe.
Appeler,	he.
Manger,	kin.
Boire,	hiêc.
Pleurer,	hay.
Exhorter,	xâm.
Aller,	pay.
S'asseoir,	nang.
Se tenir debout,	yeun.
Se coucher,	non.
Dormir,	nan.
S'éveiller,	phu mea, phu meï.
Se lever,	pai teun.
Pardonner,	tiêt *ou* xa.
Colère,	nhai.
Maison,	tam heuou.
Porte,	tou.
Fenêtre,	xou.
Mur de terre,	vanh.
Palissade,	ho.
Colonne,	xau.
Mur en torchis,	pha.
Plancher,	thiêc heuon.
Cour,	cang khuong.
Escalier,	tham *ou* lô heuon
Ventail de porte,	pha tou.
Panneau tableau,	tan.
Riz cuit,	khâu.
Riz gluaut,	khâu xi.
Paddy,	khâu dœui.
Millet,	mac nga.
Canne à sucre,	mac cat.
Patate,	mac pom.
Poisson,	pa.
Sel,	ceua.
Crevette,	kuong.
Crabe,	pou.
Coquillage,	hoi.
Anguille,	gueun.

Grenouille,	côc.
Moutarde,	phat cat.
Vignon,	ham po.
Ail,	ham cat.
Noix d'arec,	mac lang.
Bétel,	pu.
Chaux,	pôn.
Vin,	laou.
Tabac,	khoan heo.
Drogues,	gia.
Habit,	xeua.
Robe,	giang.
Ceinture,	xa éo.
Natte,	phuc.
Couverture,	pha.
Coussin	môn.
Matelas,	nêm.
Rideau,	giaou.
Store,	tôt.
Jambière,	mat.
Chaud,	hon.
Rond,	am.
Carré,	muôi.
Pointu,	khêu.
Émoussé,	dan.
Droit,	kinh.
Tortueux,	gian.
Commander,	poc.
Demander,	tham.
Un,	neung.
Deux,	xong.
Trois,	xam.
Quatre,	xi
Cinq,	ha.
Six,	hoc.
Sept,	chêt.
Huit,	pêt.
Neuf,	câu.
Dix,	xip.
Mille,	pien.
Dix mille,	man.

Lourd,	nac.
Léger,	khin.
Naturel,	cheu *ou* mên.
Vrai,	tê.
Faux,	beo.
Nouveau	men.
Vieux,	câu.
Oublier,	dam.
Se souvenir,	teua.
Balayer,	quat.
Laver,	xœoi *ou* lang.
Lettre, caractère,	xœu.
Retourner,	meua.
Ouvrir,	khay.
Fermer,	hap.
Joli,	di.
Laid,	hai.
Assez,	po.
Longtemps,	xiêu
Trop,	lè.
Arriver à,	hot.
Couper,	tat.
Tuer,	kha.
Mourir,	tai.
Chercher,	xoc.
Saisir,	pat.
Inviter,	xo.
Donner,	heua.
Submerger,	xâm.
Surnager,	phu.
Lier,	phuc.
Étendre,	xo ka.
Mettre à la cangue,	xo kem.
Combattre,	ti.
Reprocher,	bang.
Pourquoi,	xœung.
Moi,	hâu.
Toi,	mœung.
Panier,	kouong pang.

Division d'un jour.

Minuit à 2 heures,	xeu	Midi à 2 heures	xang ngo
2 à 4 heures,	pao	2 à 4 heures,	mit
4 à 6 heures,	nhi	4 à 6 heures,	xan
6 à 8 heures,	mou	6 à 8 heures,	gian
8 à 10 heures,	xi	8 à 10 heures,	met
10 à midi,	su	10 à minuit,	hœu

Dans ce vocabulaire comprenant plus de quatre cents mots, nous n'en trouvons guère plus de vingt qui paraissent empruntés au chinois et une dizaine qui sont de provenance annamite. C'est la numération qui offre la plus grande proportion de mots chinois.

xam	(trois)	Chinois	*san*
xi	(quatre)	»	*sse*
ha	(cinq)	»	*ou*
pét	(huit)	»	*pa*
cdu	(neuf)	»	*kiêu*
xip	(dix)	»	*ché*

Quelques expressions sont identiques ou à peine altérées :

khay	(ouvrier)	Chinois	*khay*
ho	(fermer, joindre)	»	*hap*
kieou	(longtemps)	»	*xiêu*
quét	(balayer)	Annamite	*quat*
cua	(scier)	»	*cua*
miao	(chat)	Chinois	*miêu*
ma	(cheval)	»	*ma*
sa	(sable)	»	*sa*

Le nombre des mots étrangers varie, du reste, d'un endroit à l'autre, sans doute selon la plus ou moins grande proximité du pays voisin, et l'importance et la fréquence des relations entre les indigènes et les étrangers. — Cependant on verra, par les vocabulaires suivants, des Thôs ou Mu'o'ngs du haut fleuve Rouge tonkinois, de ceux de la région chinoise de Mang-Hao et de ceux des environs de Cao-Bang, qu'il existe, dans cette aire géographique peu étendue, entre des gens paraissant procéder de la même origine, des écarts de linguistique assez notables.

Le vocabulaire des Thôs du haut fleuve Rouge a été recueilli par nous aux environs de Yen-Bay; nous devons celui des Thôs de Cao-Bang à l'obligeance de M. le lieutenant-colonel Palle qui a été pendant longtemps résident de Cao-Bang. Quant à celui de Mang-Hao, nous l'avons établi avec l'aide des équipages thôs qui font régulièrement par le fleuve Rouge le transit des marchandises entre Hanoï et le Yûn-Nan. — Quelques-uns de ces bateliers parlent couramment l'annamite. Nous avons remarqué, non sans étonnement, dans la prononciation de ce dernier dialecte, la présence du *th* anglais; nous l'avons figuré par un *z'* pour le *th* doux, et par un *ç'* pour le *th* dur.

Vocabulaire des Mu'o'ngs de la région de Mang-Hao (Yûn-Nan).

Ciel,	buon.	Grêle,	mac huit.
Soleil,	tang ouan.	Arc-en-ciel,	rong hoa.
Lune,	dong buon.	Le jour,	van deo.
Étoile,	dao di.	La nuit,	ham deo.
Nuage,	vua (veua).	Pierre,	z'in.
Vent,	roum.	Terre,	nam.
Pluie,	hôn tao.	Sable,	nam ç'nè.
Tonnerre,	pha rai.	Boue,	nam mi z'am.
Éclair,	tit phi.	Eau,	ram.

Feu,	phi.
Montagne,	pô ç'ân.
Forêt,	cô mây.
Fleuve,	ta dinh.
Torrent,	ca vi.
Caverne,	nam cam.
Champ cultivé,	na.
Pont,	kieou (mot chinois).
Étang,	tam.
Sentier,	tang van ni.
Village,	luông deo.
Marché,	van ni paï hen.
Homme,	phu deo.
Chef,	phu saï.
Maître,	pho.
Instituteur,	z'en z'ôn.
Élève,	z'en luc.
Père,	po.
Mère,	mê.
Grand'mère,	toa.
Fils,	luc.
Fille,	luc buc.
Garçon,	luc ç'aï.
Époux,	pao.
Épouse,	ya.
Aïeul,	pi.
Frère cadet,	nong.
Lit,	shan.
Siège,	tang
Lampe,	tang tem phi.
Vase en cuivre,	peun luông.
Marmite de cuivre,	mo luong.
Vase de terre,	phat ngoa.
Tasse,	thuôi
Assiette,	toan.
Couteau,	xa.
Hache,	ouan ç'êo.
Scie,	kh'en.
Marteau,	van pou.
Faucille,	phat liêm.
Charrue,	phat xay.
Bois à brûler,	phum.
Pambou,	la nga.
Bœuf,	ti xiê.
Cheval,	má (mot chinois).
Porc,	mu.
Chien,	má.
Poule,	cay ton.
Coq,	cay len.
Canard,	pit.
Buffle,	ouai.
Chèvre,	bé.
Éléphant,	xang (mot chinois).
Tigre,	khouc.
Cerf,	vuôn.
Singe,	linh.
Chat,	meo (mot chinois).
Serpent,	ngua.
Oiseau,	to roc.
Ver à soie,	môn.
Fourmi,	tu mat.
Arbre,	co deo.
Fleur,	doc hoa.
Fruit,	mac.
Feuille,	nham.
Tête,	chao.
Oreille,	baeu ruea.
Œil,	ta.
Nez,	mat dang.
Bouche,	xom phat.
Sourcils,	veun ta.
Cheveux,	phon châu.
Dents,	heo.
Menton,	khang.
Barbe,	môm.
Front,	p'ia.
Joue,	ná.
Langue,	lin.
Cou,	kho (mot annamite).

Épaules,	rong ba.	Manger,	keun.
Bras,	chen.	Pleurer,	thay.
Main,	vá feun.	Aller,	pay.
Doigt,	nhieng feun.	S'asseoir,	nang.
Poitrine,	pa ac.	Se tenir debout,	deun.
Ventre,	tông	Dormir,	nin.
Chair,	no.	Se lever,	theun ma.
Jambe,	có ca.		
Pied,	ca.	Maison,	ghan, heun.
Os,	doc.	Porte,	pat tou,
Peau,	nang.	Fenêtre,	pat cam lao.
		Mur,	xiêng.
Rire,	z'ieou.	Colonne,	xau ran.
Appeler,	man ni (viens ici).	Plancher,	pen lao.
Boire,	kèun.	Cour,	tieng hông.

Vocabulaire des Thôs du haut fleuve Rouge.

Un,	nung.	Douze,	thip thuông.
Deux,	thuông.	Vingt,	thao thip.
Trois,	tham.	Trente,	tham thip.
Quatre,	thi.	Quarante,	thi thip.
Cinq,	ha.	Cinquante,	ha thip.
Six,	gioc.	Soixante,	gioc thip.
Sept,	chât.	Soixante-dix,	chât thip.
Huit,	bet.	Quatre-vingts,	bet thip.
Neuf,	câu.	Quatre-vingt-dix,	câu thip.
Dix,	thip.	Cent,	gioi nung.
Onze,	thip nung.		

Un être animé,	tu.	Monsieur,	bu.
Cochon,	tu mu.	Père,	bo.
Buffle,	tu hoai.	Mère,	mê.
Éléphant,	tu chang.	Oncle,	luna.
Chien,	tu ma.	Tante,	a.
Poule,	tu cay.	Frère aîné,	bi.
Oiseau,	tu noc.	Frère cadet,	nong.
Rat,	tu nu.	Enfant,	luc.
Canard,	tu bât.	Garçon,	luc bao.
Cerf,	tu nan.	Fille,	luc thao.
Poisson,	tu cha.	Neveu,	lan.

Manger du riz,	kin khâu.
Boire du vin,	kin lân.
Boire de l'eau,	kin nâm.
Prendre du sel,	an cua.
Prendre du feu,	an phay.
Aller se coucher,	non.
Le jour,	trang van.
La nuit,	trang khung.
Soir,	trai.
Ténèbres,	kham.
Lumière,	yung.
Il fait chaud,	phat det.
Il pleut,	pha phân.
Jour (un jour),	men.
Mois,	buon.
Cette année,	bi nay.
L'an dernier,	bi na.
Aller en bateau,	bay rua.
Aller en mer,	bay bé.
Aller à pied,	bay bôc.
Eau trouble,	nam khim.
Eau claire,	nam thau.
Eau de fleuve,	nam tao.
Porter de l'eau,	ham nam.
Cuire du riz,	hung khâu.
Toi,	mung.
Moi,	lan.
Où vas-tu ?	mung bay ro
Je vais me promener,	lan bay cho.
Que vas-tu acheter ?	mung bay tu rang.
Où demeures-tu ?	mung ro ro.
Je demeure à l'auberge,	nong ro quan.
Village,	ban,
Grand village,	ban luong.
Petit village,	ban noi.

Vocabulaire des Thôs de Cao-Bang.

Acheter,	gin.
Age,	pi.
Aller chercher,	pây sa.
Année,	penâng.
Approcher,	pây ao.
Aujourd'hui,	van pim.
Avoir,	mi.
Bambou,	co may.
Barbe,	an mum.
Barbiche,	cai mum.
Bas,	thám lai.
Beaucoup,	mi lai.
Bois,	phun.
Bouche,	an pac.
Bouton,	cat.
Bras,	an mâng.
Caisse,	hom.
Canard,	tu pét.
Cartouches,	pây ma.
Casque,	an tô.
Cent,	pac.
Chaise,	an tang.
Chapeau,	an tup.
Chapon,	tu cai ton.
Chat,	tu meo.
Chemin,	teo tang.
Chemise,	công suê tap dang.
Chercher (quelque chose),	sa.
Cheval,	tu ma.
Cheveux,	cai pium.
Chien,	tu ma.
Cinq,	há, hung.
Cochon,	tu mu.
Combien (cela coûte-t-il ?)	ki lai.

Côté,	pang.
Cuisse,	pang ca.
Deçà (en),	pang nây.
Delà (au),	pang pung.
Demain,	voan luong.
Demander (quelque chose),	sam.
Dent,	an keo.
Descendre,	lông pây.
Dessin,	sây.
Deux,	nbi.
Dix,	trip, sap.
Doigt,	niu mâng.
Donner (quelque chose),	giú men.
Eau,	man.
Écrire,	cai lu.
Encore,	tâm múc.
Enfant,	luc dik.
Étoile,	dao di.
Être (se tenir),	giu,
Éventail,	mác cuì.
Femme (la),	mi, me nình.
Femme (épouse),	me luc.
Fenêtre,	an tang.
Fermer,	hâp tu.
Ficelle,	cai me se.
Fille,	luc san.
Fleuve,	tao ta.
Fusil,	sung.
Garçon,	luc ban.
Genoux,	an ca,
Grand,	cai.
Habitant,	quân xuân.
Habiter,	giu.
Haut,	sung lai.
Herbe,	có ngá.
Heure,	em.
Hier,	van ngoa,
Homme (l'),	con, quân.
Huit,	pat.
Ici,	nây.
Interroger,	sam.
Jarret,	pèca.
Jouet,	van, van nung.
Lentement,	khué man.
Lit,	an thuong.
Loin,	khué lai.
Lune,	an hay.
Main,	pa mang.
Mais,	bop.
Maison,	an suân.
Manger,	tin khan.
Moi,	kao.
Mois,	buâm.
Montagne,	cau.
Monter,	kên pây.
Natte,	pin, pen phuc.
Neuf,	khân.
Nez,	an dang.
Œil,	mac ta.
Œuf de poule,	xe cai.
Œuf de cane,	xe pet.
Oreille,	an tsiou.
Orteil,	niu ca.
Où (ad. de lieu),	tân.
Ouvrier,	cai tou.
Paddy,	cao.
Paletot,	công suê.
Panier,	an tiông,
Pantalon,	công qua.
Papier,	suê, se suê.
Parasol,	an cung.
Perdrix,	tu cai péc.
Père,	mi, hin hoi.
Petit,	sai.

Photophore,	an tang.
Piastre,	mông ngón.
Pied,	paca.
Pierre,	hin.
Pinceau,	mai bet.
Pirate.	sênk.
Plume,	mai pit.
Poisson,	pia.
Porter, apporter,	ao pây.
Porte,	an tou.
Poule,	tu cai.
Près,	saeu.
Quatre,	tri, xi.
Rivière,	teo ta.
Riz,	cao.
Ruisseau,	an cui.
Sapèque,	tiên.
Sept,	xiêt.
Six,	loc.
Soleil,	ta van.
Soulier,	cuê cai.
Table,	an trong.
Tamtam,	an trông.
Terre,	tôm.
Tête,	an tu.
Trois,	trám.
Tu, toi,	mo.
Un,	vet.
Vendre,	ao.
Venir,	lai.
Vieillard,	khuai.
Village,	ban.
Vite,	con ké.
Vouloir,	ao.

Phrases.

Il y en a.	mi.
Il n'y en a pas.	bô mi.
Combien cela vaut-il ?	cai ki lai tiêu.
Où conduit ce chemin ?	teo tang pây tai.
Comment s'appelle ce village ?	ban ke lang,
Y a-t-il un village là ?	giu ne mi ban.
Où habites-tu ?	an xuân mo giu tâu.
A quelle distance est ce village ?	cao ban pây sen khuê.
Qui va là ?	ke neu qua ti nây.
Où vas-tu ?	pây tên.
D'où viens-tu ?	pây tên ma.
Que fais-tu ?	hêt ca lang.
Où es-tu ?	giu tên.
Que veux-tu ?	hao kê lang.
Quel âge as-tu ?	mo ki lai pi.
Combien y a-t-il d'hommes dans ce village ?	ban giu ne mi ki lai quàn.
Combien y a-t-il de pirates à Luc-Khu ?	Luc-Khu mi ki lai sêck.
Il y en a 300.	mi tram pac.
Ont-ils beaucoup de fusils ?	sênh mi mi lai sung.
Aller chercher du bois,	ao phun.

Faire du feu,	het phây.
Eau potable,	nam dai.
Prendre du poisson,	ban pia.

Vocabulaire Man.

Un,	a.	Boire,	hop.
Deux,	i.	Boire de l'eau,	hop am.
Trois,	bô.	Boire du vin,	hop tiu.
Quatre,	bi.	Boire du thé,	hop tra.
Cinq,	cha.	Tabac,	yen.
Six,	cho.	Fumer,	hop yen.
Sept,	nhi.	Eau,	am.
Huit,	yat.	Eau trouble,	am lo.
Neuf,	du.	Eau claire,	am yang.
Dix,	sap.	Manger,	nhin.
		Manger du riz,	nhin hang.
		Manger de la viande,	nhin a.

Huile,	lao.	Empereur,	hung ti.
Poule,	chay.	Impératrice,	lung au.
Canard,	ap.	Ciel,	yung.
Cochon,	tung.	Terre,	vi.
Buffle,	ngong.	Homme,	mân.
Cheval,	ma.	Sauvage,	kem mân.
Chien,	lo.	Garçon,	mân yao.
Chat,	mao.	Fille,	mân ta.
Chèvre,	yung.	L'homme,	mân pha.
Éléphant,	trang.	La femme,	mân au.
Cerf,	trung.	Jeune homme,	mân tây.
Chevreuil,	yay.	Vieillard,	mân cu.
Tigre,	yau.	Maison,	beo.
		Porte,	keou.
		Forêt,	kem.
		Montagne,	ki.
		Rizière,	ging.

Toi,	mây.	Frère aîné,	rô.
Moi,	ya.	Frère cadet,	bê.
Aller,	ninh.	Bateau,	thang.

Laisse aller le cheval,	tung ma phi liêng.
Es-tu marié ?	mây mai ao ma treng.
Je suis marié,	ya ay mai ao.
Combien as-tu d'enfants ?	mây tu sa tao sây.
Combiens as-tu de frères ?	mây tu sa rô bê.
Quel âge as-tu ?	mây sa sâp nhang.
Où vas-tu ?	mây ninh thâu.
Je vais en bateau,	ya ninh thang.
Je vais à pied,	ya ninh bay.

Remarque. — Dans la numération nous trouvons trois mots qui semblent venir du chinois :

I (deux), en chinois prononcé à l'annamite *nhi*.
Yu. pr. *you* (neuf) en chinois mandarin *kieou*.
Sap (dix), en chinois prononcé à l'annamite *thap*;

Et un mot qui vient de l'annamite :

Bô (trois), en annamite *ba* :

Un certain nombre des autres mots du vocabulaire sont également empruntés au chinois ou à l'annamite.

Hop (boire); chinois mandarin, *ho*.
Tiu, prononcer *tiou* (vin); chinois mandarin, *tsiéou*.
Tra (thé); annamite *tra*; chinois mandarin, *tch'a*.
Yen (tabac); chinois mandarin, *yen*.
Lao (huile); chinois mandarins, *yeou*.
Ma (cheval); chinois mandarin, *ma*.
Meo (chat); chinois mandarin, *miao*.
Yung (chèvre); chinois mandarin, *yang*.
Trang (éléphant); chinois mandarin, *kiang*.
Máy (toi); annamite, *may*.
Ya (moi); chinois prononcé à l'annamite, *nga*.

COMPTES RENDUS ET ANALYSES

MARCEL (G.). — *Les Portugais dans l'Afrique australe; le Tchambèze, source du Congo, découvert par les Portugais en 1796.* (*Rev. de Géogr.*, t. XXVI, p. 161-174.)

M. Marcel a trouvé dans un recueil de cartes manuscrites ou gravées qui vient du géographe Baudrand, mort en 1700, une carte du Manamotapa (*sic*), qui est particulièrement intéressante, parce qu'elle prouve l'ancienneté de l'occupation des Portugais dans des régions dont les Anglais leur contestent la propriété aujourd'hui. Le cours du Zambèze y est tracé d'une manière relativement très exacte; les chutes de Kebrabasa et la cataracte de Moroumboua sont indiquées par des inscriptions spéciales. Des forts s'élèvent dans les localités dites de S. Estevão et de Chicova, et des marchés sont mentionnés sous le nom de *feiras* à Mazapa et Manzovo. Enfin diverses légendes signalent l'existence de mines d'or, *minas do Ouro.*

M. Marcel rapproche ce curieux document des cartes de Mercator, Hondius, Sanson, etc., et des globes de Coronelli, et conclut de cet ensemble de renseignements que depuis la fin du XVIIe siècle, les Portugais connaissaient le Zambèze, au moins jusqu'à Zumbo, et qu'ils avaient des établissements fortifiés et des marchés, non seulement sur le fleuve, mais encore dans l'intérieur du pays, nommé aujourd'hui par les Anglais *Mashona Land.*

M. Marcel résume ensuite ce que l'on sait des voyages de Gregorio Mendes, de Gonçalo Pereira, etc., et montre que c'est à ce dernier qu'est due la découverte du Tchambèze, l'une des sources du Congo (1796). C'est ce même Pereira qui servit de guide deux ans plus tard au colonel F.-J. de Lacerda e Almeida, mort sur les rives du Tchongou en 1798, après avoir visité Lunda, la capitale du Cazembe.

On trouvera, à la fin de l'intéressant mémoire de M. Marcel, une reproduction de la carte du *Manamotapa* de la collection Baudrand.

E.-T. HAMY.

SEVERTZOW. — *Étude de géographie historique sur les anciens itinéraires à travers le Pamir.* (*Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 3e et 4e trim. 1890.)

Le mémoire du Dr Severtzow est très important au point de vue de la

géographie historique de l'Asie centrale. Connaissant bien toutes les explorations que ses compatriotes ont faites dans le Pamir, ayant lui-même visité cette région, le savant russe était dans les meilleures conditions pour traiter un sujet qui a donné lieu à tant de discussions, mais il avait sur les Vivien de Saint-Martin, sur les Rémusat, sur les Klaproth, sur les Pauthier, etc., le grand avantage d'avoir vu le pays. Aussi a-t-il pu retrouver avec plus de probabilité que ses devanciers l'ancienne route commerciale que, d'après Ptolémée, les caravanes suivaient pour aller de Bactres à la Sérique et qu'il était impossible de fixer avec précision avant l'exploration des vallées de Hissar et du Karatéghine ; il a également pu identifier les itinéraires de Hiouen-Thsang et de Marco Polo, qui sont restés incompris jusqu'à son voyage dans les grandes vallées du Pamir central.

Dans cette longue et intéressante étude, le Dr Severtzow a fait preuve d'une grande érudition.

A. Grandidier.

Reichenbach (S. C.). — *Étude sur le royaume d'Assinie.* (*Bull. de la Soc. géogr. de France*, 3e trim. 1890.)

Le royaume d'Assinie, qui est placé depuis 1843 sous notre protectorat, fait partie de nos possessions du Sénégal, lieutenance des rivières du Sud. Il s'étend de l'ouest à l'est sur une largeur d'environ 55 milles et du nord au sud sur une longueur de 175 à 200 milles. M. Reichenbach, qui a été résident de France dans ce pays, en fait dans le mémoire qu'il a communiqué à la Société de géographie une étude complète.

Après avoir retracé l'histoire assez courte du reste de ce royaume qui n'a pas plus de cent cinquante ans d'existence, il donne d'intéressants renseignements sur sa population qui comprend sept tribus bien distinctes, et dont il décrit en détail les mœurs, les coutumes et la religion. Il y a également dans cette note un aperçu de la faune et de la flore de l'Assinie, ainsi que des données sur le commerce.

A. Grandidier.

X. Caillet. — *Traditions polynésiennes.* (*Soc. bretonne de géogr.*, *Bull.* n° 46, 1891.)

On sait avec quel soin on recueille les vieilles traditions de notre histoire et les légendes transmises d'âge en âge dans nos campagnes avant d'y être remplacées par les faits divers d'un petit journal.

Il n'est pas moins intéressant de conserver les genèses de populations

dites sauvages que la civilisation européenne va entraîner dans son tourbillon ou anéantir.

Nous pensons donc que des remerciements doivent être adressés à M. Caillet, ancien commandant particulier des îles Tuamotou, pour avoir publié dans le 46e *Bulletin de la Société bretonne de géographie*, une nouvelle forme de la tradition des Maoris touchant l'origine du monde.

En raison de l'importance du sujet, nous croyons utile d'en donner l'analyse.

Au commencement, l'univers était contenu dans un œuf au centre duquel étaient le germe et l'ovaire.

Au moment de la maturité l'œuf se brisa et son contenu se partagea en trois couches. C'est sur celle inférieure que furent créés les plantes et les animaux.

Ce n'est qu'après deux essais non réussis que fut créé un homme parfait, Hoatea, puis une femme, Hoatu. Leur descendance fut nombreuse, mais comme elle étouffait sous la voûte de la deuxième couche, à force d'efforts les hommes la repoussèrent au delà de la cime des arbres, puis firent un trou qui leur permit de grimper sur la deuxième couche, d'y planter des arbres et d'y vivre. Ils firent de même pour la couche supérieure, puis ils édifièrent les cieux, composés aussi de trois voûtes : l'une réservée aux étoiles, l'intermédiaire au soleil et le ciel inférieur à la lune.

Le génie du mal, Taaroa i te po, resta dans la couche terrestre inférieure.

Ce dernier voulut sortir un jour de sa demeure pour incendier le ciel supérieur, mais il fut vaincu par trois héros, Tamarua, Oru et Ruanuku.

Après ces événements les hommes furent mortels. Après leur mort ils sont jugés par Tumu et suivant leurs actions sur la terre ils sont plongés dans la couche inférieure ou s'élèvent dans l'un des trois cieux.

Une autre légende a trait à la chronologie des premiers Maoris.

Huahea qui habitait la couche supérieure eut de Taaora six enfants qui ne connaissaient pas leur père. Le plus jeune Mani titi itii voulait savoir quel était le mari de sa mère, l'épia et vit un matin un homme sortir de la cabane où elle couchait et disparaître dans un puits.

Une autre fois il aperçut sa mère et le même homme descendre ensemble dans le puits gardé par deux génies.

Mani les combattit, puis défonçant le puits avec une grosse pierre, il pénétra sous la deuxième couche sous la forme de son oiseau favori, puis redevenant homme et ayant vaincu la matière et les bêtes envoyées contre lui par Taaora, il reconquit ses bonnes grâces et reçut en récompense le soin de régler le cours du soleil, ce qu'il fit en le prenant par sa chevelure au moment où il disparaissait dans un puits à l'est du monde. Il les força alors à rétrograder et à suivre une course régulière dans le deuxième ciel.

A. Bouquet de la Grye.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1891

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND, MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures. Le procès verbal de la séance du 4 juillet est adopté.

Lecture est donnée de la correspondance qui se compose :

De lettres d'excuses de MM. l'amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE et BOUQUET DE LA GRYE, qui ne peuvent assister à la réunion de la Section;

D'une lettre de M. le baron de Baye, correspondant du Ministère, accompagnant l'envoi d'une brochure de M. J. Meijer, intitulée *Tjarita ki asdoera, het verhaal van ki-asdoera*, publiée dans les *Bijdragen tot de Taal-Land and Volkenkunde* de La Haye (M. JURIEN DE LA GRAVIÈRE, rapporteur);

D'une lettre de M. l'abbé Gautier, correspondant du Ministère, faisant hommage d'un recueil de notices imprimées par lui sur Saint-Cyr-l'École et ses environs (M. DE LA NOÉ, rapporteur);

D'un travail de M. J. Tirard, archéologue, à Condé-sur-Noireau,

intitulé *Recherches sur les travaux militaires du littoral du Calvados à l'époque gallo-romaine* (M. DE LA NOÉ, rapporteur);

D'un album de M. de Montessus de Ballore qui a pour titre le *Salvador préhistorique* (M. HAMY, rapporteur).

MM. HAMY et MAUNOIR donnent leur avis sur deux demandes de missions soumises à l'examen du Comité.

M. GRANDIDIER lit un rapport sur la mission de M. F. Foureau au Tademayt et analyse les travaux de MM. le colonel Bassot, H. Coudreau, Fourneau, le colonel Humbert et Jaime, publiés dans les 1er et 2e trimestres du *Bulletin de la Société de géographie de Paris*.

M. HAMY rend compte des premiers rapports adressés au Ministère par MM. Dècle et Dutreuil de Rhins, chargés de missions scientifiques, le premier dans le sud de l'Afrique, le second dans le Turkestan chinois.

M. LEVASSEUR a pris connaissance du manuscrit rédigé pour le Congrès de la Sorbonne par M. Varinard et intitulé *Histoire de l'écriture*. Il n'estime pas qu'il y ait lieu d'imprimer ce texte dans le *Bulletin* de la Section. Quant à la note de M. Breittmayer sur *le canal de jonction du Rhône à Marseille*, renvoyée également à l'examen de M. LEVASSEUR, il suffit de faire remarquer, que, depuis notre dernière réunion, elle a paru dans le n° 4 du *Bulletin de la Société de géographie de Marseille* pour 1891.

M. Ch. MAUNOIR analyse le premier n° du *Bulletin de la Société de géographie de Toulon* de l'année courante :

« Le *Bulletin* qui porte les nos 1 et 2, dit le rapporteur, contient aux premières pages l'*Annuaire*, c'est-à-dire l'état du bureau, du conseil d'administration et des membres de la Société. Nous y apprenons que cette Société de géographie, l'une des plus actives, des plus florissantes parmi les nombreuses Sociétés françaises de géographie, compte 6 membres de droit, hauts fonctionnaires du clergé, de la magistrature, de l'armée et de l'administration; 8 membres d'honneur dont 4 officiers généraux; le chiffre des membres honoraires et correspondants est de 19; celui des membres à vie de 3, celui des membres fondateurs de 126; enfin, le chiffre des membres titulaires, s'élève à 359 et l'élément militaire y entre pour une assez forte pro-

portion. C'est un total de 515 personnes qui, sans être toutes des adeptes de la science, prêtent le concours du nombre et de leur bon vouloir aux efforts de la Société dont le budget s'équilibre autour de 4,000 à 5,000 francs en recettes et en dépenses.

« La Société de Toulouse échange ses publications avec celles de soixante dix-neuf associations similaires en France et à l'étranger.

« Outre l'*Annuaire* pour le commencement de 1891, le n° 1 du *Bulletin de la Société toulousaine de géographie* contient une revue géographique dans laquelle M. Guénot, secrétaire général de la Société, traite du partage de l'Afrique, de la convention anglo-française relative aux eaux qui baignent la côte entre le cap Blanc et le cap Vert, et présente les principaux faits, les principales conséquences de la campagne du colonel Archinard au Soudan français.

« Le procès verbal d'une des séances renferme une chaleureuse allocution du colonel Robert, chef d'état-major du 17e corps d'armée, élu président pour 1891.

« Il faut constater aussi l'annonce faite par M. J.-A. Rayeux, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Moulins, d'un ouvrage intitulé : *Les Départements français*; il comprendra une suite de monographies départementales traitées moins largement que ne le fait la *Géographie* d'Élisée Roclus, moins minutieusement que ne le font les *Guides* Joanne.

« Les deux documents essentiels du cahier 1 et 2 du *Bulletin* sont des études qui relèvent plus de l'histoire que de la géographie, à laquelle quelques maladroits amis ont la prétention un peu naïve de vouloir rattacher toutes les questions, toutes les choses de ce monde.

« Le premier des documents à signaler pour mémoire donne les fastes chronologiques de la ville de Nefta, en Tunisie, de 1369 à 1889; c'est la fin d'un travail, d'ailleurs utile, du comte du Paty de Clam. Il ne renferme que quelques indications relatives, sinon à la géographie proprement dite, du moins à l'histoire de la géographie.

« Le second document, dû à M. Adher, directeur de l'école publique de Grenade, donne sous le titre de l'*Instruction publique dans la Haute-Garonne, de 1790 à 1806*, d'intéressantes pages d'histoire administrative locale qui ne touchent point à la géographie.

« Dans le cahier nos 3 et 4, après une conférence historique, artitisque et littéraire de M. Trutat sur *Rome, ses monuments, ses musées*, après un rapport substantiel de M. Guénot sur le *mouvement géographique français*, après un article de M. Vincent sur l'*accord anglo-français en Afrique*, il faut signaler les *recherches historiques sur l'altitude de*

Toulouse, par M. J. de Rey-Pailhade, ingénieur civil des mines. Toulouse, selon l'auteur, a été la première ville de l'univers à connaître sa hauteur au-dessus du niveau de la mer : « Il résulte, jusqu'à « preuve du contraire, que la capitale de la France ni aucune ville du « monde, éloignée de la mer et située notablement au-dessus de son « niveau, ne connaissait sa cote d'altitude au milieu du XVIIe siècle. » Toulouse, ajoute-t-il, non sans un petit rayon de fierté, a été la première cité à posséder ce document géographique.....

« Paul Riquet, dès 1664, près de deux siècles avant l'achèvement de la grande carte de France, fixa la première fois l'altitude de Toulouse par les études nécessaires à l'établissement d'un canal d'Océan à Méditerranée. M. de Rey-Pailhade résume l'historique de ces études, puis il nous fait passer en revue les diverses opérations à la suite desquelles Toulouse a vu varier sa cote d'altitude, à l'embouchure du canal du Midi, entre 136m,14 et 124m,14. La cote inscrite sur le côté gauche de la porte du Capitole, d'après l'État-major, est de 143m,50; sur le côté droit, le nivellement Bourdaloüe y a inscrit 143m,80. Le nivellement qui s'exécute de nos jours n'a pas encore porté ses opérations jusqu'à la « cité Palladienne » de Toulouse.

« Il n'est guère à signaler dans le n° 5-6 du *Bulletin* de la Société toulousaine qu'un travail original, présentant un caractère scientifique, c'est le commencement d'une étude intitulée : le *Bassin de de l'Èbre et ses corrélations géographiques*; l'auteur en est le commandant Litre, qui entreprend de donner en grandes lignes la description du bassin de l'Èbre. Le sujet est traité d'un point de vue spécial, dans l'hypothèse de facettes déterminées par le refroidissement inégal de l'enveloppe terrestre. Il conviendra d'attendre la fin du travail de M. Litre pour se bien rendre compte si les conséquences de l'hypothèse n'ont pas été poussées un peu trop loin. »

M. le colonel DE LA NOÉ donne un court aperçu des dernières publications des Sociétés de géographie de Montpellier et de l'Ain, et insiste sur l'intérêt des géographies détaillées, dont ces deux compagnies sont en train de doter les départements où elles ont leur siège. Il serait bien désirable que les autres Sociétés de la province se décidassent à imiter cet exemple; la géographie aurait beaucoup plus à gagner à ces études de détail qu'aux généralisations plus ou moins brillantes auxquelles se complaisent le plus souvent nos Sociétés géographiques provinciales.

M. de la Noé analyse ensuite un petit volume du capitaine René Roy, intitulé : *Répertoire des termes militaires allemands.*

« M. Roy, dit le rapporteur, ne se contente pas de donner la traduction française de ces termes militaires. Il accompagne cette traduction d'un commentaire qui fait de son ouvrage une sorte d'aide-mémoire.

« On pourrait lui reprocher de n'avoir traduit que les termes militaires proprement dits, à l'exclusion de certains autres également utiles cependant aux armées en temps de paix ou en temps de guerre, tels sont, par exemple, les termes topographiques, dont la définition faciliterait beaucoup la lecture des cartes allemandes. C'est une lacune facile à combler, et, tel qu'il est, le livre de M. Roy est appelé à rendre de grands services. »

M. Hamy rend compte à la Section de l'état de ses publications. Le fascicule 2 du *Bulletin* pour 1891 a paru au commencement d'août, et le fascicule 3, presque entièrement composé, sera prêt pour le 10 novembre, date assignée à sa publication par l'administration. Il comprendra, avec le procès-verbal de la séance actuelle et ses annexes : 1° une note de M. Hamy sur le géographe juif Cresques, communiquée à la Section il y a plusieurs années déjà et demeurée manuscrite ; 2° le long mémoire de M. Maurice Courant sur la cour de Pékin, sa constitution, sa vie et son fonctionnement.

A l'occasion de ce dernier travail, M. Hamy rappelle avec quel empressement M. Devéria, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, s'est mis à la disposition du Comité pour surveiller le choix des caractères chinois introduits dans le mémoire de M. Courant et dans quelques autres qui l'ont précédé dans notre *Bulletin*. Sur la proposition de M. Hamy, la Section vote à M. Devéria des remerciements qui lui seront transmis par l'administration.

La séance est levée à quatre heures et un quart.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

MÉMOIRES

CRESQUES LO JUHEU

NOTE SUR UN GÉOGRAPHE JUIF CATALAN

DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE

PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'INSTITUT

J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir la Section de géographie du Comité des travaux historiques d'une curieuse découverte qui m'avait été signalée de Barcelone, par Don Manuel de Bofarull y Sartorio, directeur des archives de la couronne d'Aragon. Ce savant historien avait bien voulu, à ma requête, examiner attentivement les volumes de ces précieuses archives, qui contiennent les actes de 1373 et des années suivantes[1] et il avait trouvé dans un de ces registres (n° 1665, f° 26 v°) la copie de deux lettres particulièrement intéressantes pour l'histoire des géographes catalans.

Ces deux lettres écrites par D. Juan, duc de Gérone, fils aîné (*primogenito de Aragon*) de Pierre V le Cérémonieux, qui fut plus tard roi d'Aragon sous le nom de D. Juan Ier el Cazador, sont ainsi rédigées:

Mossen Johan. Nos ab nostra letra notifficam a nostre Car Cosi lo Rey de França que li enviam per lamat de consell nostre Mossen Guillem de Courcy portador de la present .I. nostre Mapamundi E com en P. Palau tenga lo dit Mapamundi volem ens manam que al dit P. liurets una letra quens trametem enterclusa dedins aquesta e que tantost liurets o façats liurar lo damunt dit mapamundi al dessus dit Mossen Guillem sens que de regonexença ne dapocha mencio feta no sia. E aço fet hajats Cresques lo juheu qui lo dit mapamundi ha fet lo qual si aqui es axi com pensam que deu esser posa en la juheria E vos present enform lo dit Mossen Gm de totes les coses que mester sia affi que ho puxa retrer al dit Rey. E en cas quel dit juheu aqui no fos haiats dos bons mariners qui del dit mapamundi enformen al devant dit Mossen Guillem al mils que poren.

Data Terrachone sub sigillo nostro secreto Va die novembris anno a Nativitate Domini Mo CCC LXXXo primo. PRIMOGENITUS. — Dominus Dux mandauit mihi Petro de Tarraga. — Dirigitur Johanni Januarii.

1. J'espérais que M. Bofarull y trouverait quelque renseignement sur l'atlas catalan de Charles V, que je considérais déjà comme quelque présent du roi d'Aragon au roi de France.

INFANT, etc. Al feel nostre en P. Palau tinent les claus del Archiu dels arneses deldit senyor Rey et nostres en Barchinona salut e gracia. Sapiats que Nos hauem deliberat de trametre a nostre Car Cosi lo Rey de França le nostre Mapamundi que vos tenits en lo dit Archiu. Ou volem eus manam quel dit mapamundi liurets tantost al amat de consell nostre Mossen G. de Courcy qui aquell portara al dit Rey recobran daqueu solament aquesta letra en loch dapocha e de manament. DATA UT SUPRA.

La lecture de ces deux documents nous apprend qu'à la date du 5 novembre 1381, D. Juan, voulant faire un présent au nouveau roi de France, le jeune Charles VI, âgé d'un peu moins de treize ans, résolut de lui envoyer par Guillaume de Courcy une mappemonde, qui lui appartenait et qui se trouvait déposée dans les archives à Barcelone, sous la garde de P. Palau. Le prince règle les dispositions à prendre, pour la remise de l'objet précieux qu'il destine à son cher cousin le roi de France « nostre Car Cosi lo Rey de França ». Puis il ordonne de faire chercher l'auteur de la mappemonde CRESQUES LE JUIF « Cresques lo juheu qui lodit mapamundi a fet » que l'on trouvera dans la Juiverie, si comme le pense D. Juan, il est bien à Barcelone. Cresques fournira à Guillaume de Courcy toutes les informations utiles à répéter au roi de France et s'il n'est point présent, on requerra deux bons marins qui renseigneront de leur mieux l'envoyé du prince.

La chose se passe, je le répète, en novembre 1381. Il est, par conséquent, tout à fait impossible que la mappemonde, *lo mapamundi*, envoyée en France après cette date, puisse être le fameux atlas catalan de la Bibliothèque nationale, qui se trouvait déjà au Louvre en novembre précédent, alors que faisant, par ordre du duc de Bourgogne, le récolement des livres du feu roi Charles V, Jean Blanchet mettait en marge de la courte notice descriptive de l'atlas [1] ces trois mots : *Il y est* [2].

1. « Vne q̄te de mer en tabliaux faite ꝑ maniē de vnes tables painte et ystoriee figuree et escripte et fermāt a iiij fermoers » (B. N. Ms. Fr. 2700, f° xi v°). Le texte de janvier 1411 (*ibid.*, f° lxiij) est seulement un peu plus détaillé : « Item vne quarte de mer en tableaux fte par maniēr de vnes tables painte et historiee figuree et escripte et fermant a quat fermouers de cuivre laquele quarte contient six grans fueilles qui sont de bois, sur lesquelz fueillez est cole le ꝑchemin ouquel sont faictes lesd. figures couūt de cuir blanc a deux rondeaux ouurez. »

2. L'atlas catalan (Bibl. nat., Mss. Esp., n° 30) est de l'année 1375; il figure cependant déjà dans l'inventaire dressé par Gilles Malet en 1373, mais il y est

La correspondance, découverte par Don Manuel de Boffarull y Sartorio, n'apporte donc, par malheur, aucune lumière nouvelle sur l'origine de l'atlas de Charles V qui est d'ailleurs antérieur de cinq années à l'envoi ordonné par le duc de Gérone.

Toutefois, en nous signalant le nom d'un cartographe de Catalogne, tout à fait contemporain de ce magnifique monument de la géographie catalane, et fournisseur du prince héritier d'Aragon, elle autorise, dans une certaine mesure, à attribuer provisoirement à ce même cartographe, la paternité d'un *mapamundi* envoyé probablement quelques années plus tôt à la cour de France dans des conditions toutes semblables à celles que les documents de 1381 sont venus nous faire connaître.

Nous savons d'ailleurs que Cresques travaillait encore huit ans plus tard, pour le même D. Juan devenu roi d'Aragon. Cette année, en effet, suivant un livre de comptes cité par M. J.-M. Quadrado [1], il touchait 60 livres 8 sous pour *un mapamundi* que, deux ans plus tôt, le roi l'avait chargé de faire.

On serait en droit de se demander si cette nouvelle mappemonde n'est point celle dont il est question dans une lettre du 1er juin 1390, écrite de Saragosse par D. Juan Ier à Gaston-Phébus, comte de Foix.

Don Juan, *el Caçador*. envoie une astrolabe, *une mappemonde*, une horloge de sable et un almanach calculé pour trois ans, en échange desquels il demande au célèbre veneur pyrénéen deux lévriers à long poil pour la chasse du sanglier.

La lettre, qui décèle entre les deux princes, qu'une même passion domine, une sorte d'intimité quasi professionnelle, se termine par de

inscrit dans la dernière partie du chapitre qui est consacré aux livres placés dans la salle basse de la Tour de la Librairie et M. L. Delisle suppose que Gilles Malet « a enregistré à la fin de ce chapitre les volumes qui entrèrent dans la bibliothèque du Roi postérieurement à l'année 1373 » (L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 22-23, Paris, 1868, in-4°). Quoi qu'il en soit, la note marginale de Jean Blanchet démontre l'existence de ce précieux atlas dans la bibliothèque du Roi en novembre 1380, un an avant l'envoi en France de la mappemonde de Cresques. Cette dernière a pu être prise par le duc de Berry, dans la bibliothèque duquel (1402-1416) on pouvait voir plusieurs mappemondes (nos 191-193) dont une première « escripte et historiee en vn grant roole de parchemin » (L. Delisle, *op. cit.*, t. III, p. 186) et une seconde « en vns tableaux de bois longués fermans en manière d'vn livre » n'ont pas d'origine avouée à l'inventaire.

1. J.-M. Quadrado, *La Juderia de la ciudad de Mallorca en 1391* (*Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. IX, p. 309, n° 1, Madrid, 1886).

curieuses confidences sur des sonneurs de trompe qu'on prenait alors en Allemagne.

Lo Rey Darago.

Conte Car Cosi nos vos enviam per Perico esplugues de la nostra cambra un estralau *un mapamundi* unes hores darena et un almanach de tres anys. E ab aço porets cascun dia e cascuna nuit quina hora sera posat que sia clar ò scurt et lo sol et la luna et les planetes cascun dia enquin signe son. E Perico mostrar vos ha com se fa. E pregam vos quens trametats dos lebrers ab pel lonch per la caça del porch. Nos hauiem enuiat Conches ministrer nostre en Alamanya et ans amenat un minister jove qui corna fort prop la guisa de Everli. E axi matex hi hauiem enuiat Blassoff et ans scrit que sera a nos a Sant Johan et que amena dos ministrers et quel un es millor que Everli et per que enuiats nos Johan de Beses et maestre Johan dels Coltels per ço que oja los dits ministrers et que us en faça relacio. Dada en Çaragoça sots nostre segell secret lo primer dia de Juny En lany de la nativitat de Nostre Senyor M CCC XCI. Rex Johannes.

Dirigitur Comitis Fuxensis.

Dominus Rex mandavit michi Bernardo de Jonquerio[1].

Le cosmographe Cresques du livre de comptes de 1389 serait, suivant M. Quadrado, le même personnage qu'un certain Jaffuda Cresques qui figure parmi les Juifs de Majorque violemment convertis à la religion chrétienne à la suite de l'invasion du quartier juif connu sous le nom de la *Call* et du massacre d'une partie de ses habitants (2 août 1391). La liste de ces néophytes, publiée par M. Quadrado[1], contient sous le n° 43 le nom de Jaffuda Cresques, qui a pris le nom chrétien de Jacobus Ribes. On lui a demandé ce qu'il fait et ce qu'il veut faire. Il tient une grande hôtellerie, *magnum hospitium*, près de la porte du Temple, dont le jardin touche à son mur, et demande à *habiter* ou à *louer*, *habitare vel locare*.

L'identité, entre ce Jaffuda Cresques, hôtelier et logeur, et le géographe du roi, ne me paraît pas actuellement démontrée, et j'en attends

1. Cette pièce a été copiée par Don Francisco de Bofarull y Sans dans le Registre 1961, fol. 8 v°, des Archives générales de la Couronne d'Aragon, et publiée dans le tome III de la *Revista Historica* (Barcelona, Enero 1876, in-4°) où elle occupe le n° 11 dans une série de seize lettres réunies sous le titre de *Coleccion de cartas inéditas del Archivo general de la Corona de Aragon — Reynaido de D. Juan I.*

2. *Op. cit.*, p. 299.

des preuves que M. Quadrado ne manquera sans doute pas de nous administrer.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, si l'on ne parle plus de Cresques après 1391, aucun document géographique ne nous est parvenu sous le nom de Jacobus Ribes.

Don Martin, *el Humano*, qui monte sur le trône en 1396, est un prince ami des lettres et des sciences. Il possède une riche bibliothèque où figurent des livres d'astronomie et de géographie[1].

On lui connaît une mappemonde; c'est celle qu'il se fait donner par Guillem Ros, citoyen de Valence, en juin 1399.

Lo Rey.

Entes hauem que vos hauets una carta de pregami en laqual es pintat lo mon appellada Mapamundi E per tal car nos haciem aquella de gran necessitat vos pregam affectuosament que la dita carta nos trametats encontinent E farets nosen placr molt gran lo qual en son cas et loch nos recordarabe. Dada en Çaragoça sots nostre segell secret a XI dies de juny del any M. CCC. XCVIIII. Rex Martinus. — Dominus Rex misit signatam expediri. — Dirigitur Guillelmo Ros Civi Valencie[2].

La mappemonde de Guillem Ros était-elle encore de Cresques? Le roi Martin ne nous en a rien dit.

1. Cf. D. M. Milá y Fontanals, *De los Trovadores en España*. Barcelona, 1861, in-8°, p. 488-489.

2. *Arch. Gen. de la Corona de Aragon. Registro*, n° 2242, fol. 336. — Je dois cette copie, comme les deux premières, à l'inépuisable complaisance de D. Manuel de Bofarull y Sartorio.

LA COUR DE PÉKING

NOTES

SUR LA CONSTITUTION, LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DE CETTE COUR

PAR M. MAURICE COURANT

Dans le présent travail, je me propose d'étudier la cour impériale de Péking. Le sujet est vaste, une vie d'homme suffirait à peine à en faire le tour et en parcourir toutes les voies. Je ne dissimule pas ma faiblesse pour entreprendre un aussi long voyage : mais ce que je veux tâcher de faire, c'est seulement d'apercevoir et de marquer les grandes lignes, le plan d'ensemble de cette cour. Cela, du moins, je m'efforcerai de le faire avec toute la précision et l'exactitude qu'il me sera possible d'atteindre : heureux si je ne reste pas trop loin du but.

Les principaux points de cette étude seront les suivants : la maison impériale, empereur et princes, avec sa constitution et son conseil ; les différents événements qui modifient l'état des personnes de la maison impériale, entre autres, mariage, mort, avènement, avec le cérémonial usité dans ces circonstances ; les différents corps et les diverses administrations qui entourent l'empereur et sont chargés du fonctionnement de la cour impériale, c'est-à-dire les hauts dignitaires de la cour, les gardes du corps, l'intendance de la cour, les médecins, explicateurs et astrologues de Sa Majesté ; le Ministère des Rites et plusieurs autres administrations qui ont à régler les questions de cérémonial. Je chercherai à dégager la condition des personnages et administrations dont j'aurai à parler ; je tâcherai de montrer leur rôle et leurs rapports. Telle sera la première partie de mon travail.

Sur la plupart des points, il y a abondance de documents officiels qui se trouvent dans la *Gazette de Péking*, dans les annuaires administratifs, dans l'*Encyclopédie administrative* et dans quelques autres ouvrages ; pour deux ou trois questions cepen-

dant, qui touchent à la vie intime du palais, la pénurie de textes est presque complète, et j'ai dû me contenter de renseignements oraux. Des documents que j'ai entre les mains, je me servirai de deux façons : l'exposé même des faits, contenu dans la première partie, ne sera presque que la traduction de passages pris dans les ouvrages que j'ai consultés, passages trop fragmentés, trop nombreux et trop divers pour que je puisse, sauf par exception, en citer les sources ; je me bornerai à relier ensemble ces lambeaux de phrases chinoises, et à en faire des phrases françaises. A l'appui des points les plus importants, je donnerai un certain nombre de mes documents, en traduction intégrale ; ces traductions formeront la seconde partie de mon travail. Je préfère les mettre à part craignant qu'insérées dans l'exposé même, elles n'en rendent la contexture encore plus hachée et la lecture plus difficile.

La maison impériale.

La famille qui règne aujourd'hui en Chine est mantchoue. A cause de son nom de Ngai-sin, 愛新 (or), il s'est formé dans le peuple des légendes la rattachant à une dynastie tartare qui, sous le nom de Kin, 金 (or), a dominé le nord de la Chine aux XIIe et XIIIe siècles.

L'empereur K'ang-hi, 康熙, à qui l'on parlait de ces légendes, répondit que les Ngai-sin ne descendent pas des Kin (Tartares Niu-tchen, 女眞), mais que les Niu-tchen sont deux branches collatérales, issues de l'antique tribu des Sou-chen, 肅愼, qui était établie dans le territoire actuel de la province de Girin, 吉林, et dont les archers étaient renommés à l'époque de l'empereur Chwen, 舜 (2255-2205 avant notre ère). C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle que les Ngai-sin ont commencé à étendre leur pouvoir en Mantchourie, d'où ils ont gagné le Tché-li et sont arrivés, à la faveur des dissensions qui ont déchiré les règnes des derniers Ming, 明, à renverser cette dynastie. Quand

ils ont commencé à prétendre à dominer tout l'empire chinois, sous le règne de T'ai-tsong, 太恒 (1636), ils ont donné à leur dynastie le nom chinois de Ts'ing, 清, qu'elle porte encore aujourd'hui. La conquête s'est trouvée achevée sous le règne de Chwen-tché, 順治 (1644-1662), ou plutôt encore sous celui de K'ang-hi (1662-1723).

Le règne d'un empereur de Chine peut être désigné de deux façons, soit par le nom de règne, 年號, 國號, soit par le nom de temple, 廟號, de l'empereur dont il est question. Lors de l'avènement, deux caractères sont choisis avec soin pour présenter un sens favorable, en rapport plus ou moins direct avec les circonstances de l'époque, et servent à désigner le temps du règne; ce sont ces deux caractères, tels que *K'ang-hi*, *K'ien-long*, 乾隆, *Kwang-sin*, 光緒, dont on se sert souvent pour désigner l'empereur lui-même; il faudrait dire non pas la 15e année du règne de Kwang-sin, mais la 15e année de l'ère Kwang-sin, comme on dit l'an 1306 de l'hégire. Ces caractères K'ang-hi, K'ien-long, Kwang-sin, sont ce qu'on appelle les noms de règne. On peut dire aussi : sous le règne de tel empereur, mais il faut alors employer, comme chaque fois qu'on parle d'un empereur mort, le nom qui est inscrit sur sa tablette funéraire dans son tombeau; au lieu de dire l'empereur K'ang-hi, on dira l'Ancêtre Saint, Empereur Miséricordieux, 聖宗仁皇帝; pour l'empereur K'ien-long, on dira l'Aïeul Sublime, Empereur Parfait, 高宗純皇帝. Pour parler de l'empereur régnant, on doit dire tout simplement l'Empereur, ou employer quelque terme équivalent. Quoi qu'il en soit, pour la commodité de la rédaction, je continuerai d'employer les noms de règne pour désigner les empereurs mêmes.

L'empereur a un nom postnom, comme tout Chinois : à partir de son avènement, seuls ceux qui lui sont supérieurs peuvent prononcer ce postnom; et le cas ne se présente que si un empereur a abdiqué et remis le pouvoir à son fils, ou s'il existe une impératrice douairière. De plus le second caractère du postnom impérial subit une modification de forme et ne peut être écrit qu'ainsi

modifié pendant toute la durée de la dynastie. L'empereur K'ang-hi, se conformant à un usage répandu en Chine avec de légères variations dans l'application, donna à tous ses fils des postnoms analogues, formés de deux caractères, le premier et la clef du second étant communs à tous. L'empereur K'ien-long (1736-1796) fixa quatre caractères qui devaient être les premiers caractères des postnoms de quatre générations de ses descendants, la première génération devant avoir le caractère *Yong*, 永, la seconde le caractère *Mien*, 綿, la troisième le caractère *Yi*, 奕, et la quatrième le caractère *Tsai*, 載. Des décrets de 1826 et 1857 ont fixé huit autres caractères pour servir à huit générations successives, 溥毓祖啟燾闓增祺. De plus, les empereurs ont toujours eu soin, à l'exemple de K'ang-hi, en donnant des postnoms à leurs fils et petits-fils ou à leurs collatéraux les plus rapprochés, les seuls auxquels ils accordent l'honneur d'un postnom donné par décret, de choisir pour seconds caractères des caractères ayant une même clef pour les membres d'une même génération [1]. Quand un collatéral plus éloigné a été adopté par un membre de la famille impériale la plus proche, l'adopté a dû changer son postnom pour le mettre en harmonie avec ceux des princes de sa génération.

La dignité impériale se transmet de père en fils. Il n'y a pas d'héritier présomptif désigné comme il y en avait sous les Ming : les Ts'ing ont renoncé à cette coutume à cause des compétitions et des crimes qui en résultaient. Habituellement le fils aîné monte sur le trône : mais l'empereur peut désigner son successeur par son testament ; le fait de la désignation d'un cadet pour accéder au trône, s'est produit deux fois, en faveur de Yong-tcheng, 雍正 (1723-1736), troisième fils de K'ang-hi, et de Hien-fong,

1. Le fils aîné de l'empereur Tao-kwang, 道光, mort avant son père, portait le postnom de 奕緯 (avec la clef 糸), tandis que les postnoms de ses frères renfermaient la clef 言, 奕訏, 奕誴, 奕訢, 奕譞, 奕詥, 奕譓. Cette irrégularité vient de ce qu'un décret, rendu après la mort du prince, a modifié les postnoms des autres fils de l'empereur.

咸豐 (1851-1862), quatrième fils de Tao-kwang, 道光 : les frères aînés de Hien-fong étaient morts, mais l'un d'eux avait laissé un fils. A la mort de Yong-tcheng et de Hien-fong, le trône a passé à leurs descendants.

Le dernier empereur, T'ong-tché, 同治 (1862-1875), fils de Hien-fong, étant mort fort jeune et sans enfants, l'influence de Ts'ehi, 慈禧, impératrice de l'Ouest, veuve de Hien-fong, mère de T'ong-tché, l'une des deux régentes pendant la minorité de ce prince, a fait désigner comme empereur Tsai-tien, 載恬, un enfant de trois ans, cousin germain de T'ong-tché (postnom : 載淳) : Tsai-tien est fils de l'un des frères de Hien-fong et de la sœur de l'impératrice Ts'ehi. C'est ce prince qui est sur le trône et dont le règne porte le nom de Kwang-sin. Il a été donné en adoption posthume à l'empereur Hien-fong : il est donc considéré comme le frère de son prédécesseur immédiat. Plus d'un Chinois a vu ce choix avec déplaisir : car l'empereur T'ong-tché se trouve actuellement sans descendant, même adoptif, qui puisse lui adresser les prières obligatoires des descendants à leurs ancêtres. Pour que tout se passât correctement, il eût fallu donner en adoption posthume à T'ong-tché, 載淳, un prince de la génération suivante ayant dans son postnom, le caractère *P'ou*, 溥. On a imaginé un correctif qui consistera à donner en adoption posthume à T'ong-tché, l'un des fils à naître de Kwang-sin. Mais si le fils adoptif de T'ong-tché vient par la suite à monter sur le trône, l'empereur Kwang-sin n'aura pas dans sa descendance un empereur pour lui offrir les sacrifices impériaux; et si le fils adoptif de T'ong-tché ne monte pas sur le trône, c'est l'empereur T'ong-tché qui sera privé des sacrifices impériaux : les deux alternatives sont également fâcheuses.

Les fils de l'empereur ont tous également le titre de *tolok'iako*, 多羅基阿哥; ils sont élevés ensemble dans l'intérieur du palais. Vers l'âge de seize ou dix-huit ans, chacun reçoit un palais où il s'établit, une dotation lui est assignée et un décret lui confère le titre de grand prince du premier ou du second rang, 和碩親王, 多羅郡王, avec une désignation nobiliaire

spéciale, 封號, formée d'un ou deux caractères qui sont choisis pour offrir un sens favorable (par exemple : prince de la Libéralité et de la Vénération, 惇恪; prince du Respect, 恭; prince de la Générosité, 醇). En général les fils de l'impératrice sont grands princes du premier rang et ceux que l'empereur a eus de ses autres femmes sont du second rang : mais la règle n'a rien d'absolu. S'il arrive que l'un des fils de l'empereur soit fou ou idiot, on ne lui donne aucun titre et on le tient, sa vie durant, enfermé dans un palais où rien ne lui manque de ce qui peut adoucir sa réclusion. Si un fils d'empereur, ou même quelque prince moins rapproché de la personne du souverain, se rend coupable d'un crime, on lui envoie un lacet et l'ordre de s'étrangler.

Les filles de l'empereur portent aussi des titres différents suivant que leur mère est l'impératrice ou l'une des autres femmes, 固倫公主, 和碩公主. Quand une princesse est en âge d'être mariée, l'empereur charge un haut personnage revêtu du titre spécial de Médiateur, 拴婚大臣, de chercher un gendre, 額駙 : le gendre doit être Mantchou ou Mongol; son père, son grand-père et son bisaïeul doivent tous trois avoir obtenu au moins la deuxième classe du deuxième rang du mandarinat civil, ou la première classe du deuxième rang du mandarinat militaire : ces rangs correspondent aux fonctions de président ou vice-président de ministère, vice-roi, gouverneur ou trésorier provincial, maréchal ou lieutenant général dans les Bannières, général de division dans l'armée chinoise. Beaucoup de princesses sont données en mariage à des princes mongols pour resserrer les liens qui les unissent à la dynastie des Ts'ing. Ces conditions de rang sont seules demandées. Le Médiateur s'entend avec la famille du gendre. Outre la dot de la princesse, une pension est accordée au gendre. Le lendemain du mariage, celui-ci doit adresser à l'empereur ses remerciements officiels pour le bienfait qu'il a reçu; il est toujours, vis-à-vis de sa femme, dans la position d'un inférieur. Les gendres impériaux ne sont pas désignés par leur nom, mais par les titres de grand gendre, second gendre, troisième gendre, suivant que la princesse qu'ils ont épousée, est l'aînée ou l'une des cadettes. Ils

débutent en général dans les fonctions publiques par le second rang des grands ayant charge à la cour, 散秩大臣, et doivent alors accompagner partout l'empereur et se tenir à sa disposition; ils obtiennent ensuite des places très lucratives et peuvent arriver à tous les postes, sauf à celui de directeur de l'Intendance de la Cour et aux commandements militaires effectifs; ils peuvent toutefois avoir des grades dans l'armée. Ils portent sur le chapeau un globule rouge et le poitrail de leur cheval est orné d'une double frange rouge. Si la princesse qu'ils ont épousée vient à mourir, ils ne peuvent une seconde fois épouser une fille d'empereur. Leurs fils, sans appartenir à la maison impériale, obtiennent parfois des titres de noblesse impériale.

Huit familles princières ont, dès les origines de la dynastie, reçu leur titre avec droit de transmission héréditaire à perpétuité : ces huit maisons descendent toutes des deux premiers empereurs mantchous, T'ai-tsou et T'ai-tsong, 太祖高皇帝, 太宗文皇帝, dont les règnes portent les noms de T'ien-ming, 天命 (1616), T'ien-ts'ong, 天聰 (1627) et Tch'ong-te, 崇德 (1636). Cette faveur leur a été accordée à cause des services rendus par leurs chefs primitifs, fils des empereurs T'ai-tsou ou T'ai-tsong, à l'époque de la conquête; l'un de ces princes, le prince de Sou, porte encore aujourd'hui le nom populaire de prince de Corée, parce que le premier prince de Sou a soumis ce royaume. Ces princes, désignés d'ensemble sous le nom des huit princes au casque de fer, portent les titres de grands princes du premier rang de Li, 禮, de Jwei, 睿, de Yu, 豫, de Sou, 肅, de Tcheng, 鄭, de Tchwang, 莊; grands princes du second rang de Chwen-tch'eng, 順承, et de K'o-k'in, 克勤. Une neuvième maison est celle des princes de Yi, 怡 : le fondateur était le treizième fils de K'ang-hi et il reçut l'hérédité perpétuelle de son frère monté sur le trône sous le nom de Yong-tcheng. L'hérédité perpétuelle a été donnée à deux des frères de Hien-fong : au prince de Kong, 恭, à cause des services rendus par lui lors de la guerre de 1860 et contre la conspiration qui a eu lieu à la mort de Hien-fong; et

au prince de Chwen, 醇, par son fils qui règne actuellement. Les titres tenus avec droit d'hérédité perpétuelle passent au fils aîné, sauf exceptions motivées : les cadets obtiennent fréquemment des titres inférieurs de noblesse impériale.

Au-dessous des titres de grand prince du premier et de grand prince du second rang, existent ceux de princes du premier et du second rang, 多羅貝勒,固山貝子, de ducs du premier, du second, du troisième et du quatrième rang, 奉恩鎮國公,奉恩輔國公,不入八分鎮國公,不入八分輔國公, de nobles du premier, du second, du troisième et du quatrième rang, 鎮國將軍,輔國將軍,奉國將軍,奉恩將軍; il y a donc en tout douze degrés de noblesse impériale.

La loi commune de transmission de ces titres est la suivante : les titres nobiliaires sont personnels et ne passent au fils du possesseur primitif que par décret spécial de l'empereur; si un décret confère au fils un titre de même degré que celui que portait le père, la qualification nobiliaire varie le plus souvent; ainsi un prince de Hwai, 懷, a eu pour fils un prince de Jwei-min, 瑞愍. Souvent l'aîné de la famille obtient, à la mort de son père, un titre d'un ou deux degrés inférieur au titre de celui-ci; les autres fils reçoivent alors le titre de noble impérial, qui les met au neuvième, dixième, onzième ou douzième rang de la noblesse; les fils des concubines n'obtiennent généralement pas de titre, à moins qu'il n'y ait pas de fils de la première femme. Généralement les fils n'ont pas de titre du vivant de leur père. Si un noble d'un rang quelconque rend quelque service qui lui gagne la faveur impériale, un décret lui confère le degré immédiatement supérieur, mais sans lui permettre de porter le titre correspondant; il sera prince du premier rang, ayant degré de grand prince du second rang, et il faudra un nouveau décret pour qu'il puisse s'intituler grand prince du second rang. Cette ascension dans la hiérarchie est rare; elle ne s'accorde que pour des services signalés, ou dans des occasions importantes, telles que le mariage de

l'empereur. Celui qui rend des services plus signalés encore, obtient la transmission héréditaire de son titre pour trois, cinq, sept ou neuf générations; l'hérédité perpétuelle n'existe que pour les onze maisons dont j'ai parlé plus haut. En général, le degré de noblesse baisse à chaque génération, et bien des descendants d'empereurs sont simples membres de la maison impériale sans titre nobiliaire, 宗室.

Beaucoup de chefs mongols ont reçu différents titres de noblesse impériale et un grand nombre de ces princes et ducs mongols ont le droit de transmission héréditaire perpétuelle ou limitée à trois, cinq, sept, neuf générations. Un titre spécial de duc est donné au père de l'impératrice, 承恩公; les fils des filles de l'empereur peuvent aussi être ducs; le chef de la famille de Confucius et le chef d'une branche de la dynastie des Ming actuellement survivante sont également ducs et ont un rang marqué à la cour lorsqu'ils y paraissent, 衍聖公,誠公. Mais toutes ces dernières catégories de nobles ne sont pas comptées dans la maison impériale, bien qu'ils aient les privilèges attachés à leur degré de noblesse.

L'adoption est très répandue en Chine, pour assurer la perpétuité des sacrifices aux ancêtres : à plus forte raison est-elle fréquente dans les différentes familles de la maison impériale qui désirent naturellement plus que toutes les autres, que ces sacrifices ne cessent pas d'être offerts. L'adopté doit toujours être un collatéral d'une génération inférieure à l'adoptant; dans la famille impériale, un noble du postnom de Yi ne pourra adopter qu'un collatéral portant le postnom de Tsai. L'adoption ne peut jamais porter sur un fils aîné ni sur un membre d'une autre famille; elle n'a lieu que du consentement de tous les membres de la famille qui sont de la même branche que les intéressés. La seule cérémonie est le prosternement de l'adopté devant son père adoptif. Les adoptions qui touchent les parents les plus proches de l'empereur sont consacrées par décret : c'est ainsi que l'empereur Tao-kwang a donné son cinquième fils en adoption à son frère; un fils cadet du prince de Kong a été adopté par son oncle, le prince de Tchong, 鍾 : depuis lors, l'adoption a été annulée, parce que, le fils aîné du prince de Kong étant mort sans enfants, la maison de Kong n'avait plus d'héritier. Les adoptions pos-

thumes sont même en usage : j'ai parlé de celle qui a fait de l'empereur actuel le fils adoptif de Hien-fong ; de même un collatéral assez éloigné a été donné en adoption posthume au prince de Yin-tché, 隱智, fils aîné de Tao-kwang.

Les membres, fort nombreux, de la maison impériale, qui n'ont pas de titre nobiliaire, 宗室, sont connus sous le nom populaire de « Ceintures jaunes », 黃帶子, à cause de la ceinture jaune qui les distingue. A la maison impériale se rattachent encore les Gioro, 覺羅, ou « Ceintures rouges », 紅帶子 : ce sont ou des descendants des chefs Ngai-sin antérieurs à T'ai-tsou et T'ai-tsong, ou des membres plus rapprochés de la maison impériale, dont un des ancêtres a été dégradé et privé de la ceinture jaune.

Outre cette ceinture jaune distinctive, les *tsong-ché* ont seuls droit à la robe ayant quatre fentes dans le bas et au chapeau surmonté d'un bouton de *ts'ing-kin*, 青金 (sorte de lapis à paillettes d'or) ; ils font seuls l'agenouillement au lieu de la génuflexion ; même sans aucune fonction, ils sont assimilés aux fonctionnaires du quatrième rang, ce qui leur donne le droit de porter le rational orné d'un tigre. Ils ne peuvent d'ailleurs exercer en province que les plus hautes fonctions, telles que celles de vice-roi, gouverneur, etc., afin d'éviter les dissentiments avec les autorités qui leur seraient supérieures. A Péking, ils peuvent avoir des postes de rang beaucoup moins élevé. Sauf le cas de fonctions en province, ils ne peuvent s'éloigner de Péking ou de Moukden, 盛京, seconde capitale de l'empire, à une distance de plus de quarante li. Ceux qui se trouvent trop pauvres pour vivre à Péking, sont, sur leur demande, envoyés à Moukden aux frais de l'empereur qui leur fournit un logement et des terres à cultiver ou affermer ; cet établissement pour les tsong-ché a été fondé sous le règne de Kia-k'ing, 嘉慶. D'ailleurs toute profession leur est interdite. Il y a une vingtaine d'années, le prince de Kong a fait rechercher et punir ceux des tsong-ché qui s'étaient éloignés de leur résidence, ceux qui avaient réussi à se glisser dans les fonctions publiques inférieures ou qui exerçaient un métier. Il paraît

néanmoins que nombre des maisons de jeu de Péking appartiennent à des tsong-ché qui les exploitent par l'intermédiaire d'un prête-nom. Les tsong-ché reçoivent du trésor 3 taëls par mois jusqu'à dix-huit ans, et ensuite 4 taëls.

Tous les nobles ont droit à des pensions fixées d'après leur degré et payées par le trésor; ils sont souvent délégués pour faire les prières d'usage en l'honneur des membres défunts de la Maison impériale, pour assister l'empereur dans les sacrifices et pour prendre part aux cérémonies du palais. Certaines marques d'honneur, telles que la plume de paon, leur sont accordées beaucoup plus facilement qu'aux autres Mantchous et aux Chinois.

Les nobles des six degrés supérieurs (grands princes, princes et ducs du premier et du second rang) ont droit à huit marques distinctives, 八分 : le bouton de ts'ing-kin et la plume de paon à deux yeux sur le chapeau, la bride de pourpre et la housse pour la selle, la théière portée à dos d'homme, les clous à grosse tête sur la porte de leur palais, les pavillons, habituellement roulés, à droite et à gauche de la porte principale et les chevaux de frise auprès des entrées de leur palais. Les princes ont de plus la lanterne en corne de bœuf, la robe de cour à quatre dragons et portent sur le chapeau un bouton en torsade de soie rouge au lieu du bouton en pierre précieuse.

Le conseil de la maison impériale, 宗人府.

Toutes les affaires concernant la maison impériale sont du ressort du conseil de la maison impériale, 宗人府, dont le siège est à Péking. Ce conseil se compose d'un président, de deux vice-présidents, de deux assesseurs et d'un assistant et a sous ses ordres plusieurs séries de secrétaires et de rédacteurs. Le président, les vice-présidents et les assesseurs sont membres de la maison impériale; la règle, observée partout ailleurs en Chine, d'après laquelle deux proches parents ou alliés ne peuvent être employés dans la même administration, n'est pas suivie pour le conseil de la maison impériale; seul le fonctionnaire ayant le titre d'assistant doit toujours être un Chinois.

Ce conseil tient l'état civil de la maison impériale. Il y a des registres pour les naissances, pour les mariages et pour les décès. On mentionne les noms des père et mère, le postnom donné à l'enfant, son sexe, le jour et l'heure de sa naissance ; les noms et postnoms des conjoints, la bannière à laquelle ils appartiennent l'un et l'autre, le jour du mariage; le nom du mort, le jour et l'heure de sa mort et l'indication : mort de maladie, ou : mort à l'armée. Les déclarations de naissance et de décès doivent être faites dans un délai de trois jours, soit verbalement par les proches, soit par écrit. La déclaration de mariage doit être appuyée, pour celui des conjoints qui n'est pas de la maison impériale, d'une sorte de certificat d'identité délivré et scellé par le capitaine de bannière compétent; il n'y a dispense de cette obligation que si le mariage a donné lieu à un décret impérial. Les membres de la maison impériale, conformément à la loi chinoise, ne peuvent jamais se marier entre eux; ils ne peuvent se marier avec les Chinois. Toutefois un tsong-ché peut acheter des Chinoises et en faire ses concubines et, si celles-ci ont des enfants, leur mariage se trouve mentionné sur les registres de l'état civil par l'inscription même de la naissance. Ces registres portent aussi mention des adoptions : on note le nom du père, celui du père adoptif et celui de l'adopté.

Les registres sont tenus en double, suivant deux méthodes : les registres généraux des naissances, des mariages, des décès contiennent chacun l'une de ces sortes de faits, jour par jour, dans l'ordre où ils se présentent; ces registres généraux servent à établir pour chaque branche de la maison impériale trois registres séparés pour les naissances, pour les mariages et pour les décès. Des registres semblables sont tenus pour les tsong-ché établis à Moukden. De plus tous les registres sont tenus en mantchou et en chinois. Tous les dix ans, une commission spéciale, 玉將館, est constituée par décret; elle comprend toujours quelques lecteurs ou explicateurs, 侍讀, 侍講, de l'Académie impériale, 翰林院; elle est chargée de la collation des registres et du recensement des membres de la maison impériale. Copie des registres de Péking est ensuite portée à Moukden par un dignitaire de la cour délégué à cet effet; de même, copie des registres de Moukden est apportée à Péking. Si un membre de la

maison impériale a des fonctions en province et qu'une naissance, un mariage ou un décès aient lieu dans sa famille, il dresse et envoie à Péking une déclaration scellée par tous les fonctionnaires mantchous de sa résidence.

D'après les registres de l'état civil, le conseil de la maison impériale dresse la liste des membres de la noblesse en âge de se marier; la liste est présentée à l'empereur qui y inscrit : « Je suis informé » et par là, il se désintéresse de la question. Il arrive aussi que, par une faveur spéciale, l'empereur délègue comme Médiateur, 拴婚大臣, un grand de la cour qui s'occupe du mariage d'un prince; la dot de la femme est alors fournie par l'empereur; dans d'autres cas, l'empereur se contente de faire des présents.

Quand un membre non noble de la maison impériale fait au conseil de la maison impériale sa déclaration de mariage, il reçoit 50 taëls pour un premier mariage, 30 taëls pour un second mariage s'il n'a pas de fils du premier, 15 taëls seulement s'il a un fils : car, dans ce cas, la continuation de la famille est déjà assurée. Jadis, lors du premier mariage, l'empereur déléguait un grand personnage pour examiner l'intelligence et les capacités du jeune homme et lui donnait ainsi l'occasion d'obtenir un poste dans l'administration; un don accessoire était même ajouté; cette coutume n'existe plus. Pour le mariage d'une fille de tsong-ché, l'empereur fait aussi un don de 50 taëls.

A la mort d'un tsong-ché assimilé aux fonctionnaires de troisième rang, le conseil de la maison impériale donne 100 taëls pour les funérailles; il donne 50 taëls pour les funérailles d'un tsong-ché qui n'a exercé aucunes fonctions et qui, par conséquent, est du quatrième rang. Quant aux funérailles des nobles, elles donnent lieu à des décrets dont l'exécution n'est pas toujours de la compétence du conseil.

Tout ce qui concerne l'emploi des tsong-ché comme fonctionnaires, nominations, avancements, dégradations; la proposition des tsong-ché pour faire les prières et surveiller les travaux aux tombeaux des empereurs de la dynastie; en général, tout ce qui touche d'une façon quelconque un membre de la maison impériale est du ressort du conseil. Il a, par exemple, des attributions de justice criminelle et civile : les crimes et délits des tsong-ché sont jugés par lui seul. L'une des pénalités est l'exil à Moukden;

une autre consiste dans la radiation des registres et la privation de la ceinture jaune, avec assimilation aux simples Mantchous; jadis une pénalité intermédiaire était la substitution de la ceinture rouge à la ceinture jaune, mais ce châtiment n'est plus en usage depuis plus de deux cents ans. Le châtiment corporel le plus sévère qui fût applicable autrefois, était l'emprisonnement; aujourd'hui les tsong-ché sont punissables de mort. mais seulement après radiation des registres et privation de la ceinture jaune. Le meurtre d'un tsong-ché est plus sévèrement châtié que le meurtre d'un Mantchou ordinaire ou d'un Chinois. Toute contestation civile entre tsong-ché est du ressort du conseil de la maison impériale. Une contestation, s'élevant entre un tsong-ché et un homme qui n'appartient pas à la maison impériale, est jugée par une commission mixte prise dans le conseil de la maison impériale et dans l'autre tribunal compétent; devant tout tribunal, un homme ordinaire, Chinois ou Mantchou, parle à genoux, un tsong-ché reste debout.

Les ducs qui n'appartiennent pas à la maison impériale, dépendent des administrations et tribunaux ordinaires; les princes et ducs mongols sont sous la juridiction de l'administration des frontières, 理藩院.

Après cet exposé de la constitution de la maison impériale et des attributions du conseil chargé de régler les affaires qui la touchent, je dois étudier les faits principaux de la vie de l'empereur et des princes qui forment la tête de cette maison. J'aurai d'abord à parler de l'éducation de l'empereur; le fait d'un empereur enfant ne s'est présenté que trois fois sous la dynastie des Ts'ing : l'empereur actuel avait trois ans à son avènement; T'ong-tché est monté sur le trône à sept ans; K'ang-hi était très jeune aussi quand il est devenu empereur. J'indiquerai ensuite quelle est l'éducation des fils d'empereur et des fils des princes; puis je m'occuperai, pour l'empereur et les princes, du mariage, de la naissance des enfants, des funérailles, des testaments et de l'avènement. J'arriverai ainsi à la fin d'une seconde division de mon travail.

Éducation de l'empereur.

L'empereur actuel a été confié aux soins de servantes choisies par les impératrices régentes, Ts'e-ngan, 慈安, et Ts'e-hi, 慈僖, sur présentation de l'Intendance de la Cour, 內務府; ces servantes devaient marquer à l'empereur le plus grand respect et se tenir à genoux devant lui. Dès l'entrée au palais, il a dû être séparé de sa mère et de son père, le prince de Chwen, car il aurait dû se prosterner devant eux, ce qui en même temps était peu séant pour l'empereur; d'ailleurs les régentes pouvaient appeler, pour voir l'empereur, le prince de Chwen et sa femme. L'empereur a été élevé sous les yeux des impératrices régentes, qui lui ont donné elles-mêmes les premières notions de politesse et de lecture que l'on donne à tout enfant chinois.

Quand l'empereur a atteint l'âge de sept ans, le Grand Conseil, 軍機處, la Grande Chancellerie, 內閣, et les hautes cours (ministères, etc.), dressent une liste de personnages connaissant à fond la littérature, l'histoire, les rites et la science du gouvernement; ils doivent tous avoir au moins trente ans et ne peuvent pas en général dépasser soixante ans; parmi eux, la régence désigne un gouverneur, 總師傅, et plusieurs sous-gouverneurs; le gouverneur de T'ong-tché et celui de Kwang-sin ont été tous deux Chinois; Kwang-sin a eu deux sous-gouverneurs, l'un Mantchou et l'autre Chinois; les gouverneurs et sous-gouverneurs doivent parler le pékinois et être membres de l'Académie impériale. Le gouverneur a sous sa direction les explicateurs impériaux pour les livres canoniques, 經筵講官, et les explicateurs ordinaires de l'empereur, 日講起居注官. Dans la salle où l'empereur doit étudier, est suspendue une tablette qui porte le jour et l'heure de la leçon ainsi que les noms des gouverneurs et explicateurs qui en sont chargés; les noms sont seuls inscrits, les postnoms ne l'étant pas à cause du respect dû par l'empereur à ses précepteurs. Dans la salle d'étude, bibliothèque d'En-haut, 上書房, bibliothèque du Sud, 南書房, salle de la Vertu supérieure, 宏德殿, la table de l'empereur est tournée vers

le sud ; à sa gauche, toutes tournées vers l'ouest, sont placées les tables du gouverneur et des sous-gouverneurs et explicateurs assistant à la leçon ou chargés de la donner. Sur un socle sculpté est posée une tablette en bois précieux portant l'inscription : « Tablette de Confucius, le maître antique, le très saint, le très parfait, 大成至聖先師孔子之神位. »

En arrivant, l'empereur est suivi par tout son cortège qui reste hors de la salle. L'empereur va s'incliner devant la tablette de Confucius, puis devant les gouverneur et explicateurs qui se tiennent debout; ils lui répondent par un prosternement. Les jeunes princes, proches parents de l'empereur et élevés avec lui, se prosternent aussi. L'empereur présente ensuite lui-même aux gouverneur et explicateurs du thé, du vin et une collation, après quoi il s'assied. Le maître lit le premier le texte de la leçon; l'empereur d'abord, puis les jeunes princes répètent phrase par phrase; si l'empereur se trompe, le maître frappe sur une table et le prie de se reprendre. La leçon finie, le plus jeune des princes qui étudient, s'incline devant la tablette de Confucius et avertit l'empereur qu'il est temps de se retirer. Tous se lèvent; l'empereur s'incline devant la tablette, puis devant ses maîtres; ceux-ci lui répondent par le prosternement; les princes se prosternent et l'empereur sort sous les yeux du gouverneur. Celui-ci inscrit ce qui a été étudié, avec les observations qu'il a à faire; ces notes sont remises à la Grande Chancellerie. Les leçons ont lieu le matin et dans l'après-midi, et durent chacune environ trois heures.

L'empereur étudie le chinois et le mantchou; il apprend à écrire ces deux langues et fait du tracé des caractères « bonheur » et « longévité », 福壽, une étude spéciale. Il ne compose pas de Wen-tchang, 文章 (développements en prose mesurée et cadencée sur un thème donné); mais il fait des dissertations sur des sujets concernant les rites, le gouvernement, l'histoire; il apprend la versification : quelques empereurs de la dynastie, K'ien-long particulièrement, se sont distingués comme poètes. L'empereur doit lire les livres canoniques et les livres classiques, 五經四書, les historiens les plus importants et des passages de l'Encyclopédie administrative de la dynastie, 大清會典; l'explication des textes est dirigée par les explicateurs selon leurs spécialités.

L'empereur apprend aussi à tirer de l'arc et à monter à cheval, sous la direction de hauts dignitaires de la cour. Il a pour compagnons d'exercices les jeunes princes de sa maison; parfois des concours s'organisent entre eux : mais les princes doivent toujours laisser la victoire à l'empereur. L'équitation est dirigée par le grand écuyer, 壓馬大臣.

J'aurai d'ailleurs par la suite à revenir sur les fonctions et privilèges et du grand écuyer, et des gouverneur et explicateurs.

Éducation des princes.

L'éducation des fils d'empereur est analogue à celle dont je viens de parler; ils la reçoivent tous ensemble de précepteurs désignés par l'empereur; ils n'ont d'ailleurs pas autour d'eux la même hiérarchie de gouverneur, sous-gouverneurs, explicateurs : ces fonctionnaires sont attachés seulement à la personne du souverain : l'éducation des fils d'empereur est complète vers l'âge de dix-huit ans; ils reçoivent alors un titre et une qualification nobiliaires, une dotation leur est assignée et l'empereur donne à chacun un palais où il doit s'établir.

Les jeunes nobles de la maison impériale étudient avec des maîtres choisis par leur père, ou parfois par l'empereur; les jeunes gens d'une même branche familiale sont élevés ensemble; il existe des écoles entretenues par l'empereur pour l'éducation des tsong-ché et des gioro, 宗學, 覺羅學; ces écoles sont dirigées par le conseil de la maison impériale. Les jeunes nobles doivent savoir le mantchou, connaître l'Encyclopédie administrative de la dynastie et être capables de monter à cheval et de tirer de l'arc; en dehors de ces connaissances spéciales, leur instruction ne diffère pas de celle de tous les Chinois de bonne famille. A dix-huit ans, les jeunes princes doivent subir un examen, 考試應封, au conseil de la maison impériale devant un prince et de hauts dignitaires spécialement délégués; le fils aîné, qui est appelé à avoir par la suite le titre même du père, ou un titre peu inférieur, doit seulement écrire son nom, son postnom et son âge, et répondre à des interrogations sur l'Encyclopédie

administrative; s'il fait preuve d'une trop grande ignorance, on lui donne pour s'instruire un délai de trois ans, à la fin duquel il doit se présenter de nouveau. S'il ne passe pas davantage ce second examen, on lui inflige certaines punitions, telles que interdiction de mariage pendant un laps de temps fixé, et même privation du titre auquel il pourrait avoir droit à la mort de son père et qui est alors donné à l'un de ses cadets. Pour les fils cadets, l'examen est plus sérieux et, s'ils le subissent d'une façon convenable, ils obtiennent des charges au palais, un rang élevé de fonctionnaire, des distinctions honorifiques, telles que la plume de paon, et, à la mort de leur père, un titre nobiliaire. Peu de différence est faite entre les fils de la femme de premier rang et ceux qui sont nés des autres femmes. Quant à ceux qui ne peuvent subir l'examen, ils servent dans les Bannières auxquelles ils appartiennent, ou restent privés pour leur vie de toutes fonctions.

Impératrices et dames du palais,

皇后妃嬪.

Mariage,

大婚.

A la fin de l'éducation se plaçait jadis la cérémonie de la prise du chapeau viril, 冠禮, qui a été supprimée par la dynastie actuelle, lorsqu'elle a imposé la natte à tous les Chinois : les enfants portant la natte à partir de sept ou huit ans, les rites de la prise de la coiffure virile n'avaient plus de raison d'être; les rites du mariage, 婚禮, qui occupaient le second rang, ont donc passé au premier.

C'est vers l'âge de seize ou dix-huit ans que l'empereur se marie. D'après les ordres de l'impératrice régente Ts'e-hi qui attache beaucoup d'importance à l'observation des rites de l'antiquité, une étroite surveillance aurait, me dit-on, été jusque-là exercée sur le jeune empereur Kwang-siu par son gouverneur et par les eunuques, afin d'empêcher toute relation malséante avec les femmes qui vivent dans l'intérieur du palais. Une ligne de conduite moins rigide avait, semble-t-il, été suivie à l'égard de l'em-

pereur T'ong-tché : car, dès avant son mariage, il avait une femme de second rang. Li-fei, 麗妃, qui donna le jour à une princesse; et c'est alors que l'empereur T'ong-tché fut considéré comme en âge de se marier. D'ailleurs les lettrés qui m'ont parlé de ce fait, le considèrent comme contraire aux principes; la question n'a pu être soulevée que trois fois sous la dynastie actuelle; avant T'ong-tché et Kwang-siu, seul K'ang-hi s'était marié étant déjà sur le trône, et c'est aux règles fixées à cette époque que l'on s'est conformé pour l'ordonnance des mariages de T'ong-tché et de Kwang-siu[1].

Quand approche l'âge où l'empereur doit se marier, l'impératrice régente fait écrire aux lieutenants généraux, 都統, des huit Bannières, et aux vice-rois, 總督, et gouverneurs, 巡撫, des provinces, qui doivent rechercher dans leurs juridictions les filles de fonctionnaires mantchous âgées de treize à vingt ans; des listes sont adressées au Ministère du Cens, 戶部, qui prépare un tableau général portant le nom et l'âge des jeunes filles, le nom et les grades de leurs père et ascendants; ce tableau est mis sous les yeux de l'impératrice douairière; celle-ci, tenant compte surtout de l'illustration des familles et des services rendus à l'empire, marque un certain nombre de noms et renvoie les listes au ministère qui fait écrire, pour chaque jeune fille dési-

1. Pour ce chapitre, outre les renseignements oraux assez nombreux que j'ai pu obtenir, je me suis servi des décrets publiés dans la *Gazette de l'Péking* et de deux séries d'instructions officielles qui ont été imprimées les unes sans titre par les soins du Ministère des Rites, les autres avec les titres de *Cérémonial du mariage impérial* 大婚禮節, *Trousseau de l'Impératrice d'après les coutumes mantchoue et chinoise*, 滿漢裝奩, par l'Intendance de la Cour. Ces deux derniers ouvrages ont été mis en vente chez certains libraires. — Ce sont les instructions du Ministère des Rites et de l'Intendance de la Cour, relatives au mariage de l'empereur T'ong-tché, que M. Devéria a traduites et enrichies d'abondantes notes dans son ouvrage *Un Mariage impérial Chinois* (1 vol. in-18, Leroux, 1887). Après ce très intéressant volume, je ne puis songer à insister sur le cérémonial même du mariage : je ne ferai que le résumer, de façon à maintenir la suite de l'exposé en indiquant les différences qu'il y a entre les cérémonies du mariage de T'ong-tché et celles du mariage de Kwang-siu; et dans ce chapitre, je m'étendrai seulement sur les points qui sont en dehors du *Mariage impérial chinois*.

gnée, une tablette portant son nom, son âge et les grades et distinctions obtenus par ses ascendants. Les jeunes filles, 秀女, sont convoquées par l'intermédiaire des lieutenants généraux et des vice-rois et gouverneurs, pour être amenées à Péking à une époque fixée. Si l'une des jeunes filles désignées est malade ou a quelque infirmité, ses parents avertissent l'autorité et l'impératrice délègue un fonctionnaire pour s'assurer de l'exactitude du fait ; ce fonctionnaire, après examen, informe le Ministère du Cens ; si la maladie est réelle, la jeune fille est dispensée de se présenter ; si l'excuse est fausse, les parents sont punis ; lors du mariage de l'empereur actuel, l'impératrice Ts'e-hi avait donné des ordres très sévères sur ce point.

Les parents, père ou, à son défaut, oncle paternel ou frère aîné, amènent les jeunes filles, à leurs frais, et, quand toutes sont réunies à Péking, le ministère en informe l'impératrice qui fixe le jour où elle les recevra, 初選. Au jour indiqué, les parents les conduisent à la porte du nord de la ville impériale, 地安門 ; tous les fonctionnaires du Ministère du Cens et ceux de la maréchaussée de Péking, 提督衙門, s'y trouvent convoqués pour surveiller et mettre de l'ordre. Les voitures entrent dix par dix ; de petites constructions ont été disposées à l'avance sur la large avenue qui conduit de la porte Ti-ngan à la salle Cheou-hwang, 壽皇殿 : les jeunes filles y descendent avec leurs parents qui, ne pouvant les accompagner plus loin, les attendent à cet endroit. Les fonctionnaires du ministère viennent les chercher et les mettre en ordre dix par dix ; deux secrétaires sont adjoints à chaque groupe : l'un marche en tête et porte les tablettes des noms des jeunes filles ; l'autre secrétaire marche le dernier. Ils les conduisent jusqu'à la porte Chen-wou, 神武門 : des eunuques prennent les tablettes, font entrer les jeunes filles dans l'enceinte du palais et les conduisent auprès de l'impératrice, devant laquelle elles se prosternent. L'impératrice les interroge en chinois, puis remet aux eunuques un certain nombre des tablettes qui lui ont été présentées ; les eunuques emmènent sur-le-champ les jeunes filles ainsi congédiées ; elles sont reconduites à leurs parents par les secrétaires du ministère et peuvent immédiatement quitter Péking.

Après avoir causé quelque temps avec les jeunes filles qu'elle a retenues près d'elle, l'impératrice les congédie à leur tour : celles-ci attendent à Péking qu'un jour soit fixé pour une nouvelle audience, 大選. L'impératrice leur envoie des présents par l'intermédiaire du ministère. Au jour de la seconde audience, elles sont amenées dans les mêmes conditions que la première fois ; l'impératrice en élimine encore quelques-unes : ces dernières reçoivent des présents avant d'être renvoyées chez elles.

Celles qui restent viennent ensuite passer un jour dans des maisons préparées auprès du palais de l'impératrice, 再選 : celle-ci les voit pendant plus longtemps que les premières fois et, sachant lesquelles ont le mieux « les vertus, le langage, la beauté et l'habileté aux travaux qui conviennent à la femme », 婦德婦言婦容婦工, fait enfin un dernier choix. Celles qui sont éliminées à cette troisième audience reçoivent des présents et peuvent quitter Péking[1]. Les élues restent d'abord avec leurs parents ; puis des logements leur sont préparés par le Ministère des Travaux, 工部, soit à l'intérieur du palais impérial, soit dans un palais, 府, mis à leur disposition par l'empereur ; des dames du palais sont chargées de leur enseigner les règles de l'étiquette ; des eunuques et des servantes du palais sont à leur disposition. Celles des jeunes filles qui montrent quelque défaut grave peuvent être rendues à leurs parents.

Un décret, rendu au bout de quelques mois, fixe quelle sera l'impératrice, 指立皇后, et un autre décret fixe quelles seront les deux princesses épouses, 妃 ou 嬪, et détermine leurs noms : l'impératrice, femme de Kwang-sin, appartient à la tribu Yéhouala, 葉赫那拉氏 ; elle est fille de Kwei-siang, 桂祥, frère de l'impératrice Tse'hi, alors vice-lieutenant général, 副都統, et depuis vice-président de ministère en expectative,

1. C'est de lettrés mantchous que je tiens tous ces renseignements sur le choix des jeunes filles, 選看秀女. J'ai dû quitter Péking avant de les

侯補侍郎. Les deux princesses épouses, âgées alors l'une de quinze ans, l'autre de treize ans, sont filles de Tch'ang-sin, 長叙, de la tribu T'at'ala, 他他喇氏; les deux princesses épouses ont reçu les noms de Kin-p'in, 瑾嬪, et de Tchen-p'in, 珍嬪. Avant leur élévation, depuis l'époque où l'impératrice douairière les avait choisies, elles habitaient dans l'intérieur du palais : un palais, 邸第, fut alors assigné à la future impératrice; huit eunuques portèrent sa chaise, avec tout le cérémonial dû aux impératrices, jusqu'à la porte Chwen-tchong, 順貞門, d'où les préposés aux équipages, 鑾儀衛, menèrent la souveraine jusqu'à sa demeure provisoire; les deux princesses épouses furent conduites chez leur père par des eunuques du palais pour attendre la date du mariage.

Quinze autres jeunes filles sont élevées au rang de dames du palais, 貴人, six du premier rang, 六院, neuf du second rang, 九嬪: le décret qui les concerne n'est pas publié; l'impératrice douairière leur donne des noms analogues à ceux des princesses épouses, par exemple Adresse, 慧, Élégance, 麗. Après leur élévation, elles sont provisoirement reconduites chez leurs parents par les eunuques. Enfin les dernières parmi les jeunes filles choisies par la régente sont données en mariage à des princes auxquels l'empereur veut marquer une grande faveur.

Plus de deux mois avant l'élévation de l'impératrice, des décrets avaient ordonné au Ministère des Rites d'examiner l'Encyclopédie administrative et les précédents des années K'ang-hi et T'ong-tché afin de déterminer le cérémonial à suivre; le Bureau d'Astrologie, 欽天監, eut ordre de fixer les jours; le Conseil des Cérémonies, 禮儀處, qui n'existe que pour l'époque des mariages impériaux, fut constitué et formé de fonctionnaires du Ministère des Rites, 禮部, du Ministère des Travaux, 工務, et de l'In-

avoir pu vérifier dans l'*Encyclopédie administrative*, qu'il ne m'a pas été possible de rencontrer à Seoul.

tendance de la Cour, 內部府. Les différentes administrations qui devaient prendre part aux cérémonies ou les préparer, Grande Chancellerie, 內閣, Académie Impériale, 翰林院, Ministère des Rites et Ministère des Travaux, 禮部, 工部, Conseil des banquets, 光祿寺, Conseil des Cérémonies, 鴻臚寺, Préposés aux Équipages, 鑾儀衛, Bureau des Manufactures, 造辦處, durent se conformer aux instructions contenues dans les rapports du Ministère des Rites et approuvées par décret, et agir sous la surveillance du conseil spécial des cérémonies du mariage, 禮儀處. Les cérémonies à accomplir furent réglées de la façon suivante et ne diffèrent que pour quelques détails de ce qui avait eu lieu sous T'ong-tché :

1° Les cadeaux d'accordailles, 納采 (14e année, 11e lune, 2e jour ; 4 décembre 1888);

2° La confirmation des accordailles, 大徵 (14e année, 12e lune, 4e jour ; 5 janvier 1889);

3° Les prières au ciel, à la terre et aux ancêtres, 祭告 (15e année, 1re lune, 26e jour ; 25 février 1889);

4° L'investiture et la réception, 册立奉迎 (15e année, 1re lune, 27e jour ; 26 février 1889);

5° La visite, 朝見 (15e année, 2e lune, 4e jour; 5 mars 1889);

6° Les félicitations, 慶賀 (15e année, 2e lune, 4e jour ; 5 mars 1889);

7° Le banquet, 賜宴 (15e année, 2e lune, 5e jour ; 6 mars 1889).

Dans le mois qui précéda la cérémonie de l'investiture, des décrets parurent dans la *Gazette* et désignèrent les princes et hauts dignitaires chargés d'être médiateurs, 正使, 副使, de porter le décret de faire-part impérial, 捧詔, le livre d'investiture et le sceau, 捧册寶, d'adresser les prières au ciel, à la terre et

aux ancêtres et de servir de grands chambellans, 前引大臣, pour l'entrée de la souveraine au palais.

Tous les détails des cérémonies, qui devaient avoir lieu depuis l'élévation de l'impératrice. avaient été précédemment réglés par une série d'ordres qui sont recueillis dans le *Cérémonial de l'Intendance* : des princesses par alliance, 福晉, eurent mission de porter les vêtements de cérémonie à la future impératrice et de l'aider à monter en chaise; des dames d'atour, 女官, et des eunuques durent porter chez l'impératrice le livre d'investiture et le sceau et donner lecture du livre d'investiture dans les appartements intérieurs. Ces mêmes instructions fixèrent le nombre et le rang des eunuques qui devaient porter les sceaux, sceptres et autres attributs, décidèrent par qui ils seraient désignés, déclarèrent que le Ministère des Rites et le Conseil des Cérémonies, 鴻臚寺, avaient à préparer les palanquins et tables nécessaires au palais et chez l'impératrice pour transporter et déposer les mandat, 節, sceau, livre d'investiture et décret; que les tentures de soie pour le palais seraient fournies par l'Intendance, mais que le soin des autres objets incombait au Conseil des Cérémonies du mariage, 禮儀處; que les attributs de l'empereur, 法駕鹵簿, devaient être rangés sous la surveillance des directeurs de l'Intendance et que les emblèmes de l'impératrice, 儀駕, seraient mis en ordre par le Ministère des Rites et le Conseil des Cérémonies, 鴻臚寺.

Dans le palais que l'impératrice habitait depuis son élévation, les portes étaient confiées aux eunuques impériaux, les femmes et eunuques de service étaient envoyés par l'Intendance, mais la nourriture était préparée par les soins de la maison paternelle de l'impératrice, qui dut s'occuper aussi de fournir les chandeliers, tapis, étoffes de soie, cadres pour les tendre, tout cela, il est vrai, aux frais de l'Intendance. Le Conseil des Cérémonies du mariage fit faire les inscriptions sur papier rouge qui durent être suspendues chez l'impératrice les jours de fête, et en particulier le jour

des accordailles et le jour de la confirmation des accordailles. La collation offerte au père de l'impératrice le jour des accordailles, ainsi que les viandes et gâteaux envoyés à sa mère par l'impératrice douairière furent préparés par l'Intendance.

Un certain souci d'économie paraît dans ce fait que la maison paternelle de la future impératrice a été chargée de s'occuper de sa nourriture jusqu'au jour du mariage et de veiller à l'achat de tous les objets nécessaires jusqu'à ce moment. La même idée se retrouve dans la suppression des banquets qui avaient été offerts à la mère de l'impératrice le jour des accordailles et le jour final du banquet, lors du mariage de T'ong-tché : chacun de ces deux banquets a été remplacé par l'envoi de gâteaux, de moutons et de jarres de vin. Enfin les recommandations au sujet des objets offerts à l'impératrice pour les accordailles et la confirmation des accordailles, qui doivent être d'abord conservés dans son palais et qui seront ensuite remis aux eunuques de l'Intendance, ces recommandations dénotent la même préoccupation.

Les instructions préliminaires que je viens de résumer ordonnent encore au Conseil des Cérémonies du mariage de préparer les vêtements de l'impératrice et fixent le costume des princes et hauts dignitaires, des princesses et des dames d'honneur pour les cérémonies où leur présence est requise.

Un autre volume publié par l'Intendance contient la liste des objets formant le trousseau de l'impératrice. Ce trousseau a été payé par l'Intendance; il formait la charge de deux cents séries de porteurs; le cortège du trousseau accompagné d'eunuques et de gardes et surveillé par un grand ayant charge à la cour, commandant les gardes, 領侍衛內大臣, et par un directeur de l'Intendance, 總管內務府大臣, est entré au palais le 24 de la 1re lune (23 février) vers 6 heures du matin et le 25 de la même lune (24 février) à la même heure.

Le volume publié par le Ministère des Rites expose le détail des cérémonies officielles : les unes, accordailles, 納采, confirmation des accordailles, 大徵, investiture, 册立, et réception, 奉迎, et de plus les cérémonies du premier jour dans le rituel de l'Intendance forment et constatent l'union des deux époux. Dans les deux premières, l'empereur ne paraît pas lui-même : un

sceptre, 節, signe de la délégation impériale, est remis en grande solennité aux médiateurs, 正副使, par un grand chancelier, 大學士; la cérémonie a lieu dans la grande salle du Trône, 太和殿; les médiateurs, précédés des emblèmes impériaux et suivis des présents d'accordailles, portés dans des palanquins, se rendent, en passant par l'ouverture centrale des portes, au palais de l'impératrice où ils sont reçus par le père de celle-ci, agenouillé hors de la porte avec ses fils et frères; lecture est donnée, dans la grande salle de l'habitation, du décret par lequel l'impératrice douairière ordonne le mariage de l'empereur : le père de l'impératrice écoute, agenouillé; les cadeaux lui sont remis. Puis un banquet est offert, au nom de l'empereur, aux membres de la famille de l'impératrice. La confirmation des accordailles se passe de même : mais il n'y a pas de banquet. Les cadeaux faits pour le mariage de l'empereur Kwang-sin ont été un peu moins considérables que ceux qui avaient été faits lors du mariage de l'empereur T'ong-tché.

L'investiture et la réception, qui avaient eu lieu le même jour sous T'ong-tché, ont été complètement confondues pour le mariage de Kwang-sin; le cortège, après avoir porté le livre d'investiture et le sceau, est revenu ramenant l'impératrice, tandis que précédemment les médiateurs étaient d'abord allés procéder à l'investiture, étaient rentrés au palais et étaient retournés pour chercher la souveraine. Le sceau est en or, 寶; le livre d'investiture, 册, est formé de minces feuilles d'or : il est l'équivalent de l'acte de mariage, 婚書, remis d'ordinaire à la mariée pour servir de preuve. Au jour fixé, les orchestres du palais sont disposés dans les environs de la salle T'ai-ho, les emblèmes de l'empereur, les emblèmes de l'impératrice, les palanquins, chevaux, éléphants, sont rangés dans les cours; les aides de camp, 後扈大臣, les grands ayant charge à la cour, 內大臣, les gardes à queue de léopard, 豹尾班侍衛, les ministres des Rites, 禮部堂官, les grands chanceliers, 大學士, les chambellans, 鴻臚寺官, hérauts, 宣制官 et huissiers, 鳴贊官,

sont rassemblés. L'empereur, après avoir été saluer l'impératrice douairière au palais Ts'e-ning, 慈甯宮, va dans la salle du Trône et regarde le sceptre de délégation, le livre d'investiture et le sceau. Ces objets sont alors remis aux médiateurs qui se rendent chez l'impératrice avec tout le cortège impérial. Ils sont reçus de la même façon que le jour des accordailles et lecture est donnée de l'ordre impérial. Des princesses par alliance se sont rendues à l'avance auprès de la future impératrice; lorsque les vêtements de cérémonie 冠服 ont été apportés à la suite du cortège des médiateurs, l'impératrice s'en revêt : la coiffure et la robe sont ornées de perles, les boucles d'oreille sont à pendants en perles, un collier de perles se porte au cou, deux autres colliers en perles et corail se portent en sautoir, le foulard de cou est à ornements d'or et le mouchoir est en soie tout entouré de fils de soie tressés. L'impératrice, conduite par les maîtresses de cérémonies, 引禮女官, va s'agenouiller dans la grande salle des appartements intérieurs; elle écoute la lecture du livre d'investiture faite par un eunuque et reçoit le livre d'investiture et le sceau qui sont ensuite reportés aux médiateurs; ceux-ci sont restés dans la grande salle extérieure. Au moment indiqué par le Bureau d'Astrologie, 欽天監, l'impératrice monte dans une chaise jaune où ont été placés un caractère « dragon », 龍, écrit de la main de l'empereur et deux sceptres de congratulation en or, 金如意. La chaise, soutenue par des eunuques et portée par les préposés aux équipages impériaux, 鑾儀衛, se met en marche, précédée par les médiateurs, le sceptre de délégation, l'orchestre de marche, et par les emblèmes de l'impératrice et suivie des grands ayant charge à la cour et des gardes impériaux; des porteurs de lanternes et d'encensoirs accompagnent le cortège, qui se met en marche vers 11 heures du soir.

Arrivés à la porte Ta-ts'ing, 大清門, les médiateurs et autres hauts dignitaires descendent de cheval; les premiers vont rendre compte de leur mission, les autres se retirent; les palanquins vont jusqu'à la porte K'ien-ts'ing, 乾清門, et là les ministres des Rites prennent le livre d'investiture et le sceau et

les portent dans la salle Kiao-t'ai, 交泰殿, disposée à cet effet. Dans le palais K'ien-ts'ing, 乾清宮, sous la galerie extérieure, l'impératrice descend de sa chaise et monte dans un palanquin surmonté d'un paon; elle parvient ainsi dans une des chambres du palais Kwen-ning, 坤甯宮, où elle attend l'empereur; elle porte alors un diadème en forme de phénix, une robe jaune clair brodée de dragons et une veste à huit écussons brodés de dragons; elle a la tête couverte d'un voile rouge et ornée de fleurs en bourre de soie. L'empereur, en arrivant, découvre le visage de sa fiancée; il s'assied sur le lit nuptial du côté gauche et elle du côté droit, lui faisant face. Alors a lieu le repas rituel, 合巹宴, servi par les princesses par alliance: après quoi des femmes de l'Intendance emportent la table. Le *Cérémonial de l'Intendance* donne beaucoup moins de détails sur les rites accomplis dans les appartements intérieurs de l'impératrice et sur son arrivée au palais, que n'en donnait le cérémonial rédigé sous T'ong-tché. A cette époque, l'impératrice s'était rendue à pied du palais K'ien-ts'ing jusqu'au palais Kwen-ning.

Les cérémonies dont j'ai à parler maintenant ont pour but d'annoncer le mariage impérial et de présenter l'impératrice à l'impératrice douairière et aux ancêtres impériaux.

La veille de l'investiture, des membres de la famille impériale sont chargés d'annoncer 祭告 le mariage au ciel, à la terre, aux ancêtres et aux dieux protecteurs, 社稷: cette cérémonie se passe suivant les rites habituels.

Le lendemain du mariage, l'impératrice adresse ses prières au dieu du foyer, 竈君, dans le palais K'wen-ning. Après une légère collation, l'empereur et elle vont brûler des parfums et se prosterner dans la salle Cheou-hwang, 壽皇殿, où sont les portraits des ancêtres impériaux; un prince est délégué d'avance pour faire suspendre les portraits et ensuite les remettre en place suivant les rites voulus. L'empereur conduit ensuite l'impératrice dans les salles du palais où sont les tablettes des ancêtres les plus proches; ces rites accomplis, les souverains vont présenter des sceptres de congratulation à l'impératrice douairière qui leur en

donne d'autres pour les féliciter. Ensuite l'impératrice, suivie des concubines impériales et des princesses, va se prosterner devant l'empereur et le féliciter; elle reçoit elle-même les félicitations des concubines et des princesses qui se prosternent devant elle. Enfin elle va brûler de l'encens devant l'image de Bouddha. Ces félicitations, ces visites aux portraits et aux tablettes des différents ancêtres sont fort détaillées dans le rituel : j'y ai constaté, depuis le règne de T'ong-tché, des changements d'affectation pour quelques-uns des palais.

Trois ou quatre jours après, a lieu la visite officielle, 朝見, de la jeune impératrice à l'impératrice douairière : les emblèmes de celle-ci et l'orchestre sont disposés près du palais Ts'e-ning; la jeune impératrice vient faire trois agenouillements et trois révérences devant l'impératrice douairière; celle-ci mange et boit, assise sur le trône; la table de la jeune souveraine est dressée dans un coin de la salle; elle finit de manger la première, va saluer l'impératrice douairière pour la remercier et ne se retire que quand cette dernière s'est déjà retirée.

Un ou deux jours après cette cérémonie, l'empereur donne le décret, 頒詔, pour faire part de son mariage à l'univers. Le décret est présenté à l'empereur dans une séance solennelle tenue dans la grande salle du Trône, 太和殿, puis remis par un grand chancelier aux ministres des Rites qui, accompagnés de tout le cortège impérial, mettent le faire-part dans un palanquin à dragons et le suivent jusqu'au pavillon supérieur de la porte T'ien-ngan, 天安門 : les fonctionnaires civils et militaires, les octogénaires et les Mantchous de rang subalterne, réunis au sud de la porte, s'agenouillent et écoutent la lecture du décret. Le décret est alors posé dans un plateau en forme de nuage, soutenu par des cordes de cinq couleurs qui sont passées dans le bec d'un phénix d'or : le plateau descend lentement et des employés du Ministère des Rites le remettent dans le palanquin à dragons. Le document est porté, suivi du même cortège, au Ministère des Rites qui est chargé de l'impression.

Le même jour, l'empereur, suivi de toute la cour, va féliciter, 慶賀, l'impératrice douairière dans le palais Ts'e-ning : l'empereur entre dans le palais, les nobles des six premiers rangs et

les nobles mongols sont au pied de l'escalier de la porte Ts'e-ning; les hauts fonctionnaires, les gardes du corps, les nobles des six derniers rangs, les fonctionnaires au-dessous du second rang sont debout encore plus loin. Au signal donné par les huissiers, 鳴贊官, l'empereur et tous les assistants s'agenouillent et se prosternent. En sortant du palais Ts'e-ning, l'empereur va à la grande salle du Trône pour recevoir les hommages de tous les princes et fonctionnaires et entendre la lecture des adresses de félicitations, 表. Quand le lecteur, 宣表官, a fini de lire, l'adresse de l'empereur à l'impératrice douairière est immédiatement portée à la Grande Chancellerie, 內閣, avec les adresses des fonctionnaires à l'impératrice douairière. L'empereur donne alors le décret de faire-part dont j'ai parlé plus haut et, quand il s'est retiré, les adresses à lui présentées par tous les princes et mandarins civils et militaires sont portées à la Grande Chancellerie. Pendant ce temps la jeune impératrice, suivie des concubines des empereurs défunts, de celles de l'empereur régnant, des princesses par alliance, 福晉, des princesses impériales, 公主, et des femmes de hauts fonctionnaires, 大臣命婦, va au palais Ts'e-ning faire trois agenouillements et trois révérences devant l'impératrice douairière; elle va ensuite, avec les concubines, au palais K'ien-ts'ing, s'agenouille devant l'empereur et lui présente un sceptre de félicitation, comme elle en a présenté un à l'impératrice Ts'e-hi. Elle reçoit enfin dans son propre palais les hommages de toutes les concubines.

Enfin le lendemain a lieu le banquet, 賜宴, qui termine les cérémonies du mariage : les tables pour les princes, pour le père de l'impératrice, pour les chambellans et pour les explicateurs sont dans la salle T'ai-ho au pied du trône; sous les galeries extérieures sont les tables des censeurs, 御史, des hauts fonctionnaires de l'administration des frontières, 理藩院, et des simples nobles impériaux et gardes du corps; dans la cour sont dressées les tables des fonctionnaires de troisième classe et au-dessous et des envoyés tributaires; les membres de la famille de l'impératrice sont placés d'après leur classe. Le père del'impé-

ratrice est conduit, avec ses fils et frères, devant le palais de l'impératrice douairière et y accomplit le rite des trois agenouillements et neuf prosternements. Tous les assistants se prosternent quand l'empereur est arrivé dans la salle et s'est assis; on s'agenouille et se prosterne quand l'empereur boit le thé et quand l'empereur boit le vin; on fait de même avant de boire le thé ou le vin que l'empereur fait servir. Après le banquet ont lieu trois séries de danses, 小司舞, 大司舞, 喜起舞, exécutées par de hauts fonctionnaires : la musique de ces danses est chantée. Il y a encore quelques autres divertissements; puis tout le monde se prosterne et l'empereur se retire. Au mariage de T'ong-tché, un banquet avait été donné par les impératrices régentes à la mère de l'impératrice et aux femmes de sa famille; au mariage de Kwang-sin, l'impératrice douairière s'est contentée d'envoyer aux dames de la famille de l'impératrice vingt tables de gâteaux, vingt moutons et vingt jarres de vin.

A l'occasion du mariage de Kwang-siu, un décret a accordé des présents aux ministres étrangers; un banquet leur a été offert au Tsong-li-yamen. Des faveurs spéciales ont été données aux princes et hauts fonctionnaires : élévation de titres ou de pensions pour les nobles impériaux (le fils du prince de Kong a reçu le rang de grand prince de deuxième classe, 郡王衔); autorisation pour les fils de quelques-uns d'étudier dans les bibliothèques du palais; don de gardes supplémentaires pour le prince de Kong; pour d'autres, don de grades de fonctionnaire; élévation de rang, fonctions au palais, permission de porter la veste de cheval jaune, de se servir de rênes pourpre pour les nobles mongols; titres et fonctions plus élevés pour les hauts dignitaires. Enfin de l'avancement a été donné aux fonctionnaires subalternes des différentes administrations qui ont eu à s'occuper du mariage impérial.

Quant aux deux princesses épouses, 嬪, si leur union avec l'empereur n'est pas solennisée de la même façon que celle de l'impératrice, elle n'est pas dépourvue de tout cérémonial, puisque quatre médiateurs, 正副使, ont été désignés, dans la *Gazette impériale*, pour la cérémonie de l'investiture, 册封; leur livre d'investiture est en argent. L'entrée de leur trousseau au palais a eu lieu, le 24 de la 1re lune (23 février), de 5 à 7 heures du matin,

sous la surveillance d'un directeur de l'intendance; elles-mêmes ont été amenées au palais le 25 (24 février) vers 4 heures du matin.

Les deux princesses épouses et les quinze dames du palais ont pour mission de servir l'empereur et la jeune impératrice et de suppléer celle-ci auprès de l'empereur. Les dames du palais recevraient, me dit-on, comme les princesses épouses, des livres d'investiture en argent; le nombre de quinze, qui serait conforme aux rites, serait d'ailleurs plus d'une fois dépassé : Hien-fong avait trente-cinq concubines; depuis 1858, il existait deux impératrices qui lui ont toutes deux survécu.

Si, à l'époque de son avènement, l'empereur est déjà marié, sa femme de premier rang devient impératrice, et il désigne à sa volonté les princesses épouses et les dames du palais parmi les concubines qu'il a déjà; si l'empereur est veuf lors de son avènement, sa femme reçoit le titre et les honneurs posthumes d'une impératrice : la femme de premier rang de Hien-fong, morte avant son avènement, est honorée sous le nom de Hiao-te-hien-hwang-heou, 孝德顯皇后; en 1852 (2e année Hien-fong), cet empereur éleva une de ses concubines au rang d'impératrice : c'est celle qui plus tard fut connue sous le nom d'impératrice de l'Est; en 1855 ou 1856, une concubine, devenue dame du palais, fut choisie comme princesse épouse parce qu'elle avait donné un fils à l'empereur; elle devint impératrice de l'Ouest en 1858; c'est elle qui est l'impératrice douairière actuelle. En montant sur le trône, l'empereur peut se contenter des femmes qu'il a déjà, ou en choisir d'autres, suivant les règles que j'ai indiquées, afin de compléter les nombres consacrés.

Lorsque, pour la première fois après le mariage, l'impératrice arrive à la période de menstruation, elle en avertit l'impératrice douairière et toutes deux délibèrent et décident laquelle des princesses épouses sera appelée à se tenir, le soir suivant, à la disposition de l'empereur. Un eunuque va avertir celle qui est désignée et lui porte, en témoignage de sa mission, le livre d'investiture et le sceau de l'impératrice. Celle qui est ainsi favorisée met ses vêtements de cérémonie, se prosterne et, prenant elle-même le livre d'investiture et le sceau, se rend au palais de l'impératrice : elle la remercie de son bienfait et, s'excusant pour cause d'indignité, la prie de transférer cet honneur à l'autre

princesse épouse. L'impératrice ne donne pas son autorisation; elle conduit la princesse chez l'impératrice douairière; l'impératrice reste debout, la princesse s'agenouille, l'impératrice douairière, assise, lui dit : « Sois attentive et respectueuse, pleine de douceur, soumise aux convenances; n'aie ni orgueil ni jalousie, conforme-toi aux rites : c'est pour cela que tu es élevée à cette place. » 小心謹慎柔婉從容勿驕勿妬克順以禮懋加爾職. La princesse se relève et présente le thé à l'impératrice douairière; elle présente une tasse plus petite à l'impératrice qui s'assied alors, après que l'impératrice douairière le lui a ordonné. L'impératrice douairière demande à la princesse épouse si elle sait le mantchou, s'informe de ses connaissances en littérature chinoise, puis la congédie.

Désormais la princesse qui a été choisie demeure dans un palais désigné par l'impératrice douairière et, suivant la situation de ce palais, elle est appelée, dans le langage usuel, princesse du palais oriental ou princesse du palais occidental, 東宮, 西宮. Elle a six ou huit femmes à son service, au lieu de quatre; les objets à son usage sont en or uni et sa table, ainsi que sa literie, sont entretenues d'une manière plus somptueuse. Quand elle doit recevoir l'empereur, on allume le soir à sa porte des lanternes ornées de phénix.

Le jour où l'une des princesses épouses est pour la première fois désignée, l'empereur, après sa visite du soir à l'impératrice mère, se rend chez l'impératrice, mais il ne la voit pas : pendant la période de menstruation, un rideau reste toujours baissé entre eux. L'impératrice avertit l'empereur de son état; et l'empereur, à son gré, passe la nuit seul, ou se rend chez la princesse désignée. Dans ce dernier cas, des eunuques vont l'avertir, portant chez elle les objets à l'usage de l'empereur et préparent le vin, le tabac et la collation. Quand l'approche du souverain est annoncée, la princesse, en vêtements de cérémonie, va s'agenouiller sous la galerie extérieure pour attendre l'empereur : elle le remercie de son bienfait et lui présente une tablette portant inscrits son âge, le nom de son père et celui de sa mère. L'empereur entre et, après s'être assis, ordonne de faire entrer la princesse épouse : celle-ci se prosterne et reste agenouillée sur un coussin; l'empereur peut la faire relever, causer avec elle et lui faire partager sa collation.

Vers 10 heures du soir, l'impératrice mère envoie une de ses servantes : l'empereur ordonne qu'on la fasse entrer; elle se prosterne devant lui, va saluer la princesse qui lui dit : « Je me prosterne avec respect devant S. M. l'impératrice douairière », puis, agenouillée devant l'empereur, lui rappelle que l'heure du coucher est arrivée; elle retourne ensuite au palais de l'impératrice mère. Alors la princesse ôte ses vêtements de cérémonie et aide l'empereur à se dévêtir.

Le lever se passe avec les cérémonies ordinaires : les vêtements sont présentés à l'empereur par la princesse épouse et les dames du palais agenouillées. La princesse se prosterne devant l'empereur et le remercie de son bienfait; elle doit envoyer à l'impératrice douairière un linge taché de sang, 喜布, comme preuve de sa virginité. Puis elle va, en vêtements de cérémonie, remercier l'impératrice douairière et l'impératrice. Le père de la princesse épouse, averti de l'honneur fait à sa fille, doit présenter un placet pour remercier du bienfait impérial.

Quand l'empereur revient par la suite chez la princesse, les règles observées sont à peu près les mêmes. Si, pour une raison quelconque, menstruation, grossesse, maladie, l'impératrice et les deux princesses épouses sont empêchées de recevoir l'empereur, elles délibèrent avec l'impératrice mère et décident chez quelle dame du palais l'empereur se rendra pour la nuit; la dame qui est choisie, remercie l'impératrice mère, l'impératrice et les deux princesses; mais elle ne doit aucun remerciement aux autres dames du palais, même à celles qui ont le pas sur elle. Sa famille n'est pas avertie de l'honneur qu'elle a reçu.

Telles sont, me dit-on, les règles conformes aux rites et que l'influence de l'impératrice Ts'e-hi fait observer actuellement. Il n'en est pas toujours ainsi : « Dans une salle du K'ien-ts'ing-kong, 乾清宮, se trouve une collection d'autant de fiches de jade qu'il y a de femmes au palais; leur nom y est gravé et, lorsqu'une de ces fiches a été retournée par le souverain, l'eunuque de service va suspendre le soir une lanterne à la porte des appartements de la femme ainsi choisie. Celle-ci, comprenant ce signal, attend qu'un eunuque vienne l'emporter sur son dos, enveloppée seulement d'un grand manteau rouge sans manches[1]. » Ce fait a été rapporté par des lettrés.

1. Cf. *Un mariage impérial chinois*, p. 22, note.

Un eunuque est spécialement chargé de tenir note du nom de la femme avec qui l'empereur passe chaque nuit : ce registre sert de preuve en cas de grossesse.

Il y a un choix de dames du palais au commencement du règne; quelques-unes sont désignées en surplus, afin de combler les vides qui peuvent se produire; d'ailleurs, comme je l'ai dit plus haut, il arrive que des empereurs dépassent de beaucoup les nombres consacrés. Quelques empereurs ont choisi des dames du palais parmi les servantes du palais : le fait s'est passé sous K'ang-hi; K'ien-long a eu une femme musulmane, ce qui est non moins contraire aux rites. En tous cas, il n'y a pas dans la durée d'un règne un second choix solennel comme celui que j'ai décrit. Une dame du palais peut, par la faveur impériale, passer du second rang au premier, et même devenir princesse épouse et impératrice : j'ai cité plus haut un fait de ce genre. Quand une dame du palais ou une princesse épouse donne un enfant à l'empereur, son titre s'augmente du caractère « kwei », 貴 (noble); l'empereur peut même ajouter le caractère « kwang », 皇 (impérial); enfin, par une faveur toute spéciale, l'empereur donne un nom honorifique d'un ou de deux caractères. D'ailleurs ces distinctions peuvent être posthumes : c'est ainsi que la mère du prince de Chwen, grand'mère de l'empereur actuel, a reçu le titre posthume de Tchwang-tch'eng-kwang-kwei-fei, 莊誠皇貴妃.

L'impératrice n'a de nom, 徽號, que dix ans après son mariage, à moins qu'elle ait auparavant donné naissance à un prince. Ensuite de nouveaux noms honorifiques lui sont donnés, deux caractères par deux caractères, dans des occasions solennelles, régence, remise du pouvoir, mariage. C'est ainsi que le nom de l'impératrice douairière se compose de quatorze caractères, 慈禧端佑康頤昭豫莊誠壽恭欽獻.

A la mort d'un empereur, les titres de l'impératrice et des princesses épouses s'augmentent du caractère « t'ai » 太 (grand); toutes, ainsi que les dames du palais choisies par l'empereur défunt, demeurent dans le palais et sont attachées au service des impératrices douairières; elles sont chargées d'enseigner les rites aux jeunes filles choisies pour devenir dames du palais ou femmes

des princes impériaux. Jamais elles ne peuvent devenir épouses ou concubines du nouvel empereur. Quelques-unes vivent jusqu'à un âge fort avancé : en 1888, l'une d'elles est morte, qui était au palais depuis le règne de K'ien-long (1736-1796).

Les épouses et dames du palais vivent cloîtrées, ne sortent que pour suivre l'empereur quand il voyage; seuls leurs père et mère peuvent venir les voir les 2 et 16 de chaque mois. Elles sont entretenues par la cassette impériale, 廣儲司 : les simples dames du palais ont comme « argent pour le fard » 脂粉銀 1,000 taëls par mois au maximum; les princesses épouses ont 10,000 taëls, plus 1,000 taëls par caractère de leurs noms honorifiques; l'impératrice a 60,000 taëls; l'impératrice douairière touche 10,000 taëls pour chaque caractère de ses noms honorifiques, ce qui fait 140,000 taëls.

Mariage des princes.

Le mariage des fils d'empereur donne lieu à un choix solennel, semblable à celui que j'ai décrit plus haut. C'est l'impératrice régnante qui fait ce choix par trois éliminations successives; elle donne à chaque jeune fille un nom et, après qu'elles ont séjourné dans le palais pendant deux ou trois mois, elle désigne celles qui épouseront les fils de l'empereur et celles qui seront données à d'autres princes, 指婚; avis en est donné aux familles par l'intermédiaire des lieutenants généraux des Bannières ou des autorités provinciales; les parents doivent remercier du bienfait impérial. Le choix d'une femme pour un prince impérial ne donne pas lieu à un décret, à la différence du choix de l'impératrice et des princesses épouses qui est officiellement annoncé. La dot de la femme est fournie par la cassette impériale. Si, au bout de trois ans, le prince n'a pas d'enfants, il peut acheter des concubines; mais il doit arriver souvent qu'il en achète auparavant. S'il devient veuf, il peut adresser un rapport à l'empereur qui lui choisit une autre femme.

Les cérémonies du mariage sont réglées par un Conseil des Cérémonies, 演禮儀處, analogue à celui qui existe pour le

mariage impérial. Ces cérémonies ne diffèrent pas de celles qui ont lieu pour tout mariage mantchou et qui se retrouvent dans le mariage impérial. Le jour des accordailles, 聘定, celui de la confirmation des accordailles, 通信, celui du mariage sont fixés d'après les règles de l'astrologie; on détermine de même pour chaque jour le côté favorable, 吉方. Les fiancés et tous les assistants sont en costume de cour; seulement pendant le commencement de la cérémonie, la fiancée a la tête couverte d'un voile rouge orné de glands tout autour; elle ne doit pas être fardée ce jour-là. On va la chercher chez ses parents dans une chaise rouge : à son arrivée, le fiancé lance trois flèches à terre au pied de la chaise; la fiancée met pied à terre, entre dans une des salles de devant de l'habitation et se prosterne devant les tablettes du ciel et de la terre qui ont été placées du côté favorable. Pour passer dans la chambre nuptiale, la fiancée doit enjamber une selle placée sur des pommes, en travers du seuil : la selle et les pommes sont un symbole de tranquillité par suite d'un jeu de mots chinois. Le fiancé retire le voile rouge de sa future femme et prend quelques fleurs de sa coiffure pour les piquer dans le mur de la chambre. On leur présente ensuite des gâteaux de viande, 吃子孫餑餑, dans l'un desquels est cachée une petite boule de farine : les deux fiancés prennent chacun un de ces gâteaux, au hasard, et, suivant que l'un ou l'autre trouve la boulette de farine, c'est un signe de postérité masculine ou féminine; puis le fiancé mange de la viande de mouton et une sorte de macaroni en signe de longévité, 長壽麵; il en donne à sa fiancée; ils boivent du vin dans deux coupes attachées ensemble, 合巹. La mariée change alors sa coiffure de jeune fille, 開臉 : ses cheveux étaient partagés au milieu du front et allaient tout droit vers les oreilles, couvrant ainsi une partie du front, 抿頂; désormais les cheveux, au-dessus du front, se dirigent à peu près horizontalement, puis descendent verticalement vers les oreilles, laissant tout le front découvert. Après ces cérémonies, les assistants se retirent. Le lendemain, la nouvelle épouse remet à sa belle-mère un linge taché de sang, 獻喜, comme preuve de sa virgi-

nité. Le mari offre à sa femme une bouteille pleine de grains de riz, 抱寶瓶; elle va ensuite mettre du bois dans le fourneau de la cuisine et adresser des prières au dieu du foyer, 抱劈柴, 祀竈. Enfin le mari présente à sa femme tous ses plus proches parents, 分大小, et offre un repas aux parents de sa femme.

Toutes ces cérémonies ont lieu au mariage des princes fils d'empereur, des princes, ducs et nobles impériaux : au mariage des princes, l'empereur se fait représenter par un noble et de hauts dignitaires. L'acte de l'état civil est dressé dans les bureaux du conseil de la maison impériale; pour les princes impériaux, une déclaration est faite par le Conseil des Cérémonies, 演禮儀處, d'une part au conseil de la maison impériale, et d'autre part à l'administration de la bannière à laquelle appartient la mariée. Un livre d'investiture en argent est remis aux femmes des princes : pour le mariage des princes impériaux, les présents des accordailles, le trousseau, le livre d'investiture et tous les autres accessoires sont de la compétence du Conseil des Cérémonies.

Les grands princes du premier et du second rang, 親王, 郡王, ont le droit d'avoir une femme de premier rang, 福晉, et quatre autres femmes, 側福晉, recevant aussi un livre d'investiture; les princes du premier et du second rang, 貝勒, 貝子, en peuvent avoir, en moins grand nombre; les ducs et nobles n'ont qu'une femme légitime.

Naissance des enfants.

Les cérémonies à l'occasion de la naissance ont peu de solennité : le fond en est le même chez tous les Chinois, chez les princes et même dans la famille impériale. Le troisième jour après la naissance a lieu le bain, 洗三 : les femmes de la famille se réunissent; dans un bassin plein d'eau, chacune met des sapèques, des

œufs rouges, des fruits, 喜果, de petits sceptres de félicitation, 如意; la sage-femme qui a présidé à l'accouchement se sert de l'eau de ce vase pour laver l'enfant, et les objets qui sont au fond, lui restent comme bénéfice. Ce jour-là, des cadeaux sont faits à la mère et à l'enfant.

Si, au bout d'un mois, la mère et l'enfant se portent bien, on procède aux relevailles, 滿月; si quelque maladie est survenue, on attend davantage; un repas est offert aux amis et à la famille qui apportent des cadeaux; la mère sort de sa chambre pour la première fois. Le postnom est donné à l'enfant par le chef de la famille, père, grand-père paternel, frère aîné du père; le père annonce la naissance à ses père et mère en se prosternant devant eux. Pour les membres de la maison impériale, une déclaration est faite au conseil, 宗人府, dans les trois jours.

Si un prince naît dans la famille même de l'empereur, un rapport est adressé et l'empereur, comme chef de famille, donne un postnom, qui est souvent choisi par l'Académie impériale, 翰林院. Enfin à l'occasion de la naissance d'un fils d'empereur, un décret solennel, 頒詔, annonce le fait à tout l'empire; des prières, 祭告, sont dites pour l'annoncer au ciel, à la terre et aux ancêtres; l'empereur reçoit les félicitations, 慶賀, de sa cour et gracie des criminels. Le postnom, choisi avec le plus grand soin, est annoncé au ciel, à la terre, aux ancêtres et à l'empire.

Mort et funérailles des princes. Testaments.

La mort d'un prince est déclarée au conseil de la maison impériale, comme celle de tout tsong-ché, 宗室; elle est annoncée à l'empereur par un rapport, 遺摺, présenté par le fils ou quelque proche parent du mort, mais toujours censé écrit et présenté par le mort lui-même. Un décret désigne un noble, de rang inférieur au mort, pour aller, à la tête de dix gardes impériaux,

faire des prières et rendre des honneurs au mort, 尊酸; l'empereur lui envoie un linceul brodé de caractères tibétains, 陀羅經被, et lui remet toutes les peines qu'il a pu mériter dans l'exercice de ses diverses fonctions; 1,000 taëls sont donnés pour ses funérailles; parfois même, elles sont entièrement aux frais de la cassette impériale et conduites par un haut fonctionnaire spécialement désigné : dans ce cas, on brûle de l'encens et on dit des prières à chaque pont où passe le cortège.

Ces honneurs sont accordés aussi pour la plupart à nombre de hauts fonctionnaires. L'ensemble des funérailles ne diffère pas pour un prince de ce qu'il est pour tout homme sortant du commun : des prières sont dites la nuit pour éloigner les esprits malfaisants, 餘口; d'autres prières sont lues le jour par des prêtres taoïstes et par des prêtres et religieuses bouddhistes, 念經, 轉咒; le troisième jour après la mort, quand le corps a été mis en bière, tous les parents et amis viennent le saluer, 接三; un autre jour, ils se réunissent de nouveau et chacun à son tour, les plus proches parents les premiers, se prosterne devant le cercueil, en tenant un flambeau allumé, qu'il passe ensuite à celui qui vient après, 傳燈; un autre jour, les parents et amis apportent des objets en papier, lingots d'argent, ustensiles, nourriture, animaux, que l'on brûle et qui doivent servir au mort dans l'autre vie, 送聖. La nuit qui précède le convoi, les parents veillent auprès du cercueil, 伴宿; on garde le cercueil pendant un nombre impair de jours. Le convoi comprend des bonzes, des prêtres taoïstes, des musiciens jouant du tambour, du gong ou de la trompette, des pleureurs, des porteurs d'enseignes et d'ombrelles brodées; on porte aussi des animaux, cerfs et grues, et des pavillons faits en branches de pin; on jette en l'air des sapèques en papier et l'on brûle des maisons en papier pour fournir une habitation au mort. Les proches, frères, fils, petits-fils, suivent à pied; les fils sont vêtus de blancs, les petits-fils sont en blanc avec une marque rouge sur l'épaule, pour le convoi d'un grand-père paternel, et une marque bleue pour le convoi d'un grand-père maternel; les parents moins

proches et les amis sont vêtus de couleurs sombres, ils montent généralement en voiture à la sortie de la ville.

Le catafalque des princes et des mandarins du premier rang est couvert d'un drap rouge à dragons brodés; les porteurs sont vêtus de vert, ce qui est une coutume purement mantchoue. Pour les princes, ils sont au nombre de quatre-vingts; le convoi des princes est suivi des tablettes honorifiques et des présents envoyés par l'empereur, et aussi de leurs faucons, chiens, chevaux et chameaux; des gens armés de fouets sont chargés de maintenir l'ordre et d'autres doivent veiller à ce qu'il ne se produise pas d'incendie.

Chaque famille princière, comme toute famille chinoise, a son lieu de sépulture : quand le convoi y est arrivé, on descend le cercueil en terre, les bonzes lisent des prières, tous les assistants font des prosternements; il n'y a que les proches parents qui jettent un peu de terre dans la fosse.

Le deuil pour la mort des princes et le deuil qu'ils portent eux-mêmes, suit les règles ordinaires : d'abord vêtements blancs, puis vêtements de couleur sombre; durée de vingt-sept mois, dont cent jours de très grand deuil, pour la mort des père et mère; durée de douze, huit, cinq et trois mois pour les parents moins proches; pour les parents maternels et pour la femme, le grand deuil est observé tant que le cercueil est dans la maison. Pendant la durée du grand deuil, on doit s'abstenir de toute affaire et de toute distraction; et, en réalité, les fonctionnaires quittent leurs fonctions pour cause de deuil. L'empereur ne prend le deuil que pour la mort de ses parents et aïeuls : il le porte en blanc, puis en couleurs sombres; il ne prend pas le deuil pour un collatéral, si rapproché qu'il soit, à moins que ce collatéral soit son frère et son prédécesseur : dans les autres cas, il se borne à aller en personne faire des prières auprès du cercueil.

Le testament des princes est double : l'un des deux, 遺摺, est présenté à l'empereur au nom du mort, qui proteste de son dévouement et prend, en quelque sorte, congé du souverain. Si le mort n'a pu rédiger ce testament, un proche parent l'écrit et le présente. Le second testament, 遺言, 遺書, renferme les dernières volontés, il n'est soumis à aucune forme légale; il arrive souvent que les dernières volontés soient orales; les fils ou les proches parents en sont les exécuteurs : ce testament règle le partage des biens et renferme parfois des clauses imposant aux fils

et petits-fils certaines obligations, par exemple ne pas boire de vin, ne pas fumer d'opium, sous peine d'être déshérités. D'ailleurs, si, le testament fait, le malade revient à la santé, le testament est nul de droit. Les biens se partagent également entre tous les enfants, des deux sexes, qu'ils soient fils ou filles de femmes légitimes ou de concubines; les fils de femmes légitimes continuent souvent de vivre ensemble sous l'autorité de l'aîné; les fils des concubines s'établissent souvent à part. Au reste, le partage n'est nullement obligatoire et l'indivision est fréquente.

Funérailles impériales.

A la mort d'un empereur, son successeur est tout désigné pour présider aux cérémonies funéraires. 主喪 : il enlève les franges rouges du chapeau officiel et se rend à la place réservée à celui qui conduit le deuil, c'est-à-dire à l'est du corps, le visage tourné vers l'ouest, et fait entendre les gémissements commandés par les rites. Le cercueil est placé dans une des grandes salles du palais intérieur, une table est posée en avant; les insignes impériaux et de petits drapeaux rouges à dessins sont rangés dans la cour, devant la salle. Des princes, ducs et hauts dignitaires, désignés pour former le conseil des funérailles, 喪儀處, surveillent la mise en bière; on accomplit alors le rite des libations. Tous les princes, ducs et nobles de la maison impériale ou d'origine mongole ou chinoise, tous les fonctionnaires, l'impératrice avec les dames du palais, les princesses impériales et les princesses par alliance, les femmes des hauts fonctionnaires, vont dans le palais, à des places marquées suivant les rangs et font les libations et les gémissements; tous les hommes doivent avoir enlevé les franges rouges du chapeau, toutes les femmes ont ôté leurs boucles d'oreilles et leurs ornements de tête.

Alors on prend le deuil : auparavant chacun se fait raser la tête et faire la natte, ce n'est qu'à l'expiration du grand deuil que l'on peut de nouveau songer à ces soins de toilette. L'empereur habite, pendant cette première période, dans une construction en nattes élevée dans une cour du palais; les fils de l'empereur, les membres rapprochés de la famille impériale, les membres du

conseil des funérailles se retirent dans des salles spéciales de leurs demeures et se purifient par une sorte de jeûne et en s'abstenant de tous rapports avec leurs femmes; les vêtements de grand deuil sont en étoffe blanche unie. Les impératrices, les dames du palais, les princesses se coupent les cheveux et s'habillent de blanc. Pendant le grand deuil, le sceau est mis en bleu sur les décrets et toutes les pièces officielles. L'Encyclopédie administrative prescrit cent jours de grand deuil et cette durée est en général observée, bien que les testaments impériaux ordonnent souvent de quitter le grand deuil au bout de vingt-sept jours. Pour le demi-deuil, qui dure jusqu'à la fin du vingt-septième mois après la mort, la couleur rouge et les broderies sont interdites. On reprend le grand deuil pour approcher du cercueil.

Les fonctionnaires qui n'ont pas à s'occuper des funérailles portent le deuil vingt-sept jours; ils se contentent d'enlever la frange et le globule du chapeau; pendant ce temps ils mettent le sceau en bleu; au bout de cent jours, ils peuvent se raser la tête; mais, pendant un an, les mariages solennels leur sont interdits et, pendant vingt-sept mois, il ne leur est pas permis de jouer ni d'entendre de la musique. Les fonctionnaires provinciaux peuvent célébrer des mariages solennels après cent jours et entendre de la musique au bout d'un an. Pendant les trois jours qui suivent la nouvelle de la mort de l'empereur, les fonctionnaires de chaque ville se réunissent matin et soir pour les gémissements. Le peuple, à Péking et dans les provinces, pendant vingt-sept jours, ne peut ni se raser la tête, ni porter de couleur rouge ou de broderies, ni célébrer des mariages solennels; pendant cent jours, on ne peut faire de musique. Les princes mongols et les envoyés coréens, qui se trouvent à Péking au moment du deuil, suivent les règles prescrites pour les princes et fonctionnaires de même rang.

Pendant la durée du grand deuil, trois fois par jour, les princes et dignitaires se réunissent près du cercueil; le matin et le soir, on dispose les insignes impériaux. Au temps marqué par le Bureau d'Astrologie, l'empereur vient à l'est du cercueil et fait les gémissements rituels; les membres du conseil des funérailles amènent ensuite les écuyers tranchants et échansons qui apportent des mets; l'empereur lui-même s'incline et pose ces mets sur la table; après s'être agenouillé, il verse trois coupes de vin dans le vase à libations; les assistants accomplissent les mêmes rites, on emporte les mets et l'empereur se retire.

A un jour fixé, les princes et princesses, les dignitaires et leurs femmes se réunissent et se rangent aux places habituelles pour un sacrifice solennel, 殷奠. Des mets sont préparés à droite et à gauche du trône où est posé le cercueil; neuf moutons sont au dehors, sous une tente de couleur jaune. L'empereur vient devant la table, regarde les mets et donne le signal des gémissements; une prière, apportée par les présidents du Ministère des Rites, est lue devant la table; l'empereur et les assistants font trois libations. Puis la prière, les mets, des vêtements de l'empereur défunt, des lingots en papier représentant 90,000 taëls sont portés à un foyer : les ministres des Rites marchent en tête avec les fonctionnaires qui portent tous ces objets, l'empereur suit; des gardes et des grands ayant charge à la cour accompagnent; l'empereur fait les gémissements et les libations, puis se retire, les objets sont ensuite brûlés.

Avant que le cercueil soit transporté à la salle funéraire, 殯宮, qui est la salle Kwan-te, située au King-chan, 觀德殿, on fait le même sacrifice. La translation a lieu vers le vingt-septième jour. Avant le départ, l'empereur va faire les gémissements et les libations devant le cercueil : le cercueil une fois posé sur un brancard, le conseil des funérailles fait encore des prières avant qu'on se mette en route; à chaque porte et à chaque pont où l'on passe, on fait trois libations et l'on brûle des lingots; l'empereur et les princes et ducs accompagnent à pied. Les impératrices et les dames du palais se rendent d'avance à la salle funéraire. A l'arrivée, le cercueil est posé sur un trône, une table est mise en avant, des libations sont faites, on gémit, on brûle des lingots. Pendant vingt-sept jours à partir de la translation, l'empereur demeure dans une salle latérale, puis il retourne, jusqu'au centième jour après la mort, dans la salle en nattes où il habitait précédemment. Chaque jour des prières sont faites suivant le même rituel usité lorsque le cercueil était dans le palais. Il arrive fréquemment qu'à partir de ce moment, l'empereur quitte le grand deuil et délègue chaque jour des princes pour faire les sacrifices à sa place; tous les cinquièmes, septièmes et neuvièmes jours, l'empereur fait les sacrifices lui-même et reprend les vêtements blancs pour ces occasions.

Le Bureau d'Astrologie fixe un jour pour le premier sacrifice,

初祭: les insignes impériaux sont disposés devant la salle Kwan-te; l'empereur offre lui-même le sacrifice, quatre-vingt-une espèces de mets, vingt-sept moutons, onze grandes coupes de vin; on brûle un drapeau rouge en papier, 450,000 taëls en lingots de papier et une prière lue au préalable; le grand sacrifice, 大祭, est semblable. Le lendemain du premier sacrifice et du grand sacrifice, l'empereur délègue un prince pour accomplir des rites accessoires, 繹祭, où l'on présente onze sortes de mets, cinq moutons, cinq coupes de vin et 30,000 taëls en lingots. A la fin du premier mois et le centième jour, on fait des sacrifices analogues.

A la même époque, les princes et hauts dignitaires, sur l'ordre de l'empereur, proposent les noms honorifiques, 謚號, et le nom de temple, 廟號: après l'approbation impériale, ces noms sont gravés et écrits sur des registres et sceaux en jade, en tablettes d'encens et en taffetas. Des prières sont dites aux autels du ciel, de la terre, des dieux protecteurs, 社稷壇, ainsi qu'au temple des ancêtres impériaux, 太廟, et à la salle Fong-sien, 奉先殿. Au jour fixé par les astrologues, l'empereur va dans une des salles du trône voir les registres et sceaux disposés sur des tables; l'empereur s'agenouille devant ces registres et sceaux, après quoi les grands chanceliers les déposent dans des palanquins jaunes; un parasol jaune ouvre la marche, puis viennent les palanquins; les princes et ducs suivent; le cortège se rend à la salle du catafalque. Pendant ce temps, l'empereur met des vêtements blancs et va par un autre chemin à la salle Kwan-te; tous les nobles et les fonctionnaires du quatrième rang et au-dessus sont assemblés au dehors. Les registres et sceaux entrent par la porte centrale et sont placés sur des tables devant le cercueil; l'empereur entre par la porte de gauche, s'agenouille trois fois, fait neuf inclinations, puis présente respectueusement les registres et les sceaux au cercueil; lecture est ensuite donnée du texte inscrit sur les registres et les sceaux. Après une triple libation, on brûle des lingots d'argent, les registres et sceaux en encens et en taffetas. Quand ces objets sont à demi brûlés, l'empe-

reur se retire et rend un décret solennel pour annoncer les noms donnés à son prédécesseur.

Le convoi part de Péking environ cent jours après le décès et se rend au tombeau préparé longtemps à l'avance. Si le tombeau n'est pas prêt, comme cela a eu lieu pour l'empereur T'ong-tché, le convoi part néanmoins et le cercueil est déposé dans une salle proche de l'emplacement choisi, en attendant l'inhumation. Avant le départ, avertissement en est donné au ciel, à la terre, aux ancêtres et aux dieux protecteurs. La veille du départ, l'empereur et les princes font les libations d'adieu, 祖奠, 啟奠 : on offre trente et une sortes de mets, neuf moutons, quinze grandes coupes de vin, 150,000 taëls en lingots; puis on brûle les chaises impériales et tous les insignes pour les sorties en chaise. Le jour du départ, les princes et princesses, les dignitaires et leurs femmes sont rassemblés, chacun à son rang; l'empereur puis tous les fonctionnaires font trois libations devant le cercueil; l'empereur se place ensuite à l'est de la grande porte de la salle, s'agenouille quand le cercueil passe et le suit à pied jusqu'au grand catafalque dressé sur des tréteaux. Devant le catafalque, un président des Rites fait trois libations, s'agenouille trois fois, se prosterne neuf fois; on brûle des lingots, puis les quatre-vingts porteurs, vêtus de soie rouge, se mettent en marche, précédés des insignes impériaux et des palanquins contenant les titres. Toutes les boutiques sont fermées dans les rues que traverse le cortège, les enseignes ont été enlevées; les membres éloignés de la maison impériale, agenouillés des deux côtés de la rue, attendent le passage du cercueil et se joignent au convoi, s'ils le veulent. L'empereur, vêtu de blanc, suit à pied jusqu'à la porte de la ville; puis il monte en chaise et se rend par une autre route au lieu marqué pour l'étape; de même, en quittant chaque station, l'empereur suit quelque temps à pied, puis prend un autre chemin pour être prêt à recevoir le cercueil quand il arrive à la salle en nattes dressée spécialement devant la pagode où l'on s'arrête. L'impératrice douairière vient aux stations par une autre route que le convoi. Les routes, ponts et lieux d'arrêt sont préparés à l'avance par les soins des maréchaux des guides, 嚮導大臣. Tant que dure le voyage, les gémissements, libations et offrandes ont lieu le matin avant le départ, à la halte du jour et le soir à l'arrivée. Les mandarins qui résident à moins de 100 li de la route, doivent se

trouver à genoux sur le passage du convoi, se prosterner neuf fois et assister, à la place marquée, aux sacrifices que l'on fait aux haltes. Des libations sont faites à chaque porte et à chaque pont.

Les fonctionnaires des tombeaux viennent recevoir le cortège jusqu'à 10 li en dehors de l'enceinte réservée; les insignes impériaux sont rangés à droite et à gauche de la route depuis la grande porte qui marque l'entrée de l'enceinte jusqu'à la porte de la sépulture[1]. Quand le cercueil a été déposé dans la grande salle, l'empereur, les princes et les dignitaires font les gémissements et les libations. Le même jour, des fonctionnaires sont chargés d'annoncer l'arrivée de l'empereur défunt aux empereurs enterrés dans les différents tombeaux, à l'esprit protecteur de la vallée funéraire et à l'esprit de la montagne où est établie la nouvelle sépulture. Le lendemain de l'arrivée, l'empereur, les fonctionnaires du cortège et ceux des tombeaux se réunissent pour le sacrifice : on offre vingt-cinq sortes de mets, sept moutons, quinze coupes de vin et 90,000 taëls.

Avant l'inhumation, on fait le sacrifice de translation, 遷奠, semblable aux libations d'adieu. Au moment fixé par les astrologues, le cercueil est transporté dans une salle en nattes devant le tumulus et posé sur une sorte de chariot; l'empereur et les fonctionnaires font les libations et brûlent des lingots. Le jour de l'inhumation arrivé, on fait glisser le chariot dans le couloir incliné construit en pierres, qui conduit à la salle hypogée : le cercueil est mis sur une table de pierre, 龍床, au milieu de la salle autour de laquelle sont rangées des statues de pierre; sur les tables disposées devant la couche à dragons, on brûle de l'encens; puis les portes pleines, en pierre, qui sont aux deux extrémités du couloir, sont fermées de telle sorte qu'on ne puisse les franchir sans les briser. Devant la porte fermée, l'empereur fait la triple libation et les gémissements.

Reprenant alors les vêtements de cour, il se rend avec toute la cour dans la grande salle de la sépulture. Un trône est dans cette salle, et devant le trône une table, sur laquelle est posée la boîte qui contient la tablette funéraire : un haut dignitaire place la

1. Un tombeau impérial se compose essentiellement d'une salle renfermant un trône et d'un tumulus placé en arrière; une salle hypogée est construite sous le tumulus.

tablette sur le trône, puis on fait le sacrifice de consécration, 虞祭; on brûle de l'encens et des lingots, on lit et on brûle une prière, on fait la triple libation pour fixer l'esprit dans la tablette; le président du conseil des prières supplie l'âme de vouloir bien se rendre dans le temple des ancêtres. L'empereur s'approche du trône, s'agenouille, prend la tablette et la dépose dans une chaise jaune. Cette chaise, précédée par le parasol jaune, par des grands ayant charge à la cour, des grands chanceliers et d'autres dignitaires, se met en route vers Péking. Matin et soir, l'empereur offre un sacrifice à la tablette.

En arrivant la chaise de l'âme se rend au temple des ancêtres, 太廟. Trois jours auparavant, des prières ont été dites dans ce temple, ainsi qu'aux autels du ciel et de la terre. Les fonctionnaires, en habit de cour, sont réunis et placés suivant leur rang. L'empereur prend respectueusement la tablette dans la chaise, la pose sur une natte au milieu de la salle et la lit à haute voix; il s'agenouille trois fois; ensuite il met la tablette à la place qui lui est réservée, et s'agenouille de nouveau trois fois. Après cette cérémonie, 升祠, l'empereur mort est compté au nombre des ancêtres de la famille impériale.

Au premier et au second anniversaires de la mort, l'empereur va au tombeau et fait des sacrifices. Vingt-sept jours après le second anniversaire, il fait encore un autre sacrifice et quitte le demi-deuil. Au troisième anniversaire, on fait encore au tombeau un sacrifice spécial.

Les rites des funérailles d'une impératrice douairière sont à peu près les mêmes. Toutefois, on ne met le sceau à la couleur bleue que pendant quinze jours; la durée générale du deuil est de cent jours pour les fonctionnaires et de vingt-sept jours pour le peuple. Les prières de chaque jour sont faites par les princesses et les dames d'atour; le convoi est suivi par les femmes de service de l'impératrice, montées à cheval, entourées d'eunuques et de gardes. La salle du catafalque est la salle Yong-se au King-chan, 景山永思殿. Les autres cérémonies sont les mêmes que j'ai déjà décrites. Si l'impératrice douairière n'a été élevée au rang d'impératrice que depuis la mort de l'empereur son époux, sa tablette ne peut être mise au temple des ancêtres que du consentement de toute la famille impériale : c'est dans de telles cir-

constances que la mère de l'empereur K'ien-long, qui, du vivant de Yong-tchong, n'était que concubine de cet empereur, a été rangée parmi les ancêtres impériaux.

A la mort d'une impératrice, le deuil est conduit par son fils aîné; l'empereur porte le deuil treize jours; le prince impérial, fils de l'impératrice, garde cent jours le grand deuil; il en est de même pour les membres du conseil des funérailles et pour les gens du service personnel de l'impératrice. Le deuil des fonctionnaires est de vingt-sept jours; l'emploi du sceau bleu est de treize jours, mais seulement pour les lettres officielles, le sceau rouge étant apposé sans interruption sur les décrets et rapports. Lorsque l'empereur ou l'impératrice douairière font des libations, ils ne se prosternent pas, le prince qui conduit le deuil, se prosterne à leur place. Les registres et sceaux où sont inscrits les noms honorifiques, sont présentés par des médiateurs, 正副使; les autres cérémonies sont conduites par le prince impérial et se font comme pour les funérailles de l'empereur, seulement les offrandes sont moins considérables. Les fonctionnaires ne viennent sur le passage du convoi que d'une distance de 50 li. Au bout de vingt-sept mois, le prince quitte le deuil.

Lorsqu'une princesse épouse ou une dame du palais vient à mourir, l'empereur prend le demi-deuil pendant dix jours au plus et suspend les audiences pendant cinq jours au plus, d'après le rang de la défunte. Le deuil est porté par les enfants de la princesse, par les membres du conseil des funérailles et par des fonctionnaires spécialement désignés; il dure seulement jusqu'au grand sacrifice, 大祭; un peu auparavant ont lieu les prières pour la consécration de la tablette; après le grand sacrifice, la tablette est mise dans la salle, 饗殿, de la sépulture. Les titres honorifiques, s'il en est décerné, sont présentés avec le même cérémonial que pour une impératrice. La salle du catafalque est située dans la ville impériale, au nord-est du palais, 吉祥所. Le lieu de sépulture est dans la même enceinte réservée que les sépultures impériales.

Les princes impériaux qui n'ont pas obtenu de titre nobiliaire, à cause de leur jeunesse, ceux à qui est accordé le titre posthume de prince héritier, 太子, sont inhumés dans le voisinage des

tombes impériales. Il en est de même pour les princesses impériales non mariées. Les funérailles des princesses impériales mariées sont faites par les soins d'un conseil des funérailles; elles sont enterrées dans des tombeaux séparés, qui ne sont ni auprès des sépultures familiales de leurs époux, ni auprès des tombes impériales. Les rites de ces funérailles diffèrent peu de ceux de l'enterrement des princesses épouses et des dames du palais.

Testament de l'empereur, avènement, régence.

Les grands princes du premier et du second rang, les membres du Grand Conseil, 軍機處, le gouverneur de l'empereur et, de plus, les hauts personnages que l'empereur a désignés de vive voix, ou simplement fait appeler auprès de lui pendant sa dernière maladie, sont appelés ministres exécuteurs testamentaires, 顧命大臣; l'empereur doit toujours avoir un testament, 遺詔: s'il n'a pu en écrire un, les exécuteurs testamentaires le rédigent, de concert avec les impératrices douairières. A la mort de T'ong-tché, l'impératrice, sa femme, n'approuva pas le testament rédigé par les deux impératrices douairières et par les exécuteurs testamentaires : elle ne pouvait admettre la décision qui faisait Kwang-sin empereur et fils adoptif de Hien-fong et privait T'ong-tché de descendance; peu après elle s'empoisonna avec des pilules d'or.

Le testament écrit par l'empereur est déposé dans ses archives spéciales; deux copies en sont faites, l'une est conservée à l'autel du ciel, l'autre au temple des ancêtres. Le testament contient désignation de l'héritier et fixation de la durée du deuil; en général, le nouvel empereur prolonge le temps prescrit par le testament. Souvent le testament résume à grands traits les événements du règne et pose des règles de conduite pour les successeurs : c'est ainsi que K'ien-long a interdit à ses descendants les voyages dans les provinces chinoises, à cause des dépenses énormes qui en résultent et qu'il avait constatées par lui-même. Dans le testament de l'impératrice douairière, 遺誥, se trouvent des pres-

criptions pour le deuil, des conseils sur le gouvernement qui concordent toujours avec les idées de l'empereur, et des éloges pour les égards dont elle a été entourée jusqu'à sa mort. Ces testaments sont, avec ou sans modifications, publiés dans tout l'empire.

La mort de l'empereur est généralement tenue secrète jusqu'au moment où l'héritier désigné est entré au palais et a été reconnu par les dignitaires, 入承大統. L'héritier est amené solennellement à la salle du Trône par les princes et hauts dignitaires; il refuse d'abord le fardeau qu'on veut lui imposer et proteste de son incapacité : quand il a accepté, les princes et dignitaires restent encore un instant debout devant lui et le regardent comme pour s'assurer qu'il est bien l'héritier désigné; puis tous se prosternent. Ce jour-là, l'empereur ne monte pas sur le trône. L'empereur actuel, lors de son avènement, avait trois ans : les princes de Twen et de Kong allèrent le chercher au palais du prince de Chwen et marchèrent à droite et à gauche de la chaise où il était avec sa nourrice; il fut amené à la salle du Trône, puis conduit chez les impératrices douairières Ts'e-ngan et Ts'e-hi devant lesquelles on le fit prosterner pour les remercier du bienfait qu'elles lui accordaient, en l'appelant au trône. Ensuite le prince de Chwen vint reconnaître son fils comme empereur, mais sans s'agenouiller devant lui; le prince de Chwen et sa femme se prosternèrent devant les impératrices douairières pour les remercier.

Le trône ne pouvant rester vacant même un instant, le premier acte du nouveau souverain est d'annoncer au monde son avènement et son nom de règne; il fait ensuite part de la mort de son prédécesseur et s'occupe des funérailles. L'intronisation, 登極, prend place un mois environ après la mort de l'empereur. Le nouvel empereur, en habit de cour, se rend auprès du cercueil de son prédécesseur et déclare respectueusement qu'il accepte ses ordres; il se prosterne ensuite devant l'impératrice douairière, après quoi il va à la salle du Trône : un ministre des Rites le prie de monter sur le trône, ce qu'il fait; tous les princes et dignitaires font trois agenouillements et neuf prosternements; le sceau est apposé, en présence de l'empereur, sur un décret solennel qui est publié dans l'empire. Des adresses de félicitations sont présentées, mais ne sont pas lues. Après cette cérémonie, l'empereur reprend les habits de deuil.

Lorsqu'il y a lieu à régence, la question est réglée soit par

l'empereur défunt, soit par les exécuteurs testamentaires; elle n'est pas prévue par l'Encyclopédie administrative. A la mort de Hien-fong, les deux impératrices douairières ont été régentes et le prince de Kong corégent, 議政王; à la mort de T'ong-tché, une supplique fut présentée par tous les princes et dignitaires aux impératrices, pour les supplier de prendre la régence, 垂簾聽政; les impératrices acceptèrent, et cette fois il n'y eut pas de corégent. Quand le jeune empereur eut sept ans, il commença d'assister au conseil, assis au-dessous des régentes, derrière le même rideau qu'elles. L'impératrice de l'Est mourut en 1881, la régence resta à la seule impératrice Ts'e-hi. En 1887, l'empereur prit en mains le gouvernement, et la régence se transforma en simples conseils officiels, 訓政, de l'impératrice douairière : le nom de l'empereur fut dès lors inscrit sur tous les rapports après celui de la régente. Au mois de mars 1889 eut lieu la remise du pouvoir, 歸政: l'empereur et la jeune impératrice présentèrent leurs félicitations à l'impératrice douairière; puis l'empereur écouta la lecture des adresses de tous les fonctionnaires et donna le décret solennel destiné à être publié dans l'empire; depuis cette époque, le nom de l'empereur est seul inscrit sur les rapports; les décrets, sauf ceux qui ont trait au prince de Chwen, sont rendus en son nom seul; les présentations et les examens du palais sont faits suivant les règles anciennes.

Quelques jours après la remise du pouvoir, deux caractères furent ajoutés au nom de l'impératrice, 崇上徽號. La veille d'une cérémonie de ce genre, l'empereur présente un placet à l'impératrice pour la prier d'accepter ce nouveau nom; le jour, l'empereur, avec toute la cour, se rend au palais Ts'e-ning, s'agenouille devant l'impératrice douairière et lui présente respectueusement le livre et le sceau en or sur lesquels sont écrits les nouveaux noms; lecture est donnée des textes, puis l'impératrice reçoit les félicitations de la cour.

J'ai maintenant à parler de la cour, des hauts dignitaires qui la constituent, des corps chargés des services qui la touchent direc-

tement et des administrations qui en règlent le cérémonial. Pour tous ces points, j'ai surtout puisé dans la *Gazette de Péking*, dans les *Annuaires*, 爵秩全函, 內務府爵秩內覽, et dans l'*Encyclopédie administrative*.

Dignitaires de la cour.

La cour impériale comprend les membres de la noblesse impériale et ceux de la noblesse mongole qui se trouvent à Péking; les personnages ayant le titre de haut fonctionnaire, 大臣, c'est-à-dire ceux qui sont au moins mandarins de la première classe du second rang, 正二品 (vice-rois, vice-présidents de ministère et au-dessus); les fonctionnaires de Péking supérieurs à la seconde classe du troisième rang, 從三品, par conséquent les présidents de la plupart des cours secondaires; et enfin ceux qui exercent à la cour des fonctions spéciales leur donnant le titre de haut fonctionnaire sans qu'ils en aient réellement le rang.

La plupart des fonctions de la cour sont conférées comme hautes distinctions à de très grands personnages, sans règles fixes et par le bon plaisir impérial; je ne sais si la liste que je vais donner est complète, car je n'en connais pas d'énumération systématique.

Les grands du palais impérial, 御前大臣, sans nombre déterminé, avec les princes mongols qui leur sont assimilés, 御前行走, doivent assurer à chaque instant l'exécution des ordres de l'empereur : quelques-uns d'entre eux sont toujours au palais, prêts à répondre à l'appel du souverain et à transmettre ses commandements.

Les grands ayant charge à la cour, 內大臣, sont au nombre de douze; six d'entre eux sont à la tête des gardes; chacun d'eux veille au palais pendant vingt-quatre heures. Ils sont suppléés en cas de besoin par les san-tché-ta-tch'en, 散秩大臣, qui sont en nombre indéterminé. Ces fonctions sont ordinairement données

à des membres de la maison impériale et très souvent la survivance est accordée aux fils des titulaires.

Les grands chambellans, 前引大臣, sont au nombre de dix : lorsque l'empereur se rend dans une des salles du palais, lorsqu'il va prier à un autel, ils doivent aller en avant et s'assurer que tout est préparé pour recevoir Sa Majesté.

Les aides de camp, 後扈大臣, au nombre de deux, vont toujours à cheval à côté de la chaise impériale. Parmi les aides de camp et les grands chambellans, quelques-uns sont remplacés chaque année.

Les gardes à queue de léopard, 豹尾班侍衛, au nombre de huit, forment l'escorte immédiate du souverain, quand il sort de son palais.

Les chefs des guides, 引馬大臣, précèdent et conduisent le cortège impérial; ils ont droit à un vêtement de dessus de couleur jaune.

Les grands écuyers, 壓馬大臣, ont la surveillance sur les équipages impériaux.

Les directeurs de l'Intendance de la Cour, 總管內務府大臣, ont la surveillance des services intérieurs du palais.

Outre ces fonctionnaires habituels de la cour, lorsque l'empereur voyage, il choisit, sur présentation des différentes hautes administrations, un nombre non fixé de maréchaux des guides, 嚮導大臣, et de maréchaux de l'escorte, 隨扈大臣, qui ont à surveiller les travaux d'aménagement des chemins et des lieux de halte, 行宮, à conduire le cortège, à maintenir l'ordre parmi les marchands qui se sont établis aux haltes et parmi les populations des endroits que l'on traverse, et à servir d'arrière-garde.

Chaque fois qu'une cérémonie doit avoir lieu, des princes et hauts dignitaires sont désignés à l'avance pour accomplir les différents rites, porter le sceptre et le sceau, 捧節, 捧寶, présenter la coupe, 進爵, s'assurer du nombre et de l'état des

animaux pour les sacrifices, 看視牲隻: mais aucune de ces fonctions n'est permanente.

Missions provisoires ou fonctions sont toutes données à des Mantchous; ceux qui les obtiennent, exercent presque toujours d'autres fonctions importantes dans les Bannières ou les administrations, ministères et conseils. Ces hautes fonctions ne donnent pas droit à des émoluments, mais à de simples indemnités pour le bois et l'eau, 薪水.

Gardes du corps,

侍衛處

Les gardes du corps sont pour la plupart des Mantchous appartenant à l'une des trois Bannières supérieures (jaune bordé, jaune uni, blanc uni). Les soldats de ces trois Bannières peuvent, après sept ans de service, passer des examens d'équitation et de tir à l'arc et être nommés gardes, 侍衛; l'obtention de cette fonction est particulièrement facile pour les tsong-ché. Les Chinois peuvent y atteindre également si, après avoir passé les examens militaires des trois degrés (correspondant aux examens civils que l'on nomme souvent baccalauréat, licence et doctorat), ils passent encore un examen supérieur : la garde impériale serait donc pour les grades militaires ce que l'Académie impériale est pour les grades civils; dans la garde impériale, les Chinois ne peuvent dépasser le grade de capitaine. A ces deux classes de gardes, s'en ajoute une troisième, composée de soldats des trois Bannières supérieures qui font le même service que les gardes, mais sans avoir le titre; cette distinction leur facilite par la suite l'obtention du titre.

Quatre-vingt-dix gardes, de rang inférieur, ne portent sur le chapeau que la plume de corbeau, 藍翎; les autres ont la plume de paon à un œil, 單眼花翎. Les gardes à queue de léopard sont choisis parmi les nobles appartenant à la garde : ils sont spécialement attachés à la personne de l'empereur, tiennent la bride de son cheval et portent les lanternes auprès de sa chaise.

Les gardes sont divisés en plusieurs corps dont chacun est spécialement chargé de la surveillance d'une des portes ou d'un des bâtiments du palais. Ils demeurent dans la ville et ont des jours de service fixes. Pour tous les délits, bruits, querelles, négligences de service, si les faits se passent dans l'enceinte du palais, ils sont sous la seule juridiction de leurs chefs.

Un petit nombre de gardes parvient au grade d'officier, un plus petit nombre encore aux grades supérieurs : la plupart, après un certain temps de service, sont replacés dans l'armée avec un avancement; ils perdent en général la plume de paon, mais conservent le titre honorifique de garde. Les officiers des gardes sont presque tous des cadets de la maison impériale. Les grades supérieurs, y compris celui de grand ayant charge à la cour, commandant des gardes, 領侍衛內大臣, sont donnés à de hauts personnages, souvent avec survivance.

Préposés aux équipages impériaux,

鑾儀衛

Cette administration, qui, à une exception près, ne comprend que des Mantchous, est sous la surveillance de trois grands du palais impérial; l'un porte le titre de directeur des équipages impériaux, 掌衛事大臣; les deux autres sont sous-directeurs, 鑾儀衛鑾儀使; un sous-directeur chinois, 漢鑾儀使, leur est adjoint. Ils ont sous leurs ordres deux premiers préposés aux équipages, 冠軍, deux seconds préposés, 雲麾, et deux assistants des prières, 陪祀冠軍, qui se tiennent à droite et à gauche de l'empereur dans certains sacrifices; il y a de plus un grand nombre de fonctionnaires inférieurs, répartis en bureaux, au nombre de sept, et en sections. L'administration des équipages s'occupe de tout ce qui constitue le cortège de l'empereur, et ceux des impératrices et dames du palais, voitures, animaux et insignes impériaux ainsi que le montrera la liste suivante des magasins et sections.

Magasin des chaises et voitures, 鑾輿司.

Écurie des chevaux, 馴馬司.

Magasin des parasols, 繖蓋司.

Magasin des arcs et flèches, 弓矢司.

Magasin des sceptres et des banderolles, 旌節司.

Magasin des bannières et pavillons, 旛幢司.

Magasin des flabellums, 扇手司.

Magasin des haches et pertuisanes, 斧鉞司.

Section des préposés aux fouets (les prosternements et génuflexions et autres rites des cérémonies de la cour sont commandés par des claquements de fouet), 靜鞭管理.

Section des préposés aux coussins pour les prosternements (mise en place), 預備拜褥冠軍.

Magasin des sabres, 班劍司.

Magasin des lances et hallebardes, 戈戟司.

Écurie des éléphants (certains chars de l'empereur sont trainés par des éléphants), 馴象司.

Magasin des pavillons triangulaires, 旗手衛.

Section des préposés aux emblèmes impériaux, 駕庫管理.

Section des préposés aux palanquins, 步輦管理.

Section des préposés aux voitures jaunes, 金輅管理.

Section des préposés aux voitures ornées, 玉輅管理.

Section des proposés aux voitures à éléphants, 象輅管理.

Section des préposés aux voitures en cuir, 革輅管理.

Section des préposés aux voitures en bois, 木輅管理.

Section des préposés aux tapis en fibres de palmier, 棕毯管理.

Section des préposés aux coussins pour les prosternements (garde), 拜褥管理.

Section des proposés aux palanquins en forme de pavillon, 亭座管理.

Section des préposés aux escabeaux et degrés, 篦頭管理.

Section des préposés à la livrée de la suite impériale, 駕衣管理.

Intendance de la Cour,

內務府

L'Intendance de la Cour est chargée des services domestiques auprès de l'empereur, des impératrices et des dames du palais : elle forme un corps héréditaire qui tire son origine des serviteurs des princes mantchous qui ont accompli la conquête de la Chine. Parmi ces serviteurs, les uns étaient des Mantchous réduits au servage en punition de certains crimes : ce châtiment a été en usage jusque sous K'ang-hi. D'autres étaient des prisonniers de guerre, chinois ou coréens ou mongols. Ces serviteurs étaient de véritables esclaves, puisque leurs enfants étaient serviteurs de l'empereur, sans rachat possible, et que leurs descendants forment encore aujourd'hui l'Intendance de la Cour, les Chinois d'origine ayant conservé des noms chinois, les autres ayant presque tous pris des noms chinois suivant le même système qui a été employé par la plupart des Mantchous; d'ailleurs Chinois, Coréens, Mongols ou Mantchous d'origine, tous sont dans la même condition.

Les serfs impériaux ont été rangés en trois Bannières, dites intérieures, 內旗, et qui se rattachent aux trois Bannières supérieures, jaune bordé, jaune uni, blanc uni.

Actuellement, les hommes des Bannières intérieures ne sont plus, en grand nombre du moins, à proprement parler, serviteurs de l'empereur, mais fonctionnaires de l'Intendance de la Cour. Ils habitent presque tous dans la ville tartare, ont entrée au palais, obtiennent souvent des places très lucratives; aucun signe exté-

rieur ne les distingue. Les mariages entre gens des Bannières extérieures et gens des Bannières intérieures, interdits primitivement, sont permis depuis l'époque de Chwen-tché : les enfants suivent la condition du père. C'est là que reste toujours la marque originelle : les enfants d'un serf impérial sont, à leur naissance, inscrits sur les registres de l'état civil de la Bannière intérieure à laquelle ils appartiennent; à dix-huit ans, ils doivent entrer au service de l'empereur; s'il n'y a pas de poste vacant et qu'ils soient sans ressources, ils peuvent obtenir pendant quelque temps 1 taël et demi par mois; mais ils n'ont pas droit à être employés; ils dépendent ainsi, sans rachat possible, de l'Intendance de la Cour; ils ne peuvent avoir dans l'administration ordinaire que des fonctions inférieures, presque uniquement en Mantchourie et en Mongolie, ou dans l'armée, et ne peuvent jamais entrer dans les ministères. Pour être assimilés aux autres Mantchous, il leur faut être affranchis, 抬旗 : l'affranchissement est accordé à tout serf impérial qui arrive à l'Académie impériale; mais les examens sont plus difficiles pour les gens de l'Intendance que pour les autres Mantchous et les Chinois, car on reçoit fort peu d'entre eux. L'affranchissement est aussi accordé par décret, pour de grands services rendus. Pour les fonctions de l'Intendance, il existe trois degrés d'examens, le mantchou y joue un certain rôle; la vente des charges existe aussi, et beaucoup plus que dans le reste de l'administration; enfin la survivance est presque de règle pour les employés des magasins impériaux et pour les collecteurs des revenus, 莊頭.

L'Intendance forme ainsi une administration fort influente, puisqu'elle tient presque tous les services du palais, et où ne sont employés que les gens des Bannières intérieures : seuls les directeurs, au nombre de quatre, et le directeur général sont pris dans les Bannières extérieures. Ils ont sous leurs ordres les secrétaires et copistes dont j'ai indiqué plus haut les modes de recrutement : les rangs se distinguent comme dans l'administration ordinaire, par le bouton du chapeau et les broderies de la robe. Un seul homme peut remplir plusieurs fonctions dans l'Intendance, mais il ne touche que les appointements simples.

Les différentes divisions de l'Intendance de la Cour sont les suivantes.

La cassette impériale, 廣儲司 : chaque impôt doit fournir

par an une quotité fixe qui est versée par les autorités provinciales chargées de la perception, aux ministères et autres administrations : la cassette a sa part marquée et reçoit en outre tout ce qui dépasse le fixe des versements. Elle reçoit le revenu des terres de l'Intendance.

Le magasin de la joaillerie, 銀庫.

Le magasin de la pelleterie, 皮庫.

Le magasin des porcelaines, 磁庫.

Le magasin des soieries, 緞庫.

Le magasin des vêtements, 衣庫.

Le magasin des thés, 茶庫.

Ces six magasins reçoivent et gardent les cadeaux et tributs présentés à l'empereur; ils ont également charge des envois réguliers faits par les représentants de l'Intendance dans les provinces. A la tête de chacun, comme à la tête de la cassette impériale, se trouvent des secrétaires de première classe dépendant de l'Intendance, auxquels sont adjoints, pour la surveillance, un ou deux secrétaires de ministère.

La chambre des comptes, 會計司, n'a pas le maniement des deniers : elle règle la comptabilité de toute l'Intendance. De plus, c'est elle qui s'occupe du choix des eunuques, servantes, nourrices et de tous les serviteurs et ouvriers loués pour le palais. Je reviendrai bientôt sur le choix des eunuques et des servantes.

Le bureau de gérance des maisons de fonctionnaires, 官房租庫, administre les maisons qui sont fournies par l'Intendance à un certain nombre de ses membres.

L'administration des redevances, 錢糧衙門, perçoit le revenu des terres de l'Intendance et le verse à la cassette impériale. Les domaines de l'Intendance sont formés principalement des terres appartenant à des mandarins de la dynastie des Ming et qui ont été confisquées lors de la conquête; ces terres sont louées à perpétuité à des hommes de l'Intendance qui, de père en fils, les exploitent ou les font exploiter : ils sont appelés collecteurs des revenus, 大糧莊頭; ils peuvent être révoqués pour faute

d'administration et l'Intendance choisit alors un autre gérant. A cette administration, se rattache le corps des huissiers, 催長, qui sont chargés de poursuivre le recouvrement des redevances.

Le bureau des bâtiments, 營造司, est chargé de l'entretien du palais et de la plupart des travaux qui s'y font; ceux qui sont plus particulièrement importants, sont du ressort du Ministère des Travaux, 工部.

Le bureau des manufactures, 造辦處, est sous la surveillance spéciale des directeurs de l'Intendance; il est chargé de procurer à l'empereur ou de faire exécuter pour lui tous les objets que désire Sa Majesté. L'une des manufactures, 織染局, située autrefois dans la ville impériale sur l'emplacement du nouveau Pei-t'ang, 西十庫, est maintenant à l'ouest de la ville, 機織衞; elle doit tisser et teindre les étoffes commandées par l'empereur, d'après les indications et dessins qu'il donne. Cette manufacture a la spécialité d'une teinture rouge pourpre.

Les principales manufactures dans les provinces sont à Kieou-kiang, 九江, pour la porcelaine; à Sou-tcheou, 蘇州, Hang-tcheou, 杭州, Kiang-ning, 江甯, pour les soies, jades taillés et autres objets. Ces manufactures sont dirigées par des administrateurs spéciaux, 織造, qui sont au nombre de trois et résident à Kiang-ning, Sou-tcheou et Hang-tcheou; ils doivent envoyer chaque année à l'Intendance une quantité fixée des produits des manufactures placées sous leurs ordres; de plus ils exécutent les commandes qui leur sont transmises par les directeurs de l'Intendance, et sont chargés de tous les achats à faire dans les provinces de leurs circonscriptions. Il existe en outre deux postes d'administrateurs des douanes, 海關監督, pour le compte de l'Intendance : l'une dans la province de Canton, 粵, l'autre à la douane de Hwai-ngan, 淮安 (Kiang-nan); ces administrateurs perçoivent les droits qui reviennent à l'Intendance et font, comme les administrateurs des manufactures, les achats

qui sont à faire dans leurs circonscriptions. Dans les provinces où il n'existe ni administrateur des manufactures, ni administrateur des douanes, les gouverneurs sont chargés des achats pour l'Intendance. Les postes d'administrateur sont toujours donnés à des fonctionnaires de l'intendance, pour un an seulement; parfois un année de prolongation est accordée. Les fonctionnaires, qui remplissent ces postes très lucratifs, conservent d'ailleurs leur rang et leurs fonctions dans l'Intendance à Péking.

La chambre des rites, 掌儀司, s'occupe des prières et sacrifices qui se font dans l'intérieur du palais; elle avertit l'empereur des jours fixés et règle les détails des cérémonies d'après les usages consacrés; lorsque l'empereur n'accomplit pas lui-même les rites, elle rappelle qu'il y a lieu de déléguer un haut dignitaire pour représenter le souverain. La chambre des rites, outre les secrétaires qui la dirigent, comprend des fonctionnaires spéciaux : quatre lecteurs des prières, 讀祝官, et trois élèves-lecteurs, treize aides des cérémonies, 贊禮郎, chargés d'indiquer à à l'empereur les prosternements et génuflexions qu'il doit faire, quatre élèves-aides des cérémonies, cinq préposés aux objets du culte, 司俎官. Le bureau chargé des tablettes pour les esprits, 神房, et le bureau chargé des fruits pour les offrandes, 果房, se rattachent à la chambre des rites, ainsi que l'administration de la musique ordinaire, 昇平署. De plus la chambre des rites s'occupe de l'avancement et de la dégradation des eunuques du palais et en réfère au Ministère des Fonctionnaires, 吏部.

La chambre de l'abondance, 慶豐司, a la surveillance des bestiaux destinés aux sacrifices de la religion domestique impériale et de ceux qui servent à l'usage du palais.

L'administration des eunuques et servantes, 掌關防管理內管領事務處, est l'une des plus importantes de l'Intendance; elle n'a à s'occuper ni du choix ni du paiement des eunuques et des servantes qui dépend de la chambre des comptes, ni des avancements et dégradations qui dépendent de la chambre des rites, ni des châtiments qui sont du ressort de la chambre

de justice, 慎刑司 : néanmoins, pour plus de clarté, je réunis ici tout ce qui a rapport aux eunuques et aux servantes.

Le nombre des eunuques du palais varie entre deux et trois mille : le nombre conforme aux règlements serait trois mille[1]. Tous les cinq ans, les princes doivent fournir au palais chacun huit jeunes eunuques ayant déjà servi chez eux; ils reçoivent 250 taëls par eunuque. Le nombre d'eunuques obtenu de la sorte étant insuffisant, la chambre des comptes a des registres ouverts pour les demandes d'emploi et appelle ceux qui sont inscrits, suivant les besoins du service. Pour être inscrits, les postulants doivent faire constater qu'ils sont réellement eunuques ou, s'ils ne le sont, se remettre à des opérateurs reconnus par l'Intendance; toutefois ces opérateurs ne sont pas dépendants de l'Intendance, et c'est du patient qu'ils reçoivent leur salaire; l'opération ne peut être faite que du consentement du patient, elle consiste dans l'ablation de toutes les parties génitales externes. Beaucoup d'eunuques sont originaires du sud du Tché-li, et aussi d'un village situé à 3 ou 4 lieues à l'ouest de Péking. Bon nombre de parents font faire l'opération à leurs enfants vers l'âge de dix ans; mais il y a aussi des hommes faits, même des gens mariés, qui se soumettent à la castration, et cela jusque vers trente ans; plus tard, l'opération serait trop dangereuse. Le but de ceux qui deviennent eunuques est de s'assurer au palais une vie peu active et des fonctions lucratives. Les parties enlevées aux eunuques sont conservées par eux : ils doivent les présenter pour monter en grade et ils les font enterrer avec eux.

Les eunuques reçoivent par mois d'abord 2 taëls et du riz; leurs appointements peuvent s'élever jusqu'à 12 taëls; ils ont des profits très considérables. Ils remplissent tous les postes inférieurs de la domesticité, sont hommes de peine, balayeurs, jardiniers, portiers; une brigade d'eunuques, sous les ordres de l'un d'entre eux, est attachée à chaque bâtiment du palais; dix-huit d'entre eux sont lamas; d'autres sont comédiens et donnent une représentation tous les mois, régulièrement; ils en donnent, de plus, autant que l'empereur l'ordonne. Les eunuques peuvent obtenir des insignes officiels, mais ils cèdent le pas aux fonctionnaires,

1. Beaucoup des renseignements que j'ai sur ce sujet viennent d'un article de M. Stent (*Royal Asiatic Society, North China Branch*, 1877); j'en ai vérifié la plupart dans des documents chinois, ou à l'aide de lettrés.

qui sont à faire dans leurs circ [illegible] à un premier
où il n'existe ni administrateur [illegible] actuel, fort en
teur des douanes, les gouver [illegible] du troisième
l'Intendance. Les postes d'a [illegible] d'après un décret
des fonctionnaires de l'inte [illegible] régente voulait
un année de prolongati [illegible] empêchée que par
remplissent ces postes [illegible] de l'empereur
rang et leurs fonction [illegible] extrêmement favo-

La chambre des [illegible] à mort dans le Chan-
sacrifices qui se fon [illegible] toujours fort appréciés
pereur des jours fi [illegible] une hiérarchie séparée,
les usages consacr [illegible] de jade blanc.
les rites, elle rap [illegible] dans des baraquements
pour représent [illegible] fument beaucoup
secrétaires qui [illegible] enceinte du palais. Ils ne

quatre lecteu [illegible] et doivent être rentrés

treize aides [illegible] du palais ne peut plus
à l'empereu [illegible] à mourir de faim.
quatre élè [illegible] mais ils sont toujours

culte, 司 [illegible] gens de service du palais,
神房. [illegible] de justice, 慎刑司;
se ratta [illegible] poursuivre et ramener les eu-

de la [illegible] genre, l'eunuque est bâ-
rites s' [illegible] troisième, renvoyé du palais.
[illegible] sont les châtiments pour

du pa [illegible] le vol d'un objet appar-
[illegible] Lorsqu'un châtiment est

La [illegible] un rapport au Ministère
best [illegible]
rial [illegible] sont responsables de

I [illegible] grave, elle est réglée par
[illegible] l'impératrice mère appelle

[illegible]
l'I [illegible] comme les eunuques, dépen-
e [illegible] de la chambre des rites, de la
n [illegible] des eunuques et ser-
d [illegible] chambre des comptes, par l'inter-
[illegible] et de l'administration des

es jeunes filles mantchoues âgées de quinze
. l'impératrice qui fait son choix; les excuses
› parents sont facilement admises. Les servantes
ırries et un peu payées; elles remplissent les of-
ues auprès de l'empereur, des impératrices et des
alais. A vingt-cinq ans, ou au plus tard trente ans,
renvoyées chez elles, elles ne peuvent demander à par-
ravant, mais peuvent se faire renvoyer en commettant
e faute, par exemple en cassant un objet. Les servantes du
s amassent de l'argent, apprennent les usages et les rites :
si trouvent-elles facilement à se marier en quittant le palais.

Le bureau de la police, 番役處, a été institué par l'empereur Yong-tcheng, afin d'avoir des gens pour l'accompagner quand il sortait incognito, ce qui lui arrivait fréquemment, me dit-on. Aujourd'hui ce bureau n'a plus qu'à faire la police et arrêter ceux qui pénètrent dans les parties interdites du palais.

La pharmacie impériale, 御藥房, est sous la surveillance directe du directeur général de l'Intendance; elle a simplement à se procurer et à garder les ingrédients nécessaires à la composition des médicaments qui sont préparés par les médecins de l'empereur.

Les cuisines impériales, 御茶膳房, sont sous la surveillance immédiate de deux autres des directeurs. Outre le personnel ordinaire de secrétaires de différentes classes, elles comprennent trois premiers écuyers tranchants, 尚膳正, et un aide, 尚膳副; dix écuyers tranchants ordinaires, 膳上侍衛; deux premiers échansons pour le thé, 尚茶正, et un aide 尚茶副; et six échansons ordinaires pour le thé, 茶上侍衛. Les cuisiniers sont ou des hommes des Bannières intérieures, ou plus souvent des Chinois loués par l'Intendance.

Les écuries impériales, 上駟院, ont charge des chevaux dont l'empereur se sert à l'ordinaire; ceux du cortège impérial dépendent des préposés aux équipages impériaux; les chevaux de l'empereur viennent des parcs d'élevage qui sont à Kalgan,

même de rang inférieur; ils sont tous soumis à un premier eunuque, 總內管領. Le premier eunuque actuel, fort en faveur auprès de l'impératrice douairière, a le bouton du troisième rang; c'est le plus haut rang qu'il puisse obtenir, d'après un décret de l'empereur Kia-k'ing; cependant l'impératrice régente voulait le faire mandarin du second rang et n'en a été empêchée que par l'opposition du prince de Chwen. Sous le règne de l'empereur T'ong-tché, l'impératrice de l'Ouest avait aussi extrêmement favorisé un jeune eunuque qui depuis a été mis à mort dans le Chan-tong; d'ailleurs les jeunes eunuques sont toujours fort appréciés au palais. Les eunuques comédiens forment une hiérarchie séparée, dont le plus haut rang donne droit à un bouton de jade blanc.

Les eunuques de service se tiennent dans des baraquements dressés dans les cours du palais. Les eunuques fument beaucoup l'opium et y sont autorisés même dans l'enceinte du palais. Ils ne peuvent jamais sortir sans chapeau officiel et doivent être rentrés avant la nuit tombée. Un eunuque chassé du palais ne peut plus être employé nulle part : il est donc condamné à mourir de faim. Quelques eunuques deviennent fort riches, mais ils sont toujours méprisés et haïs par le peuple.

Les eunuques, et en général tous les gens de service du palais, sont sous la juridiction de la chambre de justice, 愼刑司; cette chambre est aussi chargée de poursuivre et ramener les eunuques fugitifs; au premier délit de ce genre, l'eunuque est bâtonné, au second, exilé, et au troisième, renvoyé du palais. L'amende, la bastonnade, l'exil, le renvoi sont les châtiments pour les délits qui se présentent d'ordinaire; le vol d'un objet appartenant à l'empereur est puni de mort. Lorsqu'un châtiment est appliqué, la chambre de justice adresse un rapport au Ministère de la Justice, 刑部. Les eunuques chefs sont responsables de leurs inférieurs. Lorsque l'affaire est peu grave, elle est réglée par les eunuques chefs; il arrive aussi que l'impératrice mère appelle les coupables devant elle.

Les servantes du palais, 宮女, comme les eunuques, dépendent de la chambre des comptes, de la chambre des rites, de la chambre de justice et de l'administration des eunuques et servantes. Tous les trois ans, la chambre des comptes, par l'intermédiaire de l'administration provinciale et de l'administration des

Bannières, convoque les jeunes filles mantchoues âgées de quinze ans et les présente à l'impératrice qui fait son choix; les excuses présentées par les parents sont facilement admises. Les servantes sont vêtues, nourries et un peu payées; elles remplissent les offices domestiques auprès de l'empereur, des impératrices et des dames du palais. A vingt-cinq ans, ou au plus tard trente ans, elles sont renvoyées chez elles, elles ne peuvent demander à partir auparavant, mais peuvent se faire renvoyer en commettant quelque faute, par exemple en cassant un objet. Les servantes du palais amassent de l'argent, apprennent les usages et les rites : aussi trouvent-elles facilement à se marier en quittant le palais.

Le bureau de la police, 番役處, a été institué par l'empereur Yong-tcheng, afin d'avoir des gens pour l'accompagner quand il sortait incognito, ce qui lui arrivait fréquemment, me dit-on. Aujourd'hui ce bureau n'a plus qu'à faire la police et arrêter ceux qui pénètrent dans les parties interdites du palais.

La pharmacie impériale, 御藥房, est sous la surveillance directe du directeur général de l'Intendance; elle a simplement à se procurer et à garder les ingrédients nécessaires à la composition des médicaments qui sont préparés par les médecins de l'empereur.

Les cuisines impériales, 御茶膳房, sont sous la surveillance immédiate de deux autres des directeurs. Outre le personnel ordinaire de secrétaires de différentes classes, elles comprennent trois premiers écuyers tranchants, 尚膳正, et un aide, 尚膳副; dix écuyers tranchants ordinaires, 膳上侍衛; deux premiers échansons pour le thé, 尚茶正, et un aide 尚茶副; et six échansons ordinaires pour le thé, 茶上侍衛. Les cuisiniers sont ou des hommes des Bannières intérieures, ou plus souvent des Chinois loués par l'Intendance.

Les écuries impériales, 上駟院, ont charge des chevaux dont l'empereur se sert à l'ordinaire; ceux du cortège impérial dépendent des préposés aux équipages impériaux; les chevaux de l'empereur viennent des parcs d'élevage qui sont à Kalgan,

張家口 (Mongolie) et dans le Léao-tong, 遼東 (province de Moukden). Les écuries sont sous la surveillance immédiate de l'un des directeurs de l'Intendance. Après les surveillants, 院卿, et secrétaires, le personnel des écuries se compose de dix-neuf écuyers, 阿敦侍衛, trois préposés à la sellerie, 司鞍長, trois vétérinaires, 蒙古醫生長, et seize palefreniers en chef, 厩長. Aux écuries sont rattachés quatre préposés aux troupeaux, 牧長, qui ont charge des vaches, moutons, etc., entretenus dans les dépendances du palais.

Le dépôt militaire, 武備院, placé sous la surveillance d'un des directeurs de l'Intendance, comprend comme fonctionnaires spéciaux trois préposés aux tentes, 司幄, et trois aides; trois préposés aux parasols, 掌傘總領, et trois aides; trois fabricants d'arcs, 弓匠固山達, et trois aides; trois fabricants de flèches, 備箭固山達, et trois aides; un fabricant de flèches à pointe mousse, 骰頭匠; quatre huissiers, 催總;

La chambre de la vénerie, 都虞司, a dans sa dépendance les bateaux, les chiens, les faucons de l'empereur, c'est-à-dire ce qui sert pour la chasse et la pêche.

Le palais habité par l'empereur Yong-tcheng avant qu'il montât sur le trône, aujourd'hui transformé en lamaserie, 雍和宮, la salle de la Grande Chancellerie, 武英殿, et divers bâtiments situés dans le palais impérial, 甯壽宮, 中正殿, sont administrés par des membres de l'Intendance spécialement délégués. De la même façon sont administrées les deux écoles de Hien-ngan-kong, 咸安宮, et du King-chan, 景山, qui sont situées dans les dépendances du palais et où des enfants mantchous sont élevés gratuitement.

Les parcs impériaux, 奉宸苑, sont sous la surveillance de

différents princes; ces parcs sont gardés par des détachements des Bannières; les uns servent de terrains de chasse, d'autres de résidences d'été; d'autres fournissent au palais des fleurs et des arbres. Ce sont le Nan-yuen, 南苑, le Yuen-ming-yuen, 圓明園 (palais d'Été), le Tch'ang-tch'wen-yuen, 長春園, le Yiho-yuen, 頤和園, le Tsing-yi-yuen, 靜宜園, et le Tsing-ming-yuen, 靜明園; tous sont situés dans les environs de Péking.

Le palais impérial situé à Géhol, 熱河 (province de Moukden) et celui de Moukden sont régis par l'Intendance de la Cour; les surveillants, 總管, sont délégués par l'Intendance de Péking pour une durée d'un an, avec prolongation possible d'une année.

Un censeur, 御史, et un secrétaire sont délégués par la cour des censeurs, 都察院, auprès de l'Intendance de la Cour.

Intendances des palais princiers,

王府.

Les cinq Bannières inférieures (blanc bordé, rouge uni, rouge bordé, bleu uni, bleu bordé), comme les trois supérieures, comprennent chacune une partie, dite Bannière intérieure, formée des serviteurs héréditaires des huit princes à casque de fer. L'origine de ces serviteurs est le même que celle des serfs impériaux; leur condition est fort analogue : cependant ils ont dans les examens la condition des autres Mantchous, ils peuvent arriver à toutes les fonctions publiques; mais alors, quel que soit leur rang, ils doivent toujours se prosterner devant leur maître. Cette marque de servage ne disparaît que par un décret d'affranchissement ou par le rachat qui est possible aux serfs des princes, tandis qu'il n'existe pas pour les serfs impériaux : leur nom est alors rayé du registre d'état civil tenu dans le palais du prince dont ils dépendent. Les serfs des princes reçoivent du gouvernement une cer-

taine quantité de riz, en leur qualité d'hommes des Bannières; ils ont droit à être payés par leur maître. Chez chaque prince, ils sont sous les ordres d'un majordome, 長史, pris parmi eux. Souvent les princes prennent des filles de leurs serfs comme femmes de second rang ou concubines.

Les princes peuvent en outre louer des serviteurs, mantchous ou chinois. Seuls avec l'empereur, ils ont le droit d'avoir des eunuques : les grands princes du premier rang en peuvent avoir trente; ceux du second rang ont droit à vingt; les princes du premier rang en ont dix et ceux du second rang en ont six; les ducs quatre; les princesses filles d'empereur trente. Les princes peuvent donner le titre de gardes, 護衛, à un certain nombre de leurs serfs : en général, ils ne peuvent avoir des gardes que de troisième et de quatrième classe; par faveur spéciale, l'empereur peut accorder aux grands princes des gardes supplémentaires de troisième et de quatrième classe et un nombre fixe de gardes de première et de deuxième classe. Les gardes accordés par décret sont payés par l'empereur.

Les huit princes à casque de fer ont conservé un droit de patronage sur les descendants des soldats mantchous qui servaient sous leurs ancêtres à l'époque de la conquête. Les obligations de ces clients, 帶三哈喇, se réduisent au devoir de venir saluer et féliciter le prince au nouvel an, à l'anniversaire de sa naissance, pour son mariage et dans quelques occasions analogues.

Les maisons princières de Yi, de Kong et de Chwen, bien que dotées de l'hérédité perpétuelle, ont beaucoup moins de serfs que les huit plus anciennes; les causes qui avaient amené l'extension du servage à l'origine de la dynastie, c'est-à-dire la guerre et l'incertitude des conditions dans des temps troublés, ont presque totalement disparu dès l'empereur K'ang-hi. La plupart des serfs de ces trois maisons tirent leur origine de l'Intendance de la Cour : quand l'empereur établit un de ses fils, il attache à sa personne un certain nombre de serfs impériaux, dont la condition devient alors complètement semblable à celle des serfs princiers. Le degré de noblesse de la plupart des maisons princières baissant de génération en génération, les pensions et le train de maison diminuent aussi; il arrive enfin que les nobles affranchissent volontiers leurs serfs moyennant finance.

Les domaines des princes ont une double origine. Les uns leur ont été donnés par des décrets des premières années Chwen-tché pour assurer dans chaque maison les sacrifices dus aux ancêtres; ces terres, 祭田, inaliénables, sont administrées par des collecteurs des redevances, 皇糧莊頭, que chaque prince a choisis parmi ses serfs dès l'origine et qui sont restés gérants de père en fils sauf cas de faute grave. Les autres sont les terres de propriétaires chinois, qui pour se faire un protecteur contre les brutalités de la conquête mantchoue, ont fait don de leurs terres à un prince et lui ont remis les titres de propriété; ces titres sont conservés par le prince; la terre a été immédiatement rétrocédée au propriétaire primitif, qui a pris le nom de collecteur des redevances, 投充莊頭, au moyen d'une location perpétuelle. C'est là une véritable recommandation, 投旗, semblable à celle qui a été en usage en Europe au moyen âge. Une redevance fort légère a été fixée, consistant en charbon, filets, poisson, volaille, d'où des noms différents suivant la nature de la redevance, 炭戶, 網戶, 魚戶, 鷄戶, 鴨戶, 鴈戶; aujourd'hui, toutes les redevances se paient en argent. La recommandation a continué à être en usage et il s'en présente des cas jusqu'à présent; elle est sanctionnée par décret impérial; celui qui s'est recommandé à un prince et tous ses descendants sont serfs de ce prince; à la mort du collecteur des redevances, son fils aîné, ou le fils de son fils aîné, lui succèdent; à leur défaut, un autre fils, ou un parent plus éloigné prennent sa place; en cas de mauvaise administration d'un collecteur, les terres sont confiées à un de ses parents, jamais elles ne peuvent sortir de la famille. Les terres de ce genre ne sont aliénables qu'au profit de l'Intendance du palais ou d'un prince de la maison impériale, nul autre ne pouvant exercer le patronage qui est une des bases du contrat.

Cour des médecins de l'empereur.

太醫院.

La cour des médecins est actuellement placée sous la haute surveillance du directeur général de l'Intendance, mais elle est organisée à part. Elle se compose d'un président, 院使, de deux vice-présidents, 左院判, 石院判, de quatre premiers médecins, 御醫兼首領廳事, de quinze médecins ordinaires, 御醫, et d'élèves en nombre illimité. Pour être élève à la cour des médecins, un examen est prescrit; un médecin quelconque peut s'y présenter; le président de la cour l'interroge : un mannequin en cuivre, percé d'un grand nombre de trous qui correspondent aux différents organes reconnus par la médecine chinoise, sert aux démonstrations; ce mannequin est recouvert de papier; le candidat doit, à l'aide d'une longue aiguille, atteindre à travers la feuille de papier les organes que désigne le président. Aujourd'hui, il n'y a pas d'examen effectif : les candidats achètent de la cour le titre d'élève, qui leur permet d'étudier sous la direction des médecins de l'empereur; ces médecins sont choisis par décret parmi les élèves; ils sont payés[1]. On n'exige d'eux que des connaissances médicales, aussi ne peuvent-ils jamais passer dans d'autres administrations, ils doivent avancer dans la cour des médecins.

Deux médecins sont toujours de service au palais, ils sont relevés tous les cinq jours. Si l'empereur ou l'impératrice sont malades, on appelle en consultation le président de la cour, un vice-président et quatre ou cinq médecins; ils tâtent le pouls, écrivent une ordonnance et préparent eux-mêmes les médicaments. Si la maladie est grave, les hauts fonctionnaires envoient à l'envi des médecins renommés. L'empereur peut toujours à volonté consulter des médecins étrangers à la cour. Quand un prince ou un haut fonctionnaire est malade, l'empereur lui envoie quelques-uns de ses médecins.

1. La plupart des médecins sont chinois.

Lorsque l'empereur guérit, les médecins qui l'ont soigné, reçoivent des présents ; s'il meurt, ils sont dégradés et sévèrement punis.

Les accouchements sont faits au palais, comme partout ailleurs en Chine, par des sages-femmes : leur science est purement pratique, leurs recettes sont secrètes et sont la propriété de certaines familles. L'Intendance de la Cour fait venir les plus renommées. Suivant que l'accouchement a été heureux ou a eu une issue fatale, la sage-femme reçoit des présents ou est punie.

Explicateurs impériaux.

Les explicateurs sont de deux sortes. Les explicateurs ordinaires de l'empereur, 日講起居注官, sont au nombre de vingt, huit Mantchous et douze Chinois; ils sont choisis par décret spécial dans le conseil de surveillance, 詹事府, et dans l'Académie impériale, 翰林院, sans distinction de rang, depuis les présidents de l'Académie, 掌院, jusque parmi les simples docteurs, 修撰, 編修, 檢討. Ils sont de service suivant un rôle : leurs fonctions consistent à être toujours à la disposition de l'empereur, le suivre partout où il va, lui donner des explications sur tous les sujets sur lesquels il interroge, et tenir le procès-verbal de ses actions et de ses paroles remarquables. Ils dépendent d'une section spéciale de l'Académie.

Les explicateurs impériaux pour les livres canoniques, 經筵講官, sont choisis par décret spécial, sans distinction d'administration, parmi les fonctionnaires du troisième rang et au-dessus. A certains jours fixés par les rites, ils expliquent en solennité, dans une salle du palais, 文華殿, des passages des livres canoniques et des livres classiques : l'empereur est présent et commente après eux.

Ces explicateurs, les premiers comme les seconds, servent de précepteurs à l'empereur enfant. Ils sont sous la direction d'un

gouverneur, 總師傅, chargé de l'éducation de l'empereur. Le titre de gouverneur est conféré à vie et donne à celui qui le possède, une influence considérable; le poste de gouverneur est toujours rempli, quel que soit l'âge de l'empereur; celui qui en est titulaire, généralement exerce en même temps d'autres fonctions. Il en est de même pour les explicateurs des livres canoniques, qui sont souvent présidents ou vice-présidents de ministère.

Les explicateurs, avec d'autres membres de l'Académie spécialement désignés, font le service des bibliothèques du palais, 上書房, 南書房, 毓慶宮; ils préparent pour l'empereur les pinceaux et l'encre, lui donnent les livres qu'il désire, écrivent ce qu'il leur dit.

Les gouverneur et explicateurs ont le droit de s'asseoir devant l'empereur, quand Sa Majesté le leur a dit; leurs honoraires augmentent d'année en année jusqu'à une certaine limite; l'empereur leur fait souvent des présents de mets, parfums, vêtements, chevaux, voitures. Ils ont le droit de présenter des rapports au Trône sur toutes les affaires; ils obtiennent facilement des charges importantes.

Bureau d'Astrologie,
欽天監

Le Bureau d'Astrologie est placé sous la surveillance d'un prince : il se compose de deux présidents, 監正, de quatre vice-présidents, 監副, et d'un assez grand nombre de secrétaires répartis en trois sections. Un examen spécial est subi par les bacheliers pour entrer dans cette administration; les fonctionnaires qui en font partie ne peuvent avancer que dans le bureau même et ne peuvent passer dans aucun ministère et dans aucune cour.

Les trois sections du Bureau d'Astrologie sont :

La section du temps, 時憲科, qui règle le calendrier, dé-

termine l'époque des solstices et des équinoxes, fixe les jours fastes et néfastes, dont la connaissance a la plus grande importance pour tous les actes de la vie d'un Chinois, et spécialement pour tout ce qui concerne l'empereur. Pour ses travaux, la section du temps s'appuie sur des tables établies au XVIIe siècle par les Jésuites.

La section d'astronomie, 天文科, observe les phénomènes célestes, particulièrement les comètes et les éclipses, avertit l'empereur des faits intéressants et lui en présente des dessins.

La section des clepsydres, 漏刻科, avait pour mission de surveiller les deux clepsydres qui étaient à Péking, l'une à l'observatoire, 觀象臺, l'autre à la tour du Tambour, 鼓樓; la seconde ne fonctionne plus. Cette section s'occupe des positions favorables des astres et des circonstances topographiques, 風水; elle détermine les jours propices, 吉日, 吉期, aux cérémonies importantes, fixe pour ces jours-là le côté favorable de l'horizon, 吉方, choisit l'endroit où doit être ouverte une porte dans le palais, où doit être placé un fourneau dans les cuisines, examine les routes, fleuves, collines et arbres qui avoisinent les tombeaux impériaux et fixe la position exacte et l'orientation que ces tombeaux doivent avoir.

Conseil des prières,
太常寺

Ce conseil et les trois autres dont je parlerai après, sont chargés des cérémonies officielles : ils les préparent et les conduisent, en se conformant aux décisions du ministère des rites.

Le Conseil des prières, placé sous la surveillance d'un ministre des Rites, comprend deux présidents, 卿, deux vice-présidents, 少卿, des assesseurs, des secrétaires et des copistes. Il existe de plus un certain nombre de fonctionnaires spéciaux : vingt-huit aides des cérémonies, 贊禮郎, qui indiquent à l'empe-

reur quels prosternements il doit faire; huit lecteurs de prières, 讀祝官; un conservateur des objets du culte, 司庫正, et deux conservateurs adjoints, 庫使. Le Conseil des prières ne s'occupe que des cérémonies du culte officiel, celles de la religion domestique de l'empereur étant du ressort de la chambre des Rites; il prépare les animaux et les objets pour les sacrifices.

La musique des cérémonies officielles dépend de ce conseil; il a donc parmi ses employés six chefs d'orchestre, 協律郎, vingt-deux premiers musiciens, 司樂, cent quatre-vingts musiciens ordinaires, 樂生, trois cents danseurs, 舞生. Les musiciens se divisent en deux orchestres, l'orchestre religieux, 神樂署, et l'orchestre des banquets, 和聲署; chaque orchestre a un directeur et deux sous-directeurs dépendant du Ministère des Rites : une section de ce ministère porte le nom de Ministère de la Musique, 樂部, elle est dirigée par deux princes et un président de ministère qui exercent une haute surveillance sur la musique du Conseil des prières. Il existe aussi un orchestre de marche, 導迎樂, dépendant de l'orchestre des banquets.

C'est au Conseil des prières que se rattachent aussi les surveillants et gardiens des autels du ciel, 圜丘, de la terre, 方澤, de l'agriculture, 先農, du soleil, 朝日, de la lune, 夕月, et des dieux protecteurs, 社稷.

Conseil des banquets,
光祿寺

Ce conseil, placé sous la surveillance d'un président de ministère, se compose de deux présidents, 卿, de deux vice-présidents, 少卿, et de secrétaires. Il comprend la section des hauts fonc-

tionnaires, 大官署, la section des viandes, 珍饈署, la section des vins, 良醞署, la section des épices, 掌醢署, et un magasin administré par deux conservateurs, 司庫長. Il est chargé de faire préparer les repas présentés à l'empereur avant qu'il quitte les autels où il est allé sacrifier, ceux qui ont lieu au temple de la Littérature, les banquets des mariages de l'empereur, des princes et des princesses impériales, ceux qui ont lieu aux anniversaires de l'empereur et des impératrices, les banquets offerts chaque année aux princes mongols, ceux qui sont donnés aux envoyés porteurs des tributs, aux explicateurs des livres canoniques après leur explication, aux docteurs nouvellement reçus, aux membres de la Commission de rédaction de la vie de l'empereur défunt, 實錄館, lors de l'achèvement de leurs travaux, aux médecins de l'empereur, et enfin ceux qui se font aux tombeaux impériaux, 陵寢.

Conseil des écuries.

太僕寺

Ce conseil, composé de deux présidents, 卿, de deux vice-présidents, 少卿, et de secrétaires, a la charge des toiles et des cordes que l'on tend le long du passage de l'empereur; des tentes et accessoires nécessaires à ceux qui accompagnent l'empereur en voyage, sans être de sa suite de cérémonie; des bêtes de somme, chevaux, mulets, chameaux qui portent tous ces objets; et enfin des pavillons portatifs, tentes, toiles d'enceinte employés aux tombeaux, aux autels et aux temples.

Conseil des cérémonies.

鴻臚寺

Ce conseil, sous la surveillance d'un président de ministère, est

composé de deux présidents, 卿, de deux vice-présidents, 少卿, et de secrétaires; il comprend en outre seize huissiers mantchous et deux huissiers chinois, 鳴贊, et quatre maîtres des cérémonies, 序班, qui surveillent tous les détails des solennités du palais.

Ministère des Rites.

禮部

Seul parmi les ministères, le Ministère des Rites s'occupe des questions de cérémonial, il est presque seul à les régler : à propos de chaque cérémonie, il est appelé à examiner les précédents, à consulter l'Encyclopédie administrative de la dynastie et à proposer au Grand Conseil, 軍機處, un règlement prévoyant tous les détails; c'est aussi le Ministère des Rites qui étudie et propose toutes les modifications à l'étiquette existante; il y a nombre de ses attributions qui sont de l'administration générale de l'empire : je n'indiquerai que celles qui touchent spécialement à la cour.

Comme tous les autres ministères, il se compose de deux présidents, 尚書, de quatre vice-présidents, 侍郎, de directeurs, 郎中, de secrétaires et copistes, 員外郎, 主事, 筆帖式, de différents grades. La direction des cérémonies, 儀制司, s'occupe des examens provinciaux et métropolitains, 鄉試, 會試, 殿試, et de la présentation à l'empereur de ceux qui sont reçus docteurs; du règlement des détails, ordre des fonctionnaires, génuflexions, prosternements, rites à accomplir, dans les solennités de la cour, et spécialement dans celles qui ont lieu à propos d'événements heureux; du choix des modèles et couleurs pour les vêtements, voitures, chaises et insignes que l'on emploie dans ces solennités, ou lorsqu'il y a lieu de modifier les modèles et couleurs en usage.

La direction des cultes, 祠祭司, exerce une surveillance

sur les autels, 五壇, le temple des ancêtres impériaux, 太廟, le temple de Confucius, 文廟, et tous les temples publics; elle fait faire des prières au moment des éclipses, expédie le calendrier impérial aux provinces et aux États tributaires et règle les rites des funérailles impériales et des funérailles faites aux frais de l'empereur. Elle a sous ses ordres les chefs des bonzes, 僧綱, et ceux des religieux taoïstes, 道紀, qui, dans chaque préfecture, règlent les affaires des communautés bouddhistes et taoïstes d'après les ordres de l'administration.

La direction de l'hospitalité, 主客司, reçoit les envoyés tributaires, présente à l'empereur les tributs et les présents des provinces; elle a charge des objets qui lui sont ainsi remis, les transmet au Trésor ou aux magasins qui doivent les garder, s'occupe des dons que l'empereur fait aux tributaires, aux mandarins et aux temples. Les envoyés tributaires sont présentés à cette direction par le bureau des interprètes, 會同四譯館, qui dépend du Ministère des Rites; ce bureau a compris des interprètes pour le birman, le siamois, le laotien, l'annamite, le coréen, la langue des îles Lieou-h'ieou; l'annuaire actuel ne porte plus que huit interprètes pour le coréen; il y a en outre deux introducteurs maîtres des cérémonies, 正教序班.

La direction des banquets, 精膳司, règle les rites des banquets impériaux, fixe la forme, la matière, le nombre des coupes, bouteilles et autres objets de service, détermine quelles viandes et quels vins doivent être servis, désigne les places de ceux qui prennent part aux banquets. Elle a la surveillance des parcs où sont conservés les bestiaux achetés ou envoyés de Mongolie pour les sacrifices ou les banquets.

Les tombeaux impériaux, 陵寢, dont trois sont près de Moukden, les autres étant dans le Tché-li, les uns à l'est, 東陵, les autres à l'ouest, 西陵, de Péking, dépendent du Ministère des Rites qui, à chaque tombeau délègue un secrétaire pour veiller à l'entretien des bâtiments et à la conservation des objets; ces secrétaires sont toujours des hommes des Bannières et souvent des

tsong-ché : ils sont en charge pendant six ans. Chaque tombeau a des employés inférieurs, 拜唐阿, également mantchous, pour allumer les lampes, brûler l'encens, préparer les viandes et le thé à l'époque des sacrifices : les sacrifices sont faits soit par l'empereur lui-même, soit par des princes spécialement désignés. Les tombeaux sont gardés par des détachements de soldats des Bannières; l'administration générale des tombeaux se compose de deux princes ou ducs désignés pour trois ans, 守護大臣, des généraux mantchous dans le ressort desquels sont situés les différents tombeaux et d'un vice-président de ministère de Moukden; les princes gardiens des tombeaux siègent alternativement à Moukden, aux tombeaux de l'est et aux tombeaux de l'ouest; ils ne peuvent rentrer à Péking sans autorisation impériale.

Chaque année, le Ministère des Rites envoie un de ses vice-présidents inspecter les tombeaux des Ming, 十三陵, dont l'administration est laissée au duc Ming.

Au Ministère des Rites, se rattache le Ministère de la Musique, dont j'ai parlé plus haut.

Académie impériale.

翰林陵

Conseil de surveillance.

詹事府

Commissions de rédaction.

L'Académie impériale est chargée, sous la surveillance de la Grande Chancellerie, 內閣, et en réservant l'approbation du Grand Conseil, 軍機處, de la rédaction des décrets de faire-part, prières, inscriptions de sceaux et de livres d'investiture, inscriptions pour les temples; du choix des caractères pour les noms de règne, noms de temple, noms honorifiques, noms nobiliaires. Elle compose toutes les inscriptions et écrit tous les

ouvrages que désire l'empereur. Un certain nombre d'académiciens sont toujours explicateurs impériaux.

Le conseil de surveillance avait mission, au temps des Ming, de diriger les études de l'héritier présomptif : il n'a plus aujourd'hui aucunes fonctions effectives. Huit de ses membres sont explicateurs impériaux.

A certaines époques, des commissions de rédaction, prises parmi les fonctionnaires de la Grande Chancellerie, parmi les membres de l'Académie et parmi les hauts fonctionnaires et complétées par un grand nombre de secrétaires de différents ordres, 員外郎, 章京, 主事, et de traducteurs pour le mantchou, sont constituées par décrets spéciaux; elles durent jusqu'à l'achèvement des travaux qui leur sont confiés. Tous les dix ans, est formée la Commission de vérification de l'état civil de la maison impériale, 玉牒館; une commission de révision de l'Encyclopédie administrative, 會典館, fonctionne en ce moment : cette révision n'avait pas été faite depuis plus de soixante ans. Une autre commission, 方略館, rédige l'histoire des guerres; une autre, 國史館, prépare l'histoire de la dynastie, sans la publier. Enfin une commission, 實錄館, dont un des présidents de l'Académie fait partie de droit, est constituée à la mort de chaque empereur pour noter ses actes exemplaires et ses paroles remarquables, 聖訓. Toutes ces commissions se composent de présidents, 總裁, censeurs, 提調, rédacteurs, 總纂, et secrétaires collecteurs, 纂修. Les travaux, écrits en chinois, puis traduits en mantchou, sont copiés et présentés à l'empereur dans les deux langues, après quoi ils sont imprimés et publiés, s'il y a lieu.

Grande Chancellerie.

內閣.

La Grande Chancellerie a quelques attributions relatives au cé-

rémonial. Lors des cérémonies importantes, les chanceliers, 大學士, ou les vice-chanceliers, 協辦大學士, sont souvent choisis pour porter et présenter les sceptres, décrets, sceaux, livres d'investiture. Le procès-verbal journalier des actions de l'empereur, dressé par les explicateurs ordinaires, est remis à la Grande Chancellerie. Elle dirige la rédaction des décrets de faire-part, 頒詔; des prières ou éloges qui sont brûlés aux tombeaux des morts illustres; des inscriptions sur les sceaux et livres d'investiture. Elle surveille le choix des caractères des noms de règne, 國號, noms de temple, 廟號, noms honorifiques décernés avant et après la mort, 徽號, 謚號, noms nobiliaires, 封號. Les commissions de rédaction sont sous sa surveillance et comprennent toujours quelques lecteurs, 侍讀學士, ou vice-lecteurs, 侍讀, de la Chancellerie de l'empire.

Grand Conseil.

軍機處

Je ne veux pas terminer ce mémoire sans parler du Grand Conseil : ce corps n'a pas d'attribution de cérémonial, ses membres, en leur qualité de grands conseillers, ne figurent dans aucune solennité ; mais il est le rouage suprême du gouvernement et c'est lui qui décide, sous la présidence de l'empereur, toutes les questions, rituelles ou administratives.

Le Grand Conseil est une création mantchoue : sous les Ming, la Grande Chancellerie avait la haute direction du gouvernement. Le Grand Conseil comprend un nombre indéterminé de ministres, 軍機大臣, qui ont en même temps d'autres charges : ces ministres, depuis fort longtemps au nombre de cinq, sont actuellement le prince de Li, 禮親王, président ; Ngolohopou, 額勒和布, explicateur impérial, grand chancelier, ministre

de la Guerre; Tchang Tché-wan, 張之萬, explicateur impérial, grand chancelier, ministre du Cens; Hiu Keng-chen, 許庚身, ministre de la Guerre, membre du Tsong-li-yamen; Swen Yu-wen, 孫毓汶, explicateur impérial, ministre de la Justice, membre du Tsong-li-yamen; les trois derniers sont des Chinois.

Les séances ont lieu en présence de l'empereur, au palais K'ien-ts'ing, tous les matins au lever du jour, et de plus, chaque fois que l'empereur le juge convenable. Soixante secrétaires, 章京, sont attachés au conseil. Quant aux statuts mêmes de ce corps et à ses attributions exactes, il est difficile de les définir, l'Encyclopédie administrative étant muette sur ce point.

J'ai tâché dans ce travail de rassembler les principaux traits de la cour impériale et de noter les grands événements de sa vie; je me suis efforcé de développer les différents points, non d'après l'abondance des documents, mais d'après leur importance relative eu égard à la cour. Quelques recherches historiques, quelques rapprochements avec les institutions d'autres pays, quelques discussions sur les idées directrices de tous ces rouages, eussent pu être intéressantes : je me suis interdit cependant toute excursion hors des faits contemporains, ne voulant pas tronquer et fausser des questions importantes en les resserrant dans des limites aussi étroites que celles du présent travail.

Seoul, le 18 octobre 1890.

SECONDE PARTIE

Traductions.

Adoption de l'empereur Kwang-siu.

(Décret.)

T'ong-tché XIII, 12e lune, 7e jour.
(14 janvier 1875.)

Le 6e jour de la 12e lune de la 13e année T'ong-tché (13 janvier 1875), (la Grande Chancellerie) a reçu les ordres bienveillants des Impératrices douairières :

« L'Empereur, porté par un dragon, est monté parmi les hôtes célestes : il n'a pas laissé d'héritier, ce qui est (un malheur) irréparable. Que Tsai-tien, fils de Yi-hwan, prince de Chwen, devienne par adoption fils de l'Empereur Wen-tsong-hien[1] et monte sur le trône pour continuer la série des Empereurs. Lorsque l'Empereur qui succède maintenant, aura obtenu un fils, que ce fils soit donné en adoption à l'Empereur qui vient de mourir, pour continuer sa race. — Décret spécial. »

Respectez cela!

Établissement des tsong-ché à Moukden.

(Rapport au Trône, *Gazette de Péking.*)

Kwang-siu XIV, 12e lune, 7e jour.
(8 janvier 1889.)

Vos esclaves, K'ing-Yu[2] et Ak'etan[3], agenouillés devant V. M., présentent à Ses regards sacrés un rapport respectueux, au sujet de l'établissement des tsong-ché qui ont transporté leur domicile à Moukden : les temples, yamens et maisons construits à l'origine, ont éprouvé, par suite des inondations, de graves dégâts, il y a lieu de réparer les plus importants.

Vos esclaves ont reçu précédemment du secrétaire tsong-ché, Tch'wen.

1. Hien-fong.
2. Maréchal de Moukden.
3. Vice-président du Ministère des Travaux de Moukden.

Hi, du préposé en chef aux registres de l'état civil, Siuen-Hi, du directeur de l'école, Fou-Ming, etc., le rapport suivant :

« Dans la première décade de la septième lune de cette année (8-17 août 1888), de grandes pluies sont tombées plusieurs jours de suite : le sol a été couvert de cinq pieds d'eau; de plus le Hwen-ho ayant débordé sur sa rive nord, l'eau est venue renverser les temples et yamens de l'établissement des tsong-ché ; l'eau a atteint les maisons d'habitation, en a abattu plus de quarante ; plus de trente menacent ruine et sont hors d'usage; il y a des endroits où le terrain seul est conservé, d'autres où le terrain même n'est pas resté. »

Vos esclaves se sont aussitôt concertés et ont délégué Yu-Chou, fonctionnaire du quatrième rang, capitaine, et Ts'ing-P'ou, secrétaire, pour se rendre sur les lieux et examiner les faits. Ces fonctionnaires nous ont ensuite adressé un rapport disant :

« Ayant ensemble examiné les travaux (rendus nécessaires) par l'inondation dans l'établissement des tsong-ché, nous les évaluons de la même façon qu'avait fait le rapport primitif. »

Ayant examiné les archives de la 18e année Kia-K'ing (1813-1814), époque où a été fondé l'établissement des tsong-ché, nous trouvons le passage suivant :

« Pour les temples, yamen, école publique, chancellerie, etc., les travaux d'entretien seront faits par le Ministère des Travaux de Moukden, qui sera averti par lettre. Les réparations aux maisons d'habitation seront faites par les tsong-ché eux-mêmes. »

Mais les grandes pluies de cette année sont une calamité publique ; les dégâts qui ont eu lieu sont bien différents de la ruine naturelle par vétusté. Si l'on fait faire les réparations par les tsong-ché eux-mêmes, ils ne pourront éviter de grands embarras d'argent. D'autre part, les travaux à faire dans ces conditions étant très nombreux, si l'on vient en aide à tous pour les réparations, il y faudra certainement des sommes extrêmement considérables.

Vos esclaves, après mûre réflexion, sont d'avis qu'il n'y a qu'un moyen : d'abord choisir les réparations les plus urgentes et ordonner au Bureau des Devis de faire un projet conforme aux mesures indiquées par le rapport primitif et d'appuyer sur ce projet une estimation sérieuse.

Temple du dieu de la guerre :

Grande salle.	trois travées.
Ailes de l'est et de l'ouest, chacune	une travée.
Grande porte	une travée.
Mur d'enceinte, longueur totale	31 toises 5 pieds[1].

Un mur en face de la grande porte.

1. La toise (*tchang*) vaut 10 pieds (*tché*).

Temple de la littérature :

Grande salle	sept travées.

École publique :

Bâtiment central	trois travées.
Maisons à l'est et à l'ouest de la cour, chacune	trois travées.
Grande porte	une travée.
Mur d'enceinte, longueur totale	46 toises.
Un mur en face de la grande porte.	

Yamen :

Bâtiment central	trois travées.
Maisons à l'est et à l'ouest de la cour, chacune	trois travées.
Grande salle	trois travées.
Maisons latérales à l'est et à l'ouest, chacune	trois travées.
Grande porte	une travée.
Mur d'enceinte, longueur totale	46 toises.
Un mur en face de la grande porte.	

Chancellerie :

Bureau des archives	sept travées.
Bureau public	cinq travées.
Grande porte	une travée.
Mur d'enceinte, longueur totale	46 toises.
Un mur en face de la grande porte.	

En nous fondant sur les règlements, qui prescrivent de recevoir les sommes concurremment en argent, sapèques et billets, notre évaluation d'ensemble pour l'achat des matériaux est de 5,993 taëls,15, pour le louage des ouvriers de 543 taëls,504.

Nous demandons à V. M. Ses instructions pour commencer les réparations. Si Elle daigne nous accorder son consentement, nous prendrons aussitôt les sommes fixées au Ministère du Cens de Moukden; nous déléguerons des fonctionnaires pour préparer les matériaux, en attendant le printemps prochain : cette époque favorable étant arrivée, un jour de bon augure étant choisi, on se mettra aux travaux pour rétablir les lieux dans l'ancien état. A l'achèvement des travaux, une liste détaillée en sera adressée au Ministère des Travaux pour l'examen et l'apurement.

Quant aux maisons d'habitation des tsong-ché, nous proposons, lorsque les magasins se seront un peu remplis, de présenter un rapport à V. M. pour La prier d'ordonner la réparation totale de ces maisons; et pour le moment de désigner parmi elles celles dont les réparations sont urgentes : ce procédé est-il convenable?

Nous avons cru devoir rédiger respectueusement ce rapport, et nous supplions à genoux S. M. l'Impératrice douairière et S. M. l'Empereur d'y jeter leurs regards.

Rapport respectueux.

(La Grande Chancellerie) a reçu l'apostille au vermillon : « Ordre au ministère compétent d'être informé conformément à la demande. »

Respectez cela !

Élévation de l'Impératrice et des Princesses épouses.

I. — (Décrets, *Gazette de Péking.*)

Kwang-siu XIV, 10e lune, 5e jour.
(8 novembre 1888.)

(La Grande Chancellerie) a reçu avec respect les ordres bienveillants de S. M. l'Impératrice douairière Ts'e-hi-twan-yeou-k'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng :

« Depuis que l'Empereur est parvenu à Son tour à la dignité suprême, Son âge a augmenté de jour en jour : il convient de choisir une personne sage qui soit Sa compagne, qui L'aide à diriger le palais, qui pratique les devoirs d'épouse et qui soutienne Sa vertu impériale. Nous avons donc choisi la fille du vice-lieutenant général Kweï-Siang, de la maison de Yéhouala[1] ; elle est de caractère droit, de manières parfaites, vertueuse et sage : Nous ordonnons qu'elle soit élevée au rang d'Impératrice. — Décret spécial. »

(La Grande Chancellerie) a reçu avec respect les ordres bienveillants de S. M. l'Impératrice douairière T'se-hi-twan-yeou-k'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng :

« Nous ordonnons que la fille âgée de quinze ans de Tch'ang-Siu, ancien vice-président de ministère, de la maison de T'at'ala, soit faite Princesse épouse, sous le nom de Kin (Éclat des gemmes).

« Nous ordonnons que la fille âgée de treize ans de Tch'ang-Siu, ancien vice-président de ministère, de la maison de T'at'ala, soit faite Princesse épouse, sous le nom de Tchen (Précieuse). »

Respectez cela !

II. — (Extrait du *Cérémonial du mariage impérial* publié par l'Intendance de la Cour.)

Élévation de l'Impératrice.

Ce jour-là (Kwang-siu XIV, 10e lune, 5e jour; 8 novembre 1888), au palais de l'Impératrice, des chefs des eunuques et des femmes du palais, désignés à l'avance, seront de service : la Chambre des Services respec-

1. C'est là le nom de famille de l'Impératrice ; les Mantchous ne se servent pas habituellement de leur nom de famille ; chez eux, le nom de famille est souvent tiré du nom d'une localité.

tueux[1] priera S. M. l'Impératrice douairière de désigner ceux qui y devront aller.

Élévation des Princesses épouses et des Dames du palais.

En sortant du palais, on passera par les portes Chwen-tcheng et Chen-wou. Nous ordonnons que chacune de ces dames soit accompagnée jusqu'à la maison paternelle par un surveillant général du palais K'ien-ts'ing et deux eunuques de la Chambre des Services respectueux. Après quoi les surveillants et eunuques rentreront immédiatement au palais.

Le jour de l'Élévation de l'Impératrice, quand S. M. sortira du palais, elle doit monter dans une chaise à huit porteurs. Nous ordonnons que cette chaise soit introduite d'avance dans le palais; des porteurs eunuques la porteront jusqu'en dehors de la porte Chwen-tcheng, les préposés aux équipages la porteront pour continuer la route. Elle sera accompagnée d'eunuques-chefs, qui auront été désignés par S. M. l'Impératrice douairière, à la prière de la Chambre des Services respectueux. Pour ce qui est de la compétence des préposés aux équipages, Nous ordonnons que tout soit préparé d'après les règlements en usage pour les Impératrices. Lorsque S. M. aura été menée à son palais, toutes les portes dudit palais devront être gardées par des eunuques-chefs désignés par l'Impératrice douairière sur la prière de la Chambre des Services respectueux.

Costumes des Princesses et Dames de la Cour.

(Extrait du *Cérémonial du mariage impérial* publié par l'Intendance de la Cour.)

De plus, pour faire respectueusement leur service dans toutes les cérémonies du mariage, Nous ordonnons que les Princesses par alliance et Dames d'honneur portent la coiffe mantchoue, qu'elles revêtent la robe longue à dragons et la robe de dessus à huit écussons et qu'elles aient le collier en perles. Pour les cérémonies des félicitations, qu'elles revêtent de nouveau le costume de cour. Nous ordonnons que les Dames d'atour portent la coiffe mantchoue et revêtent la robe longue à dragons. Que celles qui ont droit au collier en perles, portent le collier en perles.

Règlement de quelques-unes des cérémonies qui précèdent le jour du mariage.

(Extrait du *Cérémonial du mariage impérial* publié par l'Intendance de la Cour.)

Les préliminaires du mariage impérial sont divisés en deux jours.

1. Bureau dépendant de l'Intendance de la Cour et chargé de la direction immédiate des eunuques.

On fera respectueusement entrer le trousseau de l'Impératrice dans le palais (1re lune, 25e jour et 26e jour; 24 et 25 février 1889) : pour le fard, les fleurs de bourre de soie, le voile et autres objets, l'argent sera fourni par le palais; la maison paternelle de l'Impératrice s'occupera (des achats et préparatifs). Nous ordonnons que les deux sceptres de félicitation en or et en jade, qui ont été précédemment donnés à l'Impératrice, soient portés dans des palanquins à dragons et forment les premières entrées. Nous ordonnons de déléguer un grand ayant charge à la Cour, commandant les gardes, et un directeur de l'Intendance; de choisir des gardes de la porte K'ien-ts'ing, des gardes de la grande porte, des fonctionnaires de l'Intendance pour conduire le cortège du trousseau avec tout le respect voulu et s'occuper de tout le long de la route. Nous ordonnons que le trousseau soit respectueusement apporté par les porteurs de l'administration des équipages et les gens de l'Intendance, de tous ordres, qui seront de service; ils seront désignés d'avance. On entrera par la porte Tong-hwa, on passera par les portes Hie'-ho, Tchao-te, Tchong-tso, Heou-tso, on entrera dans la porte K'ien-ts'ing et on déposera et rangera les objets dans le palais Tchong-ts'wei : l'eunuque-chef de ce palais les recevra.

Pour la confirmation des accordailles du mariage impérial, nous ordonnons que, la cérémonie achevée, les objets rituels, les satins et les toiles du palais soient conservés provisoirement dans le palais de l'Impératrice. Lorsque l'on fera entrer le trousseau, ces satins et toiles seront emballés séparément dans des caisses: les autres instruments et vases, en or et en argent, les objets rituels, etc., une fois les cérémonies des accordailles et de la confirmation des accordailles étant terminées, seront remis au surveillant Lieu-Ying, qui les recevra et les fera rentrer au palais. Les harnachements et bâts de chevaux, employés pour l'entrée au palais, seront rendus au yamen compétent.

Pour le jour de la cérémonie du mariage (1re lune, 27e jour; 26 février 1889), après que l'Impératrice sera descendue de sa chaise à phénix, deux chefs-eunuques délégués prendront respectueusement le caractère dragon et les sceptres de félicitation (dans la chaise de l'Impératrice) et les déposeront dans le palais Tchong-ts'wei.

Pour le jour des accordailles du mariage impérial, Nous ordonnons que le banquet, qui doit être donné au père de l'Impératrice, dans le palais de l'Impératrice, soit préparé d'après les règlements. Il est inutile de préparer un banquet pour la mère de l'Impératrice : Nous ordonnons que ce point soit modifié et que l'on donne des tables chargées de gâteaux, des moutons et du vin. Le Conseil des Cérémonies devra, après délibération, décider les quantités et s'occuper de l'exécution. Après le banquet, les tables et autres objets seront donnés aux chefs-eunuques du palais de l'Impératrice.

Porcelaines fabriquées par la manufacture de Kieou-kiang pour le mariage impérial.

(Rapport au Trône, *Gazette de Péking.*)

Kwang-siu XV, 1re lune, 18e jour.
(17 février 1889.)

RAPPORT ANNEXE DE TE-HING [1]

En outre,

J'ai reçu de l'administrateur de Kieou-kiang, Li Hi-lien, le rapport suivant :

« Chaque année, la fabrique de Kieou-kiang, après avoir cuit les porcelaines, bouteilles et plats de tous genres[2] pour le grand envoi et avoir livré les porcelaines de commande de toutes sortes, écrit sur un registre jaune le nombre et la nature des pièces fabriquées et soumet ce registre au regard impérial.

« Dans le courant de la quatorzième année, nous avons fait, pour être disposés dans le palais lors du mariage impérial, des assiettes, bols, tasses, soucoupes, etc., le tout très fin et orné de dessins, soit en tout 868 pièces de qualité supérieure, dont le coût total a été 2,501 taëls,191953. Le Ministère du Cens (Finances) nous a alloué, pour cuisson et fabrication des porcelaines du mariage impérial, la somme de 2,500 taëls, qui ont été pris sur les droits des douanes maritimes et sur les impôts envoyés à Péking : cette somme, conservée à la manufacture, a été employée en totalité et, de plus, elle est inférieure de 1 taël,191953 au montant des dépenses : la manufacture a fourni le complément. »

« De plus, pour le grand envoi de cette même période, dans le courant de la quatorzième année, on a fabriqué 80 pièces de porcelaine (bouteilles), qualité supérieure, 1,240 pièces de porcelaine (assiettes, etc.), qualité supérieure. Nous avons, de plus, reçu commande de bouteilles bleu de ciel à dessins fins, de grandes assiettes de la dimension d'un pied, pour les présents impériaux; d'assiettes, bols, tasses, soucoupes et vases de sacrifice, pour l'usage de la Cour; plus diverses porcelaines, bouteilles, assiettes, etc., en tout 7,952 pièces de qualité supérieure, dont le coût total, matière, travail, etc. est de 28,343 taëls,1868982. Nous avons réglementairement payé aux ouvriers des fours la somme de 10,000 taëls; cette somme intégralement acquittée, il manquait 18,343 taëls,1868982, que, d'après les précédents et les règlements, nous avons pris sur le surplus des impôts. »

1. Gouverneur du Kiang-si.

2. 瓶器 désigne les bouteilles de tous genres, en porcelaine et 圓器 les assiettes, plats, etc.

« Nous avons, d'après les règlements, expédié à Péking, par navire à vapeur, à la date du 21 de la 9e lune
les porcelaines commandées par le mariage impérial, celle du grand envoi de l'année et celles des commandes spéciales, pour être livrées au magasin des porcelaines; nous avons envoyé à l'Intendance et au Ministère du Cens, pour être examiné et réglé, le registre détaillé par articles des prix de main-d'œuvre et d'achat de matériaux. De plus nous avons rédigé le registre jaune, portant les sortes et nombres de toutes ces porcelaines et nous vous prions de le transmettre par un rapport au Trône. »

Votre serviteur, ayant examiné ce compte-rendu et l'ayant trouvé exact, croit devoir présenter le présent rapport annexe et mettre respectueusement le registre jaune sous les yeux de S. M. en la priant d'y jeter Son regard sacré et de donner Ses instructions.

Présenté avec respect.

(La Grande Chancellerie) a reçu l'apostille au vermillon : « Que le yamen compétent soit informé; que le registre jaune soit envoyé en même temps. »

Respectez cela !

Trousseau de l'Impératrice d'après les coutumes mantchoue et chinoise.

(Volume publié par l'Intendance de la Cour.)

Le 24e jour de la 1re lune de la 15e année Kwang-siu (23 février 1889), de 5 à 7 heures du matin, le trousseau de S. M. l'Impératrice entrera dans le palais.

1re entrée : sceptre de félicitation en or, donné par S. M. l'Empereur. Porté dans un palanquin à dragons.

2e et 3e entrées : sceptres de félicitation en or, de S. M. l'Empereur. Portés dans des palanquins à dragons.

4e entrée : une boîte contenant un serre-tête, et une boîte contenant des cols, les boîtes ayant un pied et neuf pouces. Portées dans un palanquin à dragons.

5e entrée : une boîte contenant un serre-tête, la boîte ayant un pied et neuf pouces. Portée dans un palanquin à dragons.

6e entrée : une boîte contenant un serre-tête, la boîte ayant un pied et neuf pouces. Portée dans un palanquin en étoffe jaune plissée.

7e entrée : une boîte contenant neuf pièces d'étoffe de différentes sortes, chacune pour un vêtement. Portée dans un palanquin en étoffe jaune plissée.

8e et 9e entrées : (de même que la 7e entrée).

10e entrée : un épi de millet en jade bleue, comme signe de paix. Porté sur un plateau entouré d'un rebord en étoffe plissée.

11e entrée : chandeliers de table, en cuivre et émail cloisonné, en forme d'éléphants, comme signe de grande paix[1]; par paires[2]. Portés sur un plateau, etc.

12e entrée : un écran à cinq feuilles, à sommet ondulé, orné de dragons et phénix et fait de bois rouge[3]. Un miroir en cuivre y est joint. Ensuite une grande enveloppe en satin rouge, brodée de caractères « double joie » en or. Portés sur plateau, etc.

13e entrée : un coffret de toilette[4] en bois rouge sculpté, avec caractères « bonheur » et « longévité ». Ensuite chandeliers à boule, en or, par paires. Portés sur plateaux, etc.

14e entrée : grands chandeliers d'or à plateau, ornés de caractères « joie », par paires. Portés sur plateaux, etc.

15e entrée : grandes amphores à goulot et anse[5], avec coupes et plateaux ; le tout en or, orné de caractères « bonheur », « longévité » et « double joie »; par paires. Portés sur plateaux, etc.

16e entrée : boîtes en or pour le blanc à farder; par paires. Portées sur plateaux, etc.

17e entrée : grands plateaux à thé, en or, avec fleurs de pommier sauvage[6] et caractères « bonheur » et « longévité »; par paires. Portés sur plateaux, etc.

Ensuite plateaux à thé en or, ornés de sceptres de félicitation; par paires.

Tasses à couvercle, en or, ornées de caractères « bonheur » et « longévité ».

Suivent des tasses à thé avec caractères « bonheur » et « longévité », en porcelaine à fond jaune, par paires, et des tasses avec couvercles, à caractères « bonheur » et « longévité », en porcelaine à fond jaune; par paires.

18e entrée : boîtes rondes en or, pour le savon; par paires. Portées sur plateaux, etc.

Boîtes rondes en or, pour l'huile de cannelier; par paires.

Deux paires de grandes et petites boîtes rondes, en argent, pour mettre le rouge.

19e entrée : boîtes rondes en argent, pour l'huile; par paires. Portées sur plateaux, etc.

1. Éléphants portant une bouteille : jeu de mots entre 平 et 瓶, 象 et 像.
2. Le nombre des paires n'est en général pas indiqué.
3. Cet écran est un petit paravent. Le bois dont il s'agit est une sorte d'acajou.
4. Coffret à tiroir et renfermant un miroir. Les boucles des chandeliers servent à les attacher au coffret.
5. Ces amphores, en forme de théières à quatre côtés, le dessous évidé pour y placer un réchaud, servent surtout à contenir le vin, que l'on verse aux époux dans la cérémonie du mariage.
6. Symbole de l'élégance féminine.

Boîtes rondes en argent, avec les caractères « joie réciproque »[1], pour mettre les noix d'arec ; par paires.

20e entrée : vases à fleurs, contenant des canneliers en or, avec fleurs et feuilles en agate rouge et blanche et en plumes de martin-pêcheur; vases contenant des camélias[2] en jade vert et rouge; par paires. Portés sur plateaux, etc.

21e entrée : grands plateaux à fruits, jaunes à l'extérieur, rouges à l'intérieur, ornés des cent enfants en couleurs; par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

22e entrée : boîtes rondes pour les gâteaux, de couleur rouge, à dessins et vernies, ornées d'éléphants en signe de grande paix; par paires; avec pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

23e entrée : écrans à poser debout, ornés de dragons et monstres[3] sculptés en jade blanc; par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

24e entrée : un vase ovoïde, en bronze, à deux anses, ayant figure d'animal, avec pied en bois rouge. Porté sur plateau, etc.

25e entrée : bols en jade blanc, ornés de fleurs d'althea[4]; sur ces bols, sont écrites des poésies impériales; par paires; avec pieds en bois rouge; renfermés dans des boîtes à couvercle en verre. Portés sur plateaux, etc.

26e entrée : un brûle-parfums à trois pieds, en bronze; avec pied en bois rouge. Porté sur plateau, etc.

Un gobelet en bronze, de forme carrée, orné de feuilles de bananier; avec pied en bois rouge.

Un poisson-dragon[5] sculpté en jade blanc; avec pied en bois rouge.

27e entrée : une montagne avec des pins et des cigognes[6], sculptée en jade blanc; avec pied en bois rouge. Portée sur plateau, etc.

28e entrée : bols à reflets vert bleu et bleu violacé ; par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

1. Terme tiré de la *morra* chinoise, employé quand les deux joueurs devinent en même temps.

2. Le cannelier est le symbole des succès dans les examens et dans les carrières mandarinales; le camélia représente les hautes fonctions, 玉堂, la richesse, 富, et la noblesse, 貴.

3. Le caractère employé indique un monstre homme et bœuf et n'ayant qu'une jambe.

4. Jeu de mots entre 葵 et 貴.

5. Sorte de carpe qui se transforme en dragon, dans une certaine région du fleuve Jaune.

6. Allusion aux Génies qui vivent habituellement sur les montagnes couvertes de pins et en compagnie des cigognes.

Un porte-pinceaux orné de pins et de cigognes, en jade de Han-tchong-fou[1]; avec pied en bois rouge.

29e entrée : une plaque ronde, ajourée[2], en jade vert poli, avec les caractères « bonheur » et « faveur impériale »; avec pied en bois rouge. Portée sur plateau, etc.

30e entrée : bols en porcelaine lang-yao[3]; par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

31e entrée : écrans en jade de Han-tchong-fou sculpté, représentant des Génies; avec pieds en bois rouge; par paires. Portés sur plateaux, etc.

32e entrée : bols en porcelaine bleue et blanche, représentant Si-ché[4] et les nénuphars; par paires; pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

Une montagne avec des Génies, sculptée en jade de Han-tchong-fou; avec pied en bois rouge.

33e entrée : feuilles et graines de nénuphar[5] entrelacées, sculptées en jade blanc; avec pied en bois rouge. Portées sur plateau, etc.

34e entrée : boîtes rondes pour le lait, sculptées en jade vert, avec incrustations de jade blanc; par paires; pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

Un brûle-parfums en forme d'animal, orné de caractères « joie », ayant deux anneaux, fait en jade de Han-tchong-fou; avec pied en bois rouge.

35e entrée : un vase en forme d'amphore, avec couvercle, orné de caractères « joie », portant deux figures d'animaux, fait en jade blanc; avec pied en bois rouge. Porté sur plateau, etc.

36e entrée : amphores en forme de Kwan-yin, faites en porcelaine à reflets bleu violacé et bleu vert; par paires; pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

Un brûle-parfums carré, à figure d'animal, en jade de Han-tchong-fou. Le couvercle, en bois rouge, a des fleurs en relief et au sommet un bouton en agate.

37e entrée : amphore aplatie, à couvercle, avec deux anses, en figure d'animal, ornée de sculptures représentant des dragons au repos[6], faite de jade blanc; avec pied en bois rouge. Portée sur plateau, etc.

1. Han-tchong-fou, 漢中府, est situé dans le Chàn-si, 陝西; cette sorte de jade est couleur d'ivoire.

2. Certains nobles tenaient jadis une plaque de cette sorte devant leur visage en la présence de l'Empereur.

3. Sorte de porcelaine rouge.

4. Si-ché, 西施, fort belle jeune fille, fut aperçue par le roi tandis qu'elle cueillait des nénuphars (ve siècle avant notre ère).

5. Le nénuphar est le symbole du sage, 君子; il est aussi, à cause de ses nombreuses graines, le symbole d'une nombreuse postérité.

6. C'est-à-dire recourbés en forme d'anse.

38e entrée : vases à panse arrondie et large embouchure, en porcelaine à fond blanc, avec dessins en couleur représentant les huit Génies ; par paires ; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

Un vase carré en jade blanc, avec sculptures représentant la plante de longévité du Tibet ; avec pied en bois rouge.

39e entrée : une amphore aplatie, ayant un couvercle et deux anneaux, en figure d'animal, faite en jade blanc ; avec pied en bois rouge. Portée sur plateau, etc.

Un vase en bronze, à trois pieds, avec des anses et un couvercle, orné de nuées d'orages (modèle des Tcheou) ; avec pied en bois rouge ; couvercle sculpté à bouton en jade.

40e entrée : un vase en bronze, analogue au précédent (modèle de Foukwei des Tcheou) ; avec pied en bois rouge ; bouton au sommet en jade sculpté. Porté sur plateau, etc.

41e et 42e entrées : horloges européennes en or, à dessins entrelacés ; par paires ; avec pieds en bois rouge ; formant deux entrées. Portées sur plateaux, etc.

43e et 44e entrées : horloges européennes en or, à dessins entrelacés sur les quatre faces ; par paires ; avec pieds en bois rouge ; formant deux entrées. Portées sur plateaux, etc.

45e et 46e entrées : braseros en émail cloisonné, à dragons et phénix ; par paires, avec pieds en bois rouge ; formant deux entrées.

47e entrée : tables[1] en bois rouge, à dessins sculptés, pour mettre auprès d'un k'ang ; par paires.

48e et 49e entrées : tables rondes, en bois rouge, ornées de sceptres de félicitation et de kakis[2] sculptés ; par paires ; formant deux entrées.

50e entrée : tables à thé, en bois rouge ; par paires.

51e, 52e, 53e, 54e entrées : huit chaises, en bois rouge, ornées de matières précieuses ; divisées en quatre entrées.

55e et 56e entrées : tables à k'in[3], en bois rouge ; par paires ; divisées en deux entrées.

57e et 58e entrées : tables à trois tiroirs, en bois rouge ; par paires ; divisées en deux entrées.

59e et 60e entrées : grandes tables longues[4], faites de bois rouge à dessins sculptés ; par paires ; divisées en deux entrées.

1. Généralement 案 est une table allongée, 棹 une table carrée, 几 une petite table.

2. Jeu de mots sur 事 et 柿.

3. Ces tables ont des ouvertures ménagées afin de renforcer les sons du k'in.

4. Ces tables sont formées de longues et fortes planches que l'on pose sur des tréteaux.

61e et 62e entrées : étagères-bibliothèques en bois rouge ; par paires ; divisées en deux entrées.

63e et 64e entrées : grands paravents à miroirs (en verre européen), en bois rouge sculpté à dessins ; par paires ; divisés en deux entrées.

65e entrée : tabourets pour les pieds, en bois rouge ; par paires.

66e entrée : une table de toilette, en bois rouge sculpté, orné de dragons. Ensuite un grand vêtement peignoir, en satin rouge, brodé de dessins et de caractères « double joie » en or ; une cuvette en or.

Vingt boîtes en bois rouge, à dessins sculptés, portées sur des plateaux entourés de rebords en étoffe plissée ; formant dix entrées.

Vingt caisses en bois rouge, à dessins sculptés, portées sur des plateaux entourés de rebords en étoffe plissée : formant vingt entrées.

Grandes armoires à dessins sculptés ; par paires ; divisées en quatre entrées.

Ce qui est détaillé ci-dessus forme en tout cent entrées.

Le 25e jour de la 1re lune de la 15e année Kwang-siu (24 février 1889), de 5 à 7 heures du matin, le trousseau de S. M. l'Impératrice entrera dans le palais.

1re entrée : sceptre de félicitation en jade, donné par S. M. l'Empereur. Porté dans un palanquin à dragons.

2e et 3e entrées : boîtes contenant des cols ; ces boîtes ayant un pied et neuf pouces. Portées dans des palanquins à dragons.

4e entrée : souliers à dessins[1], de tous genres, dans une boîte de un pied et neuf pouces. Portés dans un palanquin à dragons.

5e entrée : (voir 4e entrée).

6e entrée : souliers à dessins, de tous genres, dans une boîte de un pied et neuf pouces. Portés dans un palanquin en étoffe jaune plissée.

7e entrée : assortiments de toilette (porte-éventail, miroir, porte-montre, blague à tabac)[2] dans une boîte de un pied et neuf pouces ; mouchoirs à dessins, de tous genres, dans une boîte de un pied et neuf pouces ; portés dans un palanquin en étoffe jaune plissée.

8e et 9e entrée : (voir 7e entrée).

10e entrée : chandeliers de table à caractères « joie », de couleur rouge, sculptés et vernis ; par paires. Portés sur plateaux entourés de rebord en étoffe plissée.

11e entrée : une table à trois tiroirs avec miroir dans un coffret ; le tout

1. Caractère 繡, brodé.

2. 扇套,掛鏡,表套,煙荷包 : en outre 氣不忿, étui pour clefs, cure-dents, 針囊, étui à aiguilles, 荷包, pour les noix d'arec, 褡褳, portefeuille.

orné de caractères « bonheur » et « longévité » ; en bois rouge sculpté. Porté sur plateau, etc.

Ensuite une enveloppe pour le miroir, faite de satin rouge brodé de caractères « double joie » en or.

12e entrée : petits chandeliers d'or à plateau, ornés de caractères « joie » ; par paires. Portés sur plateaux, etc.

Ensuite une lampe à l'huile, en or.

13e entrée : rince-bouche en or ; par paires. Portés sur plateaux, etc.

14e entrée : bassins en or pour mettre l'eau à lisser les cheveux ; par paires ; boîtes rondes en argent pour le savon ; par paires. Portés sur plateaux, etc.

15e entrée : boîtes rondes en argent pour le blanc ; par paires ; bâtonnets en ivoire et argent ; par paires. Portés sur plateaux, etc.

Cuillers en or, avec le caractère « joie » ; par paires ; fourchettes en or, avec le caractère « joie » ; par paires.

16e entrée : bols en porcelaine à fond jaune, avec les caractères « bonheur » et « longévité » ; par paires.

Crachoirs en or (pour se rincer la bouche) ; par paires. Portés sur plateaux, etc.

17e entrée : coupes en or à ouverture évasée ; par paires ; un bassin en or pour se laver les mains. Portés sur plateaux, etc.

Un crachoir en argent (pour le rhume) ; vases en argent pour faire macérer[1] ; par paires.

18e et 19e entrées : grands chandeliers à poser à terre, en bois rouge sculpté et en verre orné de dessins de plantes ; deux paires ; formant deux entrées.

20e et 21e entrées : braseros en émail cloisonné, à dragons et phénix ; par paires ; formant deux entrées.

22e et 23e entrées : horloges en émail cloisonné et verre, ornés de fleurs entrelacées ; par paires ; formant deux entrées. Portées sur plateaux, etc.

24e entrée : grands vases à fleurs ornés de kakis et de sceptres de félicitation, contenant (des grenadiers et) des grenades ouvertes avec tous leurs grains[2], ornées de plumes de martin-pêcheur ; par paires ; pieds en bois rouge ; boîtes avec couvercles en verre. Portés sur plateaux, etc.

25e entrée : une amphore aplatie, à quatre anneaux, en figure d'animal, avec couvercle ; faite en jade blanc. Un cornet pour boire en jade de Han-tchong-fou sculpté, avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

26e entrée : plateaux en porcelaine verte, style orné, avec les emblèmes

1. Les macérations dont il s'agit sont destinées à la préparation de pommades et pâtes de toilette.

2. Les grains de la grenade indiquent une nombreuse postérité.

des huit Génies[1] dessinés en couleurs; par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

27e entrée : plateaux à fruits en jade blanc, ornés de fleurs de chrysanthème[2], par paires ; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

28e entrée : vases à panse arrondie, avec couvercles, en porcelaine fond blanc, dessins en couleurs représentant cent cerfs[3]; par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

29e entrée: bols en jade vert, par paires; avec pieds en bois rouge et boîtes à couvercles en verre. Portés sur plateaux, etc.

30e entrée : grands plateaux à fruits en porcelaine blanche et bleue, dessins représentant des nénuphars et des pies[4]; par paires ; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

31e entrée : bols en jade blanc, par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

32e entrée : gobelets de forme carrée, ornés de plantes de longévité (sorte de champignon); par paires; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

33e entrée : une montagne sculptée en jade blanc, avec des Génies.

Une amphore aplatie, avec couvercle, ayant quatre anneaux, en forme d'animal, avec ornement saillant en forme de hallebarde, faite en jade blanc; avec pieds en bois rouge. Portée sur plateaux, etc.

34e entrée : boîtes rondes pour les fruits, ornées de montagnes, avec les Génies du Bonheur, de la Faveur impériale et de la Longévité; de couleur rouge, vernies, à dessins; par paires; avec pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

35e entrée : une bouteille cylindrique avec anses, en émail faite par ordre impérial.

Un bassin en émail, en forme de rognon, fait par ordre impérial ; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

36e entrée : écrans à cerfs et cigognes sculptés en jade blanc; par paires. Portées sur plateaux, etc.

37e entrée : amphores à goulot droit, en porcelaine vert jaune, avec dessins en couleurs représentant des plantes; par paires; avec pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

1. Éventail; âne; sabre et chasse-mouches; planche à battre la mesure; gourde; panier de fleurs; flûte ; fruits de lotus.

2. Symbole du mérite caché.

3. Jeu de mots sur 鹿 et 祿.

4. Les pies sont signes de bonheur, donc signe de postérité ; de plus il y a un jeu de mots sur 荷蓮, et 合連, ensemble.

38e entrée : une montagne en jade blanc, avec des pies, des pruniers[1] et des Génies.

Une amphore aplatie ornée du dragon des nuages, sculptée en jade de Han-tchong-fou ; avec pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

39e entrée : cerfs et lotus en bronze ; par paires. Portés sur plateaux, etc.

40e entrée : montres en métal doré, faites pour être posées sur des meubles ; par paires. Suivent des couvercles en verre. Portés sur plateaux, etc.

41e entrée : vases à mettre le thé, en porcelaine à fond blanc, avec dessins représentant l'herbe de longévité du Tibet ; par paires ; pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

42e entrée : brûle-parfums, amphores, boîte ronde, en jade blanc, formant un assortiment[2] ; pieds en jade vert ; boîtes à couvercle en verre. Portés sur plateaux, etc.

43e entrée : licornes[3] en bronze ; par paires ; avec pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

44e entrée : un bassin en forme de feuille de lotus, à reflets bleu vert et bleu violet.

Un bol à dessins représentant des altheas, fait en jade vert bleu. Avec pieds en bois rouge, boîtes à couvercle en verre. Portés sur plateaux, etc.

45e entrée : vases à panse arrondie, en porcelaine à fond jaune avec dragons verts ; par paires ; avec pieds en bois rouge. Portés sur plateaux, etc.

46e entrée : une cloche en bronze, modèle des Tcheou ; avec pied en bois rouge. Portée sur plateau, etc.

47e entrée : grandes amphores en porcelaine à fond jaune, ornées des cent enfants[4] en couleurs ; par paires ; avec pieds en bois rouge. Portées sur plateaux, etc.

48e entrée : un trône en bois rouge sculpté.

49e entrée : tabourets pour les pieds, en bois rouge ; par paires.

50e entrée : tables à thé en bois rouge ; par paires.

51e, 52e, 53e, 54e entrées : huit tabourets pour s'asseoir, en bois rouge sculpté ; formant quatre entrées.

55e, 56e, 57e, 58e entrées : huit chaises à dossier semi-circulaire, en bois rouge sculpté ; formant quatre entrées.

59e entrée : tables en bois rouge sculpté, pour mettre près du k'ang, par paires.

1. Le prunier est le symbole de l'élégance, jeu de mots entre 梅 et 美.
2. Cet assortiment d'objets est usité pour le culte de Confucius.
3. La licorne signifie la bonté envers tous ; elle signifie aussi la postérité impériale.
4. Ce motif d'ornementation très fréquent est un symbole de nombreuse postérité.

60e, 61e entrées : tables à k'in, en bois rouge; par paires; formant deux entrées.

62e, 63e entrées : tables à trois tiroirs, en bois rouge ; par paires ; formant deux entrées.

64e, 65e entrées : grandes tables en bois rouge sculpté ; par paires ; formant deux entrées.

66e entrée : un lit formé d'une planche posée sur des tréteaux, en bois rouge sculpté.

Suit une garniture de grands rideaux, en satin rouge brodé de caractères « double joie » en or.

Vingt boîtes à dragons et phénix sculptés, vernies en rouge. Portées sur des plateaux entourés de rebords en étoffe plissée; formant dix entrées.

Vingt caisses à dragons et phénix sculptés, vernies en rouge. Portées sur des plateaux entourés de rebords en étoffe plissée ; formant vingt entrées.

Grandes armoires à dessins sculptés ; par paires ; divisées en quatre entrées.

Ce qui est détaillé ci-dessus, forme en tout cent entrées.

Le trousseau (d'après les coutumes mantchoue et chinoise), en deux jours, comprend deux cents entrées.

Mort de l'Impératrice de l'Est.

(Décret.)

Kwang-siu VII, 3e lune, 15e jour.
(11 avril 1881.)

Le 11e jour de la 3e lune de la 7e année Kwang-siu (9 avril 1881), la Grande Chancellerie a reçu un décret impérial :

« Depuis Notre avènement, Nous avons été avec reconnaissance l'objet de la sollicitude profonde et sans bornes de feu S. M. l'Impératrice douairière Ts'e-ngan-twan-yu-k'ang-k'ing-tchao-ho-tchwang-king : pendant sept années, depuis que Nous sommes monté sur le trône jusqu'à ce jour, Nous avons reçu Ses soins affectueux et Nous avons été l'objet de Sa joie materternelle. Toujours Nous La voyions s'avancer pleine de santé et de force ; soir et matin, Elle donnait toute Son attention au gouvernement : Nous Nous réjouissions dans le secret de Notre cœur et Nous espérions avoir le bonheur de La voir parvenir à plus de cent ans.

« Le 9 de cette lune (7 avril), Elle se trouva soudain indisposée : on Lui présenta des médicaments propres à La guérir, afin qu'Elle se remît immédiatement. Contre toute attente, le 10, la maladie s'aggrava tout à coup, les humeurs remontèrent, la respiration fut obstruée ; l'état devint déses-

péré et, entre 7 heures et 9 heures du soir, Elle expira ; quelle borne pourraient avoir Nos pleurs et Nos prosternements ?

« Nous avons reçu avec respect Ses dernières volontés, Nous ordonnant de porter le deuil vingt-sept jours, ce qui est peu pour apaiser Notre cœur : on portera donc le deuil pendant cent jours et le demi-deuil pendant vingt-sept mois, pour manifester quelque peu la sincérité de Notre douleur.

« La feue Impératrice Nous a prescrit de tâcher de maîtriser Notre douleur, de songer avant tout aux affaires de l'Empire, de toujours avoir présents à l'esprit les enseignements et les soins de S. M. l'Impératrice douairière Ts'e-hi-twan-yen-k'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng : comment oserions-Nous ne pas Nous conformer à ces dernières recommandations? Nous Nous efforcerons d'obéir à ces préceptes.

« Quant aux rites des funérailles, Nous déléguons pour s'en occuper Yi-tsong, Grand prince de Twen, Yi-hin, Grand prince de Kong, le prince Yi-kwang, le Grand de Notre palais King-Cheou, le Grand Chancelier Pao-Yun, le Vice-Grand Chancelier, Président de Ministère, Ling-Kwei et les Présidents de Ministère Ngen-Tch'eng et Wong-T'ong-he. »

Respectez cela !

Travaux faits à l'occasion des funérailles de l'Impératrice de l'Est.

(Rapport au Trône, *Gazette de Péking.*)

Kwang-siu XIV, 11e lune, 15e jour.
(17 décembre 1888.)

RAPPORT ANNEXE DE LI HONG-TCHANG [1]

En outre,

J'ai reçu du trésorier Song-Tch'wen le rapport suivant :

« Dans le 9e mois de la 7e année (octobre-novembre 1881) Wang K'i-tsiun, alors sous-préfet de premier rang de la sous-préfecture de dépendance directe de Tswen-hwa, a rempli la mission importante de déposer le cercueil de S. M. l'Impératrice Hiao-tcheng-hien [2] au Ting-tong-ling, dans la vallée P'ou-siang. Le Maréchal des Guides fit établir un tertre pour l'abri en nattes devant la pagode de Long-fou : les travaux furent exécutés avec attention et sans erreur. Après évaluation sérieuse et claire, on demande pour acquitter ce compte la somme de 9,891 taëls, 447. Vu qu'autrefois on n'avait jamais établi de tertre pour l'abri en nattes à la pagode de Long-fou et qu'alors pour la première fois on en a établi à la requête du Maréchal des Guides ; considérant que les circonstances sont

1. Vice-roi du Tché-li.
2. Nom du temple de l'Impératrice Ts'e-ngan.

les mêmes que pour les deux sous-préfectures de Fong-jwen et de Yu-t'ien, où l'on a alors pour la première fois établi un tertre à la pagode de T'ao-hwa, il convient, conformément aux archives, de présenter un rapport à S. M., demandant que le compte soit apuré. »

Votre serviteur, ayant examiné ce rapport et l'ayant trouvé exact, a envoyé par lettre le registre des travaux exécutés au Ministère des Travaux : il convient de plus qu'il rédige ce rapport annexe et prie V. M. d'y jeter Son regard sacré et de donner ordre au Ministère d'en prendre connaissance.

Présenté avec respect.

(La Grande Chancellerie) a reçu l'apostille au vermillon : « Que le Ministère des Travaux soit informé. »

Respectez cela !

Honneurs funèbres rendus au Grand prince de Twen.

(Décrets, *Gazette de Péking.*)

I. Kwang-siu XV, 1re lune, 19e jour.
(18 février 1889.)

(La Grande Chancellerie) a reçu le décret impérial suivant :

« Notre oncle, le Grand prince de Twen[1], d'un caractère digne de toute confiance, s'est toujours comporté avec la plus grande vigilance. Dès sa jeunesse, il reçut de Notre Aïeul l'Empereur Siuen-tsong-tch'eng[2], qui le chérissait, le titre de Grand prince du deuxième rang. Feu Notre Père, l'Empereur Wen-tsong-hien[3], pour manifester ses sentiments fraternels, l'éleva au premier rang des Grands princes. Dans les années T'ong-tché, l'Empereur Mou-tsong-yi[4] lui accorda plusieurs fois de très grands honneurs. Depuis Notre avènement, Nous avons songé aux princes de Notre famille avec une profonde affection et avons encore rehaussé leur éclat.

« Le 17 de cette lune (16 février), souffrant d'une maladie des jambes, le Prince de Twen Nous demanda un congé. Nous envoyâmes alors Nos médecins examiner son état. Nous apprîmes avec respect que S. M. l'Impératrice douairière Ts'e-hi-twan-yeou-k'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng irait en personne (avec Nous) pour le voir. La maladie était déjà très grave et Nous avons dès lors été fort inquiet.

« Nous espérions pourtant que les médecins et les médicaments le guériraient et qu'il se remettrait peu à peu. Aujourd'hui, en apprenant sa mort, Notre affliction a été profonde.

1. Cinquième fils de Tao-kwang, frère de Hien-fong.
2. L'empereur Tao-kwang.
3. L'empereur Hien-fong.
4. L'empereur T'ong-tché.

« Nous ordonnons que le Grand prince de Twen reçoive les honneurs funèbres suivant le règlement des Grands princes du premier rang; Nous lui donnons un linceul brodé de caractères tibétains; Nous déléguons le Prince de premier rang, Tsai-ying pour se rendre aujourd'hui, à la tête de dix gardes, chez le Grand prince de Twen et faire les libations; Nous déléguons Thé-tseng, directeur de l'Intendance de la Cour, pour s'occuper des funérailles; toutes les autres affaires seront traitées par des fonctionnaires. Nous lui remettons toutes les peines qu'il a pu encourir dans l'exercice de ses fonctions. Quant aux autres honneurs funèbres, que le yamen compétent s'en occupe après examen des règlements.

« Au fils du Grand prince de Twen, Tsai-lien, duc du deuxième rang Nous accordons par hérédité le titre de Prince du premier degré et Nous lui octroyons le rang de Grand prince du deuxième degré.

« A son autre fils Tsai-yi, Prince du premier degré, nous accordons un congé de cent jours pour le deuil. »

Respectez cela.

II. Kwang-siu XV, 1re lune, 19e jour.
(18 février 1889.)

(La Grande Chancellerie) a reçu le décret impérial suivant :

« Notre oncle, le Grand prince de Twen, venant de mourir, Nous avons déjà donné un décret et choisi le Prince de premier degré Tsai-ying pour aller faire les libations.

« Aujourd'hui Nous venons d'apprendre avec respect que S. M. l'Impératrice douairière Ts'ehi-twan-yeou-h'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng se rendra en personne (avec Nous) au palais du Grand prince de Twen pour y faire les libations, afin de montrer toute Sa bienveillance pour Ses proches. »

Respectez cela!

Testament de l'Empereur T'ong-tché.

(Décret.)

T'ong-tché XIII, 12e lune, 7e jour.
(14 janvier 1875.)

Le 6e jour de la 12e lune de la 13e année (13 janvier 1875) T'ong-tché (la Grande Chancellerie) a reçu respectueusement les ordres solennels de l'Empereur :

« Nous avons reçu l'Empire, par le bienfait immense de feu Notre Père, l'Empereur Wen-tsong-hien. Monté sur le trône étant mineur, Nous avons vu avec reconnaissance les deux Impératrices douairières, du jour de

Notre avènement, gouvernant comme Régentes, donner tous Leurs soins aux affaires, soir et matin.

« Lorsqu'Elles nous ont ensuite prescrit de prendre en main le pouvoir Nous avons médité les principes de Nos Ancêtres sacrés et de Notre Maison et Nous avons pris comme base le respect pour le Ciel, l'imitation des Ancêtres, le soin dans le gouvernement, l'amour pour le peuple. Songeant à Notre faible vertu, comment aurions-Nous osé n'être pas plein d'activité le matin et encore le soir? chaque jour, sans repos, pendant plus de dix ans, Nous avons reçu les conseils maternels des Impératrices et Nous Nous sommes efforcé de Nous conformer à la Raison céleste. Par bonheur Nos armées ont étouffé successivement les rébellions du Kwang-tong et des Nian-fei, les bandes du Yun-nan et du Kwei-tcheou, celles du Chàn-si et du Kan-sou, Miaotse et Musulmans, tout est séparément rentré dans le devoir, la tranquillité a reparu : et cependant Notre peuple n'est pas encore guéri des maux venus du fléau de la guerre, et chaque fois que Nous y songeons, arraché au sommeil, Nous ne pouvons reposer. Chaque fois que les provinces ont été ravagées par la sécheresse ou les inondations, les autorités provinciales Nous ont demandé des dégrèvements et des secours, toujours Nous avons usé de bienfaisance; Notre cœur craignait (de ne pas faire assez de bien) : c'est ce que, dans la capitale et dans les provinces, les fonctionnaires et le peuple savent également.

« A la 11e lune de cette année (décembre 1874), malgré Notre santé vigoureuse, Nous avons été pris de la petite vérole et Nous avons songé à Nous soigner. Mais, depuis quelques jours, la vie Nous abandonne à chaque instant davantage, de sorte que Nous ne nous relèverons pas. N'est-ce pas la volonté du Ciel? Alors Nous avons pensé à la question si importante de la succession au trône : pour transmettre l'Empire, il faut trouver un homme.

« Nous avons reçu avec respect les ordres bienveillants de LL. MM. les Impératrices douairières, prescrivant par décret spécial que Tsai-tien, fils de Yi-hwan, Grand prince de Chuen, devienne par adoption fils de l'Empereur Wen-tsong-hien et monte sur le trône pour continuer la série des Empereurs. Notre successeur est plein d'amour pour les hommes, plein de respect filial; il est d'une intelligence éclairée : il est digne que l'Empire lui soit confié. Le Ciel, qui fait naître les hommes, l'élève à la dignité suprême pour être le chef et le pasteur du peuple. Mais que, chaque jour, il applique tous ses efforts et toute son attention à affermir à jamais Notre trône, en connaissant les hommes et donnant la paix au peuple; qu'il soutienne et vénère les deux Impératrices douairières, qu'il console leur cœur maternel; qu'il prenne soin de tous ses ministres et serviteurs, civils et militaires, dans la capitale et dans les provinces : et tous épuiseront loyalement leurs forces pour remplir attentivement leurs fonctions et pour aider Notre successeur à gouverner glorieusement : et alors Notre cœur sera consolé.

« Pour le deuil, qu'il soit de vingt-sept jours suivant les règles anciennes.

« Que ce décret soit publié et annoncé par tout l'Empire, afin que tous le connaissent. »

Respectez cela!

Mort de l'Empereur T'ong-tché.

(Décret.)

T'ong-tché XIII, 12e lune, 7e jour.
(14 janvier 1875.)

Le 6e jour de la 12e lune de la 13e (13 janvier 1875) année T'ong-tché, (la Grande Chancellerie) a reçu le décret impérial suivant :

« Le 5 de cette lune, entre 5 et 7 heures du matin, le feu Empereur, porté par un dragon, est monté parmi les hôtes célestes.

« Nous avons reçu avec respect les ordres bienveillants de LL. MM. les Impératrices douairières Ts'e-ngan-twan-yu-k'ang-k'ing et Ts'e-hi-twan-yeou-k'ang-yi, Nous prescrivant de monter sur le Trône.

« Incliné vers la terre, implorant le Ciel, Nous Nous sommes en vain efforcé de retenir ici-bas l'âme de Notre prédécesseur. Agenouillé, Nous avons médité comment feu S. M. l'Empereur, depuis son avènement il y a treize ans, a reçu avec respect les principes de Sa Maison et S'est conformée aux conseils maternels des Impératrices douairières. Avec des efforts diligents et une attention profonde, il n'est pas un jour où Il n'ait vénéré le Ciel, suivi les préceptes de Ses Ancêtres et fait des soins du Gouvernement et de l'amour pour le peuple la préoccupation de Sa pensée. Dans le choix des fonctionnaires, Il a protégé les gens sages; Il a étouffé les rébellions; la vie du peuple, le plan des affaires de l'État ont été sans cesse présents à Son esprit. Parmi tous les êtres vivants, il n'en est pas qui ne déplore cette mort avec la plus grande sincérité.

« Pour Nous, Nous pleurons des larmes de sang et Notre cœur est écrasé de douleur : comment Nous serait-il encore possible d'exprimer Nos sentiments? Nous songeons seulement, puisqu'un fardeau tel que l'Empire incombe à Notre faiblesse, que Nous aurons un appui dans tous les fonctionnaires, civils et militaires, de la capitale et des provinces : tous mettront tous leurs efforts à Nous servir loyalement et Nous aider à bien gouverner. Il faut que les vice-rois et les gouverneurs administrent le peuple avec douceur, afin que cette vue réjouisse dans le ciel l'âme de feu S. M. l'Empereur : Nous espérons fortement qu'il en sera ainsi.

« Quant au règlement du deuil, Nous avons reçu avec respect le testament de S. M. qui prescrit, suivant les anciennes règles, un deuil de vingt-sept jours; mais Notre cœur ne peut supporter (une durée si brève) : il faut que, d'après les règles de l'antiquité, le deuil soit observé pendant

trois ans, afin de manifester quelque peu la profondeur de Nos regrets.

« Les rites importants des prières aux Autels et aux Temples ne doivent naturellement être diminués en quoi que ce soit à cause du deuil : pour le choix des fonctionnaires qui Nous remplaceront, et pour les rites que Nous accomplirons en personne, Nous ordonnons que les administrations compétentes examinent les anciens règlements et Nous fassent part de leurs délibérations.

« Le deuil, pour les fonctionnaires et le peuple de l'Empire, sera déterminé par les règlements fixés.

« Que ce décret soit publié dans la capitale et dans les provinces afin qu'on le connaisse. »

Respectez cela !

Intronisation de l'Empereur Kwang-siu.

(Décret.)

T'ong-tch'é XIII, 12e lune, 19e jour.
(26 janvier 1875.)

Notre Administration vient de recevoir le décret impérial suivant :

« Aujourd'hui, le Ministère des Rites a présenté un rapport, à propos du jour de Notre intronisation et des cérémonies du décret de proclamation. A la vue de ce rapport, Notre émotion a redoublé. Mais Nous avons songé que, feu S. M. l'Empereur Nous transmettant le trône de Ses Ancêtres, Nous Nous efforcerons de Nous conformer aux prières (que tous Nous adressent).

« L'année prochaine sera la première année Kwang-siu (succession éclairée).

« Conformément au choix du jour favorable fait par le Bureau d'Astrologie, les importantes cérémonies de l'intronisation et de la proclamation publique auront lieu à la 1re lune, le 20e jour, dont les signes sont Wou-wou, entre 5 et 7 heures du matin.

« Que toutes les administrations que cela concerne se préparent respectueusement, d'après les anciennes règles. »

Respectez cela !

Établissement de la Régence.

(Décret.)

T'ong-tché XIII, 12e lune, 8e jour.
(15 janvier 1875.)

Le 7e jour de la 12e lune de la 13e année T'ong-tché (14 janvier 1875) (la Grande Chancellerie) a reçu le décret impérial suivant :

« En ce jour, un rapport a été présenté par les Princes et Ducs, les Grands Chanceliers, les dignitaires des Six Ministères et des Neuf Cours, et autres fonctionnaires, pour supplier LL. MM. les Impératrices douairières de prendre la régence. Nous avons respectueusement présenté ce rapport aux regards maternels de LL. MM. les Impératrices douairières Ts'e-ngan-twan-yu-k'ang-k'ing et Ts'e-hi-twan-yeou-k'ang-yi et Nous avons reçu leurs ordres bienveillants (qui suivent) :

« En lisant le rapport des Princes, Hauts dignitaires et autres, Nous sentons une douleur que Nous ne pouvons apaiser. L'établissement de la régence n'est qu'un moyen transitoire : mais il convient seulement de songer que l'Empereur qui vient d'arriver au Trône, est maintenant encore mineur; de plus les affaires actuelles sont nombreuses et difficiles; les Princes et Hauts dignitaires ne peuvent pas ne pas obtenir réponse à leurs suppliques; puisqu'il n'y a que ce moyen, Nous ferons provisoirement ce qui Nous est demandé. Quand l'Empereur aura terminé Son éducation, Nous procéderons à la remise du pouvoir.

« Respectez cela !

« En recevant ces instructions bienveillantes, Nous avons ressenti une profonde reconnaissance. A la pensée que, malgré Notre faible vertu et Notre humilité, Nous avons reçu de LL. MM. les Impératrices douairières l'ordre bienveillant de monter sur le Trône et qu'avec Notre inexpérience, le mandat suprême Nous a été confié, Nous sommes plein de gratitude pour feu S. M. l'Empereur qui Nous a transmis ce fardeau. L'Empereur défunt Nous a laissé une grande mission et jeté dans les difficultés, Nous restons désolé, livré à Notre faiblesse : heureusement Nous comptons sur la protection de LL. MM. les Impératrices douairières qui prennent Elles-mêmes le gouvernement.

« Vous tous, Princes, Hauts dignitaires, Fonctionnaires de tous rangs de la capitale et des provinces, vous devez Nous venir en aide, mettre tous vos efforts, employer toute votre vigueur et votre loyauté à Nous aider à bien gouverner, pour consoler l'âme de feu S. M. l'Empereur dans le ciel, pour répondre à l'attente des fonctionnaires et des peuples jusqu'à la mer : alors Notre félicité sera vraiment profonde.

« Quant à l'ensemble des affaires de la régence, Nous ordonnons aux Princes et Dignitaires que cela concerne, de délibérer comme il convient pour fixer des règlements et de Nous présenter à ce propos un rapport détaillée.

Que ce décret soit publié dans la capitale et dans les provinces pour qu'on le connaisse. »

Respectez cela !

Rapport du Grand Conseil au sujet de la remise du pouvoir.
(Gazette de Péking.)

Kwang-siu XIV, 11e lune, 21e jour.
(23 décembre 1888.)

Vos serviteurs, Ché-te[1], Ngo-lo-ho-pou[2], Tchang Tché-wan[3], Hiu Keng-chen[4], Swen Yu-wen[5], agenouillés, adressent un rapport pour demander des instructions.

A la 1re lune de la 13e année Kwang-siu (janvier-février 1887), S. M. l'Empereur a pris en main le Gouvernement, en S'aidant des conseils officiels de S. M. l'Impératrice douairière. Dans l'ensemble de toutes les choses gouvernementales, il y avait lieu pour les unes de revenir aux anciennes règles, pour les autres de modifier la procédure ancienne, pour d'autres de différer l'exécution : Vos serviteurs, après délibération officielle, avaient présenté, le 17e jour de la 10e lune de la 12e année (12 novembre 1886), un rapport contenant une série d'articles ; le 20e jour de cette lune (15 novembre 1886), Nous avions respectueusement reçu les ordres bienveillants de S. M. l'Impératrice douairière : « Qu'on se conforme à la délibération. » Cela est dans les archives.

Le deuxième mois de l'an prochain (mars 1889), auront lieu les cérémonies de la remise du pouvoir. Il n'y a pas lieu de délibérer à part sur tous les points où l'on est déjà revenu aux anciennes règles : mais il faut s'occuper à présent des points pour lesquels on doit revenir à ces anciennes règles et de ceux où l'on doit apporter des modifications provisoires. Après une délibération approfondie et après nous être entendus, dans une entrevue, avec S. A. le Grand prince de Chwen, nous sommes tombés d'accord sur les articles suivants que nous présentons avec respect à la décision impériale. A savoir :

Pour les rites des sacrifices à Confucius et des explications solennelles, ainsi que pour l'expédition des affaires au palais K'ien-ts'ing, il y a lieu d'attendre avec respect des instructions spéciales avant de procéder à ces cérémonies.

Item : les rapports des fonctionnaires de la capitale et des provinces devront porter inscrite la formule : « Aux regards sacrés de S. M. l'Empereur » ; les rapports présentés pour saluer LL. MM. continueront à être présentés en double exemplaire, l'un à S. M. l'Impératrice douairière, l'autre à S. M. l'Empereur.

1. Grand prince de Li.
2. Mantchou, de la Bannière bleue bordée, Explicateur Impérial, Grand Chancelier, etc.
3. Chinois, Explicateur Impérial, Grand Chancelier, etc.
4. Chinois, Président au Ministère de la Guerre.
5. Chinois, Explicateur Impérial, Président au Ministère de la Justice.

Item : pour les présentations de tous les fonctionnaires faites par les diverses administrations, nous proposons que, après l'examen des rapports par S. M., on Lui demande Ses ordres, au moment où Elle fait appeler en audience Ses serviteurs, conformément au règlement actuel, et qu'on agisse d'après les ordres reçus.

Item : pour les examens militaires du degré supérieur, autrefois le Ministère de la Guerre priait, par un rapport, S. M. d'assister en personne aux examens : nous proposons de prier que l'on revienne à l'ancienne règle.

Item : lorsque le Ministère de la Guerre présente un rapport tendant à la nomination de hauts dignitaires surveillants des purifications, (les noms) étaient jadis écrits séparément, en caractères mantchous, sur de grandes tablettes; pour les fiches d'appel à en-tête rouge et à en-tête vert, (après remise desquelles) on attend respectueusement que l'Empereur fasse sonner de la trompe par les Bannières, l'on écrivait autrefois en caractères mantchous sur de grandes tablettes : nous proposons au Trône de revenir aux anciennes règles.

Item : pour les autorisations d'exécuter les criminels, nous proposons que l'on se conforme provisoirement au règlement actuel.

Ayant soumis les articles ci-dessus aux regards sacrés de S. M. l'Impératrice douairière et de S. M. l'Empereur, nous attendons avec respect Leurs instructions pour nous y conformer et nous occuper de faire savoir ce qu'il y aura lieu, aux administrations de la capitale et des provinces.

Rapport respectueux.

(La Grande Chancellerie) a reçu les ordres bienveillants qui suivent :

« Qu'on se conforme à la délibération. »

Respectez cela !

Remise du pouvoir.

(Décret.)

Kwang-siu XV, 2e lune, 1er jour.
(2 mars 1889.)

Le 19e jour de la 6e lune de la 14e année Kwang-siu (27 juillet 1888) (la Grande Chancellerie) a reçu avec respect les ordres bienveillants de S. M. l'Impératrice douairière Ts'e-hi-twan-yeou-k'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng :

« Précédemment, quand S. M. l'Empereur a commencé à s'occuper en personne du Gouvernement, Nous n'avons pu faire autrement, pour les décisions à prendre, que de Le conseiller quand il s'est présenté quelque affaire, et Nous Nous sommes efforcée de répondre aux vœux des Ministres, qui Nous demandaient de donner Nos conseils officiels pour le Gouvernement pendant quelques années. Voici que, depuis deux ans, l'Em-

pereur, après le soin des affaires, a continué ses études : Il a pénétré de plus en plus profondément dans les affaires de l'État, petites et grandes. Il est capable en temps opportun de prendre des décisions et de fixer des arrangements convenables : Nous en sommes extrêmement joyeuse.

« Au premier mois de l'an prochain (février 1889), après l'achèvement des cérémonies du mariage, il convient que l'Empereur prenne en main le Gouvernement pour répondre aux espérances des Ministres et des sujets dans tout l'Empire.

« Nous ordonnons que le Bureau d'Astrologie choisisse, dans le 2e mois de l'année prochaine (mars 1889), un jour favorable pour la remise du pouvoir, et qu'il Nous adresse un rapport à ce sujet. »

Respectez cela!

Le 22 de la 6e lune (30 juillet 1888) (la Grande Chancellerie) a reçu de nouveau avec respect les ordres bienveillants de S. M. l'Impératrice douairière :

« Le Bureau d'Astrologie Nous présente un rapport : conformément à Nos ordres, il a choisi un jour favorable et il attend que ce jour soit fixé par la volonté impériale. Nous ordonnons que la remise du pouvoir ait lieu le 3e jour de la 2e lune de l'année prochaine (4 mars 1889). »

Respectez cela !

Faveurs octroyées à l'occasion de la remise du pouvoir.

(Décret, *Gazette de Péking.*)

Kwang-siu XV, 15e lune, 22e jour.
(21 février 1889.)

(La Grande Chancellerie) a reçu les ordres bienveillants de S. M. l'Impératrice douairière Ts'e-hi-twan-yeou-k'ang-yi-tchao-yu-tchwang-tch'eng.

« L'Inspecteur général des Douanes, Sir Robert Hart, fonctionnaire du premier rang, portant la plume de paon, s'occupe depuis longtemps des Douanes maritimes avec exactitude et sûreté ; il y donne toute son attention ; ces derniers temps, les produits des Douanes ont augmenté chaque année : (il a administré) avec la plus grande distinction et d'une façon accomplie.

« A l'approche de la remise du pouvoir, il convient de lui accorder de nouveaux honneurs pour encourager son zèle déjà si grand : Nous ordonnons que trois générations des ancêtres de Sir Robert Hart reçoivent le grade de fonctionnaire de la première classe du premier rang. »

Respectez cela !

Seoul, le 24 novembre 1890.

COMPTES RENDUS ET ANALYSES

JACOBS (J.). et MEIJER (J.-J.). — *Les Badouis*. La Haye, Martin Nijhoff, 1891, 1 vol. in-8°.

L'ouvrage se compose de deux parties distinctes : M. le Dr Jules Jacobs s'est chargé de la partie ethnographique ; M. le contrôleur Meijer s'est réservé la partie qui devait traiter de la langue et de la littérature des Badouis.

La population connue sous le nom de *Badouis* se compose d'une quarantaine de familles environ (p. 60). Cette tribu habite la partie occidentale de l'île de Java. Elle vit complètement à l'écart du reste de la population. Grâce à leur isolement, les Badouis ont conservé une civilisation tout à fait rudimentaire. La richesse leur est interdite. Ils vivent de ce que la nature leur offre en abondance. D'un caractère égal et joyeux, ils ne connaissent ni la jalousie, ni la dissimulation, ni la méfiance. Le vol, l'escroquerie, le meurtre, les mauvaises mœurs n'ont point accès parmi eux. Quiconque se rendrait coupable de quelque acte immoral serait, à l'instant, banni de leurs villages.

Ils pratiquent la circoncision et gardent dans leurs familles une certaine quantité de sel qui se transmet comme un héritage sacré de père en fils. Cet usage est probablement le souvenir symbolique d'un temps de persécution où le sel, si nécessaire à l'alimentation, fit défaut aux Badouis.

Plus ou moins ascétique, la religion de cette tribu qui a pu continuer de vivre à l'écart, même après la conquête européenne, offre beaucoup d'analogie avec les doctrines du bouddhisme. Le mystère qui forme le principe fondamental de la vie des Badouis n'a pas permis cependant d'approfondir l'intéressante question. Nul n'est autorisé à pénétrer dans leurs sanctuaires.

Ils prétendent descendre d'une population dispersée qui occupait, il y a quatre siècles, l'ancien royaume de Padjajaran, situé dans la résidence actuelle des Preangers. Ils remonteraient ainsi à une époque où l'invasion de l'islamisme n'avait pas encore supplanté la religion bouddhiste dans l'île de Java.

Les recherches de M. le contrôleur Meijer sur la langue et la littérature des Badouis tendent à confirmer cette prétention. La langue des Badouis cependant n'est pas écrite. Il faut la juger sur les récits oraux de leurs légendes religieuses. M. Meijer a recueilli le texte de ces récits d'un style fort naïf, ce n'est pas la partie la moins curieuse de l'ouvrage.

Dans ce groupe isolé de Javanais nous rencontrons une race de forte structure, d'une taille plus élevée que celle des tribus environnantes,

exempte de folie, d'épilepsie et de crétinisme. N'en peut-on conclure que la thèse qui condamne fatalement à disparaître toute race repliée sur elle-même aurait besoin de confirmation? Voici une population peu nombreuse dont le sang ne s'est jamais mélangé à celui des autres tribus et il se trouve que c'est la plus belle, la plus vigoureuse tribu de l'île. Le même phénomène s'est produit dans l'île de Bali. Ajoutons cependant que chez les Badouis la mortalité des enfants paraît dépasser la moyenne. Seulement cet âge critique passé, la vigueur de la race s'accentue et frappe tous ceux qui la comparent au reste des Javanais.

E. Jurien de la Gravière.

Bloyet. — *De Zanzibar à la station de Kondoa.* (*Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 3e trim. 1890.)

M. le capitaine Bloyet que le Comité français de l'Association internationale africaine avait chargé en 1880 de fonder dans l'Oussagara une station scientifique et hospitalière et qui est resté cinq années dans cette région, l'a étudiée avec plus de détail que n'avaient pu le faire les voyageurs qui l'ont traversée à la hâte en route pour les grands lacs. Il y a fait des observations météorologiques suivies, y a déterminé de nombreuses latitudes, et en a levé la carte avec soin. Quoique la note du capitaine Bloyet soit très courte, elle n'en apporte pas moins de précieux renseignements sur cette partie de l'Afrique.

A. Grandidier.

Coudreau (H.). — *Le Contesté franco-brésilien.* (*Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 3e trim. 1890.)

M. Coudreau, dont les voyages à travers la Guyane sont bien connus des géographes, fait dans cette note l'historique complet des difficultés et réclamations qui se sont produites depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours au sujet de la délimitation des Guyanes française et brésilienne, et qui ne sont pas encore tranchées aujourd'hui. Il montre que les territoires dont le Brésil nous conteste la propriété ne mesurent pas moins de 260,000 kilomètres carrés avec une ligne de côtes de 400 kilomètres, tandis que la Guyane française n'a pas plus de 105,000 kilomètres carrés, soit une superficie deux fois et demie moindre que celle du territoire contesté; il appelle l'attention sur les facilités qu'offrirait à la colonisation ce territoire formé pour une moitié de prairies faciles à défricher et salubres, et qu'habitent cent mille Indiens.

A. Grandidier.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SECTION

DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DOCUMENTS OFFICIELS

CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ

Paris, le 14 mai 1891.

MONSIEUR,

En raison du voyage de M. le Président de la République, que je dois accompagner, j'ai été amené à modifier la date à laquelle s'ouvrira le 29e Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne.

J'ai l'honneur de vous annoncer, en conséquence, que la séance d'ouverture fixée au mardi 17 est remise au vendredi 22 mai courant. Les journées des vendredi 22, samedi 23, lundi 25 et mardi 26 mai seront consacrées aux travaux du Congrès. Je présiderai, le mercredi 27 mai, la séance générale de clôture, qui sera tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Permettez-moi de faire un pressant appel à votre dévouement pour m'aider à imprimer une activité plus grande aux discussions du Congrès, dont vous trouverez ci-inclus le programme.

Je vous serai tout à fait obligé, Monsieur, d'assister aux séances, d'intervenir directement dans les débats et d'inviter vos collaborateurs à y prendre part à leur tour, pour soutenir ou pour com-

battre les théories émises, de façon à mettre en lumière les travaux souvent si méritoires de la province.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

Paris, le 16 mai 1891.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, le vendredi 22 mai courant, à 2 heures précises.

Les travaux du Congrès se poursuivront durant les journées des samedi 23, lundi 25 et mardi 26 mai.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur, de vouloir bien assister, aussi souvent que vous le pourrez, à ces réunions.

Le mercredi 27 mai, à 2 heures précises, je présiderai la séance générale de clôture du Congrès. Je serais heureux qu'il vous fût possible d'honorer de votre présence cette cérémonie, où une place spéciale vous sera réservée.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1891.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

2° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus

intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

3° Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées, cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants.— Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage deseaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Dresser la carte d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que *ac*, *oz*, *ville*, *court*, etc.

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, etc.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, etc.

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Arrête :

M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, président de la Section de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques, présidera la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes.....

Suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des Sociétés savantes formeront des réunions distinctes dont les bureaux seront constitués ainsi qu'il suit.

. . . . . .

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

Président : M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE.
Vice-présidents : MM. Alexandre BERTRAND, BOUQUET DE LA GRYE.
Secrétaire : M. le docteur HAMY.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

A LA SORBONNE

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE

La 29e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le vendredi 22 mai 1891, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la vieille Sorbonne, sous la présidence de M. le vice-amiral Jurien de La Gravière, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, président de la Section de géographie historique et descriptive du Comité.

Étaient présents : MM. Gréard, Himly, Mascart, Levasseur, A. de Barthélemy, Tranchant, Chabouillet, Dr Hamy, de Boislisle, Lyon-Caen, Léon Vaillant, colonel de La Noë, Marty-Laveaux, de Marsy, Albert Babeau, Xavier Charmes, Doumet-Adanson, Gazier, Joret, Maxe-Werly, J. Finot, Bladé, Borrel, Ernest Petit, Letaille, Espérandieu, baron Textor de Ravisi, Eug. Lefèvre-Pontalis, Tranchau, etc., etc.

M. le vice-amiral Jurien de La Gravière prend la parole et souhaite la bienvenue à MM. les délégués des Sociétés savantes au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, au nom du Comité des travaux historiques et scientifiques et, en particulier, au nom de la Section de géographie historique et descriptive de ce Comité dont il est président.

Après avoir expliqué en quelques mots ce que la prépondérance de Paris sur la province a d'utile et de légitime à ses yeux, et constaté la force que donne à la France sa centralisation politique et administrative, l'orateur ajoute :

« En échange du rôle prépondérant que vous ne voulez pas contester à la capitale, vous êtes assurément en droit d'attendre que cette capitale si largement dotée se conduise vis-à-vis de vous en bonne mère. Il ne faut pas que Paris attire à lui tout le suc nourricier du sol; son devoir est de rendre avec usure aux provinces ce qu'il en reçoit.

« Tel est le sentiment de justice qui semble avoir inspiré à un ministre de l'Instruction publique, M. Rouland, l'heureuse pensée de mettre chaque année en contact, pour procéder au partage de la moisson scientifique, la province et Paris.

« Pour la poursuite des patientes études, la province a de grands avantages. Paris lui donne le branle, mais elle possède ce qui manque à Paris : le recueillement. Vous nous avez montré, vous nous montrerez encore ce que le recueillement peut produire.

« Appelé cette année à l'honneur d'ouvrir le vingt-neuvième Congrès des Sociétés savantes, vous me permettrez de me féliciter d'avoir à succéder à des hommes tels que M. Léopold Delisle, M. Milne Edwards, dont la place est depuis longtemps marquée dans l'histoire de la science. L'honneur qui m'incombe ne m'est d'ailleurs, en aucune façon, personnel ; il appartient tout entier à la Section de géographie historique et descriptive du Comité, section qu'une confiance dont je n'étais vraiment pas digne, et dont je me sentirais parfois embarrassé, sans le concours de mon savant confrère, M. le docteur Hamy, a bien voulu me convier à présider. »

M. le Président donne ensuite lecture de l'arrêt ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance est levée à deux heures et demie.

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

Immédiatement après la clôture de la séance générale, les membres de la Section de géographie se rendent dans la salle qui est affectée à leur réunion dans la nouvelle Sorbonne.

M. LE PRÉSIDENT leur souhaite la bienvenue et procède à la désignation des assesseurs.

MM. LENNIER, président de la Société géologique de Normandie, et le capitaine COLETTE, membre des Sociétés de géographie de Paris et de topographie de France, sont désignés à ce titre.

Le bureau se compose ainsi de MM. l'amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Institut, président; Alex. BERTRAND et BOUQUET DE LA GRYE, membres de l'Institut, vice-présidents; HAMY, membre de l'Institut, secrétaire; LENNIER et COLETTE, assesseurs.,

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du programme adopté par la Section.

M. Auguste CHAUVIGNÉ, sécrétaire général adjoint de la Société de géographie de Tours, lit un mémoire intitulé : *Géographie historique du pays du Véron* en réponse à la 6e question du programme.

Le Véron est une contrée de l'ancienne province de Touraine située au confluent de la Vienne et de la Loire, entre ces deux cours d'eau et les confins de la forêt de Chinon. C'est un pays plat recouvert de prairies et de champs d'une fertilité merveilleuse à cause des terrains d'alluvions qui en composent le sol. La ligne de démarcation que trace à l'est M. Chauvigné est appuyée non seulement sur de nombreux textes de toutes les époques, mais encore sur l'étude et l'aspect du sol ; la voie romaine qui allait de Chinon à Huismes (*Oxima*), la lisière de la forêt, accentuent ces limites naturelles.

Les preuves morales abondent tout autant que les preuves physiques à l'appui de cette délimitation : le caractère, les mœurs et les coutumes des habitants, présentent des différences sensibles du Véron aux contrées voisines.

L'auteur attribue à cette population une origine méridionale et croit retrouver les caractères d'un type africain qu'il qualifie *provisoirement* de *maure* chez un certain nombre d'individus. M. A. Chauvigné fait appel aux spécialistes de Paris, qui pourraient faire dans le Véron des études intéressantes et appuyer sur des données scientifiques les hypothèses du géographe.

La description très complète du pays donnée par M. Chauvigné renferme un certain nombre de détails curieux et particuliers, et le mémoire est accompagné d'une carte du Véron soigneusement dressée par l'auteur.

M. Hamy, croit devoir faire des réserves au sujet de la théorie de M. Chauvigné sur l'origine prétendue *mauresque* de certains habitants du Véron. Il serait bon de ne présenter que comme tout à fait hypothétique une conception que n'appuie pour le moment aucune détermination ethnique quelque peu rigoureuse.

M. Bladé, correspondant de l'Institut, ne sait pas ce que pourra donner l'enquête ethnologique sollicitée par M. Chauvigné. Il croit devoir rappeler seulement que les recherches des historiens sur les traces qu'auraient laissées en Aquitaine les invasions sarrasines ont été tout à fait infructueuses. Il résume à ce propos les investigations jadis poursuivies par Reinaud et explique quelques-unes des causes des erreurs commises par ce savant orientaliste.

M. de Montessus de Ballore, de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, présente et commente un certain nombre de planches représentant des antiquités du Salvador, qu'il a copiées au cours d'une mission dont il a été chargé dans cette contrée. Il fait remarquer notamment les affinités intéressantes que présentent certains de ces objets, vases à baume, trépieds, sifflets, etc., avec leurs similaires du Mexique et surtout du Pérou.

Cette communication provoque un échange d'observations entre MM. Hamy, de Montessus et Vibert. M. Hamy serait disposé à considérer à première vue quelques-unes des pierres dessinées par M. de Montessus au Salvador, comme transportées à une époque indéterminée, mais relativement récente, du Pérou dans cette partie de l'isthme.

M. Breittmayer, de la Société de géographie de Marseille, donne lecture, au nom de cette société, d'un mémoire intitulé : *Le Canal de jonction du Rhône à Marseille*. Une voie d'eau intérieure traverse la France du nord au sud, suivant la Seine et le Rhône; son importance commerciale est depuis longtemps appréciée. On a souvent cherché à l'améliorer, et il est de plus en plus nécessaire de la faire aboutir au sud dans le port même de Marseille, comme elle aboutit au nord au port du Havre. On parviendra à ce résultat en creusant du Rhône à Marseille le canal dont cette ville, pressée par la concurrence des ports étrangers, demande avec instance la prompte exécution.

M. Breittmayer expose quelles sont les difficultés que présentent les embouchures du Rhône, et comment il faut éviter à la batellerie du fleuve le trajet maritime qui lui est actuellement imposé. D'ailleurs, le chemin de fer aboutissant à Marseille même, il faut qu'il en soit de même pour les bateaux du Rhône.

Le projet actuel est celui que l'on a déjà proposé il y a plus d'un demi-siècle. Il ne comporte pas un canal maritime, qui serait trop coûteux, mais le prolongement pur et simple de la voie de navigation intérieure, avec un tirant d'eau de 2 à 3 mètres. Marseille aurait ainsi les deux issues par eau et par chemin de fer, qui sont nécessaires au développement de son port.

M. le Dr Bonnet, du Muséum d'histoire naturelle de Paris, communique, en réponse à la question 4e du programme, une nouvelle série de pièces inédites relatives à la mission en Éthiopie de Lenoir du Roule, dont il a déjà été question au Congrès des Sociétés savantes de 1890. Ces documents forment à la Bibliothèque nationale un dossier dont l'origine exacte est inconnue, mais qui semble avoir été composé vers 1707 par Benoît de Maillet, consul général au Caire, dont les papiers sont devenus, dans le courant du siècle dernier, la propriété de l'État.

M. Dupont, de la Société de topographie de France, insiste sur l'utilité de la photographie pour les études topographiques et fait connaître quelques applications à l'étude du terrain faites, sous la direction de M. Triboulet, par les élèves qui suivent les excursions de la société qu'il représente.

M. Gauthiot lit, au nom de J.-V. Barbier, secrétaire général de

la Société de géographie de Nancy, une notice intitulée : *État de la question de l'orthographe des noms géographiques.*

M. le capitaine Colette, l'un des assesseurs, commence la lecture d'un travail intitulé : *L'Œuvre topographique de la Société de géographie*, extrait d'un livre en préparation qui a pour titre : *La Topographie française de 1789 à 1889.*

Ce résumé historique d'une partie des travaux accomplis depuis 1821 par la Société de géographie met principalement en relief la transformation, embryonnaire à son origine mais incessante, des méthodes et, par suite, de l'enseignement de la géographie. Cette transformation qui a, suivant l'expression de M. Colette, changé la face de la terre, s'accomplit sous l'action d'hommes comme Laplace, Cassini, Puissant, Haxo, Pelet, Barbié du Bocage, Corabœuf, Blondel, les Malte-Brun, dont M. Colette apprécie rapidement les principaux travaux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU SAMEDI MATIN 23 MAI

PRÉSIDENCE DE M. G. LENNIER, ASSESSEUR

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. Drapeyron, secrétaire général de la Société de topographie, professeur au lycée Charlemagne, communique une note intitulée : *De la répartition des cours de géographie dans l'enseignement classique.* S'appuyant sur les résolutions votées par le groupe pédagogique du Congrès international des sciences géographiques de Paris (1889) et considérant : 1° le temps réservé à l'enseignement de la géographie dans les classes des lycées et collèges ; 2° l'aptitude des élèves à aborder fructueusement, à tel ou tel âge moyen, telle ou telle partie de la science géographique ; enfin 3° l'indispensable concordance à établir entre les cours de géographie d'une part, et de l'autre ceux d'histoire et de sciences naturelles et mathématiques, M. Drapeyron propose la répartition suivante :

Cours préparatoire : Le voisinage et le globe (étudiés d'une manière concrète). — *Huitième* : La France (simples observations sur la carte et lectures courtes et saisissantes). — *Septième* : L'Europe (idem). — *Sixième* : Le Monde (idem). Insister sur le théâtre de l'histoire d'Orient. — *Cinquième* : La France. Quelques promenades géographiques. — *Quatrième* : L'Europe, moins le détail de la Russie. Le bassin de la Méditerranée dans son ensemble. Notions sommaires de cartographie et de topographie. — *Troisième* : L'Asie, avec le détail de la Russie d'Europe, et l'Archipel asiatique. — *Seconde* : L'Afrique, l'Amérique, l'Océanie, l'Australie. Insister sur les colonies et sur le régime colonial. — *Rhétorique* : La France. Lecture de la carte d'État-major et excursions topographiques. — *Philosophie* : Géographie générale. Relations des diverses parties du globe entre elles.

On remarquera que, d'après cette répartition, il n'y aura plus de classe sans géographie. Le cours de géographie de philosophie, couronnement nécessaire de toutes les études géographiques au

lycée, ne demandera qu'une heure et demie, durant le second semestre de l'année classique. C'est l'institution de ce cours en philosophie, et non ailleurs, qui a été l'objet des plus vives instances du Congrès de 1889.

M. Drapeyron ajoute que, désormais, *chaque cours de géographie*, bien que les mêmes matières se représentent deux ou trois fois dans les diverses classes, aura son *caractère bien distinct*, et ne fera plus double ou triple emploi.

Observons encore bien ceci :

Désormais, la géographie sera le guide constant, nous ne disons pas l'auxiliaire, de l'histoire. Dans les premières classes, la géographie deviendra la douce initiatrice des sciences naturelles. Dans les classes intermédiaires, elle devra les convoyer et profiter de leur contact. Dans la classe la plus élevée, celle de philosophie, elle apparaît elle-même comme une science vraiment philosophique (voir le mot de Strabon), nourrie de la moelle des autres sciences.

M. Boule présente, au nom de M. Delort, une note en réponse à la 4e question du programme. Au centre du plateau de la Planèze, dans le Cantal, s'élève un morne basaltique sur lequel est bâti le village de Tanaville. Or, il résulte d'une enquête instituée par M. Delort que, alors qu'on n'apercevait jadis de Tanaville que le sommet des tours de la cathédrale de Saint-Flour, aujourd'hui, du même point, on peut voir toute la ville. M. Delort explique ce phénomène par un affaissement du plateau intermédiaire qui abrite le village de Fraissinet. On a invoqué pour cause de cet affaissement un tremblement de terre qui aurait eu lieu vers 1825 ; mais il résulterait de certaines observations que le phénomène se continuerait jusqu'à présent lentement et sans secousse.

MM. Colette et Bladé rapprochent de l'observation de M. Delort certains faits tout semblables qui se seraient produits dans la région pyrénéenne, et dont la constatation bien précise serait subordonnée à des opérations minutieuses de nivellement qui n'ont pas plus été faites à Saint-Flour que dans le Midi.

M. Lennier rappelle que certaines oscillations, analogues à celles de Fraissinet, sont causées par l'action des eaux souterraines traversant des couches sableuses profondes qu'elles détruisent lentement.

M. Boule connaît la localité et est disposé à expliquer l'affaissement de Fraissinet par le tassement graduel des dépôts de projection (lapilli, ponces, etc.) sur lesquels reposent les basaltes. Il accepte, d'ailleurs, qu'on fasse une part aux mouvements séismiques du sol.

M. de la Noé ne voit, dans les phénomènes signalés à Fraissinet, qu'un affaissement local, dont il reste à mesurer bien exactement l'amplitude, et qui s'expliquerait aisément par l'altération des éléments volcaniques que les basaltes surmontent.

M. Barthélemy, de la Société d'archéologie lorraine, donne lecture d'un mémoire sur la distribution géographique des enceintes *vitrifiées* ou *calcinées*. On compte en Europe plus de vingt ouvrages fortifiés dont les enceintes présentent ainsi des traces de vitrification ou de calcination. Il y en a en Allemagne et en Scandinavie, en Écosse et en France. Dans notre pays seulement, on a signalé les enceintes de Péran (Côtes-du-Nord), de la Courbe (Orne), de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Puy-de-Gaudy, Châteauvieux et Thauron (Creuse), de Hartmannwillerkopf (Haut-Rhin), etc. M. Barthélemy a groupé tout ce que l'on sait de ces diverses enceintes, qu'il compare à celles qu'il a lui-même observées en Lorraine, à la Fourasse, à Sainte-Geneviève, etc. Il serait disposé à les considérer comme les ouvrages d'un même peuple, et à en faire remonter la confection au premier âge du fer.

M. Luguet, de la Société d'archéologie de Saintes, et M. Haillant, de la Société d'émulation des Vosges, ont envoyé deux notes en réponse à deux questions du programme. M. Hamy résume ces notes qui traitent, la première, des modifications anciennes et actuelles du littoral d'Oléron, la seconde, de l'*habitat* dans le canton de Xertigny, arrondissement d'Épinal. Ces notes seront renvoyées à l'examen de M. de la Noé, qui réunit tous les documents des deux enquêtes entreprises sur les modifications du littoral de la France et sur les variations de l'habitat dans les diverses provinces.

M. Lièvre, correspondant du Ministère à Poitiers, lit un travail sur la *Détermination des limites des peuples de l'ouest de la Gaule au moyen des bornes milliaires, de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin.*

M. Baby communique un mémoire intitulé : *L'Œuvre nationale des monographies communales de la France* et expose notamment ce qu'il a pu faire dans le département de l'Ariège. Le procédé employé pour répandre ces monographies consiste à imprimer sur les couvertures des cahiers destinés aux devoirs journaliers des élèves la notice descriptive de la commune avec une carte, en donnant au 50,000e toute la topographie. Un certain nombre de ces couvertures imprimées sont présentées à la Section.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU SAMEDI SOIR

PRÉSIDENCE DE M. ALEX. BERTRAND, MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

M. Catat, de la Société de géographie de Paris, fait connaître la distribution géographique des tribus de Madagascar, qu'il distingue en deux grands groupes, l'un d'origine indonésienne, l'autre d'origine africaine. Les Indonésiens occupent l'axe de l'île, les nègres les deux côtes orientale et occidentale. M. Catat présente à l'appui de sa communication une collection de photographies très nombreuses et très remarquables, dont l'examen permet de saisir parfaitement les caractéristiques générales des diverses populations madécasses.

M. Ch. Varat, président de la Société sinico-japonaise, lit un chapitre d'un ouvrage qu'il doit prochainement publier sur la Corée. Ce chapitre est destiné à faire connaître l'histoire ethnique de cette grande presqu'île divisée par l'auteur en quatre périodes.

« Une première période commence aux temps fabuleux et comprend l'arrivée successive des élements constituants de la nationalité coréenne, qui détruisent les autochtones, et finissent, après de longues luttes intestines, par constituer un État.

« La deuxième période montre les luttes de cet État contre la Chine. Après des alternatives de succès et de revers, la Corée devient tributaire de l'Empire du Milieu, tout en conservant son indépendance intérieure, qu'elle affirme en fermant ses portes et à la Chine et au reste du monde.

« Ces deux premières parties sont tirées principalement des annales chinoises, la troisième est empruntée uniquement aux chroniques japonaises et traite des guerres entre Coréens et Japonais. Ceux-ci, comme les Chinois, sont contraints de se retirer, mais sans laisser aucune trace de leur influence. Au contraire ils subissent celle de la Corée, car ce sont les Coréens qui sont les

premiers éducateurs des Japonais en introduisant chez eux non seulement ce qu'ils ont reçu de la Chine, mais aussi ce qui leur est propre au point de vue de l'agriculture, de l'industrie et des arts, toutes choses d'ailleurs que les Japonais reconnaissent eux-mêmes devoir au génie coréen.

« Malheureusement, pendant que les Japonais continuaient à marcher dans la voie du progrès, les Coréens complètement renfermés chez eux, doublement entravés par leur organisation sociale divisée en huit classes presque infranchissables, ainsi que par les interdictions légales d'exploiter leurs mines ou de créer quoi que ce soit qui puisse exciter la convoitise de leur puissant voisin, ne tardent pas à s'amoindrir dans leur isolement, et voient s'endormir leurs brillantes qualités.

« La dernière partie de la lecture de M. Varat traite, par ordre de dates, d'après des documents hollandais, français, anglais, russes, américains, italiens et allemands, les rapports de la Corée avec les puissances occidentales et des résultats qui en adviennent non seulement en Corée, mais par contre-coup en Chine et au Japon.

« Il montre notamment que, grâce aux traités avec les puissances occidentales, la Corée voit chaque jour se détacher de plus en plus le frêle lien qui la retient à la Chine, en même temps que ses affinités ethniques *recommencent à s'affirmer* d'un côté par un goût prononcé pour les produits occidentaux, dont l'importation s'élève à 65 pour 100 des marchandises introduites dans la presqu'île, et d'un autre côté par l'entraînement spécial qui porte les Coréens à émigrer vers les centres russes de la Sibérie orientale. »

M. Harant, de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, lit un mémoire sur l'emplacement d'Otmus, chef-lieu du *pagus Otmensis* à l'époque romaine, et qu'il place aux Hérissons, entre la ville de Château-Thierry et le village de Saint-Martin qui en dépend.

M. Vibert, de la Société de topographie, fait connaître ses recherches dans plusieurs grottes de la vallée de l'Ardèche. A la suite de cette communication une discussion s'engage entre M. Martel, de la Société de Géographie de Paris, et M. Vibert.

M. Martel, observant que les longueurs indiquées dans cette intéressante communication paraissent être le résultat d'une esti-

mation approximative et non pas de levés topographiques, fait observer qu'en matière de grottes, il est bon de ne se prononcer sur les dimensions qu'après avoir fait les plans et coupes aussi exacts que possible. Pour la grotte de Saint-Marcel, par exemple, M. Martel vient d'apprendre ces jours derniers qu'aucune mesure précise n'a encore été prise et que le chiffre de $7^{km},5$ d'étendue n'a rien de définitif. Partout les paysans et les premiers visiteurs ont toujours une tendance à exagérer les proportions de ces noirs souterrains inconnus dans lesquels, bien loin du soleil, on perd si vite la notion du temps et de la distance. Le mois dernier le *Journal des Débats* annonçait la découverte en Corse d'une caverne de 60 (soixante) kilomètres de longueur à Ponte-Leccia!! Renseignements pris auprès du propriétaire et explorateur de la caverne, M. Pelazzi, cette nouvelle fut absolument controuvée. La grotte très profonde, il est vrai (110 mètres de dénivellation), est relativement courte : la longueur imaginaire qu'on lui avait attribuée lui aurait fait traverser toute l'épaisseur de la chaîne *granitique* des monts Corses, ce qui était *a priori* invraisemblable. Ce fait montre à quelles exagérations on est exposé dans les questions de cavernes et prouve l'utilité des relevés géométriques exacts et des renseignements précis.

M. Colette termine la lecture de son mémoire sur l'œuvre topographique de la Société de géographie de Paris depuis sa fondation. Cette dernière partie est consacrée à mettre en lumière le développement, par la géographie topographique, de ce grand mouvement d'exploration dont la Société de géographie de Paris a été en partie l'initiatrice et qui a couvert le globe d'un réseau d'itinéraires de plus en plus exacts, depuis ceux de René Caillié, à travers le continent africain.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU LUNDI MATIN 25 MAI

PRÉSIDENCE DE M. COLETTE, ASSESSEUR

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. J.-Fr. Bladé, correspondant de l'Institut, lit un mémoire sur *un comté de Vasconie au temps de Louis le Débonnaire*. Il s'agit du comté de Fézensac (*comitatus Fedentiacus*), qui apparaît en 801. Ce gouvernement représentait les anciens comtés mérovingiens d'Eauze et d'Auch; cela résulte expressément de deux textes, l'un de 817, l'autre de 818, utilisés par M. Bladé. Le Fézensac carolingien était donc beaucoup plus vaste que les comtés de même nom, tels que nous les voyons constitués en 920, 960 et 1283. Il équivalait aux territoires qni formaient, vers la fin de la période féodale les comtés de Fézensac, d'Armagnac (moins Rivière-Basse), d'Astarac, de Pardiac, de Gaure, de Fézensaguet, de Magusac (avec le surplus de l'archidiaconé de même nom).

M. Castonnet des Fosses, de la Société de géographie commerciale, communique un travail intitulé : *Relations de l'Allemagne et de la Pologne avec l'Extrême-Orient, au moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1789*. Le mouvement d'expansion qui se produit en Allemagne, dit M. Castonnet des Fosses, n'est pas nouveau; il existe au contraire depuis longtemps. Les villes hanséatiques assayèrent de nouer des relations constantes avec l'Asie au XIVe siècle; les Hanséates commerçaient par terre avec les riverains de la Caspienne et, dans leurs comptoirs en Europe, l'on voyait du poivre, du gingembre et de la cannelle. Ces produits arrivaient par terre, par Novgorod; les marchands hanséates allaient jusqu'à Samarcande, c'était là où ils communiquaient avec l'Extrême-Orient; l'émancipation des Pays-Bas fit tort à la Hanse, mais elle commerça néanmoins avec l'Inde; à la fin du XVIIe siècle l'Électeur de Brandebourg fondait une Compagnie des Indes. Au commencement du XVIIIe, l'Autriche fondait une Compagnie des Indes à Trieste, une colonie au Coromandel et essayait

de s'emparer de la Birmanie; la Prusse envoyait une expédition au Bengale à la même époque et le duc de Holstein négociait avec la Perse un traité en vertu duquel il aurait eu en quelque sorte le monopole du commerce des soiries.

Pour la Pologne nous trouvons des ambassades envoyées en Chine au XVIIe siècle et des expéditions maritimes allant de Dantzig dans l'Inde.

M. Hamy résume, à propos de la communication précédente, ce que l'on sait des routes commerciales de l'Europe centrale au moyen âge et insiste sur la nécessité de publier, autant que possible, les textes originaux relatifs aux anciens voyages scientifiques ou commerciaux, et surtout à ceux qui sont dus à nos nationaux.

M. Perez, de la Société de topographie, lit une courte note intitulée : *La Topographie et l'Histoire.*

M. Triboulet, de la même société, communique un résumé de ses procédés pour la triangulation du sol au moyen de panoramas photographiques.

M. le baron Textor de Ravisi, de la Société académique indo-chinoise, lit un mémoire sur les chemins de fer dans l'Indo-Chine considérés au point de vue des intérêts français et des intérêts anglais. Il rappelle les rivalités coloniales de la France et de l'Angleterre, que pourrait faire cesser une entente sur les territoires intérieurs de la péninsule et sur les chemins de fer de pénétration en Chine. Il étudie ensuite les divers chemins de fer projetés, soit sur le territoire chinois, soit en Indo-Chine, les six voies françaises de pénétration au cœur du pays, les points importants à desservir sur le littoral ou dans l'intérieur, et montre quels seraient les résultats les plus utiles à poursuivre dans l'intérêt de nos colonies et de nos territoires de protectorat.

M. l'abbé Lemire, du Comité flamand de France, en réponse à la 5e question du programme lit un mémoire sur l'habitat dans la Flandre française. Deux types d'habitations rurales existent dans cette province : l'*hofstede* et la *cense*; M. Lemire en indique les caractères communs et les différences.

Ces deux espèces d'habitations rurales sont situées générale-

ment dans les bas-fonds ou à mi-côte des renflements du sol pour être à l'abri des vents et à portée des eaux stagnantes. Elles sont orientées de façon à regarder le sud, à tourner le dos au nord, et à opposer à l'ouest d'où viennent les pluies un fort pignon, comme les églises lui opposent une tour. Les matériaux de construction sont pour les anciennes le bois, le torchis et le chaume qu'on trouvait sur place, pour les plus récentes la brique et les pannes.

Mais dans l'*hofstede*, l'habitation de l'homme est séparée du logis des bêtes et des granges, à distance du fumier et des exhalaisons malsaines, ouverte, bien aérée, et ne serait pas compromise avec les étables en cas d'incendie. Elle a devant elle un petit jardinet, ou du moins un gazon et des fleurs, comme en Angleterre la maison du maître.

Elle permet à l'homme une vie à part de celle du valet de ferme et des bêtes. Sa dénomination d'*hofstede* (*hofstadtt* all.) indique un manoir, une maison de propriétaire rural saxon.

Dans la *cense*, l'habitation de l'homme est unie à celle des bêtes et aux granges, et forme avec celle-ci un carré clos. Elle est à proximité de tous les services ruraux, et indique par là que son occupeur est chargé de tout ce qui l'entoure. Le nom de *cense* révèle une terre cultivée moyennant redevance.

Si on ajoute que l'*hofstede* est circonscrite à la Flandre flamingante et que la *cense* est propre à la Flandre wallonne, que ces deux types existent de temps immémorial sans se supprimer l'un l'autre, on aura la preuve qu'à la différence des langues et des mœurs s'ajoute celle des habitations, et que par conséquent le principe suivant a une vérification de plus : La maison, c'est la race.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU LUNDI SOIR

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND, MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

M. Bellanger, membre de la Société de topographie, donne le résumé de ses théories sur les reliefs du globe et formule ses idées sur les modifications à introduire dans l'enseignement de la topographie.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre MM. Alex. Bertrand, Boulangier et de la Noé.

M. Lebourgeois, de la même société, résume l'histoire des projets de chemin de fer transsaharien; il énumère les ouvrages consacrés à la question, fait connaître les tracés proposés et en discute les avantages. Il termine en répondant aux diverses objections formulées contre le principe même de l'entreprise et contre les divers projets formulés par M. l'ingénieur Duponchel et ses successeurs.

M. Thoulet, de la Faculté des sciences de Nancy, présente les plans détaillés des lacs de Géradmer et de Longemer. Il expose ensuite les résultats des diverses expériences qu'il conduit depuis longues années afin d'expliquer les phénomènes principaux de la circulation océanique. Il résulte des mesures de densité absolues prises par le *Challenger* ainsi que des données recueillies par les expéditions océanographiques de la *Pola* et du *Tschernomoretz* en 1890, qu'il existerait au sein des océans une sorte de circulation chimique par suite de laquelle les eaux de la surface de la mer concentrées par l'évaporation descendraient jusqu'à une profondeur de 1,000 mètres environ et abandonneraient sous forme de précipités ses constituants les moins solubles. Ces derniers arriveraient au contact du fond et y produiraient certains phénomènes chimiques (nodules manganésiens, christianite, etc.). La nature

du fond dépendrait donc en partie de la climatologie superficielle.

M. de Potiche, de la Société académique du Contentin, lit un mémoire intitulé *Concordance de l'Itinéraire d'Antonin avec la carte de Peutinger, relativement à la voie romaine de Condate à Alauna et Coriallo.*

L'auteur propose de substituer des *milles* à des *lieues* dans le premier de ces documents. Cette substitution faite, il espère prouver :

1° Que les deux itinéraires concordent; A) par le détail, entre Condate et Cosedia = Peutinger $151^{km},1$ = Itinéraire, $130^{km},4$ + 19^{km} du détour par Avranches, soit $149^{km},4$; B) par l'ensemble = Peutinger $215^{km},5$ = Itinéraire, voie directe ancienne 160^{km} + détour sur Avranches 19 + prolongement sur Coriallo 37, total 216;

2° Que la ligne de l'Itinéraire a été jadis établie en ligne rigoureusement droite, comme toutes les voies romaines;

3° Qu'elle avait exactement 160 kilomètres de long aussi bien dans son inscription de chiffres que sur le sol lui-même ;

4° Qu'à l'époque de l'Itinéraire la baie actuelle était réellement traversée sur un parcours de 23 kilomètres par une voie romaine.

M. Alex. Bertrand croit devoir faire des réserves expresses sur le système qui vient d'être exposé.

M. le chanoine Pigeon, de la Société académique de Coutances, lit un travail sur le sens et l'origine de certaines appellations communes à différents pics ou sommets. Il cherche notamment à expliquer les mots de *Tombe* et de *Tombelaine* qu'on retrouve dans différentes contrées de la France, et en particulier dans la Baie du Mont-Saint-Michel. Le premier de ces deux pics, le mont Tombe, s'est d'abord appelé Mandane, Mandalus ou Mandanus, qu'on retrouve dans la loi Salique et signifiant tombeau. L'abbaye de Mandane que M. Pigeon place sur le rocher même du Mont-Saint-Michel, s'est révélée par des ruines nombreuses et un tombeau celtique ou d'origine franque; et il en conclut que le mont Tombe de 708 n'est qu'une traduction du mot Mandoado, Mandoalo, Mandalus et Mandanus.

M. Pigeon tente ensuite de prouver que Tombelaine qui s'est d'abord écrit Tumbelena, Tumbelenia, Tomba Elena ou Helena,

rappelle dans son second nom *Lena*, *Lenia*, *Helena*, les *Nehalenia* gauloises et le mont Helanus cité par Grégoire de Tours où des vierges druidesses rappelaient tout à fait les druidesses de l'île de Sein dont parle Pomponius Mela. Le mot *lena* signifiant encore, dans les plus anciens mots du celtique armoricain, vierge ou religieuse, et toutes les légendes des xe, xie et xiie siècles nous montrant sur ce rocher le tombeau de cette vierge du mont Tombelaine, M. Pigeon conclut que les monts Tombe et Tombelaine tirent leur nom, non de leur forme, mais de tombeaux véritables qui ont existé sur le haut de ces monts.

M. Chaffanjon, de la Société de géographie de Paris, résume les principaux résultats ethnographiques et archéologiques du voyage d'exploration qu'il vient d'accomplir au Venezuela et dans la Colombie.

D'abord, continuant ses études sur les races indiennes de l'Orénoque et de l'Essequebo, il a pu recueillir des notes de linguistique et des inscriptions importantes et nouvelles; puis il a poursuivi l'étude de peuplades qui, disséminées dans un grand espace de terrain, n'en appartiennent pas moins à une race unique, mais peuvent être réparties en trois groupes : 1° les Indiens du continent (versant ouest des Cordillères); 2° les Caraïbes des Antilles; 3° les Goajiros de la presqu'île de Maracaïbo.

En Guyane, au point de vue géographique, l'explorateur rapporte un relevé du cours du rio Cuyani.

En Colombie, il a retrouvé des inscriptions des anciennes tribus dont il présente un grand nombre de dessins, la plupart appartenant aux Chibchas et aux Panches. Il a relevé aussi le plan du fameux temple du soleil des Chibchas de Sogamosa. Ce monument construit en bois avait deux enceintes; l'une, intérieure, de 15 mètres de diamètre, et l'autre de 48 mètres environ.

Enfin, du côté de San Agostin, a fleuri la civilisation dite andaqui, mais qui, selon M. Chaffanjon, ne peut être attribuée aux Indiens actuels de ce nom. Le voyageur a photographié toutes les statues de San Agostin dont on n'avait jusqu'à présent, notamment au Trocadéro, que des reproductions partielles et fort incorrectes.

M. Coudreau, de la Société de géographie de Paris, après avoir brièvement rappelé les résultats principaux de ses dix années de

voyages entre le fleuve des Amazones et la mer des Antilles, aborde le problème de la distribution des tribus sauvages qui peuplent cette vaste étendue de territoire. C'est là avant tout à ses yeux, une question de linguistique. Or pour M. Coudreau d'abord et avant tout, il y a unité linguistique entre toutes les populations de l'Amérique équinoxiale, et voudrait-on tracer une frontière entre les Tupis et les Guaranis qu'on y distingue, qu'il y faudrait vite renoncer. La frontière tupi-guarani n'existe pas, et pour la représenter, il faut disposer sur la carte des séries de taches très irrégulièrement enchevêtrées. M. Coudreau cite à l'appui de sa manière de voir les observations de M. von der Steinen, découvrant des Caraïbes dans le Haut-Xingu.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU MARDI 26 MAI

PRÉSIDENCE DE M. G. LENNIER, ASSESSEUR

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. E. Belloc, de la Société zoologique de France, présente *un nouvel appareil de sondage portatif, à fil d'acier*, destiné à l'étude des fonds sous-marins et lacustres.

Cette machine est pourvue d'un compteur de tours à cadran indiquant la quantité de mètres de fil déroulé et par conséquent la profondeur atteinte, d'un tambour pouvant enrouler 2,000 mètres de fil d'acier, et d'un frein dont le rôle est de régulariser le déroulement du fil et de signaler le moment précis où le plomb de sonde touche le fond.

Le poids de cet appareil, qui peut tenir dans une caisse de $0^{m},40$ de côté, est d'environ 20 kilogrammes.

M. le baron J. de Guerne, de la Société de géographie de Paris, présente un manuscrit du XVIIIe siècle, intitulé : *Journal d'un voyage fait à Paris en 1759*. Ce voyage, entrepris par trois ou quatre personnes appartenant à la même famille, eut pour point de départ la ville de Mons. Commencé le 30 juillet, il était terminé le 14 septembre 1759. Les excursionnistes, après avoir eu quelque peine à trouver place dans la grande diligence de Paris et être restés pour cette raison près d'une semaine en Flandre, arrivent enfin dans la capitale. Ils y visitent bon nombre d'établissements publics et surtout des églises dont la description, bien qu'un peu monotone, fournit cependant quelques détails curieux sur plusieurs monuments aujourd'hui disparus.

M. le capitaine Winckler, collaborateur de la Commission du nord de l'Afrique, présente à la Section un mémoire sur l'orographie et l'hydrographie de la vallée supérieure de l'Oued el-Kébir, accompagné d'une carte de ce cours d'eau. Ce travail est destiné à compléter la description géographique du nord-ouest de la Tunisie, publiée par le Comité en 1888.

M. le Dr Bertholon, de Tunis, ex-médecin-major au 4e zouaves, a poursuivi depuis quelques années l'exploration anthropologique de la Khoumirie et de la Mogodie. Il établit le chiffre de la population de ces deux régions, étudie l'origine traditionnelle de chacune des tribus et en fixe les caractères physiques (taille, couleur des yeux et des cheveux, morphologie crânienne et faciale, etc.).

La deuxième partie du mémoire de M. Bertholon est consacrée à l'étude des caractères ethnographiques.

Les tribus que l'auteur nous fait ainsi connaître sont au nombre de *vingt et une*. Les principales sont les Khoumirs proprement dits, les Meknas, les Nefza, les Ouchtetta, les Fatnassa, les Amdoun, etc., les Mogod, les Bedjaoua, etc.

M. Godin, professeur au lycée Louis-le-Grand, membre de la Société de topographie, lit un mémoire intitulé : *Topographie, Toponymie.*

M. le Dr Verrier, de la Société africaine de France, résume un travail intitulé : *Du choix d'un terrain pour l'installation d'une colonie,* dans lequel il passe successivement en revue les conditions à demander au sol, au point de vue de sa composition et de ses productions végétales et animales et aux eaux considérées particulièrement comme boissons. Il termine en exposant rapidement les règles générales de l'acclimatement.

M. Victor Lhuillier, de la Société académique de l'Oise, présente un plan en plusieurs couleurs de la *ville de Beauvais en 1789*, ainsi qu'une notice formant légende explicative de ce plan, et donnant, sur les monuments civils et religieux, les fortifications, ponts, moulins et prisons de la ville à cette époque, des détails précis. Cette notice a été écrite l'année dernière sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, déférant à un vœu exprimé par le Comité des travaux historiques et son auteur en donne l'analyse.

Non seulement elle est la légende développée du plan, mais elle offre sur les institutions de toutes sortes de la capitale du Beauvaisis des documents nouveaux. Elle donne les noms des hommes qui étaient alors les plus marquants dans le pays à l'évêché-comté, au chapitre cathédral, dans les collégiales, à l'élection, bailliage présidial, au grenier à sel, à l'administration

municipale. Il y est parlé longuement d'une institution spéciale à Beauvais aux XVIIe et XVIIIe siècles qui, sous le nom des *Trois Corps*, dirigeait tout ce qui était relatif à l'instruction publique et aux établissements charitables et hospitaliers.

Enfin de nombreux documents sur l'industrie locale, la physionomie générale de la ville, le concours des corporations à l'élection des députés du bailliage aux États généraux, les finances et les fonctions municipales, la population, etc., complètent le tableau de la ville de Beauvais telle qu'elle était en 1789.

Il est certain que cette année mémorable a été pour beaucoup de villes de France le moment où a commencé une transformation complète. Les institutions anciennes qui les régissaient, les juridictions compliquées et enchevêtrées qui les divisaient, leurs vieilles organisations municipales et religieuses, détruites presque subitement, existaient encore à cette époque.

L'étude que M. Lhuillier a faite de la ville de Beauvais il y a un siècle, et qu'il résume par son plan et sa notice, est intéressante pour l'histoire du Beauvaisis. Il serait à souhaiter que son exemple fût suivi et qu'on fît un travail analogue pour toutes les anciennes villes, surtout pour celles où les institutions municipales et religieuses présentaient des particularités curieuses. Ces documents graphiques, historiques et géographiques, puisés aux vraies sources, seraient d'un grand intérêt et permettraient de tracer un tableau exact de l'état provincial de la France au moment où disparurent les institutions que la Révolution de 1789 a si rapidement balayées.

M. Varinard, de la Société de graphologie, lit une note sur l'histoire de l'écriture considérée dans ses rapports avec le développement de la civilisation.

Après avoir constaté que MM. Bazin de Bezons, Lanéry d'Arc, de Sainte-Marie et Ch. Soller, qui s'étaient fait inscrire pour des communications, n'ont pas répondu à l'appel de leur nom, M. le Président déclare la session close.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
E.-T. Hamy.

MÉMOIRES

LES LIMITES DES CITÉS DE L'OUEST DE LA GAULE
DÉTERMINÉES
D'APRÈS LES BORNES MILLIAIRES
LA TABLE DE PEUTINGER ET L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN

PAR M. A.-F. LIÈVRE

Il nous serait difficile de retrouver aujourd'hui les trois cents peuples qui, au temps de l'indépendance, composaient la Gaule. Nous ne connaissons guère que ceux qui après la conquête furent jugés assez importants pour constituer une cité, soit à eux seuls, soit en leur annexant quelques petits États limitrophes. Ces cités sont devenues les diocèses et, grâce à cette circonstance, nous pouvons nous en représenter l'étendue, mais seulement par induction et approximativement, celle-ci ayant pu subir et, en fait, ayant subi parfois de notables changements. Il n'est donc pas sans intérêt de déterminer directement, quand on le peut, la limite exacte des anciennes cités. Les bornes milliaires, la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin nous en fournissent le moyen, mais sur quelques points seulement, ceux où une voie qui figure sur l'un de ces deux documents ou dont les bornes ont été conservées passait d'une cité dans une autre.

Nous allons rechercher ainsi : 1° sur la ligne de Tours à Bordeaux, la limite des Turons et des Pictons, celle des Pictons et des Santons, et celle des Santons et des Bituriges Vivisques ; 2° sur la ligne de Poitiers à Nantes, la limite des Pictons et des Andecaves ; 3° sur la ligne de Poitiers à Bourges, la limite des Pictons et des Bituriges Cubes.

I. — *Limites des Turons et des Pictons, des Pictons et des Santons, des Santons et des Bituriges sur la ligne de Tours à Bordeaux.*

La voie de Tours à Bordeaux est une de celles qu'on connaît le mieux. Son tracé à travers des plaines calcaires, où il n'a rencontré

aucune difficulté sérieuse, a été fait comme au cordeau par longues sections et presque partout on le suit encore aujourd'hui facilement. On possède enfin un certain nombre de ses milliaires, dont les indications précises, s'ajoutant à celles de la Table et de l'Itinéraire, nous permettent à la fois de déterminer la valeur exacte de la lieue entre la Loire et la Gironde et de fixer sûrement les limites respectives des quatre peuples dont elle traversait le territoire.

De Tours à Poitiers la voie passait à Pont-de-Ruan et Saint-Épain, traversait la Creuse à Port-de-Pile et, après avoir franchi la Vienne à Cenon, arrivait à une petite ville dont les vestiges sont aujourd'hui connus sous le nom de Vieux-Poitiers et qui s'appelait alors *Briva*. La chaussée longeait ensuite la vallée du Clain jusqu'à Poitiers, en se tenant tantôt sur le plateau, tantôt à mi-côte.

Il y a de Tours à Poitiers, d'après la Table, XLII lieues, qui, à 2,436 mètres, font 102,312 mètres. Mesurée sur la ligne, la distance est, en effet, d'environ 102 kilomètres et 3 hectomètres.

On a retrouvé à l'état de sarcophages, dans le cimetière de Cenon quelques-unes des bornes milliaires qui autrefois étaient sur le bord de la voie. Il y en a deux au nom d'Antonin le Pieux, une dédiée à Constance-Chlore et une autre à Galère.

Sur l'une de celles d'Antonin on lit : LIM · X ; FIN· VI. Ces deux chiffres additionnés donnent 16 lieues, c'est-à-dire 38,976 mètres, comme distance de la capitale des Pictons, *Limonum*, à la limite de leur territoire, *fines*, et nous portent à peu près à 2 kilomètres au delà d'Ingrande. Ce milliaire, d'après ces mêmes indications, devait, se trouver un peu au sud du Vieux-Poitiers.

La seconde borne d'Antonin, transportée comme la précédente au château du Fou, porte : LIM· IX ; FIN· VII. Elle était, par conséquent, à 1 lieue de la première dans la direction de Poitiers.

Des indications concordantes de ces deux milliaires il résulte qu'anciennement la frontière des Pictons et des Turons se trouvait à Ingrande, ou, pour parler plus exactement, au petit ruisseau qui au nord et non loin du bourg se jette dans la Vienne. C'est, du reste, ce que rappelle le nom même de cette localité. Le Poitou, empiétant d'une paroisse, a depuis reculé ses limites jusqu'à Port-de-Pile, c'est-à-dire jusqu'à la Creuse.

De Poitiers la voie se dirigeait sur Saintes en passant par *Rauranum*,

Brioux (*Brigiosum*) et Aunay (*Aunedonnacum*), qui étaient autant de mansions.

Il n'y a aucune utilité à décrire ici la ligne, dont le tracé n'est ni douteux ni contesté ; mais il n'est pas indifférent pour notre sujet de bien fixer la position de *Rauranum*, que la Table appelle *Rarauna*. La forme *Rauranum*, donnée par l'Itinéraire, paraît préférable, parce qu'elle se trouve aussi dans une épître de Paulin à Ausone et que celui-ci ayant un domaine dans cette localité, où parfois même il résidait, son ami n'en pouvait ignorer le véritable nom.

Entre *Limonum* et *Rarauna* la Table compte XVI lieues, qui, à 2,436 mètres, font près de 39 kilomètres et nous portent dans la plaine de Château-Sarrasin, un peu au delà du bourg de Rom. Au lieu de XVI l'Itinéraire donne XXI, ce qui est une erreur venant de ce qu'un copiste a pris un V pour un X. Nous verrons d'ailleurs tout à l'heure que deux bornes milliaires, trouvées dans le cimetière de Rom, corroborent l'indication de la Table.

Rom, qui du côté de Poitiers est à la distance voulue pour être identifié avec *Rauranum*, remplit la même condition par rapport aux deux stations qui viennent ensuite dans la direction de Saintes. Il est, comme le veut la Table, à 12 lieues de Brioux, et les 48 kilomètres et demi qui le séparent d'Aunay correspondent exactement aux 20 lieues exigées à la fois par la Table et l'Itinéraire.

Rauranum, plus important que le Rom de nos jours, qui est tout entier compris dans une boucle de la Dive, s'étendait sur une longueur d'environ 1 kilomètre et demi, depuis le pont jusque près du lieu dit Très-Vées. A en juger par la plus ou moins grande abondance des vestiges, la mansion se composait de deux groupes de constructions, l'un à la place du bourg actuel, l'autre, au sud, dans la plaine dite de Château-Sarrazin, où on voyait encore quelques ruines il y a une cinquantaine d'années. La chaussée de Tours à Bordeaux en formait la principale artère.

Cette ligne y croise celle de Périgueux à Nantes.

Une voie secondaire mettait Rom en rapport avec Limoges et par un embranchement sur celle de Nantes il communiquait avec un point de la côte, encore indéterminé.

Rom depuis les Romains a continuellement décliné. Les premiers missionnaires du christianisme y bâtirent une église, autour de laquelle se forma un cimetière, qui pendant une longue suite de générations fut le rendez-vous funéraire des populations environnantes et qui s'étend sous une grande partie du bourg. Au Xe siècle Rom était une

viguerie; avant la Révolution il avait encore le titre d'archiprêtré. Aujourd'hui il n'est plus que le chef-lieu d'une commune et une mine archéologique. Cette lente décadence est venue de ce que les grandes voies qui s'y croisaient ont toutes été successivement abandonnées par la circulation.

L'opinion qui identifie *Rauranum* et Rom est ancienne et à peu près générale. Dans ces derniers temps seulement un savant a transporté cette station à Sainte-Soline, à 8 kilomètres au delà de Rom. La voie passait, en effet, à Sainte-Soline, dont l'église a même été bâtie en partie sur la chaussée à une époque où celle-ci n'était plus ni entretenue ni surveillée. Mais Sainte-Soline ne saurait être *Rauranum*. A part l'autorité de celui qui l'a émise, cette opinion a tout contre elle : d'abord la convergence ou le croisement de plusieurs voies, qui a lieu à Rom et non à Sainte-Soline; ensuite les vestiges romains si abondants dans la première de ces localités et qui font absolument défaut dans la seconde; enfin les distances données par les anciens documents et qui ne peuvent s'appliquer qu'à Rom. Sainte-Soline, en effet, est à 19 lieues de Poitiers, non à 16, et, conséquemment, se trouve à 9 lieues seulement de Brioux et à 17 d'Aunay, alors que, d'après la Table, il y a XII lieues de *Rauranum* à *Brigiosum* et que, d'après la Table, l'Itinéraire et les bornes il y en a XX entre *Rauranum* et *Aunedonnacum*. Rom pourrait peut-être aussi arguer de son nom, qui de bonne heure a prédisposé en sa faveur, mais il n'en a nul besoin, et d'ailleurs en pareille matière on a tant abusé des quasi-homonymies que le mieux est aujourd'hui de ne pas invoquer ce genre de preuves, et en ce qui concerne Rom, par exemple, de laisser à ses adversaires la liberté d'y voir un pur effet du hasard.

Mais laissons *Rauranum* où on voudra le mettre; écartons aussi la question controversée de la valeur de la lieue gauloise et, puisque nul ne conteste que *Limonum* et *Aunedonnacum* soient Poitiers et Aunay, retenons seulement que d'après la Table et l'Itinéraire *Aunedonnacum* est à XVI + XX = XXXVI lieues de *Limonum*.

Maintenant consultons les bornes.

Il y en a deux au Musée de Niort, provenant l'une et l'autre du cimetière de Rom. La plus ancienne est de Tétricus et porte : C(*ivitas*) P(*ictonum*) L(*eugae*) XVI, FIN(*es*) L(*eugae*) XX. Sur la seconde, qui est au nom de Tacite, on lit de même : C(*ivitas*) P(*ictonum*) L(*eugae*) XVI, F(*ines*) L(*eugae*) XX. Ces deux milliaires, indiquant la même distance dans chaque sens, ont dû être à peu près au même endroit à 16 lieues de Poitiers et à 20 lieues du *fines*. Je dis à peu près

au même endroit, parce qu'il n'est pas nécessaire d'admettre que l'un ait remplacé l'autre; ils ont pu occuper des points différents, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie d'une station.

Ainsi d'après ces bornes le *fines* des Pictons était à XVI + XX = XXXVI lieues de Poitiers. Or, nous venons de voir que d'après la Table et l'Itinéraire *Aunedonnacum* se trouvait également à XVI + XX = XXXVI lieues de la capitale. Il faut nécesairement en conclure que *Aunedonnacum* et *fines* sont un seul et même endroit, autrement dit que la limite de la cité pictone du côté des Santons était à Aunay.

C'est une fausse notion de la lieue gauloise qui a porté M. Espérandieu à placer le *fines* à la Villedieu, dont le nom seul, qui équivaut à une date d'origine, aurait dû suffire pour le mettre en garde contre cette erreur. M. Ragon, de son côté, séduit par une vague homophonie, a cherché les confins des deux peuples à Vinax, qui, du reste, est à 8 kilomètres de la voie.

Ajoutons que cette ancienne frontière a subsisté jusqu'à la suppression des provinces et qu'avant la Révolution elle se trouvait à Virolet, à 3 kilomètres au sud d'Aunay, où était aussi la limite des diocèses.

En sortant du Poitou la chaussée entrait chez les Santons. traversait *Mediolanum*, leur capitale, passait par *Tamnum*, Saint-Seurin, Saint-Romain, Saint-Bonnet, Saint-Ciers-la-Lande, Brand, Saint-Martin-la-Chaussade, qui lui doit la seconde partie de son nom, arrivait à Blaye et de là à Bordeaux.

C'est de cette ville, capitale des Bituriges Vivisques, qu'il nous faut maintenant repartir pour retrouver, sur la voie déjà parcourue, la limite de ce peuple et des Santons.

De Bordeaux à Blaye, à en croire la Table ou du moins la reproduction que nous en avons, il n'y aurait que IX lieues. C'est une erreur évidente : le copiste a omis ou le temps a fait disparaître un premier chiffre. Il faut lire XIX : c'est d'ailleurs ce que porte l'Itinéraire. Ces 19 lieues font 46,284 mètres. Par la route moderne, dont le tracé est à peu près le même, il y a 48 kilomètres. De Blaye au bourg de Saint-Ciers-la-Lande, il y en a 19 et demi, équivalent à 8 lieues de 2,436 mètres. Si aux 19 lieues de Bordeaux à Blaye nous ajoutons les 8 lieues de Blaye à Saint-Ciers nous avons 27 lieues entre cette bourgade et la capitale des Bituriges.

Or, il y a au Musée de Bordeaux une colonne milliaire, trouvée à Saint-Ciers-la-Lande et qui justement porte ce chiffre XXVII, sans indication ni de capitale ni de *fines*. M. Julian a publié cette inscrip-

tions et n'en ignorait pas la provenance; mais, pour avoir méconnu à la fois le véritable tracé de la voie et la valeur de la lieue gauloise dans l'Ouest, il n'a pu tirer aucun parti de ce document important. Il n'est pas douteux que XXVII ne soit une distance et que cette distance ne soit celle d'un chef-lieu; et comme d'autre part la borne ne donne pas la distance du *fines*, il en faut conclure qu'elle était plantée au *fines* même. Or, Saint-Ciers, où elle a été trouvée et qui était traversé par la voie de Saintes, est exactement à XXVII lieues gauloises de Bordeaux. Saint-Ciers était donc la dernière localité biturige du côté des Santons. Cette limite n'a pas varié depuis : après avoir été celle de deux cités, de deux diocèses et de deux provinces, elle est encore celle de deux départements.

II. — *Limite des Pictons et des Bituriges sur la ligne de Poitiers à Bourges.*

Cette voie est indiquée à la fois sur la Table et dans l'Itinéraire. On peut de plus la suivre presque partout sur le terrain.

Elle sortait de Poitiers par le faubourg Saint-Saturnin, passait près de la Pierre-Levée et à Saint-Julien-l'Ars, franchissait la Vienne à Saint-Pierre-les-Églises et la Gartempe au-dessous de Saint-Savin, l'Anglin à Ingrande et la Creuse au Blanc. Elle arrivait ensuite à Argenton, où elle se confondait avec la voie venant de Limoges.

Un *fines* est indiqué sur cette ligne, à XX lieues de Poitiers par la Table, et à XXI par l'Itinéraire. Vingt lieues de 2,436 mètres ne nous portent pas tout à fait à Ingrande; mais les XXI de l'Itinéraire nous conduisent à Ingrande même. Deux bornes confirment cette indication de l'Itinéraire. L'une, d'Antonin le Pieux, porte : FIN · VII, LIM · XIV, double distance qui donne celle de Poitiers à Ingrande. Sur le second milliaire, au nom de Sévère Alexandre, on lit : LIM · L · XI, FIN · X, ce qui fait également 21 lieues entre la capitale et le *fines*.

Ingrande, qui était à la limite de deux peuples, est resté partagé entre eux jusqu'à la Révolution : la plus grande partie dépendait du diocèse de Poitiers, mais dans un ancien état de l'archiprêtré de Montmorillon, à l'article Ingrande, on lit : cette « paroisse avoisine tellement le diocèse de Bourges qu'une partie du bourg est paroisse de Concremier ».

Le *fines* des Pictons et des Bituriges Cubes était donc Ingrande.

III. — *Limites des Pictons et des Andecaves sur la ligne de Poitiers à Nantes.*

La Table n'indique sur cette ligne qu'une seule station, *Segora*, qu'elle place à XXXIII lieues de Poitiers, à la rencontre d'une autre ligne allant vers Angers. *Segora*, c'est Saint-Clémentin et Voultegon, deux localités séparées seulement par la chaussée elle-même et qui se trouvent à 82 kilomètres de Poitiers, distance voulue.

Au-dessus du nom de *Segora*, près de la ligne d'Angers, mais parallèlement à celle de Nantes et faisant suite au mot *Portunamnetu*, est inscrit le chiffre XVIII, qui ne peut représenter la distance de Nantes, situé à plus de 25 lieues de *Segora*, et encore moins celle d'Angers, distant de 36 lieues.

Un nom de station ou un *fines* a dû être omis sur la ligne de Nantes et cela parce que la place a manqué pour l'inscrire, tout l'espace entre *Segora* et le port des Namnètes étant pris par le long mot *Portunamnetu*.

Cette mansion ou ce *fines*, dont le nom manque, nous pouvons avec la seule indication de la Table en retrouver la place.

Partant de *Segora*, c'est-à-dire de Voultegon et Saint-Clémentin, les XVIII lieues (43,848 mètres) nous conduisent jusqu'à un petit cours d'eau qui limite au nord-est la paroisse de Saint-André-de-la-Marche. Cette paroisse était la dernière du diocèse de Poitiers avant le démembrement de 1317, qui l'attribua à celui de Luçon. Celles de Saint-Machaire, et de la Renaudière, que la chaussée traverse ensuite, dépendaient du doyenné des Mauges, qui faisait partie du diocèse d'Angers et avait gardé les limites en même temps que le nom d'un ancien *pagus*. Il y a donc tout lieu de croire que nous sommes là aux confins de la cité des Pictons et de celle des Andecaves. Nous ignorons quel nom portait alors la bourgade la plus voisine de ce *fines* et qui depuis s'est appelée Saint-André-de-la-Marche; mais nous croyons pouvoir conclure qu'elle est celle dont la distance de *Segora* est indiquée sur la Table, autrement dit que la limite des deux peuples était à Saint-André-de-la-Marche.

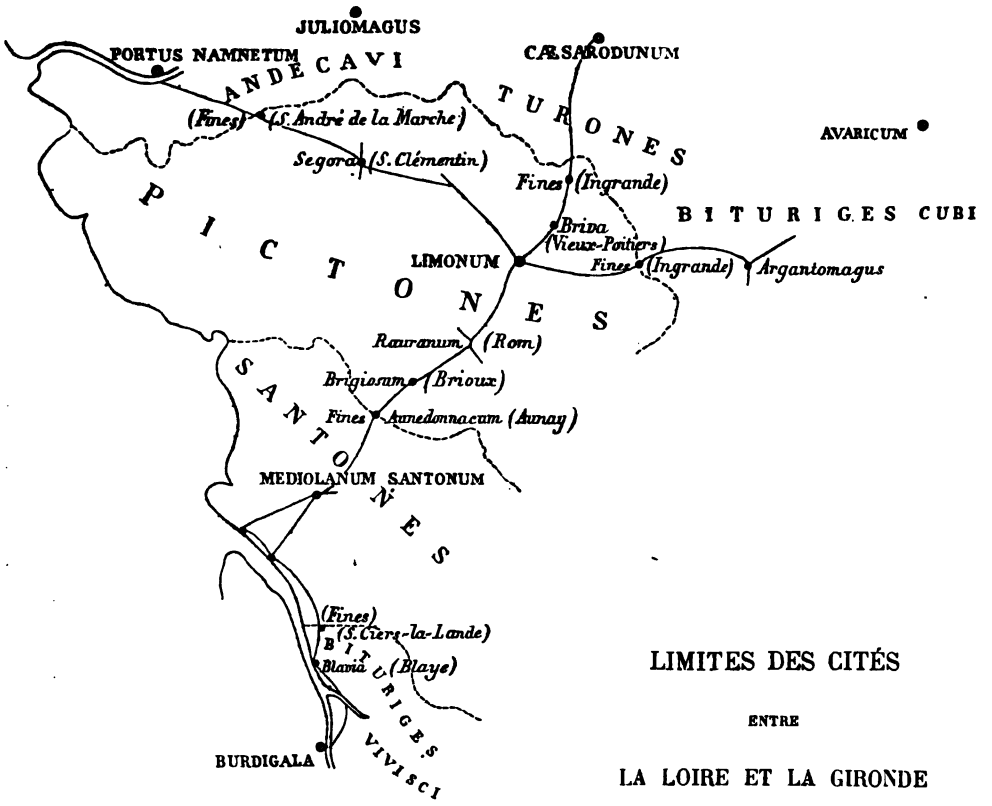

LIMITES DES CITÉS

ENTRE

LA LOIRE ET LA GIRONDE

UN COMTÉ DE VASCONIE AU TEMPS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

PAR M. J.-F. BLADÉ

L'étude de la géographie politique et ecclésiastique de la Vasconie franque soulève, durant la période carolingienne, maints problèmes dont nos érudits ne se sont pas assez inquiétés. Il me semble pourtant que la chose en vaut la peine. On en jugera par un exemple tiré du comté bénéficiaire de Fezensac. Ici nous pouvons obtenir, en effet, de précieuses certitudes, et simplifier, par surcroît, l'examen futur de plusieurs autres questions.

Le comté bénéficiaire de Fezensac apparaît pour la première fois en 801, c'est-à-dire vingt-trois ans après la création du royaume d'Aquitaine par Charlemagne (778). On lit dans la *Vie de Louis le Débonnaire* écrite par l'Astronome limousin[1], qu'en 801 Burgundio, gouverneur du comté de Fezensac (*comitatus Fedentiacus*) étant mort, on lui donna pour successeur Liutard, dont les Vascons ne voulurent pas. De là une révolte où plusieurs hommes périrent par le fer. Finalement, cette rébellion fut comprimée, et la Vasconie cispyrénéenne rentra momentanément dans l'obéissance.

Voilà la seule mention du Fezensac à l'époque carolingienne. Mais, grâce à d'autres renseignements, il n'est pas difficile de savoir quelle était, en 801, l'étendue du comté de Fezensac. Un de nos plus autorisés géographes semble bien croire qu'alors ce district était absolument le même que le comté féodal du même nom. Je vais prouver que ce n'est pas assez dire. Et puis, cet érudit ne prend pas assez garde que, depuis 920, le comté féodal de Fezensac a subi, par trois fois, des restrictions importantes. Si je le démontre, il resterait donc à chercher toujours au point de vue du savant dont je discute la doctrine, si l'un des trois Fezensac féodaux représente bien le Fezensac carolingien.

Le premier de ces trois comités féodaux apparaît en 920. Il fut alors attribué à Guillaume-Garcie, second fils de Garcie-Sanche, dit le Courbé, duc de Gascogne. Sanche-Garcie, frère aîné de Guillaume-

1. Astron., *Vit. Ludov. Pii imperat.*, ad ann. 801, ap. Bouquet, VI, 91.

Garcie, garda la Grande Gascogne. Quant à leur frère puîné, Arnaud-Garcie, il obtint le comté d'Astarac.

En 920, le premier comté féodal de Fezensac englobait les territoires suivants, tels qu'il est facile de les restituer vers la fin de la période féodale : comtés de Fezensac, d'Armagnac (moins le pays de Rivière-Basse), de Cardiac, d'Astarac, de Pardiac, de Gaure, vicomtés de Fezensaguet (moins la paroisse et seigneurie de Labrihe), de Magnoac, et le surplus de l'archidiaconé du même nom.

Ici, trois observations importantes.

Le comté de Gaure n'avait qu'une fort médiocre étendue. Jamais il ne forma le lot distinct d'une lignée suzeraine. Nous le voyons changer plusieurs fois de maîtres.

A l'origine, le comté d'Armagnac n'englobait que l'Eauzan, et le pays désigné plus tard sous le nom de Bas-Armagnac. Quant au district de Rivière-Basse, il dépendait originairement de la vicomté de Montaner, alors comprise dans le comté de Bigorre, et qui ne cessa jamais d'appartenir au diocèse de Tarbes jusqu'à la Révolution. En 1096, la portion de ladite vicomté généralement désignée depuis sous le nom de Montanérès, fut annexée à la vicomté de Béarn. Les suzerains de ces derniers pays s'étaient également rendus maîtres du pays de Rivière-Basse vers 1155[1]. En 1260, le district de Rivière-Basse fut apporté en dot à Géraud V, comte de Fezensac, d'Armagnac, etc., par Marthe, fille de Gaston VII, vicomte de Béarn. Ainsi, le comté d'Armagnac se trouva comprendre désormais les pays d'Eauzan, de Bas-Armagac et de Rivière-Basse. Mais ce dernier n'a jamais appartenu ni au Fezensac carolingien, ni au comté de même nom tel qu'il existait en 920.

La petite portion de la vicomté de Fezensaguet situé sur la rive droite de l'Arrats était représentée par la paroisse de Labrihe, comprise dans la Gascogne toulousaine. On désignait ainsi la région démembrée du comté de Toulouse et représentée par les jugeries de Rivière et de Verdun, le comté de l'Isle-Jourdain, la vicomté de Guinsèz, et les châtellenies commingeoises de Muret et de Samatan, plus la paroisse et seigneurie de Labrihe[2]. Mais celle-ci n'est à comprendre ni dans le Fezensac carolingien, ni dans celui de 920.

Passons au second comté féodal de Fezensac.

En 960, Othon, dit Falta, suzerain de ce pays, mourut à la survi-

1. Maria, *Hist. du Béarn*, 359.
2. Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, 352-353.

vance de deux fils : 1° Bernard-Othon, surnommé Mancius Tinca, qui devint comte de Fezensac, et dont le fief engloba sous ce nom les territoires désignés, vers la fin de la période féodale, sous les noms de comté de Fezensac et de vicomté de Fezensaguet (moins la paroisse de Labrihe); 2° Bernard, dit le Louche, dont le domaine se limitait encore, pour les raisons déjà dites, à l'Eauzan et au Bas-Armagnac.

Ici, je ne dois et ne veux toucher à l'histoire que pour lui emprunter des indications vraiment utiles. C'est pourquoi je ne rechercherai pas s'il exista réellement, comme on l'a prétendu, un pays de Fezensaguet distinct du Fezensac vers le milieu du xe siècle, et si ce territoire fut ensuite réuni au Fezensac. Tout ce qu'il m'importe de constater ici, c'est qu'en 1283, Gaston, second fils de Géraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac, obtint, après la mort de son père, la vicomté de Fezensaguet, et la transmit à ses héritiers. Tel fut le troisième et dernier démembrement du comté de Fezensac, dont la composition et l'étendue ne varièrent plus désormais.

D'après ces explications, et toujours en me plaçant au point de vue de l'érudit dont je discute la doctrine, le Fezensac de 920, le comté de Guillaume-Garcie aurait donc compris le territoire représenté, vers la fin de la période féodale par les comtés de Fezensac et d'Armagnac (moins le pays de Rivière-Basse), et la vicomté de Fezensaguet (moins la paroisse de Labrihe). Je confesse d'ailleurs que ces attributions sont purement implicites. Il n'en est pas moins vrai que nous devons distraire dudit territoire, ainsi que je viens de le montrer : 1° le pays de Rivière-Basse; 2° la paroisse et seigneurie de Labrihe, dépendantes de la vicomté de Fezensaguet, mais comprise dans la Gascogne toulousaine. Par contre, nous devons donner au Fezensac de 920 le futur comté de Gaure, sur lequel l'érudit en question ne s'explique pas. Voilà donc en quoi consistait véritablement le Fezensac de Guillaume-Garcie.

Mais le comté carolingien de Fezensac se bornait-il à ce territoire? Le savant dont j'examine l'opinion semble bien le croire, car il fait du comté d'Astarac un fief suzerain de très ancienne origine, sans même avoir l'air de soupçonner qu'il ait pu auparavant appartenir au Fezensac carolingien. Or, c'est précisément ce qui a eu lieu, et je ne suis pas embarrassé de le prouver.

J'ai déjà dit que le comté d'Astarac prit naissance en 920. Mais ce fief suzerain subit plus tard deux démembrements. Le premier, concernant la vicomté de Magnoac, était déjà consommé avant 937, par le mariage de Faquilene, fille d'Arnaud-Garcie, premier comte

d'Astarac, avec Garcie-Arnaud, comte d'Aure, à qui elle apporta cette terre en dot[1]. Mais en quoi consistait alors ladite vicomté? Elle n'englobait pas assurément toute l'archidiaconé de ce Magnoac compris dans un diocèse d'Auch. Les comtes d'Aure, et plus tard leurs successeurs les comtes des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Nestes, Barousse), n'ont jamais possédé, en effet, dans ledit archidiaconé que la vallée de Magnoac, comprenant Castelnau-de-Magnoac, Casteres, Monléon et Viosos[2]. Mais le reste de l'archidiaconé de Magnoac dépendit toujours, je le répète, du diocèse d'Auch et subit longtemps l'influence politique de l'Astarac. Il faut donc donner ledit reste à ce comté, qui perdit encore le comté de Pardiac érigé à ses dépens en 1025 en faveur de Bernard, dit Pelagor, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac.

Tels sont les compléments derniers du Fezensac de 801. L'érudit dont je m'inquiète ne semble pas y avoir songé. Mais moi, qui comble cette lacune, je suis tenu de prouver mon affirmation.

Liutard et Burgundio, les comtes bénéficiaires de Fezensac en 801, ne sont pas les seuls gouverneurs de ce pays connus durant la période carolingienne. En 818 nous trouvons Bernard, sous lequel le prêtre Sanche donna à l'abbaye de Sinsorre une terre dans la vallée de Seignan (*in valle Signano*) constituée par un petit affluent de la Gesse (*Gessæ*). La donation fut faite *regnante Leudovico imperatore, et Bernardo comite, et Elesezo vicecomite*[3]. En 818, il n'y avait pas à Toulouse de gouverneur nommé Bernard. Ce fonctionnaire aurait d'ailleurs porté le titre de duc et non de comte, comme il appert de documents antérieurs et postérieurs à la date précitée. Nous ne trouvons, dans cette ville, de Bernard qu'en 819. C'était le fils de Bera, gouverneur de Barcelone, et il devint alors duc de Septimanie et comte de Barcelone[4]. Notre Bernard ne pouvait donc être qu'un comte de Fezensac. Si je fais cette observation, c'est que vers les derniers temps de la période féodale la limite orientale de cette portion de l'Astarac s'arrêtait au cours de la Guisone, qui coule ici, durant un certain parcours, à peu près parallèlement à la Gesse. Ainsi, le comté bénéficiaire de Fezensac s'étendait au moins jusqu'à ce dernier cours d'eau en 818. Si la vallée de la Gesse a été plus tard comprise dans le comté de Toulouse, en attendant de passer au Comminges

1. Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 234, 558.
2. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, II, 447.
3. Dom Brugeles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch*, Preuves, IIe partie, p. 8.
4. *Histoire générale du Languedoc*, l. IX, c. XCIV.

languedocien, la chose n'est pas faite pour nous étonner. Il est, en effet, prouvé par plusieurs textes irrécusables que les comtes de Toulouse ont plusieurs fois fait acte de suzeraineté sur l'Astarac[1], bien que ce pays eût été attribué en 920 à Arnaud-Garcie. Il y a donc eu, de ce côté, des variations de limites qui sans doute ne nous sont pas toutes connues. Mais voici bien la preuve qu'en 818 le Fezensac s'étendait jusqu'au cours de la Gesse à l'est, englobant par conséquent le pays situé à l'ouest de ce cours d'eau et de celui de la Guisone, c'est-à-dire le futur comté d'Astarac.

S'il pouvait rester encore quelques doutes à ce sujet, ils seraient assurément levés par une donation faite en 817 par Louis le Débonnaire au profit de l'abbaye de Sorèze, en Toulousain, de diverses terres, et notamment de celles de Marseillan et de Lartigue. Ces terres avaient été vendues à l'empereur par Aricat, autrefois comte d'Auch : *quas nobis Aricatus comes quondam in pago Auxense per instrumenta chartarum tradidit, hoc est villa, quæ dicitur Blizenziacus cum ecclesiis ibidem fundatis in honorem sanctæ Mariæ et sancti Joannis, immo cum territoriis de Petra Acuta, cum ædificiis et adjacentiis suis, cum servis et ancillis quoque; aliam villam quæ dicitur de Montejoco, quantumcumque per eamdem donationem cum omnibus appendiciis suis, et villam quæ dicitur Exartigat, cum omnibus ædificiis vel appendiciis suis, quantumcumque ad ipsam villam pertinet, et villam quæ dicitur Vacarius, cum ecclesia quæ ibidem in honorem sancti Joannis dicata est, cum ædificiis et adjacentiis suis, et villam quæ dicitur Marcellianus, una cum ecclesia quæ ibidem constructa est in honorem sancti Martini*, etc.[2]. Parmi les localités susnommées, je me borne, pour faire court, à n'en identifier que deux. Lartigue représente sans conteste *Exartigat*, et Marseillan *Marcellianus*.

Remarquons d'abord qu'Aricat est donné comme ayant été comte d'Auch. Et comme cette ville a toujours été comprise dans les trois comtés féodaux de Fezensac, qui en furent démembrés, il s'ensuit qu'elle appartenait au comté carolingien de Fezensac mentionné dans le texte de 801, au pays ou comté d'Auch, d'après le diplôme de 817[3].

Il importe de faire observer que ce comté englobait précisément un

1. *Hist. gén. du Languedoc*, l. X, c. I, IV, XIII, Pr. CCXCVI; l. XXV, c. LXXXV, Pr. CCLXVI.

2. Dom Brugeles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch*, Preuves, IIe partie, p. 42.

3. Dom Brugeles, *Chron. ecclésiast du dioc. d'Auch*, 418; abbé Cirat de la Ville, *Histoire de l'abbaye de la congrégation de Notre-Dame de la Grande-Saune*, t. I, 361-362; II, 143-144.

territoire identique à celui des diocèses primitifs d'Eauze et d'Auch, dont la réunion forma le second diocèse d'Auch. Les prélats qui régirent celui-ci relevèrent les pouvoirs des anciens métropolitains d'Eauze. De ce vaste district ecclésiastique, il ne faut, en effet, distraire que Gabarret, perdu par le diocèse d'Aire et gagné par celui d'Auch avant la fin du XIIe siècle. Bref, le Fezensac carolingien correspond aux comtés mérovingiens d'Eauze et d'Auch. Et remarquez aussi au Fezensac carolingien. Donc le diplôme de 817 constate qu'a une date antérieure le *pagus Auxensis* du comte Aricat était synonyme du *comitatus Fedentiacus* de 801, du comté de Burgundio et de Liutard. Et ce n'est pas tout. En me limitant à *Exartigat* et à *Marcellianus*, c'est-à-dire à Lartigue et à Marseillan, je constate avec une foule de textes que ces deux localités ont toujours appartenu au comté d'Astarac. Donc il faut donner ce futur comté au Fezensac carolingien. Nous devons aussi faire de même pour les démembrements de l'Astarac, je veux dire le comté de Pardiac, la vicomté de Magnoac et le surplus de l'archidiaconé de même nom.

Ainsi, le Fezensac carolingien englobait un territoire identique à celui des diocèses primitifs d'Eauze et d'Auch, qui forma, dès l'époque carolingienne, le nouveau diocèse d'Auch. De ce vaste district ecclésiastique, il ne faut distraire que Gabarret, perdu par le diocèse d'Aire et gagné par celui d'Auch vers 980. Bref, le Fezensac carolingien correspond aux comtés mérovingiens d'Eauze et d'Auch. Et remarquez qu'alors la vieille influence d'Eauze est perdue. C'est Auch qui en hérite (*pagus Auxiensis*) un nom ancien usité concurremment avec l'appellation nouvelle de Fezenzac (*comitatus Fedentiacus*).

Dans une telle situation, il n'est pas admissible qu'Eauze fût encore la métropole religieuse de la Vasconie cispyrénéenne. Je sais qu'on a prétendu que cette ville avait été détruite par les Sarrasins d'Abd er-Rahman lors de la grande invasion qui aboutit à la bataille de Poitiers (732). Mais Eauze est encore nommé dans un document postérieur, dans l'Anonyme de Ravenne (*Elusa*), dont la partie consacrée à la *Guasconia* et à la *Spano-Guasconia* est incontestablement rédigée avec des informations de la basse époque mérovingienne. Eauze aurait donc cessé d'être métropole à une époque encore indéterminée du VIIe siècle, en attendant d'être détruite durant le IXe, à une date qu'on ne précise pas davantage. Mais ce n'est là qu'une portion des problèmes que soulèvent l'histoire et la géographie historique du sud-ouest de la Gaule carolingienne.

MÉMOIRE ET LETTRES DE LENOIR DU ROULE AU CHANCELIER DE PONTCHARTRAIN SUR SA MISSION EN ÉTHIOPIE.

PAR M. LE Dr BONNET

Les documents que j'ai l'honneur de communiquer à la Section de géographie historique et descriptive sont extraits d'un Recueil de pièces manuscrites sur l'Éthiopie [1] conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 9095); la majeure partie de ces pièces, minutes ou copies, se rapporte à l'ambassade de Lenoir du Roule auprès du Negous et aux événements qui l'ont précédée ou déterminée (1697-1705); cet ensemble constitue un dossier dont l'origine précise est inconnue, mais qui, très probablement rassemblé par Benoît de Maillet [2], consul général au Caire (1692-1707), est entré à la Bibliothèque royale dans le courant du siècle dernier avec d'autres manuscrits de cet auteur [3].

Plusieurs documents contenus dans le Recueil de la Bibliothèque nationale ont été publiés soit dans la Relation du P. Jérôme de Lobo [4], soit dans l'excellente étude que M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a consacrée à l'histoire des relations de la France avec l'Abyssinie [5]; parmi les pièces restées inédites, un mémoire et deux lettres

1. On y a joint par mégarde la Relation d'un Voyage au Pérou.

2. Ce qui semble autoriser ma supposition, c'est moins la constatation de quelques pièces de ce dossier portant des corrections de la main de Benoît de Maillet que la présence d'un document dont le Consul du Caire avait le plus grand intérêt à ne pas se dessaisir : il s'agit de son Mémoire justificatif au comte de Ferriol, ambassadeur à Constantinople ; ce mémoire porte une attestation de Lenoir du Roule certifiant que cette pièce est identique à celle qu'il a remise lui-même à Constantinople au comte de Ferriol, en juin 1702 ; en marge, de Maillet a ajouté la mention suivante : « Relation que je cite à Sa Grandeur (de Pontchartrain) dans mes lettres et mémoires du 8 février 1703 ; justification d'une partie des faits que j'y avance. »

3. Notamment deux manuscrits de *Telliamed* (nos 9774-75 du fonds français) et des *fragments sur l'Égypte* (n° 17210 du même fonds).

4. *Relation historique d'Abyssinie* du P. Jérôme de Lobo, trad. par M. Le Grand, prieur de Neuville-les-Dames, etc., Paris, 1728, un vol. in-4°.

5. Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (1634-1706) ; Paris, 1886, un vol. in-18.

de Lenoir du Roule au chancelier de Pontchartrain m'ont paru présenter un intérêt tout spécial, en raison des nombreux détails que l'ambassadeur donne au ministre sur l'état du pays, l'esprit des populations et sur diverses particularités de son voyage; ces trois documents forment le complément de la correspondance de Lenoir du Roule communiquée l'année dernière par M. Th. Lhuillier à la Section de géographie historique et insérée dans le Ve volume de son *Bulletin* (p. 284 et suiv.).

I

Mémoire touchant l'affaire d'Éthiopie, présenté par le Sr du Roule à Monseigneur de Pontchartrain, Ministre et secrétaire d'État

Il y a deux objets principaux dans la résolution que Monseigneur a prise d'envoyer en Ethiopie.

Le premier est l'augmentation de notre Ste Religion dans l'Abissinie, et le second est l'établissement d'un commerce entre la France et ce Royaume.

A l'égard du premier, il est certain que le Roy d'Ethiopie paroist dans toutes les dispositions qu'on peut désirer pour y recevoir nos Missionnaires, et que même, il l'a témoigné, tant par le bon accueil qu'il a fait aux derniers Jésuites qui y ont passé et qu'il a logés dans son Palais, que par ce qu'en publient les Religieux de St François arrivez par la dernière caravanne, qui sont porteurs d'une lettre de ce Prince au Pape; ainsy, tout ce qu'il y a à faire sur ce sujet, est de choisir des Religieux sages et scavans, qui aient beaucoup de douceur et dont les manières insinuantes puissent engager ce Prince et ses peuples à les écouter, c'est de ce commancement d'où tout dépend ; si avec les bonnes qualitez cy-dessus esnoncées, ceux dont on aura fait choix avoient la connoissance de quel[que] art ou profession utile, comme ingénieur, peintre, horloger, médecin ou chirugien, ces qualités leur donneroient non seulement des entrées faciles, mais engageroient le Roy et les peuples à les retenir.

On peut observer que le Clergé d'Abissinie est persuadé de l'ignorance dans laquelle il est actuellement et qu'il a témoigné en plusieurs occasions vouloir s'instruire, ce qui paroist évidament dans un envoy qu'il fit au prédécesseur du Patriarche des Grecs d'Alexandrie, pour luy demander qu'il luy envoyast des prestres pour luy enseigner et aux peuples les vérités de la Religion Catholique, témoignant, par cette démarche, qu'ils avoient peu d'attachement pour la secte des Coptes qui les gouverne

actuellement. Ainsy, on voit par ce que le Clergé a fait en cette occasion, qu'on trouvera de la facilité à se faire escouter et à les faire rentrer dans le sein de l'Eglise dont ils sont séparez depuis si longtems. Quoyqu'il paroisse que le Patriarche des Coptes soit le chef de cette église, on ne doit pas néantmoins trop compter sur les lettres de recommandation qu'il pourroit donner, n'ayant pas sur ces peuples et sur leur clergé un grand pouvoir, cependant il faut le ménager sans s'engager dans une dépense considérable.

Pour ce qui est du commerce, il est difficile de pouvoir bien dire ce qu'on pourra faire pour son établissement, ny les marchandises de France qui pourront avoir cours en Abissinie; on scait seulement que les clinqualleries pourront s'y débiter utilement, aussy bien que quelqu'uns de nos draps.

Le Sr du Roule mettra tout en usage pour s'instruire à fonds, sur les lieux, de ce qu'on pourra y porter. A l'égard des retours, les meilleurs qu'on puisse faire, sont de l'or en petits lingots et en poudre, il raporte un eschantillon de cet or qui est venu de ce pays là, des dents d'éléphans, des plumes d'autruche, des gommes, de l'encens, de la civette et des drogues pour la médecine. Enfin, il donnera toute son attention pour démesler ce qu'on doit porter ou retirer et il s'asurera, autant qu'il luy sera possible, des routtes qu'on devra tenir, du temps qu'on devra y aller et retourner, c'est ce que Monseigneur scaura par son retour.

Comme led. Sr du Roule s'est donné l'honneur d'écrire à Monseigneur tout ce qu'il scauroit de certain au sujet du Sr Mourat, il se contentera de dire qu'il pouvoit se passer aisément de luy pour faire ce voyage, et, à l'égard du Sr Poncet, il pourra estre utile, au cas qu'il se rende de Rome, où il est actuellement, au Caire, lors du départ de la Caravane.

Monseigneur aura la bonté de se souvenir de donner encore de nouveaux ordres à Mr de Fériol, Ambassadeur à Constantinople, pour faire obtenir aud. Sr du Roule un comandement pour le laisser sortir d'Egipte et pour y revenir. Du reste led. Sr du Roule n'oubliera rien pour faire honneur aux ordres de Monseigneur et il espère mériter sa protection par l'exactitude qu'il apportera à les exécuter. A l'égard de la dépense, elle ne peut estre que très forte, étant obligé d'avoir quantité de chameaux pour porter les présens, les provisions et les domestiques qui seront en grand nombre; mais il remercye Monseigneur de ce qu'il a réglé et il espère mériter par sa conduite que Sa Grandeur aura soin de sa fortune à son retour.

(Pièce non datée, mais très certainement rédigée à la fin de 1703 ou au commencement de 1704 d'après une note anciennement ajoutée en marge; ce Mémoire paraît différer sur plusieurs points de celui dont M. de Caix de Saint-Aymour cite des fragments [*op. laud.*, p. 223].

II

Monseigneur,

Vostre Grandeur a été déjà informée, par les lettres de Monsr le Consul, de l'arrivée icy du S. Poncet, au mois de sept. dernier, et de son départ pour l'Ethiopie par la Mer Rouge avec Mourate et le P. du Bernat. Elle a, sans doute, apris depuis le peu de succez de leur entreprise, que nous avons su par plusieurs lettres et par le retour icy de Gedda de ce Père, depuis environ deux mois. Il m'a dit qu'il étoit parti du Caire pour Suez le 26 septembre, que les Srs Poncet et Mourate si rendirent au commancement d'octobre, qu'ils sembarquèrent tous le 3 décembre. Que Mourate y avoit essuïé plusieurs avanies de la part du Pacha, qui avoit fait visiter ses hardes avec la dernière exactitude et ne lui avoit rendu ses lettres, dont il s'étoit d'abor emparé, qu'après s'estre aproprié une partie de ce qu'il emportoit avec luy; que lorsque luy, P. Dubernat, s'étoit embarqué à Gidda pour retourner à Suez, il y avoit laissé Mourate sur le point de passer à Messaouah, à la côte d'Habèche; qu'à l'égard de Poncet, qui étoit aussy pour lors tout prest de partir pour Mocca avec un envoyé du Grand Seigneur auprès du Roy de l'Hiémenne, il luy avoit dit qu'il ne passeroit en Ethiopie qu'après avoir su à quelles conditions il y pouroit rester; que quoy qu'il ne lui eut pas dit ouvertement qu'il y étoit marié, il le luy avoit donné fort clairement à penser, ce qui s'accorde avec ce que nous en avions déjà scu par les lettres du Père Paulet Jésuite, écrites à Gondar, au mois d'aoust 1701, dont Vostre Grandeur a eu connoissance. Voilà, Monseigneur, ce que j'ay apris de la bouche de ce Père qui espère que Votre Grandeur luy fera justice d'aprouver sa conduite lorsqu'elle aura été informée, qu'outre la soumission qu'il doit à ses Supérieurs, qui luy avoient ordonné de partir, comme il fit au mois de septembre, c'est que les contr'ordres ne lui ont été expédiez qu'au mois de novembre suivant et ne sont enfin arrivez icy qu'au mois d'avril dernier.

On a su depuis que Mourate étoit passé à Messaouah. Ainsy, si la nouvelle est véritable, j'espère que nous le verons à la cour du Roy d'Ethiopie. Mais je ne puis dire la même chose de Poncet; car, outre les raisons cy dessus, qu'il a dites au P. Dubernat, on m'a assuré qu'il avoit publié icy hautement qu'il n'avoit nulle envie de retourner en Ethiopie, mais qu'il passeroit aux Indes. Il en a déjà pris le chemin; le tems nous aprendra la suitte de ses desseins. Il a cependant emporté avec lui le cofre des remèdes qui devoient estre présentez au Roy d'Ethiopie. Mais il n'y a que demy mal, puisque je suis en état d'y supléer, ayant été assez heureux dans le désordre que j'ay souffert par la tempête dans mes équipages, que le cofre de chirugerie que j'ay fait faire et augmenter presque du double à Marseille, a été conservé dans son entier. M^r le Consul luy a donné outre cela, entre le Père Dubernat et luy, cent vingt sequins pour

mon compte, pour la dépense de bouche que j'étois obligé de leur fournir, il y a joint même quelques cristaux de Venise. Je crois, Monseigneur, que Vostre Grandeur a aussy esté informée de la mort du P. Bichot, arrivée icy le 23e avril dernier, environ trois semaines après le retour de Gidda du P. Dubernat. Comme le premier s'étoit donné de grands mouvemens pour l'affaire d'Ethiopie qu'il prétendoit mener et faire réussir suivant ses vues et par les seules intrigues, je serois assez porté à croire que le retour inopiné du P. Dubernat, par où il a vu tous ses desseins avortez et le fruit de tant de veilles perdu, a été le coup qui l'a frappé à mort, ou tout au moins qui y a beaucoup contribué, car il paroissoit avant cela jouir d'une très bonne santé.

Quelques précautions, Monseigneur, que j'ay prises en France, selon que le tems me l'a pu permettre, pour m'assurer de deux aumôniers François, je crains fort cependant que je ne sois forcé de me servir d'Italiens, car, d'un costé, voilà la porte fermée aux Jésuites jusqu'à de nouveaux ordres, ce qui me prive de deux excellens sujets qu'ils ont icy; de l'autre, le P. Irénée, Supérieur des Capucins, sur lequel j'avois si fort compté, est attaqué de la pierre depuis 5 ou 6 mois, ce qui le met dans la nécessité de demander à ses supérieurs de pouvoir repasser en France pour s'y faire tailler. D'ailleurs, le P. Capucin que j'ay amené avec moy de Toulon nous ayant fait connoistre son peu de santé, par l'épuisement où il s'est trouvé pour quelques fatigues qu'il a souffert pendant notre passage, n'a pu s'empescher de nous témoigner le refroidissement de son zèle pour notre voyage, ce qui nous a déterminé à revenir au P. Jean-Marie Coton, Religieux Piquepuce, chapelain d'Alexandrie, qui, nonobstant la délicatesse de son tempérament, a accepté avec beaucoup de joye et de soumission le parti que je lui ai offert, suivant les ordres de Vostre Grandeur. Mais je n'ay pas trouvé, Monseigneur, la même docilité dans le Père Maximilien de Paris, Religieux Piquepuce, ci devant chapelain de M. le Consul, lequel m'a donné pour toutes excuses la foiblesse prétendue de sa poitrine, ce que j'ay été obligé de prendre pour argent comptant, quoyque j'ay esté indigné de voir qu'un jeune Religieux, plein de vigueur et de santé et dans la force de l'âge, aime mieux croupir icy dans une molle et dangereuse oisiveté que de s'exposer, sur les ordres de son Prince, à souffrir quelques fatigues en servant Dieu et son Roy. Ainsy, je me suis vu obligé d'envoyer un exprès au Révérendissime de Jérusalem pour le prier de m'envoyer un Religieux François, pour servir de compagnon au P. Jean-Marie Coton et m'accompagner tous deux en qualité d'aumôniers.

Quoyque j'aye écrit déjà diverses fois à Mr l'Ambassadeur à Constantinople pour avoir un commandement pour ma sortie d'icy, je ne compte pas néant moins si fort dessus, que je ne songe, avec Monsr le Consul, à nous assurer de quelques puissances d'icy, ce qui n'est pas sans difficulté; car tout le crédit qu'il a auprès du Pacha ne servira de rien, si ce gou-

verneur est fait Mazoul ou déposé, comme on l'apréhende, avant le départ de notre caravane qui se dispose, suivant le bruit connu, à partir de la haute Égypte avant deux mois. Nous ménagerons pendant ce tems là quelques Béis des plus puissants qui sont amis de M. le Consul, afin de surmonter, par des présens, toutes les difficultés que la jalousie des Turcs peut faire naître pour faire obstacle à notre sortie.

Depuis la présente lettre écrite, on vient présentement d'assurer que le Pacha est continué encore pour une année ; mais ces sortes de nouvelles veulent estre confirmées.

Je n'ai encore rien touché de la Nation; Mr le Consul n'oublie point ses soins pour faciliter le payement qu'elle me doit faire; elle m'a promis qu'elle le feroit incessamment.

J'ay reçu, depuis mon arrivée icy, Monseigneur, l'honneur de la lettre de Votre Grandeur du 30 janvier; j'auray soin de l'informer avant mon départ d'icy de tout ce qui se sera passé touchant notre affaire.

J'ai l'honneur d'estre.., etc.

Au Caire, le pr juin 1704. Du Roule.

III

Monseigneur,

Depuis la lettre que j'ay eu l'honneur d'écrire à Vostre Grandeur, le 30e juin dernier, par laquelle je l'informai entr'autres de la peine que j'avois à tirer de la Nation les sommes qu'elle a ordre de la Cour de me payer pour mes appointemens et avances, je n'en ai pu recevoir jusqu'au jour de départ qu'environ 7,500 ℔ sur près de 12,000 ℔ qui m'étoient dues au 15 de juillet derr, ce qui a engagé Mr de Maillet de se servir de l'argent qui étoit en dépôt dans la Chancellerie pour achever mon payement, dont je luy ai donné une quittance générale pour estre envoyée à Votre Grandeur.

Je suis enfin parti du Caire, le 19e du mois de juillet dernier avec mon monde et mes équipages, muni du commandement du Pacha et des lettres du corps des Janissaires, avec celles de Béis les plus accréditez, adresées aux puissances de la haute Egypte. Je n'ay pas laissé, nonobstant cela, de trouver des difficultez sur la route et même icy, dont je n'ay pu venir à bout qu'à force d'argent. Mais je n'auray point de regret aux cinquante séquins d'or que j'ay dépensez, si celuy qui commande icy tient la parole qu'il m'a donnée, qui est d'envoyer prendre les principaux marchands de la Caravane et de leur recommander nos personnes et nos effets. Car nonobstant qu'un de ceux là, qui est chargé des commissions du Roy de Sennar, m'ait promis de me favoriser en tout ce qu'il poura, presque tous les autres s'opposent à nostre passage et témoignent une jalousie extrême

de notre voyage. Ils affectent même de vouloir me faire passer pour une personne de considération, quoyque le commandement et les lettres ne parlent que de quatre ou cinq marchd. francs, avec leurs valets; ce qui fait encore connoistre que la Nation du Caire n'a pas oublié de leur donner de bons avis, puisqu'ils publient aussi que je vais auprès du Roy des Abissins pour leur apprendre à faire de la poudre et du canon pour faire ensuitte la guerre au Grand Seigneur, ainsy que j'ay déjà eu l'honneur de l'écrire à Votre Grandeur, dans ma précédente.

Je ne repeteray point icy à Votre Grandeur, Monseigneur, les justes soupçons que j'ay, aussy bien que Mr de Maillet, que toutes les difficultez que nous trouvons nous viennent de la part de la Nation, suivant que le Sr Fornetti, qui est faufilé avec les plus factieux nous l'a assuré plusieurs fois par serment, et dont même il a donné sa déclaration que Mr le Consul a envoyée à Votre Grandeur. Le R. P. Irénée, Supérieur des Capucins, m'a dit aussy plusieurs fois qu'il n'avoit point d'autre sentiment que nous sur cet article, que ce n'étoit pas la première fois qu'il avoit vu la Nation former des desseins criminels et préjudiciables à sa propre sureté, qu'il savoit certainement que c'étoit elle-même qui, par un esprit de jalousie et de rage contre Mr le Consul, avoit engagé les Turcs, il y a environ un an, à demander la démolition de la Chapelle de ces Pères, dont elle ne put cependant venir à bout par la sage conduitte de Mr de Maillet, qui sut dissiper cette rage comme Votre Grandeur en a esté informée dans le tems. Mais ce qui n'est pas moins surprenant, Monseigneur, c'est de voir les P. P. Italiens réformez de St François travailler sourdement, et peut-être même de concert avec la Nation, pour faire échouer notre voyage. C'est encore le sentiment du même P. Irénée, Supérieur des Capucins, qui m'a assuré que ces Pères Italiens n'apréhendent rien tant que mon passage, dans la crainte que je ne donne d'autres informations à mon retour, que celles qu'ils ont présentées à la Cour de Rome. Je me suis bien aperçu de quelques visites et conférences nocturnes de ces Pères avec ceux de la Nation, ce qui est un indice de quelque mistère; mais je n'ai rien pu savoir de plus que l'apréhension qu'ils ont de nous voir réussir. Cependant je leur ai donné toutes sortes de marques de confiance, jusqu'à leur demander quelqu'un de leurs Pères pour me servir d'aumonier, ce qu'ils n'ont pas toute fois trouvé à propos de m'accorder, me disant, pour leurs raisons, qu'ils ne pourroient disposer d'aucun des leurs sans la participation du P. Josèphe, préfet de la mission d'Ethiopie, qu'ils attendent à tous momens avec une recrue de dix-neuf Religieux qu'il amenne de Rome, sans les quatre qui sont arrivez ce mois dernier.

Je prends la liberté, Monseigneur, d'envoyer cy joint à Votre Grandeur une liste des Religieux François que j'ay trouvez en Egypte, par où elle conoistra le peu de fonds qu'il y a faire sur la plupart de ces gens là et en même tems la nécessité dans laquelle je me suis vu de partir sans aumônier, après le refus ou les excuses de ceux-cy, ainsi que des Pères

Italiens et après avoir inutilement attendu pendant plus de six semaines le Religieux Picquepuce François que le Révérendissime de Jerusalem prétendoit, par sa lettre du premier juin, qui me viendroit joindre incessament. J'ay cependant laissé, entre les mains de Mr de Maillet, une obéissance en blanc, que le même Réverendissime m'a envoyée, pour la remettre au premier Religieux qui se trouvera de bonne volonté pour ce voyage ; car les Pères Italiéns tachent de le décrier, le plus qu'ils peuvent, pour les raisons que j'ay desjà eu l'honneur de représenter à Vostre Grandeur.

Je la supplie cependant, Monseigneur, de faire attention à ce que j'ay l'honneur de luy avancer, par ma lettre du 30e juin, touchant les folles dépenses dans lesquelles j'ay été obligé d'entrer, qui m'ont été suscitées par les intrigues criminelles et punissables de la Nation. Que Votre Grandeur, pleinement informée de la vérité du fait, ait la bonté de la charger, s'il luy plaist, de rembourser au porteur de ma procuration les mille piastres sévillanes de pures avanies qu'elle m'a causées jusqu'à ce jour, sans celles qu'on nous pourra peut estre faire avant notre départ d'icy, suivant les prédictions de nos marchands du Caire qui ont toujours dit, et avec beaucoup d'assurance, que nous ne passerions jamais la haute Egypte. Et, en conséquence de ce premier fait clairement établi et prouvé que Votre Grandeur rende la même Nation responsable de toutes les avanies qu'on nous pourra susciter à notre retour, jusqu'à notre sortie d'Egypte ; n'y aïant, comme je crois, que cette seule précaution qui puisse nous empêcher d'éprouver, en revenant, les vexations des Turcs soutenues et favorisées par nostre propre Nation.

Je n'ay esté occupé, depuis cinq jours qu'il y a que je suis ici, qu'aux préparatifs de mon voyage, car on assure que la caravane partira le 12 ou le 15 de ce mois, nonobstant les chaleurs excessives de la saison, ce qui fait apréhender qu'il ne périsse quantité de chameaux et qu'on ne soit obligé, par conséquent, d'abandonner leurs charges au milieu des déserts; mais je croy m'estre muni contre ces accidents, en prenant les plus forts chameaux que j'ay pu trouver et leur donnant peu de charges. Voilà, Monseigneur, tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

A Sioute, dans la haute Egypte, le 2 aoust 1704.

En continuant, Monseigneur, d'informer Votre Grandeur de ce qui se passe ici journellement à notre sujet, j'ay l'honneur de lui dire que peu de jours, après ma lettre ci-dessus écrite, ceux de la caravane ont été se plaindre au Commandant d'icy que les Arabes qui sont sur notre route les ont envoyé menacer de les piller entièrement s'ils souffrent que nous marchions avec eux. Comme nous avons cru que la chose pouvoit estre concertée entr'eux tous, ou pour nous faire dépenser encore de l'argent dont on est ici très affamé, ou bien pour nous intimider par la crainte d'estre entièrement dépouillez et parvenir ainsy à leur fin, qui est de nous rebuter, d'une manière ou d'autre, et de nous obliger enfin de quitter la

partie, nous avons fait sonder ce commandant et promis un présent honnête s'il vouloit interposer son autorité pour accommoder cette affaire. Après plusieurs jours de négociation, il nous a fait porter parole enfin, qu'il se chargeroit de faire convenir les Arabes, sans dire néant moins à quelles conditions, mais qu'il faudroit pour luy et l'entremetteur environ quarante sequins. Le marchand du Roy de Sennar qui paroist s'intéresser à notre passage, se trouvant parent de celuy qui commande les Arabes, est allé le trouver il y a plus de huit jours pour tacher de finir l'affaire; ce ne sera qu'à son retour que nous saurons de quoy il s'agira.

Pendant tout ce tems là, ceux de la caravane voyant que nous tenions bon contre toutes leurs cabales et que nous pourions à la fin passer malgré eux, se sont avisés d'une invention qui a failli nous perdre entièrement. Ils ont suscitez quelques Cheikes (qui est une sorte de canaille qui a beaucoup de crédit sur l'esprit du peuple, à la faveur du zèle qu'ils témoignent pour leur loy), lesquels luy ont fait entendre non seulement que nous portions des canons et des armes au Roy d'Ethiopie pour lui aprendre à faire la guerre au Grand Seigneur, mais encore que nous étions des sorciers, à propos de quoy ils débitoient mile sotises de nous et entr'autres que nous allions couper le Nil afin qu'il ne passe plus en Egypte.

Le peuple de ce païs cy, encore plus crédule et superstitieux qu'ailleurs, a cru d'abord toutes les impertinences qu'on luy a dites de nous, de sorte que pendant plusieurs jours nous avons été l'entretien de toute la ville.

Les Cheikes, profitant de la conjoncture, alloient solliciter les puissances pour nous faire chasser et empêcher absolument de passer plus avant; et, quoy qu'ils se vissent renvoyez avec mépris, ils ne se rebutoient point, et continuoient tousjours leurs pratiques parmi le peuple. Enfin, avant hier 12 de ce mois, sur les 4 à 5 heures du soir, étant tous dans la maison où nous nous tenons toujours renfermez pour éviter de nous attirer des affaires, nous fumes surpris de la voir tout environnée de Cheikes et de quantité d'autres canailles qui murmuroient hautement contre nous. Ils venoient de voir une partie de nos bagages qui sont dans une grande place fermée vis à vis la maison, et sortirent persuadez que tout étoit plein de canons et d'armes. C'est ainsy qu'ils raisonnoient entr'eux et encore que nous étions pour couper le Nil; lorsque nous étant aperçus de ce soulèvement, j'envoyai aussitôt un de mes valets, qui est un chrétien du pays, avertir le commandant du danger où nous nous trouvions. Cet officier qui n'ignoroit pas les faux bruits qu'on avoit répandus de nous, puisque les Cheikes l'avoient esté solliciter diverses fois, nous envoya sur le champ le secours dont il croyoit que nous avions besoin; ainsy nous vîmes arriver quelques cavalliers et d'autres gens de main, qui chargèrent et écartèrent cette canaille à grands coups de bâtons et nous en delivrèrent ainsy en peu de tems. Le Caimacam du Kiaschif vint ensuite avec sa garde et après

avoir resté quelque tems à la maison, il y laissa quatre de ses gens, que je luy demanday, qui y ont passé la nuit.

C'est ainsy, Monseigneur, que nous avons vu apaiser cet orage qui ne nous menaçoit pas moins que de nous faire abandonner le païs et de voir peut estre nos bagages pillez. Cependant, quoyque tout paroisse à présent tranquille, nous avons retenu deux des gardes de la porte du commandant pour rester à la nôtre jour et nuit jusqu'à ce que la caravane sorte pour aller camper dehors.

J'ay oublié de dire à Vostre Grandeur, au commencement de ma lettre, que peu de jours après mon départ du Caire, j'ay envoyé faire civilité au Patriarche des Coptes et le prier de me donner la lettre pour le Roy d'Ethiopie et celle pour son Métropolitain qu'il m'avoit promise dans la visite que je luy avois rendue quelque tems auparavant, dont j'ay rendu compte à Vôtre Grandeur par ma lettre du 30 juin. Mais il s'excusa de les donner, disant qu'il craignoit que cela ne luy fit des affaires avec les Turcs; outre que lorsque Mourate étoit venu au Caire, il ne luy avoit point apporté de lettres ny du Roy, ny de son Metropolitain. C'est ainsy, Monseigneur, que j'ay tousjours cru qu'il ne falloit point du tout compter sur ce Patriarche, malgré tout ce qu'en disoit le Pere Bichot, et les démarches qu'il luy a fait faire tant en France qu'a Rome, lesquelles n'étoient à autre fin que de luy attirer quelque présent pour luy faire dire pendant ce tems là tout ce qu'il voudroit, sans toute fois que son Eglise y eût part en aucune façon.

A Sioute, le 14 aoust 1704.

Mon séjour devenant icy plus long que je ne me l'étois figuré, je prens la liberté, Monseigneur, d'informer Votre Grandeur de la situation où nous nous trouvons depuis le 14 de ce mois jusqu'à ce jourd'huy 26.

Le nommé Belal [1] qui se trouve chargé des commissions du Roy de Sennar, duquel j'ay déjà eu l'honneur de parler à Votre Grandeur, et qui est aussy le chef de la Caravane, est de retour de la visite qu'il a été faire aux Arabes commandez par un de ses parens, lesquels l'avoient menacée de la piller si elle souffroit que nous passions avec elle. Il nous a dit que sur le bruit qui s'est répandu des trésors immenses que nous portons avec nous, ils se sont assemblez extraordinairement pour profiter de nos dépouilles à nostre passage et qu'ainsy il ne croioit qu'il y eut de sureté pour nous si nous n'avions un homme de la part du commandant du païs pour nous servir de sauvegarde.

Quoyque nous aions cru [illegible] et moy, que [illegible] faire que de m'attacher [illegible] par des présens de la valeur de plus de quatre vingt [illegible]

1. Bélac, suivant M. de Caix de Saint-Aymour.

comme le seul en quy je pouvois prendre quelque confiance, je n'ay pas laissé de m'apercevoir que ses liaisons avec les meschans de la caravane l'empechoient de faire pour moy tout ce qu'il devroit; jusque là même que plusieurs personnes me sont venu avertir qu'il étoit d'intelligence avec les autres pour faire échouer icy mon voyage, qu'il se serviroit pour cela de toutes sortes de moyens et que cette menace des Arabes en étoit un. Dans cette incertitude, j'ay fait parler au commandant de ce lieu, afin de finir la négociation que j'avois commencée avec luy pour nous faire avoir des assurances contre les Arabes et obliger ceux de la caravane de nous souffrir avec eux. Mais il m'a fait dire que la chose ne dépendoit plus de luy; à quoy il a ajouté que le Kiaschif de Sioute, dont il n'est que le substitut, luy avoit écrit de Djirdgé, où il réside ordinairement, touchant notre affaire que pour avoir les assurances que nous demandions, il lui falloit donner 192 piastres sévillanes qu'il auroit soin de luy faire tenir; qu'il en falloit 80 pour luy substitut, 28 pour les Janissaires, 2 à son Efendi, 23 au Caimacam et 7 aux gardes de sa porte, ce qui se monte en tout à trois cent trente deux piastres sévillanes. Comme il nous fit entendre en même tems que notre affaire manqueroit si nous n'en passions par où il nous disoit et que nous savions d'ailleurs qu'il étoit obsédé par les marchands de la caravane, afin de nous obliger de nous enretourner sur nos pas, j'ay cru ne devoir pas hésiter un moment de luy accorder tout ce qu'il demandoit, afin de finir l'affaire tout d'un coup. Ainsy je luy ai fait porter sur le champ l'argent dont nous étions convenus, de crainte qu'il ne me fit faire de nouvelles propositions si je différois de quelques jours.

Belal qui pendant cette négociation étoit allé à Dgirdgé, quoy qu'il me l'eut dissimulé à son départ, en est de retour depuis deux jours, aussy bien que l'exprès qu'on avoit envoyé au Kiaschif pour notre affaire; mais je n'ay pas encore pu parvenir à rien conclure avec son substitut qui est à présent inabordable. On m'assure même que ceux de la caravane sont plus résolus que jamais de ne point souffrir que nous nous joignons avec eux.

Enfin, Monseigneur, je ne puis assez exprimer à Votre Grandeur les difficultez que je trouve icy à faire réussir l'affaire dont elle m'a fait l'honneur de me charger, car tout est contre nous. Les Turcs, quoyqu'amis en aparence, à cause de l'argent qu'ils ont reçeu de nous et de celuy qu'ils espèrent peut estre de tirer encore, s'y oposent sourdement par raison d'Etat. Les marchands de la caravane, le sont ouvertement et fortement dans la crainte de voir passer leur commerce en des mains étrangères; les Arabes, dans la seule vue de profiter de nos dépouilles et enfin les Chrestiens du païs, par le motif de la Religion. Si on joint à cela les intrigues de ceux de la Nation du Caire, qui ont donné le branle à tout, et les pratiques secrettes des Religieux Italiens Réformez du tiers ordre, je croy qu'on demeurera d'accord qu'une affaire, toute aisée en

aparence, ne pouvoit pas rencontrer plus de difficultez. J'espère toutefois, Monseigneur, que l'atention particulière que j'aporte à rechercher tous les moyens de surmonter tant d'obstacles, m'en fera venir à la fin, Dieu aidant, heureusement à bout ; c'est de quoy j'espère avoir l'honneur d'informer Vôtre Grandeur dans peu de jours, puisqu'on assure que la caravane partira dans le commencement du mois prochain.

A Sioute, le 26 aoust 1704.

Tant de belles promesses qu'on m'avoit faites se sont enfin évanouies. Belal, chef de la caravane, n'a pu rien obtenir d'elle en ma faveur, supposé qu'il y ait travaillé de bonne foy, comme il me l'a tousjours dit. Il a même à la fin parlé comme les autres qui ont déclaré au commandant d'icy, il y a cinq jours, que sur les menaces qui leur ont été faites par les Arabes, ils ne pouvoient pas se résoudre à se voir piller avec moy et pour l'amour de moy. Le commandant qui me fit porter cette parole, me fit dire en même tems qu'il me feroit rendre l'argent que j'avois donné, ou tout du moins une bonne partie, puisque je ne passerois plus. Après cela ceux de la caravane croyant tous que je n'avois plus d'autre parti à prendre que celuy de m'enretourner, puisque je ne pouvois plus marcher avec eux et que pour m'oster toute espérance d'avoir de nouvelles protections du Caire, ils avoient tousjours publié qu'ils partiroient dans trois ou quatre jours, et cela par remises continuelles, crurent véritablement estre venus à bout de leur dessein. Mais j'ay paré heureusement le coup en sacrifiant encore environ cent cinquante pistoles, avec ce que j'ay déjà donné, afin d'engager le commandant à me faire trouver une routte pour sortir surement d'icy à couvert des insultes des Arabes et de la mauvaise volonté des gens de la Caravane. Ainsy cet officier me donne une escorte qui me conduira le long du Nil jusqu'aux confins du Royaume de Sennar. Je feray en sorte de partir demain, 5e de ce mois, jour favorable et de bon augure pour la suitte de mon voyage, puisque c'est celuy de la naissance de notre grand Monarque.

J'ay l'honneur, Monseigneur, d'observer à Votre Grandeur que le commandant d'icy, dont je viens de luy parler, m'a dit qu'il a apris que les opositions que j'ay trouvées au Caire pour mon voyage m'ont été suscitées de la part de nos François même et qu'il ne doute pas que celles qui m'ont esté faites icy, de la part des gens de la Caravane, ne viennent du même endroit ; qu'il ne peut atribuer à autre chose la grande obstination de ces derniers à ne vouloir point nous recevoir avec eux, puisqu'ils en ont agi tout autrement avec les Pères Italiens, lorsqu'ils passèrent en troupe il y a quelques années. A quoy j'ajouteray que cette menace de la part des Arabes est trop afectée pour ne voir pas que c'est une suite de leurs intrigues avec lesquelles ils ont cherché à m'intimider et me faire retourner sur mes pas. Car si les Arabes avoient eu une si grande

envie de profiter de mes dépouilles, pourquoy me font ils avertir qu'ils s'assemblent extraordinairement pour m'aller attendre sur les passages? n'auroient-ils pas dû au contraire cacher leurs mouvemens pour tacher de me surprendre tout d'un coup? J'espère qu'avec le tems nous aurons de plus grands éclaircissemens de cette affaire.

Je suplie cependant Votre Grandeur, Monseigneur, de faire attention que les intrigues honteuses et criminelles de la Nation du Caire, m'ont déjà couté seize cent trente deux piastres sévillanes qu'il n'est pas juste que je perde. Ainsi après qu'elle aura connu la vérité de ce que j'ay l'honneur de luy avancer, j'espère qu'elle obligera cette même Nation à rembourser cette somme au porteur de ma procuration au Caire.

J'envoye au Sr de Lisle, géografe, quelques observations que j'ay faites sur le cours du Nil en le remontant depuis le Caire jusqu'à Dgirdgé. J'aurois pris la liberté de les présenter à Votre Grandeur si elles avoient été plus considérables et plus recherchées. J'espère que la suite de mon voyage m'en fournira qui seront plus dignes de sa curiosité.

Le S. Lippi [1] continue de s'apliquer à la recherche des plantes; il en a déjà envoyé quelques caisses de Marseille qu'il a adressées à Monsieur Fagon.

A Sioute, le 4 sept.

Le nouveau changement arrivé dans notre affaire depuis la dernière date cy dessus, est des plus favorables que je pourois souhaiter. Je quitte le Nil, Monseigneur, pour prendre la route des grands déserts et marcher avec la Caravane qui me témoigne depuis quatre jours autant d'amitiez et d'empressement de m'avoir, qu'elle m'avoit fait paroistre auparavant d'aversion et d'éloignement de toute union. J'atribue cet heureux changement au dernier argent que j'ay distribué et à la résolution où elle m'a vu, de ne rien épargner pour passer malgré elle, ce qui n'auroit pas manqué de luy attirer mon juste ressentiment des cent cinquante pistoles que j'avois sacrifiées, suivant que j'ay eu l'honneur de le marquer cy-dessus à Votre Grandeur. Il n'y a encore que deux cent cinquante piastres sévillanes de distribuées et qui sont fort aventurées. Je tacheray de sauver le reste en passant à El Ouah, qui est le dernier endroit de la domination Turque.

Mr de Maillet qui a connu par mes premières lettres les grandes opositions que je trouvois ici, malgré ce commandement du Pacha et les lettres des puissances du Caire dont j'estois muni à mon départ, étant d'ailleurs informé des efforts qu'on faisoit là bas pour faire échouer mon voyage, a cru ne devoir rien négliger de son costé pour m'y aider à me tirer d'affaire. Il m'a envoyé pour cet effet le S. Fornetti avec deux nouveaux

1. Voyez le présent *Bulletin*, tome V, p. 437 et suiv.

commandemens du Pacha et des lettres d'Ismael Béi et de la Porte des Jannissaires. Il l'a fait accompagner, pour plus grande précaution, d'un Tchiaoux et d'un Capigi des Jannissaires qui arrivèrent tous ici le 7e de ce mois.

Je prend la liberté, Monseigneur, d'observer à Votre Grandeur que l'envoy de ces gens cy me jette dans une nouvelle dépense d'environ cent cinquante piastres sévillanes, à mettre, comme les autres, sur le compte de la Nation du Caire qui ne se lasse point de me procurer des avanies de toutes sortes. Je vois bien qu'elle n'a d'autre dessein que de m'obliger, d'une façon ou d'autre, d'abandonner mon entreprise, soit par la difficulté de surmonter tous les obstacles qu'elle m'opose, ou bien par l'épuisement où elle veut me mettre et l'imposibilité par conséquent de fournir à toutes les dépenses dans les quelles elle cherche à me faire entrer.

Quoyque mon affaire ait été réglée deux jours avant l'arrivée du Sr Fornetti, puisque ceux de la Caravane m'étoient venu donner avis que les Arabes qui les avoient menacés et moy aussy, venoient de leur envoyer dire que nous pourions passer en toute assurance et que pour sureté de leur parole ils laisseroient icy des ôtages. quoyque ceux de la Caravane, dis-je, me fussent venu prier d'oublier tout ce qui s'estoit passé de leur part, le mettant sur la crainte prétendue qu'ils avoient eu des Arabes, et me priant avec instance de me joindre avec eux pour faire la même route, en s'obligeant par serment devant le Commandant d'icy, de partager avec moy tous les périls qui pouroient m'arriver, je croy nonobstant cela que la venue du Sr Fornetti n'a pas esté inutile. J'envoyai led. Sr, le même jour, porter toutes ces pièces au Commandant qui fit venir les chefs et principaux de la Caravane auxquels il les lut; il leur donna ensuitte un commandement particulier qui leur estoit adressé pour nous faire passer avec eux par la première caravane. Ces chefs aïant reçu et lu le commandement, le portèrent sur leur teste, pour marquer qu'ils étoient pres d'y obéir, puis ils dirent avec le Commandant, en présence de tout le monde, la fatha qui est la prière de la paix et d'union usitée parmi les Mahométans, ensuitte de quoy ils jurèrent que nous marcherions ensemble et ce qui m'arriveroit leur arriveroit. Ainsy je puis compter à présent, en quelque façon, mon passage assuré. Je me prépare à sortir demain, pour aller camper avec la Caravane, où j'ay déjà envoyé une partie de mes équipages.

J'ay apris hier d'Ali Tchelebi, le commandant d'icy, une chose dont je me suis tousjours douté et dont j'ay eu cy devant l'honneur de dire mon sentiment à Votre Grandeur : c'est l'union et l'intelligence secrette de nos François du Caire avec les Pères Italiens Réformez pour faire échouer mon voyage. Votre Grandeur trouvera ci-joint les déclarations des Srs Fornetti et Macé, qui sont contre le crime des uns et la mauvaise foi des autres.

Voicy, Monseigneur, une autre nouvelle : Belal vient de m'avouer que le Patriarche des Coptes avoit fait venir chez luy les principaux marchans

de la Caravane et leur avoit dit de se donner bien de garde de mener avec eux les François qui avoient dessein de passer en Ethiopie, que ce n'étoit point des marchans, mais des gens mal intentionnez et qui avoient dessein de couper le Nil. On peut juger par ce dernier trait du caractère de l'homme et du fonds qu'on y peut faire.

J'espère, Monseigneur, que Votre Grandeur aura assez de bonté pour excuser toutes les répétitions d'une lettre écrite à tant de reprises; et comme je croy que ce sera peut estre la dernière que j'auray l'honneur de luy écrire jusqu'à mon retour au Caire, faute de comoditez et de voïes sures, je la suplie d'agréer ces dernières assurances de mes très humbles respects et de me continuer l'honneur de sa protection puisque j'ay celuy d'estre avec un profond respect et un attachement inviolable, Monseigneur, de Votre Grandeur..., etc.

LEVOIR DU ROULE.

A Sloute dans la haute Egipte, le 10 sept. 1704.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU PAYS DE VÉRON

PAR M. AUG. CHAUVIGNÉ

Situation; causes physiques de la division; limites; topographie ; localités ; origines.

Le pays de Véron, situé à l'ouest de l'ancienne province de Touraine, représente assez exactement un vaste triangle isocèle dont le sommet se trouve au confluent de la Vienne et de la Loire, en face de Candes, et dont les côtés égaux sont formés par les deux cours d'eau.

La base est donc la partie la plus indécise des limites du Véron, puisqu'au premier abord elle ne semble reposer sur rien d'apparent; mais, en examinant avec soin la configuration du sol, et en s'appuyant sur des documents anciens, nous allons voir qu'il n'est pas impossible de déterminer la ligne de démarcation entre le Véron et le reste du territoire de la province de Touraine.

A 2 kilomètres, à l'ouest de Chinon, sur la rive droite de la Vienne, se trouve le village de *Saint-Louand*[1], qui, de toute antiquité, est désigné comme étant situé sur le territoire du Véron. Chinon même est signalé par quelques légendes sous le nom de *Chinon-en-Véron*; cependant les témoignages manquent de précision, et tout me porte à croire que cette ville est le point extrême de la contrée sur le cours de la Vienne.

D'autre part, au nord de la contrée, sur le cours de la Loire et de l'Indre, les bourgs de *Néman*[2] et de *Huismes*[3] (*Oxima*) sont unis au

1. Diplôme de 958 publié par Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. Preuves, p. 23. — Charte de Saint-Florent, ann. 973, D. Housseau, n° 10344, etc.

2. Archives d'Indre-et-Loire, E. 158-163 à 165.

3. *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. En 1258 a été faite, au sujet de la forêt du Tolet, appelée aussi Thelot, une transaction entre le doyen de l'église de Tours et le seigneur de Montsigou et de Cuzé. Il y est dit que les dépendances de la châtellenie de Huismes s'étendaient jusque sur le territoire de Néman. — *Les promenades pittoresques en Touraine*, par M. l'abbé Chevalier, p. 456.

Véron par des liens intimes, mentionnés dans divers titres, et par la domination que les collégiales de Candes, de Saint-Mesme, de Saint-Gatien, les abbayes de Fontevrault, de Turpenay, de Saint-Martin de Tours, etc. exerçaient sur ce pays. Huismes situé sur la pointe du premier contrefort de la vallée peut donc être considéré comme le point extrême du Véron au nord.

En tirant une ligne, du nord au sud, par *Contebault*[1], on obtient un tracé qui forme la limite extrême, à l'est, du pays qu'on peut et doit comprendre sous le nom de Véron.

La démarcation, que je donne ici comme probable d'après les documents, est encore confirmée par l'examen du sol.

Il est connu, d'une façon certaine, que la forêt de Chinon, fort réduite aujourd'hui, occupait, au temps de la *civitas Turonum*, non seulement les landes actuelles du Ruchard, mais aussi une partie du Véron, au nord de Chinon.

Pour ne donner ici qu'une preuve anecdotique à cette affirmation, je citerai cette légende fort ancienne qui dit :

Chinon, petite ville, grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au bas la Vienne[2].

Il est alors aisé de comprendre que le massif boisé de la presqu'île a dû opposer une barrière certaine à l'extension de la population, et que la lisière de la forêt a formé une limite naturelle au pays.

D'autre part, la voie vicinale romaine qui allait de Poitiers à Angers, en longeant la rive droite de la Vienne jusqu'à Chinon, se poursuivait également en ligne droite vers Huismes, pour prendre la rive gauche de la Loire et se continuer jusqu'à Tours. Par la fréquentation de cette voie, la seule qui existait de ce côté jusqu'au cours du XVIIIe siècle, une vie toute différente, plus active, traçait son sillon disparate au milieu de ces terrains solitaires, et semble leur avoir donné d'elle-même une démarcation sur les confins de l'imposante forêt.

D'ailleurs l'aspect du pays de Véron est tout particulier et présente des caractères assez en opposition avec le reste de la contrée.

Sur la plus grande partie de son étendue — qui mesure, de l'est à l'ouest, environ 13 kilomètres et, du nord au sud, une moyenne de 7 kilomètres — le sol s'abaisse presque jusqu'au niveau des rivières. Sauf au centre où commence peu à peu le renflement qui sépare les

1. Archives d'Indre-et-Loire. G. 177. Contebault relevait pour la dîme par moitié de la collégiale de Saint-Mexme de Chinon et de celle de Candes.

2. Moreri. *Grand Dictionnaire historique*, t. II, p. 280.

deux vallées, c'est un vaste pays de plaines d'un aspect gai, verdoyant et coquet. Les terres d'alluvions qui les composent sont d'une fécondité surprenante, répandant partout, dans la contrée, une aisance qui touche à la richesse. Des prairies grasses où croît un bétail vigoureux, s'étendent au loin, autour des fermes, parmi les champs de chanvre, et les rideaux de peupliers, de noyers, de chênes, de mûriers et de pruniers. Des bancs de sable, mêlés des meilleurs dépôts d'alluvions, résultant des fréquentes inondations dont le pays est favorisé, s'étendent sur les premiers mamelons du côteau et portent des vignobles généreux, estimés presque à l'égal des bons crus de Chinon.

Au premier abord l'étymologie du mot *Véron* pourrait sembler aisée à trouver ; ce n'est point par les mots *Verronum* ou *Verum*, qu'on peut arriver à l'établir solidement.

Ces mots ne sont que des transformations latines ; le véritable mot d'origine sortirait du breton et ne serait autre que le composé *Beron* qui a produit, par mutation du B en V, le mot définitif : *Véron*.

Or, *Ber-on* signifie littéralement : *le courant de l'eau*, c'est-à-dire pour la contrée qui nous occupe : *pays dans le cours de l'eau*.

La composition du sol, tout formé, comme nous l'avons dit, de terrains d'alluvions, et la constatation des primitifs et divers changements du lit de la Vienne et de la Loire[1] viendraient à l'appui d'une telle étymologie.

C'est sur la partie inférieure du sol, dont les hauteurs varient entre 30 et 43 mètres au-dessus du niveau de la mer, que se trouvent dispersées les localités dans lesquelles se groupe la population du Bas-Véron.

En commençant par Chinon et en faisant le tour de la presqu'île, c'est d'abord : *Saint-Louand*, puis *Danzay*[2], *Le Port-Guyot*[3], *Savigny*[4],

1. *Études sur la Touraine*, par MM. l'abbé Chevalier et Charlot, p. 43 à 50.

2. Danzay est l'une des localités les plus anciennes du Véron. Le Cartulaire de Fontevrault (Bibl. de Tours, n° 1169, p. 23) désigne *Danzey en Véron*. — Le manuscrit 1171, f° 27 (Bibl. de Tours), contient la copie d'une charte où l'on relève cette phrase importante : « Est autem ipse alodus in Verrone in villa quæ dicitur Domziacus, in vicaria Caïnonensi ». (Extrait du *Livre noir* de Saint-Florent, ch. XXVII, f° 18, 2° et 5°.)

3. Arch. d'Indre-et-Loire, G. 654.

4. Savigny est le lieu le plus important des plaines du Bas-Véron. D. Housseau, au t. XIV de son *Histoire de Touraine et d'Anjou*, nous apprend que son église « n'était qu'une chapelle appelée : *la chapelle des Anges* où les chanoines de Candes envoyaient dire la messe pour la commodité des bergers qui habitaient ce lieu qui n'était que des bois et prairies. » (Bibl. de Tours, manuscrit 1309, f° 368.)

La Gilbardière[1], *Bertignoles*[2], *Le Petit-Chouzé*[3], *Avoine*[4], et *Néman*[5].

Si nous franchissons les premiers degrés de la côte, nous rencontrons, au centre du pays, le dominant presque avec des airs de capitale, le bourg de *Beaumont-en-Véron*[7] assis à l'appui de son mamelon crayeux, au milieu de vignes plantureuses et de la magnificence de sa végétation.

Puis ce sont des hameaux coquettement enfouis dans les bouquets d'arbres; rien de grand et d'imposant comme les vastes solitudes ou les agglomérations remuantes, mais un calme troublé seulement par un travail ardent et par un acharnement opiniâtre à demander au sol plusieurs récoltes par an.

Cette terre n'est pas seulement féconde en produits de toutes sortes, les souvenirs historiques y fourmillent; son passé est de ceux qui marquent dans l'histoire d'un pays, tant par les vieilles familles nobiliaires que par les esprits cultivés qui y ont vu le jour. A chaque pas le pied du voyageur heurte une pierre ancienne, et son regard découvre, de quelque côté qu'il se tourne, de nombreux châteaux, des tours, des clochetons et des portiques.

Aux temps les plus anciens, alors que le sud de la Touraine subissait la domination des hordes sarrasines, venues jusque sous les murs de Tours dans l'espoir de piller la riche abbaye de Saint-Martin, ces peuplades industrieuses s'établirent dans les contrées les plus abritées et les plus fertiles. Quand Charles Martel, en 732, vint refouler l'armée d'Abdérame par la victoire de Tours, les ancêtres de nos Kabyles laissèrent, en fuyant, des traces profondes de leur séjour.

Il paraît même probable qu'un certain nombre d'individus faits prisonniers dans la mêlée, restèrent en captivité aux mains des vainqueurs, qui les forcèrent à travailler la terre dans les environs, sous leur surveillance.

Le Véron, cette terre promise, dut en recevoir et les engager plus

1. Arch. d'Indre-et-Loire, E. 318. Rôle des fiefs de Touraine.

2. Cartulaires de Fontevrault et de l'archevêché de Tours. — Arch. d'Indre-et-Loire (Biens nationaux).

3. Arch. d'Indre-et-Loire, G. 14.

4. *Mémoires de la Société arch. de Touraine*, t. IX, p. 164-225. Archives d'Indre-et-Loire, E. 164.

5. *Bulletin de la Société arch. de Touraine*, 1877, p. 112-114.

6. Manuscrit n° 1308, p. 117, Bibl. de Tours; Archives d'Indre-et-Loire, E., Registre 164. f° 85.

particulièrement à s'y établir. Par sa situation en dehors de toute circulation active, enfermée entre ses deux cours d'eau et sa forêt, la race qui l'habitait forma une souche qui se perpétua, même jusqu'à nos jours, et dont je parlerai en détail plus loin [1].

On sait qu'en 958 [2] une assemblée importante de prélats et de seigneurs fut tenue en Véron pour une délibération fort grave. Il y fut question des incursions des Normands qui dévastaient les bords de la Loire et chacun s'alarmait alors de la prochaine fin du monde.

Toute la période du moyen âge ne fut qu'un long sommeil pour le Véron, qui resta presque complètement en dehors du mouvement qui entraîna le reste de la province.

C'est au cours du XVIIIe siècle qu'on trouve la trace de l'établissement d'une route entretenue entre Chinon et Port-Boulet, passant par Saint-Louand, Coulaines, Beaumont-en-Véron et Avoine.

Dans le courant du XVe siècle et pendant toute la Renaissance s'élevèrent de tous côtés des constructions importantes, abritant les plus illustres familles et prenant une part considérable dans l'histoire. C'est ainsi qu'on voit encore l'élégant manoir de *Coulaines* [3], près de Saint-Louand, qui a appartenu successivement aux familles de Maussé et Quirit; le castel de *Razilly* [4], qui abrita Mlle de Razilly, un poète dont les œuvres, non sans mérite, sont pourtant presque inconnues; *Destilly* [5], châtellenie du Xe siècle, incendiée en 1562 et reconstruite; *Matefelon* [6], fief dépendant d'Ussé; *La Courtinière* [7], dont il reste à demi ruiné, un superbe portail du commencement du XVIIIe siècle.

Telles sont les particularités physiques de ce pays que l'examen de de la carte qui accompagne ce mémoire pourra rendre plus frappantes pour le relief du sol ou pour la situation du pays de Véron dans son ensemble.

1. Dans *Les promenades pittoresques en Touraine*, p. 312, M. l'abbé Chevalier signalait déjà, en 1869, le caractère particulier de la race des habitants du Véron.
2. Cartulaire de Saint-Florent de Saumur.
3. Archives d'Indre-et-Loire, G. 14.
4. Id., E. 163; *Histoire de Touraine*, par Chalmel, III, 391.
5. Id., C. 654; E. 164; Bibliothèque de Tours, 1308.
6. Id., E. 163-165.
7. Archives d'Indre-et-Loire, E. 163.

II

Causes morales de la division : caractère de la population; particularité anthropologique; langage; superstitions; coutumes locales.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les voies de communication ne furent établies que très tard dans le Véron. En 1766 nous ne trouvons trace que de la seule route de Port-Boulet à Chinon qui se continuait au delà vers Azay-le-Rideau et Tours à travers la forêt de Chinon. Jusqu'à cette époque la population vécut sédentaire sur un sol qui la nourrissait largement, exempte de besoins extérieurs et retenue encore par un caractère tranquille, sauvage et défiant. Les plaines basses des bords de la Loire et de la Vienne restèrent longtemps à l'état de marécages, ne s'élevant qu'à la longue par les ensablements successifs. Les communications étaient, par conséquent, difficiles entre les diverses localités que ne pouvaient relier des routes soudainement détruites. Toute pensée de déplacement était donc en dehors des habitudes et des choses possibles; quand, aux jours de foire de Chinon, qui n'était pourtant qu'à 2 lieues de Savigny, il fallait porter au marché les produits du sol ou de la ferme, il était de coutume de voir les Véronais s'acheminer par caravanes, montés sur des mules ou des chevaux, et portant en croupe les ballots ou les paniers qu'on allait vendre.

Mais ces excursions étaient elles-mêmes peu fréquentes et il m'a été affirmé par des vieillards et des habitants du pays, qu'il n'était pas rare de voir les jeunes hommes de vingt-un ans venir pour la première fois de leur vie à Chinon, à l'occasion de la conscription militaire.

Ils étaient alors l'objet de l'attention générale, non seulement par leurs airs sauvages, mais encore par leur constitution corporelle et par le caractère de leurs physionomies. Ils étaient généralement grands, maigres et nerveux, leur teint était basané, leurs traits énergiques, leurs yeux à la sclérotique blanche, aux prunelles noires. Ils portaient des cheveux luisants et ondulés, une barbe noir de jais, et une légende, qui se perpétue encore de nos jours, les désignait sous le nom de *Bédouins de Savigny*, *Bédouins du Véron*.

En parcourant le pays ces temps derniers, il m'a été permis de rencontrer plusieurs des individus qui perpétuent, par eux-mêmes et par leur descendance, la race caractéristique du Véron. Ces *grands diables*, comme on les appelle encore, sont tous vifs, intelligents, soupçon-

neux, maigres, doués d'une grande force musculaire et parlent avec précipitation. Leurs yeux noirs et profonds flambent sous un front carré. Le nez est souvent arqué, les dents sont blanches et les lèvres minces.

Ce type est particulièrement marqué chez une vieille femme de Savigny, qui est connue, même sur les actes notariés, sous le nom de *Ali*.

Les causes de ces accentuations ethniques sont assez faciles à déduire. L'état sédentaire de la population, très longtemps réfractaire à toute importation, a provoqué des mariages presque uniques entre des gens de même souche. A Beaumont, à Avoine et à Savigny, comme dans la campagne environnante, tous les gens sont unis de parenté, et il leur arrive, en s'épousant, de se retrouver deux ou trois fois cousins par diverses branches.

Il faut ajouter que cet état de choses a provoqué, surtout dans les derniers siècles, une dégénération sensible de la race qui comptait beaucoup d'infirmes et d'idiots. Mais la civilisation a depuis lors pénétré dans ce pays isolé, et une infusion de sang nouveau par des mariages étrangers a régénéré la population.

Les derniers types des anciens Véronais sont donc rares maintenant et tendent à disparaître avec le caractère du pays et ses mœurs anciennes. Je crois qu'il y aurait là, pour des spécialistes, une étude du plus haut intérêt et dont les résultats pourraient confirmer des hypothèses que provoque l'histoire de la grande invasion arrêtée à Poitiers par Charles Martel.

Quoi qu'il en soit, l'esprit de la population est absolument en rapport avec l'idée qu'il est permis de se faire du mélange de deux races.

Un rien excite ces tempéraments, bons de nature, mais faciles à la colère; leur résistance à la fatigue est légendaire et ils conservent un penchant vers la rapacité confinant à la filouterie.

Des discussions violentes éclatent parfois pour des affaires d'intérêt, avec une ardeur peu commune. On raconte qu'il existait à Savigny, il n'y a pas encore très longtemps, une véritable dynastie de maires dont la puissance était énorme aux environs. Enclins à ramener tout à eux-mêmes et à soustraire leurs administrés à l'action des tribunaux réguliers, ils avaient établi chez eux une sorte de cour de justice où ils réglaient, tous les lundis, les différends survenus la veille dans les cabarets.

Le sentiment religieux est très développé parmi les gens du Véron ; leur esprit, intelligent pour la culture, reste très borné pour les choses

surnaturelles. Les pratiques de la sorcellerie sont mêlées à celles d'une foi aveugle, que leurs tendances morales portent aisément jusqu'au fanatisme. Les églises, les chapelles, les croix à l'angle des chemins sont nombreux et témoignent de l'influence puissante des abbayes qui tenaient le pays sous leur domination.

Toutes ces particularités, et surtout les derniers représentants de la race maure, disparaissent presque complètement dès qu'on s'avance vers l'est près de la forêt de Chinon. La fertilité du sol se dérobe pour faire place aux plateaux arides et aux landes; les localités se dispersent sans intérêt et sans souvenirs historiques. Le caractère des habitants change avec le sol; les coutumes et la manière d'être deviennent banales; l'esprit s'altère et tranche d'une façon éclatante avec les populations voisines.

La limite que j'ai indiquée sur la carte ci-jointe, et qui coupe la presqu'île devant la forêt, au sortir du Véron, est donc justifiée, non seulement par la configuration du sol, mais encore par le caractère et les mœurs des habitants. Elle laisse à sa gauche, d'une façon très nette, toute cette contrée privilégiée, fidèle à ses traditions, qui peut être comparée à de certaines régions de la Vendée, et définie assez exactement en l'appelant : *Le Bocage de la Touraine.*

L'HABITAT DANS LA FLANDRE FRANÇAISE

PAR M. L'ABBÉ LEMIRE

Le Comité flamand de France signale à la Section des sciences géographiques deux types d'habitations rurales que l'on trouve dans la Flandre française : 1° l'*hofstede*, ferme ouverte, qui domine dans la Flandre flamingante (arrondissement de Dunkerque et majeure partie de l'arrondissement d'Hazebrouck) couvrant une zone limitée sur trois de ses côtés par la mer, le Pas-de-Calais, la Belgique, et sur le quatrième par une ligne allant d'Aire à Ypres, le long du renflement de terrain qui sépare la vallée de la Lys de celle de l'Yser; 2° la *cense*, ferme close, qui appartient à la Flandre wallonne, et qui s'étend à toute la région où l'on parle le français.

Ces deux espèces d'habitations rurales ont, en vertu de leur destination et des conditions topographiques et météorologiques du pays où elles se trouvent, des caractères communs que nous étudierons d'abord. Mais elles offrent aussi des différences très frappantes et tout à fait caractéristiques. Nous suivons dans ce travail les indications du questionnaire publié par le Comité.

I. — RESSEMBLANCES ENTRE L'HOFSTEDE, FERME FLAMANDE, ET LA CENSE, FERME WALLONNE

I. *Situation des fermes.* — Comme les villages eux-mêmes, elles sont généralement bâties dans les bas-fonds, — par une raison de prudence, a-t-on dit, pour cacher aux regards des ennemis les fermes et leurs trésors. Cette habitude aurait été prise du temps des Normands (?). — Des raisons d'ordre matériel sont beaucoup plus vraisemblables. Comme on n'avait point de puits creusés ou forés, on bâtissait pour avoir de l'eau, à proximité des mares, des fossés, et des ruisseaux ou *becques* (fl. *beek*). S'il y avait des renflements de terrain, on bâtissait tout au plus à mi-côte, afin d'être protégé contre les vents et le froid. — L'hygiène semble demander qu'on bâtisse sur les hauteurs. L'air est meilleur et plus vif; on évite l'infection des eaux sta-

gnantes. — Le paysan croit qu'il faut des motifs plus graves pour faire autrement que les ancêtres, et l'expérience ne lui donne pas complètement tort. Si par l'eau on contracte les maladies qui affectent l'estomac et les entrailles, par l'air se transmettent celles qui entament les bronches. De là peut-être, la fréquence des phtisies et des pneumonies chez les gens et les bêtes, et la diminution des maladies plus épaisses, celles que l'on guérissait par les purges. Un élément plus subtil atteint un organe plus délicat.

Orientation des fermes. — Sauf de légères déviations qui s'expliquent par des raisons secondaires, l'orientation des fermes est constamment la même. La maison regarde le soleil, pour recevoir en plein la chaleur et la lumière, double avantage dans nos pays froids et brumeux. On est invinciblement attiré par le soleil, et, quand on bâtit sans tenir compte de cet attrait, on est mal à l'aise dans une maison ; on abandonne les salles qui sont au nord ou à l'est; on se meut instinctivement comme un homme qui veut éviter son ombre. — L'habitation rurale tourne le dos au nord ; elle lui oppose un toit très bas qui descend presque à terre, grâce aux appentis. — Les salles de devant sont hautes, parce qu'il faut de l'air. Celles qui sont derrière la maison sont basses, parce qu'il faut éviter le froid. Contre l'est l'habitation oppose un pignon, un toit en pente, une construction annexe ; elle fait de même contre l'ouest d'où viennent les pluies violentes et persistantes, chassées par le vent. Si la maison les recevait en plein le long de sa façade, elle en serait inondée par les joints des portes et des fenêtres. Cette orientation imite celle des églises qui ont la tête à l'orient, et qui opposent aux vents pluvieux d'occident le solide rempart d'une grosse tour : elle arrête l'humidité et protège la charpente de la nef.

Groupement des fermes. — Dans toute la région observée, les fermes sont isolées. Il en a été ainsi de temps immémorial. C'est une tradition germaine : Tacite observe que les Germains ne groupent point leurs maisons, — par ignorance de la bâtisse, dit-il, — ou par désir de s'établir près d'un ruisseau, d'un champ, d'un bois. Cette seconde raison est la meilleure[1].

1. *De moribus Germanorum*, XVI : « Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et cohærentibus ædificiis; suam quisque domum spatio circumdat, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi. — Leurs demeures sont éparses, isolées, selon qu'une source, un champ, un bocage ont déterminé leur choix. Leurs villages ne sont pas, comme les nôtres, formés d'édifices continus : chacun laisse un espace vide autour de sa maison, soit pour prévenir le danger des incendies, soit par ignorance dans l'art de bâtir. »

Les fermes sont donc au centre du domaine cultivé. Cela permet d'être à proximité des terres, de rassembler facilement les récoltes, de surveiller les ouvriers qui sont aux champs, d'y charrier plus commodément le fumier.

Les fermes importantes ne tiennent aucun compte des grand'routes. Elles communiquent avec elles par une avenue jadis bordée de beaux arbres et qu'on appelle *drève* (du fl. *dreef*) et, aujourd'hui qu'on abat les arbres pour cultiver les plus petits lambeaux de terre, par une route nue, recouverte de gravier.

Les fermes plus petites, celles qui n'ont ni passé, ni vaste circonscription territoriale, ni tenure fixe, viennent se coller le long des routes. Ces fermes sont plus communes dans le pays wallon. Cela tient à un morcellement plus grand de la propriété, à un genre de culture plus besogneux et plus roturier, à l'union des petites industries d'hiver avec les travaux des champs.

Au delà de la Flandre, dans le Cambrésis, les fermes sont groupées autour de l'église.

Description de la ferme. — En règle générale, la maison de ferme n'a point d'étage. Il n'y a d'exception que pour certaines fermes principales, appartenant à des propriétaires riches qui se réservent une extrémité du corps de logis, l'élèvent d'un étage, et viennent y passer quelques jours en été.

Généralement aussi, tous les appartements sont au rez-de-chaussée. Le grenier, suivant l'étymologie du mot (*granarium*), ne sert que pour le grain.

Une maison de ferme comprend d'ordinaire sur la façade trois salles qui se suivent. Deux d'entre elles communiquent et sont accolées à la cheminée; la troisième est séparée des deux premières par un corridor qui traverse la maison de part en part; car, d'après un dicton flamand, pour qu'une maison se distingue d'une cabane, il faut qu'elle ait une porte de derrière : sans cela elle ne serait qu'un *kot* (fl.) (en angl. *cot*, d'où cottage). Ce mot *kot* désigne tout logis qui n'a qu'une ouverture, et annonce que celui qui l'occupe n'a point le droit de sortir sur le terrain voisin, qu'il n'a ni jardin, ni cour.

Les trois salles dont nous venons de parler sont : la salle commune, maison proprement dite (*huys*), où la famille prend ses repas, où il y a du feu en hiver, où est le foyer, où l'on cuit les aliments, où l'on reçoit les visiteurs, où l'on vit. On y trouve partout, outre le *poêle* unique (*stube* des Allem. et des Holl.), l'armoire, l'horloge, la table, les chaises, le bénitier, le Christ et l'image de la Vierge. La cheminée

(avec vaste manteau) est double. Elle sert pour la salle suivante, qu'on appelle la *chambre* haute, quand elle est la chambre à coucher du père et de la mère (on y trouve l'armoire [fl. *kas*; all. *karten*]) où sont les habits suspendus, l'argent, les papiers de famille); qu'on appelle la *voûte*, quand elle est au-dessus de la cave; et enfin le *salon*, quand elle est réservée pour les repas de ducasse, de baptême, de noce et d'enterrement.

A gauche du corridor est une salle servant de chambre à coucher pour plusieurs membres de la famille et quelquefois pour les parents, quand celle dont nous venons de parler est un salon.

Derrière ces trois salles principales, sont des appartements moins larges, parfois de *simples appentis*. Ils servent de chambres à coucher (une pour les garçons, une pour les filles, une pour les grands-parents ou pour la servante). Ils sont aussi destinés à des usages accessoires : relaverie (*wassch kamer*) avec étagère pour les assiettes et les plats, office ou dépense (*spinde*) où l'on serre les provisions : beurre, viande, pain.

Les principales fermes ont une cave, peu profonde, — parce que, n'étant pas cimentée, elle doit se trouver au-dessus du niveau où les eaux stagnent, — et surmontée d'un plancher qui exhausse le sol de la salle qui la recouvre.

Aux environs de Bergues, les fermes ont deux caves : la cave au fromage, qui est au nord pour la fraîcheur; la cave au beurre qui est au midi.

Quoique l'herbe soit excellente en Flandre, ce n'est qu'aux environs de Bergues qu'on fabrique le fromage : (détail à noter et qui semble faire croire que la fabrication du fromage a été enseignée par les religieux de Saint-Winnoc de Bergues, comme les religieux de Maroilles ont donné le secret du fromage de ce nom).

Matériaux de construction. — Les anciennes fermes sont en briques dans le *Noordland* (cantons de Bergues et de Bourbourg), Hollande française, où le bois est rare. Les plus importantes sont en briques dans le pays wallon, quand elles ont été construites par des moines ou de grands seigneurs, qui avaient les moyens de faire venir des briques de loin ou d'en faire cuire. Mais, dans l'ensemble du pays elles sont en bois, couvertes en chaume, et les interstices des poutres sont remplis avec du torchis[1].

1. Cela rappelle un usage germanique. Cf. Tacite, *De moribus Germanorum*, XVI : « Ne cæmentorum quidem apud illos aut tegularum usus : materia ad

Tous ces matériaux se trouvaient sur place :

La paille ne s'exportait pas et avait peu de valeur. Le bois n'était ni rare, ni cher. Il fait la solidité des vieilles fermes. Rien ne remplace cette ossature, ce squelette de bois d'orme ou de cœur de chêne.

Le toit en chaume diminue le froid en hiver et la chaleur en été; il entretient une température plus uniforme, de sorte que les grains se conservent mieux.

Le torchis est badigeonné de blanc, de jaune, et parfois, autour des fenêtres, d'une raie bleue [1]. On renouvelle ce badigeon de temps en temps. La base est l'eau de chaux.

Les fermes de construction récente sont en briques et couvertes en pannes. La toiture en pannes ne doit pas se renouveler tous les vingt ans comme celle en chaume. Elle diminue les chances d'incendie et les frais d'assurance. Les artistes regrettent les toits de chaume et les murs de terre. Ce qui est primitif est beau. Penchez sur un toit de chaume le front grave d'un orme, et vous avez un Ruysdael, l'éternelle poésie de l'habitat humain, un abri fragile sous un arbre immortel, une tente sous un palmier.

L'hygiène a perdu à leur disparition. Si l'on ne conserve plus les grains, comme autrefois, on conserve du moins la paille, le foin, les fruits, les pommes de terre. Tout cela ne peut être laissé impunément sous les pannes, comme on le laissait sous la paille. Les fermiers intelligents mettent sous les pannes une doublure de paille.

Nombre des habitants. — La maison de ferme ne suffit d'ordinaire que pour le logement d'une famille comprenant le père et la mère, les grands-parents, quand ils n'ont pas de quoi se retirer et vivre de leurs rentes, les enfants, dont le nombre moyen, et, suivant un dicton populaire, le nombre parfait, est de cinq, ce qui fait maison pleine, disent les Flamands, un enfant à chaque coin et un au milieu.

Usages de la maison. — Elle n'est utilisée que comme habitation familiale. Avant la création des filatures et des tissages mécaniques, il y avait, dans les appentis des petites fermes wallonnes, des métiers de tisserands qui occupaient les hommes en hiver. Ils tissaient ce que filaient les femmes.

omnia utuntur informi, et citra speciem aut delectationem. — Ils n'emploient ni pierres ni tuiles; ils se servent de bois brut, sans penser ni à la décoration ni à l'agrément ».

1. « Quædam loca diligentiùs illinunt terra ita pura ac splendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur. — Ils enduisent certaines parties d'une terre luisante qui imite la peinture. » *Ibid.*

Rapport de la maison de ferme. — Construite en dur, elle coûte 18 francs le mètre cube pour la bâtisse. Elle ne rapporte généralement rien au propriétaire. Elle est l'annexe des terres cultivées, l'abri nécessaire de l'occupeur; elle coûte au fermier les réparations et les contributions.

Quand elle est jointe à un moulin, elle est donnée en location avec prisée stable; à chaque bail on estime les bâtiments : si leur valeur est diminuée, l'occupeur doit une indemnité; il en reçoit une, si la valeur est augmentée.

Dans un village à cheval sur le pays wallon et le pays flamingant, à Vieux-Berquin, l'hospice de Seclin suit un mode de location de ferme tout spécial :

Le sol est mis aux enchères à chaque bail.

Mais les bâtiments de ferme appartiennent en propriété à l'occupeur qui trouve là une garantie contre l'éviction ou contre les enchères d'un voisin jaloux.

Annexes de la maison, et bâtiments de ferme. — Les annexes de la maison sont le fournil; quand la ferme est couverte en chaume, il en est distant de 100 à 200 mètres. Quand la ferme est couverte en dur, il est attenant à la maison d'habitation, posé contre elle, et sert à la fois de cuisiue, de fournil et de buanderie (*kruiskeusken*). Le bûcher est près du fournil.

Les bâtiments de ferme proprement dits sont nombreux et variés. Toute ferme comprend au moins :

1° Les écuries et étables pour chevaux, vaches, porcs, et le poulailler, rangés autour ou posés en face du trou à fumier. Quand la ferme est grande, elle a une bergerie et parfois un colombier.

2° Les granges, généralement deux : une très grande pour le blé, l'autre plus petite pour les mars.

Les foins et la paille se conservent dans des hangars, mais plus communément sur des planchers rudimentaires formés de plançons, de claies et de branchages, et nommés *delt* en flamand et *chenel* en patois wallon.

3° Les remises, servant à abriter les chariots et les instruments aratoires, et qui sont ou de simples appentis ou des bâtiments isolés.

Entourage de la ferme. — A proximité de la ferme, il y a :

1° L'abreuvoir des chevaux qui recueille le trop-plein de l'eau tombant des toits ou que l'on vide du fumier (point d'abreuvoir commun dans les villages);

2° La mare d'eau potable, pour le service de la cuisine, pour la lessive

et pour les bêtes; de vieux têtards de saules y trempent leur pied, y mirent leur tête.

3° La pâture (*het hof* en fl.), close de haies vives (aubépine), ayant sur son pourtour une ligne de beaux ormes, et plantée jadis de noyers, de pommiers, de poiriers, de pruniers et de cerisiers (ceci ne concerne point le pays voisin de la mer). Aujourd'hui, les arbres fruitiers sont devenus rares en Flandre, parce qu'on a abattu les grands ormes qui les protégeaient contre les coups de vent. Fouettés par le vent auquel ils donnent une grande prise, ils perdent leurs branches, leurs fruits, leur vie. La pâture était donc autrefois le verger. Elle ne l'est plus que dans la vallée de la Lys.

On tâche de remplacer ce verger d'autrefois, par de petits poiriers allignés dans un jardin. Ils ne remplaceront point les bons fruits rustiques chers à nos aïeux.

4° Le potager, relégué parfois dans les champs. Le Flamand l'appelle *koolhof*, jardin à choux, parce que le choux est indispensable pour la soupe de ferme.

II. — DIFFÉRENCES ENTRE LA FERME FLAMANDE ET LA FERME FRANÇAISE

Une première différence résulte des ressources inégales qu'offrent les deux pays pour la culture et l'élève des bestiaux. Elle concerne les dépendances de la ferme. L'*hofstede* ou ferme flamande a comme annexes :

1° Dans les cantons de Steenvoorde et de Bailleul, *le séchoir à houblon*, situé, comme le fournil, à une certaine distance de la ferme. Il est appelé *keet* ou *hommelkeet*. Le mot *keet* désigne tout endroit sec où l'on conserve quelque chose à l'abri de l'humidité, par exemple du foin, du sel, *hooi keet*, *zout keet*;

2° Dans toute la région de Flandre, l'*écanguerie*, étable de l'écangueur, cabane où travaille celui qui fait tomber la paille du lin avec l'écang, isolée, à cause de la poussière et du danger d'incendie, *zwingelkot*;

3° Dans quelques villages, le *pressoir à cidre*, devenu inutile et relégué comme objet de rebut, parce qu'il n'y a plus assez d'arbres fruitiers en Flandre. Autrefois on y faisait du cidre, et les rainettes de Furnes ont encore leur réputation.

L'hofstede offre comme annexes en fait d'étables :

1° L'étable à engraisser les bêtes à cornes (*vette-stal*) que l'on ne trouve point dans le pays wallon, parce que la race bovine flamande se prête mieux à l'engraissement que celle du pays français. Elle est plus grande, a plus de chair, donne moins de lait, mais un lait plus riche en beurre.

2° L'étable à poulains (*kachel-stal*) que l'on ne trouve que dans les cantons de la Flandre où la terre est assez légère pour que les juments pleines puissent la travailler sans danger pour leur poulain.

Ces étables sont remplacées, en pays wallon, par des porcheries généralement plus considérables qu'en haute Flandre. La culture ne s'y restreint pas à l'élévage de la race bovine. Elle est en outre plus variée quant aux produits du sol; mais elle offre quelque chose de moins distingué quant à l'apparence extérieure de la ferme et, pour la manière de vivre, de moins aristocratique.

La différence principale entre les deux sortes de fermes que nous avons considérées jusqu'à maintenant, est dans la disposition de l'habitation de l'homme par rapport à celles des bêtes.

Dans l'hofstede, l'habitation de l'homme est séparée des autres bâtiments. Parfois elle est posée sur une motte de terre; plus souvent, elle est simplement à l'écart et elle a devant elle, à une certaine distance, les étables et granges, entre lesquelles elle regarde et reçoit l'air et la lumière. Quand elle est moins grande, elle relègue ces bâtiments à sa droite ou à sa gauche, de manière à rester seule en vue. Quand elle est très petite, elle n'admet dans son voisinage, sur la même ligne qu'elle, que l'écurie du cheval, ce compagnon de l'homme, dont le Flamand parle avec une terminologie de membres humains, et qui demande des attentions plus grandes et reste à l'étable toute l'année.

Cet écart, cet isolement de l'habitation humaine, permet d'entretenir devant elle un parterre de gazon et de fleurs, et souvent un tout petit potager. On y trouve le buis traditionnel servant pour le jour des Rameaux, quelques plantes aromatiques : persil, céleri, sarriette, thym, sauge; quelques légumes verts : oseille, épinards, poireaux; quelques plantes médicinales d'un usage familier : la mauve pour les bêtes, la chélidoine pour les poules; mais toujours quelques fleurs : la rose, le tournesol, la rose-trémière, la marguerite, fleurs simples, fraîches et grandes.

Le jardinet (*bloem hof*) se retrouve partout, et rappelle la bordure de gazon, chère aux peuples d'origine saxonne, et qu'on remarque devant les maisons de maître à Londres, à Douvres, etc.

Quelquefois ce jardinet est séparé de la cour par une petite muraille, ou bien par une haie de buis.

Outre la conservation de ce petit jardinet auquel le Flamand tient beaucoup, il trouve, dans l'écart de son habitation, plusieurs avantages appréciables :

1° *Au point de vue de la propreté.* — Les bêtes ne passent point sous le regard de l'homme, ni sur le trottoir de la famille, ni devant les fenêtres ; elles n'entrent jamais dans les corridors et les salles.

2° *Au point de vue de l'hygiène.* — L'homme est à distance du fumier, du trou à purin, de toutes les exhalaisons qui peuvent être nuisibles. Sa maison est plus ouverte, plus aérée, plus froide peut-être.

3° *Au point de vue des incendies.* — L'écart de la maison en diminue les chances, en circonscrit les ravages.

4° *Au point de vue moral.* — L'hofstede met en évidence la dignité et la supériorité de l'homme. Il est en dehors des bestiaux qui ne circulent point près de lui ; il n'en prend point la surveillance obligée par l'endroit où il assied sa maison. Il est à l'écart des serviteurs et des servantes qui soignent les bêtes. Sa fille n'est point *meisje* mais *dochter*, son fils n'est pas *knecht* mais *zoone*. Il y a moins de familiarité, moins de laisser-aller entre le maître et les domestiques qui logent près de leurs bêtes.

A cette supériorité que lui donne la situation de sa maison, s'ajoute pour l'occupeur de l'hofstede, toute une série d'autres petites considérations extérieures qui assurent un autre genre de supériorité.

Remarquons qu'il vit en Flandre, pays où les chevaux sont plus beaux, plus soignés, plus brillamment harnachés, qu'en pays wallon ; où les vaches sont de race flamande pure, plus grandes, plus belles, donnant un lait plus riche ; où l'herbe dans les pâturages est plus dense, plus menue, plus nourrissante ; où le fermier lui-même, mieux nourri, ayant la bière et les fortes viandes, mange à l'écart de ses domestiques, travaille moins, se promène volontiers dans les champs la houlette sur l'épaule, contemple ses herbages, est grand de taille, musculeux, moins nerveux, moins actif que le fermier wallon.

Ceci permet une conclusion qui, pour ressortir, demande un mot d'explication sur la disposition de la *cense*.

La cense forme un carré avec les bâtiments de ferme. Elle est complètement fermée. Toutes les portes et les fenêtres donnent sur la cour intérieure. Au dehors il n'y a que des soupiraux, des fenêtres d'appentis, et les portes indispensables pour l'entrée des gens et des bêtes, pour le transport du fumier et des récoltes.

La maison d'habitation est reliée aux étables et aux granges; elle est soudée à elles par des murs et par des toits brisés.

Autour de la cour intérieure. dont la plus grande partie est occupée par le fumier, il y a un trottoir, et au-dessus de ce trottoir, les toitures s'avancent et surplombent de manière à ce qu'une personne puisse circuler, par les jours de pluie, sans se mouiller.

Les bâtiments sont plus nombreux et plus complets peut-être que dans la ferme flamande, parce que la culture est plus variée, les récoltes plus diverses, et la basse-cour plus importante.

Voici les avantages de la disposition de la cense :

Le fermier peut garder à volonté sous ses yeux toutes ses bêtes, et les surveiller, tout en les mettant à l'air.

Il peut d'un regard voir ce que font les garçons de ferme, les servantes, les batteurs en grange.

Le soir venu, il barre sa porte et il est chez lui comme dans un cloître, outre que pendant le jour, sa femme, ses enfants, sa servante, sont à l'abri des regards indiscrets des passants.

La cour fermée est plus chaude en hiver, ainsi que les étables et la maison.

Mais en revanche, l'incendie dans la cense, c'est la ruine complète.

De plus, au point de vue moral, il y a un plus grand rapprochement entre l'homme et les animaux. Le fermier semble être leur gardien. Il en prend un caractère plus roturier, plus manant.

Si nous ajoutons à ces observations diverses un dernier mot sur l'étymologie même des mots *hofstede* et *cense*, notre conclusion sera peut-être bien motivée.

Le mot *hofstede* (*hofstadt* en allem.) désigne une maison avec domaine attenant; il rappelle la villa des Romains et notre maison de campagne. Originairement il ne se dit que de la ferme dont l'occupeur en est le propriétaire, et il désigne, suivant nous, la ferme de l'agriculteur saxon qui n'est ni suzerain ni vassal, mais qui est libre sur sa terre et dans son manoir. La terre attenante à la maison n'en est point séparée, ni séparable. Il y a peut-être quelques pièces distinctes appelées terres courantes, mais l'*hofstede* reste indivis.

Le mot *cense* désigne une terre donnée à bail, une terre tenue moyennant redevance, une *censelette,* quand elle est petite; en latin *census*, en flamand *pacht goed*, en all. *pacht gutt*. L'occupeur est donc ici, à proprement parler, fermier.

Il est à remarquer que, malgré les inconvénients de leur mode respectif de disposer leurs fermes, les Flamands et les Wallons y tiennent

avec une invincible fidélité. Malgré les incendies, le Wallon clôt sa ferme. Malgré les vents, les voleurs et les pluies, le Flamand ouvre la sienne.

Il y a là un caractère permanent, une différence traditionnelle.

En outre l'hofstede ne devrait être que la maison de l'agriculteur propriétaire; la cense, celle de l'agriculteur locataire. Mais, dans les deux pays, le type principal est devenu caractéristique. On a oublié que l'hofstede est un manoir, et on a bâti sur son modèle et appelé de son nom toute ferme flamande. On a oublié de même que la cense est une maison de ferme tenue en bail; et on a bâti, sur son modèle et appelé de son nom toute ferme wallonne.

L'hofstede est donc la maison rurale du propriétaire; elle tient du manoir; son maître parle le flamand.

La cense est la maison rurale de l'occupeur fermier; elle rappelle le cloître et la maison romaine; son maître parle le français.

Dans la première, il y a l'idée de propriété.

Dans la seconde, celle de redevance.

L'hofstede est d'origine saxonne.

La cense est d'origine gauloise ou romaine.

La maison, c'est la race.

EXPLICATION DES DEUX PLANS

I. — Hofstede ou ferme du pays flamand

Ferme ouverte des environs de Cassel et de Steenvorde. — Exploitation : 16 hectares.

Plan général. A, maison d'habitation; B, écuries; C, granges; D, hangars et remises; E, fournil; F, éconguerie; G, séchoir à houblon; H, arrière-cuisine; I, fumier; J, abreuvoir et purin; K, fumier de paille; L, appentis pour la paille; MM, abris pour le charbon et débarras; N, fonds pour la drèche; O, petit jardin d'agrément et trottoir; P, P^2, P^3, entrées suivant la direction de la chaussée voisine.

Détails. *a*, maison ou salle commune; b^1, voûte; b^2, salon; *c*, c^2, c^3, c^4, chambres; *d*, relaverie; *e*, porte de la cave du nord ou cave à fromage; e^1, porte de la cave du sud ou cave au beurre : *f*, écurie pour deux chevaux; f^1, chambre du domestique; *h*, étable pour l'engraissage; *i*, étable pour les vaches; i^2, étable pour les veaux; jj^2, porcheries; *k*, cabinet; *l*, poulailler; *m*, aire; nn^2, tas.

II. — Ferme wallonne ou cense

Type de la vallée de la Lys. Exploitation : 12 hectares de terre à labour et 4 hectares de pâturages.

Plan général. A, maison d'habitation et écurie pour deux chevaux; B, granges; C, étables; D, étables et petite grange; E, E′, portes d'entrée; F, fumier avec trottoir à l'entour; G, bûcher; H, fournil; I, abreuvoir.

Détails. A′, corridor; *a*, salle commune ou maison; *a′*, foyer; *b*, salon ou voûte; c^1, c^2, c^3, c^4, c^5, chambres; *d*, dépense; *e*, relaverie; *f*, escalier et entrée de cave; *h*, cuisine; *x*, écurie pour deux chevaux; *y*, débarrassoir; *z*, provisions pour les bêtes; *i*, aire : j^1, j^2, tas; k^1, k^2, hangars et remises (appentis); *l′*, étable pour les veaux; *m*, couloir; n^1, n^2, n^3, n^4, porcherie; *o*, lieux d'aisances; *p*, aire; *q*, tas; *r*, ballier; *s*, poulailler.

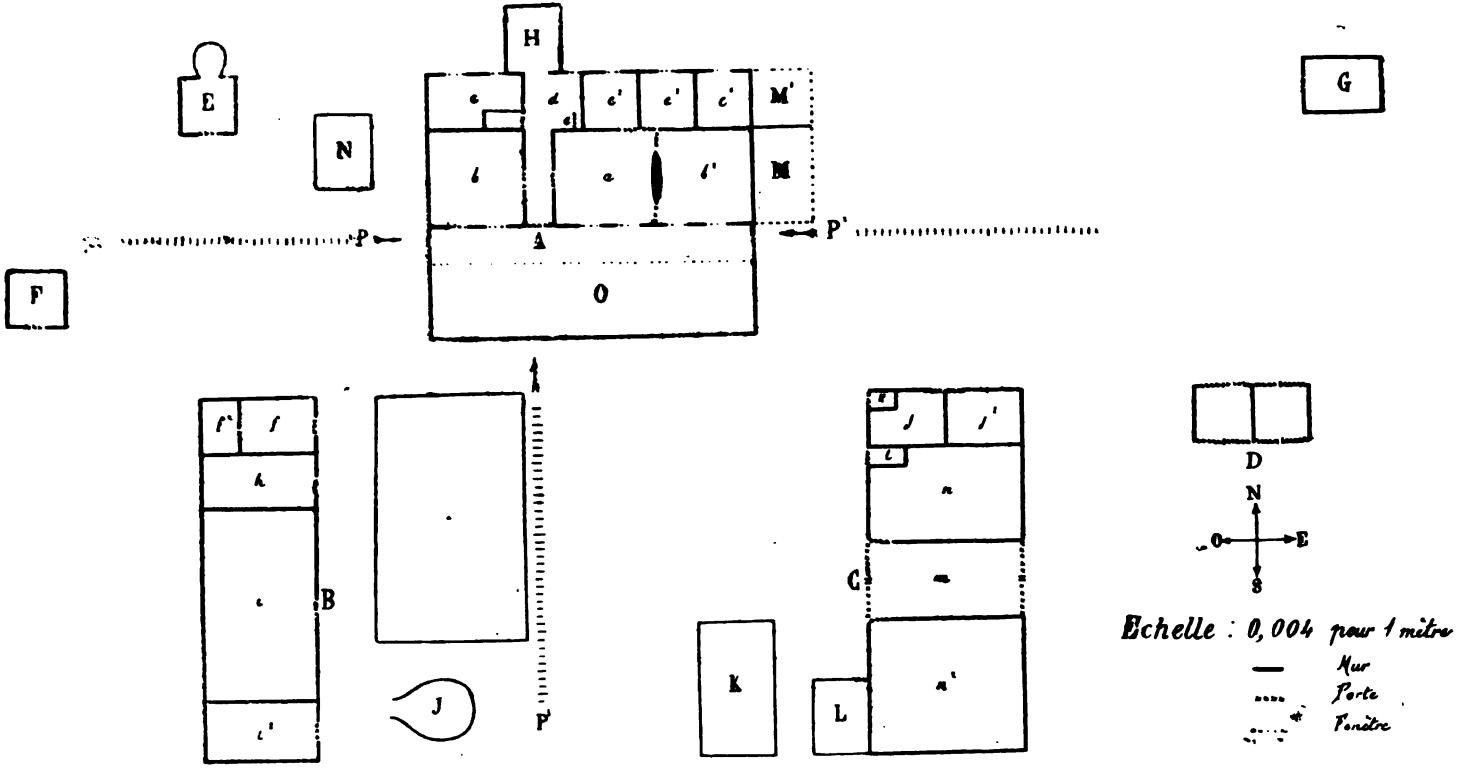

HOFSTEDE OU FERME DU PAYS FLAMAND

FERME OUVERTE DES ENVIRONS DE CASSEL ET DE STEENVORDE. 16 HECTARES

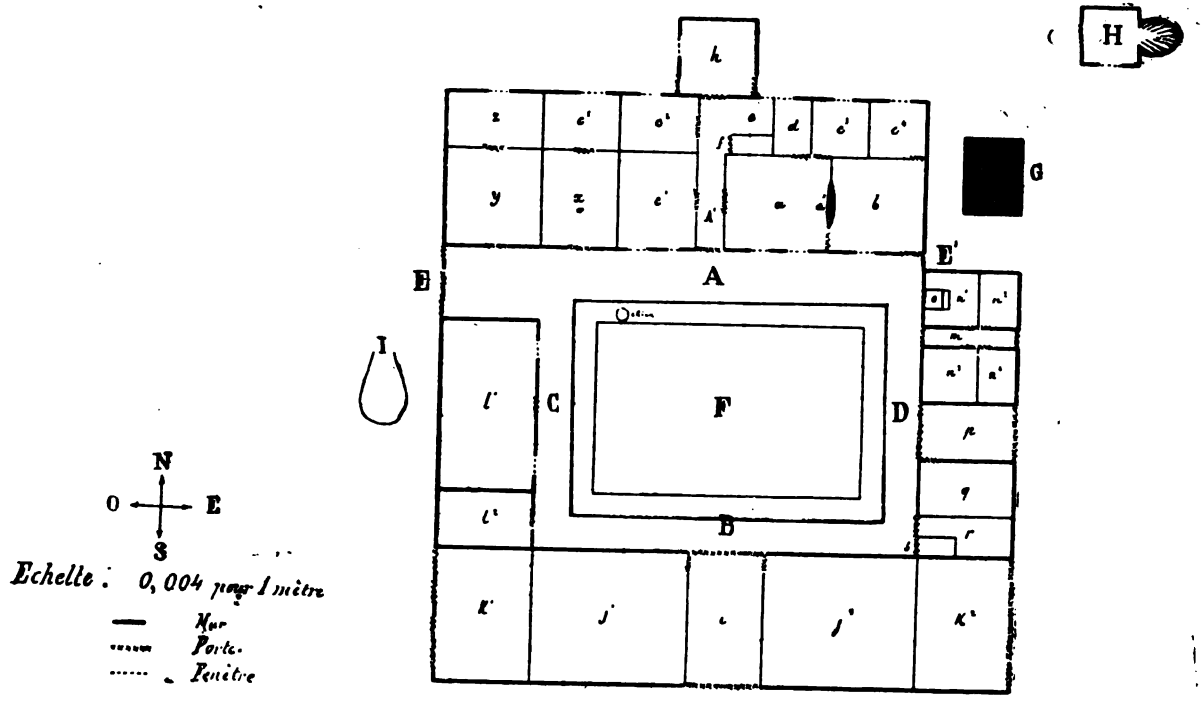

FERME WALLONNE OU CENSE

TYPE DE LA VALLÉE DE LA LYS. 16 HECTARES

DESCRIPTION DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA VALLÉE DE L'OUED EL-KÉBIR (LA GRANDE RIVIÈRE).

PAR M. LE CAPITAINE WINCKLER

Orographie. — A l'ouest du djebel Bir (*Thammes mons*) se trouve une région montagneuse qui fait partie de la Khoumirie proprement dite et qui est arrosée par l'oued el-Kebir (l'*Armoniacus* ou l'*Armua* des anciens).

Cette région, formant une sorte de cuvette d'une douzaine de kilomètres de diamètre, est limitée :

Au nord-est par le djebel el-Fersig d'une étendue de 3 kilomètres et demi et de 720 mètres d'altitude.

A l'est, par une partie du massif central des Khoumirs, c'est-à-dire par le djebel Bir, point culminant de la chaîne de montagnes qui s'étend entre Tabarca et Bizerte. Le djebel Bir, qui atteint 1,040 mètres, se prolonge vers le sud jusqu'au col d'el-Méridj situé à 5 kilomètres d'Aïn-Draham[1]. Le khanguet el-Méridj présente à l'ouest des ravins à pic de plus de 100 mètres de profondeur;

Au sud, cette cuvette est limitée sur une étendue de 8 kilomètres par les contreforts septentrionaux peu élevés se détachant du djebel Adissa et se dirigeant sur le Méridj et le djebel Groubis des Gouaïdia dont le sommet présente le plateau boisé de Chennata où se trouve le camp abandonné dit « camp de la santé » ;

Au sud-ouest, le djebel Adissa, qui s'étend sur une longueur de 3 kilomètres et demi, élève son sommet à 880 mètres au-dessus du niveau de la mer ;

Enfin, *au nord-ouest*, on remarque le djebel Dougreg, qui a 7 kilomètres de longueur et qui atteint 730 mètres d'altitude.

Du nord-est au sud-ouest, le djebel Sidi-Abd-Allah-ben-Djemâl, dont la longueur est de 5 kilomètres et de 810 mètres d'altitude,

1, Nous pensons qu'il n'est pas superflu de dire que cette région est presque partout boisée et qu'entre les cols d'Aïn-Draham et du Méridj, il existe sur le versant occidental du djebel Bir de la petite centaurée dite jacée, en grande quantité; cette plante médicinale, trempée dans l'eau pendant une demi-journée, donne aux habitants un breuvage amer ayant la propriété de les préserver de la fièvre intermittente.

coupe cette petite région en deux parties inégales, laissant la plus grande à l'oued Zoubia, affluent de droite de l'oued el-Kebir.

Une autre montagne, le djebel Dinar, d'une altitude de 430 mètres seulement, prolonge le djebel Adissa jusqu'à une dizaine de kilomètres dans la direction nord-ouest et se termine au khanguet Aoun, en Algérie.

Hydrographie. — L'oued el-Kebir, qui en Tunisie parcourt une distance de 13 kilomètres, a un courant assez rapide et son volume d'eau est considérable pendant les grandes pluies; ce cours d'eau s'élargit un peu en face de la koubba de Sidi Abd-Allah ben Djemâl et atteint à la frontière de 8 à 10 mètres de largeur; à ce point son courant devient moins rapide et sa profondeur est de 20 à 25 centimètres en temps ordinaire. Au moment des pluies le lit s'élargit de plusieurs mètres et atteint en certain endroit $0^{m},80$ de profondeur.

L'oued el-Kebir est formé par deux torrents qui ravinent sans cesse le versant occidental du djebel Bir, mais sans toucher à l'éperon sur lequel sont situés le camp, les magasins et l'hôpital militaires d'Aïn-Draham. Ces ravins traversent une partie du petit village européen et se réunissent pour former le Liefcha, près du marché arabe situé en face sur le versant oriental du djebel Sidi-Abd-Allah-ben-Djemâl.

Alimenté par de nombreuses sources qui sortent du djebel Bir et principalement du djebel Abd-Allah, le Liefcha prend le nom de Zrah à hauteur de la koubba qui abrite le tombeau de Sidi Abd-Allah ben Djemâl, le saint le plus vénéré des Khoumirs.

Bâtie sur un grand plateau du sud-est du djebel Abd-Allah, cette koubba est dans une situation admirable d'où l'on a un point de vue magnifique; le plateau est dominé au nord-ouest par la crête boisée de la montagne qui le met à l'abri des pluies chassées par les vents du nord-ouest.

Il est regrettable que le village d'Aïn-Draham ne se soit pas créé là, à ce point qui indique aussi l'emplacement d'un hôpital où les malades de la plaine seraient venus se faire soigner ou se reposer pendant la saison des grandes chaleurs.

Les vestiges de trois grandes ruines romaines que l'on remarque au nord-est de la koubba, indiquent suffisamment que les Romains avaient su choisir cette région tempérée pour s'y établir et, de nos jours encore, les indigènes campent sur ces ruines, été comme hiver, mais ne dressent jamais leurs tentes sur le versant occidental du djebel Bir où l'on a installé à tort le camp occupé par nos troupes depuis 1881.

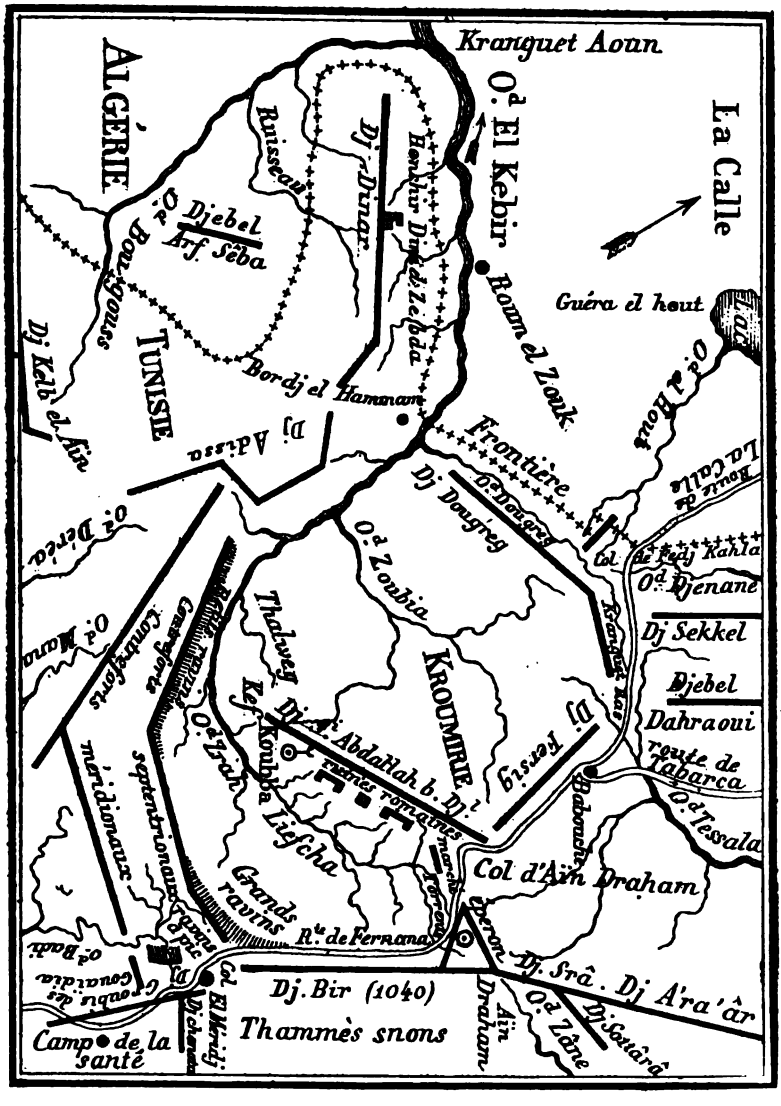
Kranguet Aoun
O.d El Kebir
La Calle
ALGÉRIE
Ruisseau
Dj Dinar
Henchir Dinar de Zebda
Djebel Arf Sêba
O.d Bourgouss
Guéra el hout
Lac
Roum el Zouk
Dj Kelb el Aïn
TUNISIE
Bordj el Hammam
Dj Adissa
O.d el Hout
Frontière
Dj Dougreg
O.d Dougreg
La Calle
Route de
O.d Dérea
O.d Zoubia
Col de Fedj Kahla
O.d Djenane
Dj Sekkel
Djebel
Dahraoui
route de Tabarca
O.d Tessala
O.d Mana
Contreforts
Thalweg
KROUMIRIE
Dj Fersig
Kef Koubba
Dj Abdallah b. Dj.
ruines romaines
Liefcha
O.d Zrah
Babouche
Col d'Aïn Draham
Grands ravins
R.te de Fernana
Éperon
Dj. Srâ. Dj A'ra'âr
Dj. Bir (1040)
Thammès snons
Aïn Draham
O.d Zâne
Dj Sottârâ
Camp de la santé
Col El Méridj
Dj Chenata
O.d Badi
Grouhis des Gouaidia
méridionaux
septentrionaux
ravins d'Aïn

L'oued Zrah coule d'abord du nord-est au sud-ouest jusqu'à la montagne appelée Adissa ; là, il prend une direction sud-est-nord-ouest, passe dans une gorge profonde et sauvage formée par le kef Sidi-Abd-Allah et le djebel Adissa et, après avoir franchi la frontière algérienne près de Bordj-el-Hammam, il coule de l'est à l'ouest sous le nom d'oued el-Kebir.

Ce cours d'eau reçoit en Tunisie les eaux des nombreux petits thalwegs qui débouchent du col d'el-Méridj, du djebel Adissa et de ses contreforts.

L'oued Zrah ne reçoit que deux affluents qui sont à droite, savoir :

1° L'oued Zoubia, qui prend sa source sur le versant méridional du djebel el-Fersig, coule du nord-est au sud-ouest et arrose une belle petite vallée fertile en céréales; elle est limitée par deux magnifiques forêts de chênes qui couronnent à l'ouest les crêtes du djebel Dougreg et à l'est celles du djebel Abd-Allah.

2° L'oued Dougreg, qui sort du versant septentrional du djebel el-Fersig, sous le nom d'oued Delma, coule de l'est à l'ouest dans le pittoresque khanguet Ras où passe la route moderne de Souk-el-Arba à La Calle; contourne ensuite le djebel Dougreg, dont il prend le nom près de Fedj-Kahla, coule enfin du nord-est au sud-ouest et se jette dans l'oued Zrah en face de Bordj-el-Hammam.

De Fedj-Kahla sort aussi l'oued el-Hout qui coule du sud-est au nord-ouest et se jette dans le lac Guera-el-Hout situé au sud-est de La Calle.

Du djebel Dinar sortent plusieurs ruisseaux dont le principal, dans le versant septentrional, prend sa source au henchir Dine-ez-Zebda; ils sont tous tributaires de gauche de l'oued el-Kebir.

En Algérie, ce grand cours d'eau reçoit aussi à gauche:

1° L'oued Bou-Gouss qui sort du djebel Kelb-el-Aïn de la petite Khoumirie, et qui roule les eaux qui sortent du versant méridional du djebel Dinar.

2° L'oued Zitoun ;

3° L'oued Cheffia ;

Et 4° l'oued Mafrag, sans doute le *Rubricatus* des anciens, ce dernier mélange ses eaux à celles de l'oued el-Kebir, à 3 kilomètres avant de se jeter dans la mer et à 20 kilomètres à l'est de Bône.

La région que nous venons de décrire semblerait plutôt appartenir à la province de Constantine qu'à la Tunisie car la frontière actuelle entre Fedj-Kahla et le djebel Kelb-el-Aïn n'est qu'une limite conventionnelle qui n'est nullement justifiée par la nature du terrain.

EXPLORATION ANTHROPOLOGIQUE DE LA KHOUMIRIE

PAR M. LE Dr BERTHOLON
Ex-médecin major au 4e zouaves.

INTRODUCTION

M. Winckler, capitaine au train des équipages, a publié dans le n° 2 du *Bulletin de géographie historique et descriptive* de l'année 1888, un mémoire très détaillé sur la géographie du nord-est de la Tunisie (p. 62-112). L'anthropologie et l'ethnographie de cette partie ne sont pas encore connues Ayant eu l'occasion de mener à bonne fin l'exploration systématique des tribus de cette région, nous venons compléter par leur description le mémoire du capitaine Winckler.

Les tribus que nous décrirons dans ce mémoire sont comprises entre la Méditerranée au nord, la Medjerda au sud, l'Algérie à l'ouest, une ligne allant de Bizerte à Medjez-el-Bab à l'est.

Ce pays peut être subdivisé pour la commodité de la description en deux régions : 1° la Khoumirie à l'ouest; 2° la Mogodie à l'est. Une ligne de collines élevées allant du cap Nègre à l'oued Béjà, et prolongée par cette rivière au sud, marque la séparation des deux régions.

Les tribus que nous rencontrons successivement sont :

I. — *Khoumirie.*

1° Khoumirs proprement dits.
2° Maknas, à l'est.
3° Nefzas, à l'est.
4° Ouchtettas, enclavés entre les précédents.
5° Fatnassas, à l'est des Nefzas.
6° Amdouns, au sud des Maknas.
7° Territoire de Béjà, au sud-est des précédents.
8° Chiahias, à l'ouest du précédent.
9° Oulad Bou-Salem, au sud des précédents, s'étendant au sud de la Medjerda.

10° Djendoubas, à l'ouest des précédents, même remarque.
11° Hakims, à l'ouest des précédents.
12° Oulad Soltan, au nord des précédents.
13° Oulad Sedira, à l'ouest des deux tribus ci-dessus.
14° Ghazouans, au nord-ouest des Oulad Soltan.
15° Khezaras, entre les Ghazouans et les Oulad Sedira.
16° Merassens, à l'ouest des Khezaras.
17° Ouchtettas, à l'ouest des Oulad Sedira, au sud des précédents.
18° Beni Mazzen.
19° Oulad Ali, bordant la frontière.

II. — *Mogodie.*

1° Mogods.
2° Bejaouas.
3° Villages de Chaouach, Toukkaber et Heydous.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ORIGINES DES TRIBUS

I. — *Khoumirie.*

Dénombrement de la population. — Ce territoire, d'après les relevés des bureaux de renseignements de la Tunisie, contient une population d'environ 65,000 indigènes. Les caïds ont fourni les états de leurs administrés en spécifiant le nombre de femmes et d'enfants. On comprend qu'il ne faille accepter les chiffres donnés qu'avec quelques doutes. Les musulmans n'aiment pas à faire connaître le nombre de leurs épouses. De plus, presque personne en Khoumirie ne connaît son âge. Dans de pareilles conditions le chiffre des enfants est quelque peu sujet à caution. Aussi ne donnons-nous que pour ce qu'elle vaut la proportion du chiffre des enfants à la population. Nous l'avons établie : 1° pour les tribus de plaine; 2° pour les tribus de montagne.

1° Tribus de montagne. Sur 1,000 habitants, on compte 373 enfants
2° Tribus de plaine. — — — 401 —

S'il était permis de comparer ces chiffres approximatifs avec les données plus sérieuses que fournit la statistique européenne, nous rappellerions que sur 1,000 habitants, on compte 354 enfants au-dessous de quinze ans en Angleterre, 348 en Prusse, 310 en Belgique, 275 en France. Les habitants de la Khoumirie possèdent donc une certaine

fécondité. Les gens de la plaine plus riches paraissent croître plus rapidement que ceux de la montagne.

Ces 65,000 indigènes ne se subdivisent pas en moins de dix-neuf tribus auxquelles, il faudrait joindre un certain nombre d'Oulad Bou-Salem qui habitent le nord de la Medjerda, au sud-ouest de Béja. Les plus importantes de ces tribus sont la confédération des Khoumirs formée de trois tribus, dont la population s'élève à 6,600 habitants, les Nefzas 7,700, les Amdouns 6,000, les Djendoubas 13,000, dont une partie habite au sud de la Medjerda. D'autres tribus, comme les Khezaras (394 habitants), les Ouchtettas de Béja (699), les Merassens (682) sont minuscules.

Prétendues origines. — Ces populations n'ont pas de traditions écrites sur leurs origines. La plupart font remonter leur ancienneté aux premiers temps de l'islam. Il y a toujours un marabout quelconque très religieux, faisant au besoin des miracles, qui, venu dans le pays, y a fondé la tribu ou une fraction de la tribu.

Nous allons, d'après les documents recueillis par le service des renseignements, résumer l'historique des principales fractions et sous-fractions.

Khoumirs. — Ibn Khaldoun les fait descendre de *Houmir ben Amar*. Ils seraient venus d'Arabie à l'époque de la révolte du patrice Grégoire (973 ap. J.-C.). Auparavant, on leur fait suivre un itinéraire très accidenté. La tribu poussa d'abord jusqu'au Maroc, vers Fez et s'établit à la Seguiat-el-Hamra. Un membre, séparé du gros, vint dans la Khoumirie actuelle. Il s'appelait *Abdallah-el-Khoumiri*. Il laissa sept fils qui sont les soi-disants fondateurs des Khoumirs actuels.

Autre version. — Les Khoumirs étaient une tribu maghzen des *Chabid*, confédération religieuse du sud tunisien. Il y a deux siècles, la confédération ayant été détruite, les débris des Khoumirs se réfugièrent dans la montagne actuelle, habitée par des Berbères. Ils leur imposèrent leurs lois, leurs habitudes et leur langue.

Autre version. — Un groupe de Berbères *Senhadjas,* venu dans le pays, s'y serait mélangé avec des Berbères refoulés de l'ouest.

Outre ces traditions générales, chaque groupe en possède une qui lui est particulière. Ainsi, il y aurait parmi les Khoumirs environ cinq cents tentes provenant de la tribu arabe des *Drids*, fixées surtout dans la fraction des Ataftas et des Gouaïdias.

Les *Tadmekas*, Khoumirs reliés administrativement aux Ataftas, seraient, d'après M. Duveyrier, parents des Tadmekas, Touareg des bords du Niger. La tribu se serait ainsi séparée en deux fractions, dont

l'une se serait fixée en Tunisie. Sans nier cette affirmation, je n'ai pas trouvé en Khoumirie de tradition ayant trait à cette migration.

Les *Zouaouas* de Tabarca, incorporés dans les Khoumirs (dix-sept tentes), sont originaires de Bougie et Fort-National. Venus il y a cent cinquante ans, sous le règne d'Hamouda-Bey, ils formaient un maghzen chargé de la protection de Tabarca.

Maknas. — Les Maknas se disent enfants du pays. Sur les huit fractions qui composent la tribu, deux seulement prétendent avoir un étranger dans leurs ascendants. Les *Hababchas* se disent issus d'un Marocain immigré, il y a six cents ans. Les *Hasseinas* seraient descendants d'un Heddil, qui auraient acheté des terres aux Maknas.

Ouchtettas de Béja. — Cette petite tribu se divise en deux fractions : 1° celle des *Delalaïas* (Derheïhyas) provenant des Ouchtettas de l'ouest; 2° celle des *Beni Madjeur* provenant de la tribu du même nom du Kef. Comme la précédente, cette tribu serait donc formée d'éléments du pays.

Nefzas. — Les plus anciens de la tribu se souviennent à peine de la génération précédente. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'ils affirment avoir été de tout temps dans le pays. Quelques-uns, par analogie de noms, disent leurs ancêtres originaires du Nefzaoua, dans le Djérid. Le chef de la migration, nommé *Bou-Ali*, est le fondateur d'une des fractions de la tribu. Une autre fraction, celle des *Beni Seid*, dit descendre d'un individu originaire de la tribu du même nom qui se trouve dans l'Enfida. Enfin les *Oulad Houimel* descendraient d'un marabout marocain, venu dans le pays, il y a cinq siècles. Les six autres fractions ne se disent pas d'origine étrangère.

Fatnassas. — Cette tribu se donne les origines les plus diverses, selon ses fractions. La fraction des *Oulad Haïa* n'a pas d'histoire. Les fractions suivantes seraient originaires de Tunisie : les *Oulad Bou-Redir* seraient venus, il y a six cents ans, du Djerid. Les *Tefeddinas* et les *Beni Immed* de Kérouan, les derniers depuis six cents ans; les *Redaïfas*, des environs de Medjez-el-Bab; les *Maghrouas* du djebel Ousselet. Les *Reddadas* du Maroc.

Les *Ababsas* seraient une fraction des Beni Abbès de Kabylie, arrivée d'Algérie, il y a quatre cents ans, et admis comme khamès par les Fatnassas. Enfin, sur 3,100 Fatnassas, on compte 1,400 *Gherabas*. Ce sont des Algériens venus des environs de Djidjelli, après la destruction des établissements des Génois par Barberousse, il y a environ trois cent cinquante ans. Les Ghérabas vivent disséminés au milieu des Fatnassas, ne se marient pas avec eux. Ils sont très travailleurs, hospitaliers.

Amdouns. — Cette tribu aurait les origines les plus diverses. Deux tribus dont les noms ont disparu de la région paraissent avoir possédé le territoire actuel avant les Amdouns. C'étaient les *Oulad Nacer* et les *Oulad Hasseïn*, tribus arabes. Ces Arabes auraient quitté le pays, après avoir vendu leurs terrains à divers immigrants. Des onze fractions des Amdouns, cinq seraient originaires du pays tunisien, savoir : 1° les *Tebbebas*, descendant d'une femme Lalla Tebbouba, venue du Djérid avec ses six fils. Elle aurait fait nombre de miracles ; 2° les *Oulad Ahmed* fraction des Oulad Yacoub du Kef. Ils ont acheté leur territoire aux Oulad Nacer; 3° les *Koukas*, fraction des Koukas de Teboursouk, d'origine tripolitaine; ils ont acheté leur territoire aux Oulad Hasseïn (1715-1732) ; 4° les *Djabers*, fraction des Madjers du Kef, ont acheté aux Oulad Nacer; 5° les *Maghraouas*, fraction des Maghraouas des Fatnassas.

La fraction de *Zaouïet Medine* proviendrait de Sidi Medine, neveu de Sidi Bou-Medine, le célèbre marabout de Tlemcen, venu dans le pays depuis sept cent trente-cinq ans. Les *Oulad Brahim*, également originaires d'Algérie, sont une fraction des Arabes Drids. De 1699 à 1728, ils achetèrent leurs territoires aux Oulad Hassein. Les *Zeddines*, comme les précédents, proviendraient des Drids; ils ont acheté aux Oulad Nacer.

Les autres fractions sont les *Beni Malek*, originaires du Maroc et ayant acheté aux Oulad Nacer. Les *Remadhnias*, venus en 1694, et ayant acheté à la même tribu; les *Oulad Khelef*. En résumé, les Amdouns paraissent contenir un élément arabe (si leurs traditions sont exactes) greffé sur un fonds berbère, plus important.

Territoire de Béja, et ville. — Les habitants de cette région seraient fort mêlés. Sur 8,800 habitants du territoire, 3,861 proviennent de tribus voisines (Amdouns, Bou-Salem, Madjers, Nefzas, Maknas). Dans la ville, il existe quelques descendants : 1° de Turcs; 2° d'Algériens, appelés *Gherabas* (occidentaux), venus depuis deux à trois cents ans; 3° des Aouaoudas, autres Algériens, immigrés en 1780. On peut noter aussi une centaine de Marocains, 400 Juifs et 53 Européens et Maltais (1884). Ces Européens se décomposaient ainsi : hommes 27, femmes 12; enfants 14. Il y avait parmi eux 13 Français. Aujourd'hui des travaux de chemins de fer et l'organisation de services divers ont accru le nombre de ces derniers. Au recensement de 1891, on a compté 67 Français résidant à Béja.

Les tribus du territoire habitant la vallée de la Medjerda disent faire partie des Drids.

Chiahias. — Ils se prétendent Arabes. La tribu se divise en deux groupes formant deux *soffs* ou partis : celui des *Beni Sliman*, comparés aux chacals à cause de leur propension à lâcher pied devant l'ennemi ; celui des *Oulad Bellout*, fort braves. Un de leur fraction, les *Aouaoudas*, paraît avoir la même origine algérienne que la fraction du même nom signalée à Béja.

Djendoubas. — C'est la plus grande des tribus de la région. Elle occupe une partie de la montagne et s'étend au sud de la Medjerda. D'après leurs traditions, les Djendoubas auraient fait partie de l'immigration hilalienne et seraient venus du Hedjaz en 1050. Pour donner une étymologie arabe à leur nom berbère, les Djendoubas disent que ce nom vient de *Douba-Djin*, Douba le démon. Il faut mettre cette étymologie sur le même plan que celle qui donne au mot *Khoumir*, le sens de *levain*, à *Kérouan* celui d'*hôtellerie*, etc. Les indigènes ne sont jamais embarrassés pour ramener par une étymologie à la langue arabe les noms de leurs tribus ou de leurs villes, et se créer ainsi une généalogie arabe.

Quoi qu'il en soit, les Djendoubas se divisent en deux groupes : 1° les *Djendoubas* proprement dits, habitant des maisons, cultivateurs simples et pauvres, voisins de la montagne ; 2° les *Oulad Sidi Abid* qui ne veulent pas être appelés Djendoubas. Ils habitent la plaine. Ce sont de bons cavaliers vivant sous la tente. Ils sont riches, religieux, et ont des marabouts influents. Lors de notre arrivée les Djendoubas restèrent tranquilles, continuant leurs travaux. Les Oulad Sidi Abid, allèrent rejoindre Ali ben Khalifat pour nous combattre. Ces traits de mœurs suffisent pour faire entrevoir que, malgré leurs étymologies, les Djendoubas sont des Berbères, habitants anciens du pays, tandis que l'on peut soupçonner les Oulad Sidi Abid d'avoir du sang arabe. Cet élément se dit apparenté aux Oulad Sidi Cheikh (fraction des Oulad Sidi Amara) du Sud oranais. Ce groupe est renforcé par 400 ou 500 Drids qui campent sur leur territoire.

A côté de la tribu fondamentale vivent : 1° des descendants de *Gherabas* (Algériens) venus des tribus des Akermas (Mostaganem) et des Guerfas (Souk-Arrhas) ; 2° des *Traknas*, fraction des Souassis de Kérouan. Ajoutons, enfin, que sur 13,000 individus la tribu compte 4,000 étrangers, provenant surtout des montagnes de Khoumirie.

La ville naissante de Souk-el-Arba, marché de grains important, est située sur le territoire de cette tribu. En décembre 1886, elle comptait 140 Européens, dont 92 Français et 48 étrangers. Il est à craindre que le peu de salubrité de la plaine n'entrave son développement. Malgré cela, elle s'agrandit avec rapidité, par suite de l'immigration

venue surtout d'Algérie, et le recensement de 1891 y a révélé la présence de 246 Français.

Hakims. — Ces voisins des Djendoubas habitent en partie la plaine, en partie la montagne. Leur histoire est analogue. Ils ne possèdent aucun document sur les origines. A cette tribu sont venues s'accoler quatre fractions d'Arabes : les *O. Merzoug*, les *O. Sidi-Abid*, parents de ceux des Djendoubas ; les *O. Inoubel* et les *O. Menna*, les deux dernières se disent originaires des Drids ; elles sont nomades et font, la première, le transit avec le Djérid, la seconde avec Bône et La Calle. Six tentes de Juifs vivent au milieu des Hakims.

Ouled Soltan. — Au nord des précédents. Ils se disent Arabes de l'invasion hilalienne. Ils auraient pris aux Khezaras la plus grande partie de leur territoire en montagne. Les Khezaras étaient pour cette raison en guerre continuelle avec eux. A notre arrivée, les Khezaras avaient presque anéanti les O. Soltan. Ils étaient 754 dont 254 hommes adultes.

Oulad Sedira. — Ils se trouvent dans la vallée de la Medjerda à l'ouest des Hakims et des O. Soltan. Cette tribu, d'après une version, serait originaire du Sahara ; d'après une autre version, elle habitait à l'est de Kérouan, et aurait été expulsée de son habitat primitif par les O. Saïd. Six de ses fractions descendraient de Sedira, le fondateur de la tribu. A elles se seraient accolés : 1° les *Djouamas* et les *O. Hariz*, originaires des O. Yahia de Tébessa ; 2° les *Beni Sgatten*, fraction des Nemenchas ; 3° les *Mfathias* venant des environs de Fez.

Ghazouans. — Le fondateur serait venu d'Égypte, il y a environ quatre cents ans. Il aurait acheté des terres et installé ses enfants, dont la descendance constitue quatre fractions.

Khezaras. — Ils se disent issus de parents arabes de la famille du Prophète, fils d'un marabout *Bou-Khezer*. Malgré cette soi-disant origine sémitique, ils sont souvent blonds aux yeux bleus. Ce sont eux qui, refoulés par les O. Soltan, les exterminaient lors de notre arrivée. Les gens des deux tribus se détestent encore cordialement.

Mrassens. — Ils n'ont aucune notion sur leurs origines.

Ouchtettas. — Leurs origines sont inconnues. Les plus anciens seraient les *Dreïhyas*. Ils se divisent en Dreïhyas blancs et en Dreïhyas noirs. D'autres populations seraient venues s'accoler à ce noyau, entre autres, des Algériens venus surtout de Bône, de La Calle et un certain nombre de Nemenchas. Avant l'occupation, les Ouchtettas formaient quatre soffs qui ne suspendaient leurs luttes que pour aller faire des coups de mains, surtout en Algérie.

Beni Mazzen. — Ils bordent avec les O. Ali la frontière algérienne, au nord des Merassens. Leurs ancêtres auraient été installés là il y a deux cents ans et organisés en maghzen pour couvrir la frontière. Depuis un siècle, ils ont cessé d'être maghzen et ont refusé l'impôt comme les autres habitants de la Khoumirie. La plupart se disent originaires du Maroc. Tels sont les *Djouaoudas*, les *Heddils*, les *O. Bou-Kheil*, les *O. Meslem*, les *O. Nacer*. Les indigènes tunisiens seraient représentés par les *Mecherguas* venus de Hammama (sud de la Tunisie), les *O. Daïfalha*, venus de Kef; les *O. Soltan*, issus de la tribu de Ghardimaou. Enfin, les *O. Herem* viendraient du Souf et les *O. Khemessi* des environs de Bône.

II. — *Mogodie.*

Chaouach, *Heydous*, *Toukkaber* sont situés sur un plateau calcaire dominant, au nord de Medjez-el-Bab, la vallée de la Medjerda. Le plus important de ces villages est Toukkaber avec 345 habitants, puis Chaouach, 315; Heydous, 155. Ils se disent autochtones.

Les *Bejaouas*, au nord des précédents, sont, ainsi que l'indique leur nom, des Kabyles venus d'Algérie et plus spécialement des environs de Bougie. Ils se composent de fractions fort petites. La plus importante paraît être celle des *Beni Tizi* (106 hommes environ); quelques-uns, m'a dit leur caïd, auraient les yeux bleus. Je n'ai pas vérifié le fait, puis viennent les *B. Malika ; B. Sliman ; B. Ifren ; B. Abjeba ; B. Mimoun ; B. Melalah ; Kaoub ; Abd-el-Aziz ; Tiach ; B. Ierman*, ces derniers compteraient aussi quelques sujets de couleur claire. Les Bejaouas seraient au nombre de 7,375.

Les Mogods se disent Berbères, quelque peu apparentés aux Nefzas leurs voisins. De temps immémorial, ils parlent un arabe mêlé de termes berbères, et parfois difficile à comprendre. Quelques auteurs veulent les faire descendre des Arabes. Naturellement il ne s'agit, dans cette généalogie, que d'expliquer par un jeu de mots leur origine. Des Arabes de l'Yemen venus dans le pays et fatigués de leurs pérégrinations se seraient installés dans le pays. Pour marquer leur besoin de sédentarisme, ils se seraient désignés par le nom de *Mâgoud*, assis. Ils sont environ 8,000.

Il faut signaler sur leur territoire un petit village de sédentaires nommé Tahinte (39 habitants).

PREMIÈRE PARTIE

ANTHROPOLOGIE

Notre collègue et ami le Dr Collignon a publié dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* de 1887, une étude sur l'*Ethnographie générale de la Tunisie*, travail couronné depuis lors par la Société d'anthropologie de Paris. Les deux régions que nous étudions sous les noms de Khoumirie et Mogodie ont échappé à ses recherches. Il ne donne de mensurations que pour Béja, Mater, Bizerte. Ce mémoire devant être, pour certaines parties, le complément du sien, nous adopterons le même ordre pour la description anthropologique des diverses populations.

Taille

Nos mensurations ont porté sur les adultes masculins. Nous avons négligé de mesurer les sujets qui nous ont paru ne pas avoir atteint leur complète croissance. Les résultats trouvés sont les suivants :

1° *En Khoumirie* :

		Nombre.	Taille moyenne.
Khoumirs	1° Atatfas et Tadmekas	15	172,5
—	2° Oulad Saïd (Tabarca)	6	165,4
—	3° Oulad Amor (id.)	1	171,0
—	4° Rekhaïssas (Tadmekas)	9	172,1
—	5° Sellouls (montagne)	15	169,8
	Nombre total des Khoumirs	46	170,6
Maknas :	1° Touadjinas (montagne)	3	166,8
—	2° Yahias (dunes du littoral)	8	166,5
	Nombre total des Maknas	11	166,6

Nefzas :	1° Zouaras (littoral)	16	173,2
—	2° Houimels (intérieur)	11	169,6
	Nombre total des Nefzas	27	171,7
Amdouns :	1° Oulad Ahmed	1	169,0
—	2° Koukas	1	157,2
—	3° Khemis	2	166,1
—	4° Oulad Moussa	2	161,8
—	5° Tabboubas	11	166,1
—	6° Djabers	2	164,2
	Nombre total des Amdouns	19	165,1
Territoire de Béja		77	165,5
Chiahias		16	165,9
Vallée de la Medjerda :	*a.* Djendoubas proprement dits.	1	159,0
	— O. Abid	2	168,0
	b. Drids	5	161,8
	c. Hakims	1	171,0
	d. O. Sedira	2	162,8
	Nombre total des indigènes de la Medjerda.	11	163,7

207 indigènes de Khoumirie nous ont donné une taille moyenne de 1^{m},673.

2° *En Mogodie.*

	Nombre.	Taille moyenne.
Mogods	17	169,2
Mateur	30	167,8
Bejaouas	13	166,8
Chouach	9	1,655
Toukkaber	9	165,4
Nombre total des sujets examinés	78	167,4

La lecture de ce tableau nous montre que la taille est sensiblement égale en Khoumirie et en Mogodie (167). Elle est plus élevée que la taille moyenne des Tunisiens 1,66 (Collignon), identique à celle des Kabyles de M. Preengruber, inférieure à celle des 60 Kabyles de

M. Duhousset (1,69). En analysant sa répartition, nous voyons que les fractions de tribus appuyées au littoral ont la taille généralement plus élevée. Ainsi chez les Khoumirs, les Tadmekas, les Atatfas, les Rekhaïssas plus voisins du littoral ont des tailles moyennes de 1,72. Celle-ci n'est que de 1,698 chez les Sellouls, vivant dans la montagne. La taille plus basse des Oulad Saïd, paraît, disons-le de suite, provenir d'une origine arabe. Les Chiahias, placés au sud des Sellouls, sont plus petits qu'eux, et ont une taille de 1,65. Les habitants de la Medjerda plus méridionaux n'atteignent que 1,63. Les Maknas, bien que moins grands que leurs voisins Khoumirs et Nefzas, le sont néanmoins plus que les Amdouns (1,65) placés immédiatement au sud dans la montagne. Les Nefzas-Zouaras installés au milieu des dunes du littoral sont plus grands (1,73) que les Nefzas-Houimels (1,69) habitant dans l'intérieur des terres. Ces derniers à leur tour ont une taille supérieure à celle des habitants de Béja (1,65) plus méridionaux et plus grands que les gens de la Medjerda.

En Mogodie, les mêmes observations peuvent être faites. Les Mogods, sur le littoral, sont plus petits que leurs voisins de l'est, les Nefzas; mais plus grands (1,69) que leurs voisins méridionaux les Bejaouas (1,668). Mater, ville intermédiaire aux deux tribus, a une taille également intermédiaire (1,678). Plus au sud, le groupe des ksouriens de Chaouach et Toukkaber est plus petit encore (1,65). La vallée de la Medjerda a la même population de petite taille que dans sa portion occidentale. Voici l'énumération de la taille des villages de cette vallée avoisinants :

		m
Sidi-Nacer. . .	(7 sujets), taille	1,628
Griech-el-Oued	(3 sujets), —	1,606
Medjez-el-Bab	(16 sujets), —	1,649
Slouguia	(5 sujets), —	1,590
Testour. . . .	(53 sujets), —	1,633

En résumé 84 sujets de la Medjerda, au sud de la Mogodie, nous ont donné 1,632 comme taille moyenne.

Bizerte, à l'est de la Mogodie, a également une population d'assez petite taille. Cent sujets nous y ont donné 1,658 comme taille moyenne. Les populations qui confinent à l'ouest le massif khoumir ne nous ont pas paru non plus être très grandes. J'ai pu mesurer deux Henenchas, deux hommes de Souk-Arrhas, un de La Calle. Ces cinq sujets m'ont donné 1,632 comme taille moyenne, confirmant l'impression que m'avait laissée un voyage rapide dans cette région.

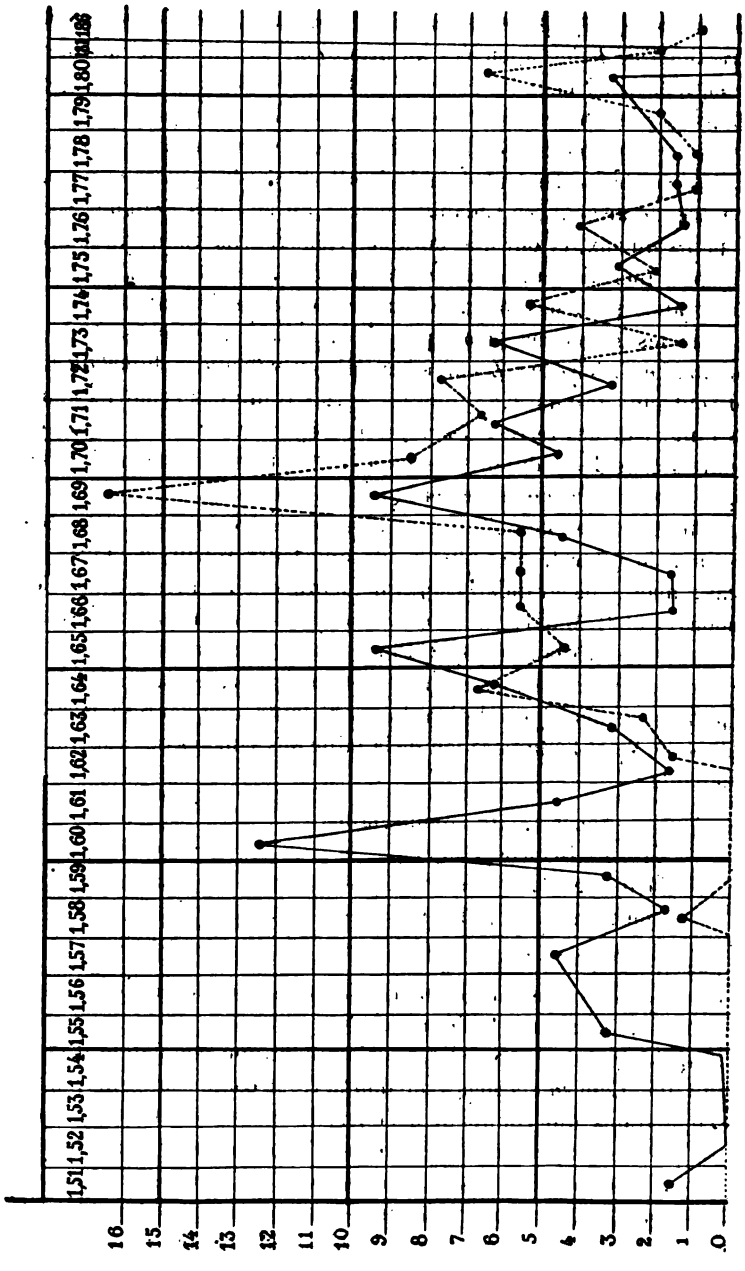

Fig. 1. — Graphique de la taille. ——— petites tribus ; ····· grandes tribus.

Nous résumerons ainsi l'étude de la taille de la Tunisie nord-occidentale : ce pays est occupé par des sujets de haute taille, entourés par des populations de petite stature. Les populations petites pénètrent comme un coin entre les grandes. Mélangées, elles arrivent jusqu'à la mer (Maknas) et les séparent ainsi en deux tronçons : les Khoumirs à l'ouest ; les Nefzas et les Mogods à l'est.

La sériation d'une part des tribus de haute taille (Khoumirs, Nefzas, Mogods), d'autre part des plus petites (Maknas, Amdouns, Chiahias, Bejaouas)[1] donne lieu à un graphique très curieux (ramené à 100). De part et d'autre, il y a trois maxima de fréquence de taille :

1° 1,60, les petites tribus l'ont seules (12,3 pour 100);

2° 1,65 pour les petites tribus (9,2 pour 100). Ce maximum est légèrement indiqué à la taille de 1,64 pour les grandes tribus (6,6 pour 100) ;

3° 1,69 pour les petites et les grandes tribus, mais tandis que la proportion des tailles de 1,69 n'est que 9,2 pour 100 chez les petites tribus, cette proportion s'élève à 16,6 pour 100 chez les grandes ;

4° 1,80 pour les grandes tribus seules (proportion 6,6 pour 100). Les petites tribus accusent ce maximum par un léger relèvement de la courbe.

De ces maxima, trois semblent caractéristiques. Le maximum de fréquence à 1,60 tout particulier aux petites tribus, et qui est en même temps leur plus élevé, semble indiquer la présence très nette d'une race assez nombreuse.

Le maximum de 1,69, plus spécial aux grandes tribus où il présente la proportion la plus élevée de la série, paraît être le chiffre de la taille de la race prédominante.

Une certaine quantité des sujets de cette race assez grande sont demeurés au milieu des tribus de plus faible taille. Ces dernières paraissent s'être substituées aux précédentes par infiltration.

Le maximum de 1,80 particulier aux grandes tribus nous paraît caractériser la présence d'un troisième élément ethnique.

Quant aux deux maxima de 1,64 et 1,65, ils sont dus très certainement aux métis des races de 1,60 et 1,69, à égale distance desquels ils se rencontrent.

1. Nous négligeons à dessein la sériation des tribus de la plaine et des citadins trop mélangés.

La couleur des yeux et des cheveux.

Dans son mémoire sur la *Carte de la couleur des yeux et des cheveux en France*, le Dr Topinard dit : « Il semble, *a priori*, que la couleur est un meilleur caractère que la taille pour répartir les races de France [1]. » L'opinion de cet anthropologiste nous a poussé à parler de cet important caractère, aussitôt après la taille. Dans un pays, où les races prédominantes sont toutes foncées, la présence de teintes claires dans une région constitue un excellent guide, pour en différencier certaines races.

Notre ami Collignon, dans son *Ethnographie générale de la Tunisie* [2], a négligé la couleur. Il n'a pas eu de renseignements sur la Khoumirie dans son étude sur la *Répartition de la couleur des yeux et des cheveux, chez les Tunisiens sédentaires* [3]. Aussi la carte que nous avons exposée en collaboration, à l'Exposition universelle [4], diffère-t-elle pour la région khoumire de celle qui accompagnait le mémoire que nous venons de citer.

A ne prendre que les résultats généraux, la carte de M. Collignon publiée dans la *Revue d'anthropologie* se rapproche assez de nos chiffres. Voici quelle est la répartition, chez 344 sujets adultes mâles, de la couleur des yeux et des cheveux. Il est bien entendu que, pour obtenir des résultats comparables, nous avons strictement opéré d'après la méthode Topinard.

Yeux bleus	3,19 p. 100	Cheveux blonds . .	1,74 p. 100
— clairs. . . .	3,44 —	— roux . . .	0,29 —
— interméd . .	19,77 —	— interméd.	9,01 —
— foncés. . . .	74,41 —	— foncés . .	88,95 —

La demi-somme des yeux et cheveux clairs et intermédiaires est 18,72 pour 100. M. Collignon a trouvé que cette demi-somme était 15,5 pour 100 sur 2,030 Tunisiens examinés par MM. Rebillet et Hannezo.

Si on entre dans le détail, les conditions changent sensiblement.

Nous allons tout d'abord reproduire les chiffres tels que nous les ont fournis les hasards des séries. Nous les commenterons ensuite.

1. Topinard, *Revue d'anthropologie*, septembre 1889, p. 528, note 1.
2. Collignon, *loc. cit.*
3. Collignon, *Revue d'anthropologie*, janvier 1888, p. 1-8.
4. Galerie du 1er étage, surface murale, section I, Anthropologie, galerie de l'Histoire du travail et des Sciences anthropologiques.

TOTAL des sujets	NOM de la ville ou tribu	Totaux bruts — Yeux — Clairs — Bleus	Totaux bruts — Yeux — Clairs — Autres	Totaux bruts — Yeux — Moyens	Totaux bruts — Yeux — Foncés	Totaux bruts — Cheveux — Clairs — Blonds	Totaux bruts — Cheveux — Clairs — Roux	Totaux bruts — Cheveux — Moyens	Totaux bruts — Cheveux — Foncés	Totaux pour 100 — Yeux — Clairs — Bleus	Totaux pour 100 — Yeux — Clairs — Autres	Totaux pour 100 — Yeux — Moyens	Totaux pour 100 — Yeux — Foncés	Totaux pour 100 — Cheveux — Clairs — Blonds	Totaux pour 100 — Cheveux — Clairs — Roux	Totaux pour 100 — Cheveux — Moyens	Totaux pour 100 — Cheveux — Foncés
23	Oulad Sedira	»	»	5	18	»	»	2	21	»	»	21,7	78,3	»	»	8,7	91,30
15	Atatfas (Khoumirs	2	»	»	13	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Oulad Saïd (id.)	»	»	2	4	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Oulad Amar (id.)	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Sellouls (id.)	»	1	2	12	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Rekhaïssas (id.)	1	»	2	6	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»
46	Khoumirs	3	1	6	36	»	»	»	46	6,52	2,17	13,04	78,	»	»	»	100
3	Taoudjinas (Maknas)	»	»	2	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Yahias (id.)	»	»	»	8	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Maknas	»	»	2	9	»	»	»	11	»	»	18,2	81,8	»	»	»	100
16	Nefzas-Zouaras	1	»	2	13	»	1	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Nefzas-Houimels	»	»	2	9	»	»	»	11	»	»	»	»	»	»	»	»
27	Nefzas	1	»	4	22	»	1	»	26	3,7	»	14,8	81,5	»	3,7	»	96,3
19	Amdouns	1	»	5	13	1	»	1	17	5,3	»	26,3	68,4	5,26	»	5,26	88,5
16	Chiahias	»	»	3	13	»	»	3	13	»	»	18,7	81,2	»	»	6,25	93,7
9	Djendoubas, Drids, Hakims	»	»	»	9	»	»	»	9	»	»	»	100	»	»	»	100
112	Ville de Béja	6	3	26	77	5	»	19	88	5,3	2,7	23,2	68,7	4,5	»	16,9	78,6
17	Mogods	»	3	6	8	»	»	1	16	»	17,6	35,4	47,	»	»	5,8	94,2
30	Mateur	»	»	3	27	»	»	3	27	»	»	10	90	»	»	10	90
13	Bejaouas	»	»	2	11	»	»	»	13	»	»	15,4	84,6	»	»	»	100
10	Chaouach	»	»	4	6	»	»	1	9	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Toukkaber	»	1	2	6	»	»	1	8	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Heydous	»	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
21	Les trois villages ci-dessus	»	2	6	13	»	»	2	19	»	9,5	28,5	61,9	»	»	9,5	90,5
344	Tunisiens du nord-ouest	11	9	68	256	6	1	31	306	3,19	3,44	19,77	74,41	1.74	0,29	9,01	88,95
										6,63				2,03			

Nous pouvons vérifier cette loi que, dans un pays où vivent côte à côte des races brunes et blondes, les blondes lèguent plutôt leurs yeux que leurs cheveux. En Khoumirie, où le substratum ethnique est foncé et même très foncé, on ne voit que par accident le type blond quintescence, c'est-à-dire avec cheveux et barbe blonds, yeux bleus, peau blanche. Le hasard des séries ne nous a donné qu'exceptionnellement ces types purs. On les rencontre parfois. Le plus souvent, l'influence blonde ne se traduit que par une barbe, des yeux ou des cheveux clairs.

Nos chiffres ont été donnés par fractions de tribu. Ces détails sont pour permettre aux anthropologistes qui voudront étudier la région khoumire de grossir leurs séries. Nous n'avons établi nos totaux pour 100 que pour les tribus entières.

Comme nous avons affaire à des tribus de peau foncée, la première idée est de rechercher celles qui le sont le plus. Nous additionnons les proportions d'yeux et de cheveux bruns et prenons la demi-somme. La classification ainsi obtenue est la suivante (voir aussi la carte) :

1° Tribus de la plaine (Djendoubas, Drids, Hakims) les plus brunes, pas de traces de sujets à yeux ou cheveux même intermédiaires comme coloration.

2° Bejaouas	92	foncés sur 100.
3° Maknas	91	—
4° Mateur	90	—
5° Nefzas	89	—
6° Khoumirs	89	—
7° Chiahias	87	—
8° Oulad Sedira	84	—
9° Amdouns	78	—
10° Chouach, Toukkaber, Heydous . .	76	—
11° Béja	73	—
12° Mogods	71	—

La lecture de ce tableau montre deux groupes de tribus moins foncées. Les Mogods, d'une part, les plus clairs. D'autre part une traînée de gens aux téguments moins pigmentés commence dans le groupe des ksours de Chaouach, Toukkaber, Heydous. Elle se continue le long des montagnes qui limitent la vallée de la Medjerda au nord pour atteindre Béja. La tribu voisine, les Amdouns, sont comme les gens de Béja. Elle pénètre comme un coin, entre les tribus des Nefzas, Maknas, Khoumirs et Chiahias.

L'œil étant le caractère le plus persistant dans les croisements entre bruns et gens à peau claire, il semble logique d'essayer une classification basée sur la fréquence des yeux clairs. Le tableau ainsi obtenu sera le complément du précédent. Il permettra de reconnaître au milieu des tribus les moins foncées, celles qui paraissent devoir leur teinte claire à un croisement de blonds. Disons que les yeux clairs que nous avons notés étaient d'ordinaire, outre les bleus, soi jaunâtres mêlés de stries vertes, soit verdâtres. J'en ai observé un marron clair avec zones périphériques d'un bleu ardoisé, entrecoupées de stries vertes. Les yeux foncés sont assez souvent noirs, semblables aux yeux de gazelle. Beaucoup cependant sont marron foncé avec stries vertes.

Le groupe qui compte le plus d'yeux clairs est celui des Mogods	17,6	pour 100
Puis viennent les villages d'Heydous, Chaouach, et Toukkaber	9,5	—
— les Khoumirs	8,69	—
— Béja	8,0	—
— les Amdouns	5,0	—
— les Nefzas	3,7	—

Les autres groupes n'ont pas donné lieu, dans les séries observées, à la constatation d'yeux clairs.

La haute proportion trouvée chez les Mogods provient vraisemblablement de la faiblesse de la série. Nous retrouvons les ksours de Chaouach, Heydous, Toukkaber, la ville de Béja, les Amdouns à leur place. Mais chose curieuse, les Khoumirs, d'une part, les Nefzas, de l'autre, se trouvent parmi les groupes à yeux clairs relativement fréquents. Ce sont les Khoumirs, qui de toute notre série, constituent le groupe ayant le plus d'yeux bleus. La fraction des Rekhaïssas d'où provient un sujet à œil bleu, touche aux Amdouns. Le fondateur de cette fraction Ben Metir passe même pour venir de cette tribu. Les Atatfas qui fournissent les autres yeux bleus sont les voisins des Maknas. Il en est de même du Nefza. C'est un Ouled Bou-Salem, fraction voisine des Maknas. Les Maknas que le hasard des séries classe parmi les plus bruns devraient être mis à côté de la population de Béja ou des Amdouns. J'ai vu fréquemment sur le marché d'Aïn-Draham des blonds par les yeux ou la barbe (on n'aperçoit jamais la chevelure d'un Africain à cause du turban) qui m'ont dit être Maknas. Une ligne tirée de l'oued Kebir (vers Tabarca) à l'oued Kessob nous paraît être

la limite occidentale de ce groupe fortement métissé de blonds. Une autre ligne, partant de l'embouchure de l'oued Berboukèche pour atteindre l'oued Béja à sa source, constituerait la limite approximative orientale de ce groupe. Il comprend ainsi une petite fraction des Khoumirs, les Maknas, les Oulad Bou-Salem des Nefzas, les Amdouns, Béja et le territoire dit Bled Béja. Ces tribus ont une taille de 1,65 à 1,66. Cette taille relativement petite pénètre avec la teinte claire, entre les hautes populations khoumires (1,70) et Nefza (1,71).

L'examen des résultats de la couleur des yeux et des cheveux vient de nous montrer un élément blond appréciable, de taille moyenne, enchâssé au nord entre des populations brunes et de haute stature. Les populations qui les rejoignent au sud, Chiahias, Drids, Bou-Salem, sont également brunes, mais de petite taille.

Si nous nous portons à l'ouest, nous trouvons trois tribus sur lesquelles nous n'avons pas eu l'occasion de pratiquer de mensurations régulières, Merassens, Ghazouans, Khezaras. Un officier du service des renseignements nous a décrit ces populations comme de taille moyenne. Les hommes sont fréquemment trapus, bien musclés. Les yeux gris ou châtain clair se voient assez souvent parmi eux, ainsi que les cheveux blonds ou châtains peu foncés. Quelques Djendoubas de la montagne sont aussi dans les teintes claires. Comme ces gens viennent au marché de Souk-el-Arba, j'avais déjà signalé la plus grande fréquence des peaux blanches sur ce marché que sur celui de Fernana. Néanmoins le marché de Béja m'avait paru présenter plus de sujets se rattachant au type blond[1].

Pour terminer ce qui a trait à la couleur, je dois dire que bien que les Bejaouas que j'ai vus fussent tous foncés, il y aurait, d'après leur caïd, quelques exceptions. Cette tribu est formée d'émigrés venus de Kabylie, des environs de Bougie, d'où leur nom. Parmi les fractions de cette tribu, les Beni Tizi, et les Beni Ierman auraient quelques sujets du type blond.

Nous résumerons ainsi les deux chapitres *Taille et Couleur*. La région khoumire est peuplée de gens à téguments foncés, de haute taille au nord, de petite taille au sud. Sur ce fond sont fixés trois groupes de populations susceptibles d'être rattachés par leurs divers caractères à l'élément blond, ce sont : 1° groupe occidental (Merassens, Khezaras, Ghazouans); 2° groupe moyen (Toukkaber, Chouach, Béja, Amdouns, Maknas); 3° groupe oriental Mogods, et quelques Bejaouas).

1. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, séance du 2 avril 1886.

L'indice céphalique sur le vivant et sur le crâne.

Nous avons pris nos mesures d'après le procédé Broca :

$$\left(\text{ind. céph.} = \frac{\text{D.T. max.} \times 100}{\text{D.A.-P. max.}}\right).$$

Nombre de sujets		Diamètres antéro-post. moyens	Diamètres transv. max. moyens	Indice céphalique	
20	Oulad Sedira.	192,7	142,1	73,72	
15	Atatfas (Khoumirs)	194,6	142,2	73,07	
6	Oulad Saïd (id.)	193,5	140,3	72,50	Déformés
1	Oulad Amar (id.)	200,0	140,0	70,00	
15	Sellouls (id.)	195,4	144,1	73,75	
9	Rekhaïssas (id.).	192,5	142,9	74,20	
46	Khoumirs	194,4	141,9	72,95	
3	Taoudjinas (Maknas).	195,0	144,7	75,38	
8	Yahias (id.)	194,1	140,3	72,28	Déformés
11	Maknas (id.)	194,3	142,1	73,13	
16	Nefzas-Zouaras.	195,8	142,8	72,96	Déformés
11	Nefzas-Houimels	193,4	145,3	75,14	
27	Nefzas.	194,8	143,9	73,84	
1	Oulad Ahmed (Amdouns) . .				
1	Koukas (id.).				
2	Khemis (id.).	193,0	145,1	75,19	
2	O. Moussa (id.).				
2	Djabers (id.).				
11	Tabboubas.	198,3	144,5	72,86	Déformés
19	Amdouns	196,1	144,7	73,83	
16	Chiahias.	190,0	144,6	76,11	
4	Djendoubas	193,2	145,5	75,31	
8	Drids	191,7	142,8	74,49	
1	Hakim.	201,0	146,0	72,64	
112	Ville de Béja.	194,8	144,1	74,01	
17	Mogods	196,7	147,4	74,88	
30	Mater	192,4	143,6	74,61	
19	Bejaouas.	193,0	144,4	74,83	
10	Chaouach	191,4	140,1	73,29	
9	Toukkaber.	193,0	142,1	73,63	
2	Heydous.	197,0	143,0	72,60	
21	sujets des trois villages ci-dessus	192,6	141,2	73,31	
7	Sidi-Nacer.	194,2	140,0	720,6	

Notre tableau donne cet indice par tribu, en indiquant : 1° les indices pris sur le vivant ; 2° sur le crâne. Pour obtenir les indices céphaliques moyens, nous avons divisé l'un par l'autre les totaux des diamètres transverses et antéro-postérieurs de tout le groupe observé.

En résumé 358 indigènes musulmans du nord-ouest de la Tunisie nous ont donné : 1° un diamètre antéro-postérieur moyen de 194,2 ; 2° un diamètre transverse moyen de 143,6 ; 3° un indice céphalique moyen de 73,99.

Cette moyenne répond à la carte de l'indice céphalique publiée par le Dr Collignon dans son *Ethnographie générale de la Tunisie*. Il indique cependant un indice céphalique un peu trop élevé pour les Khoumirs (74,6). L'indice de Béja (74,98) est fort voisin du nôtre (74,01). Disons en passant que son indice céphalique de Bizerte nous paraît beaucoup trop élevé. Cent sujets de cette ville nous ont donné un indice moyen de 74,65 ; 14 sujets lui ont donné 77,02.

Avant de poursuivre ce qui a trait à l'indice céphalique sur le vivant, nous tenons à reproduire ici les résultats de nos mensurations sur le crâne. Il s'agit de crânes modernes soustraits à des cimetières indigènes.

NOMBRE de CRANES	LIEUX D'ORIGINE	Diam. ant.-post. maxim. moy.	D. transv. max.	Indice céphaliq. 1° long. largeur	Indice 2° long. haut.
12	Fernana (Khoumirs).....	180,6	130,5	72,25	69,65
1	Souk-el-Arba (Djendouba).....	181	131	72,38	69,61
11	Vallée de la Medjerda (Béja-gare).	179,8	132,8	73,86	71,90
12	Ville de Béja.....	182,2	133,4	73,21	72,46
36	crânes du nord-ouest de la Tunisie.	180,9	132,0	72,97	71,30

Nous tenons à faire remarquer, avant tout, la presque identité de nos mesures rapides prises sur le vivant avec les résultats de nos mensurations faites à loisir sur le crâne. C'est ainsi que tandis que 46 Khoumirs vivants nous ont donné un indice céphalique moyen de 72,95, 12 crânes de Khoumirs nous ont donné pour le même indice 72,25 ; différence — 0,70 pour 100. Les 112 sujets de Béja vivants nous ont donné 74,01 comme indice céphalique, et les 12 crânes venant de cette ville 73,21 ; différence — 0,80 pour 100. Faisons remar-

quer en passant que ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux trouvés par le Dr Topinard, au sujet de la conversion de l'indice céphalométrique en indice crâniométrique. La différence entre les deux indices est d'après lui — 0,31, et non deux unités, comme on l'admettait avec Broca, Stieda, Féré, Houzé et Marique [1].

Les différences sexuelles de l'indice céphalique sont les suivantes (voir le tableau ci-contre):

Les femmes sont d'une façon régulière moins dolichocéphales que les hommes. Ce phénomène a été fréquemment constaté sur d'autres séries de crânes. Parmi les nôtres, il n'y a de différences sexuelles bien marquées que pour les crânes de Béja-ville. On remarquera également le faible développement des crânes féminins; leur diamètre antéro-postérieur n'atteint que 177,1, tandis qu'il est de 186 pour les crânes masculins, chiffre assez faible. Le diamètre transverse de 134,5 pour les crânes masculins est de 130,3 pour les féminins.

D'ailleurs le relevé des courbes de ces crânes mettra en évidence leur faible développement. On pourra ainsi se rendre

	CRANES MASCULINS				CRANES FÉMININS				CRANES DOUTEUX			
	NOMBRE	DIAMÈTRE antéro-post.	DIAMÈTRE TRANSV.	IND. CÉPH.	NOMBRE	DIAMÈTRE antéro-post.	DIAMÈTRE TRANSV.	IND. CÉPH.	NOMBRE	DIAMÈTRE antéro-post.	DIAMÈTRE TRANSV.	IND. CÉPH.
12 crânes de Fernana.....	5	184,4	133,3	72,23	5	176,6	128	72,70	2	177,5	129,0	72,67
1 crâne de Souk-el-Arba	»	»	»	»	1	181	131	72,38	»	»	»	»
11 crânes de Béja-gare.....	5	185,8	136,4	73,41	5	174,0	129,2	73,91	1	175,0	133,0	76,00
12 crânes de Béja-ville.....	4	190,7	133,6	70,12	6	179,0	132,6	74,11	2	174,5	135,5	77,65
Totaux	14	186,0	134,5	72,03	17	177,1	130,3	73,54	5	175,8	132,4	753,1

1. Topinard, *Un mot sur la conversion de l'indice céphalométrique en indice crâniométrique* (*Revue d'anthropologie*, 10 novembre 1888).

compte de leur capacité peu élevée, que nous n'avons pu déterminer alors que nous les avions entre nos mains [1].

	12 crânes de Fernana	11 crânes de Béja-gare	12 crânes de Béja-ville	35 crânes du nord-ouest
1° Circonférence antéro-postérieure. .				
A. Portion frontale	125	122,3	124,2	123,4
B. Portion pariétale	123,9	127,3	131,0	127,4
C. Portion occipitale.	110,2	106,9	110,8	109,3
D. Trou occipital (long.). . . .	35,2	35,1	36,2	35,5
E. Ligne naso-basilaire	98,8	101	99,4	99,7
Circonf. antéro-postérieure totale . . .	494,7	492,1	501,4	496,3
Circonférence sus-auriculaire	289,1	299	293	291
Circonf. horizontale A. préauriculaire .	224,5	264	261	249,4
Circonf. horizontale B. postauriculaire.	272	265	265,9	269,4
Circonférence horizontale totale	497	529,9	527	517,6

Après avoir reproduit les tableaux de nos principales mensurations, nous allons les interpréter. Constatons tout d'abord la forte dolichocéphalie de la région. Le groupe le plus brachycéphale a un indice de 76 seulement. C'est celui des Chiahias. Les sujets les plus dolichocéphales (ind. céph. 72 et 73) constituent deux agglomérations. L'une s'étend le long du littoral depuis l'oued Zouara à l'est jusqu'à la frontière algérienne à l'ouest. L'autre comprend les ksours de Heydous, Chaouach, Toukkaber, Sidi-Nacer. Entre ces deux groupes s'étendent des tribus ayant un indice intermédiaire de 75 pour la plupart. La forte dolichocéphalie de la Khoumirie ne paraît pas se prolonger de l'autre côté de la frontière. Six Algériens de la région qui s'étend entre La Calle et Souk-Arrhas nous ont donné un indice moyen de 75,23 :

La sériation des indices céphaliques relevés sur le vivant nous permet de nous rendre compte des types prédominants. Nous avons construit le graphique de nos 358 indices céphaliques, ramenés à 100. On voit que les indices extrêmes de cette série sont 64, observé chez un Khoumir Rekhaïssa et 85 relevé à Béja. Ces extrêmes ne sont que des exceptions. La courbe ne commence, en effet, une marche ascensionnelle qu'à l'indice 69. Aux indices 71 et 72 il y a un arrêt dans l'ascension. 8,38 et 8,66 pour 100 sujets ont ces indices. Puis vient une ascension brusque (14,25 pour 100), au niveau de l'indice 73.

1. La plupart de ces crânes sont actuellement au musée d'anthropologie criminelle de la Faculté de médecine de Lyon.

Légère descente pour l'indice 74. Maximum à l'indice 75 (15 pour 100), puis chute brusque avec arrêt à 76 et 77, arrêt identique à celui observé à l'occasion des indices 71 et 72. La chute se continue rapide et les indices supérieurs à 78 ne sont plus que des exceptions, comme ceux inférieurs à 69.

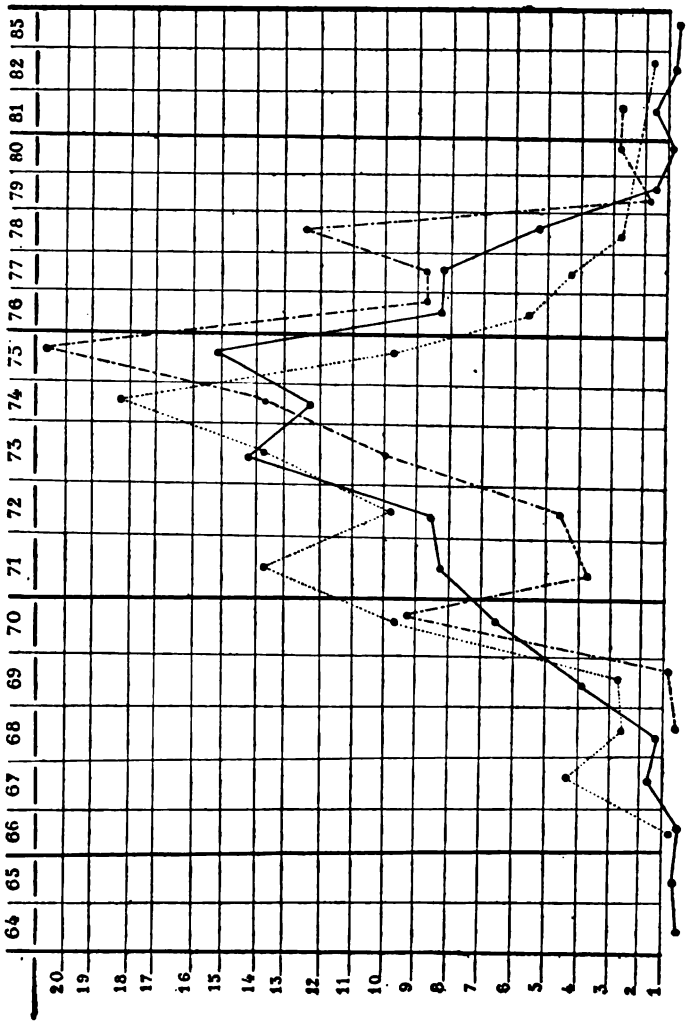

Fig. 2. — Graphique de l'indice céphalique.

Toute la série. ——— Tribus les plus dolichocéphales ..... les moins dolichocéphales .—.—.

En résumé, on peut dire : la dolichocéphalie des habitants de la Khoumirie oscille entre 69 au minimum et 78 au maximum, avec deux maxima, l'un à 73, l'autre plus accusé à 75. Notons en passant que la courbe qui se rapproche le plus de la nôtre, dans le mémoire du Dr Collignon, est celle figurée planche XI, n° 4. C'est le graphique de 224 sujets du Djérid. Il a également deux maxima, l'un à 72, l'autre à 74.

Nos deux maxima à 73 et 75 paraissent dus à deux influences ethniques, l'une accusée par le plateau au niveau des indices 71 et 72, l'autre par le plateau au niveau des indices 76 et 77. Il y aurait là au minimum deux races distinctes. Leur mélange donnerait des métis ayant comme indice céphalique 73 ou 75, selon qu'ils se rapprocheraient plus au moins de l'une ou l'autre race.

Pour trancher cette question, nous avons divisé nos sujets en deux groupes. Dans l'un nous avons mis les territoires habités par les plus dolichocéphales ; dans l'autre, les territoires les moins dolichocéphales.

Notre premier groupe comprend les Khoumirs, moins la fraction des Rekhaïssas, les Maknas-Yahias, les Amdouns-Tebboubas, les Nefzas-Zouaras. En tout 72 sujets. Le graphique de leurs indices céphaliques ramenés à 100 donne la courbe suivante : légère ascension à l'indice 67 (4,17 pour 100) suivie d'une descente. Il y a ensuite ascension régulière et continue jusqu'à l'indice 71 (13,89 pour 100), puis chute à 72 et nouvelle ascension à 74. Là se trouve le point culminant de la courbe (18,05 pour 100). Aussitôt après, survient une chute brusque. L'indice 75 ne se présente plus que dans les proportions de 9,72 pour 100 et 76 dans celle de 5,54. Les indices supérieurs à ce dernier ne sont que des exceptions.

Notre second groupe, composé des régions de moindre dolichocéphalie comprend les Chiahias, les Maknas-Taoudjinas, les Amdouns non Tebboubas, les Nefzas-Houimels, les Djendoubas, les Mogods, les Bejaouas, Mater. Au total 108 sujets. Leurs indices ramenés à 100 nous ont donné la courbe suivante : les indices 68 et 69 sont exceptionnels. Ascension brusque à l'indice 70. Il s'observe dans la proportion de 9,26 pour 100. Chute à l'indice suivant 71, et plateau à 71, 72 coïncidant avec le plateau de notre série entière de 358 sujets. Puis ascension très rapide. En effet, la proportion passe de 4,62 pour 100 pour l'indice 72 à celle de 20,35 pour 100 pour l'indice 75 où elle atteint son point culminant. La chute est brusque. L'indice 76 ne se présente qu'avec une fréquence de 8,32 pour 100, comme l'indice 77. Nouvelle ascension à 78 (13 pour 100) puis défervescence brusque.

En résumé chacune des courbes présente trois maxima. La courbe des plus dolichocéphales a ses maxima aux indices 67, 71 et 74. La courbe des moins a les siens aux indices 70, 75, 78. Cette dernière est des plus caractéristiques. Elle met en évidence l'action de deux éléments ethniques. L'un a un indice de 70, l'autre de 78 environ. Les produits de ces mélanges ont 75. Comme les métis sont plus nombreux que les sujets à peu près purs, c'est aux indices 74 et 75 que l'on trouve les plus fortes proportions.

La courbe des plus dolichocéphales ne cesse pas d'être embarrassante. On constate l'ascension accusée par la courbe des moins, à l'indice 70; cette ascension se trouve marquée aux indices 70, 71, 72, avec maximum à 71. Le maximum si accusé à l'indice 75 pour les moins dolichocéphales l'est à 74 pour les plus. Dans cette région les gens à tête allongée l'emportant de beaucoup en nombre, il est naturel que les métis aient la tête moins courte. Quant au maximum 78, il n'existe pas dans le groupe que nous étudions. Par contre nous y trouvons un maximum appréciable à l'indice 67. Cet indice si bas nous paraît devoir être déterminé surtout par des déformations ethniques. La déformation dite toulousaine se pratique couramment dans les tribus et fractions de tribus que nous avons signalées comme étant le plus dolichocéphales. Nous traiterons cette question d'une façon spéciale.

Des considérations précédentes nous croyons pouvoir établir qu'il existe deux éléments d'indice céphalique différent en Khoumirie : 1° l'un ayant l'indice 70-71 ; l'autre, l'indice 78.

Pour connaître quels étaient les caractères prédominants des sujets, ayant les indices les plus fréquents, nous avons relevé la taille, la couleur des yeux de vingt d'entre eux pris au hasard. Les résultats sont les suivants :

Les sujets les moins dolichocéphales se trouvent avoir une taille un peu plus élevée que celle des deux autres groupes. Ils sont remarquables par la fréquence relative des teintes claires parmi eux. Il paraît donc possible d'attribuer à l'influence d'un élément blond la dolichocéphalie moindre d'un certain nombre de sujets. Nous avons déjà relevé cette influence à propos de la couleur des yeux et cheveux, chez les Mogods, les Amdouns qui se trouvent être en même temps parmi les groupes à indices céphaliques moins dolichocéphales, et d'assez haute taille.

A côté d'eux, les Chiahias, les Djendoubas, les Nefzas-Houimels, les Drids, quoique ayant une tête relativement courte, ne figurent pas parmi les groupes aux yeux clairs. L'influence blonde n'est donc pas la seule en cause.

Chez les Chiahias, il y a un élément ethnique nouveau, franchement brachycéphale. Notre série de seize Chiahias presque suffisante se divise en deux groupes. Nous avons six sujets ayant des indices céphaliques de 71 à 74, et six également de 78 à 81, quatre ont un indice de 76. Ces derniers paraissent être les résultats du croisement d'un groupe ayant 72 ou 73 comme indice céphalique avec un autre groupe ayant 79 à 80. Ces deux populations sont en nombre égal. Le groupe brachy a une taille = 1,664, le groupe dolichocéphale = 1,668. Ces tribus confinant à des gens de haute taille peuvent, par suite des croisements dus à ce voisinage, être considérées comme composées d'éléments primitivement petits.

Quand il sera question de l'indice nasal, nous ferons connaître les Nefzas-Houimels. Les Djendoubas et les Drids forment des séries trop faibles pour qu'on puisse en tirer des conclusions fermes.

Les Khoumirs, les Nefzas-Zouaras ne rentrent dans aucun des groupes que nous venons d'énumérer. Ils sont de haute taille, et cependant l'influence blonde est à peu près nulle dans ces tribus. Leur dolichocéphalie est considérable. Ce groupe nous permet de soupçonner la prédominance dans cette région d'un élément grand, très dolichocéphale et très brun.

En résumé, l'étude de l'indice céphalique, jointe à celle de la taille et des yeux, nous autorise à poser dès maintenant les conclusions suivantes :

On trouve en Khoumirie :

1° Des brachycéphales, petits (165 à 166), bruns, nombreux chez les Chiahias. A l'état sporadique chez les Djendoubas, à Béja, Amdouns, Mogods ;

2° Des dolichocéphales (73-74) petits (160-165), prédominant, dans les groupes de villages de Toukkaber, Chaouach, Heydous, Si-Nacer, Béja, Drids, Chiahias, Djendoubas, à l'état sporadique dans les autres tribus. Ces dolichocéphales de petite taille sont mêlés sensiblement d'éléments blonds à Béja et dans les villages de Toukkaber, etc. Partout ailleurs, ils sont très bruns ;

3° Des dolichocéphales (70-72), grands (175-180), très bruns, prédominant chez les Khoumirs, les Nefzas, nombreux chez les Maknas, les Mogods, les Amdouns où ils se mélangent à des éléments blonds, à l'état sporadique dans le reste du pays ;

4° Des mésaticéphales (78), grands (169,3), de couleur plutôt claire, paraissant issus d'éléments blonds appréciables, que des croisements avec le substratum brun ont notablement foncés. Ces types

prédominent chez les Mogods, les Tebboubas, les Maknas, selon nos remarques. On les trouve assez nombreux dans les ksour de Chaouach, etc., à Béja, aux Bejaouas, chez les Merassens, les Ghazouans, les Khezaras d'après nos renseignements;

5° Des mésaticéphales ne répondant pas au type précédent, tels sont les Houimels et les Drids.

L'indice nasal.

Pour le prendre sur le vivant, nous nous sommes strictement conformé aux indications données par notre ami Collignon dans son mémoire sur *La nomenclature quinaire de l'indice nasal du vivant*[1]. Nos chiffres sont comparables, car dans les points où nous avons eu l'un et l'autre d'assez fortes séries à mesurer, nos résultats ne diffèrent que de + ou — 2 environ. C'est ainsi que 27 sujets de Béja ont donné à Collignon un indice nasal moyen de 70,43. Nous avons trouvé pour 114 sujets de cette localité 70,93 comme moyenne, différence + 0,50. Quatorze sujets de Bizerte, ville voisine de la région que nous étudions, ont donné 68,61 comme indice nasal à Collignon; 99 sujets de cette localité nous ont donné 70,52, différence + 1,91. Dix-neuf sujets de Medjez-el-Bab, ville au sud de Chaouach, Sidi-Nacer, etc. nous ont donné 70,96 comme indice nasal; à Collignon 16 sujets du même endroit 70,21; différence + 0,75. On le voit, le coefficient d'erreur individuelle est presque nul. Il est négligeable, et les résultats que nous exposons, sont, ainsi qu'il a été dit plus haut, comparables aux siens[2].

TABLEAU DES MENSURATIONS DE L'INDICE NASAL SUR LE VIVANT

		Hauteur du nez	Largeur du nez	Indice nasal
20	Oulad Sedira.	53,4	39,0	73,04
15	Atatfas (Khoumirs)	51,3	38,9	76,07
6	Oulad Saïd (id.).	52,9	37,5	70,95
1	O. Amar (id.).	48,0	41,0	85,41
15	Sellouls (id.)	51,8	37,0	71,55
9	Rekhaïssas (id.).	54,3	39,2	72,18
46	Khoumirs	52,17	38,24	73,29

1. *Revue d'anthropologie*, 15 janvier 1887.

2. Collignon, *Étude sur l'ethnographie générale de la Tunisie*, p. 213 (*Bullet. de géogr. historique*, 1887).

11	Maknas	49,00	36,68	75,48
16	Nefzas-Zouaras.	51,17	37,4	73,05
11	Nefzas-Houimels	51,74	36,0	69,54
27	Nefzas.	51,40	36,8	71,64
8	Amdouns divers	52,25	38,5	73,70
11	Tabboubas	51,20	36,2	70,71
19	Amdouns.	51,66	37,1	72,01
16	Chiahias.	52,44	38,89	74,16
5	Djendoubas et Hakims. . . .	51,74	36,80	71,13
8	Drids	50,26	34,65	68,97
114	Ville de Béja	50,69	35,96	70,93
17	Mogods	51,88	38,79	73,64
30	Mater	50,10	36,82	73,33
13	Bejaouas.	51,53	37,79	73,33
21	Chaouach . . . . . / Toukkaber. . . . . / Heydous.	50,26	34,48	68,61
7	Sidi-Nacer	50,31	35,34	70,24
354	musulmans du nord-ouest . . .	51,46	36,85	71,60

En résumé 354 sujets du nord-ouest de la Tunisie ont une hauteur moyenne du nez de 51,46, une largeur de 36,85, un indice nasal de 71,60. C'est par suite de la faiblesse de ses séries que dans sa carte de l'indice nasal en Tunisie, Collignon a chassé cette région parmi les leptorrhiniens. Ce sont des mésorrhiniens bien marqués, d'après sa classification.

Nous allons compléter, par nos mensurations sur le crâne, nos renseignements sur l'indice nasal.

	Nombre	Hauteur	Largeur	Indice nasal
1° Crânes de Fernana. . . .	8	49,62	24,62	49,73
2° Crâne de Souk-el-Arba. .	1	48,0	26,0	54,16
3° Crânes de Béja-gare . . .	11	50,8	23,9	47,83
4° Crânes de Béja-ville . . .	12	50,5	24,1	47,88
	32	50,34	24,34	48,35

En résumé 32 crânes nous ont donné une hauteur moyenne de 50,34, une largeur de 24,34. Leur indice nasal moyen est de 48,35, mésorrhiniens, selon la nomenclature de l'indice nasal de Broca.

Si nous comparons avec nos mesures sur le vivant, nous voyons que le groupe de Fernana a une mésorrhinie correspondante à la moyenne trouvée pour les Khoumirs (73,29). Il y a également coïncidence entre nos indices pris sur le mort et le vivant à Béja, où les

sujets sont sur la limite de la leptorrhinie. Les crânes de la vallée de la Medjerda (Béja-gare) se rapprochent enfin par leur indice nasal des Drids, habitant cette vallée.

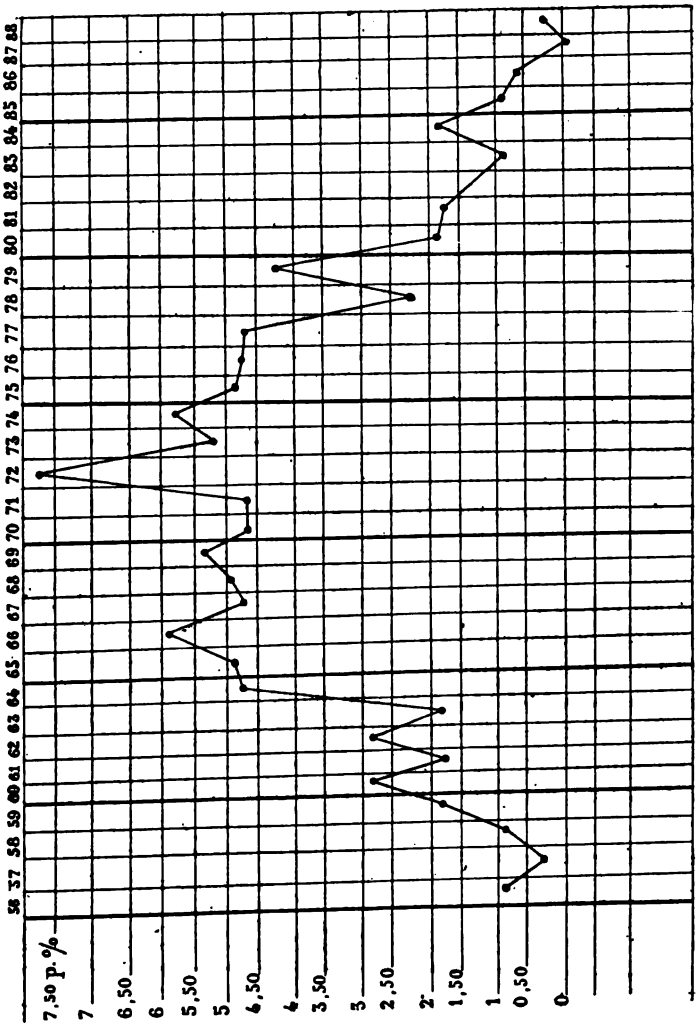

Fig. 3. — Graphique de la sériation de l'indice nasal.

Le graphique de la sériation de l'indice nasal est intéressant à consulter. Nous voyons la courbe former une sorte de plateau au niveau

des indices de 60 à 63 inclus. Il y a ascension à 64, 65 et 66. Puis survient un deuxième plateau de 67 à 71 inclus. Deuxième ascension brusque à 72. C'est le maximum. Chute et plateau, de 73 à 77 inclus. Ce plateau est identique au deuxième plateau (67 à 71). Aussitôt après chute à l'indice 78, suivie d'une ascension à 79, puis descente régulière aux indices suivants.

Étant donné que les chiffres qui servent à établir l'indice nasal roulent sur des millimètres, la plus minime erreur tend à modifier cet indice. Par suite, nous inclinons à accorder une grande importance à ces groupements de l'indice nasal qui forment des plateaux successifs. Notre tendance serait d'y attacher une valeur toute spéciale pour la différenciation des éléments de la population. Dans ces conditions nous interprétons notre graphique de la sorte :

1° Il y a un groupe ethnique, assez faiblement représenté (10,98 pour 100) très leptorrhinien dont l'indice nasal varie de 59 à 63 inclus.

2° Le second groupe sur les limites de la leptorrhinie et de la mésorrhinie, est plus nombreux (23,73 pour 100). Son indice nasal varie de 67 à 71 inclus.

Ces deux groupes sont séparés par une ascension de la courbe, due àla présence de leurs métis communs. Le deuxième groupe est de même séparé du troisième par une élévation de la courbe, due à la présence de leurs métis.

3° Le troisième groupe nettement mésorrhinien est en nombre égal au second (24,58 pour 100). Son indice nasal varie de 73 à 77 inclus. Des métis le séparent du quatrième.

4° Le quatrième groupe sur les limites de la platyrrhinie est très faiblement représenté (7,88 p. 100). Son indice nasal est de 80 à 84 inclus.

Nous avons recherché quels étaient les autres caractères des sujets de ces diverses groupes.

La forme du nez varie dans les proportions suivantes d'après nos relevés :

	PROPORTION POUR 100				
	Nez droit	Nez concave	Nez convexe	Nez busqué	Nez aquilin
1er groupe (indice nasal 59-63 inclus).	25,00	15,00	15,00	15,00	30,00
2e groupe (indice nasal 67-71 inclus).	19,05	14,28	57,14	9,52	»
3e groupe (indice nasal 73-77 inclus).	35,48	35,48	22,58	»	6,45
4e groupe (indice nasal 80-84 inclus).	20,00	35,00	30,00	10 »	5,00

Il reste entendu que ces appellations s'appliquent au profil du dos du nez. Le nez droit est plus ou moins détaché du front chez les sujets dont il est fait mention. Nous distinguons le nez convexe du nez busqué par ce caractère que dans le premier le dos du nez est simplement arrondi. Le second est bombé dans sa partie supérieure. Le nez aquilin ressemble beaucoup au précédent. Il en diffère par ce que sa base forme un plan regardant en arrière. Les ailes paraissent entr'ouvertes et relevées.

Ces divers types de nez donnent des indices différents selon le degré d'empâtement de leur base. Leur hauteur relativement faible peut également déterminer un indice élevé. C'est là fréquemment le cas des nez concaves. Les nez aquilins sont remarquables par leur hauteur exagérée. Celle-ci dépasse assez souvent 6 centimètres, alors que la moyenne varie de 50 à 53 millimètres.

Ces remarques faites, le tableau ci-dessus peut être résumé de la sorte. Le groupe le plus leptorrhinien a le nez plus souvent aquilin, fréquemment droit. Le nez du second groupe est presque constamment convexe. Celui du troisième groupe est indifféremment droit ou concave. Il est décidemment concave dans le quatrième groupe.

Quels sont la taille, l'indice céphalique, la couleur des yeux et cheveux de ces quatre groupes?

TABLEAU DE LA TAILLE, INDICE CÉPHALIQUE, COULEUR DES YEUX ET CHEVEUX, PAR RAPPORT A L'INDICE NASAL

(nombres rapportés à 100).

	TAILLE	INDICE céphalique moyen.	YEUX			CHEVEUX	
			BLEUS	CLAIRS	INTERM.	BLONDS	INTERM.
1er groupe (indice nasal 59-63).	166,2	74,69	»	»	5	»	»
2e groupe (indice nasal 67-71).	163,9	74,89	10	5	50	5	35
3e groupe (indice nasal 73-77).	170,6	74,75	6	»	6	»	»
4e groupe (indice nasal 80-84).	168,5	73,47	»	»	10	»	»

Les deux tableaux ci-dessus se complètent. Ils fournissent de précieux renseignements pour la différenciation des divers éléments ethniques qui entrent dans la composition de la population du pays khoumir.

Nous voyons un premier élément composé surtout de gens de taille moyenne au nez leptorrhinien et aquilin. Cet élément est brun. Nos recherches sur l'indice céphalique nous l'ont montré dans le chapitre précédent comme ayant une tendance à la mésaticéphalie.

Le deuxième élément est composé de gens de moyenne taille, au nez convexe ou droit. Leur tendance à la mésaticéphalie est plus accusée que dans le groupe précédent. Ces gens ont des caractères relevant du type blond dans la proposition de 65 pour 100 pour les yeux, de 40 pour 100 pour les cheveux, de 53 pour 100 pour les yeux et cheveux réunis.

Le troisième groupe a le nez concave ou droit. Il est de haute taille. Son indice céphalique paraît être le même que celui des deux précédents. La couleur claire des yeux n'est qu'exceptionnelle.

Le quatrième groupe moins grand que le précédent a le nez concave, la tête plus allongée. Il est plus brun.

On remarquera l'absence des petits dolichocéphales dont nous avons parlé à propos de l'indice céphalique. Ils existent cependant. On commence à en rencontrer dans le deuxième groupe. Ils abaissent sa taille, et atténuent sa mésaticéphalie. On les retrouve surtout dans le troisième groupement. Ils en diminuent la taille. Celle-ci sans cette circonstance serait plus élevée.

Enfin la présence de quelques brachycéphales atténue la taille et la dolichocéphalie du quatrième groupe.

Ces rectifications faites, nous résumerons ainsi les notions acquises dans ce chapitre et les précédents.

En Khoumirie on relève cinq types ethniques :

1° Arabes (type lepto., mésaticéphale au nez aquilin), 10 p. 100 environ
2° Blonds (type leptorrhinien) . . . . . 20 p. 100
3° Dolichocéphales de petite taille, mésorrhiniens. 25 p. 100
4° Dolichocéphales de haute taille, très mésorr. . 38 p. 100
5° Brachycéphales . . . . . 7 p. 100

L'indice orbitaire.

Cet indice est le troisième comme importance. Nous n'avons qu'une faible série pour l'étudier. C'est celle de nos crânes. Encore n'avons-nous pu le mesurer que sur 32 d'entre eux.

Le tableau suivant résume nos moyennes.

	FERNANA 8 crânes	SOUK-EL-ARBA 1 crâne	GARE DE BÉJA 11 crânes	VILLE DE BÉJA 12 crânes	KHOUMIRIE 32 crânes
Hauteur orbitaire maxim.	31,62	33 »	34,09	33,83	33,34
Largeur orbitaire maxim.	38,62	38 »	38,82	39,30	38,94
Indice orbitaire.	81,87	86,84	87,82	86,01	85,63

Nos trente-deux crânes ont des orbites dont la hauteur est de 33 millimètres, la largeur de 39. Leur indice orbitaire moyen est de 85,63. D'après la nomenclature de Broca, ils sont mésosèmes.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos trois séries pour voir que les trois ne sont pas identiques. Celle de Fernana, au cœur de la Khoumirie, est microsème. Béja est nettement mésosème, la gare se rapproche de la mégasémie.

La faiblesse de nos séries rendrait illusoire la sériation. On peut les grouper cependant en micro-, méso- et mégasèmes, d'après la nomenclature de Broca. Voici ce qu'on trouve :

A Fernana	5	micro-	3	méso-	pas de mégasème	
A Béja-ville. . . .	2	micro-	6	méso-	4	mégasèmes
A Béja-gare. . . .	2	micro-	6	méso-	3	mégasèmes
Indice moyen. . .	79,40		86,41		91,31	

Comme on le voit, à Fernana presque tous les sujets sont microsèmes. Il n'y en a que 3 mésosèmes et pas de mégasème. Béja-ville et Béja-gare ne comptent chacune que deux microsèmes. Les mégasèmes et surtout les mésosèmes prédominent. En réunissant entre eux les microsèmes, on voit qu'ils ont comme indice orbitaire moyen 79,40. Les mésosèmes ont comme moyenne 86,41 et les mégasèmes 91,31. Ces données jointes à celles recueillies précédemment nous permettent d'assigner à la grande race dolichocéphale des orbites microsèmes. A Béja-gare et Béja-ville, nous attribuons à l'élément arabe la mégasémie. Enfin, la mésosémie peut être due en partie aux métis des deux groupes précédents, à quelques gens appartenant au type blond, à quelques brachycéphales. Très probablement aussi les dolichocéphales de petite taille ont un indice nasal mésosème assez accusé.

Cette opinion ressort du rapprochement des indices orbitaire et nasal. C'est ainsi que nos neuf crânes à indice orbitaire microsème

ont 49,85 comme indice nasal. Cet indice relativement élevé tient à la présence d'un crâne à indice nasal mégasème. Si on ne tenait pas compte de ce crâne anormal, la série de nos huit crânes donnerait comme indice nasal 48,66. Ils sont donc à peu près microsèmes par le nez comme par l'orbite.

Si nous nous reportons aux listes reproduites dans les traités d'anthropologie (Topinard, p. 951-952 ; Hovelacque et Hervé, p. 254), nous voyons que l'on peut rapprocher de notre indice orbitaire microsème 79,40, les groupes suivants : Guanches 76,5 ; H. de Billancourt 76,7 ; alluvions de Grenelle 79,8 ; caverne de l'Homme-Mort 80,0 ; dolmen de Vauréal 81,2 ; grottes de Baye 81,4 ; Solutré, époque du renne, 81,7 ; Basques espagnols 83,6. Ces races ont en même temps l'indice nasal suivant : Guanches 44,2 ; Homme-Mort 45,4 ; grottes de Baye 47,9 ; Basques espagnols 43,8 ; Basques français 46,8 ; Sardes 47,9.

Par l'indice orbitaire et l'indice nasal nos sujets se rapprochent sensiblement des divers représentants de la race de la deuxième race fossile de l'époque quaternaire dont le plus ancien représentant est le vieillard de Cro-Magnon. Nos études précédentes sur la taille et sur l'indice céphalique ne viennent pas contredire cette hypothèse.

Nos crânes à indice mésosème, au nombre de seize, ont un indice nasal moyen de 49,06. Comme nous l'avons dit, ils sont très mêlés. Leur indice nasal va d'un minimum de 41,81 à un maximum de 54,34. Six fois, l'indice nasal est microsème avec une moyenne de 44,73 ; cinq fois mésosème avec un indice de 49,94 ; enfin cinq fois mégasème avec une moyenne de 53,36. Il est évident que quelques-uns des sujets d'orbite mésosème et de nez microsème appartiennent au groupe que nous venons d'étudier. Peut-être, y a-t-il lieu de reconnaître parmi eux l'influence d'un élément blond. En effet, nous relevons, dans les listes citées ci-dessus, des indices orbitaires de 82 ; 88,9 et 86 chez des Parisiens, des Frisons, des Gaulois, associés à des indices de 46,7, 46,3, 45,8 pour le nez. L'élément brachycéphale paraît avoir aussi son influence. Nous relevons deux crânes ayant 76 comme indice céphalique, un ayant 81, dans notre série des orbites mésosèmes. Les séries d'Auvergnats, de Savoyards et de Bas-Bretons peuvent être rapprochées comme terme de comparaison. Elles ont donné les chiffres de 85,7, de 88,5 et 88,1 pour l'indice orbitaire et de 46,2 et 47,2 pour l'indice nasal. Enfin nous disions que dans ce groupement peuvent figurer des dolichocéphales de petite taille. En effet, le Dr Collignon a relevé une mésorrhinie de 49 à 51 sur cinq des crânes du type Cro-Magnon, provenant des *Crania ethnica* (p. 80 et 88).

Reste notre groupe à orbite mégasème (91,31). Son indice nasal est 45,65, c'est-à-dire leptorrhinien, très accusé. Les auteurs attribuent précisément à la race arabe un indice orbitaire de 89,4 et un indice nasal de 44,4. Nous ferons observer aussi que l'homme de la Liane récemment étudié par M. Hamy a un indice nasal de 40,3 et un indice orbitaire de 90,00[1]. Cet homme appartient jusqu'à un certain point à l'antique race de Néanderthal.

Résumé : Ce qui a trait à l'indice orbitaire peut se résumer ainsi :

1° Indice orbitaire microsème	Indice nasal leptorrhinien	Dolichocéphalie	Type Cro-Magnon.
2° Indice orbitaire mésosème	Indice nasal leptorrhinien	Dolichocéphalie ou mésaticéphalie	Type blond.
	Indice nasal mésorrhinien	Brachycéphalie	Type ligure.
	Indice nasal mésorrhinien	Dolichocéphalie, face large	Type Sordes H. Mort.
3° Indice orbitaire mégasème	Indice nasal leptorrhinien	Dolichocéphalie	Type arabe.
	Indice nasal leptorrhinien	Dolichocéphalie accusée, platycéphalie	Type Néanderthal.

Nos séries sont trop faibles, pour que de ces quelques spécimens crâniens, souvent fort aberrants par suite des croisements, on puisse tirer des conclusions sur la fréquence de ces types en Khoumirie. Aussi, nous en tiendrons-nous, sous ce rapport, aux conclusions de notre précédent chapitre.

La région frontale et la face.

On a pu remarquer ci-dessus le faible développement de la courbe frontale. Nos sujets présentent fréquemment une bosse frontale médiane remplaçant les deux bosses latérales. Il en résulte une sorte de bourrelet médian sur cet os. Sa forme se rapproche de l'ogive. La bosse frontale médiane existe dans la proportion de 44 pour 100. Nous l'avons relevée sur 5 crânes de Fernana, 7 de Béja, 4 de la gare de Béja.

Un autre caractère non moins fréquent de ces fronts généralement fuyants est le développement de la glabelle et des arcs sourciliers.

1. Hamy, *Notice sur les fouilles exécutées dans le lit de la Liane* (*Revue d'anthropologie*, mai 1888, p. 270).

Nos crânes masculins présentent à peu près tous ce caractère Chez l'un d'eux, que nous avons décrit ailleurs, le relief de la glabelle et des arcs sourciliers était tel qu'il constituait un véritable bourrelet. Ce caractère plus ou moins fortement accusé s'est rencontré dans la proportion de 38 fois pour 100 (Fernana 5 fois, Béja 4 fois, gare de Béja 5 fois).

Le nez était séparé du front par une dépression bien accusée, 6 fois à Fernana, à Béja-ville et à Béja-gare. Au total sur 18 crânes. 4 fois à Fernana, 5 fois à Béja-gare, cette dépression était peu marquée ou manquait totalement.

Le tableau suivant résume nos mensurations des largeurs de la tête du front et des zygomas. Nous y relatons les divers indices provenant de ces mensurations.

LOCALITÉS	nombre de crânes.	DIAMÈTRES				INDICES			
		Transv. max.	Frontal supér.	Frontal infér.	Bizygomat.	transverso-front. min.	Stéphanique	Frontal zygomat.	Transversal zygomat.
Fernana.....	12	130,5	107,5	93,0	123,4	71,26	86,51	75,36	94,55
Souk-el-Arba...	1	131,0	113,0	91,0	123,0	69,46	80,53	91,87	93,89
Béja-gare	11	132,8	110,4	94,1	125.4	70,85	85,23	88,03	94.42
Béja-ville	12	133,4	112,2	93.5	124,3	70,08	83.33	90,26	93,17
Moyennes..	36	132,0	109.8	93,31	124,5	70,68	84,98	84,65	94,31

Dans les séries connues, ce sont les Berbères des *Crania ethnica*[1] (70,59), puis les nègres d'Afrique (70,0), les parias de l'Inde (69,9), les Tasmaniens (69,3) qui se rapprochent le plus, par l'indice transverso-frontal inférieur, de nos séries. Parmi les séries préhistoriques, celle de Beaumes-Chaudes donne un indice sensiblement égal (hommes 69,64; femmes 69,96)[2]. Les sujets des dolmens de la Lozère présentent le chiffre très voisin de 68,86[3], puis ceux de la caverne de l'Homme-Mort 68,6.

1. De Quatrefages et Hamy, *Crania ethnica*, texte, p. 514.

2. Topinard, *Mensuration des crânes de la caverne de Beaumes-Chaudes* (*Revue d'anthropologie*, avril 1885, p. 197).

3. Topinard, *Mensuration des crânes des dolmens de la Lozère* (*Revue d'anthropologie*, sept. 1887, p. 515).

près semblables. L'indice qui s'en rapproche le plus est celui des crânes de Beaumes-Chaudes (hommes 84,6; femmes 84,3) puis viennent les sujets des dolmens de la Lozère (hommes 81,8; femmes 83,82) et les Berbères des *Crania ethnica* (hommes 82,75 et femmes 82,14).

Le diamètre fronto-zygomatique, qui d'après le Dr Topinard donne les mêmes renseignements que l'angle pariétal de M. de Quatrefages[1], est pour Béja de 90,26, pour la gare 88,03 chez nos sujets. Les séries qui se rapprochent le plus de ce chiffre sont comme précédemment l'Homme-Mort 89,9; Beaumes-Chaudes 87,6, la Lozère 86,9; les Corses 87,1. Nous ne signalons qu'en passant Fernana. Dans cette série, cinq crânes seulement ont conservé leurs apophyses zygomatiques et en assez mauvais état. On n'a de la sorte qu'un indice de 75,36 pour ce groupe, indice très douteux.

Nous abordons maintenant la face. Nous commencerons par l'étudier sur nos crânes. Le tableau suivant résume nos mensurations :

LOCALITÉS	NOMBRE de sujets	Largeur bizygomatique maxima	Hauteur de la face du point sus-orbitaire au point alvéolaire	INDICE facial supérieur
Fernana.....	5	123,4	82,0	66,45
Souk-el-Arba...	1	123,0	75,0	60,97
Gare de Béja....	11	125,4	83,45	66,52
Ville de Béja....	12	124,3	84,75	68,16
TOTAL....	29	124,5	83,45	66,99

L'indice moyen de nos 29 crânes ayant conservé une face est de 66,99. L'écart entre les indices extrêmes que nous avons relevés va de 60,33 à 73,43. En d'autres termes, nos crânes possèdent toutes les variétés de face, depuis les plus larges jusqu'aux plus allongées. Nous les grouperons en trois classes basées sur la nomenclature de l'indice facial supérieur de Broca.

1° Au-dessous de 66 chamœprosopes ou faces courtes.

L'indice stéphane-frontal minimum fournit des indications à peu

1. Topinard, *Sur l'angle pariétal de M. de Quatrefages* (*Bullet. Soc. anth.* 1876).

2° Au-dessous de 66 à 68,9 mésoprosopes ou faces moyennes.
3° — de 69 et + leptoprosopes — longues.

Dans le groupe chamœ-, nous trouvons 7 crânes, soit 24 pour 100. Ils se répartissent ainsi : Fernana 1 ; Medjerda (Souk-el-Arba et Béja-gare) 5 ; Béja-ville 1. Leur diamètre bizygomatique moyen est 126,4, la hauteur de la face 78,57. Leur face est donc plus courte, et d'une largeur plus considérable que la moyenne. Leur indice facial est 62,14. Leur indice céphalique moyen est 72,68. Leur face est donc absolument disharmonique. L'indice nasal est 50,42 mésosème, l'indice orbitaire est 87,56.

Prenons aussitôt après le groupe leptoprosope. Il se compose de 10 crânes soit 34,4 pour 100. Ce groupe est donc plus répandu que le précédent. Il ne l'est pas de la même façon. On le trouve ainsi réparti. Fernana 1, Béja-ville 5, Béja-gare 4. Dans ce groupe, la largeur bizygomatique moyenne est 129,1, la hauteur faciale supérieure 92,2. Leur largeur, fait inattendu, est supérieure à celle du groupe à face courte, mais la face est allongée cependant, par suite de l'exagération de sa hauteur. L'indice facial moyen est 71,41. Les races à face longue dont l'indice facial se rapproche de celui-ci, sont les Hollandais 70,8, les Arabes 70, et aussi les Égyptiens 70. L'homme de la Liane avait 75,5. Si nous relevons les divers autres indices de ces crânes leptoprosopes, nous trouvons : indice céphalique moyen 71,41 (ils sont plus dolichocéphales que les chamœ-). Indice nasal 45, 86 (ilssont plus leptorrhiniens). Indice orbitaire 87,07 (l'indice orbitaire est le même).

Ces constatations ne laissent pas que d'être embarrassantes, au point de vue de la détermination de l'élément ethnique auquel se rapportent les crânes leptoprosopes. L'indice céphalique n'est pas celui des blonds, ni des Arabes. Nous savons que ces deux groupes sont plutôt mésaticéphales (75-78). Peut-être cet allongement de la tête est-il dû, pour nos crânes, à des croisements avec des dolichocéphales. L'indice nasal est peu élevé; nous retrouvons le même chiffre que pour nos sujets à orbite mégasème. Ce peut-être celui d'Arabes ou de blonds; peut-être aussi de sujets du type Néanderthal. Nous ne pouvons donc conclure rien de précis des caractères divers des leptoprosopes. On peut seulement constater que trois éléments ethniques fort dissemblables y répondent, blonds, Arabes, néanderthaloïdes.

Reste le groupe mésoprosope. C'est le plus nombreux : 12 crânes, soit 41,4 pour 100. Il se répartit comme il suit : Fernana 3 ; Béja-gare 3; Béja-ville 9. Ainsi c'est à Béja-ville qu'il se rencontre le plus fréquemment. La largeur bizygomatique moyenne est 119,6, la hau-

teur de la face 79,0. Ce sont donc ceux qui ont la face la plus étroite. Leur mésoprosopie n'est due qu'à la faible longueur de la face. Celle-ci leur crée un indice facial supérieur moyen de 66,4. Les autres indices de ces crânes sont les suivants : céphalique 74,54; nasal 49,44; orbitaire 83,60. Ils sont relativement brachycéphales, à narines moyennement ouvertes, et à petites orbites.

Il y a là une influence brachycéphale très nette à Béja-ville. Trois des neuf crânes mésoprosopes de cette localité ont les indices de 81,14; 80,46; 75,41. Les deux crânes franchement brachycéphales ont des orbites larges. Ils tendent à exagérer l'indice orbitaire moyen. Les autres crânes avec leur indice céphalique de 74,12 sont un peu moins disharmoniques que ceux du premier groupe. Ils doivent cependant en être rapprochés. Ils représentent la race à tête dysharmonique mélangée d'un élément brachycéphale. Le groupe humain qui m'en paraît se rapprocher le plus est celui des crânes des dolmens de la Lozère. La race à face disharmonique y est également mélangée d'éléments brachycéphales. Les indices de ces crânes sont : céphalique 75,6; orbitaire 83,3; nasal 47,5; facial supérieur 65,6. Ce sont presque identiquement nos chiffres. La taille moyenne dans les régions où ont été recueillis nos crânes est peu élevée, ainsi que nous l'avons vu. On peut donc conclure que la race petite à face disharmonique, trouvée en France dans les stations de Sordes, de l'Homme-Mort, des dolmens de la Lozère, etc., existe nombreuse et assez pure dans la vallée de la Medjerda et le sud de la Khoumirie. Cette race avait été signalée déjà par le docteur Collignon dans la région d'Ellez. Seulement, faute de renseignements suffisants sur la Khoumirie, cet anthropologiste localise son aire à la vallée de la Siliana et à la Medjerda moyenne.

Tels sont les principaux caractères anthropologiques de la Khoumirie, ils nous font reconnaître dans ce pays la présence d'au moins cinq types qui se dégagent au milieu de nombreux caractères aberrants créés par le métissage :

1° Un type, offrant peut-être certaines analogies avec celui de la race dite de Canstadt ou de Néanderthal. Crâne allongé, de faible capacité [1] à bosses effacées, région postérieure projetée en arrière. Développement accusé des sinus frontaux et de la glabelle, front fuyant (fig. 4 et 5), nez plus souvent concave, moyennement large, yeux très foncés, mâchoire fuyante, face longue, peau bistre, cheveux très noirs. Très haute taille.

1. Ces crânes que nous reproduisons (fig. 4 et 5) a une capacité de 1123cc seulement.

nombre ont certains caractères de cette race avec des signes de métissage. Dans ces conditions, la leptorrhinie extrême se trouve atténuée par l'influence du croisement. Quoi qu'il en soit, nous avons groupé ensemble, comme pour les blonds, les sujets possédant certains caractères de la race arabe. Nous les avons réunies en deux séries, l'une composée de types arabes à peu près purs, l'autre comprenant les sujets plus mélangés.

Les caractères le plus fréquemment observés sur les sujets de type pur arabe ont été un nez étroit (indice nasal 63), aquilin, peu détaché du front à sa racine ; un front étroit et légèrement fuyant. Les bosses frontales peu accusées ; souvent la suture métopique est remplacée par une voussure formant une sorte de bosse frontale médiane. Les cheveux à leur insertion présentent peu de saillants et de rentrants. Ils sont noirs. Barbe rare et noire. Les yeux n'ont été notés qu'une fois intermédiaires : ils sont marron foncé, rarement verdâtres. La face est assez allongée. Les lèvres supérieure et inférieure sont relevées. Le menton est généralement fuyant, souvent avec une fossette médiane. La peau a été fréquemment notée comme très bistrée. La tête est allongée (indice céphalique de 19 Arabes purs : 74,05). Ils sont d'assez haute taille (1,653), mais peu vigoureux. Sur 19 sujets du type arabe que j'ai eu à examiner dans les conseils de révision de la région, trois ont été ajournés pour faiblesse de constitution, un pour faiblesse et défaut de taille. Le périmètre thoracique de la série ne donne comme chiffre moyen que 77,5. Aux ajournements, il faut joindre deux réformes, l'une pour taie centrale de la cornée, l'autre pour hernie inguinale.

Dans ses croisements, la race arabe fixée au nord-ouest de la Tunisie ne paraît pas être mieux constituée qu'à l'état pur. En effet, chez seize sujets que nous avons relevés comme présentant les caractères des Arabes mélangés avec ceux d'autres races, nous trouvons une taille de 1^{m},657, un peu plus élevée que celle de l'Arabe pur. Malgré cette élévation, l'amplitude thoracique diminue. La moyenne est de 76,5. Ces Arabo-Berbères sont donc moins vigoureux que l'Arabe pur. Un a dû être ajourné pour faiblesse de constitution.

Déformations crâniennes en Khoumirie.

L'étude des déformations crâniennes formera une transition entre l'anthropologie et l'ethnographie de la Khoumirie.

type fixé dans un certain nombre de douars rappelle par de nombreux caractères la grande race de Cro-Magnon.

Nous rapprocherons de notre second type des sujets qui ont tous leurs caractères, sauf leur face disharmonique, et une dolichocéphalie peut-être plus accentuée. Les hommes de ce type se rencontrent surtout dans les villages de Chaouach, Heydous, Toukkaber.

3e *type.* — Ce type est caractérisé par de la brachycéphalie, mésorrhinie, orbites mésosèmes. La peau est brune, les yeux et les cheveux sont foncés, la taille est peu élevée. Il n'est qu'accidentel en Khoumirie, sauf chez les Chiahias où il se voit avec une certaine fréquence. Nous trouverons les gens de ce type beaucoup plus nombreux en d'autres points de la Tunisie. On peut rapprocher ces brachycéphales des Ligures d'Europe. Fréquence 7 pour 100.

4e *type* (*blonds*). — Nous avons longuement insisté sur la répartition de ce type, à propos de notre étude sur la coloration des yeux et des cheveux en Khoumirie (fréquence 20 pour 100). On peut cependant se poser une question : En quoi diffèrent-ils des blonds de France? Onze sujets blonds de cheveux et de barbe, à l'œil bleu, à la peau blanche, nous ont donné : 169,5 comme taille moyenne; 74,68 comme indice céphalique; 67,24 comme indice nasal. Cinquante Français blonds ont donné à notre collègue M. Collignon : 166 comme taille moyenne; 79,19 comme indice céphalique; 64,88 comme indice nasal[1]. La comparaison des deux groupes permet de constater que le blond d'Afrique a conservé sa haute taille, diminuée en France par suite du croisement avec les petits bruns brachycéphales. La tête de l'Africain s'est un peu allongée, celle du Français raccourcie, cela tient au contact du premier avec le Berbère, du second avec le Celte. Pour cette même cause, le nez du blond d'Afrique s'est un peu élargi. Il n'y a donc que de légères différences dues au milieu anthropologique.

Chose curieuse, des blonds d'Afrique métissés se rapprochent plus de ceux de France que notre série de blonds purs. Nous avons classé comme blonds métissés des sujets à l'œil clair ou bleu, aux cheveux généralement châtains, à la barbe claire ou blonde. Quatorze sujets rentrant dans ces conditions nous ont donné : 165 comme taille; 75,09 comme indice céphalique; 65,02 comme indice nasal.

5e *Type arabe.* — Quelques sujets présentant le type de l'Arabe classique se rencontrent dans la population de la Khoumirie. Un plus grand

1. Collignon, *L'indice facial de Cuvier sur le vivant* (*Revue d'anthropologie*, 887, p. 482).

nombre ont certains caractères de cette race avec des signes de métissage. Dans ces conditions, la leptorrhinie extrême se trouve atténuée par l'influence du croisement. Quoi qu'il en soit, nous avons groupé ensemble, comme pour les blonds, les sujets possédant certains caractères de la race arabe. Nous les avons réunies en deux séries, l'une composée de types arabes à peu près purs, l'autre comprenant les sujets plus mélangés.

Les caractères le plus fréquemment observés sur les sujets de type pur arabe ont été un nez étroit (indice nasal 63), aquilin, peu détaché du front à sa racine; un front étroit et légèrement fuyant. Les bosses frontales peu accusées; souvent la suture métopique est remplacée par une voussure formant une sorte de bosse frontale médiane. Les cheveux à leur insertion présentent peu de saillants et de rentrants. Ils sont noirs. Barbe rare et noire. Les yeux n'ont été notés qu'une fois intermédiaires : ils sont marron foncé, rarement verdâtres. La face est assez allongée. Les lèvres supérieure et inférieure sont relevées. Le menton est généralement fuyant, souvent avec une fossette médiane. La peau a été fréquemment notée comme très bistrée. La tête est allongée (indice céphalique de 19 Arabes purs : 74,05). Ils sont d'assez haute taille (1,653), mais peu vigoureux. Sur 19 sujets du type arabe que j'ai eu à examiner dans les conseils de révision de la région, trois ont été ajournés pour faiblesse de constitution, un pour faiblesse et défaut de taille. Le périmètre thoracique de la série ne donne comme chiffre moyen que 77,5. Aux ajournements, il faut joindre deux réformes, l'une pour taie centrale de la cornée, l'autre pour hernie inguinale.

Dans ses croisements, la race arabe fixée au nord-ouest de la Tunisie ne paraît pas être mieux constituée qu'à l'état pur. En effet, chez seize sujets que nous avons relevés comme présentant les caractères des Arabes mélangés avec ceux d'autres races, nous trouvons une taille de 1^{m},657, un peu plus élevée que celle de l'Arabe pur. Malgré cette élévation, l'amplitude thoracique diminue. La moyenne est de 76,5. Ces Arabo-Berbères sont donc moins vigoureux que l'Arabe pur. Un a dû être ajourné pour faiblesse de constitution.

Déformations crâniennes en Khoumirie.

L'étude des déformations crâniennes formera une transition entre l'anthropologie et l'ethnographie de la Khoumirie.

Cette pratique existe surtout dans la partie orientale de la région que nous étudions. Les Maknas, les Amdouns, quelques douars des Nefzas et des Khoumirs sont les populations chez lesquelles, elle se trouve le plus répandue.

Nous avons relevé à la lame de plomb ces déformations sur un certain nombre de sujets. Pour mieux éviter les causes d'erreurs, nous avons toujours pris à trois reprises ces courbes sur le même sujet, en ayant soin, quand il y avait des différences dans le tracé, d'en figurer la moyenne.

Les courbes obtenues peuvent se classer en trois groupes :

Dans le premier groupe les liens compriment le front et la partie supérieure de la voûte, aussi le front est-il à peu près complètement effacé. La voûte est également déprimée (pl. XIV, fig. 1 à 3).

Dans le second groupe, le lien constricteur a été appliqué au niveau du bregma. Le front est beaucoup moins incliné que dans les cas précédents. Au bregma il se fait souvent une dépression qui donne au crâne un aspect bilobé.

Enfin, dans le troisième groupe, nous avons réuni des crânes où les effets de la compression s'étaient fait sentir surtout sur la région occipitale. Par suite, le crâne, au lieu d'être couché comme dans les deux variétés précédentes, est relevé en arrière.

Les deux premières variétés ont une tendance à allonger le crâne. Aussi a-t-il dans ce cas un diamètre antéro-postérieur exagéré. L'indice céphalique est par suite très dolichocéphale. La variété relevée tendrait à raccourcir le diamètre antéro-postérieur, et à donner aux crânes des indices inférieurs à ceux des deux séries précédentes.

Ces déformations crâniennes ne diffèrent aucunement de celles qu'on observe en Europe. Pour mieux mettre la chose en relief, nous avons copié dans l'*Anthropologie générale* de Topinard, les courbes crâniennes de types de formation toulousaine (fig. 110 et 111 de Topinard, p. 752-753). Ces courbes inscrites en pointillé dans nos figures 2 et 4 leur sont presque identiques. Une partie des habitants de la Khoumirie se déforme donc la tête en pratiquant comme à Toulouse la compression fronto-bregmatique. M. Topinard comparant les crânes toulousains avec un crâne macrocéphale de Samthravo, donné par M. Smirnow au Musée Broca, remarque leur déformation si semblable. « Certes, ajoute-t-il, la coiffure inconsciente, reste du procédé voulu par la tradition, a varié et dégénéré depuis deux mille ans, mais le

fait général persiste : l'allongement de la tête avec exhaussement comme l'a précisé Hippocrate [1]. »

Ne pourrait-on pas émettre les mêmes idées au sujet de cette coutume des Maknas et des Amdouns. Au lieu de bonnet spécial, ils se servent de cordes de poils de chèvres pour serrer la tête de leurs enfants, mais le résultat est le même. Les courbes où leurs déformations sont figurées ressemblent à celles obtenues en Europe.

Ce sont, dit-on, les Tectosages, supposés blonds, qui ont importé dans le bassin de la Garonne la déformation dite toulousaine. Ne pourrait-on pas attribuer, également à des blonds, l'importation de cette même coutume en Khoumirie. Elle se pratique, en effet, là où on observe le plus fréquemment des yeux bleus et des cheveux clairs. Cette coïncidence peut mettre sur la voie de certaines migrations encore inconnues, qui ont contribué au peuplement du pays berbère. Ce procédé de déformation, né sur les bords de la mer Noire, aurait été transporté par les divers bans de population détachés de ce centre primitif, partout où ils se sont établis. Leurs migrations au nord de la Méditerranée ont fait l'objet de nombreuses recherches ; on n'a pas étudié celles qu'ils ont pu conduire au sud de cette mer. La Khoumirie orientale serait peut-être un de leurs établissements.

1. Topinard, *Anthropologie générale*, p. 755.

DEUXIÈME PARTIE

ETHNOLOGIE DES HABITANTS DE LA KHOUMIRIE

Nous allons joindre à nos mensurations quelques détails ethnographiques sur les populations de la Khoumirie. Dans cette énumération, nous suivrons, autant que possible, l'ordre du Questionnaire de sociologie et d'ethnologie du Dr Letourneau.

Vie nutritive.

Alimentation. — D'une façon générale le mode d'alimentation des populations de Khoumirie est celui des tribus du nord de l'Afrique. Ils ignorent nombre de plats fins et agréables en usage dans les villes tunisiennes. Nous décrirons ceux-ci dans un prochain travail. Leur cuisine est primitive et grossière. Le lait, préféré sous la forme de lait aigre (*leben*), entre pour une forte part dans leur alimentation. Ils font pendant l'été une grande consommation de pastèques et de figues de Barbarie qu'ils cultivent à proximité de leurs douars. Les farines de blé, d'orge, de maïs, de sorgho leur servent à préparer des pâtes, des boulettes qu'ils mangent avec un peu d'huile, des galettes cuites au four, des sortes de beignets à la graisse qu'ils trempent au préalable dans le miel. Le couscouss, mets berbère par excellence qui demande une assez longue préparation, ne se fait que rarement. La base de l'alimentation est, on le voit, plutôt végétale. Il faut des occasions exceptionnelles pour qu'ils se décident à manger leurs poulets ou leurs moutons, et à plus forte raison, leurs bœufs. Les excès de table ne se font que dans les grandes occasions, décès, mariages, *zerdas* (fêtes religieuses). Alors ces gens qui, d'ordinaire, vivent très sobrement, arrivent à absorber des quantités de nourriture étonnante, surtout s'ils sont les invités.

La chasse leur permet quelquefois de sortir de leur ordinaire végétal. Le pays est assez giboyeux. Depuis un temps immémorial, les

Berbères ont de l'aversion pour la viande de porc. Hérodote avait déjà signalé cette particularité (καὶ ὗς οὐ τρέφοντες, l. IV, 186, Teubner-Dietsch). Les Khoumirs ont les mêmes habitudes, je n'oserais pas cependant affirmer que, la faim aidant, quelques-uns ne mangent les sangliers qu'ils tuent.

Cherbonneau, dans une notice sur les Khoumirs[1] parue au début des affaires de Tunisie, a dit que ces populations se nourrissent de farine de gland doux. Je n'ai trouvé nulle part de traces de ces habitudes. La chose est possible, dans les cas de famine, mais n'a pas lieu en temps normal.

Pour terminer, ces gens ne boivent pas de liqueurs enivrantes. Il audrait cependant faire une exception pour les villes. A Souk-el-Arba, à Béja, l'absinthe, et quelle liqueur vendue sous ce nom! commence à être très en faveur chez les indigènes. Depuis quelque temps aussi, les possesseurs de vignobles dans la région comptent parmi leurs clients un certain nombre de musulmans.

En éliminant ces exceptions, dues à notre présence, on ne peut qu'être frappé de la ressemblance du régime de ces peuplades avec celui des anciens Libyens. La description de P. Mela peut encore leur être adaptée : *Potus est lac... cibus est caro, plurimum ferina; nam, gregibus, quia id solum optimum est, quoad potest, parcitur* (I, v).

Ce sont naturellement les femmes qui préparent tous les aliments.

Les hommes mangent avec leurs garçons, les femmes séparément avec leurs filles, et après que les hommes sont rassasiés. Elles n'ont que leurs restes.

Vie sensitive.

Constitution. — Dans les campagnes, les habitants du massif khoumir sont vigoureux. Ces hommes, généralement grands, sont bien musclés. Dans les villes, il n'en est pas toujours de même. Les gens scrofuleux, à poitrine étroite, n'y sont pas rares. Aux conseils de révision, les ajournements pour faiblesse de constitution forment la plus forte proportion.

Deux cent trente-huit sujets que j'ai examinés dans les villes du nord-ouest tunisien m'ont donné un périmètre thoracique moyen de

1. Cherbonneau, *Détails ethnographiques sur les Khoumirs* (*Revue de géographie*, t. VIII, p. 380).

78,39 seulement. Il est vrai que leur population prédominante peut être rattachée à la race d'Ellez. En France, les conscrits de vingt et un ans ont en moyenne 81 comme périmètre. Il serait fort intéressant de savoir dans quelles proportions se développent ces sujets soumis au régiment à une nourriture plus substantielle et à un entraînement musculaire régulier.

Les renseignements suivants permettront d'apprécier plus exactement les conditions physiques de la population que nous étudions ci. Il est vrai que, par des dispositions que notre esprit égalitaire ne peut apprécier, certains groupes de populations sont seuls soumis à la loi du recrutement indigène. Il s'ensuit que les chiffres que nous donnons ne s'appliquent qu'aux citadins. En sachant que les habitants de la campagne mal soignés sont soumis à une sélection naturelle des plus accentuées dès le premier âge, on pourra se rendre compte que ce groupe est plus favorisé que celui des villes.

Ceci posé, la Tunisie est, au point de vue du recrutement, subdivisée en 57 cantons. Le canton de Medjez (Chaouach, etc.), le plus favorisé de la région que nous étudions, a le n° 9 de la Tunisie. Son aptitude militaire est de 914 sur 1000 hommes, avec une proportion de 64,7 ajournés et 21,5 réformés sur 1000 examinés. Béja a le n° 20, avec une aptitude de 886 bons pour le service; 100,2 ajournés, 33,4 réformés sur 1000 examinés. Mater vient avec le n° 53, avec 733 aptes au service, 220 ajournés, 46,6 réformés sur 1000 examinés. Comme terme de comparaison, nous rappellerons que sur 1000 examinés, il y a 794 aptes et 206 ajournés ou exemptés, en France.

Infirmités et maladies. — Les conseils de révision nous fournissent quelques indications sur les principales infirmités de la région qui nous occupe.

Sur 1000 examinés, on en exempte ou réforme pour affections oculaires 10,3 à Béja, 28,8 à Medjez (Chaouach, Toukkaber, etc.), 106,6 à Mater. Sur les 57 cantons tunisiens, Mater occupe le 4e rang, Medjez le 38e et Béja le 51e. Cette fréquence des affections de la vue tient à des causes sociologiques et non à des influences ethniques. La promiscuité de la tente ou de la maison, où vivent, pêle-mêle, les membres d'une même famille, est le principal facteur de ces infirmités. Presque toutes sont la conséquence des granulations, conjonctivites granuleuses, kératites granuleuses, staphylomes opaques, ophtalmies purulentes ayant amené la destruction du globe de l'œil. La fréquence de ces maladies est proportionnelle à la malpropreté des centres habités. Mater, qui n'est guère qu'un tas de fumier, est remarquable sous ce rapport.

Les indigènes, vivant en plein air par petits groupes, sont moins atteints.

La syphilis est, après les granulations, la maladie la plus fréquente. Tout le monde est atteint de cette diathèse, qui d'ailleurs n'est pas regardée comme maladie honteuse. Un certain nombre d'affections osseuses paraissent reconnaître pour cause la syphilis.

La fièvre paludéenne est une affection très fréquente dans les bas-fonds. Les vallées de Tabarca, de l'oued Zouara, de la Medjerda sont malsaines. La ville de Mater, bâtie au milieu d'un marais, est également un point où s'observent nombre de cas paludéens. A côté de cela, les montagnes proprement dites pourraient servir de sanitarium au reste de la Tunisie. En Khoumirie, on peut citer sous ce rapport Kef-Fedja, Aïn-Draham, le camp de la Santé, etc.

Les affections gastro-intestinales surtout à l'automne fournissent un contingent fort appréciable à la pathologie de cette région.

La tuberculose est fort rarement observée.

Quand ils sont malades, ces indigènes viennent fort difficilement demander l'assistance des médecins français. Le plus souvent, ils se font soigner par les leurs. Leur thérapeutique se borne à l'usage de certaines plantes. Les amulettes entrent aussi dans leurs moyens de traitement. Les tombeaux de quelques saints ont la vertu de guérir certaines affections, ainsi que nous le verrons. La fièvre, l'impuissance, la stérilité sont surtout sous leur dépendance.

Enfin, il ne faudrait pas oublier l'existence de quelques sources thermales qui jouissent d'une grande réputation. Les Romains les avaient déjà utilisées. Les principales sont à Bordj-Hammam sur la frontière d'Algérie, il y en a une autre au sud-ouest de Béja et enfin une troisième au djebel Ischkeul, entre Bizerte et Mater.

Organes des sens. — Si le goût de ces montagnards est atrophié, il n'en est pas de même de leur ouïe ou de leur vue. Ils arrivent à se parler d'une montagne à l'autre sans trop élever la voix. C'est ainsi que les nouvelles se propagent chez eux avec une rapidité considérable.

Leur vue est également excellente. Ils aperçoivent quand ils chassent le gibier, même de petit volume, à des distances où il est impossible à l'Européen de bien distinguer. La plupart arrivent à reconnaître à des indices à peine perceptibles, les traces du bétail volé. D'après la marche, des particularités infimes, beaucoup peuvent dire s'il s'agit d'animaux venus de leurs troupeaux. J'ai constaté les mêmes aptitudes dans le sud. Ces gens pourraient lutter avec les héros de Fenimore Cooper.

Esthétique.

Parure. — Les femmes, les jours de fête, se mettent toutes du *koheul* sur le bord libre des paupières. Elles se teignent aussi, avec du *henné*, le bout des doigts, les pieds et même les cheveux.

Leurs oreilles sont généralement garnies d'énormes boucles d'oreilles en forme d'anneaux. Le poids de ces ornements est tel, qu'elles sont obligées de les soutenir au moyen d'un lien passant par-dessus leur tête, pour que leurs lobules ne soient pas déchirés par ces pesants bijoux. Au bras, et quelquefois au cou-de-pied, elles ont des anneaux d'argent ou de cuivre. Au cou, elles se mettent des colliers composés d'objets divers. Peu leur importe la nature de ces objets pourvu qu'ils soient brillants. Le corail brut forme le plus souvent ces bracelets. Depuis l'occupation, les boutons des troupiers, de cuivre ou de métal blanc, jouent un certain rôle dans la confection de ces colliers primitifs.

Enfin, il n'est aucune femme ou jeune fille, qui n'ait suspendue à la fibule de sa robe, une petite glace ronde de cinq à dix centimes, dite miroir de poche.

Quant aux hommes, leurs parures consistent en bagues de cuivre ou d'argent. Quelques-uns portent des boucles d'oreilles petites, dont la forme rappelle celles de nos cadenas. On n'en met d'ordinaire qu'à une seule oreille.

Leur luxe avant notre arrivée était dans les armes. Quelques-uns avaient de longs fusils fort beaux. Ils les tiraient de Bizerte. Beaucoup possédaient aussi des poignards, dont la lame était ornée de dessins. Depuis, on les a obligés à livrer leurs armes. Ne peuvent plus en porter que les hommes munis d'une autorisation spéciale.

En temps de guerre, leur attirail était complété par une ceinture très curieuse. C'était une cartouchière en cuir vert. Cette cartouchière était ornée de franges formées de lanières de cuir longues et fines faisant tablier. Ces franges ne sont pas sans analogies avec celles que l'on remarque sur les coussins touareg. Cette ceinture était maintenue au niveau de la taille au moyen de bretelles passant par les épaules. J'avais figuré à l'Exposition universelle de 1889, dans le pavillon de la Tunisie, un guerrier orné d'une de ces ceintures.

La poudre était mise dans une corne, ou dans une poire à poudre en bois d'olivier ornée de dessins géométriques. Ces poires se font à Béja et à Bizerte. Sfax a la renommée de ces sortes d'objets.

Les tatouages, comme chez tous les primitifs, constituent aussi un mode de parure. Ils sont usités par les deux sexes, malgré l'affirmation très catégorique du Dr Bazin : « Dans la partie septentrionale de la Tunisie, dit-il, les Khoumirs qui sont des Berbères ne se ta-

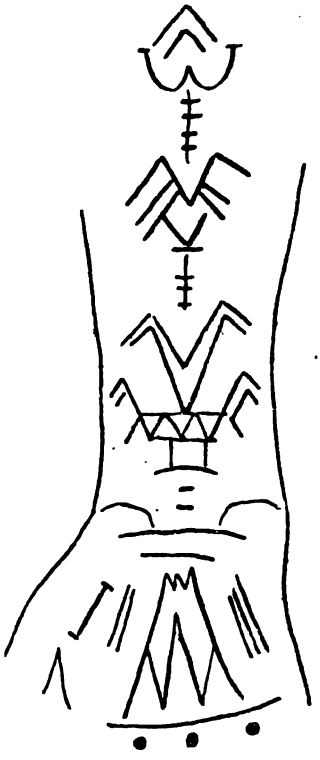

Fig. 6.

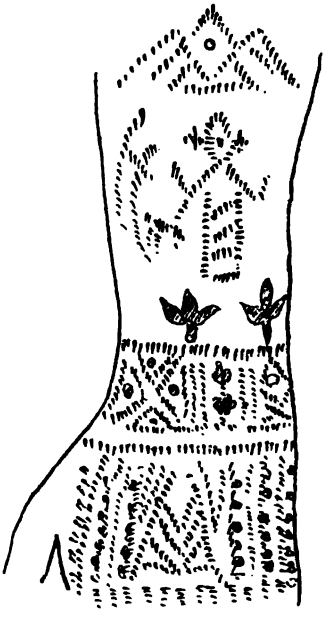

Fig. 7.

Tatouages de l'avant-bras et de la main.

touent pas; ils ont conservé le type primitif, et ils ont, comparés à l'arabe, la figure plus large et plus courte, le crâne et l'ovale du visage moins réguliers, les cheveux moins noirs, l'œil plus vif et le sourire plus franc[1]. » Dans le passage cité ici, tout est fantaisie du premier au dernier mot, aussi est-il utile de le signaler. L'histoire

1. Dr Bazin, *Étude sur le tatouage dans la Régence de Tunis* (*L'Anthropologie*, t. I, p. 576).

du tatouage en Khoumirie, comme d'ailleurs dans le reste de la Tunisie, peut se résumer ainsi : il existe trois sortes de tatouages : 1° tatouage ornemental; 2° tatouage de tribu; 3° tatouage thérapeutique.

1° Le *tatouage ornemental* n'est pratiqué que par des spécialistes. Ils vont de douar en douar. Moyennant finances, ils tatouent les amateurs de ces sortes de parures. Il n'y a donc que les gens pouvant disposer de quelque argent qui présentent ces sortes de tatouages. Ils

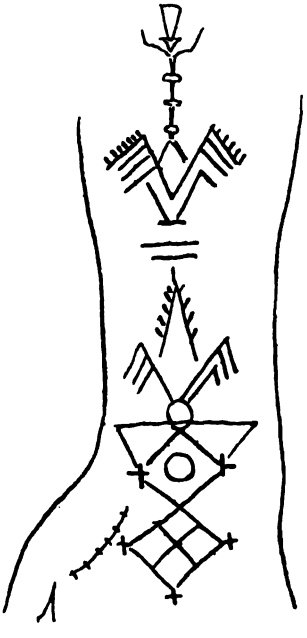

Fig. 8.

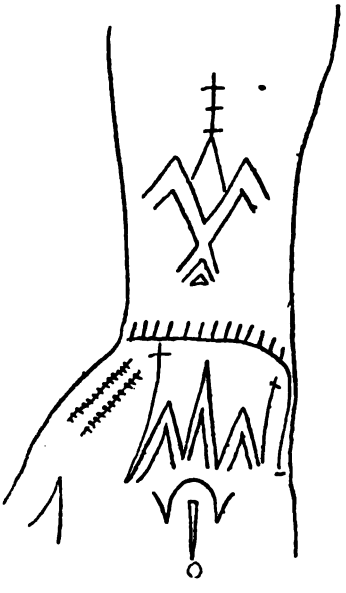

Fig. 9.

Tatouages de l'avant-bras et de la main.

sont les mêmes dans toute la Tunisie. M. Bazin, qui a donné des spécimens de ces tatouages dans son mémoire, a pu avec raison conclure à l'impossibilité de distinguer, d'après ces signes, le pays d'origine d'un Tunisien.

Le motif que l'on trouve le plus fréquemment représenté soit sur les bras, soit sur les jambes est une imitation plus ou moins naïve du palmier, d'où le nom de *nakhla*, donné à cette variété de tatouage (fig. 14). Le pin est aussi figuré.

On y observe assez fréquemment des cercles. M. Bazin en reproduit dans sa figure 11. On pourra en voir aussi dans nos figures 7. 8, 12, 13. Ces cercles, comme d'ailleurs les tatouages en entier, nous paraissent avoir été dans l'antiquité une représentation du soleil ou de la lune. Les Libyens, comme nous l'apprend Hérodote, avaient un grand culte pour les astres. « Ils n'immolent de victimes, dit le vieil historien, qu'au soleil et à la lune. Tous les Libyens font des sacrifices à

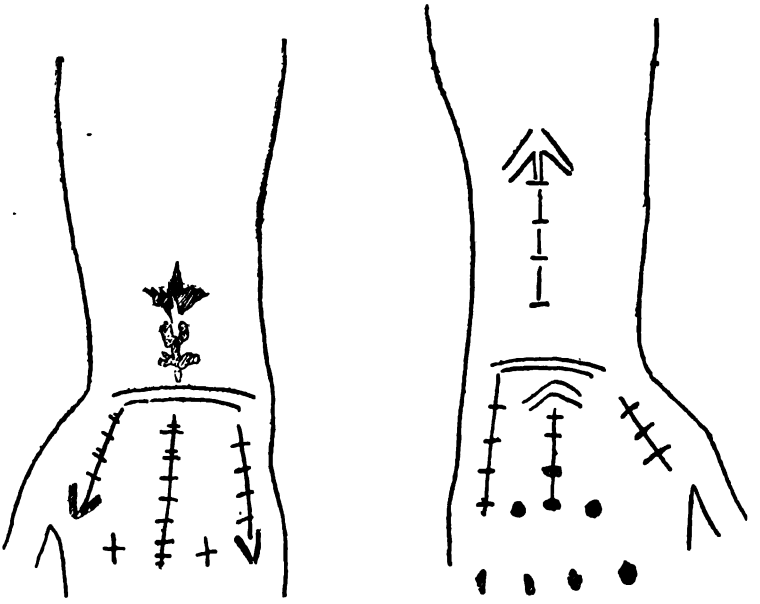

Fig. 10. Fig. 11.

Tatouages de l'avant-bras et de la main.

ces deux divinités [1]. » Il y aurait là un vestige de l'ancien paganisme dont le symbole se serait perdu. Les croissants fréquemment reproduits n'auraient pas d'autre origine. Enfin, il y a assez souvent des étoiles.

Une autre forme de tatouage, qui nous paraît reconnaître également une origine antique, et avoir perdu sa signification, c'est la représen-

1. Hérodote, l. IV, CLXXXVIII : Θύουσι δε ἡλίῳ καὶ σελήνῃ μούνοισι. Τούτοισι μὲν νυν πάντες Λίβυες θύουσι, p. 375, Dietsch-Teubner.

tation grossière d'un personnage généralement vêtu d'une grande robe et ayant les bras levés. Ce personnage est fort bien marqué sur la figure n° 12, du mémoire du docteur Bazin (p. 573). Les yeux, la bouche sont bien indiqués, il est coiffé d'une sorte de bonnet pointu. Notre figure n° 7 nous le donne moins net ; dans la figure n° 12, il se rapproche beaucoup de celui que figure le Dr Bazin. On le retrouve à l'état rudimentaire dans nos figures n° 6 et n° 8, à leur partie supérieure. Ce doit être là quelque figure de l'ancien panthéon berbère. Elle a perdu sa signification. On ne la reproduit plus que comme motif ornemental, par simple tradition. Finalement, quelques artistes indigènes arrivent à ne plus représenter ce personnage mythologique inconnu d'eux que par un trait renflé à son extrémité supérieure, ce qui figure la tête, bifurqué en bas, ce sont les jambes. Quelques traits horizontaux coupant le trait vertical rappellent les plis de la tunique primitive.

La croix peut avoir une origine chrétienne. La croix est aussi un symbole antérieur à cette religion. Il était

Fig. 12. Fig. 13.
Tatouages du bras.

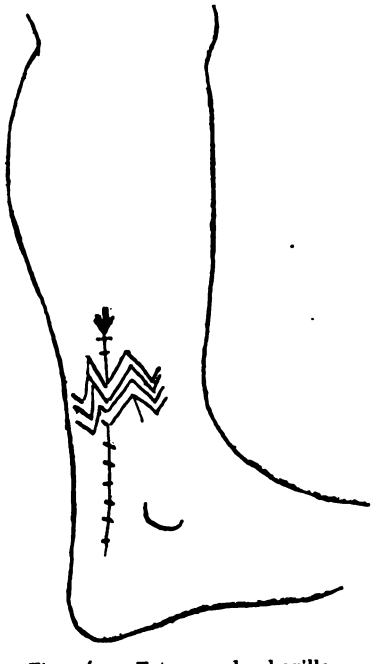

Fig. 14. — Tatouage de cheville.

fort répandu dans l'antiquité. On ne saurait donc décider rien à ce sujet. Il est cependant à remarquer que, si ce signe avait été regardé comme un emblème religieux, les indigènes convertis à l'islam se seraient hâtés de le bannir de leurs dessins de peur de ne pas être regardés comme des croyants sincères. Si donc, la croix, pendant une certaine période, a pu avoir un sens religieux, elle avait perdu vite cette signification.

Quant à la fleur de lis, nous ne croyons pas qu'elle soit une importation des Croisades. Le souvenir de saint Louis est resté chez les indigènes de l'ancien territoire de Carthage, mais dans l'intérieur, il a totalement disparu. Aussi serait-il bizarre que tout un peuple ait adopté le symbole qui ne figurait, somme toute que sur les quelques rares armoiries de la maison de France. La fleur de lis nous paraît avoir la même origine que la croix. Comme la plupart de ces tatouages se font par fines incisions très rapprochées, selon la légèreté de mains ou le caprice de l'opérateur, le trait des branches de la croix est plus ou moins épais, les branches plus ou moins courtes, plus ou moins effilées, et l'on a ainsi des croix, des fleurs de lis, des tridents, des trèfles, etc. (Voir notre fig. 15. Tatouages relevés sur le front.)

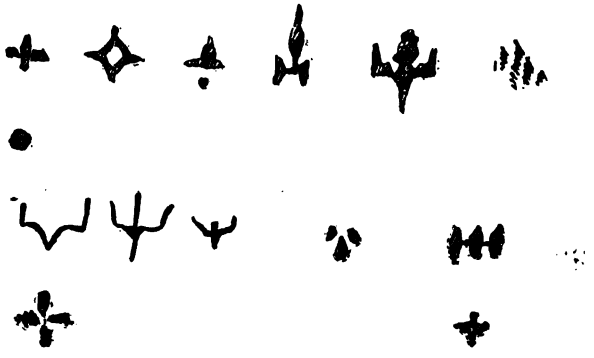

Fig. 15. — Tatouages de front.

Nous terminerons ce qui a trait aux tatouages d'ornement en disant que, selon la complication du dessin, le travail dure quelques jours. Aussi est-ce de préférence sur le bras gauche que l'on se fait tatouer. Le tatouage, comme nous l'avons dit, se fait par petites incisions. On le frotte avec du noir de fumée pris au-dessous de la marmite. Il se développe généralement une dermite très intense à la suite de cette opération.

Le tatoueur se fait payer en monnaie ou en nature. Cette circonstance explique pourquoi nos Khoumirs, gens d'ordinaire peu fortunés, ont des tatouages beaucoup moins compliqués que ceux figurés par M. Bazin. Ce sont là des tatouages bon marché et vite faits. J'appellerai l'attention sur les dessins des n°s 12 et 13. Ils ont été relevés sur un vieillard et une femme déjà âgée. Ils diffèrent un peu des tatouages modernes, quoique reproduisant à peu près les mêmes motifs.

2° Le *tatouage de tribu* est le plus souvent l'œuvre de la mère. Elle fait par tradition à ses enfants un signe sur le front (fig. 15). Nous reproduisons ici ceux que nous avons relevés chez les habitants de la Khoumirie. En outre, sous l'œil gauche, on fait généralement un point ou une croix. Souvent ces signes sont placés sous le prolongement de l'angle externe de l'œil. Les femmes que j'ai interrogées sur la cause de ces pratiques m'ont d'ordinaire répondu qu'elles agissaient ainsi pour reconnaître leurs enfants.

3° Les *tatouages médicaux* sont presque uniquement employés contre l'élément douleur. C'est le *tebib* ou celui qui en fait fonction qui opère. On les trouve, vu leur usage, presque toujours placés au niveau d'une articulation, ou sur la poitrine, à la suite de quelque point pleurétique ou névralgie intercostale. Leurs formes les plus fréquentes sont des cercles avec ou sans point au milieu, ou bien des croix en nombre plus ou moins grand, parfois disséminées au milieu d'un rectangle. Cette circonstance serait un argument en faveur de l'origine primitivement symbolique des ronds ou de la croix. La dermite provoquée par le tatouage est comparable par son action à celle des vésicatoires ou des cautères.

Vêtements. — Les hommes portent comme vêtement un simple burnous de laine blanche. Au-dessous ils mettent une chemise de cotonnade. Ces vêtements ne sont jamais lavés depuis le jour où ils sont mis, jusqu'à celui où, usés et pourris, ils abandonnent leur possesseur. Les jambes sont nues. Les pieds sont protégés par des chaussons de laine tressée à semelles en cuir vert. L'empeigne de ces chaussons peu considérable ne recouvre que le bout du pied et le talon.

Autant les parties inférieures sont découvertes, autant la tête est soigneusement enveloppée. La classique chéchia est entourée par les nombreuses spirales d'un turban de cotonnade blanche fortement serré. Ce turban, mis dès la naissance et serré au niveau du front et de la nuque, détermine les déformations du crâne si caractéristiques dans la portion orientale de la Khoumirie.

UofM

Le costume des femmes est le même que celui des campagnardes tunisiennes. C'est le *péplos* de l'ancienne Grèce. Ce péplos se compose d'une grande pièce d'étoffe sans coutures qui d'ordinaire enveloppe le corps d'un côté, et dont les deux parties libres sont fixées en haut au moyen d'une agrafe placée en avant de l'épaule, aux hanches par une ceinture. Un anneau de cuivre sert de boucle à cette ceinture. De la sorte, la poitrine et la cuisse du côté ouvert sont à nu. Quelques femmes, au lieu d'une seule pièce, ont parfois un vêtement fait avec deux, l'une devant, l'autre derrière, et réunis sur les côtés en avant des épaules par des fibules, à mi-corps par une ceinture. Les côtés sont alors à peu près nus, car les femmes n'ont pas de chemise. Dans tous les cas, la pièce postérieure revient, en avant des épaules, rejoindre la pièce antérieure et s'y attacher un peu plus bas que le péplos. Elle forme des sortes de manches, qui recouvrent le haut du bras. Fréquemment aussi, la pièce antérieure est repliée à sa partie supérieure de façon à retomber devant la poitrine. Mais la pièce antérieure flottante du péplos grec descend jusqu'aux hanches, tandis que celle du péplos bédouin ne va que jusqu'à mi-taille, laissant voir la ceinture retenue sur le côté à un anneau de cuivre.

Les épaules de la Bédouine sont moins nues que celles de la Grecque parce que ses fibules, au lieu d'être placées au-dessus de l'épaule comme en Grèce, se trouvent agrafées presque à la naissance des seins. Le cou de la Grecque est dégagé également par devant et par derrière, tandis que celui de la Bédouine ne l'est qu'en avant.

Le péplos grec descendait jusqu'aux chevilles, le péplos bédouin n'arrive guère qu'à mi-jambe.

Les fibules sont, généralement, de cuivre. C'est un anneau brisé, destiné à retenir une épingle qui embroche l'étoffe du vêtement. C'est là une forme très primitive. On la retrouve fréquemment dans l'antiquité.

Nous attirerons également l'attention sur la coiffure de ces femmes. La Grecque a les cheveux qui retombent de chaque côté du visage. La Bédouine a le visage encadré de la même façon. Les cheveux ainsi disposés sont toujours tressés. Tandis que les cheveux des Grecques sont d'ordinaire retenus en arrière par un voile, et relevés le plus souvent, ceux des Bédouines sont recouverts d'un voile flottant d'une étoffe légère, fixée à la tête par un bandeau bleu foncé.

La pièce d'étoffe du péplos bédouin est un lainage léger, teint en bleu. Les jours de fête, beaucoup de femmes se mettent un vêtement

rouge. C'est peut-être quelque lointaine réminiscence de la pourpre phénicienne Les riches remplacent, dans ces occasions, par des fibules d'argent, celles de cuivre. Elles se mettent également des chemises. Celles-ci s'appellent *souria*, mot qui signifient l'*Européenne*. C'est bien une pièce d'importation étrangère et de luxe.

De la danse. — Les danses sont semblables à celles des autres pays musulmans, dans les villes. Ce sont des danseuses de profession qui les exécutent. Ces danses sont connues. Tous les mouvements se font dans les hanches. Ce sont les danses d'amour. En outre, lors des fêtes du pays, les chefs font exécuter des mouvements rythmés à leurs chevaux, des danseurs font devant eux des mouvement semblables, alternant avec ceux de ces animaux. On simule aussi, dans ces sortes de réunions, des incidents de guerre. Naturellement le danseur, qui est à pied, représente toujours le vaincu. Ces danses guerrières paraissent plus spéciales à la région, que les danses dites du ventre, importées. Les Nefzas les auraient abandonnées depuis l'occupation. Les Khoumirs les exécutent encore.

Musique. — Dans les fêtes, les chefs louent des musiciens de profession. Leur appareil musical se compose d'un tambour et d'une musette. En temps ordinaire, les gens du peuple possèdent des flûtes en roseau, qu'ils confectionnent eux-mêmes. Il existerait quelques chants spéciaux à la région khoumire. Ce seraient des chants d'amour.

Arts. — Les flûtes de roseau sont ornées de dessins géométriques qui ont un air de famille prononcée avec ceux de la Kabylie. Ces mêmes dessins servent à orner aussi des cannes, des cuillers en bois de formes différentes. Les ceintures de guerre et des gibecières de cuir ont des ornements analogues.

Comme spécimens des dessins de la région, on peut citer ceux qui ornent les sabots sculptés à Béja, où existe une spécialité pour ces sortes de travaux. Ils sont faits en bois d'olivier par les hommes, avec de mauvais couteaux de poche et offrent les mêmes caractères que ceux de la Khoumirie.

Vie affective.

Caractère, moralité. — Les habitants de Khoumirie ont un caractère le plus souvent sérieux. Ce sont des hommes courageux. Avant l'occupation française, ils se livraient à des guerres continuelles entre clans. Jamais un marché ne se terminait sans coups de fusil ou de

[illegible] [illegible] à [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible]

gne s'échouait vers Tabarca. L'équipage entier fut complètement dépouillé : on leur enleva jusqu'aux souliers. Le navire fut ensuite pillé d'une façon systématique. Il n'en resta plus que la carcasse. En 1885, un navire anglais s'échoua non loin de l'*Auvergne*. Malgré la surveillance de l'autorité française, les marchandises jetées à la côte furent volées. Une perquisition ayant amené la découverte de ces vols, le caïd répondit qu'il n'y avait rien eu de pillé, qu'on avait seulement mis les marchandises à l'abri. On lui demanda pourquoi les marchandises découvertes avaient été enterrées? Pour mieux les protéger, répondit-il.

L'histoire des vols commis par ces tribus serait trop longue. Le mensonge est largement pratiqué par eux, pour dissimuler leurs méfaits. Les poisons jouent aussi un grand rôle. Pour se débarrasser d'un rival, on l'invite à une fête et on lui donne un *mauvais café*. Il y a, en résumé, peu de chefs khoumirs, qui n'ait plusieurs fois mérité la corde, bien peu de leurs administrés qui n'aient fait acte de bandits. Ils étaient toujours prêts à se mettre en campagne pour piller leurs voisins plus faibles. Chez les Nefzas, le vol d'un mouton était l'occasion d'assassinats.

Ces peuples étaient moins qu'hospitaliers, sauf les Beni Mazzen. L'histoire des naufragés de l'*Auvergne* mis nus et chassés à Tabarca en est un exemple. Les musulmans n'étaient pas mieux traités. Tout individu, qui se risquait sur le territoire des Nefzas en simple voyageur, était absolument dévalisé. On le rouait de coups, avant de l'expulser; à moins qu'il ne fût sous la protection d'un chef. Des gens dignes de foi, m'ont assuré que dans ce cas, l'étranger couchait sous la tente où se trouvait la femme de l'hôte. Celui-ci montait la garde à la porte, le fusil au poing. Si l'étranger faisait le moindre mouvement, il était menacé de mort et quelquefois exécuté par son hôte. Faut-il voir là la trace d'une ancienne coutume en vertu de laquelle on assurait à l'étranger une hospitalité allant jusqu'à l'offre de la femme de l'hôte.

Malgré l'affirmation de Cherbonneau, l'*anaïa* n'existe pas en Khoumirie. Ni le nom, ni la pratique n'y sont connus. La seule protection efficace était, non un gage (*anaïa*), mais une forte escorte fournie par un personnage.

La vendetta, par contre, existe chez toutes ces tribus. Elle est la source de nombreux meurtres, car elle peut se poursuivre à travers plusieurs générations. Dans un récent travail, nous avons montré que les crimes de sang étaient beaucoup plus fréquents en Khoumirie

couteau. Souvent la mort s'ensuivait. Mou[illegible] [illegible]ence, la moyenne lait « mourir en charogne ». Un homme n[illegible] [illegible]. Cette proportion mort violente. Les luttes avaient lieu [illegible] tantôt à l'intérieur d'une même tribu. [illegible] femmes prenaient le Ouchtettas de la frontière formaient [illegible] Celles-ci consistent ment en guerre entre eux ; et cepe[illegible] [illegible] la figure et le haut de la population mâle, que le chiffre [illegible] [illegible] parties de boue et au besoin armes! Certaines tribus étaie[illegible] [illegible] amis du défunt étaient invités à leurs voisins. Les Maknas, p[illegible] [illegible] sacrifiait pour la circonstance. Tous avec les Houamdias (Khou[illegible] [illegible] repas funèbre s'engageaient par cette mais les Houamdias av[illegible] arrivaient à la rescousse [illegible] [illegible] vengeance, certaines tribus admettaient le même cas. Les Kho[illegible] [illegible] du sang. Cette coutume, qui est légale dans prétexte le plus futil[illegible] [illegible] consiste à racheter son crime en payant une intenir contre ces trib[illegible] [illegible] de la victime. Les Khoumirs proprement dits d'une part, les Ou[illegible] [illegible] recours à cette coutume. Une fraction des Beni Beni Sliman, rer[illegible] [illegible] Djouadas qui se dit d'origine marocaine, a coutume

Ces guerres [illegible] [illegible] prix du sang [illegible] de ses membres, une somme coup de mains [illegible] [illegible] exigée par les autres fractions. Tous les voisins accep- ou des naufra[illegible] [illegible] détentions.

L'honnête [illegible] — Une femme arrivée au dernier terme de sa grossesse cilement s' [illegible] travailler quand même. Lorsque commencent les douleurs, qu'ils vola[illegible] [illegible] dans un ravin afin de ne pas être vue. Elle attache une djerda, v[illegible] [illegible] broussaille ou s'appuie à une branche pour prendre un

C'est [illegible] et avoir plus de force, s'accroupit généralement et acticables [illegible] dans cette position, sans aucun aide. Avec un chiffon ou un bout bileté [illegible] elle lie le cordon, puis le déchire ou le sectionne. C'est elle- donn[illegible] [illegible] qui se délivre. Cela fait, elle essuye l'enfant, l'enveloppe dans qui [illegible] chiffon de coton, lui attache avec un lien en poils de chèvre sui[illegible] [illegible] de chameau les bras le long du corps, et lui met autour de la ave[illegible] [illegible] des liens qui la déformeront. L'enfant ainsi arrangé, elle l'atta- à [illegible] sur son dos dans un pl[illegible] de son *yeplos*, puis se dirige vers une s[illegible] [illegible] ou une mare voisine pour y faire ses ablutions. Il en est qui, quelques heures après, vont reprendre leurs occupations. Bien peu, parmi elles, restent couchées pendant vingt-quatre heures.

Les seuls soins qu'elles prennent, sont de faire infuser trois piments forts dans de l'huile et de boire celle-ci, un peu après leur accouchement.

[illegible] Bertholon. Esquisse d'[illegible] criminelle des Tunisiens musulmans (Arch. d'anth. crim., 1889).

sept à huit ans, reste avec sa mère. Le père
rçons à partir de cet âge. Il fait leur éduca-
chasser, à travailler et à monter à cheval. Celle-
minée. Quant à l'instruction, elle est tout à fait
rrait pas citer dans la montagne cinquante indigènes
e les textes les plus simples.

an et cinq, les garçons sont circoncis. C'est l'occasion
dans le douar.

quelques tribus, entre autres les Maknas, le père a la cou-
de faire venir un devin pour tirer l'horoscope de son enfant à sa
ssance.

Ces populations paraissent aimer leurs enfants mâles. On a beaucoup moins de soins pour les filles que pour les garçons. L'infanticide ne paraît cependant pas absolument rare, du moins dans les villes, et particulièrement à Béja. Il est vrai que l'impénétrabilité du domicile musulman rendra longtemps encore difficile la constatation des crimes de cette espèce.

Rites funéraires et religieux.

A. *Rites funéraires.* — Dans toute la Khoumirie, nous trouvons des restes d'anciens rites funéraires. Des traces de ces rites persistent encore, malgré l'adoption de la religion musulmane.

Les deux principaux groupes des restes de ces rites funéraires se trouvent : 1° à Bulla Regia. Notre ami, le Dr Carton, en a donné une description claire et fort détaillée [1]; 2° j'avais, en 1888, décrit la station de Chaouach [2]. Ces restes sont composés : 1° d'alignements de pierres droits, ondulés, circulaires, rectangulaires; 2° de monuments mégalithiques ; 3° de cellules creusées dans le roc.

Nous résumérons ce que nous connaissons de cette question, avant d'étudier les sépultures modernes.

1° *Alignements.* — Le Dr Carton a décrit un remarquable alignement de pierres, qui, sur une longueur de 700 à 800 mètres, suit les ondulations de la colline de Bulla Regia. Ce sont de grosses pierres de dimensions variables, placées à la suite les unes des autres, et serpen-

1. Carton, *Les mégalithes de Bulla Regia* (*L'Anthropologie*, t. II, 1891).
2. Bertholon, *L'industrie mégalithique en Tunisie* (*Bulletin de la Société d'anthrop. de Lyon*, t. VII, 1888, p. 78).

que dans le reste de la Tunisie. Pour toute la régence, la moyenne des crimes de sang et de 1,36 pour 10,000 habitants. Cette proportion monte à 4,84 pour le nord-ouest de la Tunisie [1].

Quand quelque montagnard était tué, les femmes prenaient le deuil. Elles se livraient aux lamentations d'usage. Celles-ci consistent à pousser des cris en cadence, se déchirer la figure et le haut de la poitrine avec les ongles, se couvrir ces parties de boue et au besoin de bouse de vache. Les parents et amis du défunt étaient invités à venir manger un mouton que l'on sacrifiait pour la circonstance. Tous ceux qui avaient pris part à ce repas funèbre s'engagaient par cette démarche à venger la victime.

Comme correctif de cette vengeance, certaines tribus admettaient la *dia* ou rachat du prix du sang. Cette coutume, qui est légale dans le monde musulman, consiste à racheter son crime en payant une indemnité à la famille de la victime. Les Khoumirs proprement dits avaient fréquemment recours à cette coutume. Une fraction des Beni Mazzen, celle des Djouadas qui se dit d'origine marocaine, a coutume de réclamer comme prix du sang d'un de ses membres, une somme double de celle exigée par les autres fractions. Tous les voisins acceptent ces prétentions.

Des enfants. — Une femme arrivée au dernier terme de sa grossesse continue à travailler quand même. Lorsque commencent les douleurs, elle se retire dans un ravin afin de ne pas être vue. Elle attache une corde à une broussaille ou s'appuye à une branche pour prendre un point d'appui et avoir plus de force, s'accroupit généralement et accouche dans cette position, sans aucun aide. Avec un chiffon ou un bout de corde elle lie le cordon, puis le déchire ou le sectionne. C'est elle-même qui se délivre. Cela fait, elle essuye l'enfant, l'enveloppe dans quelque chiffon de coton, lui attache avec un lien en poils de chèvre ou de chameau les bras le long du corps, et lui met autour de la tête des liens qui la déformeront. L'enfant ainsi arrangé, elle l'attache sur son dos dans un pli de son *peplos*, puis se dirige vers une source ou une mare voisine pour y faire ses ablutions. Il en est qui, quelques heures après, vont reprendre leurs occupations. Bien peu, parmi elles, restent couchées pendant vingt-quatre heures.

Les seuls soins qu'elles prennent, sont de faire infuser trois piments forts dans de l'huile et de boire celle-ci, un peu après leur accouchement.

1. Bertholon, *Esquisse de l'anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans* (*Arch. d'anth. crim.*, 1889).

L'enfant, jusqu'à l'âge de sept à huit ans, reste avec sa mère. Le père s'occupe de ses seuls garçons à partir de cet âge. Il fait leur éducation. Il leur apprend à chasser, à travailler et à monter à cheval. Celle-ci est bien vite terminée. Quant à l'instruction, elle est tout à fait nulle. On ne pourrait pas citer dans la montagne cinquante indigènes capables de lire les textes les plus simples.

Entre un an et cinq, les garçons sont circoncis. C'est l'occasion d'une fête dans le douar.

Dans quelques tribus, entre autres les Maknas, le père a la coutume de faire venir un devin pour tirer l'horoscope de son enfant à sa naissance.

Ces populations paraissent aimer leurs enfants mâles. On a beaucoup moins de soins pour les filles que pour les garçons. L'infanticide ne paraît cependant pas absolument rare, du moins dans les villes, et particulièrement à Béja. Il est vrai que l'impénétrabilité du domicile musulman rendra longtemps encore difficile la constatation des crimes de cette espèce.

Rites funéraires et religieux.

A. *Rites funéraires.* — Dans toute la Khoumirie, nous trouvons des restes d'anciens rites funéraires. Des traces de ces rites persistent encore, malgré l'adoption de la religion musulmane.

Les deux principaux groupes des restes de ces rites funéraires se trouvent : 1° à Bulla Regia. Notre ami, le Dr Carton, en a donné une description claire et fort détaillée [1]; 2° j'avais, en 1888, décrit la station de Chaouach [2]. Ces restes sont composés : 1° d'alignements de pierres droits, ondulés, circulaires, rectangulaires; 2° de monuments mégalithiques ; 3° de cellules creusées dans le roc.

Nous résumérons ce que nous connaissons de cette question, avant d'étudier les sépultures modernes.

1° *Alignements.* — Le Dr Carton a décrit un remarquable alignement de pierres, qui, sur une longueur de 700 à 800 mètres, suit les ondulations de la colline de Bulla Regia. Ce sont de grosses pierres de dimensions variables, placées à la suite les unes des autres, et serpen-

1. Carton, *Les mégalithes de Bulla Regia* (*L'Anthropologie*, t. II, 1891).
2. Bertholon, *L'industrie mégalithique en Tunisie* (*Bulletin de la Société d'anthrop. de Lyon*, t. VII, 1888, p. 78).

tant à flanc de coteau. Cet alignement se termine au voisinage d'un cercle de pierres, placé à son extrémité occidentale. Ces pierres, d'une hauteur de 1 mètre à $1^m,50$, sont séparées les unes des autres par un espace de 1 mètre à $1^m,50$. Il existe deux autres cercles de pierre sur la colline de Bulla.

Des enceintes quadrangulaires se trouvent à l'extrémité orientale du grand alignement. Elles sont adossées au rocher. Les pierres formant ces enceintes sont cubiques, à peu près équarries; au centre de l'alignement, il y a une pierre isolée, plus grande et plus régulière que les autres. Dans l'angle sud-ouest d'un de ces alignements quadrangulaires, on remarque quatre pierres verticales. Elles paraissaient destinées à supporter une table qui sera tombée.

Le Dr Carton regarde avec raison ces différents types d'alignements comme se trouvant en rapports intimes avec les rites funéraires et l'industrie mégalithique. Les faits observés ailleurs confirment cette opinion. En Bretagne, en particulier, des relations analogues ont été observées entre les monuments funéraires et les alignements de pierre. Si l'industrie mégalithique de la Berbérie n'est pas parente de celle de la Gaule, elle possède de nombreux traits de ressemblance avec elle.

2° *Monuments mégalithiques.* — Les monuments mégalithiques de la Khoumirie appartiennent au type dolmen. Le type allée couverte existe seulement au sud de la Medjerda.

Nous employons le mot dolmen dans son sens littéral de table de pierre, sans préjuger de sa ressemblance avec d'autres monuments construits en Europe, dans le même ordre d'idées.

Le plus simple et le plus primitif, que j'ai rencontré à Chaouach, a été construit en utilisant une fissure de rocher. Une dalle avait été glissée sur la fissure. On l'avait étayée à l'aide de quelques petites pierres.

Le Dr Carton a décrit un monument à peu près semblable à Bulla Regia. La dalle horizontale s'appuyait d'un côte au rocher, de l'autre à une dalle verticale.

Un autre type, un peu plus compliqué et dont j'ai figuré un modèle en réduction à l'Exposition universelle de 1889, a été décrit et dessiné par le Dr Carton dans son mémoire (fig. 3). Il s'agit d'une grande dalle horizontale triangulaire. Ses côtés mesurent $3^m,70$, $3^m,50$ et 3 mètres. Elle est plus épaisse au centre que sur les bords. Quatre grosses pierres, non équarries la supportent. Comme ces grosses pierres n'étaient pas toutes assez hautes pour atteindre la dalle horizontale, on a intercalé

des pierres plus petites, pour boucher l'espace vide, et caler la dalle horizontale. L'entrée de ce monument n'a guère que un mètre carré. Elle est tournée vers l'est. Neuf grosses pierres forment une enceinte autour de ce monument. Peut-être peut-on voir dans ce monument entouré de pierres un rudiment de l'architecture funéraire numide, étudiée d'une façon détaillée par le Dr Hamy sur les monuments de l'Enfida (Henchir-Hâssel), disposition dont les modèles les plus perfectionnés sont le Medracen et le Tombeau de la Chrétienne. Pour ce qui concerne le monument de Bulla, on pourrait objecter que le cercle de pierres qui entoure le mégalithe a un grand air de ressemblance quoique, sur un plus petit modèle, avec les cromlechs qui entourent les dolmens d'Europe. Nous n'oserions nous prononcer, d'autant plus que nous sommes loin d'être édifié sur l'unité de l'industrie mégalithique en Tunisie. Chaque station a son caractère bien spécial. L'Enfida, Ellez, Mactar, La Soukra, Bulla Regia, Chaouach, présentent autant de groupes possédant son type bien défini, ses formes particulières, bien qu'ayant des caractères communs. Il n'y a pas plus d'unité dans ces constructions que dans la famille berbère. Celle-ci, regardée jusqu'ici comme une, se trouve être une agglomération d'une dizaine de races hétérogènes. Il s'ensuit qu'un même usage adopté par ces gens étrangers les uns aux autres, s'est trouvé modifié par ceux des groupes qui l'ont adopté, chacun l'altérant selon son goût et son génie propre.

Le monument mégalithique que j'ai vu présenter le plus de rapports avec le type de l'Enfida se trouve à Chaouach. Il est ainsi composé. La chambre est plus longue que large. Elle est formée de chaque côté par deux grosses tables de calcaire dressées. Une table calcaire ferme une extrémité. L'autre est bouchée par une énorme pierre. Le tout est enterré au milieu de blocs de pierre, affectant une forme à peu près circulaire. La pierre plate, qui recouvrait cette chambre, a été déplacée et se trouve renversée à côté (fig. 18).

Outre ce type, on trouve, à Chaouach, de doubles dolmens. Ces dolmens accouplés, se composent d'une dalle postérieure commune. Trois dalles perpendiculaires à celle-ci s'appuient contre elle; elles circonscrivent deux chambres, et supportent une dalle horizontale, couvrant ces deux chambres.

Enfin, il est un type qui paraît dériver des deux précédents. C'est un quadruple dolmen. Ce monument se compose de quatre chambres adossées deux à deux. Ces chambres sont formées d'une dalle formant le fond de la chambre, de deux dalles latérales, perpendiculaires à

celle-ci, d'une dalle horizontale formant plafond. L'espace quadrangulaire laissé vide entre ces quatre chambres est rempli de terre et de cailloux. Ces chambres sont également séparées latéralement par une sorte de dallage qui les enterre en partie. Nous donnons un croquis de ce genre de monuments (fig. 16).

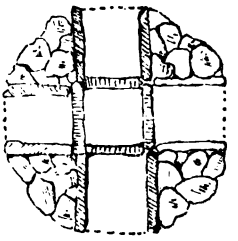

Fig. 16. — Plan de dolmen quadruple à Chaouach.

Les dimensions de tous ces monuments sont restreintes. Les dalles verticales les plus hautes ne dépassent guère $1^m,20$. Leur longueur est de $1^m,32$ à $1^m,40$.

Il reste les traces d'une centaine de monuments mégalithiques de ces diverses formes à Chaouach. La plupart tombent en ruine.

Le Dr Carton a fouillé huit dolmens à Bulla Regia. Un seul s'est trouvé intact. Cinq avaient été fouillés autrefois. Il restait cependant quelques débris de poteries grossières, ainsi que des ossements humains et parfois des os de mouton.

Le dolmen qui n'avait pas été violé contenait un squelette couché sur le dos, avec les jambes repliées sur le bassin. Le mort avait dû être enseveli, dans la position accroupie. « Dans chaque main se trouvaient deux vases. Celui de gauche, très brisé, avait eu la forme d'un petit plat en terre cuite jaune, tendre, friable, mal cuite; celui de droite était en terre rouge, assez friable, haut de $0_m,08$; il avait la forme d'une coupe supportée par trois petits pieds cylindriques, s'insérant très près l'un de l'autre sur son fond (fig. 5 du mémoire de M. le Dr Carton). »

Dans d'autres sépultures mégalithiques, à 100 mètres de l'amphithéâtre, M. Carton a trouvé deux autres vases en terre cuite grossière-l'un avait la forme d'un plat creux, l'autre était à panse très arrondi : munies d'oreilles (*ibid.*, fig. 13). Enfin une autre tombe contenait un vase, rappelant les vases puniques, en forme de biberon (*ibid.*, fig. 12).

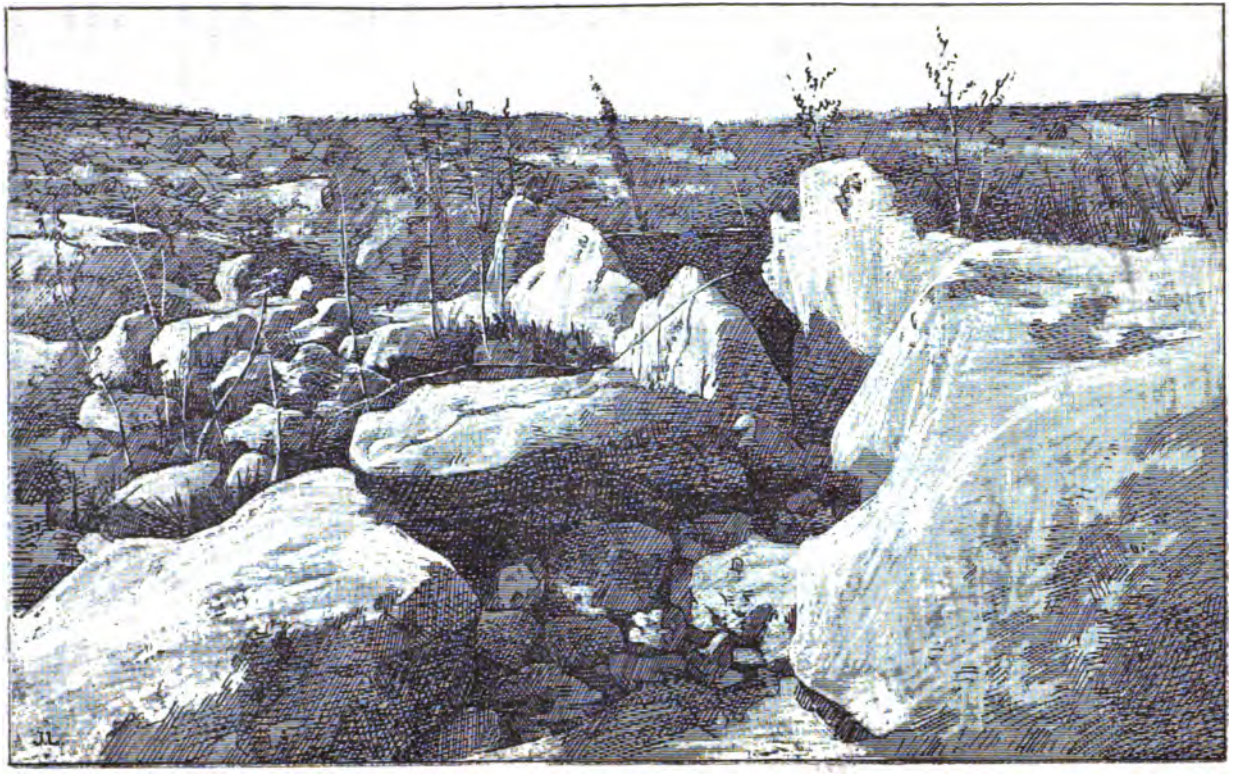

Fig. 17. — Dolmen de Chaouach.

Ces constatations du Dr Carton sont très intéressantes au point de vue des rites funéraires des anciens aborigènes de cette région. Ils enterraient leurs morts accroupis. Cette position a été constatée dans de nombreux dolmens de Tunisie, d'Algérie et du Maroc. M. Hamy l'a notamment rencontrée à Henchir-el-Hadjar. En France, même, on l'a signalée dans quelques stations. Ce mode de sépulture n'était cependant pas d'un usage courant dans l'Afrique du nord. Hérodote signale, comme une exception, cette coutume, en usage chez les Nasamons. Voici ce qu'il dit : « Les Libyens nomades enterrent leurs morts comme les Grecs. Je fais une exception pour les Nasamons. Ils les enterrent accroupis. Ils prennent soin, quand quelqu'un rend son dernier soupir, de le maintenir dans cette attitude, l'empêchant d'expirer couché[1]. »

Non seulement des tribus de Berbérie avaient adopté les rites funéraires de l'ensevelissement dans la position accroupie et à l'intérieur de dolmen, mais encore, contrairement aux coutumes adoptées par les autres Berbères, par les Phéniciens eux-mêmes, ils n'incinéraient pas leurs morts. Les fouilles du Dr Carton, à Bulla Regia, ont mis ce fait hors de doute, pour la région qui nous occupe[2].

Le mobilier funéraire rappelle plus ou moins celui des dolmens d'Europe. Les vases grossiers, faits à la main, sans tour, ont des formes assez voisines. Celui même en forme de biberon a aussi été décrit. M. Victor Gross nous en donne un spécimen, dans les poteries de ses *Protohelvètes*. Il n'est donc pas spécial à la Berbérie. Les poteries des dolmens et des sépultures mégalithiques de Berbérie contenaient des aliments.

Les tuiles jouaient un grand rôle dans les sépultures de la nécropole de Bulla Regia. De grandes tuiles remplaçaient les dalles des mégalithes, pour former les tombeaux indigènes. C'était plus facile à manier. Parfois les potiers traçaient des dessins sur ces tuiles, destinées aux sépultures. Quelques-uns ont un air de famille avec ceux que l'on a trouvés figurés sur les dalles de certains dolmens d'Europe. On pourrait comparer deux tuiles, dessinées par le Dr Carton avec une des dalles du dolmen de Gavrinis. Les deux principaux mo-

1. Θάπτουσι δε τοὺς ἀποθνησκοντας οἱ νομαδες κατά περ οἱ Ἕλληνες, πλὴν Νασαμώνων· οὗτοι δὲ κατημένους θάπτουσι, φυλάσσοντες, επεὰν ἀπίῃ τὴν ψυχὴν, ὅκως μὶν κατίσουσι μηδὲ ὕπτιος ἀποθανέεται. Hérodote, liv. IV, 190, Dietsch-Teubner, p. 376, t. I

2. Dr Carton, *La nécropole de Bulla Regia. Fouilles opérées en* 1889 (*Bulletin archéologique*, 1890).

tifs du dessin du dolmen, savoir des demi-circonférences concentriques

Fig. 18. — Chambres mortuaires à Chaouach.

et des lignes ondulées en forme de serpent, se retrouvent sur ces tuiles funéraires.

Nous pouvons résumer ainsi cette question des sépultures mégalithiques.

Les tribus fixées dans la Khoumirie actuelle avaient, sinon toutes, du moins quelques-unes, des rites funéraires différents de ceux des autres Africains du nord. Ces rites consistaient dans l'ensépulturement sous des monuments du type dolmen. Contrairement aux autres habitants du pays, ceux des Berbères qui suivaient ces rites d'ensevelissement sous un dolmen ne pratiquaient pas l'incinération, ainsi que le faisaient les autres populations plus ou moins romanisées. Ils enterraient leurs morts accroupis, faisant exception aux mœurs des autres aborigènes. Ces morts avaient, déposés à côté d'eux, des vases contenant des provisions. Les os de mouton sont fréquents parmi les débris trouvés dans les dolmens berbères. Ces vases sont assez analogues à ceux recueillis dans les monuments mégalithiques d'Europe. Il n'est pas jusqu'aux tuiles funéraires trouvées dans la nécropole de Bulla Regia qui n'aient des dessins ressemblant aux naïfs ornements des dalles de quelques dolmens de Bretagne.

Cet ensemble de traits communs permettrait de supposer qu'il a pu exister une sorte de religion toute spéciale dans l'ouest de l'Europe et le nord de l'Afrique. Les peuples qui pratiquaient ce culte enterraient, tous, leurs morts de la même manière. La nature du terrain, l'industrie des habitants, leur vigueur physique ont seules pu déterminer des modifications de détails de ces monuments funéraires, dont le type reste uniforme. Quant au mode d'ensépulturement du cadavre, il présente des analogies partout où on l'examine. Les données anthropologiques montrent que des tribus de diverses races avaient adopté ces rites si spéciaux. Nous pensons, avec le docteur Collignon, que, pour ce qui concerne la région qui nous occupe, cette industrie a pu être importée par les tribus décrites par cet auteur, sous le nom de race d'Ellez [1]. Nous l'avons assimilée à la race méditerranéenne occidentale (Hamy). Elle est connue historiquement sous les noms de Sordi, Sardi, Sardones, Shardanes. La Cerdagne et la Sardaigne rappellent son existence en Europe [2].

Cette race a aussi pratiqué l'ensépulturement dans des grottes artificielles. Les grottes de Berbérie paraissent procéder de la même

1. Collignon, *Les âges de la pierre en Tunisie* (*Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 1887).

2. Bertholon, *Notice sur l'industrie mégalithique en Tunisie* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1888, p. 87).

idée que le monument mégalithique formé de son cube de quatre dalles recouvertes d'une dalle horizontale. En Khoumirie, le cube est souvent constitué aux dépens du calcaire de la montagne. On évidait, de préférence, sur les bancs calcaires formant falaise, une quantité de matériaux suffisante pour former une petite chambre mesurant $0^m,60$ environ dans les trois dimensions. On compte parfois des groupes de trois ou quatre de ces chambres qui, placées côte à côte, donnent, d'en bas, l'illusion de fenêtres s'ouvrant sur la campagne (fig. 18). Les chambres voisines communiquent parfois entre elles. On est très étonné, quand on arrive jusqu'à elles, de constater qu'elles ne sont pas profondes, qu'on ne pouvait s'y tenir qu'accroupi. A en juger par la persistance de rainures extérieures, les chambres devaient être fermées par une dalle de pierre. Je n'en ai pas rencontré qui n'ait été fouillée.

Ces chambres mortuaires sont fréquentes en Khoumirie, plus spécialement sur le territoire des Nefzas. Il en existe de nombreuses à Chaouach, cette station si intéressante pour l'étude de la tombe berbère. Les indigènes, qui ont perdu le souvenir de l'usage de ces chambres, les nomment *hanout*, boutiques, ou *damous*, grottes.

Ces populations qui, pendant la période romaine, ont su garder leurs rites funéraires, ne les ont pas complètement abandonnés, malgré leur conversion à l'islam.

Leurs dolmens étaient orientés au levant, leurs tombes le sont encore. Il y a concordance. Autrefois, on plaçait les morts dans la direction où se levait l'astre qui donne la vie. Aujourd'hui, c'est La Mecque qu'ils sont censés regarder. Le fait reste le même, l'étiquette seule a changé.

On n'enterre plus dans la position accroupie. Là est la modification la plus importante, car elle a entraîné une modification dans la confection de la chambre mortuaire. Celle-ci a dû s'allonger. Le mort est déposé, enveloppé de son linceul, dans cette chambre formée à l'image des vieux monuments, c'est-à-dire avec des dalles. Ces dalles, larges de $0^m,40$ à $0^m,50$, longues de $0^m,60$, constituent leurs parois latérales. Il y en a trois ou quatre de chaque côté. Ces dalles en soutiennent d'autres horizontales qui reposent sur elles On jette de la terre au-dessus. Cette terre forme un petit relief sur lequel on met de grosses pierres et des buissons épineux, pour éviter la dent des chacals. La coupe de ces monuments est celle d'un petit dolmen enterré (fig. 19). Ce petit dolmen enterré est environné, le plus souvent, d'un cercle de grosses pierres peu espacées les unes

des autres. Le cercle est ouvert du côté de l'orient. J'ai relevé un de

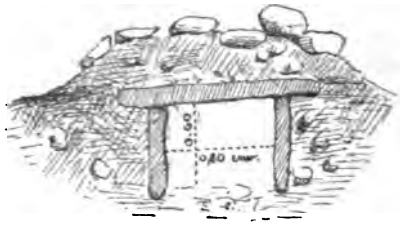

Fig. 19. — Sépulture actuelle en Khoumirie.

ces cercles au cimetière musulman de Souk-el-Arba. Je le reproduis

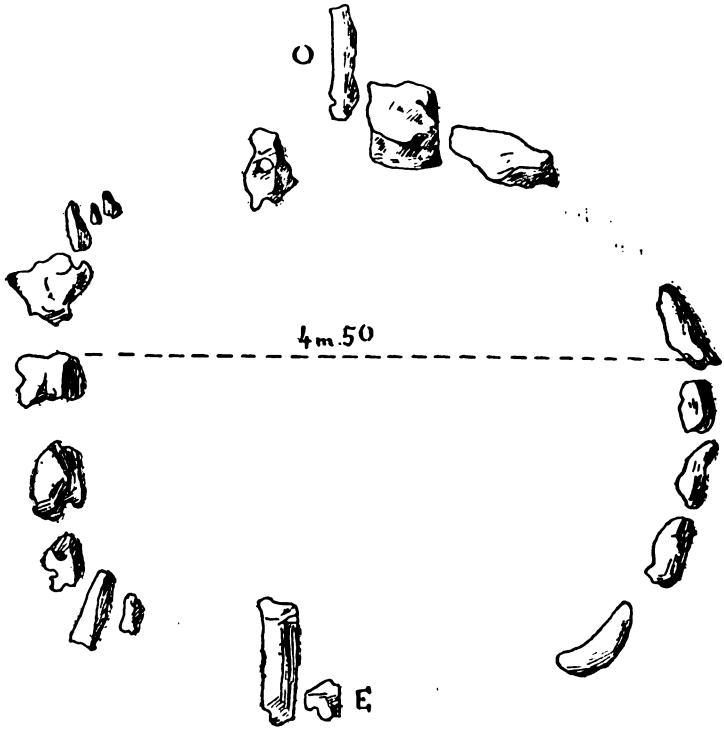

Fig. 20. — Cercle de pierres de Souk-el-Arba.

ici. On remarquera sa forme ellipsoïdale (fig. 20). Ce cercle est assez

semblable à ceux que l'on rencontre dans d'autres pays, et plus spécialement en Sardaigne. La figure 47 du tome IV de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, par Perrot et Chipiez, est la reproduction du cercle que nous dessinons ici. Il est inutile de faire remarquer qu'il ne diffère pas des cercles représentés par M. Carton dans son mémoire.

S'il s'agit de la tombe d'un personnage remarquable, le cercle de pierres se complique. Au lieu de mettre de simples cailloux pour l'indiquer, on empile cailloux sur cailloux. Ainsi s'élève un mur circulaire en pierres sèches de $0^m,80$ à $1^m,20$ de hauteur. Ce mur est interrompu à l'orient. L'interruption est parfois telle qu'il ne forme qu'une demi-circonférence. Il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre ces murs demi-circulaires et certaines des tombes de Sar-

Fig. 21. — Plan d'un monument funéraire de Bulla Regia (d'après M. le Dr Carton).

daigne. A l'opposé de la porte, l'on élève une sorte d'autel. C'est généralement une pierre plate qui se trouve supportée par deux cailloux plantés verticalement. On a ainsi une réduction de dolmen dans une enceinte de pierres sèches. Près de ce dolmen, les gens pieux viennent déposer de la poterie, soit neuve, soit brisée. Cet usage, dont les indigènes ne comprennent plus le sens, semble un souvenir des rites antiques, qui consistaient à déposer près du mort des vases remplis d'aliments. On a cessé de porter les aliments. Les vases ne paraissant plus avoir d'utilité, on n'a mis que les plus vieux ou leurs fragments. Toujours est-il que presque toute la poterie cassée du douar est portée sur la tombe des ancêtres vénérés. On en trouve de toutes les formes : j'y ai recueilli jusqu'à d'antiques lampes romaines !

Une déviation de ce type que je viens de décrire, paraît être la sépulture rencontrée par le docteur Carton, sur le djebel Herrech. Il s'agit d'une sorte de niche formée par trois petits murs en pierre sèche, sur lesquels on dépose un large fragment de schiste. En avant de chaque mur latéral est un alignement de grosses pierres placées à $0^m,20$ l'une de l'autre. Dans ces niches, chacun vient jeter des débris de poterie (fig. 21).

Ajoutons que les indigènes laissent pousser librement la broussaille dans leurs cimetières, sans jamais la couper. Ceux-ci se trouvent ainsi au milieu de fourrés parfois très épais.

Ces tombes, nommées *djemâa* ou *mezara*, sont l'objet d'un culte assez spécial. Il est habituel, en Khoumirie, et plus spécialement chez les Nefzas, de venir accrocher sa charrue ou ses jougs à une pierre du mur d'enceinte d'un tombeau, soit à l'arbre sacré contre lequel celui-ci est parfois appuyé. Personne n'oserait voler les objets mis sous la protection du saint. C'est ainsi que, lors d'une excursion chez les Nefzas, j'ai vu jusqu'à sept charrues et deux jougs appuyés contre une mezara voisine du tombeau de Si Embarek; et, cependant, ce tombeau est assez loin de toute habitation.

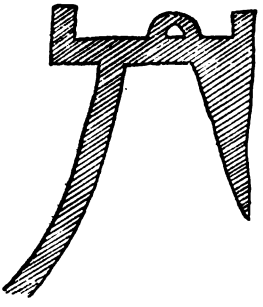

Fig. 22. — Charrue sculptée sur une pierre tumulaire.

Cette coutume de confier aux morts la garde des instruments aratoires me parut singulière au premier abord. Mes recherches sur son antiquité m'ont convaincu qu'elle remonte aux époques les plus éloignées. En Afrique, M. de Sainte-Marie a trouvé une charrue gravée sur un fragment de pierre funéraire de Carthage (fig. 22). C'est un cas isolé : sans doute un usage local adopté par quelque Phénicien. Mais où nous voyons la charrue occuper une place importante dans le culte, c'est précisément chez les peuplades primitives qui pratiquaient les rites signalés à l'occasion des dolmens. En France, le docteur Closmadeuc a appelé asciformes (en forme de charrues), certains dessins étudiés par lui sur des dolmens de Bretagne [1]. Ces reproductions sont figurées, le plus souvent, sur le plafond du dolmen, constitué par la dalle horizontale. Les dessins de

1. Dr Closmadeuc, *Les sculptures lapidaires et les signes gravés des dolmens du Morbihan.*

jougs et de charrues, dit M. le docteur du Cleuziou, sont innombrables en Bretagne [1]. M. Rivière a également au lac des Merveilles, des dessins très nets de charrues et de jougs. Cet usage de placer la charrue sur le tombeau, en dessin, et peut-être en réalité, se conserva fort longtemps en Gaule [2]. Il est étonnant que nous le retrouvions pratiqué encore couramment par ceux des Berbères, qui ont gardé des souvenirs aussi vifs de l'industrie mégalithique. Peut-être l'idée qui, dans le passé, a présidé à cette habitude d'attacher au tombeau du saint personnage les seuls objets agricoles, provient-elle d'un raisonnement assez simple. Le saint, étant dans la terre, devait pouvoir agir sur celle-ci et lui faire rendre des bonnes moissons. Il fallait donc mettre les charrues et les jougs en communication avec lui, pour qu'il accordât des récoltes favorables. Ce raisonnement explique pourquoi on ne voit ni armes ni aucun objet autre ayant trait aux divers usages de la vie.

Pour terminer ce qui touche aux monuments funéraires, nous devons mentionner des tas de pierres, sorte de tumuli, élevés sur la sépulture de certaines personnes. On les observe, le plus souvent, sur la fosse de personnes mortes d'une façon violente. Ainsi, sur la route de Béja à Souk-el-Khemis, à 6 kilomètres de Béja, on trouve trois tumuli semblables. Chaque passant jette une pierre dessus. Ces tumuli seraient destinés à rappeler trois fractions de tribus détruites dans une lutte, à une époque indéterminée. J'ai aussi trouvé de ces amoncellements de cailloux dans le champ de monuments mégalithiques de Chaouach.

Un de ces tumuli de pierres existe chez les Khoumirs de Tabarca. Au fond d'une gorge boisée de la vallée de l'oued Bechrigui, sur une pente du djebel Berel, loin de toute habitation, on voit un énorme tas de pierres. Il est surmonté d'une perche, à laquelle les indigènes attachent des chiffons comme ex-voto. Ils vous disent que ce monument est consacré à Sidi Nessib. Quelle est son histoire, à quelle époque a-t-il vécu ? Personne ne peut répondre. Quoi qu'il en soit, on vient, de temps en temps, égorger des moutons sur ce monument. en l'honneur du saint, usage fort peu musulman. Quand on a la fièvre, il suffit de se coucher sur ce tumulus, en adressant des prières au saint, et on est guéri.

Nous en aurons fini avec les cérémonies qui accompagnent la

1. Du Cleuziou, *La création de l'homme*, p. 559-560.
2. Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 236.

mort quand nous aurons parlé des repas funéraires. Il est, en effet, d'usage, principalement chez les Nefzas, de convoquer à un repas tous les amis du défunt. Si le mort avait été assassiné, tous ceux qui avaient pris part au repas funéraire s'engageaient à le venger. Le deuil se portait pendant une année. Il consistait à ne pas se laver, ni à changer de linge pendant tout ce temps.

B. *Religion et vie future.* — L'étiquette religieuse est l'islam. On suit plus ou moins mal certaines prescriptions du Coran. Le *ramadan* est observé. On s'abstient aussi de manger du sanglier. Pour tuer les animaux de boucherie, on leur tranche le cou, suivant la coutume musulmane. Tout se borne là. Personne ne pourrait réciter seulement cinq versets du Coran. Sauf à Béja, qui est une ville, il n'y a pas une seule mosquée dans le pays. Quelques tribus, telles que les Ouchtettas de l'ouest, n'ont pas même de koubba sur leur territoire.

S'ils ignorent les préceptes de la religion musulmane, ils connaissent par contre, l'histoire des marabouts plus ou moins légendaires, qui sont honorés dans leur pays. Ces légendes paraissent être des traces de leur ancien culte, celui des ancêtres, désignés sous des noms musulmans. Le plus souvent, ces marabouts sont des génies protecteurs.

Chez les Maknas, Sidi Askar protège les enfants. Il change en aboiements les paroles des parents qui les maltraitent sans cause. Le feu prend à leur gourbi. Il est allumé par une lueur descendue du ciel.

On peut se parjurer sur le Coran, mais jamais sur le nom de certains marabouts. Chez les Maknas, Sidi Askar frappe d'une infirmité, généralement d'impuissance, quiconque a fait un faux serment sur son nom. Sidi Ramdan, Sidi Ali ben Khalifa, Sidi Bou-Sba, Si Bezzig (même tribu) le punissent de mort subite. Chez les Chiahias, Sidi Hamida inflige la même peine. Sidi Kenfir ben Nouir brûle la main des parjures ou la rend paralysée. A Béja, Si Moussa el-Guetal (le tueur) est appelé ainsi parce qu'il les frappe de mort. Chez les Amdouns, Lalla Tebouba brûle leur maison ou leur fait perdre leurs biens dans l'année. Sidi Mohamed ben Mendjel, Sidi Moussa, chez les Khoumirs, punissent aussi les faux serments. Cette armée de personnages divins, qui font la guerre aux parjures, se trouvent surtout dans la partie orientale. Sidi Embarek des Oulad Sedira se comporte de même.

On ne peut qu'être saisi de l'analogie de ces pratiques avec ce qu'Hérodote dit des Nasamons : « Voici leur manière de faire des serments et d'exercer la divination. Ils mettent la main sur le tombeau

des hommes qui ont, parmi eux, la réputation d'avoir été les plus justes et les plus vaillants, et jurent par eux [1]. »

La stérilité est une des choses qui effrayent le plus les habitants de la Khoumirie, comme d'ailleurs tous les Berbères. Nombre de saints personnages des deux sexes guérissent la stérilité chez les femmes et l'impuissance chez l'homme.

Pendant sa vie, il suffisait à Lalla Tebouba, des Amdouns, de mettre sa main sur le ventre d'une femme stérile, pour qu'elle accouchât neuf mois après. Chez les Maknas, Djehenna bent Slim agissait de même. On vient encore lui demander la fécondité. Le gourbi sous lequel elle repose a l'air d'un véritable séchoir, tant il est couvert de morceaux de linge, suspendus là comme *ex-voto*. Sidi Gherib des Chiahias, Sidi Amar des Khoumirs, Sidi Moussa à Béja, passent aussi pour guérir la stérilité, Sidi Moussa chez les Khoumirs, non seulement donne la fécondité aux femmes, mais guérit l'impuissance chez les hommes.

Certains marabouts, surtout chez les Khoumirs, guérissent les maladies. C'est ainsi que Sidi Amar, Sidi Abdallah ben Djemel guérissent les Khoumirs de la fièvre. Les Tadmekas de Tabarca, nous l'avons vu, vont également se coucher sur le tumulus de Sidi Nessib et récitent des prières pour qu'il guérisse leur fièvre. Chez les Ghazouans, Sidi el-Mekni rend aussi la santé. Sidi Gherib remplit ce rôle chez les Chiahias, si on emploie à son égard les mêmes pratiques. Citons ici encore Hérodote : « Les Nasamons se couchaient de même sur les tombeaux de leurs ancêtres ; ils y faisaient leurs prières et y dormaient ensuite [2]. » Cette coutume, d'après l'auteur grec, était surtout pour connaître l'avenir.

Le protecteur des récoltes est chez les Nefzas, Sidi Embarek ben Mouça. Nous avons vu qu'on attache des charrues et des jougs autour de son tombeau. Sidi Abid (Djendouba) avait la puissance de faire naître des sources. Sidi Khalifat ben Ali et Sidi ben Rihame, chez les Amdouns faisaient jaillir des sources en frappant le sol de leur bâton.

1. Ὁρκίοισι δὲ καὶ μαντικῇ χρέονται τοιῇδε· ὀμνύουσι μὲν τοὺς παρὰ σφίσι ἄνδρας δικαιοτάτους καὶ ἀρίστους λεγομένους γενεσθαι τούτους, τῶν τύμβων ἁπτόμενοι. Hérodote, liv. IV, éd. Teubner.

2. Μαντεύονται δὲ ἐπὶ τῶν προγώνων φοιτέοντες τὰ σήματα, καὶ κατευξάμενοι ἐπικατακιμέονται, τὸ δ'ἄν ἴδῃ ἐν τῇ ὄψι ἐνύπνιον, τούτῳ χρᾶται. Hérod., liv. IV, 172, éd. Teubner, p. 369.

Tel est le panthéon, somme toute, assez peu compliqué, de ces montagnards, reconnaissable sous les noms musulmans de marabouts. Un des plus intéressants est le protecteur des enfants contre leurs parents. C'est un trait caractéristique de la brutalité de ces sauvages. La divinité qui poursuit de sa vengeance les parjures, les nombreux sanctuaires actuels survivants sous des noms de saints, montrent que la parole donnée n'a pas grande importance, et que la duplicité est dans le sang de ces tribus.

Une déesse existait probablement, qui présidait à la fécondité. Les noms vénérés de femmes maraboutes ayant les propriétés de la procurer en sont un indice. Il existait aussi des fétiches chargés de guérir l'impuissance chez l'homme. Tel est Si Moussa chez les Oulad Amor, fraction des Tadmekas.

Une autre divinité remplissait le rôle d'Esculape et donnait la santé. Enfin, le rôle de Cérès, protectrice des moissons, était dans les attributions de quelque génie protecteur.

Certains miracles de ces saints ne paraissent plus indigènes, mais bien des récits d'importation arabe. En voici quelques-uns. Sidi Medine avait reçu une vache en présent des Amdouns, chez lesquels il habitait. Il ordonna de partager l'animal aux assistants, en recommandant bien de conserver les os non cassés et de les lui remettre ainsi que la peau de l'animal. On lui apporta ces os, mais l'un était brisé. Le saint demande l'auteur de la désobéissance à ses ordres. Un homme lui avoue avoir cassé l'os pour en manger la moelle. Le marabout ordonne à la vache de se lever ; le miracle a lieu, mais la vache boite. Alors s'adressant au gourmand : « Ta gloutonnerie a causé l'infirmité de cette bête, qu'il t'en arrive autant pour ta punition ! » Depuis lors, l'homme boita. On peut rapprocher de cette légende, celle des bœufs du soleil tués par les conpagnons d'Ulysse en Sicile. « Les dieux ne tardèrent pas d'envoyer à ces malheureux des signes de leur colère. Les peaux de ces bœufs se mirent à marcher ; les chairs qui rôtissaient sur les charbons commencèrent à mugir. Celles qui étaient encore crues répondaient à leurs mugissements et nous croyions entendre les bœufs même. » (Homère[1].)

Abdallah el-Behim (l'âne) des Hakims vivait en ermite au sommet du mont Kerkout. Les provisions lui manquaient-elles, il donnait l'ordre à ses ânes d'aller en chercher. Ceux-ci passaient dans les douars et revenaient, leurs paniers pleins.

1. Homère, *L'Odyssée*, liv. XII, trad. de Mme Dacier, t. II, p. 176, Leyde, 1771.

Si Slama, dans la même tribu, quand on avait volé quelques bestiaux, montait sur le mont Haïrech. Il faisait trois appels à haute voix .Le bétail volé rentrait le soir même, dans le douar.

Si Ayad, des Djendoubas, pour éviter des fatigues à sa négresse, donna l'ordre à la Medjerda de se détourner pour passer au bas de son gourbi. Ainsi fut fait.

Si Abid dans la même tribu, ayant planté en terre sa canne pour faire ses ablutions, vit ce bâton transformé en superbe olivier au pied duquel coulait une source. Des jardiniers s'installèrent autour. Le saint altéré demanda un jour une pastèque à l'un d'eux. Celui-ci ayant refusé, Sidi Abid s'en alla en colère, suivi par la source, qui s'arrêta en même temps que lui. Les jardins périrent faute d'eau.

Une colonne envahissant autrefois le pays des Amdouns, Lalla Tebouba l'aurait arrêtée par une ligne de feu.

Bou-Tefaha (l'homme à la pomme), de Béja, dit à un pauvre désireux de voir la Mecque : « Monte sur mon dos et ferme les yeux. » Le lendemain, ils étaient arrivés à la ville sacrée: puis ils rentraient par le même procédé à Béja. Au retour des pèlerins de Béja, revenus par des voies moins rapides, l'histoire du miracle se répandit dans la ville. La population voulut acclamer le saint. Celui-ci pour échapper aux ovations sortit dans son jardin, mais par inadvertance tomba dans son puits. On se précipita pour l'en tirer. Malgré toutes les recherches son corps ne put être retrouvé. A sa place une pomme flottait sur l'eau.

Dieu protégeait tellement Ali ben Ferrach, de Béja, que le saint laissait ses troupeaux sous la garde des loups et des bêtes féroces. Sidi Chérif ben Maza (Béja) pouvait se promener à pied sur la mer. Sidi Ali el-Mahdi (Béja) fut mis à l'épreuve par huit incrédules venus de Tunis. Il jeta dans une marmite pleine d'eau, de vieux os et le corps d'un animal en putréfaction. Puis il demanda successivement à à chacun des huit, son plat de prédilection. Le saint plongeant une cuillère dans la marmite en ramenait chaque fois le mets désiré. Le repas fini, il dit à l'un d'eux : « Je te charge seul de raconter au bey ce que tu as vu. » Lui seul put rejoindre Tunis. Les autres moururent en route.

Les corbeaux venaient tirer la charrue de Djemel ed-Din des Fatnassas.

Ces légendes qui, comme on le voit, ont la plus grande ressemblance avec les miracles bibliques, appartiennent surtout aux populations de la plaine. C'est pourquoi nous les considérons comme importés.

Les fêtes de ces marabouts, appelées *zerdas*, nous paraissent beaucoup plus locales. Ce sont les seules cérémonies religieuses qu'ils fassent. Tout le monde y arrive en vêtements de fête. La plupart ont lieu au printemps. L'une des plus caractéristiques est celle de Sidi Khadder (le Vert), marabout ayant vécu à une date hypothétique dans l'ouest de la Khoumirie. C'est la fête du printemps. D'autres fêtes ont lieu en automne, telle est celle de Sidi Abdallah ben Djemel, le patron des Khoumirs. Enfin beaucoup de saints ont deux *zerdas*, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Quelques tribus ont une fête qui précède la moisson. Il ne faut pas croire que, comme chez les autres musulmans, la religion entre pour une grande part dans ces assemblées. La plupart du temps, on ne dit pas de prières ; on se contente de faire des festins homériques aux alentours du lieu saint. On égorge des moutons sur la tombe du marabout. Il y a, outre ces sacrifices des danses et des fantasias. Ces réunions étaient fort souvent terminées par des coups, parfois même par de véritables batailles, avec mort d'hommes, avant l'occupation française.

Outre les marabouts, les génies ou *djenoun*, jouent un grand rôle dans leurs superstitions. Ces êtres surnaturels sont plutôt malfaisants. Le marabout Sidi Mansour, de Béja, passait pour être le chef des génies, aussi est-il souvent invoqué. On croit aux revenants. Les feux follets sont regardés comme les âmes des trépassés. Jamais personne ne se hasarderait seul, la nuit, dans un cimetière.

Les monuments du culte n'existent qu'à Béja, nous l'avons déjà dit plus haut. Quelques tribus ont cependant des koubbas élevées en l'honneur de certains marabouts. Le plus souvent ces monuments sont délaissés : personne ne les entretenant, ils tombent en ruines. Nous parlons des habitants de la montagne; en effet, les gens de plaine, mélangés d'éléments arabes, sont plus religieux. Outre les koubbas de leurs marabouts, ils possèdent quelques zaouïas, où des enfants viennent apprendre à lire.

Vie sociale.

La famille est fortement constituée, sous l'autorité du père de famille. Il est maître absolu de ses enfants.

La parenté va jusqu'au fils de l'oncle (ou de la tante) paternel ou maternel. Il n'y a pas de mot pour désigner cousin germain. On se contente de dire la fille ou le fils de mon oncle.

Les chants sont en Khoumirie presque tous des chants d'amour. Le mariage varie selon les tribus. Naturellement celles de la plaine, chez lesquelles l'influence arabe est marquée, agissent selon les préceptes du Coran. Chez les Maknas, le mariage se fait d'après les vieilles coutumes du pays. La femme est d'abord consultée, on ne la marie pas contre son gré. La demande est faite par le père, ou quelquefois la mère du fiancé. Est-elle agréée, on remet à la famille de la femme, quatre ou cinq bœufs représentant la dot de celle-ci. Cette démarche terminée, on réunit les anciens du douar. Quelquefois, on fait des prières, fort courtes d'ailleurs. Il y a aussitôt après un grand repas. Celui-ci terminé, le mari emmène sa femme, et le mariage est consommé. Aujourd'hui le gouvernement exige qu'un acte soit dressé par le cheikh. La cérémonie du mariage est restée analogue chez les Ouchtettas de l'ouest; seulement le dernier soir de réjouissance quand tous les mets servis ont été mangés, et que chacun s'est retiré, le mari, aidé de ses amis, se livre au pillage régulier du douar. Tout ce qui est aliment (beurre, couscouss, miel, lait, etc.) est enlevé. On respecte ce qui ne sert pas à la nourriture, sauf les bijoux. La fête recommence avec les nouvelles provisions; elle dure jusqu'à leur épuisement complet.

Les Maknas, les Ouchtettas, les Mrassens, les Ghazouans sont monogames. Les femmes jouissent dans tout le massif khoumir d'une certaine liberté. Elles ne se voilent pas la face, sauf à Béja. Les Khoumirs, les Nefzas. et les gens de la plaine sont polygames. La plupart des Nefzas ont trois à quatre femmes. Autrefois l'état de guerre continuelle faisait que beaucoup de ces tribus étaient endogames. Depuis l'occupation, des unions se font entre tribus différentes. Les Gherabas sont peut-être les seuls qui ne s'unissent qu'entre eux. Les Nefzas, leurs voisins, sont, au contraire, un objet de risée pour leur facilité à céder leurs filles à tout venant, et cela pour une misérable dot, s'élevant de 120 à 150 francs.

Les mariages se rompent très facilement. Chacun des deux conjoints peut le demander. Les enfants sont partagés à l'amiable. Il n'y a pas de loi spéciale à ce sujet. Le cadi prononce le divorce. Chez les Maknas, si le mari a les torts, la famille conserve la dot. Les Ouchtettas font un objet de trafic de cette même coutume qu'ils possèdent. Un père a sa fille mariée : un voisin trouve la femme à son goût. Il lui offre une dot supérieure à celle donnée par le mari. Si le père accepte, il suscite des querelles entre le mari et la femme, provoque le divorce. La fille devient bientôt après la femme du nouveau soupirant.

Le père encaisse ainsi une dot supérieure; et s'il peut même faire prononcer le divorce contre le mari, il garde les deux dots. Depuis l'occupation, cette coutume tend à disparaître.

La coutume dite *toutchith*, d'après laquelle la veuve appartient aux proches parents qui peuvent l'épouser sans verser le prix de la dot, n'existe pas en Khoumirie, contrairement à l'affirmation de Cherbonneau [1].

La prostitution n'existe pas, à proprement parler, dans le douar. Malgré cela, presque tous les Khoumirs ont des maîtresses dans le douar voisin. Ils vont les rejoindre la nuit par le temps le plus affreux et souvent au péril de leur vie. La polygamie favorise ces mœurs. En effet, chaque femme habite généralement une tente ou un gourbi distinct. L'adultère était autrefois puni de mort. Les mœurs se sont adoucies depuis. Souvent la femme en est quitte pour une correction sérieuse. Dans d'autres cas, on la cède à son amant, qui est tenu de rembourser la dot au mari.

Dans la famille, la femme fait les corvées d'eau et de bois. Elle fabrique la poterie et les étoffes de poils de chèvre pour les tentes. Elle fait le pain et prépare les aliments. Les produits de la basse-cour (œufs et poules) constituent de petits profits réservés tout spécialement aux femmes.

Les deux modes de propriété, individuelle et collective, existent en Khoumirie. Officiellement, le sol appartient au bey : les beys, ne pouvant pas recueillir d'impôts dans cette région, ont décidé à plusieurs reprises que les biens de ces tribus étaient confisqués. Ces décrets anciens, ont permis de constituer à l'État un magnifique domaine forestier. Bien peu de propriétaires possèdent des titres de propriété. Les plus anciens ne remontent pas à cent cinquante ans. La bonne foi est telle qu'il n'y a pas de propriété particulière qui ne soit contestée par le voisin. Ces biens sont partagés d'ordinaire par parties égales entre les fils. Les filles n'ont jamais qu'une fraction d'héritage.

Enfin, les Khoumirs, les Maknas, etc. achètent et louent des propriétés chez les gens de la plaine.

Le morcellement du pouvoir est si considérable, dans ces tribus, qu'aucune famille sauf celle des Amar ben Mansour, chez les Khoumirs Sellouls, n'a pu avoir une situation prédominante. A l'arrivée des Français, presque chaque douar avait un cheikh : en d'autres termes,

1. Cherbonneau, *Détails ethnographiques sur les Khoumirs et les Ouchetettas* (*Revue de géographie*, 1881, p. 381).

il y avait à peu près autant de tribus que de familles. Chacun pouvait arriver au pouvoir chez les montagnards; les Khoumirs ainsi que les gens de plaine constituaient une exception. Il existait, chez eux, un certain nombre de familles dirigeantes, formant une oligarchie. Les chefs se recrutaient parmi elles. Cette aristocratie délibérait seule sur les affaires et décidait la ligne de conduite. Il n'existait pas de *kanoun* ou recueil écrit d'usages et de traditions. Cette assemblée restreinte n'avait pas d'*amin*, comme en Kabylie, pour faire exécuter ses décisions. Ses réunions avaient d'ordinaire lieu aux marchés.

Dans plusieurs tribus, il y avait des *çofs* ou partis, quelquefois trois ou quatre dans une seule tribu. Quelques-unes, au contraire, forcées par les soins de la défense, telles que les Maknas, les Ouchtettas de Béja, se sont toujours montrées fort unies et évitant les querelles intestines.

Avant l'occupation, il y avait des esclaves. On trouve quelques nègres dans la région. Le fils d'une nègresse et d'un Khoumir, sans être esclave comme sa mère, occupait une position spéciale dans la famille. Tout en ayant sa liberté, il devait le travail à ses frères de mère blanche, et ne pouvait se placer sans l'autorisation de ses parents et suzerains. C'était un serf attaché à la glèbe. Je n'ai pas trouvé de traces de tribus serves.

Vie intellectuelle.

L'habitant de la montagne est pasteur, à peine jardinier. Celui des parties basses (Fernana, région des Nefzas, etc.) est agriculteur. Depuis l'occupation, le montagnard trop pauvre tend à aller louer ses bras dans la plaine, comme *khames* ou fermier au cinquième. Les Maknas sont ceux qui émigrent le plus : sur 4,237 Meknas, 1,442 ont émigré sur le territoire d'autres tribus.

Chasse. — Ils connaissent admirablement les mœurs du gibier. L'affût leur est familier, mais ils ne se servent jamais de pièges. Ce sont les hommes qui chassent.

Agriculture. — Le Khoumir de la montagne n'est pas un agriculteur. Il se contente, autour de sa maison, de faire un petit jardin, où entrent des figuiers de Barbarie, du maïs, du sorgho et des pastèques. Ils n'ont souvent pas de charrues, mais de simples herminettes. C'est l'enfance de l'art.

Les tribus de plaine sont devenues moins primitives. Elles se

servent de la charrue, dite arabe, pour faire venir, vu la bonne qualité du sol, du blé et de l'orge en quantité considérable. Ces agriculteurs font sur les déclivités des sillons assez profonds, avec relèvements de terre pour amener le plus d'eau possible dans leurs champs.

Ce sont d'ordinaire les hommes qui labourent. Les femmes prennent part à la moisson avec les hommes. Depuis l'occupation, ils ont une tendance, après avoir levé leurs récoltes, à aller se louer comme moissonneurs dans la plaine.

Céramique. — La poterie est réservée aux femmes dans les tribus. Le tour est inconnu. C'est avec les doigts que se font les pots et vases. Le plat de la main gauche leur sert de *batte*. La poterie est faite chez ces indigènes avec une argile battue avec de la bouse de vache. Aussi sa cassure est-elle noire. Les formes sont archaïques, et ressemblent à ce que l'on trouve dans les dolmens. Nous avons remis quatre spécimens des formes les plus usitées à M. le docteur Hamy.

La cuisson se fait au four. La femme dresse elle-même son foyer, nommé *tabouna*. Aucun chant, aucune cérémonie spéciale n'accompagnent cette opération. La préparation des pots a lieu dans la famille, au fur et à mesure des besoins, sans époque fixe.

A Béja, sur la frontière de Khoumirie, on connaît le tour. Il y a des potiers de profession, qui font de la poterie poreuse (gargoulettes, amphores etc.).

Métallurgie. — Des ouvriers forgerons vont de marché en marché. Ils font les réparations aux armes, aux charrues et autres outils de fer. Ils installent en plein air leur enclume et leur forge chauffée au charbon de bois. Le soufflet est représenté par deux peaux de mouton qu'un enfant retire et refoule alternativement.

Les objets neufs, où entrent les métaux, sont achetés à Beja.

Armement. — C'est le long fusil arabe, appelé *moukahla* : quelques indigènes en ont de fort beaux. Beaucoup achètent des fusils à deux coups de provenance européenne. Nous avons parlé de leur ceinture de guerre, qui est particulière à la région. Des couteaux, de vieux sabres de toute provenance complètent leur armement.

Habitation. — Les Khoumirs des environs d'Aïn-Draham habitent sous la tente. Celle-ci ne diffère point de celle des Arabes nomades. Elle est en poils de chèvre. La seule précaution pour la protéger contre le vent consiste à l'entourer de branchages un peu serrés.

La plupart des autres tribus se construisent des huttes. Ces constructions se retrouvent fréquemment par toute la Tunisie. Voici comment on procède. On creuse à une profondeur de $0^{m},50$ environ une

superficie de terrain, ayant la forme d'un quadrilatère allongé dont les petits côtés seraient arrondis; cette surface est celle qu'occupera la hutte. Le sol de celle-ci sera donc en contre-bas du terrain. Les bords de la fosse ainsi formée sont bordés par des murs soit en pierres sèches, soit maçonnés avec de la pierre et de la boue comme mortier, soit, dans la vallée de la Medjerda, en briques sèches faites de paille et d'argile. Ces murs n'ont pas plus de $0^m,50$ à 1 mètre de hauteur. La toiture est faite avec du diss ou de la paille. Voici comment on s'y prend pour supporter ce chaume. On plante, de loin en loin, dans le mur, de grosses perches plus ou moins arrondies que l'on réunit deux à deux à la partie culminante et médiane de la hutte. On a ainsi une voûte à peu près ogivale : c'est elle qui supportera le toit. Avant que le diss ou le chaume aient été déposés sur cette charpente, elle donne tout à fait l'aspect d'une carcasse de barque renversée. Ainsi s'explique la comparaison de Salluste dans sa description des *mapalia* de Numidie[1]. La porte s'ouvre sur une des faces latérales. Ces demeures sont d'ordinaire fort malpropres. Dans beaucoup on ne peut, se tenir que courbé en deux. Cette particularité n'empêche pas, parfois, les cigognes de venir nicher sur ces huttes. A côté de la gare de Souk-el-Khemis, vers la Medjerda, existe tout un village de ce type peuplé par des Oulad Bou-Salem.

Les Nefzas (fraction des Zouaras) font des cabanes analogues à celles-ci mais toutes en bois. Elles ont la forme d'un quadrilatère allongé. Elle sont une apparence moins misérable que les précédentes.

Il est d'usage, chez ces tribus, de convoquer les membres de la famille pour aider à la construction de ces habitations.

Les villages de Heydous, Toukkaber et surtout Chaouach présentent des caractères tout particuliers. On les observe plus particulièrement dans le sud. Le village est groupé sur un plateau isolé, accessible par uns entier escarpé et très difficile à gravir. Les maisons sont toutes serrées sur une faible étendue de terrain. Les plus extérieures bordent le précipice. Cette situation en nid d'aigle dominant la plaine est très heureuse pour la défense et pour éviter les coups de main. Ce mode de construction de villages au sommet de montagnes, rappelle les procédés des anciens Sicanes, avec lesquels les habitants de Heydous, Toukkaber et Chaouach présentent des caractères anthropologiques communs. « Ces Sicanes, dit Diodore, habitaient par villages, qu'ils

1. « Ceterum, adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ mapalia illi vocant oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt ». (*Bell. Jug.*, I, XVIII.)

avaient soin d'établir sur des collines escarpées afin de se mettre à l'abri des attaques des voleurs[1]. »

Il existe enfin des habitations de troglodytes. Le docteur Colin a décrit, dans la *Revue de géographie*[2], les habitations des Khoumirs de Fath-Allah, vers Souk-et-Tnin, entre Aïn-Draham et Béja. En cet endroit, un rocher a été creusé à main d'homme. Il y a plusieurs étages. Les chambres ont environ 2 mètres de long, sur 3 de large et 2 de hauteur. Quelquefois deux chambres communiquent entre elles. Dans les chambres est une niche pour recevoir la lampe à huile. Des familles habitent cette maison creusée dans la pierre.

Facultés intellectuelles.

Mémoire. — Aucun habitant de la Khoumirie ne connaît son âge, même approximativement. Quelques personnages ont retenu des traditions sur les origines des tribus, qu'on rapporte généralement aux Arabes. Ils ne connaissent pas l'histoire de leurs tribus.

Le grand divertissement dans les tribus est de poser des questions à deviner. C'est un exercice d'imagination qui leur plaît beaucoup. En voici un exemple : Un monstre noir donne naissance à un produit blanc, il en naît un nouveau monstre noir. Quel est-il? — Le corbeau qui naît d'un œuf.

L'instruction n'est pas répandue parmi eux. Ils n'ont pas d'école dans leur pays. Il n'y a pas cinquante montagnards qui sachent lire.

Fous. — On en rencontre assez souvent. Le fou étant un être respecté parmi eux, un certain nombre simulent la folie, et vivent aux dépens de leurs coreligionnaires. Les formes de folie les plus fréquentes sont celles qui tiennent à une faiblesse d'esprit, idiots, déments, délire religieux.

Langue. — L'arabe est la seule langue parlée dans ce massif. C'est un dialecte rude se rapprochant beaucoup plus de l'algérien que du tunisien. Le berbère y est inconnu, malgré l'affirmation de Cherbonneau (*Rev. de géog.*, t. VIII). Cet auteur dit : « Ils parlent le dialecte usité parmi les populations de l'Aurès, c'est-à-dire le chaouïa. » Si cette langue a été parlée, elle a disparu. Il n'y a guère que chez les Ouchetettas de

1. Οἱ δ'οὖν Σικανοὶ τὸ παλαιὸν κωμηδὸν ᾤκουν, ἐπὶ τῶν ὀχυρωτάτων λόφων τὰς πόλεις κατασκευάζοντες διὰ τοὺς λῃστάς. Diodore, liv. V. ch. VI § 2, Didot-Müller.

2. *Les Khoumirs de Fath-Allah* (*Revue de géographie*, t. IX, p. 53).

l'ouest que l'on retrouve des mots paraissant provenir d'un dialecte berbère. Ils appellent leurs habitations *mechta* ou *tamebour*. Ils mettent leurs grains dans des sortes de gabions en branchages, qu'ils recouvrent de paille et qu'ils nomment *skanef*. Les Mogods auraient aussi quelques expressions berbères dans leur langage.

Quelques noms paraissent être un reste des anciens noms libyens. Ainsi le Dr Carton a trouvé en 1887, dans l'antique nécropole de Bulla Regia, deux tombes avec le nom de Zaba. Or ce nom est encore porté par des familles faisant partie des Djendoubas. J'ai rencontré fréquemment le nom de Guendil ou Kendil chez les montagnards. Or on sait qu'une inscription bilingue en caractères libyens et latins trouvée à Aïn-el-Hafra donne le nom de Kinidial (libyen) et de Chinidig.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1891

PRÉSIDENCE DE M. ALEX. BERTRAND, MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre n'ayant donné lieu à aucune observation, M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° L'envoi d'un volumineux manuscrit sur Formose de M. Imbault-Huard, correspondant du Comité. Ce mémoire, accompagné de nombreuses planches, est renvoyé à l'examen de M. Ch. Schefer;

2° Une demande de subvention adressée par l'Union géographique du nord de la France (M. Hamy, rapporteur).

M. Bouquet de la Grye résume le contenu des derniers *Bulletins de la Société des études maritimes et coloniales* et de la *Société bretonne de géographie de Lorient*.

M. Hamy rend compte d'un ouvrage adressé au Comité par M. le capitaine de Montessus, sur le *Salvador préhistorique*.

Le même membre analyse ensuite en ces termes les dernières publications de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran :

« Cette Société continue à publier régulièrement son bulletin trimestriel. Les derniers fascicules de cette publication, qui nous ont été distribués, contiennent quelques travaux qui méritent d'être signalés à l'attention du Comité. J'ai lu notamment avec intérêt dans le premier numéro de 1891, une notice sur la colonie d'Obock, rédigée par M. Penet, à la suite d'une mission du Ministère de la Guerre, et qui contient une description physique faite avec soin des territoires d'Obock, de Tadjourah, de Djibouti, du lac Assal et du Goubet-Ghorab; une carte accompagne le mémoire et indique à grands traits les voies de communication de la colonie naissante avec le pays des Gallas.

« Le même numéro contient encore un rapport déjà ancien sur les opérations d'une colonne mobile entre Ouargla et Aïn-Taïeba où sont consignées quelques indications utiles sur la topographie du Sahara, une étude de M. Bouty sur la section du Transsaharien entre Aïn-Sefra et Igli, et divers travaux sur l'Afrique romaine de MM. Pallu de Lessert, de Cardaillac et Demaeght; ces dernières publications relèvent d'une commission spéciale rattachée au Comité d'archéologie et il n'y a pas lieu d'y insister ici.

« La question du Touat ne pouvait pas manquer de provoquer à Oran quelques manifestations bien accentuées. Le capitaine Bajolle a mis tout son entrain à démontrer, dans une conférence, qui occupe la première place dans le second bulletin de la Société pour 1891, la nécessité généralement acceptée d'une démonstration dans le sud. Cette démonstration, qu'il voudrait imposante, rapide et simultanée par les provinces d'Alger et d'Oran, devrait aboutir à l'installation d'une garnison permanente dans le district d'Insalah, et à ce que M. Bajolle appelle la *prise du contact* avec les Touareg.

« M. Mahial expose dans une autre partie du même bulletin les projets d'exploitation qu'avait formés le malheureux Forichon, l'administrateur de Sedhiou assommé, comme l'on sait, le 22 mai dernier, par des féticheurs près de sa résidence. Forichon avait auparavant occupé le poste de Benty, sur la Mellacorée et étudié attentivement les moyens de communiquer avec le Haut-Niger par le Fouta-Djallon. »

M. le colonel DE LA NOÉ analyse diverses communications présentées au Comité par MM. Tirard et l'abbé Gautier.

« M. Tirard nous adresse un mémoire intitulé : « Recherches « sur les travaux militaires du littoral du Calvados à l'époque gallo- « romaine. »

« Dans ce mémoire l'auteur énumère les chemins creux, certaines excavations d'un caractère particulier et les vestiges de fortification ancienne qui existent dans la région comprise entre Caen et le littoral d'une part et les rivières de la Marne et de l'Orne d'autre part. Cet ensemble formait, suivant lui, tout un système de défense organisé à l'époque gallo-romaine contre les descentes des Normands. Les excavations auraient été des postes militaires ou des refuges, et les voies cavées des chemins creusés intentionnellement par les habitants de la contrée pour circuler à l'abri des regards de l'ennemi et pour s'y défendre au besoin.

« On ne saurait mettre en doute l'origine défensive de certains vestiges signalés par M. Tirard : ils représentent évidemment les restes d'anciennes fortifications. Mais il resterait à savoir à quelle époque il faut les faire remonter. L'auteur se contente de les attribuer tous à l'époque gallo-romaine, mais sans donner aucune preuve matérielle ou décisive de son affirmation.

« En ce qui concerne les voies cavées, elles auraient été creusées intentionnellement, comme on l'a déjà dit, pour circuler à l'abri des regards de l'ennemi. Leur tracé en dents de scie, dans certaines parties de leur développement, indiquerait, toujours suivant M. Tirard, qu'elles avaient en outre une destination défensive.

« On reconnaîtra cependant que les habitants de la région auraient été bien mal placés dans de semblables tranchées, où toute surprise de l'ennemi les aurait exposés à un complet écrasement. Trop profondes parfois pour qu'on puisse de l'intérieur voir et surveiller le terrain aux environs, leurs talus ne sont même pas, le plus souvent, munis de gradins pour en faciliter la sortie. On ne voit guère, d'autre part, leur utilité contre un ennemi qui ne disposait pas d'armes à longue portée. Enfin il importe de remarquer que les chemins ne sont pas bordés d'une levée de terre. Nul doute cependant que cette levée existerait, du moins sur certains points, si les chemins avaient été creusés de main d'homme; car il fallait bien déposer quelque part les terres provenant des déblais, et rien n'était plus naturel que de les placer sur le bord même de la tranchée, pour augmenter d'autant le couvert et permettre, au

besoin, aux habitants de se placer derrière pour repousser l'ennemi. Il paraît donc à peu près certain que ces voies cavées sont simplement de très anciens chemins, qui, grâce à la nature favorable du sol, ont été creusés progressivement par le passage des chariots et des hommes, comme cela a eu lieu dans un grand nombre de nos vieux chemins. Le vent a dispersé à mesure les débris arrachés à la surface du sol.

« La même explication ne s'applique pas toutefois aux six grandes excavations signalées par M. Tirard, dont on ne retrouve pas davantage les terres qui ont dû en être extraites au moment de leur formation. Elles sont de forme rectangulaire : l'une d'elles a 40 mètres de côté environ, sur 10 à 12 pieds de profondeur en certains endroits. Une autre, celle de Saint-Ursin, aurait 200 pieds de côté et 15 à 20 pieds de profondeur. De Caumont, qui la signale, dit qu'on y remarque les traces d'un ancien village, dont les rues se trouvent indiquées par une surélévation du sol. Cassini l'indique comme étant l'emplacement d'un village ruiné. Mais il est possible que les habitations n'aient été construites qu'après coup dans ces excavations, dont la destination première resterait à déterminer.

« M. Tirard admet qu'elles servaient de postes pour les soldats chargés de surveiller les descentes de l'ennemi ou de refuges pour les populations. Mais il n'en peut donner aucune preuve. Si son opinion était fondée, nous serions ici en présence d'un genre de défenses dont nous ne connaissons ailleurs aucun autre exemple et dont d'ailleurs on s'expliquerait peu l'efficacité. C'est ce qui doit engager à accueillir les conclusions de l'auteur avec la plus extrême réserve.

« M. l'abbé Gautier, correspondant du Ministère, a publié à diverses époques, dans un journal de la région, une série de notices sur Saint-Cyr-l'École et ses environs. Ce sont les articles même du journal que l'auteur adresse aujourd'hui.

« L'étude de M. l'abbé Gautier porte sur une vingtaine de localités, dont elle donne l'origine et l'historique, sous un forme assez succincte d'ailleurs, et sans les décrire. Faite à l'aide de renseignements qui semblent puisés aux meilleures sources, elle sera consultée avec fruit par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la région considérée. »

M. Hamy et M. Schefer donnent lecture de rapports sur des demandes de missions ou de souscriptions renvoyées à l'administration.

M. Schefer a été, en outre, chargé d'examiner un mémoire de M. Vissière, premier interprète de la Légation de France, correspondant du Ministère, sur *l'origine de l'abaque chinois et sur sa dérivation des anciennes fiches à calcul.* Dans la lettre, qui accompagne l'envoi de son manuscrit, M. Vissière en sollicite la publication dans un des recueils scientifiques qui paraissent sous les auspices du département de l'Instruction publique. M. Schefer propose l'impression du mémoire de M. Vissière dans un des prochains numéros du *Bulletin de géographie.*

Cette proposition est adoptée.

M. Schefer donne ensuite lecture d'un court rapport sur une communication de M. Blanc relative à ses voyages dans la Haute-Asie.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire,

E.-T. Hamy.

RAPPORT SUR LA MISSION DE M. DUTREUIL DE RHINS EN ASIE

PAR M. E.-T. HAMY

La Direction du secrétariat du Ministère de l'Instruction publique s'était entendue avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour organiser à frais communs une mission scientifique importante dans le centre de l'Asie. D'une part l'Académie disposait des arrérages de la fondation Garnier, de l'autre, le Ministère appliquait à l'entreprise une certaine partie du budjet des Missions scientifiques.

M. Dutreuil de Rhins, qui avait déjà accompli divers voyages aux frais du Ministère et venait de consacrer plusieurs années à la rédaction du volumineux ouvrage sur l'*Asie centrale*, publié par notre Section, fut mis d'un commun accord à la tête de l'expédition. Il s'adjoignit, après quelques tâtonnements, un bon élève de l'École des Langues orientales, qui venait de traduire du russe pour notre *Bulletin* un mémoire intéressant de M. Arandarenko sur le Darvaz et le Karatéguine; et l'on procéda à la préparation du voyage. Ce n'est pas une mince besogne, que de réunir, d'éprouver et de classer le matériel d'une expédition qui doit avoir une certaine durée dans des contrées lointaines et difficiles. Et nos voyageurs furent retenus à Paris jusqu'au milieu de février par leurs préparatifs. Il était d'ailleurs inutile de se presser davantage. Les nouvelles de l'Asie centrale étaient particulièrement défavorables; l'hiver avait eu des rigueurs exceptionnelles, le Syr-Daria, par exemple, avait gelé sur une longueur de près de 1,700 verstes et les passes des montagnes, encombrées de neige, ne seraient accessibles au plus tôt que vers le commencement de juin.

L'expédition s'embarquait à Marseille le 21 février et le 8 mars arrivait à Batoum avec ses bagages répartis en trente-six colis, pesant 1,300 kilogrammes. Les voyageurs étaient à Tiflis le 10 et partaient le 23 de Bakou pour traverser la Caspienne. Le 28 du même mois ils entraient à Samarkande par le fameux chemin de fer de l'Asie centrale, et ils repartaient le 3 avril, ayant rapidement visité

les merveilleuses ruines de la vieille ville musulmane, et l'oasis si justement vantée, au sein de laquelle elle a été construite.

Le voyage à l'européenne se termine à Samarkande; il fallait prendre de nouvelles dispositions pour continuer la route vers Tachkent, Marghilâne et Oche (791 kilomètres). Cette partie de l'itinéraire se fait en *tarantass*, sorte de caisson posé sur un chariot à quatre roues, tandis que des charrettes ou *arba* transportent lentement le bagage.

Nos missionnaires arrivent à Tachkent. M. de Rhins, dans le rapport adressé d'Oche au Ministère (22 mai), compare la nouvelle capitale du Turkestan russe à Saïgon, le chef-lieu de notre Cochinchine. Les deux villes sont de même date, et M. de Rhins trouve plus grand air à la ville russe malgré l'infériorité de ses monuments. On y trouve tout ce qui peut être nécessaire, mais à des prix relativement élevés. MM. de Rhins et Grenard complètent leur matériel en vivres et ustensiles, et partent pour Marghilâne, où ils arrivent le 22 avril après un arrêt de quelques heures à Khodjent et à Khokand.

Les voyageurs ordinaires ne dépassent pas Samarkande et ne rapportent guère du Turkestan russe que les souvenirs pleins de contrastes d'une mer de sable, et d'une verdoyante oasis. Le Ferghana que traversent nos voyageurs est d'une apparence bien plus riche et bien plus agréable et ils en comparent certains sites à nos plus riantes provinces. A mesure qu'on se rapproche des montagnes de l'Alaï, le paysage devient de plus en plus alpestre, et en même temps que l'on jouit d'un climat plus tempéré et plus sain, on a sous les yeux tous les aspects d'une véritable petite Suisse.

Au delà de Oche, hommes et colis doivent être transportés à dos de chevaux, et il ne faut pas moins d'une vingtaine de jours à MM. de Rhins et Grenard pour organiser à nouveau la caravane, composée de quarante chevaux, qui doit conduire voyageurs et bagages à Kachgar, en traversant les monts Célestes (Tian-Chan). Deux soldats russes en congé et cinq Uzbegs vont former l'escorte, qui s'augmentera un peu plus loin d'un interprète chinois.

La région de l'Alaï, telle que M. Dutreuil de Rhins la représente brièvement, dans le second rapport qui nous a été communiqué, est une contrée montagneuse. On n'y rencontre plus que des pâturages où les Kirghiz mènent paître leurs bestiaux. La température moyenne tombe à 5 degrés; le voyageur, obligé de vivre à

des altitudes qui atteignent parfois 3,500 mètres, se trouve constamment oppressé et tout effort physique ou intellectuel lui devient un peu pénible.

Deux cols principaux conduisent à la frontière chinoise, le Terok et le Taldik. Le premier est encore barré par la neige, et la caravane, comme le courrier russe, est contrainte de se détourner vers le Taldik. Elle est surprise le 28 mai, au pied du col, par une bourrasque de neige, tellement abondante que les chevaux disparaissent jusqu'au poitrail, et que le paysage prend en quelques instants les apparences d'un paysage polaire. La tourmente cesse heureusement assez vite et le lendemain l'expédition française arrive sans incident fâcheux à Sari-Tucts, au débouché de l'Alaï. De ce point la vue est magnifique : une étroite vallée s'allonge à perte de vue de l'ouest à l'est entre l'Alaï, que l'on vient de quitter, et le Trans-Alaï qui s'élève brusquement au sud comme une muraille de neige et de glace dont les points les plus élevés atteignent 7,000 mètres.

Irkichtane, petit poste sur le Kysil-sou, occupé par trente Cosaques, marque la frontière russe. Nos voyageurs entrent en Kachgarie, sur le territoire chinois, au milieu d'une nature triste et sauvage. Au nord du fleuve, une mer de montagnes dentelées; au sud, un terrain plat, bientôt envahi par les eaux du fleuve débordé, qui nécessitent un grand détour par un col, inexploré jusqu'à présent, le Sakal-davaxe, ouvert à 3,429 mètres d'altitude. Ouloug-Tchat est le premier poste chinois sur la route de Kachgar; les représentants de l'autorité chinoise se montrent pleins de prévenances, et l'expédition peut continuer sans encombre jusqu'à Mynyoul, où, le 6 juin, elle sort enfin des montagnes, et retrouve le Kysil-sou. Elle suit le cour de ce fleuve jusqu'à Kachgar, où, après treize jours de marche dans une zone aride et désolée, elle retrouve une végétation verdoyante et des cultures presque semblables à celles du Ferghana et de Samarkande. Les routes sont bordées de saules, de peupliers et de mûriers, de champs de blé et de maïs; et l'on y cultive avec succès des légumes et des fruits tout à la fois plus abondants et plus variés que ceux du Turkestan russe.

A Kachgar, la mission est reçue avec cordialité. Elle repart le 24 juin, et le 7 juillet elle est à Khôtane, où elle est parvenue par la route postale chinoise de Yanghi-Hissar, Yarkand et Kargalik. Cette route traverse une série d'oasis admirablement cultivées

que séparent de vastes déserts de sable. On laisse à droite, sur tout son parcours, les flancs neigeux du Pamir qui forme au sud ouest la *ceinture* de la Kachgarie, et M. de Rhins se demande si ce n'est point ce Bolor, dont parle Marco Polo ; Bolor signifie *ceinture*, et ce mot aurait pu désigner vaguement; au moyen âge, le massif occidental du Pamir. Ce n'est qu'au delà de Khargalik qu'on perd de vue la montagne. On est alors dans un désert aride qu'il faut cinq jours pour traverser, en gagnant Za-Oua, où l'on retrouve la région cultivée et boisée. Le chemin qui traverse l'oasis de Za-Oua est une longue et belle allée de parc bien ombragée, bordée de petits canaux d'irrigation, et l'œil du voyageur se repose agréablement sur une plaine couverte de cultures et coupée de petits bois.

Un nouveau désert sépare l'oasis de Za-Oua d'une oasis nouvelle, et M. de Rhins voit avec raison dans les conditions géographiques si particulières de toute cette importante région, l'explication de son histoire. Les petits royaumes de Kachgar, Yarkande, etc., ainsi séparés par la nature, sont désunis contre le puissant voisin qui a fini par les détruire les uns après les autres.

Khôtane est la ville que M. de Rhins a choisie pour premier centre de ses opérations. Il en a fixé la position par des observations minutieuses et répétées, auxquelles il pourra rapporter toutes celles qui seront faites par la suite. C'est à Khôtane qu'il reviendra hiverner avec ses compagnons, après avoir mené à bonne fin l'exploration qu'il dirige en ce moment à l'est de cette ville. L'Académie et le Ministère ont reçu des lettres en date du 5 août, de Sampoula, à 24 kilomètres dans l'est de Khôtane. Tout allait bien; la santé des explorateurs était parfaite. M. de Rhins poursuivait en pays tout à fait neuf ses observations géographiques ou météorologiques, et M. Grenard continuait ses recherches sur la linguistique, l'histoire et l'archéologie, dont il se promettait d'adresser à bref délai un premier exposé.

La Section prend acte de ces bonnes promesses, et en se félicitant de l'heureux et rapide voyage des envoyés du Ministère et de l'Académie, elle exprime le vœu que les événements dont la Chine orientale a été le théâtre ne viennent pas brusquement rendre inutiles leurs efforts.

COMPTES RENDUS ET ANALYSES

POTICHE (Vte DE). — *La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches.*

Dans un important ouvrage intitulé : *La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches*, M. le vicomte de Potiche étudie les changements survenus pendant les temps historiques dans le tracé du littoral de cette région.

L'auteur arrive à cette conclusion que, pendant la période considérée, la mer n'a cessé d'envahir la terre ferme, soit par suite d'un exhaussement du niveau des eaux, soit par un mouvement inverse de la croûte terrestre.

A l'appui de son opinion, il produit plusieurs preuves empruntées aux textes anciens, aux documents géographiques et aux faits signalés par un grand nombre d'observateurs.

Nous allons examiner successivement les plus favorables à sa thèse.

Le document le plus ancien et le plus important est le « Manuscrit du Chanoine, sans date », inséré dans le *Volumen majus* de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Parmi les données qu'il nous fournit, les seules dans lesquelles nous puissions avoir confiance sont celles qui concernent l'état de la baie *au moment de la composition du manuscrit*, c'est-à-dire au xe ou au xie siècle, époque à laquelle on s'accorde à faire remonter sa rédaction Tout ce qui a trait à une période antérieure doit être considéré comme légendaire ou conjectural.

D'après cette manière de voir, nous devons admettre que déjà au xe ou au xie siècle « le mont était sur une île abordable deux fois par jour ». C'est un témoin oculaire qui l'affirme. Au contraire, nous devons accueillir avec une extrême réserve l'opinion qui soutient que « le mont aurait été autrefois rattaché à la terre ferme et distant de 6 milles du rivage ; qu'une forêt l'entourait alors de toutes parts et que depuis, la mer, élevant peu à peu son niveau, aurait aplani tout le terrain environnant, en recouvrant de sable l'ancienne forêt ». Cette dernière partie du manuscrit est, en effet, écrite d'après la tradition. Mais cette tradition, quelle valeur a-t-elle? sommes-nous même en présence d'une tradition, ce qui supposerait la réalité de phénomènes analogues à ceux qu'on nous décrit? On sera porté à en douter si l'on considère combien l'opinion émise touchant le mode de formation de la baie devait venir naturellement à l'esprit.

Chaque jour, en effet, les habitants de cette région peuvent constater que des îlots sont détachés du continent par les flots, que d'autres disparaissent et que la mer empiète de plus en plus sur la terre ferme : en rapprochant ces faits de la découverte de nombreux troncs d'arbres sous le

sable de la plage, est-il étonnant que, sans avoir eu besoin de recourir à aucune tradition, ils aient conclu à la disparition d'une ancienne forêt et à l'isolement du Mont-Saint-Michel par suite d'un envahissement progressif de la mer ?

Le fait peut être exact d'ailleurs : il reste à savoir comment il s'est produit. L'auteur pense que c'est par suite d'une élévation du niveau de la mer : il peut avoir raison ; mais les mêmes effets ont pu se produire également par la seule action de l'érosion marine, comme il nous serait facile de le démontrer.

M. de Potiche cherche d'autres preuves dans les données fournies par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger.

A l'aide de ces documents, il croit pouvoir affirmer qu'à l'époque gallo-romaine une voie traversait la baie, de Roz à Saint-Pair. Bien que cette voie ne figure dans aucun des tracés proposés par les savants les plus autorisés, parmi lesquels nous citerons d'Anville et MM. A. Bertrand et Longnon, nous voulons bien admettre qu'elle a existé ; mais il nous est impossible de voir dans ce fait la preuve certaine d'un affaissement du sol. Cette voie pouvait suivre, en effet, le sommet d'un cordon littoral, disparu depuis, par suite d'un remaniement des sables de la baie. Le chemin qui couronne le cordon littoral au nord des marais de Dol rappellerait cette disparition.

Les cartes ne fournissent pas des preuves plus concluantes. Les plus anciennes ne remontent pas au delà du XIVe siècle : elles présentent entre elles des divergences parfois considérables, preuve de leur peu d'exactitude : on ne peut donc invoquer leur témoignage qu'avec la plus grande réserve. Elles sont d'ailleurs tracées à des échelles trop petites pour permettre la constatation des changements survenus dans la forme du rivage pendant l'intervalle de quatre à cinq siècles au plus qui nous sépare de leur publication.

La seule comparaison susceptible de nous donner quelques indications précises est celle des cartes de Cassini et au 80,000e du Dépôt de la guerre, qui ont été établies à des échelles beaucoup plus grandes. Mais l'examen que nous en avons fait ne nous a fourni aucun résultat. Nous avons même été frappé de l'accord des deux tracés, en ce qui concerne du moins les parties du rivage formées par la roche en place. C'est que, malgré la grandeur des échelles, il n'est pas possible d'apprécier sur les cartes des différences de 10 à 20 mètres, qui dépassent probablement la valeur des changements qui ont pu se produire sur le littoral dans l'intervalle de la publication de ces deux documents.

Seul, le tracé de la partie meuble du rivage, sur la côte occidentale du département de la Manche, a subi des changements sensibles. Une ancienne garenne, et non pas un bois comme l'indique M. de Potiche, établie sur d'anciennes dunes, a disparu devant le flot. Ce fait prouve que la mer envahit depuis quelques années cette partie du continent ; mais cet

effet peut se produire, comme nous le savons, sans qu'un affaissement du sol soit nécessaire.

Une autre série de preuves comprend tous les faits de disparition de lieux habités ou de terrains de culture, constatés par divers documents, titres de propriétés, cadastres, etc., ou par des témoins oculaires.

Ces faits sont indiscutables pour la plupart ; mais ils s'expliquent par d'autres hypothèses que celle d'un affaissement de la croûte terrestre.

Ainsi, les localités situées à l'ouest de Cherrueix, en avant du cordon littoral qui forme la limite nord des marais de Dol, ont pu disparaître sous l'action d'un courant qui aurait changé de direction depuis l'époque de leur premier établissement. C'est de la même façon que les cours d'eau divagants, en déplaçant leurs méandres, attaquent des parties jusqu'alors indemnes de leurs rives. En faveur de cette explication, nous ferons remarquer que c'est encore sur le même point du rivage que le courant du fond de la baie exerce les plus grands efforts.

De même, les effets réguliers de l'érosion marine suffisent pour expliquer la diminution de surface de l'Ile de Guernesey, prouvée par le cadastre de 1340, ainsi que la disparition de quelques îlots et le recul de certaines falaises constaté par des témoins oculaires.

Il est moins facile d'expliquer par cette même cause la présence sur plusieurs points du littoral de nombreux troncs d'arbres ou *coërons*, enfouis à une certaine profondeur au-dessous du sable. Quelques savants affirment qu'ils ont été apportés par les flots ; d'autres prétendent qu'ils ont végété sur les emplacements où on les retrouve, d'où ils concluent qu'à l'époque où les arbres étaient debout, le sol qui les portait était plus élevé que le niveau des plus hautes mers : ce niveau se serait donc relevé postérieurement, ou le sol aurait éprouvé un affaissement.

On peut répondre que, d'après les essences reconnues, les arbres dont il s'agit n'ont pu végéter que sur un terrain *meuble* : dès lors, il est possible d'admettre que, par suite des infiltrations progressives de l'eau de mer, il s'est produit des affouillements qui ont amené un tassement ou un affaissement, non pas de la croûte terrestre, mais de la *surface du sol*, dans les régions correspondantes, ou plus simplement peut-être un enfoncement des arbres eux-mêmes, entraînés par leur poids dans les parties détrempées des profondeurs du sol.

L'enfoncement dans les sables de la voie qui mettait autrefois le Mont-Saint-Michel en communication avec la terre ferme, s'expliquerait de la même façon. Son dallage, retrouvé à plusieurs mètres de profondeur, prouve bien qu'elle avait été établie sur un terrain meuble et non pas sur un sol résistant.

La même explication ne peut évidemment s'appliquer à deux voies signalées comme situées aujourd'hui sous les eaux à marée haute. Des ornières profondes, *creusées dans le roc* cette fois, marquent leur emplacement. L'une part de Saint-Servan et se dirige vers la Rance : elle se perd

à 60 mètres de distance sous les vases et les algues de la baie. L'autre, dont l'existence paraît moins prouvée d'ailleurs, partirait de l'île des Écrehoux et se dirigerait vers l'est.

Il semblerait bien que nous sommes cette fois en présence d'un phénomène d'abaissement. Cependant la présence des deux chemins signalés peut s'expliquer sans avoir recours à cette hypothèse. De nos jours, en effet, les habitants de la région s'en vont à marée basse recueillir du varech sur les parties que la mer a momentanément découvertes, et les charrettes lourdes et pesamment chargés qu'ils emploient pour cet objet, creusent dans le roc de profonds sillons. Les ornières des deux voies signalées ont probablement la même origine.

En résumé, tous les faits signalés s'expliquent sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une subsidence du sol. Mais nous devons reconnaître que cette hypothèse les explique tous et d'une façon plus simple.

La thèse soutenue par M. de Potiche n'est donc pas prouvée ; mais nous nous garderons bien d'affirmer qu'elle est fausse. Nous croyons, au contraire, qu'elle est très soutenable, parce que la géologie nous enseigne que la surface terrestre a été, à toutes les époques, le siège de mouvements d'élévation et d'affaissements indiscutables.

Mais la preuve de pareils mouvements dans la région qui nous occupe nous fait encore défaut. La faute en doit être attribuée à l'insuffisance des données et surtout au manque de précision dans les mesures faites par les divers observateurs et non pas à M. de Potiche, qui a fait à peu près tout ce qu'il était possible de faire pour avancer la solution du problème. En réunissant dans un même ouvrage, fruit d'un labeur considérable, toutes les données connues de la question, il a singulièrement facilité la tâche de ceux qui viendront après lui.

G. DE LA NOÉ.

Voyage dans l'Asie centrale et au Pamir par M. Gabriel Bonvalot et dans le Tchitral par M. Guillaume Capus. (*Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 4e trim. 1890.)

MM. Bonvalot et Capus avaient parcouru, de 1880 à 1882, la partie de l'Asie centrale qui est située au nord de l'Oxus. En 1887, ils ont poursuivi leurs études géographiques et zoologiques au sud de ce fleuve, et ils ont rapporté des renseignements de divers genres qui ont contribué à mieux faire connaître l'Asie centrale; ils ont rassemblé des collections importantes pour l'anthropologie, l'ethnographie et la zoologie; ils ont fait de nombreuses observations météorologiques; ils ont levé avec soin leurs itinéraires. M. Pépin, qui a accompagné MM. Bonvalot et Capus dans

cette seconde exploration, a fait une série précieuse de dessins. Ce voyage, qui a été exécuté en plein hiver à travers le Pamir, peut compter comme l'un des plus aventureux et des plus difficiles qui ait été entrepris dans ces régions.

A. Grandidier.

Montessus de Ballore (Capitaine de). — *Le Salvador préhistorique.* Paris, 1891, atlas in-fol.

M. le capitaine de Montessus de Ballore, actuellement inspecteur des études à l'École polytechnique, a été chargé, il y a quelques années, d'une mission militaire dans la République du Salvador et il a employé les loisirs que lui laissaient ses travaux spéciaux à recueillir un certain nombre de documents archéologiques groupés dans l'album qu'il présente au Comité.

Les antiquités précolombiennes du Salvador consistent presque exclusivement en obsidiennes taillées; haches polies en diverses matières dures, laves et porphyres sculptés et surtout terres cuites nombreuses et variées. De ces dernières les unes offrent avec certaines céramiques de provenance septentrionale des analogies qui s'expliquent par les anciennes relations constatées entre l'Amérique centrale et certaines parties du Mexique; les autres présentent, surtout dans leur décoration, des caractères propres tout à fait intéressants. Ce sont principalement celles que M. de Montessus appelle *vases à tribut de baume*, c'est-à-dire, destinés à contenir la précieuse résine du *Myroxylum pubescens*, si longtemps connu en Europe sous le nom de *baume du Pérou*. Ce produit se récoltait exclusivement au Salvador, dont il constituait l'une des contributions les plus appréciées. Les Espagnols, pour en garder le monopole, en dissimulaient l'origine véritable et le transportaient au Callao, d'où il passait par Nombre de Dios en Europe, où on le vendait sous le nom de son pays d'origine apparente. C'est peut-être à ces relations commerciales du Pérou et du Salvador, pendant les derniers siècles, qu'on peut attribuer l'introduction dans ce dernier pays d'un certain nombre d'objets précolombiens qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans l'Amérique centrale et qui font penser irrésistiblement aux antiquités péruviennes en général et à celles du département actuel de Libertad en particulier. M. de Montessus a figuré quelques-unes de ces pièces conservées au Salvador, en se gardant d'ailleurs attentivement de toute affirmation catégorique sur leur provenance.

J'estime que l'ouvrage de M. de Montessus ne sera pas inutile aux études américaines. La région dont il contribue à faire connaître l'archéologie est une des moins connues du Nouveau-Monde au point de vue du passé, et l'on n'avait recueilli jusqu'ici qu'un fort petit nombre de documents précis sur ses antiquités.

E.-T. Hamy.

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES

du tome VI du *Bulletin de Géographie historique et descriptive.*

A

Abassas, p. 418.
Abreu (Antonio d'), navigateur portugais, p. 135, 140.
Abyssinie, p. 375.
Académie impériale chinoise, p. 300.
Adher. Instruction publique dans la Haute-Garonne, p. 215.
Affaissements dans le Cantal, p. 344; dans la baie du Mont-Saint-Michel, p. 510.
Afrique occidentale, p. 332.
Ahmed Baba, de Timbouktou, p. 3.
Alaï et Trans-Alaï, p. 507, 508.
Albuquerque, p. 140, 146, 148.
Alcaçaba Sotomayor (Simon de), cosmographe portugais, p. 118.
Ali ben Mançour, p. 3.
Allemagne en Orient, p. 350.
Allocution du Président, p. 337.
Alluvions du Mé-kong, p. 51.
Alvarez (Sebastian), facteur du roi Don Manuel, p. 119, 128.
Amboine, p. 139, 147.
Amdouns, p. 419.
Andecaves, p. 366.
An-luon-padau, station préhistorique du Cambodge, p. 41.
Annamites, p. 168.
Anthropologie de la Khoumirie, p. 423.
Archéologie préhistorique du Cambodge, p. 43.
— de la Khoumirie, p. 476.
Arécat, comte d'Auch, p. 372.
Ariège, p. 125.
Armagnac, p. 369.
Arrou (Iles), p. 147.
Asie centrale, p. 505, 506, 513.
Assinie, p. 211.
Astarac, p. 370.
Atlas catalan de la Bibliothèque municipale du Havre, p 9.
Atlas catalan de Charles V, p. 219.
Auch, p. 372, 373.

B

Baby. Œuvre nationale des monographies communales de France, p. 115, 343.
Badouis, p. 331.
Bajolle. Le Touat, p. 502.
Balansa. Plantations du mont Bavi, p. 187.
Banda, p. 133, 138, 147.
Barbier. Orthographe des noms géographiques, p. 112, 342.
Barthélemy (A. de), membre de la Section. — Communications et rapports, p. 104, 109, 111.
Barthélemy. Enceintes vitrifiées ou calcinées, p. 345.
Battambang, p. 100.
Bavi, p. 1, 108, 150, 175, 179.
Beauvais en 1789, p. 359.
Béja, p. 419.
Bellanger. Reliefs du globe, p. 353.
Bellet (D.). Voyage du Révérend William Deans-Cowan, p. 99.
Belloc. Appareil de sondage portatif, p. 357.
Beni-Mazzen, p. 422.
Berlinghieri, p. 22.
Bertholon. Exploration anthropologique et ethnographique de la Khoumirie et de la Mogodie, p. 358.
Bertrand (Alex.), vice-président de la Section, p. 97. — Communications et rapports, p. 109.
Bibliothèque de Bâle, p. 27.
Bigorre, p. 8, 92.
Bituriges, p. 365.
Bladé (J.-F.). Un comté de Vasconie au temps de Louis le Débonnaire, p. 368. — Communications au Congrès, p. 340, 350.
Blanc. Voyage dans la Haute-Asie, p. 505.
Bloch. Nos droits de pêche à Terre-Neuve, p. 9, 95.
Bloyet. De Zanzibar à Kondoa, p. 332.
Bofarully Sartorio (D. Manuel). Chartes catalanes, p. 218.
Bong-xa. Station préhistorique du Cambodge, p. 41.
Bonnet (Dr). Mémoire et lettres de Lenoir du Roule au chancelier de Pontchartrain sur sa mission en Éthiopie, p. 114, 341, 374.
Bonvalot. Voyage dans l'Asie centrale, p. 513.
Bornes milliaires, p. 345, 361.
Boukhara, p. 54, 56, 59, 61.
Boule (M.). Affaissements de Frayssinet, p. 344, 345.
Boulenger. Les origines de la Méditerranée, p. 2
Bouquet de La Grye, membre de la Section. Communications et rapports, p. 2, 9, 97, 99, 109, 111, 112, 501.
Boye. Medjerda, p. 7.
Braous, p. 10.
Bréard (Ch.). Commentaire sur un mémoire inédit d'Abraham du Quesne, p. 10.
Breittmayer. Canal du Rhône à Marseille, p. 341.

Brésil, p. 332.
Brettes (De). Voyage dans le Grand-Chaco, p. 6.
Brunel (G.). La guerre de Tlemcen, de Francisco de la Cueva, p. 101.

C

Caillet (X.). Traditions polynésiennes, p. 111, 211.
Calvados, p. 503.
Cambodge, p. 35, 47, 49.
Canal. Arrondissement de Tlemcen, p. 100.
Canal du Rhône à Marseille, p. 341.
Capus. Le Tchitral, p. 513.
Cardaillac (De). La cité de Bigorre, p. 92.
— La lampe antique en Afrique, p. 100.
Caron, Ségou-Sikoro, p. 7.
Cartes de France au xvie siècle, p. 21, 23, 24, 25, 33.
Cartes horaires, p. 85.
Cartes marines de Nuno Gareia de Toreno, p. 119.
— de Pedro Reinel, p. 120, 121, 123, 127.
Carte portugaise anonyme de Munich, p. 143.
— de Francisco Rodriguez, p. 146, 148.
Carte du voyage de M. de Morgan en Perse, p. 5.
Cartographie de la Renaissance, p. 20.
Castanheda, p. 136.
Castonnet des Fosses. Relations de l'Allemagne et de la Pologne avec l'Extrême-Orient, p. 350.
Caspienne, p. 5.
Castrum Begorra, p. 93.
Catalan (Atlas), du Havre, p. 9; de Charles V, p. 419.
Catalanes (Caractères des cartes), p. 123, 124.
Catat. Mission à Madagascar, p. 4, 347.
Cense, ferme wallonne, p. 351, 397.
Ceram, p. 133, 138, 147.
Chaco (Grand), p. 6.
Chaffanjon. Voyage au Vénézuéla et en Colombie, p. 355.
Chaouach, p. 476, 478, 479, 481.
Charmes (X.), directeur. Communications diverses, p. 2, 334.
Charrues funéraires, p. 486.
Chateau-Thierry, p. 348.
Châus, p. 166.
Chauvigné. Géographie historique du pays de Véron, p. 339, 389.
Chemins de fer d'Indo-Chine, p. 420.
Chine, p. 137, 143, 223, 351. — Maison impériale, 224; conseil de la maison impériale, 233; éducation de l'empereur, 237; des princes, 239; impératrices et dames du palais, 240; mariage des princes, 258; naissance des enfants, 260; mort et funérailles des princes, testaments, 261; funérailles impériales, 264; testament de l'empereur, avènement, régence, 272; dignitaires de la cour, 275; gardes du corps, 277; préposés aux équipages im-

périaux, 278 ; intendance de la cour, 280 ; eunuques, 284 ; police impériale, 287 ; intendance des palais princiers, 289 ; médecins de l'empereur, 292 ; explicateurs impériaux, 293 ; bureau d'astrologie, 294 ; conseil des prières, 295 ; des banquets, 296 ; des écuries, 297 ; des cérémonies, 297 ; ministère des rites, 298 ; académie impériale, 300 ; grande chancellerie, 301 ; grand conseil, 302.
Chinon, p. 390.
Chinois (Formulaire), p. 304.
Chins, p. 134.
Circulation océanique, p. 353.
Civitas Turba, p. 93.
Clou de girofle, p. 134, 135.
Colette (Capitaine), assesseur au Congrès, p. 339.
— L'œuvre de la Société de géographie de Paris, p. 342, 349.
Collignon. Inscription arabe de Telemsân, p. 3.
Colombie, p. 355.
Colonie Luderitz, p. 98.
Commerce français dans l'Afrique subéquatoriale, p. 7.
Congo, p. 7, 102, 514.
Corée, p. 347.
Correspondants de la Section en province ou aux colonies, p. 8, 11.
Coudreau. Le contesté franco-brésilien, p. 332 ; frontière tupi-guarani, p. 356.
Courant (M.). La cour de Pékin. Notes sur la constitution, la vie, et le fonctionnement de cette cour, p. 108, 223.
Courcy (Guill. de), ambassadeur de D. Juan, p. 219.
Cour de Pékin, p. 223.
Crane humain de Phnom-Penh, p. 51.
Cresques lo Juheu. Géographe juif catalan de la fin du xive siècle, p. 218.

D

Darvaz ou Dervaz, p. 5, 53. Description, 56 ; histoire, 58 ; administration, 62 ; linguistique, 66 ; ethnographie, 67.
Deans-Cowan (Rév. W). Voyage à Madagascar, p. 99.
Delort. Affaissements à Fraissinet (Cantal), p. 344.
Djendoubas, p. 420.
Documents officiels, p. 333, 334, 336.
Dom Nicolas, cosmographe allemand, p. 21, 23.
Drapeyron. De la répartition des cours de géographie dans l'enseignement classique, p. 343.
Dumoutier (G.). Notes sur la rivière Noire et le mont Bavi (Tonkin), p. 1, 108.
Dupont. Utilité de la photographie pour les études topographiques, p. 341.
Du Quesne (Abraham). Mémoire relatif aux ports du Havre, de Fécamp et de Honfleur, p. 10.
Dutreuil de Rhins. Mission en Asie, p. 506.
Duveyrier (H.), membre de la Section. — Communications et rapports, p. 1, 105, 109, 113.

E

Èbre, p. 216.
Égypte (Haute), p. 379.
Empoli (Giovanni da). Lettre de 1515, p. 141, 147.
Enceintes fortifiées de la vallée de la Somme, p. 12.
Enceintes vitrifiées ou calcinées, p. 345.
Enseignement géographique, p. 344.
Érosions marines, p. 511, 512.
Éthiopie, p. 375, 388.
Ethnographie de la rivière Noire, p. 166.
Étoile (Enceinte de l'), p. 10, 15.
Etat libre du Congo, p. 7.

F

Fatnassas, p. 418.
Fermes dans la Flandre française. Situation, p. 397; orientation, groupement, 398; description, 399; matériaux, 400; population, 401; rapport, annexes, entourages, 402; plans, 408, 409, 410.
Fézensac, p. 350, 368, 370.
Fézensaguet, p. 369.
Flandre française, p. 351, 397.
Fontès. La Neste de Louron, p. 6.
— Sylvanès et ses environs, p. 102.
Formulaire officiel chinois, p. 304.
Fraissinet, p. 344, 345.
France (Origines de la carte de), p. 18, 27.

G

Gallois (L.). La carte d'Oronce Finé, p. 4, 18.
Galvao (Antonio), p. 136, 137.
Gaston-Phébus, comte de Foix, p. 220, 221.
Gautier. Saint-Cyr-l'École et ses environs, p. 213, 504.
Ghazouans, p. 421.
Grandidier, membre de la Section. — Communications et rapports, p. 100, 214, 332, 513.
Grottes de l'Ardèche, p. 348; de Corse, p. 349.
Guarani, p. 356.
Guerne (Baron de). Journal d'un voyage fait à Paris en 1759, p. 357.

H

Haillant. Habitat dans le canton de Xertigny, p. 345.
Hakims, p. 421.
Hamy (E.-T.), secrétaire de la Section. — Atlas catalan de la bibliothèque du Havre, p. 9.

Hamy (E.-T.). L'œuvre géographique des Reinel et la découverte des Moluques, p. 117.
— Rapport sur la mission de M. Dutreuil de Rhins en Asie, p. 506.
— Communications et rapports, p. 4, 5, 8, 10, 100, 101, 109, 110, 114, 214, 217, 502, 514.
— Communications au Congrès, p. 340, 351.
Harant. Emplacement d'Otmus, p. 348.
Héron de Villefosse, membre de la Section. — Communications et rapports, p. 109, 114.
Heure nationale et heure universelle, p. 83.
Himly, membre de la Section. — Communication, p. 2.
Hopstede, ferme flamande, p. 352, 397.

I

Indo-Chine, p. 6, 35, 48, 50, 102, 150.
Inscription arabe de Telemsân, p. 3.
Inscriptions de l'île de Pâques, p. 112.
Itinéraire d'Antonin, p. 345, 354, 361, 511.

J

Jacobs et Meijer. Les Badouis, p. 331.
Jammes (L.). Les anciennes civilisations de l'Indo-Chine. L'âge de la pierre polie au Cambodge, p. 5, 6, 35.
Japon, p. 101.
Java, p. 131, 137, 331.
Juan (Don) duc de Gerone, p. 218.
Juiverie de Majorque, p. 221.
Jurien de la Gravière, président de la Section. — Communications et rapports, p. 9, 97, 108, 331.
— Allocution au Congrès, p. 337.

K

Kachgar, p. 508.
Karatéguine, p. 5, 53. Histoire, 60; administration, 62; ethnographie, 67, 75.
Khezaras, p. 421.
Khmers, p. 6. 49.
Khôtane, p. 509.
Khoumirie, p. 106, 358, 415. Tribus, leur origine, 416; anthropologie, 423; ethnologie, 459.
Khoumirs, p. 417. Taille, 423; couleur des yeux et des cheveux, 428; indices céphalique, 433; nasal, 441; orbitaire, 466; front et face. 449; déformations crâniennes, 456; vie nutritive, 459; vie sensitive, 460; esthétique, 463; tatouages, 464; vêtements, 469; danse, musique, 471, vie affective, 471; rites funéraires et religieux, 475; vie sociale, 492; vie intellectuelle, 495; facultés, 498.

Kingat, vallée, p. 54.
Kizil-Sou, p. 53.
Kjœkkenmœddings du Cambodge, p. 39, 49.
Kop-ché, station préhistorique du Cambodge, p. 49.
Kunstmann, p. 122, 125, 143.

L

Labit. Voyage au Japon, p. 101.
Laos, p. 10, 167.
Laotiens, p. 173.
Le Bourgeois. Transsaharien, p. 353.
Le Havre, p. 9, 10.
Lemire. Habitat dans la Flandre française, p. 351, 397.
— Communication au Congrès, p. 344.
Lennik, assesseur au Congrès, p. 339
Lenoir du Roule. Mémoire et lettres à Pontchartrain sur l'Éthiopie, p. 374.
Levasseur, membre de la Section. — Communications et rapports, p. 1, 2, 109 214.
Levers et couchers du soleil à Nice et à Toulouse, p. 88; en heure nationale pour un lieu déterminé, 90.
Lhuillier. Beauvais en 1789, p. 358.
Liercourt (Enceinte de), p. 10, 14.
Lièvre. Limites des peuples de l'ouest de la Gaule, p. 345, 360, 367.
Linguistique de la rivière Noire, p. 197.
Litre. Le bassin de l'Èbre, p. 216.
Longnon, membre de la Section. — Communications et rapports, p. 109, 114.
Luguet. Littoral d'Oléron, p. 345.

M

Macis, p. 133, 135, 140.
Madagascar, p. 4, 99, 347.
Madoura, p. 131, 137.
Magellan, p. 119, 120, 140, 141, 145.
Mahial. Études de Fourichon sur le Fouta-Djalon, p. 502.
Maillet (De), consul au Caire, p. 377, 379, 383, 386.
Majorque, p. 221.
Maknas, p. 418.
Malacca, p. 120, 136.
Mans, p. 167, 171, 173, 185, 208.
Mapamundi de D. Juan, duc de Gérone, p. 218, 221; de D. Martin el Humano, p. 222.
Marcel (G). Les Portugais dans l'Afrique australe, p. 101, 210.
Marseille, p. 1, 341.
Martel. Exploration des grottes, p. 349.
Martin el Humano (Don), p. 222.

Martres-Tolosanes, p. 102.
Maunoir (Ch.), membre de la Section. — Communication et rapports, p. 5, 6, 101, 110, 115, 214.
Méditerranée, p. 2, 21.
Medjerda, p. 6.
Mégalithes de Tunisie, p. 476.
Meijer (J.). Communications sur Java et Célèbes, p. 9, 213.
Mé-kong, p. 36, 51.
Meneses (Tristan de). Voyage aux Moluques, p. 141.
Mexique (Golfe du), p. 9.
Miao-tse ou Méos, p. 168, 169.
Miranda (A. de). Voyage aux Moluques, p. 141.
Mogodie, p. 358, 422.
Moluques, p. 119, 120, 128, 133, 134, 135, 140, 144, 149.
Monographies communales, p. 115.
Mont Bavi, p. 1, 108, 150.
Mont-Saint-Michel, p. 104, 354, 511.
Mont-Tombe, p. 354.
Montessus de Ballore (De). Antiquités du Salvador, p. 340, 501, 514.
Morgan (J. de). Carte de son voyage dans le nord de la Perse, p. 5.
Moura. Fouilles à Som-ron-sen, p. 35.
Mrassens, p. 421.
Munich, p. 121, 125, 143.
Mu'o'ng, p. 167, 183, 195.

N

Nefta, p. 102, 215.
Nefzas, p. 418.
Neste de Louron, p. 6.
Noé (G. de la), membre de la Section. — Compte rendu des fouilles exécutées dans diverses enceintes fortifiées de la vallée de la Somme, p. 12.
— Communications et rapports, p. 8, 10, 92, 108, 110, 116, 216, 217, 503, 510.
— Communication au Congrès, p. 345.
Nouvelle-Guinée, p. 133, 148.

O

Obock, p. 502.
Oléron (Ile d'), p. 345.
Oppidums gaulois, p. 13.
Ordinaire (M.). L'Afrique française depuis l'accord anglo-français, p. 111.
Origines de la carte de France, p. 18.
Origines de la Méditerranée, p. 2.
Oronce Finé, mathématicien et géographe français, p. 18, 25.
Orthographe des noms géographiques, p. 112.
Otmus, p. 348.
Ouadan, Oadem, p. 117.

Ouchtetas, p. 418, 421.
Oued el-Kebir, p. 113, 411. Orographie, 411; hydrographie, 412; carte, 413.
Oulad-Sedira, p. 421. Soltan, p. 421.

P

Pamir, p. 211, 513.
Paques (Ile de), p. 112.
Parfait. Colonie Luderitz, p. 98.
Pavie. Régions du Laos, p. 173.
Paty de Clam (Du). Fastes de Nefta, p. 102, 215.
Pêche à Terre-Neuve, p. 9, 95.
Pékin, p. 221.
Penet. Colonie d'Obock, p. 502.
Perez. La topographie et l'histoire, p. 351.
Perse, p. 5.
Phnom-Penh, p. 51.
Piandj, rivière, p. 53, 54.
Pictons, p. 360, 365, 366.
Pierre-le-Grand (Monts), p. 53.
Pigeon. Tombe et tombelaine, p. 354.
Planisphère de P. Reinel, p. 129.
Polynésiens, p. 211.
Pologne en Orient, p. 350.
Pompéï, p. 6.
Pontchartrain (Chancelier de). Correspondance, p. 374.
Populations primitives de l'Indo-Chine, p. 6.
Port-Alexander, p. 99.
Portugais dans l'Afrique australe, p. 101, 210.
Potiche (Vicomte de). La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches, p. 104, 110, 354, 511.
Poumayrac (De). Congo français, p. 102.
Pressey-Rolland. De Kampot à Romang-Chol, p. 102.
Programme du Congrès, p. 116, 334.
Ptolémée, p. 21, 22.
Publications de la Section, p. 4, 217.

R

Rayeux. Les départements français, p. 213.
Regnault (F.). Martres-Tolosanes, p. 102.
Reichenbach. Royaume d'Assinie, p. 211.
Reinel (Les). Cartographes portugais du commencement du xvie siècle, leur œuvre géographique, p. 8, 117, 125, 127.
Rey-Pailhade (J. de). L'heure nationale et l'heure universelle, p. 5, 83.
— L'altitude de Toulouse, p. 216.
Ribeiro (Diego), cartographe portugais, p. 145, 149.

Ringmann, p. 24.
Rivière Noire, p. 108, 154; Géographie, 150; faune, produits, végétaux, 157; produits minéraux, 160; ethnographie, 166; linguistique, 195.
Rochebragon. Battambang, p. 100.
Rodriguez (François), pilote portugais, p. 135, 146, 148.
Rosapelly et de Cardaillac. La cité de Bigorre, p. 8, 92.
Roy (R.). Répertoire des termes militaires allemands, p. 217.

S

Saint-Cyr-l'École, p. 504.
Saint-Ferréol, p. 6.
Saint-Lezer, p. 93.
Saint-Ursin, p. 504.
Saint-Victor de Marseille, p. 1, 104.
Salvador précolombien, p. 340, 501, 514.
Salvat de Pilistrina, cartographe du xvie siècle, p. 121, 122.
Santons, p. 360.
Sandal, p. 147.
Sanzay (Anne de), comte de Magnagne, p. 125, 126.
Schefer (Ch.), membre de la Section. — Communications et rapports, p. 1, 103, 108, 505.
Schmeller, cartes de Munich, p. 125.
Ségou-Sikoro, p. 7.
Sépultures préhistoriques du Haut-Cambodge, p. 43.
Serrao (Francisco), navigateur portugais, p. 135, 139, 141, 142.
Severtzow. Anciens itinéraires à travers le Pamir, p. 210.
Siam, p. 100.
Siout, p. 381, 383, 385, 386, 388.
Société asiatique, p. 103.
Société bretonne de géographie, p. 111, 501.
Société des études maritimes et coloniales, p. 2, 111, 501.
Société de géographie de l'Ain, p. 216.
Société de géographie de Lille, p. 108.
Société de géographie de Lyon, p. 7.
Société de géographie de Montpellier, p. 216.
Société de géographie d'Oran, p. 100, 502.
Société de géographie de Paris, p. 100, 210, 211, 342, 349, 513.
Société de géographie de Rochefort, p. 2, 3, 97.
Société de géographie de Toulouse, p. 5, 101, 214.
Société normande de géographie, p. 10.
Somme, p. 12.
Som-rong-sen, p. 35; amas de coquillages, 37, 39; sépultures, 43; instruments en pierre polie, 44; objets de parure, 45; poteries, 45; bronze, 46; crânes et ossements, 48.
Sondages, p. 353, 357.
Sonde (Iles de la), p. 130, 132, 137, 147.

Souk-el-Arba, p. 420.
Sourk-Ab ou Kizil-sou, rivière, p. 53.
Sous-Commission de Madagascar, p. 4.
Sumatra, p. 130, 136, 146.
Sylvanès, p. 102.

T

Table de Peutinger, p. 345, 354, 360, 511.
Tachkent, p. 507.
Tadjiks, p. 67.
Tatouage en Khoumirie, p. 464.
Taupin (J.). Voyage au Laos, p. 10.
Tchambèze, source du Congo, p. 101, 210.
Tchitral, p. 513.
Telemsan ou Tlemçen, p. 3, 100.
Temps national à midi à Toulouse, p. 87.
Terre-Neuve, p. 9, 95.
Territoire contesté franco-brésilien, p. 332.
Textor de Ravisy. Chemins de fer dans l'Indo-Chine, p. 351.
Thôs, p. 204, 205.
Thoulet. Circulation océanique, p. 353.
Timor, p. 147.
Tippo-Tib, p. 7.
Tirancorent (Enceinte de), p. 10, 13.
Tirard. Travaux militaires du littoral du Calvados à l'époque gallo-romaine, p. 213, 503.
Tombelaine, p. 354.
Ton-lé-Sap (Lac), p. 6, 35, 42.
Topographie, p. 341, 342, 349, 351, 353.
Touat, p. 502.
Toulouse, p. 87, 215, 216.
Touraine, p. 339.
Transsharien, p. 353, 502.
Triboulet. Panoramas photographiques, p. 351.
Trivier. Voyage à travers l'Afrique, p. 7.
Trutat. Naples et Pompéi, p. 6 ; Rome et ses monuments, 215.
Tumuli des Khoumirs, p. 487.
Tupi, p. 356.
Turons, p. 360.

V

Varat (Ch.). Histoire de la Corée, p. 347.
Varinard. L'écriture dans ses rapports avec le développement de la civilisation, p. 359.
Vasconie, p. 350, 368,

Vauvillé (O.). Fouilles dans les anciennes enceintes fortifiées de Tirancourt, de Liercourt et de l'Étoile, p. 10.
Vénézuéla, p. 355.
Verlacque. Supplément au Dictionnaire géographique du Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, p. 1, 104.
Véron, p. 339, 389. Situation, limites, 389; topographie, 391; voies de communication, 394; type ethnique, 394; langage, superstitions, coutumes locales, 395.
Verrier. Installations coloniales, p. 358.
Veuclin. Manuscrit de Müller, p. 97.
Vibert. Grottes de l'Ardèche, p. 348.
Vincent. Commerce français en Afrique, p. 7.
Vissière. Origine de l'abaque, p. 505.
Voies romaines de Condate à Alauna et Coriallo, p. 354.
Voies romaines de l'ouest de la Gaule, p. 360.

W

Waldseemuller, p. 24.
Winckler (Cap.). Histoire du pays des Khoumirs, p. 105.
— Journal de route en Tunisie, p. 107.
— Vallée supérieure de l'Oued-el-Kebir, p. 113, 357, 411.

X

Xertigny, p. 345.

Z

Zouaouas, p. 418.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

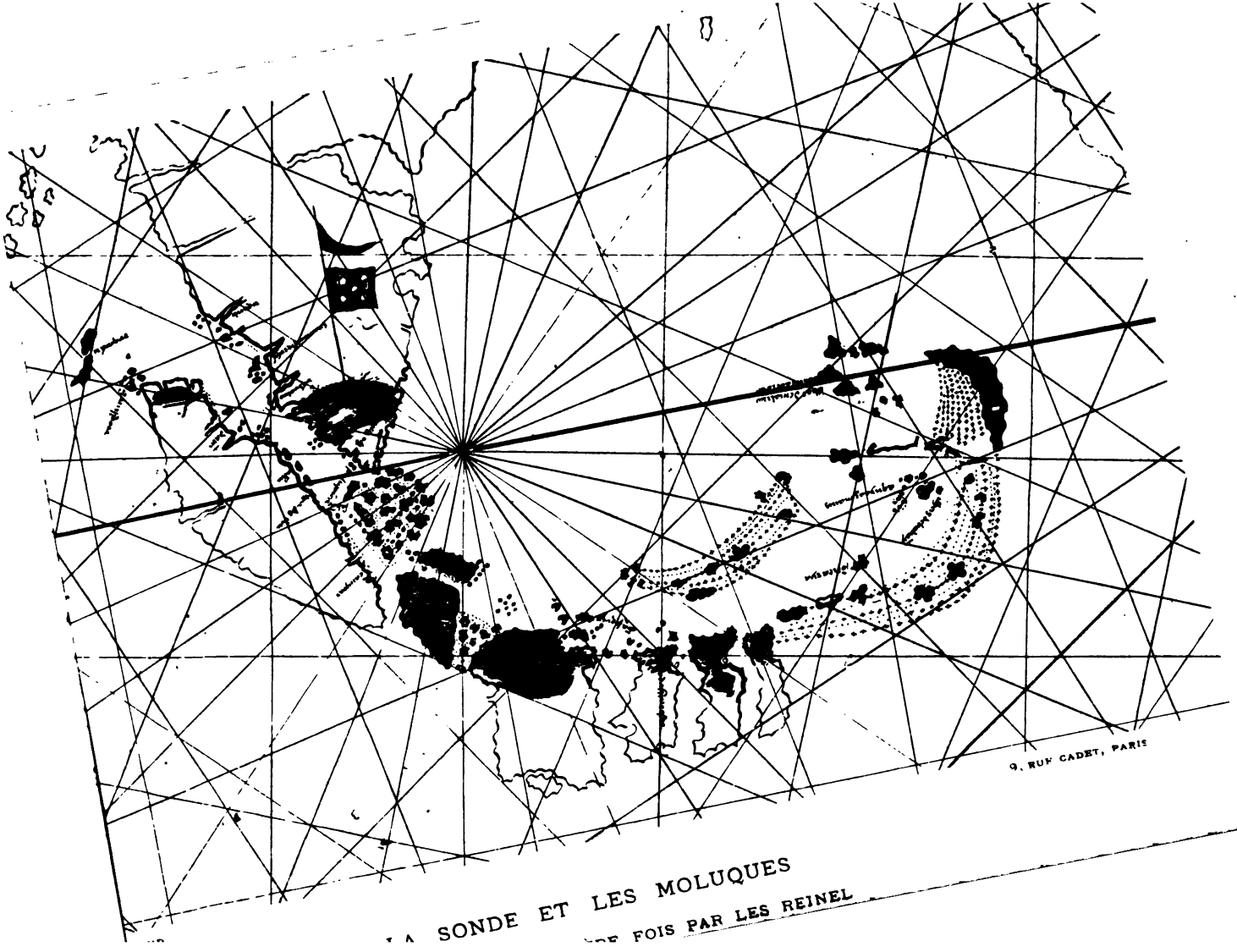

LA SONDE ET LES MOLUQUES

DE FOIS PAR LES REINEL

VILLAGE FLOTTANT PRÈS DE TU PHAP, RIVIÈRE NOIRE

PHOTOTYPIE PERTHAUD KRN. LEROUX, ÉDIT.

LANG-KOK, VILLAGE MAN DU MONT-BAVI

(d'après des photographies de M. Dieulefils)

FIG. 1

PHOTOTYPIE BERTHAUD, PARIS

FIG. 2

TYPE DE KHOUMIR, A FACE DISHARMONIQUE

(d'après une photographie de Mr le Dr BERTHOLON)

1er *Groupe.*	2e *Groupe.*	3e *Groupe.*
Déformation frontale simple	Déformation fronto-occipitale	Déformation à prédominance occipitale relevée

Le lien a déprimé le bregma.

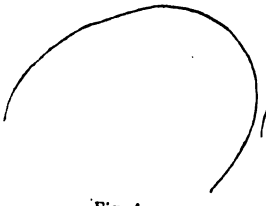

Fig. 1.
Diam. ant.-post. max. 203
Diam. transverse max. 143
Indice céphalique 70,44

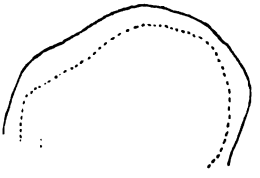

Fig. 4.
Diam. ant.-post. max 200
Diam. transverse max. 146
Indice céphalique 73

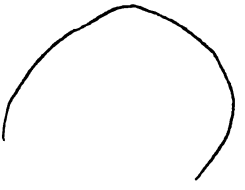

Fig. 7.
Diam. ant.-post. max. 190
Diam. tranverse max. 145
Indice céphalique 76,31

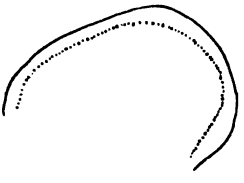

Fig. 2.
Diam. ant.-post. max. 195
Diam. transv. max. 145
Indice céphalique. 74,35

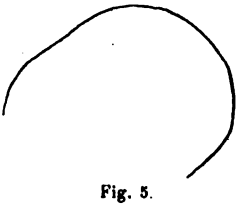

Fig. 5.
Diam. ant.-post. max. 192
Diam. transv. max. 142
Indice céphalique. 73,95

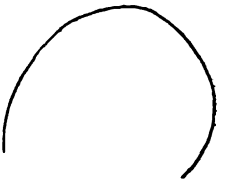

Fig. 6.
Diam. ant.-post. max. 191
Diam. transv. max. 141
Indice céphalique. 73,82

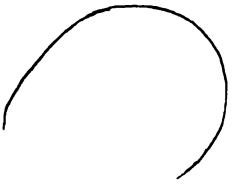

Fig. 3.
Diam. ant.-post. max. 190
Diam. transv. max. 143
Indice céphalique 75,26

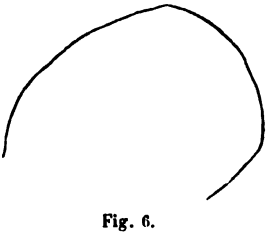

Fig. 6.
Diam. ant.-post. max. 209
Diam. transv. max. 140
Indice céphalique. 66,98

Fig. 9.
Diam. ant.-post. max. 189
Diam. transv. max. 138
Indice céphalique. 73,01

PRINCIPALES DÉFORMATIONS CRANIENNES DE KHOUMIRIE

+ni.

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

BULLETIN

DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

ET DESCRIPTIVE

ANNÉE 1891. — N° 4.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1891